Institut d'études politiques de Paris

ECOLE DOCTORALE DE SCIENCES-PO

Programme doctoral : sociologie politique comparée

Centre de recherches internationales (CERI)

Doctorat en science politique

Politiser l'environnement, embuer l'État

La fabrique d'un territoire contestataire à Bure (France)

Pablo Corroyer

Thèse dirigée par Hélène COMBES, Directrice de recherche
et Sylvaine BULLE, Professeure des universités

Soutenance le 19 juin 2023

Jury :

Laurent BONELLI, Maître de conférences HDR, Université Paris Nanterre (rapporteur)

Sylvaine BULLE, Professeure, Université de Paris

Hélène COMBES, Directrice de recherche, CNRS, CERI

Stéphanie DECHÉZELLES, Professeure des universités, Université de Pau et des Pays de l'Adour (rapporteuse)

Gilles FAVAREL-GARRIGUES, Directeur de recherche, CNRS, CERI

Dominique LINHARDT, Chargé de recherche, CNRS, EHESS LIER

Remerciements

Parce que je suis fait de relations qui me précèdent, je tiens à remercier celles et ceux qui ont jalonné ce travail de leur force, de leur intelligence et de leur soin :

En premier lieu mes deux directrices, sans la réactivité et la bienveillance desquelles j'aurais eu bien peu de chances de réaliser ce travail : Hélène Combes, qui m'a récupéré sur le bord du doctorat quand j'étais proche de l'abandonner. Elle a su m'expliquer les codes et attendus aussi bien que s'adapter à mes perspectives, pas toujours évidentes à suivre ; Sylvaine Bulle, qui m'a accompagné depuis le tout début. Son exigence intellectuelle était un phare important pour me guider. Nous partageons des aspirations et des origines complices, ce qui est précieux.

Dans le monde académique : les participants à mes « comités de suivi » de thèse (notamment Stéphanie Dechézelles et Cédric Moreau de Bellaing), qui ont accepté de suivre mon travail et de prendre de leur temps pour me conseiller et m'aiguiller ; le groupe de recherche TOPOR (Travail de l'ordre, police et organisations répressives) – animé par Gilles Favarel-Garrigues et Laurent Gayer (au CERI) – qui a bien voulu lire et commenter des bouts de mon travail, et qui m'a ouvert des pistes fructueuses de réflexion ; les doctorantes et doctorants du CERI d'une part, ainsi que du bureau du RT21 de l'Association française de sociologie d'autre part, qui m'ont été des moteurs à ma motivation, en me donnant à voir la beauté dynamique des recherches en train de se faire.

Le SIDVA (Service d'intégration des déficients visuels et aveugles), son directeur (M. Leborgne) et l'ensemble des professionnels de ce centre (ORL, psychologue, assistante sociale, secrétaires, ergothérapeute, AESH, pédiatre généticien…). Grâce à leur accompagnement lorsque j'étais enfant, il ne m'a pas paru impossible de suivre des études supérieures jusqu'à ce long parcours qu'est le doctorat.

Marie et Cire, deux amies grâce auxquelles j'ai pu m'amarrer à la terre ferme.

Mon père et ma mère, qui n'ont jamais lâché le morceau. Grâce à eux, j'ai pu profiter d'un espace de travail, de recul, de relectures attentives et de tant d'autres choses. Mais surtout, ils ont été les soutiens indéfectibles grâce auxquels on n'a pas besoin de regarder derrière soi, ni peur de regarder devant.

Enfin, Lucie, qui partage mes oui et mes non. Avec laquelle tout cela vaut la peine d'être entrepris.

Sommaire

Table des illustrations et tableaux..... 7

Introduction générale..... 9

Première partie L'entrée en jeu du régime d'engagement autonome..... 47

Chapitre 1 La gestion des déchets radioactifs en prise avec des mobilisations citoyennes dans une campagne en déclin. 49

Chapitre 2 Le milieu autonome comme instance de re-socialisation. 85

Chapitre 3 L'agir politique autonome, et les autres. 119

Conclusion de la Première Partie. 151

Seconde partie Le territoire comme acteur collectif de la mobilisation ? 153

Chapitre 4 Conflits de prises avec l'État aménageur : le geste occupant comme geste critique..... 155

Chapitre 5 Politiser l'environnement proche, ou le bricolage quotidien d'un milieu contestataire. 193

Conclusion de la Seconde Partie. 239

Troisième Partie Se défaire ou se défendre de l'État : les militants autonomes dans l'épreuve de lisibilité. 241

Chapitre 6 Embuer l'État : une épreuve de lisibilité entre acteurs contestataires et forces de l'ordre..... 243

Chapitre 7 Devenir l'ennemi. La trajectoire judiciaire d'une mobilisation. 295

Conclusion générale 377

Bibliographie générale 389

Annexes..... 405

Table des matières 413

Table des illustrations et tableaux

Table des illustrations

Figure 1 : Photo prise par une militante et publiée sur le blog autonome – 4 novembre 2017.10
Figure 2 : Banderole déployée lors du défrichement programmé du bois Lejuc (manifestation en juillet 2016) 58
Figure 3 : Village de Bure (Meuse) en 2016. 60
Figure 4 : Surfaces de terres détenues par l'ANDRA en juin 2020. 70
Figure 5 : Dessin représentant une manifestation anti-enfouissement à Bar-le-Duc en 2005 (BureStop 55). 76
Figure 6 : Dessin présent dans plusieurs affiches anti-CIGEO. 79
Figure 7 : Affiche réalisée par des associations opposantes – 04/2017 79
Figure 8 : Rassemblement devant l'un des lieux du débat public. 82
Figure 9 : « Manifestation à Mandres-en-Barrois © - Jean-Pierre Petitcolas – France 3 Lorraine 136
Figure 10 : Installation de la « Vigie-sud », à quelques mètres de l'entrée du bois gardée par les gendarmes (3 août 2016)..... 138
Figure 11 : Un militant dans sa cabane, Le Grand Chêne, à 23 mètres du sol, pendant l'expulsion du 22 février 2018. 165
Figure 12 : « Le Loirier », cabane du bois Lejuc, côté sud. 168
Figure 13 : Lieux investis par des militants autonomes entre Bure et le bois Lejuc à la fin du printemps 2017. 169
Figure 14 : Affiche publiée le 15/07/2018 171
Figure 15 : Photo de la « Cour des miracles », cabane dans laquelle j'ai vécu mon séjour ethnographique, peu après mon arrivée, en janvier 2016. 199
Figure 16 : Photo devant Vigie Sud, prise par un militant en 2017 205
Figure 17 : Emblème courant de Radio klaxon 207
Figure 18 : Tracteurs enchaînés autour de la Châtaigneraie (NDDL) le 26 novembre 2012 ... 212
Figure 19 : Barricade au sud du bois Lejuc (Bure). Photo prise par un militant. 213
Figure 20 : Affiche d'appel de militants autonomes, reprise par le journal écologiste Reporterre 214
Figure 21 : Le Drakhab, cabane perchée construite sur le tracé du futur défrichement du bois Lejuc. 229
Figure 22 : « Zadistes ultra-légumes posant avec leurs armes » 230
Figure 23 : Triton brûlant un avion de bois - Rassemblement 10/02/2018 AFP 230
Figure 24 : Manifestation anti-CIGEO à Bar-le-Duc, 16/06/2018. 232
Figure 25 : Conférence de presse de l'opposition anti-CIGEO, 16 juillet 2016 253
Figure 26 : Un·e occupant·e du bois Lejuc pris par un photographe professionnel. 261
Figure 27 : Capture d'écran d'une vidéo militante. 267
Figure 28 : Capture d'écran d'une vidéo militante. 267
Figure 29 : Les agents de l'ordre actifs à Bure. 270
Figure 30 : Couverture de la brochure « En garde-à-vue, je n'ai rien à déclarer ». 287
Figure 31 : Patrouille de gendarmerie à cheval dans un village près de Bure – Photo prise par l'auteur (17/03/2018). 290

Figure 32 : Devant le TGI de Bar-le-Duc : les inculpés pour « association de malfaiteurs » font une ronde avec d'autres militants, espacés d'au moins une personne pour ne pas enfreindre l'interdiction d'« entrer en contact » (03.01.2020). 297
Figure 33 : Gendarmes mobiles à gauche, vigiles privés à droite, 17 juillet 2016 – Est Républicain (Philippe Marque) 315
Figure 34 : Grilles « anti-émeutes » installées pour la manifestation du 18 mai 2017 à Mandres-en-Barrois (Photo prise par l'auteur). 317
Figure 35 : Perquisition de la Maison de résistance à Bure, en septembre 2017 © Jean-Noël Portmann / MaxPPP 348
Figure 36 : Morceaux de béton issus du mur de l'ANDRA dans le bois Lejuc 354
Figure 37 : Image qui accompagne l'article publié sur le blog des autonomes de Bure (cf. ci-dessous) 355
Figure 38 : Photo prise par des militants : « Vêtement tendanciellement uniforme ». 356
Figure 39 : Au sein de la salle d'audience du TGI de Bar-le-Duc, un tag : « Justice de classe, justice raciste ». 362
Figure 40 : Un buste de Marianne brisé. 363
Figure 41 : L'encadrement policier d'un procès d'opposants, Bar-le-Duc, 23 mai 2018 (photo prise par l'auteur). 363
Figure 42 : Traversée de la frontière Haute-Marne / Meuse par Florent 365
Figure 43 : Militants autonomes de Dijon posant devant une cabane destinée au bois Lejuc, 6 février 2018. 369
Figure 44 : Photo publiée sur le blog des Bombes atomiques. 372
Figure 45 : Affrontements entre manifestants et forces de l'ordre près du bois Lejuc. La banderole proclame : « Hulot m'a radicalisé ». 380

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les répertoires en fonction des causes militantes. 91
Tableau 2 : Comparatif des répertoires mis en œuvre à Bure 141
Tableau 3 : Comparaison de deux tendances chez les militants autonomes de Bure 225
Tableau 4 : Trois pouvoirs pour une reconquête étatique du territoire. 329
Tableau 5 : Usages de l'association de malfaiteurs. 337
Tableau 6 : L'appréhension de la mobilisation par les ordonnances judiciaires. 344

Introduction générale

> *« Si jamais les dirigeants, lorsqu'ils ont vu arriver l'ultra-gauche à Notre-Dame-des-Landes, avaient eu la même réaction que ce gouvernement [à Sainte-Soline, le 25 mars 2023], il n'y aurait pas eu Notre-Dame-des-Landes, il n'y aurait pas eu de contre-société, et il n'y aurait pas eu ce désastre pour l'autorité de l'État qu'a été Notre-Dame-des-Landes. Parce que Notre-Dame-des-Landes nourrit d'autres contestations d'ultra-gauche. »*[1]

Les rues de Bure (Meuse) sont la plupart du temps désertes. En circulant là, d'un village à l'autre, je croise peu de voitures. Seulement, au bout de quelques minutes, une patrouille de gendarmerie mobile, roulant lentement et qui tranche avec le calme apparent des environs. Les trottoirs sont refaits, les lampadaires également, même s'ils sont bien rares, les passants qu'ils éclairent. Dans chaque rue, une ou deux maisons tombent lentement en ruine. A deux extrémités de ce village de 84 âmes, une salle des fêtes ainsi qu'une chaufferie centrale sont flambant neuves, bien qu'on se trouve dans un territoire plutôt pauvre, en passe de dépeuplement. Ne seraient l'insistante présence de la gendarmerie ou ces contrastes étonnants, le regard étranger n'envisagerait pas l'advenue prochaine d'un gigantesque site industriel. Il faut s'approcher de cette barrière qui clôture un étang de pêche pour lire sur une pancarte qu'il a été, comme tous les autres équipements locaux, financé par l'industrie nucléaire. Bien que la surface de ce pays en sera affectée, ce sont ses sous-sols qui vont être profondément creusés. Dans ce bout de Grand Est, ce sont quelque 270 kilomètres de galeries souterraines[2] qui doivent recevoir les 83.000 mètres cubes des déchets nucléaires français les plus dangereux[3]. A une vingtaine de minutes à pied du bourg, je passe une petite colline qui domine des champs de blé – sans haies. C'est un matin d'automne, la brume s'y est encore attardée. Elle est humide, presque collante, comme on dit de la terre qu'elle est amoureuse. Un bois s'étend devant moi, l'entrée en est gardée par une barricade de plusieurs mètres de haut. Le bois Lejuc, d'une étendue de 220 hectares, relevait jusqu'à peu d'une propriété communale (depuis trois siècles), il appartient désormais à l'établissement public industriel chargé du projet d'enfouissement des déchets radioactifs, dit « Centre industriel géologique » (CIGEO). Le bois doit être défriché pour qu'y soient construits, aux alentours de 2030, les puits de ventilation des galeries[4]. Une petite route part du bois Lejuc pour aller serpenter jusqu'au

[1] G. Darmanin, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, auditionné par la Commission des lois de l'Assemblée nationale, le 05/04/2023 sur la gestion du maintien de l'ordre à Sainte-Soline le 25 mars précédant, [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=NMx3RvTPU9c, dernière consultation le 10 avril 2023.
[2] Equivalent à l'ensemble du métro parisien.
[3] Soit l'équivalent du volume de 670 piscines olympiques.
[4] Ces puits de ventilation sont destinés à éviter la réaction en chaîne liée à l'hydrogène, qui a déjà provoqué un incendie souterrain incontrôlable dans un centre d'enfouissement de déchets radioactifs, aux États-Unis (le WIPP, Nouveau-Mexique, 5 février 2014).

village de Mandres-en-Barrois (140 habitants), deux kilomètres plus loin. De juin 2016 à février 2018, ce bois est occupé, à peu près nuit et jour, par quelques dizaines de militantes et militants dits autonomes (*cf. Annexe 2 pour une chronologie générale*). Ces derniers formeront le groupe protestataire central de l'enquête. En quelques mots pour l'instant, on peut dire que les militants appelés « autonomes » sont, *actuellement*, quelques milliers en France, engagés sur des luttes assez diverses. Une partie d'entre eux s'implique dans des conflits socio-environnementaux contre des projets d'infrastructure et d'aménagement[5]. C'est le cas ici, où le bois Lejuc représente un point névralgique, autant pour les promoteurs du projet nucléaire que pour les militants et, *de facto*, les forces de l'ordre.



Figure 1 : Photo prise par une militante et publiée sur le blog autonome – 4 novembre 2017.[6]

Comme à peu près chaque mois depuis le printemps 2017, les forces de l'ordre s'installent, entre dix minutes et plusieurs heures, près du « carrefour de l'antenne » : mission de repérage, de surveillance ou d'intimidation, selon les cas et les points de vue. Ce jour d'automne, quatre militants viennent de sortir de derrière la barricade habitée (« Vigie Sud »), afin de surveiller et, si possible, éloigner les gendarmes. Ils sont masqués, pour ne pas être identifiés, ont quelques cailloux dans le sac et sont protégés par une palette qu'ils ont amenée là… On croirait voir ici l'expression d'une conflictualité immédiate et frontale, et pourtant, l'affrontement physique auquel on aurait pu s'attendre n'aura pas lieu. A Bure, de même que la violence physique militante, la violence physique policière est rare, du moins hors des grandes manifestations (une douzaine entre 2016 et 2022**).** On observe plutôt une multitude de situations comme celle-ci, au cours desquelles les forces de l'ordre revendiquent le monopole de l'initiative dans la mise en œuvre de ce que le sociologue Randall Collins nomme la « tension confrontationnelle » (Collins, 2008). Pris dans le jeu de cette tension bien plus que dans l'affrontement pur, les militants autonomes doivent présenter les aspects extérieurs de la

[5] Hormis les ZAD, l'exemple contemporain le plus connu est celui de la lutte contre les projets de « méga-bassines » (gigantesques retenues d'eau), notamment dans les Deux-Sèvres.

[6] « Mais qu'est-ce-qu'ulles flics ?!? » 4 novembre 2017 [en ligne] https://vmc.bureburebure.info/2017/11/04/mais-quest-ce-quulles-flic/, dernière consultation le 1er avril 2023.

violence politique pour pérenniser une position tactique (rendre l'expulsion plus difficile et coûteuse à mettre en œuvre), autant que pour solidifier le groupe militant lui-même. Mais en se conformant à ce rôle dans le jeu de la tension, le militant autonome devient objet du pouvoir, puisqu'il contribue ainsi à produire sa position d'ennemi des institutions politiques légitimes. Toujours est-il que l'affrontement, même lorsqu'il advient, est davantage une routine par laquelle se joue une certaine répartition (socialement située) des rôles militants et se confirment des positions idéologiques. De plus, les processus d'identification militante ne sont pas aussi centraux ici que la lutte pour la maîtrise des usages de l'espace.

Dans ce conflit asymétrique, la planche cloutée que les militants peuvent placer sur les routes (pour crever les pneus des voitures de gendarmerie en patrouille) ou l'affrontement direct avec les forces de l'ordre (avec ou sans lancer de cailloux) constituent surtout une façon d'implanter, de sédimenter le conflit dans l'espace : de dessiner un « sillage d'expressions symboliques de colère » (pour reprendre Collins), par lequel les militants voudraient exclure les forces de l'ordre d'une portion de territoire disputé. Un tag peint sur le sol d'une rue du village de Bure le synthétise : « On aime le bleu du ciel, pas celui des uniformes ». Le conflit de Bure prend donc place et forme au sein de lieux particuliers, assez identifiables mais dispersés sur un territoire relativement étendu. C'est pourquoi, sauf précision contraire, lorsque « Bure » apparaît dans la thèse, il ne s'agit jamais du seul petit village de Bure (Meuse) mais d'un espace très peu peuplé de 200 km² (soit le double de la superficie de Paris intra-muros) qui comprend une dizaine de villages : Bure, Mandres-en-Barrois, Bonnet, Saudron, Ribeaucourt, Biencourt-sur-Orge, Couvertpuis, Hévilliers, Treveray, Houdelaincourt, Cirsfontaines, Montiers-sur-Saulx[7]. C'est dans cette zone, à la frontière de la Meuse et de la Haute-Marne, dans la région Grand Est de la France, que se sont installés la plupart des militants venus spécifiquement pour lutter contre le projet nucléaire (soit, selon les périodes, entre quinze et cinquante personnes simultanément). Du point de vue de la géographie « naturelle », il faut imaginer, entre chaque bourg, des champs cultivés en agriculture intensive (essentiellement céréalière depuis les phases successives de remembrement), des prés et pâturages, des collines, des rivières et des vallons. Cet espace comprend le bois Lejuc, qui n'est donc qu'une partie des lieux investis. Ce « territoire » n'est cependant pas un donné naturel, qui constituerait le décor ou même le simple support de la mobilisation qui m'occupera ici. Pris au travers d'interprétations et d'appropriations concurrentes, le « territoire » est une construction sociale et politique : à ce titre, il est donc aussi le produit de la mobilisation anti-nucléaire, comme la mobilisation est produite par lui.

[7] Chaque village cité comprend entre 0 et 5 lieux de vie militants.

1. L'entrée en lice d'un acteur contestataire : une marge « ingouvernable » de l'écologie ?

1.1. De la dimension spatiale de l'action collective à la fabrique quotidienne d'un territoire contestataire.

1.1.1. De la dimension spatiale de l'action collective…

> *« Rien ni personne ne peut éviter l'épreuve de l'espace. Plus et mieux, un groupe : une classe ou fraction de classe, ne se constituent et ne se reconnaissent comme "sujets" qu'en engendrant (produisant) un espace. Les idées, représentations, valeurs, qui ne parviennent pas à s'inscrire dans l'espace en engendrant (produisant) une morphologie appropriée se dessèchent en signes, se résolvent en récits abstraits, se changent en fantasmes. L'investissement spatial, la production de l'espace, ce n'est pas un incident de parcours, mais une question de vie ou de mort. » (Lefebvre, 1974, p. 478-479).*

Depuis au moins le tournant des années 2000, une part croissante de la sociologie des mobilisations s'efforce de prendre en compte la dimension spatiale de ces dernières. Le présent travail s'inscrit dans la continuité de ces travaux qui ont marqué le « tournant géographique » (ou *spatial turn*) des sciences sociales, au cours et à l'issue duquel elles ont davantage intégré cette dimension à leurs analyses **(**Tilly, 2000 ; Miller, Martin, 2000 ; Sewell, 2001 **;** Auyero, 2005 ; Norois, 2005 ; Ripoll, 2008 ; Ollitrault, Kerle, Le Caro, 2012 ; Melé, 2013 ; Combes, Garibay, Goirand, 2016 ; Norois, 2016 ; Ancelovici, Dufour, Nez, 2016). L'espace est entendu comme fruit de conflits pour sa production et sa maîtrise. Il est, en effet, le produit d'un certain mode d'agencement des distances, engageant en même temps certaines relations et circulations entre humains et non-humains, qu'ils soient objets, animaux ou végétaux. L'espace est le produit de celles et ceux qui le pratiquent, le parcourent, l'aménagent, le programment, le surveillent, le racontent, l'imaginent, le défendent ou le construisent. Je m'inscris dans la continuité des auteurs qui pensent l'espace, ni comme décor ni comme causalité en soi, mais comme structure – plus ou moins stabilisée et rigide – qui n'est en rien extérieure aux acteurs. Suivant Bruno Latour, je comprends l'espace matériel comme le produit d'interactions passées qui viennent cadrer des interactions présentes, elles-mêmes dépassant toujours en création les intentions ou intérêts des acteurs (Latour, 1994a). L'espace matériel n'est donc ni le support passif des intentions de sujets indépendants, ni une structure transcendante à l'interaction. Il n'est jamais contraignant ou habilitant *a priori* et dans l'absolu, pour n'importe qui. Il est en effet inséparable des rapports de pouvoir qui le configurent, des usages qui en sont faits, ou encore des attachements et valorisations portés aux éléments de l'environnement.

Toute politique d'aménagement du territoire, gouvernée par des acteurs publics et/ou privés, est donc une politique des distances, une certaine organisation des séparations et des mises en relation, facilitant ou freinant des accès, arrangeant la promiscuité, fluidifiant et surveillant la mobilité, etc. Dès lors, une mobilisation, surtout lorsqu'elle a l'occupation comme mode d'action majeur, a pour effet de modifier qualitativement l'agencement des distances entre les êtres, de faire circuler autrement les personnes, les objets, les images, les idées. Une mobilisation peut créer de nouveaux usages de l'espace en multipliant les points de contact et de rencontre entre des acteurs sociaux : échanges matériels, partages de savoirs et de savoir-faire, actions collectives, manifestations, réunions et assemblées, repas communs, fêtes, détournements de l'outil de travail, semis et récoltes collectives, chantiers de construction… Ces mobilisations l'emportent ou bien échouent, marquant plus ou moins durablement l'espace. Il n'existe donc pas d'espace neutre de politique puisque tout espace est un espace (social) produit par un conflit (social) (Martin, 2006). L'espace peut se comprendre comme produit et *enjeu* de sa maîtrise par des pouvoirs (policier, marchand, industriel, etc.) **(**Veschambre, 2005**)** ou de contestation de cette maîtrise. Certaines mobilisations sont une forme particulière de la dispute pour la maîtrise de l'espace, et, peut-être plus encore, celles qui s'auto-définissent comme « luttes de territoire ».

Défendant un squat, un quartier populaire, une zone dite naturelle, de terres agricoles (etc.), les « luttes de territoire » ont pour but de contester l'hégémonie des pouvoirs aménageurs en leur disputant des imaginaires et des usages de l'espace, au travers de dynamiques de requalification et de *réappropriation* (Norois, 2005). Le chercheur Javier Auyero l'explique, il y a une

> « relation de structuration réciproque [entre] l'espace, physique comme symbolique, et les mobilisations politiques. (…) Ainsi, l'espace et le lieu déterminent, tout en la favorisant, l'émergence des mouvements de contestation ; en retour, ceux-ci contribuent à actualiser les potentiels qu'offre l'espace tout en le restructurant. » (Auyero, 2005, p. 125).

C'est bien cette relation d'interdépendance qui fait la contrainte et la créativité d'une mobilisation. La « double dimension, structurée et structurante, de l'espace » (*ibid.,* p. 126) n'est jamais tout à fait figée puisque remodelée, *travaillée* par des arts de faire, des techniques du corps, des normes juridiques, des dispositifs techniques ou des aménagements matériels que l'on ne peut comprendre qu'en les inscrivant, au moins en partie, dans une forme d'ordinaire. Un mouvement d'occupation, en produisant de nouveaux usages, attachements et valorisations, tente de transformer la manière dont les situations spatiales ont été établies, anticipées ou contrôlées. C'est ce qu'explique le politiste Choukri Hmed lorsqu'il enquête sur les grèves de loyers de travailleurs immigrés, au sein de foyers pourtant structurés comme espaces de contrôle social :

> « Ainsi les contraintes spatiales peuvent-elles être tournées à l'avantage des groupes mobilisés, ces derniers ayant la possibilité de redéfinir le sens, les usages et la valeur stratégique de l'espace » (Hmed, 2008, p. 1655).

1.1..2. …à la fabrication quotidienne d'un territoire contestataire.

L'espace est sans nul doute construit par des actions stratégiques, mais il ne faudrait pas pour autant négliger ou mésinterpréter tout un ensemble de pratiques, d'affects et d'usages qui obéissent à d'autres logiques que celles de la rationalité instrumentale, bien souvent imputée aux acteurs militants. L'écueil serait de réduire l'occupation et l'habitation d'espaces contestataires aux stratégies mises en place par les militants pour produire un certain nombre de signes et de messages destinés à des publics. Je pense, par exemple, à l'analyse que déploie Anahi Alviso-Marino de l'occupation d'une place au Yémen visant à faire tomber le régime autoritaire. Sont pris comme principaux éléments signifiants pour l'analyse, les photographies, les affiches ou des peintures : autant de signes qui, mis en scène d'une manière plus ou moins cohérente, sont censés fabriquer un récit, un *message* adressé à l'« opinion publique ». Mon orientation théorique et méthodologique est qu'aucune mobilisation, et moins encore lorsqu'elle a l'occupation comme réalisation principale, n'est réductible aux stratégies que ses acteurs mettent en œuvre pour se faire voir et entendre, ou pour participer à la compétition politique **(**Alviso-Marino, 2016). L'écueil que j'essaierai d'éviter est donc de concevoir l'occupation-habitation comme une forme de manifestation prolongée ; comme un simple outil de pression politique sur la puissance publique ; comme une forme de haut-parleur ou de levier qui permettraient aux acteurs non institutionnels de se faire une place dans la compétition politique au niveau local, régional ou national. Il en est ainsi de la plupart des occupations : il faut se garder de

> « ne pas [les] considérer sous le seul angle d'un mode d'action stratégique, mais comme une forme totale d'engagement du corps, dans des espaces qui, même investis de significations politiques, sont aussi des lieux de vie, au moins le temps de la lutte – à l'opposé des formes distanciées et individualisées de militantisme » (Dechézelles, Olive, 2017, p. 17).

Que ce soit sur la place publique (Göle, 2014) ou le rond-point (Journal des anthropologues, 2019), dans un parc urbain ou dans une forêt, dans une usine ou un squat politique (Breviglieri, Pattaroni, 2005 ; Péchu, 2006, 2007 ; Bouillon, 2009 ; Nez, 2017), dans un village abandonné (Bulle, 2017) ou dans un champ, nombre de travaux récents s'efforcent de prendre au sérieux la *politisation par l'espace*, c'est-à-dire les relations à, et les usages de l'espace qui sont investis par les acteurs de la mobilisation, en deçà parfois de toute visibilité extérieure : leur étude informe sur l'organisation du militantisme, sur le régime d'engagement des acteurs, sur la répartition des rôles militants, ou encore sur le rapport induit avec l'ordre politique institué. Il y a bien une *arène de la politisation hors de la scène*.

Dire qu'au cours d'une mobilisation, l'espace n'est pas investi qu'au gré de motifs stratégiques ou selon des objectifs définis, ne signifie pas, pour autant, que les actions déployées dans l'espace soient dépourvues de *portée* tactique. Le sociologue Michel de Certeau a bien montré que la tactique (à distinguer ici de la stratégie), est précisément le lot des acteurs subalternes, c'est-à-dire de ceux qui ne maîtrisent pas, *a priori*, la teneur des usages de l'espace. Jusque dans la quotidienneté des lieux de travail, les acteurs produisent pourtant une multitude de détournements, de dissimulations, de créations, de ralentissements qui sont autant de « coups » portés à l'ordre des choses (de Certeau, 1980). Tout comme, dans l'ordre usinier, l'ouvrier crée du jeu et de la transgression par une inventivité d'usages, de même, le militant-occupant met à l'épreuve l'ordre politique en bricolant des usages de l'environnement qui contestent certains de ses fonctionnements, règles du jeu ou prérogatives.

Les « luttes de territoire » ne se résument pas non plus aux réunions et assemblées délibératives auxquelles elles donnent lieu. La réappropriation prolongée d'un environnement engage, en effet, une redéfinition profonde des manières de s'y mouvoir, de répondre à ses besoins, d'y interagir, de s'y amuser, etc. Dès lors que l'occupation s'ancre dans la durée, se dessinent des formes de quotidienneté, d'ordinaire, dont l'étude exige des méthodes adaptées. Ce que les auteurs susmentionnés aident à saisir, c'est qu'un engagement contestataire émerge et se poursuit toujours dans une certaine quotidienneté ; qu'entre le quotidien et la mobilisation, il n'y a pas de rupture qualitative : « L'espace détermine le quotidien comme les actes de protestation, sans, de ce fait, qu'il y ait de rupture entre les deux » (Auyero, 2005, p. 126). La prise en compte de la quotidienneté est d'autant plus importante dans le cas présent qu'elle s'inscrit dans des espaces militants qui tendent à fusionner les différents moments et sphères de la vie sociale : il n'y a pas d'espace-temps qui serait réservé à la politique contestataire.

Peut-on, dès lors, étudier la mobilisation de Bure comme ont pu être étudiées les « mobilisations locales » contre d'autres projets d'infrastructure et d'équipements (autoroute, aéroport, barrage hydraulique, parc éolien industriel, incinérateur industriel, ligne de train à grande vitesse, centre commercial ou touristique, etc.) ? Lorsque sont étudiées des « mobilisations localisées » ou des « conflits de proximité », notamment contre des projets d'infrastructure ou d'aménagement, une large partie des opposants s'engagent au sein, mais aussi *depuis* le territoire visé par le projet (Norois, 2005, 2016 ; Melé, 2013 ; Dechézelles, Olive, 2019). Ces militants, aguerris ou non, sont donc, par ailleurs, pris dans des réseaux de sociabilité, des champs professionnels et des structures de classe locales. L'engagement est alors à comprendre partiellement *à partir* de cette inscription sociale préalable. Bien sûr, la mobilisation affecte leur vie quotidienne, allant jusqu'à susciter de nouveaux attachements à des lieux qu'ils fréquentaient peu jusque-là ou méconnaissaient. Néanmoins, une caractéristique importante distingue la mobilisation autonome de Bure d'autres formes étudiées par la sociologie ou la géographie des mobilisations. S'il y a bien une quotidienneté du militantisme à Bure, elle est profondément réinventée, puisque les militants autonomes ne

vivaient pas, avant la mobilisation, sur les lieux qu'elle a pour but de défendre. Ils sont issus d'autres territoires, voire de métropoles à plusieurs centaines de kilomètres du projet en question. Forts de sociabilités militantes préalables, ils se mobilisent jusqu'à Bure spécifiquement pour empêcher le projet *et ce qu'il représente*, si bien que la quotidienneté qu'ils vont expérimenter, les attachements qu'ils sont susceptibles de nouer, sont profondément liés à la mobilisation elle-même. C'est pourquoi je m'intéresserai à la mobilisation comme espace de socialisation, vecteur d'usages, d'apprentissages, d'attachements et de conflits. Cette configuration spécifique de la mobilisation de Bure la rapproche donc bien moins des mobilisations locales que des « mouvements d'occupation » **(**Politix, 2017). L'occupation transforme la mobilisation anti-nucléaire : les frottements et alliances entre les acteurs contestataires, leur relations aux autorités et à la loi, en un mot leur façon de faire de la politique. L'occupation suscite également, *fabrique* son propre « territoire », de manière enchevêtrée mais bien distincte du territoire préexistant. L'enjeu de la thèse est d'élucider les conditions de fabrication du territoire contestataire, au sens d'une fabrication matérielle (organisation sociale, modes de subsistance) et de production d'imaginaires (critique radicale et « en actes » des institutions politiques et de l'aménagement du territoire). Il s'agit bien d'éclairer la *politique en train de se faire* (Quirós, 2016, p. 25-27). Le but est de saisir les significations politiques des gestes militants par lesquels le conflit s'ancre dans l'environnement disputé. On peut se demander quels sont les différents modes de politisation de l'environnement ; par quels pratiques et discours les êtres non-humains sont-ils *enrôlés* dans la mobilisation ? En un mot, et pour reprendre ceux de Bruno Latour, l'enjeu politique dont il faut faire ici la science, réside dans l'extension de la question du conflit aux objets naturels (Latour, 1999, p. 24). Or, les mobilisations, écologistes notamment, peuvent déployer des modes de politisation (de l'environnement) et d'enrôlement (des non-humains) tout à fait différenciés, concurrents voire opposés. Parce que le conflit socio-environnemental de Bure vient en effet heurter, travailler, interroger les mobilisations écologistes et l'« écologie politique », il nous renseigne sur les motifs et les enjeux de leurs transformations contemporaines.

1.2. L'écologie redéfinie dans ses marges ? Les « ZAD » comme réagencement de la conflictualité socio-environnementale.

1.2.1. Les mobilisations écologistes : une histoire non linéaire.

« On a peur qu'ils commencent les travaux, c'est pas sûr du tout qu'ils attendent la fin de nos recours juridiques. Je vous cache pas qu'on aurait bien besoin que vous veniez monter

une ZAD [zone à défendre][8] ». Le porte-parole du Collectif pour la préservation des terres du Triangle de Gonesse (opposé au projet de gigantesque centre commercial EuropaCity en Île-de-France) s'exprime ainsi en janvier 2015, dans une salle occupée de l'Ecole normale supérieure, rue d'Ulm à Paris, devant un parterre d'une trentaine de militants autonomes. Bien que la plupart des militants présents se soient déjà rendus sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), ils n'ont pas fait une vocation de l'occupation sur demande. Malgré tout, cette demande d'un responsable associatif témoigne de la confiance qu'il accorde à ces militants, pourtant inconnus de lui et d'obédience politique bien différente. Elle témoigne aussi d'une claire division du travail militant et des modes d'action entre « associatifs » et « autonomes ». De tels liens n'ont rien d'évident. Cet épisode peut nous servir de point d'entrée pour situer succinctement les mouvements des ZAD – dont Bure est un cas parmi d'autres – au sein des évolutions plus larges des mobilisations écologistes.

Au cours des années 1960 et 1970, un réseau d'associations environnementalistes se constitue, allant d'associations naturalistes et de l'écologie scientifique aux sections françaises d'ONG qui mêlent actions médiatiques spectaculaires, expertises scientifiques et recours juridiques, et ce à des échelles souvent internationales (Amis de la terre, Greenpeace) (Ollitrault, Villalba, 2014). Durant les décennies 1970 et 1980, l'écologie entre dans l'espace public et le champ des mobilisations collectives, par l'intermédiaire de conflits contre des projets d'aménagement « locaux ». Bien qu'elle soit d'abord une lutte anti-militariste et pacifiste, la lutte d'habitants du plateau du Larzac contre l'extension d'un camp militaire (1971-1981) peut être considérée comme « fondatrice de l'identité des mobilisations écologistes françaises » (Ollitrault, Villalba, 2014, p. 718) : elle est en effet parvenue à faire converger des acteurs (syndicats, militants gauchistes, agriculteurs, notables locaux, Eglise) et des registres contestataires différents (désobéissance, occupation, recours juridiques, grèves de la faim, manifestations…). Cette lutte a bénéficié d'un fort écho médiatique et d'une victoire finale sur le projet contesté. Ces années voient aussi le déploiement de mobilisations contre le nucléaire militaire, la construction de centrales nucléaires civiles et de centres de stockage de déchets radioactifs, De Plogoff à Creys-Malville en passant par Chooz ou la plaine du Rhin (Lenoire, 2019), ces luttes sont également l'occasion d'alliances improbables qui jettent des ponts entre l'écologie d'un côté, la lutte sociale et politique de l'autre, et notamment entre la cause écologiste et l'extrême-gauche.

Cependant, la fin de la décennie 1980, et surtout la décennie 1990, voient l'amoindrissement de ce type de mobilisations. La cause environnementale traverse un processus de cooptation institutionnelle (des collectivités locales aux institutions internationales), produisant des dynamiques de pacification et de canalisation. D'un côté, l'écologie est « politisée » au sens d'une pénétration dans le champ institutionnel, partisan et parlementaire. De l'autre côté, les associations environnementales se concentrent sur

[8] Le terme de « ZAD » au sens de « zone à défendre », apparaît au tout début des années 2010. Il s'agit du détournement militant d'un syntagme administratif : la Zone d'Aménagement Différé est le résultat d'une opération de zonage par l'action publique afin de préparer la transformation / réaffectation des espaces.

l'expertise scientifique, la pédagogie, les campagnes de communication et les recours juridiques (Ollitrault, 2008). Certaines ONG concentrent leur travail sur la participation aux politiques publiques ou les partenariats avec les entreprises (Chartier, Ollitrault, 2005, p. 93-115). Les membres des associations se professionnalisent et se convertissent en partie au « développement durable » comme nouveau paradigme de l'action publique (Villalba, 2009). Enfin, le gouvernement des contestations s'adapte à la mémoire des conflits d'aménagement en intégrant des procédures de concertation et de « participation » aux projets d'aménagement (Fourniau, 2007 ; Neveu, 2011 ; Gourgues, Rui, Topçu, 2013).

Parallèlement, les mouvements altermondialistes fleurissent en Europe de l'Ouest au moins à partir des années 1990. A partir de 1999 à Seattle, et régulièrement depuis, de grandes manifestations émeutières marquent la contestation des sommets internationaux des institutions politico-économiques internationales (Sommier, Agrikoliansky, 2005). La cause environnementale, présente bien que minorée dans ces mouvements par rapport à la question sociale, trouve un écho plus important à partir des « Camps Action Climat » qui réunissent des militants altermondialistes, anticapitalistes et écologistes. L'un de ces camps se tient à Notre-Dame-des-Landes en 2009 et marque le commencement de l'occupation des lieux contre le projet d'aéroport. Le mouvement anti-aéroport, dans ses composantes associative et « zadiste », est donc à la fois hérité des luttes écologistes des années 1970 (Ollitrault, 2021) et des luttes altermondialistes. Il faut aussi préciser qu'Outre-Manche, la décennie 1990 a vu se multiplier les pratiques occupantes portées par des militants écologistes (*Earth First*) et visant à contester des projets d'aménagement (routes). Au cours des années 2000 se développe également un syndicat agricole et écologiste (la Confédération paysanne), mais aussi des groupes d'action plus informels (tels les collectifs anti-publicité), des actions de désobéissance civile, comme les actions anti-OGM (Hiez, Villalba, 2008).

Parmi les grandes associations environnementalistes, l'expertise et le lobbying commencent à montrer leurs limites à partir de la seconde moitié de la décennie 2000. L'échec relatif du « Grenelle de l'environnement » organisé par Nicolas Sarkozy, puis des rencontres onusiennes dites « COP » (Conférences des parties), convainc peu à peu les militants de l'intérêt d'enclencher d'autres pratiques de mobilisation (Ollitrault, Villalba, 2014, p. 721).

1.2.2. L'irruption des autonomes dans le champ de la contestation écologiste.

Ce rapide aperçu de l'histoire récente des mobilisations écologistes permet de saisir la place que viennent prendre les mouvements d'occupation de type ZAD. Sans être radicalement inédit, puisqu'il renoue avec des formes de lutte et alliances des années 1970, ce répertoire d'actions collectives n'en contribue pas moins à réagencer les formats contemporains des mobilisations écologistes. Á partir d'un corpus de presse militante et de travaux universitaires, j'ai dénombré plus de vingt-cinq « zones à défendre », établies

essentiellement en France, mais aussi en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Italie, entre 2009 et aujourd'hui. Elles tiennent de quelques jours à plusieurs années, sont maintenues par dix personnes ou trois cent, prennent une maison ou plusieurs dizaines, sur des terrains de quelques centaines de mètres carrés à 1.600 hectares (pour une recension de ces ZAD, voir la liste établie en Annexe 1). Suivant le géographe Philippe Subra, on observe que les occupants de ces ZAD – ou plus généralement les militants autonomes qui participent aux luttes écologistes (Subra, 2016a) –, marquent plusieurs inflexions dans le champ des mobilisations écologistes : quant à leur rôle politique dans la mobilisation, quant à leur rapport à l'écologie, quant à leurs registres d'action et relation entretenue à la violence. Tout d'abord, ils se distinguent des militants écologistes que l'on trouvait jusqu'alors dans les mobilisations locales par le fait qu'ils sont extérieurs au territoire directement concerné. Si les luttes de Plogoff ou du Larzac étaient, elles aussi, soutenues par des militants extérieurs, ces derniers restaient guidés par les habitants ou les agriculteurs locaux. Dans le cas des ZAD ou de Bure, les militants autonomes jouent un rôle politique plus important dans le cours de la mobilisation, notamment dans la mesure où ils s'installent durablement sur place, élaborent leurs propres stratégies et prises d'initiative.

Par ailleurs, ces militants se distinguent des militants locaux (associatifs) dans la mesure où ils ont été davantage socialisés au cours de conflits sociaux (Contrat première embauche, loi relative à l'autonomie des universités, « loi Travail », Nuit Debout…) ou aux squats urbains (anti-gentrification, de soutien aux sans-papiers). Dès lors, la lutte écologiste est davantage l'occasion d'un renouvellement des terrains de lutte des collectifs autonomes, qui enrichissent leur critique du capitalisme et de l'État, en y associant la question de la destruction des milieux vivants et des projets dits autoritaires (« imposés ») d'aménagement. Enfin, les militants autonomes intègrent sans doute plus aisément l'illégalité, et surtout l'affrontement physique et le sabotage comme modes d'action légitimes au sein de la mobilisation, ce qui n'est pas sans créer des disputes avec les autres acteurs contestataires. Ces divergences de modes opératoires sont plus importantes encore : tandis que les acteurs associatifs (que l'on appellera « citoyens ») ont pour objectif de critiquer, débattre, convaincre et revendiquer, les acteurs autonomes ont pour but de critiquer, empêcher, « braconner », bricoler et surtout opacifier. Pour autant, ces différentes façons de contester, mêlées à la légitimation de l'illégalité et de l'« action directe », n'empêchent pas tout à fait les alliances de se nouer, voire les hybridations de se faire. Bure est justement l'un des cas d'expérimentation de ces improbables enchevêtrements de répertoires d'actions collectives. Elucider les conditions de formation de telles alliances est l'un des objectifs de l'enquête, dans la mesure où celles-ci entraînent une certaine inflexion des cadres et des formes des mobilisations écologistes, notamment dans leur rapport à l'État.

A ce titre, le contexte politique dans lequel prend place la contestation est important. Dans ce coin du sud meusien (Grand Est), le projet titanesque qu'est le centre d'enfouissement de déchets radioactifs engage une multitude d'acteurs publics et privés. Elaborée depuis plusieurs décennies, l'option de l'enfouissement prend place à Bure en étant

soutenue par de nombreux acteurs institutionnels, partenariats économiques, réseaux d'élus et mannes financières. Le projet CIGEO engage une transformation profonde du territoire : aussi bien du processus général de valorisation économique que des institutions publiques qui le gouvernent. Reprenant l'angle d'approche de la politiste Doris Buu-Sao sur le cas de « l'ordre extractif » (pétrolier) en Amazonie péruvienne (Buu-Sao, 2017, p. 24), j'avance l'idée que le projet CIGEO, parce qu'il constitue un enjeu capital et stratégique pour la (re)production de l'ordre nucléaire[9], constitue bien un véritable « projet de gouvernement ». C'est pourquoi le réagencement de la lutte écologiste, dont Bure est l'un des terrains d'expérimentation, n'est pas sans provoquer une réponse forte de la part des pouvoirs publics.

1.3. Le gouvernement des contestations et la contestation du gouvernement : la coproduction d'un régime d'engagement en contexte nucléaire.

Si l'usage du terme de ZAD s'étend depuis quelques années déjà, celui-ci atteint désormais un improbable niveau de dilution. En mai 2022, Marine Le Pen (Rassemblement national) déclare : « Si un certain nombre de Français votent pour [Jean-Luc Mélenchon], il peut transformer l'Assemblée nationale en ZAD »[10]. La comparaison revient moins d'un an plus tard, dans le contexte de la contestation parlementaire de la réforme des retraites de 2023. Tandis que le gouvernement raccourcit la longueur possible des débats autour du projet de loi, une partie de l'opposition (France insoumise) multiplie les amendements pour empêcher que le projet n'avance à l'Assemblée nationale. La comparaison de cette dernière à une « ZAD » est alors défendue par la porte-parole d'Europe Écologie/Les Verts, alors qu'un ministre du gouvernement Borne II l'utilise comme dénigrement :

> « Je sais qu'ici, par-delà les divergences politiques, on s'écoute ; (…) par-delà les oppositions de fond, on débat ; (…) on se respecte. Je sais qu'ici il n'y a pas de ZAD, il n'y a que la République »[11].

Que veut dire le ministre ? Sans espérer capter avec précision un usage aussi flou du signifiant, il semble que, par « ZAD », le gouvernement entende alors un détournement du

[9] Cette notion me permet d'embrasser, au-delà de la seule filière industrielle de l'énergie électro-nucléaire, toute une configuration d'acteurs, distincts mais interdépendants, tels que les instances nationales de gouvernement, les agences publiques spécifiques, les entreprises tout au long de la filière, du mastodonte au petit sous-traitant local, mais aussi toutes les instances locales de gouvernement comme les collectivités territoriales, les communes, les Groupements d'intérêt public, etc. La notion d'« ordre nucléaire » désigne les effets sociopolitiques structurants de cette configuration d'acteurs, à des échelles géographiques variées (*cf. chapitre I*).

[10] La responsable politique était l'invitée de RTL, 11 mai 2022, voir l'extrait vidéo en ligne : https://www.facebook.com/MarineLePen/videos/marine-le-pen-sur-rtl-11052022/823263938634023/, dernière consultation le 1er avril 2023.

[11] Discours de Gabriel Attal, Ministère des Comptes Publics devant le Sénat, 2 mars 2023, [en ligne] https://www.bfmtv.com/politique/ici-c-est-la-republique-pas-la-zad-attal-ouvre-le-debat-sur-les-retraites-au-senat-et-raille-l-assemblee_AV-202303020505.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

cours « normal » des institutions, par moyens de blocage. A demi-mot, ce blocage est pointé comme un obstacle à la possibilité même d'utiliser une institution – de gouverner. En somme, le gouvernement accuse une partie de l'opposition parlementaire de vouloir rendre l'Assemblée *ingouvernable*. Mon enquête est, en quelque sorte, un effort pour comprendre *pourquoi* les « zones à défendre » sont-elles synonymes d'une difficulté, voire d'une impossibilité à gouverner ? Que révèlent-elles de la contingence du développement historique de l'appareil étatique et de son emprise sur le monde social ?

1.3.1. L'État formé par sa contestation ?

Pour ce faire, il est nécessaire d'approcher les modes de gouvernement à partir de la *formation* des États. Selon l'anthropologue James C. Scott, les États modernes se sont établis au moyen d'une éprouvante conquête de *lisibilité* sur les territoires et les populations qu'ils prétendaient gouverner. Loin d'un développement naturel, épousant le monde social, les États ont dû, pour asseoir leur emprise, réduire drastiquement l'opacité du social – et ce, à force d'instruments de mesure, d'équivalence, de compréhension, de nomination, de comptage et de catégorisation :

> « Sans vouloir pousser trop loin l'analogie, on peut souligner que l'essentiel des actions de l'État dans l'Europe du début de l'ère moderne semblent similairement vouées à rationaliser et à standardiser ce qui n'était auparavant qu'une sorte de hiéroglyphe social, afin de lui donner une forme plus lisible et plus commode à administrer. Les simplifications sociales introduites à cette époque ont permis l'instauration de systèmes d'imposition et de conscription plus finement réglés. Elles ont d'autre part rendu possibles de profondes interventions de toutes sortes dans des domaines comme la santé publique, la surveillance des individus ou l'assistance aux pauvres. » (Scott, 2021, p. 22).

Cette « simplification du social » s'est également opérée sur « la nature », puisqu'au cours du XVIIIème siècle ouest-européen, les États ont peu à peu considéré qu'elle pouvait devenir un stock de richesses exploitables. Pour ne citer que l'exemple de la sylviculture rationalisée : « la forêt comme habitat disparaît donc, remplacée par la forêt comme ressource économique qu'il convient de gérer de manière efficace et profitable » (*ibid.*, p. 35). Ces quelques détours pour situer les types d'opérations politiques qui ont transformé les « territoires » depuis près de trois siècles, mais aussi pour éclairer *où* se situe la conflictualité dont je vais parler. L'approche par la formation des États se lie tout à fait à une sociologie de l'action collective : la politiste Doris Buu-Sao, étudiant des mobilisations populaires contre l'ordre extractif en Amazonie péruvienne, a bien souligné l'importance de rappeler la dimension contingente du pouvoir :

> « Penser en termes de "formation" permet ainsi de souligner le caractère contingent de la domination d'État, faite de compositions, d'accommodements, de jeux avec l'imprévu dans la rencontre de significations, d'intérêts, de pratiques et de systèmes de relation différents » (Buu-Sao, 2017, p. 38).

Saisir la formation de l'État comme le résultat contingent d'opérations de lisibilité, permet de mieux se rendre compte du rôle et de la portée de ce(ux) qui les conteste(nt)[12]. Il en est ainsi des militants autonomes que l'on retrouve à Bure ou dans les autres ZAD en France. Même dans un pays où la formation de l'État semble si avancée, elle n'est jamais tout à fait stabilisée. Les différents monopoles que celui-ci revendique (e.g. de la violence physique légitime, de la décision politique), ne s'exercent pas de manière complète et incontestée. Relativement aux analyses sur le redéploiement contemporain de l'État, l'étude du cas de Bure paraît instructive, puisqu'il s'agit d'un territoire où l'État cherche précisément à conserver certaines fonctions politiques essentielles : investissement, production industrielle, aménagement et contrôle de l'espace, production du consentement des populations, maintien de l'ordre public… Dans le contexte de cette entreprise de reproduction de l'ordre nucléaire, le gouvernement de la contestation de Bure a suivi deux phases : sur la période 1994-2013, l'opposition citoyenne au projet nucléaire demeure pour l'essentiel canalisée au sein de cadres d'action considérés comme légitimes (non-violents, légaux, etc.). Durant la seconde période (2013 à nos jours), l'entrée en jeu du régime d'engagement autonome, lui-même s'hybridant avec le régime d'engagement citoyen, met en difficulté le projet de gouvernement que constitue le CIGEO. Comment se construit ce régime d'engagement militant au sein de la mobilisation anti-nucléaire, et quel impact peut-il avoir sur cette dernière ?

Suivant les travaux de la *Contentious politics* (politique contestataire) (Tilly, Tarrow, 2015 [2007]), le « répertoire » contestataire peut être compris comme une succession de « performances » qui se réalisent dans l'espace public en interdépendance avec les modalités d'intervention des autorités. Le courant théorique que ces auteurs ont contribué à former a, depuis une quinzaine d'années, nourri nombre de recherches heuristiques : elles s'efforcent de décloisonner les types de mobilisations et de saisir les effets des stratégies gouvernementales sur le cours de ces dernières (Combes, Fillieule, 2011). Le travail qui suit se veut une contribution empirique à ces recherches, en explorant une mobilisation sur le territoire français. Celle-ci a, pour la sociologie de l'action collective, l'avantage de durer depuis vingt-cinq ans, avec une présence de militants autonomes déjà vieille d'une demi-douzaine d'années. En utilisant l'enquête ethnographique de longue durée, il est ainsi possible d'observer *in situ* les évolutions du répertoire contestataire à Bure. Celles-ci sont en effet à saisir comme le résultat, à la fois de convergences entre acteurs contestataires, et d'interactions avec les discours, pratiques et dispositifs des agents étatiques. La mobilisation sera donc décrite sous l'angle des « échanges de coups » qu'elle suscite.

L'objectif de l'enquête est aussi de saisir pourquoi se produit la mise en difficulté de ce projet de gouvernement ; en quoi le régime d'engagement autonome redéfinit-il en partie les luttes écologistes, et les conditions de félicité du gouvernement de ces dernières ? Le régime

[12] Bien que la thèse ne prenne pas directement appui sur les analyses en termes de « politique par le bas », il faut ici rappeler leur apport majeur, puisqu'elles identifient également les « failles du processus historique d'étatisation, les incertitudes de son emprise sur la totalité du territoire », enquêtant sur « le rôle joué par les groupes subalternes dans la formation de l'État » (Buu-Sao, 2017, p. 35, reprenant (Bayart, 1981).

d'engagement autonome contesterait l'ordre politique sous au moins trois de ses dimensions : en refusant de respecter nombre de règles de Droit ; en rejetant la représentation politique, mais aussi, au-delà, l'arène politique officielle comme instance légitime de délibération et d'action ; en contestant directement le monopole de la violence légitime revendiqué par les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire. Pour élucider ces différents gestes critiques, je dois m'intéresser, non seulement au collectif militant en question, mais aussi au travail de l'ordre réalisé à son égard. Dans le contexte d'une entreprise de reproduction de l'ordre nucléaire, la thèse qui suit entend penser la contribution de groupes protestataires à la perturbation et à la redéfinition de l'ordre politique. En somme, je cherche à *caractériser la relation de co-production dynamique entre l'État et les acteurs contestataires, entre le gouvernement des contestations et la formation d'un régime d'engagement militant.* Ma thèse est que la mise à l'épreuve du gouvernement des contestations est aussi bien à expliquer par les caractéristiques propres du régime d'engagement autonome que par les tactiques militantes utilisées. De nombreux travaux de sociologie politique éclairent le fait que la plupart des acteurs des mobilisations, en désignant l'État comme « coupable et arbitre » (Buu-Sao, 2017, p. 37) d'un conflit, d'un projet ou d'une réforme, le poussent à ajuster ses positions, adapter ses stratégies, redéfinir son rôle politique et social. En cela, les contestataires peuvent « contribuer de façon ininterrompue à [la] formation de l'État » (Siméant-Gernanos, 2013, p. 143). On aurait pu croire que les militants autonomes de Bure, parce qu'ils ne désignent pas les autorités comme arbitre ni ne formulent de demande à leur égard, ne contribuent pas à ce processus de formation. Au contraire, parce qu'ils rejettent les voies de régulation et de pacification du conflit en régime libéral-démocratique, ces militants conduisent l'État à adopter, révéler ou réaffirmer d'autres stratégies de gouvernement. Tandis que les acteurs d'autres mobilisations locales cherchent précisément à se rendre intelligibles des pouvoirs publics, pour être considérés comme des interlocuteurs légitimes et être, à ce titre, entendus, les acteurs contestataires autonomes vont à l'inverse. Comme je le montrerai, la critique radicale des institutions politiques et de l'aménagement du territoire, les pratiques de dissimulation et d'informalité, les tactiques de « perruque » (de Certeau, 1980) et d'« action directe », sont autant de traits qui rendent la mobilisation autonome difficilement appréhendable et contrôlable – dans un premier temps du moins. L'enquête montre comment l'État continue de se former *en ses marges*, dans la mesure où il doit déployer d'importants dispositifs d'intelligibilité, tout en cherchant à affirmer ce que doivent être les « bonnes manières de faire de la politique » (Codaccioni, 2019, p. 30). Il doit également assumer un rôle de gouvernement direct, de coercition et de pénalisation plus explicites d'une certaine dissidence politique.

1.3.2. Une sociologie des dispositifs sécuritaires.

Pris dans une véritable *épreuve de lisibilité*, les acteurs politiques et agents de l'ordre entreprennent d'adapter leurs stratégies d'emprise par un quadrillage et un contrôle massifs du

territoire disputé, ainsi qu'un engagement proactif des services de renseignement et de l'institution judicaire. Il s'agit bien de restaurer la lisibilité sur cette contestation, en contrôlant, non seulement les velléités d'action collective, mais aussi les circulations et les communications. Il s'agit surtout de *donner un visage* aux contestataires. L'épreuve de lisibilité entre acteurs contestataires et agents de l'ordre est donc analysée au prisme d'une sociologie des dispositifs sécuritaires. Je me demande en quoi ces derniers participent d'une reprise en main du territoire disputé, et quels sont leurs effets sur le cours de l'action collective. Dès lors, l'enquête sociologique permet aussi d'interroger les évolutions contemporaines dans les « styles de maintien de l'ordre » en France, en interaction avec des types de répertoire contestataire. Les travaux des années 1990 avaient pu conclure à une pacification du maintien de l'ordre, celui-ci devenant davantage « négocié » avec les organisations protestataires, tout en acceptant un désordre public minime (King, 2004, Fillieule, 2010). Pourtant, le maintien de l'ordre que l'on peut observer depuis le début des années 2000 semble profondément infléchir ces doctrines et stratégies de la police des foules. Nous aurions plutôt affaire à un maintien de l'ordre judiciarisé, « légaliste » (n'acceptant aucune dérogation à l'application de la loi), davantage musclé dans l'usage de la force et plus proactif dans son action (Fillieule, Jobard, 2020). Le but de l'enquête est de vérifier ces hypothèses en caractérisant le style de maintien de l'ordre à l'œuvre à Bure.

L'enjeu est aussi de jeter des ponts entre une sociologie du *policing* (Jobard, de Maillard, 2015 ; Fillieule, Jobard, 2020 ; Favarel-Garrigues, Gayer, 2021) et la sociologie de l'action collective, en montrant notamment que les outils d'analyse de l'une peuvent aider à comprendre les objets de l'autre (Oliver, 2008). Le déploiement massif et prolongé de contrôles d'identité, par exemple, est davantage propre au travail de l'ordre dans les quartiers populaires urbains qu'à celui opéré à l'égard des foules protestataires (Epp *et al.*, 2014 ; Maillard, 2019). Hors des arènes spectaculaires de l'affrontement ou de la manifestation publique, le travail de l'ordre s'opère donc également dans la trame de la vie quotidienne, dans les interstices anodins du territoire disputé : par le contrôle des circulations, la répression préventive d'illégalismes mineurs. De nombreux travaux de sciences sociales ont étudié le processus de construction de la « clientèle policière », c'est-à-dire les populations les plus ciblées par les agents de police et qui participent, en tant que telles, à la définition de la pratique et de l'identité policières (Van Manen, 1978 ; Monjardet, 1996 ; Zauberman, 1998 ; Boussard *et al.*, 2006 ; Jobard, 2010). L'enquête menée ici permet de tester l'usage de telles catégories et analyses dans le contexte apparemment différent d'une contestation politique. Je montrerai en quoi la contestation autonome contraint les agents de l'ordre à renouveler leurs stratégies et leurs dispositifs, à produire ou ajuster des catégories d'identification et d'action. En cela, la mobilisation contribuerait paradoxalement à produire du droit et à renouveler le travail de l'ordre.

Pourquoi s'intéresser spécifiquement au cas de Bure ? Parce qu'il offre d'observer *in situ* le travail politique, policier et judiciaire de définition et de construction d'une menace,

d'un ennemi – (auto-)exclu du champ de la contestation légitime. La thèse se veut en effet une contribution empirique aux champs des recherches en sciences sociales sur la construction politique et sociale de l'*ennemi intérieur* (Cultures & Conflits, 2001 ; Bigo, Bonelli, Deltombe, 2008 ; Linhardt, Moreau de Bellaing, 2017). A ce titre, le conflit socio-environnemental de Bure relève d'une déclinaison locale d'évolutions plus générales de l'action publique répressive, analysées récemment par plusieurs politistes (Codaccioni, 2019 ; Fillieule, Jobard, 2020). Une partie de l'enquête est donc consacrée au travail permanent de catégorisation et de (dis)qualification par lequel certains acteurs étatiques conçoivent l'opposition politique et s'efforcent de surmonter l'épreuve qui leur est faite. Il s'agit bien d'un jeu de co-production (Combes, Fillieule, 2016) qui, du reste, demeure permanent : ces stratégies de reconquête du territoire pénalisent la mobilisation qui doit, à son tour, créer de nouvelles voies de politisation, d'opacification, d'évitement, de « délocalisation ». Le régime d'engagement autonome se définit donc tout autant en prise avec, et en proie à, la reconquête étatique du territoire.

La section suivante présente les enjeux qui ont permis d'interroger et de définir la méthodologie de l'enquête la mieux adaptée à l'épreuve de lisibilité susmentionnée. Si cette méthodologie offre les moyens de répondre à la problématique de la thèse, elle s'est aussi adaptée aux exigences que constituent les caractéristiques du « terrain » : un terrain militant et sensible, brouillant les pistes pour échapper à l'attention policière et judiciaire dont les acteurs font parallèlement l'objet.

2. Enjeux méthodologiques et éthiques d'une ethnographie en terrain militant sensible.

> 4 janvier 2016. Je suis arrivé en voiture sur la ZAD. C'est seulement la seconde fois que j'y mets les pieds. Je demande à des personnes que je croise où je peux trouver « la Chèvrerie »[13], cabane que m'a indiqué Winnie[14]. Avant d'y arriver, je passe devant « La Grée » maison collective où je vois simplement un groupe de personnes d'allure punk, accompagnées de beaucoup de chiens. Les personnes parlent fort, leurs chiens aboient. Sans connaître personne, en passant, je me sens étranger, mal à l'aise. Choc des socialisations. J'arrive à la Chèvrerie, une cabane dont le sol, en terre, n'est pas séparé du dehors, en terre. On croirait que la cabane est une excroissance, presque un pli de la terre. Je me sens tout pataud. Arrivé de la grand' ville, de l'université… Je me présente aux deux personnes assises à l'intérieur sur des canapés de récup' : « salut, je m'appelle Pablo… je suis un pote de Winnie ». Le fait d'être connu de quelqu'un lève les méfiances ou politesses. « Ah ouais, Winnie ! Vas-y, entre ! Moi c'est Farfadet. » Farfadet a une allure de punk à chiens, bruyant et

[13] Cette cabane dite de « l'est de la ZAD », bien qu'elle soit située géographiquement au centre, a été rasée depuis par les bulldozers et la gendarmerie, en mai 2018.

[14] Tous les noms ont été changés, bien que ceux que portent l'immense majorité des militants soient déjà des pseudonymes.

> blagueur. Pourtant il y a moins de monde, l'ambiance est plus calme, je me sens rassuré. On parle quelques minutes au bout desquelles entre Steve. Je le connais bien, on était à la fac ensemble. Je sais qu'il avait commencé un mémoire sur la ZAD l'année précédente et qu'il l'avait abandonné pour s'y installer. Je n'en savais pas plus. Il a l'air content de me voir, et me dit presque immédiatement, avec un air entendu ou malicieux : « Ah, tu viens faire ton mémoire sur la ZAD ! ». Si je comptais amener tranquillement ma position de jeune chercheur, c'est raté. Je me demande s'il n'a pas fait exprès de révéler l'objet de ma présence, par plaisir d'être, lui, débarrassé de ce statut encombrant. Farfadet est un peu étonné, je lui explique en quelques mots l'objet de mon mémoire. Ça n'a pas l'air de trop le déranger, ni de beaucoup l'intéresser. (Carnet de terrain, ZAD de Notre-Dame-des-Landes, 5 janvier 2016).

Enquêter sur des espaces du milieu autonome n'a rien d'une évidence. Bien que chaque situation soit singulière, de nombreux chercheurs en sciences sociales embarqués dans des espaces militants ont rendu compte des difficultés et des bénéfices ambivalents de leur « positionnalité » propre (Bensa, Fassin, 2008 ; Naudier, Simonet, 2011 ; Politix, 2011 ; Carnets de géographes, 2019). Grâce à ces travaux, et depuis ma propre expérience, apparaît clairement la nécessité de nourrir, quant à la mienne, une réflexivité. Il s'agit, dans les suites de cette introduction générale, d'expliciter les conditions de détermination de la méthode utilisée pour l'enquête (2.1.), ainsi que les difficultés particulières rencontrées dans le travail de recherche vis-à-vis des pratiques militantes d'opacification, de brouillage des pistes (2.2.).

2.1. La méthode ethnographique en immersion de longue durée : une nécessaire adaptation aux caractéristiques du milieu.

Le processus de détermination de la méthode utilisée pour le mémoire puis, surtout, pour la thèse, doit être honnêtement décrit. Elle s'inscrit dans un processus de socialisation militante, ouvrant des possibilités d'enquête en même temps qu'il contraint cette dernière à des positionnements complexes et ambivalents. Entrer et sortir du terrain peut être, pour tous les ethnographes, une entreprise difficile. Dans le cas d'un milieu militant autogéré, ces conditions d'entrée et de sortie allient un jeu subtil et périlleux de familiarisations et de mise à distance vis-à-vis d'une forme de vie et de lutte qui exige un engagement total.

2.1.1. Une entrée sur le terrain le long d'un parcours militant.

Depuis l'année 2014, mon intérêt scientifique ainsi que mes aspirations et pratiques militantes se sont mêlées autour de la question des « luttes de territoire ». Comme pointé par d'autres chercheurs, l'engagement militant « hante » donc nécessairement le travail scientifique, et inversement (Bensa, 2011), puisqu'on ne peut pas, si même on le voulait, cloisonner véritablement l'un et l'autre. Je me suis d'abord rendu sur la ZAD du Testet dans

le Tarn (opposée au projet du barrage de Sivens), tout à la fois en première exploration pour un mémoire de recherche et par préoccupation militante, puis sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, notamment pour le mémoire de second cycle (Corroyer, 2016), et enfin à Bure, dès la fin du mémoire. C'est bien à partir d'engagements militants que fut concrètement découverte la contestation à Bure. A Sivens, durant l'un de mes premiers séjours ethnographiques, la mort de Rémi Fraisse (octobre 2014), provoquée par la gendarmerie, fut un événement marquant à double titre : il accéléra mon engagement personnel en même temps qu'il me conduisit à m'interroger sur ce type de mobilisation « écologiste » : de quel degré de menace peuvent-elles bien relever pour que les autorités policières poussent aussi loin la confrontation ?[15] J'ai, par la suite, fréquenté des assemblées et manifestations liées aux causes de l'anticapitalisme, des « violences policières » ou de l'écologie. J'y ai retrouvé des connaissances qui avaient, elles aussi, vécu la mort du jeune militant écologiste comme un événement très marquant. Nous avons commencé à participer à des événements franciliens où s'engagent des militants autonomes : contestation de la COP21 et de l'état d'urgence en 2015, contestation de la « loi travail » en 2016. J'y ai noué ou renforcé des liens avec des personnes qui se sont trouvées de plus en plus engagées à Bure. C'est bien à travers leur regard, leur appréciation de la situation, leur capacité à attirer mon attention et ma motivation, que j'ai été porté à m'intéresser à Bure. Cette interaction l'illustre, comme le pourraient beaucoup d'autres :

> Je suis dans un bar de Paris [le soir de la manifestation du 14 juin 2016 contre la « loi El-Khomri »], avec quatre personnes dont deux qui vivent quotidiennement à Bure et sont venues pour l'occasion, et deux autres qui sont de mes amis. L'un d'eux me dit à la fin de nos discussions : « Eh, tu sais, le 19 juin on organise un « pique-nique interminable » dans le bois Lejuc à Bure contre la poubelle, et je dis rien mais… ça va peut-être se transformer en occupation ». (Carnet de terrain, Paris, 14 juin 2016).

Parce que je sais que j'y trouverai des connaissances déjà nouées dans mon parcours militant, et qu'une amie m'y rejoindra rapidement, je pars donc pour Bure deux jours plus tard, dans l'optique d'un éventuel travail scientifique. J'en fais le terrain de mon enquête, en habitant sur place jusqu'au milieu d'année 2018. De par mes pratiques et (inter)connaissances dudit milieu autonome français, je fus donc un *insider*, un « chercheur indigène » : Malika Gourir (1998) étudie la cité dont elle est originaire, et dans laquelle elle doit « retrouver une place » pour réaliser son enquête dans cet univers familier. Dans le cas présent, le développement du travail scientifique a du se mener très peu de temps après l'intégration dans le groupe social large des « autonomes ». La situation fut pourtant comparable, dans la mesure où, quand Gourir était en partie assignée à sa position sociale de femme ayant quitté la cité, ma position d'apprenti chercheur était inextricablement imbriquée dans celle de militant ou d'habitant.

[15] L'enjeu opérationnel étant, sur le moment, assez mince, puisque les forces de l'ordre, cette nuit-là, ne protégeaient qu'un grillage.

Je devais comprendre plus tard, grâce au travail de réflexivité fourni par l'enquête sociologique, que, ce que j'ai vécu a été vécu par une part non négligeable d'autres militants que l'on retrouve à Bure ou sur d'autres luttes de territoire : un parcours de socialisation politique, non pas à travers l'adhésion à des organisations formelles, mais directement par la participation à des mobilisations (*cf. chapitre 2*) ; une formation parallèle en sciences humaines et sociales (perçue comme permettant peu d'intégration sur le marché du travail) qui laisse une certaine latitude de mouvements ; une origine sociale assez aisée qui permet d'envisager l'avenir sans urgence matérielle ou peur du déclassement ; une forte disponibilité biographique liée à de faibles contraintes familiales ou autres ; et la constitution d'un cercle d'affinité relativement durable permettant d'assurer la continuité de la motivation, la recherche de certaines ressources (hébergement, véhicule, savoir-faire). Le rôle du parcours social du chercheur dans la motivation et la possibilité de faire une recherche dans ce type de mobilisation est constaté dans une grande partie des enquêtes sur les mouvements d'occupation[16]. On comprend donc ici que le choix du terrain est lié non seulement à des affinités politiques, mais aussi à des affinités d'*habitus* (Bourdieu, 2000) ; du moins avec ceux des personnes que je connaissais déjà avant d'arriver à Bure. Je reviendrai sur la question des trajectoires sociales et militantes des acteurs (*cf. chapitre 2*), mais avant cela, il faut expliquer précisément quelles ont été les modalités et les conditions d'intégration à Bure en tant que militant et en tant qu'apprenti chercheur.

2.1.2. Le protocole d'enquête face aux configurations du terrain.

La méthode d'enquête ethnographique s'est imposée à moi : plus précisément, c'est une méthode par « immersion », c'est-à-dire que l'observation participante ne se limite pas à des visites, mais se fait partie prenante, jour après jour, en un sens 24h/24h, de la vie collective des acteurs et de la construction de la mobilisation. Cette immersion dans le milieu contestataire de Bure aura duré plus de deux ans : à peu près en permanence, de juin 2016 à septembre 2018, avec ensuite une demi-douzaine de courts séjours jusqu'en 2021. Si se trouvent par ailleurs, dans le corps de la thèse, des encadrés comparatifs avec la ZAD de NDDL, c'est parce que j'y ai effectué une enquête, également en immersion ethnographique, de deux mois (janvier et février 2016), avec, par la suite, trois séjours de quelques semaines en cumulé, d'octobre 2016 à mai 2018. Les données et analyses sur la ZAD précèdent donc les bouleversements post-expulsions du printemps 2018. A Bure comme sur la ZAD, j'ai vécu parmi les militants habitants/occupants, au même titre que n'importe quel participant de la mobilisation, sans prérogatives particulières. Partageant les mêmes conditions et rythmes de vie que les acteurs concernés, je tendais à être pair parmi les pairs, « *one of the boys* »

[16] « À ce titre, la proximité générationnelle avec la majorité des occupants, le partage de situations ou de statuts similaires (intellectuels précaires ou déclassés, diplômés insatisfaits, etc.) et la relative faiblesse des contraintes familiales constituent des facteurs déterminants de la possibilité même de (vouloir) conduire une enquête auprès de publics occupants » (Dechézelles, Olive, 2017, p. 15).

(Wacquant, 2006, p. 8). Dès lors, il semblerait vain de parler d'un « objet » d'enquête, comme le rappellent des chercheurs géographes engagés dans la mobilisation contre l'A45 près de Lyon (Dietrich, Grim, 2019).

Sur la ZAD, une petite cabane d'environ 10m², dans le bois de 24 hectares qui borde l'est de la route D281, me servait de lieu de vie ; le temps se passait à circuler, (préparer à) manger, discuter, construire, cultiver, faire des réunions, offrir de l'aide, participer à des réunions, écrire, etc., autant d'activités qui sont le quotidien sinon la routine des habitants de la ZAD. A Bure, les activités étaient à peu près similaires, bien que le caractère récent et plus fortement conflictuel de l'opposition autonome rende le quotidien moins routinier, avec davantage d'organisation d'événements publics, mais aussi une myriade d'actions collectives rarement légales. Durant la vie sur place, j'ai dormi environ un an dans la « Maison de résistance » à Bure (avec, en moyenne, une vingtaine de personnes), puis un peu plus d'un an dans un lieu proche (avec quelques autres personnes), sans oublier de nombreux passages et une trentaine de nuits dans le bois Lejuc occupé. Les observations extraites du carnet de terrain sont situées en bonne partie dans ces cadres. L'expérience directe et les témoignages indirects ont été complétés par des entretiens (*cf. infra*). Beaucoup d'observations ont également eu lieu dans « l'espace public » local : les rues et routes au sein de, et entre la dizaine de villages concernés le plus directement par le projet CIGEO ; le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc, où j'ai assisté à une douzaine d'audiences pénales ; l'ensemble des rassemblements et manifestations entre juin 2016 et juin 2018, au sein de villes (comme Bar-le-Duc) ou de villages (Bure, Mandres, Saudron). En termes de corpus, j'ai récolté et analysé une quarantaine d'articles de presse, 36 textes et recueils de textes rédigés par les militants autonomes ou l'ensemble de l'opposition au CIGEO (représentant une soixantaine de textes au total), auxquels il faut ajouter plusieurs dizaines de tracts, affiches et « billets » d'actualité issus des cinq blogs autonomes liés à Bure[17]. Les auteurs de ces articles sont toujours anonymes. Afin de publier, il est nécessaire d'avoir les codes d'accès, ce qui est plus ou moins aisé selon les blogs et les périodes, puisqu'il faut, en tout cas, obtenir la confiance des personnes qui les détiennent. Enfin, du côté des pouvoirs publics, j'ai étudié un corpus large issu : de l'ANDRA (Agence nationale chargée de la gestion des déchets radioactifs) ou d'autres acteurs de la filière électronucléaire (rapports d'activité, communiqués de presse, présentation de projets d'infrastructures) ; des autorités gouvernementales et administratives (communiqués de presse de Ministères et de Préfectures, presse policière spécialisée, schéma de maintien de l'ordre, arrêtés préfectoraux, circulaires de Ministères) ; des autorités judiciaires (décisions de justice, ordonnances judiciaires, réquisitions du procureur de la République) ; et des textes de loi.

[17] vmc.camp (site fermé) ; https://bureburebure.info/ ; https://noussommestousdesmalfaiteurs.noblogs.org/ ; https://bombesatomiques.noblogs.org/ ; https://manif-est.info/+-Bure-+.html

Encadré n°1 – La place des médias dans l'enquête.

Une veille a également été faite d'un certain nombre de journaux, concernant le projet de centre d'enfouissement radioactif et ses contestations : des journaux nationaux (*France Télévisions, BFM TV, Le Monde, Mediapart*, *Reporterre*) et locaux (*Est Républicain*, *Journal de la Haute-Marne*, *France Bleu Lorraine*, *France 3 Lorraine*). Les positionnements, implicites ou explicites, de ces journaux vis-à-vis du projet et de l'opposition sont assez variables, et relativement corrélés aux attitudes concrètes et types de relations que les journalistes envoyés sur place entretiennent avec l'espace militant anti-CIGEO. Les journaux nationaux se positionnant officiellement comme neutres dans ce genre de conflits ont rarement envoyé de journalistes sur place, préférant reprendre les dépêches AFP qui, elles-mêmes, reprennent les propos de la préfecture de Meuse. A noter la presque exception du *Monde*, pour lequel Pierre Le Hire s'est plusieurs fois déplacé. Par ailleurs, le journal en ligne *Reporterre* a cette position singulière d'avoir eu l'un de ses propres journalistes comme militant permanent parmi les autonomes, jusqu'à ce que le journal lui demande de ne plus écrire sur Bure, au risque de faire montre d'une trop grande partialité.

Quant aux journaux locaux, ils ont très régulièrement envoyé un journaliste sur place, souvent la même personne à chaque fois. Cela a pu contribuer à la construction de relations de confiance, comme avec l'envoyé de *France3 région* (Eric Molotzov) : les militants étant satisfaits de son travail (assez peu disqualifiant pour les autonomes), il fut souvent le seul journaliste à pouvoir filmer des événements militants sans être trop empêché d'exercer par les militants. Il n'est pas possible d'en dire autant pour l'*Est républicain*, journal jugé partisan du CIGEO et à ce titre plusieurs fois visé par des actions directes de militants autonomes (e.g. cabossage de voitures estampillées). Il sera expliqué plus loin, de façon concrète et documentée, quelle a été la nature des relations entre journalistes et militants à Bure (sur la période 2016-2018).

Bien entendu, le choix du protocole d'enquête n'est jamais une évidence. Si les méthodes qualitatives par observation et entretiens sont monnaie courante, si l'observation participante semble aujourd'hui bien acceptée dans la sociologie politique, l'ethnographie par immersion de longue durée (plus de quelques semaines) reste relativement rare dans la discipline. Pourquoi l'avoir choisie ? Comme le souligne Bizeul (1998), choisit-on véritablement le protocole d'enquête lorsque celle-ci est de nature ethnographique ? Si la sociologie lègue un certain nombre d'outils méthodologiques indispensables, les spécificités de chacun des terrains où l'enquête prend vie doivent être considérées. Il faut, pour s'y adapter, *être adopté* par les enquêtés. Comme l'explique Daniel Céfaï, c'est bien là l'une des nécessités, et même l'une des *méthodes* de l'enquête ethnographique :

> « (…) il faut enfin s'initier à des ordres d'interaction qui ont leurs propres grammaires, leurs rituels et leurs conventions, et dont l'ethnographe est exclu s'il ne parvient pas à les maîtriser. Plus généralement, se familiariser avec des formes de vie et des jeux de langage. (…) Autrement dit, l'ethnographe ne peut pas rester en extériorité aux mondes de ses enquêtés : il doit s'en imprégner pour les apprendre et les comprendre » (Céfaï, 2013, p. 2).

Or, dans le cas présent, la méthode de l'immersion apparaît comme la voie épistémologique la plus pertinente. Je vois deux champs de justification : des justifications

d'ordre pratique, procédant de la configuration du milieu enquêté, et des justifications épistémologiques. Tout d'abord, les groupes militants autonomes et écologistes radicaux sont des groupes sociaux tendanciellement assez méfiants avec tout ce qui peut apparaître comme « extérieur ». Si une certaine homogénéité politique alimente en partie la méfiance – comme dans le cas du champ punk indépendant français chez Piering Humeau (Humeau, Rachamin, 2009) –, cette dernière est également justifiée par les impératifs de sécurité procédant des illégalismes entrepris, ou même simplement de la volonté des militants de garder leur anonymat (*cf. §6.2.*). Une personne venant poser un grand nombre de questions, sans, qui plus est, participer aux activités, et qui ne serait connue de personne, est très rapidement étiquetée, « au cas où », comme potentielle « flic infiltré ». Le chercheur doit donc « prouver qu'il est de bonne foi (...) [et] qu'il n'[est] pas une source de danger » (Bizeul, 1998, p. 756). Quand bien même n'aurais-je pas, dès le départ, partagé certaines des convictions des acteurs, la configuration du terrain d'enquête rendait presque impossible la tenue d'une position hors conflit. Dans des configurations aussi agonistiques que celles des « luttes de territoire », l'apprenti chercheur est conduit à prendre part(i) d'une manière ou d'une autre[18]. Là encore, cette situation est loin d'être exceptionnelle dans l'histoire des sciences sociales. Ainsi, lors d'une enquête sur des luttes syndicales aux États-Unis :

> « La lutte entre salariat et patronat dans le Sud ne permet pas d'être neutre. Les gens sont d'un bord ou de l'autre, et aux yeux d'un salarié favorable au syndicat, déjà porté à être quelque peu paranoïaque du fait de ce qu'il vit comme une persécution, la personne extérieure qui ne manifeste pas son soutien pourrait bien être un espion envoyé par l'entreprise. » (Roy, 1970, p. 241).

Les voies d'entrée et les positionnements dans l'enquête conduisent à un resserrement des possibilités de l'enquête, et donc à sa nécessaire adaptation. L'un de ces resserrements est lié à un processus d'« encliquage militant », c'est-à-dire « [d']enfermement dans les réseaux des enquêté.es par lesquels on accède au terrain » (Olivier de Sardan, 1995, p. 93-94). Si j'avais voulu élargir mon champ d'investigation à d'autres acteurs – comme des élus locaux, habitants non mobilisés ou institutions publiques liées au projet contesté – ce processus d'« encliquage » me l'aurait de toute façon rendu presque impossible. C'est, par exemple, ce qu'a vécu le chercheur Stéphane Tonnelat, durant son enquête sur la mobilisation de Gonesse contre le projet *Europa City* : il s'est vu refuser sa demande d'entretien avec le maire de la ville, dans la mesure où il était d'abord associé à l'opposition au projet. Dans son enquête sur la contestation de l'ordre extractif en Amazonie péruvienne, la chercheuse Doris Buu-Sao s'est sentie, quant à elle, bloquée dans les rapports privilégiés qu'elle entretenait avec les

[18] L'analyse et le témoignage de Buu-Sao sont, là encore, fructueux : « L'ambition d'inscrire l'analyse de la fabrique d'un ordre politique et de sa critique dans des interactions qui ne se réduisent pas à l'antagonisme s'est confrontée à l'entreprise d'édification d'un « eux » et d'un « nous » contestataire vis-à-vis duquel j'ai été sommée de me positionner. Toute observation participante suppose une forme d'engagement personnel et l'endossement de rôles disponibles localement. Mais sur les terrains dits « sensibles », au sens où ils relèvent « d'enjeux sociopolitiques cruciaux, en particulier vis-à-vis des institutions sociales normatives », les relations d'enquête sont particulièrement marquées par la suspicion et les demandes d'engagement » (Bouillon, Fresia, Tallio, 2005) ». (Buu-Sao, 2017, p. 46).

leaders des organisations indigènes, ce qui lui a rendu difficile, dans un premier temps, l'accès aux rapports ordinaires des habitants au politique (Buu-Sao, 2017, p. 46). Mon cas est, en quelque sorte, inverse, puisque j'ai été plongé et *in fine,* partiellement bloqué par les rapports ordinaires à la politique contestataire. Puisqu'il n'y a pas, à Bure, d'organisation formalisée, l'encliquage résulte plutôt de l'intensité et de la quotidienneté de l'engagement qui est demandé à chacune et chacun ; c'est la fréquentation quotidienne des mêmes lieux et façons de vivre des militants autonomes qui crée l'affiliation sociale et, partant, la fermeture d'autres espaces sociaux.

De même, une position tout à fait extérieure aux nombreux conflits internes n'était pas tenable. Quelque soient mes tentatives d'échapper aux « clans », mon parcours social, scolaire et militant, ainsi que mes relations d'affinité et mes interlocuteurs principaux ont participé à me déterminer une certaine place, d'autant que ces positions sociales – comme celles de tout un chacun – avaient tendance à être « objectivées » (ou plutôt étiquetées), élevées en enjeux dans les débats entre militants. En tant qu'homme blanc issu de classes supérieures intellectuelles, mes attitudes, habitudes et modes d'expression conduisaient à des dynamiques de sélection, d'(auto-)exclusion de certains espaces ou pratiques militantes (l'exemple le plus évident étant celui des actions et réunions en « mixité choisie »)[19].

> « J'ai encore en travers de la gorge que tu ne sois pas intervenu quand tous les gens de X sont venus m'interpeller… m'agresser en fait ! ». Moi : « Je suis désolé. J'ai du mal à prendre parti dans cette histoire… ». Binette : « Mais c'est pas possible de rester neutre quand t'as cinq personnes qui viennent me hurler dessus pour une histoire à la con ! » (Carnet de terrain, Binette, Mandres, 12 mai 2018).

Par ailleurs, certains militants ont explicitement manifesté leur hostilité vis-à-vis du milieu académique en tant que tel (les plus véhémentes étant souvent les personnes issues de ce champ), en tant qu'il est un lieu de pouvoir. Le chercheur est suspecté, comme le journaliste, de poursuivre ses propres intérêts de carrière, ou bien de « pomper des infos » sans contre-don, voire de falsifier « ce qui se passe vraiment ». Il y a pourtant, dans le travail sociologique, de grandes différences avec le travail journalistique, quant à leurs méthodes mais surtout quant au temps consacré à comprendre la réalité vécue des enquêtés[20]. Pour autant, le jeune chercheur doit nécessairement *faire ses preuves*, c'est-à-dire non seulement montrer son honnêteté et son indépendance vis-à-vis des formes d'enquête policière, mais aussi sa capacité à donner, contribuer à la vie sociale du groupe. On pourrait dire que donner de sa personne, mettre en jeu son corps, constitue une sorte de retour de ce qu'il devient ainsi possible d'observer – comme l'explique Florian Opillard quant à son enquête auprès des milieux *queer* de San Francisco et de Valparaiso (Opillard, 2018). Cette importance du don et

[19] Mode d'auto-organisation entre « personnes concernées », subissant le patriarcat : femmes et personnes transgenre.

[20] A cet égard, les débats aux États-Unis autour du livre d'Alice Goffman tendent à montrer la spécificité de l'enquête sociologique. Voir Avanza, 2016 ; Haapajärvi, 2016 ; Portilla, 2016.

du contre-don n'est pas singulière au contexte présent, puisqu'on la retrouve également, par exemple, comme enjeu dans les enquêtes ethnographiques au sein d'espaces colonisés (Bensa, 2011, Gagné, 2008). Encore aujourd'hui, il est impossible de dire que l'adoption réciproque ait été totale.

En tout cas, il n'y a pas d'adoption possible sans une participation à *l'entretien de la mobilisation*. Dans le cadre normatif de l'autogestion, le militant comme le chercheur sont immanquablement et immédiatement pris dans des relations quotidiennes d'entraide et d'interdépendance. On peut définir l'autogestion, dans ses formes contemporaines ici réinterprétées et individualisées, comme l'injonction sociale et politique à ce que « chacun fasse sa part », sans que ne puissent idéalement se consolider de rapports hiérarchiques entre les participants. L'autogestion est censée conduire à la réduction, voire à l'effacement des rapports de hiérarchie et de domination existants dans la société. Dans ce contexte d'autogestion et de vie commune serrée, il n'est pas d'« étranger anonyme » (Cressey, 1983), hormis durant quelques jours, à l'occasion d'un événement auquel est invité un grand nombre de personnes. Cette position ne dure pas. L'engagement ethnographique est « total » (Humeau, Rachamin, 2009), *corps et âme* (Wacquant, 2006), également parce que l'engagement de n'importe quel militant est admis comme total : la distinction disparaît entre ce qui relèverait du « travail militant » et ce qui relèverait de la vie. Par les imaginaires véhiculés comme dans les pratiques, il n'y a pas de lieu ou de temps social que l'on pourrait appeler « la lutte » ou « la ZAD », quand d'autres seraient des temps de loisir, de vie familiale, de travail, etc. Habiter ces luttes conduit à organiser sa vie quotidienne autour d'elles, sans place véritablement allouée à un plan ou projet que l'on poursuivrait tout à fait pour soi. « L'appel du terrain » est ainsi permanent, à l'occasion d'une multitude de sollicitations, de visites et d'invitations. C'est aussi pourquoi le degré, le dosage de l'implication de l'apprenti chercheur, n'est pas véritablement à la discrétion de ce dernier : elle résulte plutôt des exigences des acteurs eux-mêmes dans leur forme particulière d'organisation sociale.

> « La distance [du chercheur] à l'objet et la place qu'il occupe au sein du milieu étudié ne sont pas choisies par lui seul, mais co-construites par le groupe (…) : ses attentes doivent alors s'ajuster aux contraintes imposées par la structure de l'organisation et aux réactions de ses membres (…) » (Broqua, 2009, p. 380)

Partant, un *statut* de chercheur à part entière est très délicat voire impossible à construire. J'ai pris la place qui m'était laissée. Ma position fut, tout au long de l'enquête, variable, labile, officieuse. Si, en 2016 à Bure, bon nombre de militants savaient que je réalisais « une thèse sur Bure » et s'en préoccupaient, cette position est devenue plus floue et moins connue au cours de l'année 2017 : certaines personnes étant parties, le « collectif » étant de moins en moins formalisé par des instances décisionnelles, étant donné également les urgences qui agitaient la vie quotidienne, et, enfin, mes difficultés personnelles à assumer clairement la poursuite de ce projet. A ces conditions s'ajoute peut-être un imaginaire qui invisibilise les parcours et activités considérés comme peu utiles au quotidien : poursuite d'études, postes

salariés ou autres passions qui ne sont pas exercées directement dans et pour la mobilisation. Elles sont plutôt laissées à chacun – invisibilisées dans les discours et valuations. L'activité de recherche a subi ces mécaniques de visibilisation et d'invisibilisation, d'intérêt et de désintérêt, au point qu'il soit réellement difficile de dire si elle fut tout à fait à couvert ou tout à fait à découvert. Florian Opillard témoigne également de ses difficultés à assurer un statut clair, soulignant qu'une telle situation peut néanmoins conduire à des relations heuristiques avec des interlocuteurs privilégiés :

> « De fait, la transparence quant au statut du chercheur ne peut être totale et permanente, et j'ai considéré par exemple qu'il était impossible de rappeler en permanence mon identité sur le terrain, à chaque nouvelle réunion et à chaque situation d'engagement, ce qui fait de la transparence de mon statut une forme d'honnêteté avec des cercles restreints de personnes, et qui participe bien souvent à renforcer des liens choisis avec elles » (Opillard, 2019, p. 9).

2.1.3. *Insider* : du corps familier à la mise à distance.

L'une des justifications épistémologiques de la méthode employée ici tient à une autre caractéristique de l'« objet » étudié : le fait que l'essentiel des activités militantes (ce qui revient ici à la vie des militants) prenne place, sens et corps dans le quotidien, dans d'innombrables relations et échanges informels, non-publics voire dissimulés. Cette place de l'informalité en contexte militant se retrouve dans l'enquête d'Emeline Fourment sur les milieux libertaire allemand et québécois, où la chercheuse est amenée aux mêmes « choix » méthodologiques[21]. Des visites momentanées resteraient donc pour partie insuffisantes à saisir les cadres et les déterminants de l'expérience des personnes, à moins d'avoir noué auparavant de forts liens de confiance. L'immersion – ou « embarquement » complet (Bourrier, 2013) – est donc la méthode adoptée pour accéder à une certaine couche sociologique, relativement invisible si l'on se cantonne à l'étude des dirigeants, à l'espace des discours publics, des revendications et des événements spectaculaires de la mobilisation. Julieta Quirós, dans son étude sur les péronistes en Argentine, le dit bien :

> « La scène où se joue cette pièce n'est cependant pas celle des événements eux-mêmes – saccages, mobilisations, insurrections (…) mais celle du nœud de relations et d'expériences, moins visible et moins spectaculaire, que forment ces événements et qui les rend possibles. Ce nœud se situe dans un espace » (Quirós, 2016, p. 25).

Il s'agit de faire de son corps le point de vue de l'enquête, tentant de convertir l'expérience directe en savoir ethnographique : ce qu'on peut considérer comme un processus

[21] « Ce qu'ils appelaient la "scène de gauche radicale" renvoyait donc à un milieu social endogame, structuré par des relations informelles où le politique était foncièrement mêlé à l'intimité, où les relations militantes étaient intriquées dans des relations amicales, sexuelles et/ou amoureuses. Seules les méthodes ethnographiques me permettaient de saisir l'ensemble des dimensions de ce militantisme qui me paraissait dominé par l'informalité » (Fourment, 2019, p. 57).

de *familiarisation réflexive*[22]. J'ai incorporé les gestes, les grammaires et l'*hexis* corporelle des acteurs. C'est bien à partir de cet « apprentissage par corps » (Humeau, Rachamin, 2009) qu'ont pu être saisis des interactions quotidiennes, des attachements sensibles entretenus ou défaits, des épreuves d'intégration et de sélection, d'exclusion et d'identification. Pour étudier le proche et le familier, je devenais moi-même familier : familier des personnes mais aussi des environnements, vivant avec les acteurs leur évolution voire leur destruction.

Assumer la place et la pertinence de son corps affecté, c'est aussi se donner la possibilité de saisir la charge affective propre à chaque situation :

> « Le corps affectif, le corps sensible, le corps mobile et le corps-face sont les différents vecteurs d'une expérience, qui sera ensuite convertie en savoir ethnographique. (…) Les émotions sont déjà des façons de connaître les situations. Et par sympathie, elles permettent de saisir les mobiles d'action qui animent les membres d'un mouvement social (…) L'ethnographie est un corps à corps (…) Tandis que dans d'autres formes d'enquête, l'expérience corporelle est traitée comme un biais d'enquête qui fait écran avec la production d'un savoir objectif et impartial, elle est dans l'ethnographie le médium obligé des activités d'observation, de conversation, d'enregistrement et de description » (Céfaï, 2013, p. 6).

> A une vingtaine de mètres devant nous, une pelle mécanique s'active à détruire les restes de la barricade et des cabanes environnantes. La boule à facettes installée dans l'une d'elle, ayant servi aux fêtes nocturnes de l'occupation, semble toujours intacte. Nous ne sommes que quatre de ce côté-ci de la forêt, devant « Barricade-Nord ». Une des militantes, Bios, filme les mouvements des forces de l'ordre et de la machine. On sent bien qu'elle aurait préféré leur sauter dessus et les empêcher d'agir. Une autre, Chair, marche très nerveusement devant les gendarmes, lançant parfois des paroles à leur adresse, et plus souvent des invectives. Des cris. Plusieurs fois, elle hurle de rage et d'impuissance. Les gendarmes restent aussi impassibles qu'il est possible. Au bout de trente minutes, sous la menace d'interpellations, le petit groupe doit repartir, suivi de près par un drone durant les vingt minutes du trajet de retour. (Carnet de terrain, bois Lejuc, Mandres, 22 février 2018).

Qu'il s'agisse d'une soirée-vigie autour du feu, d'une longue réunion conflictuelle, d'un chantier collectif enthousiasmant, de l'ennui au fond d'un canapé, d'une improvisation de musique ou d'un affrontement violent avec les forces de l'ordre, on ne peut que rater ce qu'il se passe réellement si l'on ne peut en quelque sorte partager – ou au moins comprendre – les sentiments qui s'y expriment et s'y communiquent. En saisissant cette charge affective, on peut plus sûrement accéder aux motivations concrètes qui font *tenir* et perdurer cette coprésence dans l'espace et le temps. Et ce d'autant plus que les récits militants publics qui, par exemple, relatent des affrontements, véhiculent des émotions et des schèmes narratifs assez homogènes et récurrents (tel un certain triomphalisme), récits en partie éloignés de la réalité vécue. A noter cependant que l'attention phénoménologique doit pouvoir se garder

[22] « L'enjeu était dès lors de positionner son « corps » comme corps d'intériorisation et de transmission tout en objectivant ses propres pratiques punks. » (Humeau, Rachamin, 2009).

d'une réduction subjectiviste, par laquelle l'auteur prendrait le risque de projeter uniquement ses propres schèmes et sentiments sur ceux des acteurs étudiés (Huët, 2019 ; Gayer, 2020).

Néanmoins, le long processus de familiarisation, facilité par la position de « chercheur indigène », eut un prix. J'avais incorporé les gestes, les codes, les manières de faire, de penser et de se mettre en action : j'étais ajusté aux situations. L'environnement lui-même pouvait devenir transparent, jusqu'au prolongement de moi-même, entraînant dans ces évidences que le quotidien noue en soi ; l'environnement perdait peu à peu sa charge d'étonnement, pourtant indispensable à la distanciation et à la réflexivité critiques. Plus encore, à force d'intérioriser les enjeux d'entretien de la mobilisation, et les affects qui y sont attachés, la poursuite d'un *plan individuel* devenait de moins en moins signifiante. Le doctorat, dont la temporalité et les enjeux sont essentiellement extérieurs au cadre de la mobilisation, perdait son sens dans une mobilisation presque totalisante, qui se vit corps et âme. Qu'il s'agisse de Loïc Wacquant dans le milieu de la boxe, ou de Florence Bouillon dans celui des squats, la poursuite de ce plan peut être vécue comme un arrachement :

> « Le chercheur lui-même doit d'ailleurs parfois se faire violence pour ne pas oublier qu'il doit produire un texte et des analyses, alors qu'il est submergé par les émotions, qu'il s'identifie aux enquêtés, parfois qu'il les déteste, ou parce qu'il est tout simplement épuisé » (Bouillon, 2009, p. 230).

Pour de tels contextes, il semble évident à présent qu'il n'est pas d'autre issue que la distanciation *physique*, presque nécessairement *violente*. Pouvoir devenir habitant sans l'être complètement implique, à un certain moment, de s'éloigner :

> « Tout se passait comme si le fait de reprendre le travail universitaire était corrélé à mon (auto) exclusion du groupe de pair, chose à laquelle je n'arrivais pas, au moins au début, à faire face » (Humeau, Rachamin, 2009, p. 54).

Autrement, d'innombrables sollicitations, urgences et invitations arrachent toujours à l'isolement nécessaire au travail d'écriture.

> J'avais enfin réussi à m'isoler dans ma chambre pour écrire. Le téléphone de la maison sonne. L'une de mes cohabitantes vient me prévenir : « Y a toute une voiture de potes en contrôle là, vers le rond-point de Bure, ils vont p'têtre les embarquer en vérif' [vérification d'identité, au poste]… on y va, nan ?! » Nous y allons. (Carnet de terrain, près de Bure, 21 octobre 2018.

Si le processus de défamiliarisation fut donc difficile, l'était encore davantage celui de fabriquer du temps personnel hors du temps social ordinaire de celles et ceux avec qui j'habitais. Se distancier, dans ce milieu, revient à renoncer à des ressources, à des sociabilités, voire à des amitiés. Dépasser véritablement cette épreuve de la distanciation réflexive et de l'objectivation du familier prit plusieurs mois, nécessita de retourner vivre en ville, de renouer avec une discipline et des codes universitaires, et de retourner de moins en moins souvent à Bure. Si j'ai gardé des contacts serrés avec certaines personnes restées sur place, d'autres sont également parties participer à d'autres mobilisations (*cf. chapitre 7*).

Des situations comme celle décrite plus haut, c'est-à-dire un contrôle d'identité, une arrestation ou une perquisition, vis-à-vis desquelles la solidarité constitue un impératif social, moral et politique, il y en eut des dizaines. Dans les derniers mois du « terrain », il y en avait presque tous les jours.

La détermination des méthodes d'enquête n'est donc pas liée à leur caractère heuristique *a priori*, mais, fortement, à la prise en compte des configurations du milieu de l'enquête (droits d'entrée, organisation sociale, valeurs politiques, précarités) – certes spécifiques mais non exceptionnelles. C'est encore elles qui expliquent pour partie les options épistémologiques prises concernant la place et le rôle laissés dans mon travail aux trajectoires sociales des acteurs.

2.2. Le travail de recherche pris dans l'épreuve de lisibilité.

Une partie de la sociologie politique de l'action collective, et surtout, celle de l'engagement, s'est développée dans les années 1990 à un moment où l'entretien constitue le matériau principal du chercheur. Articulant les analyses de l'école américaine de la mobilisation des ressources avec la sociologie bourdieusienne (Agrikoliansky, Sommier, Fillieule, 2010), elles mettent en lien les trajectoires sociales des acteurs interrogés et leurs engagements observés (Revue française de science politique, 2001 ; Mathieu, 2010). Dans nombre de cas en effet, le *dévoilement* de ces liens de détermination est possible et bien heuristique. Il permet d'*expliquer* en partie la variété des formes d'engagement, les différences dans leur durée et leur intensité, ou encore les inégales positions dans la division sociale des activités militantes. Si une telle démarche a constitué en son temps une manière de renouveler l'analyse de l'action collective face à une sociologie tourainienne alors dominante (Neveu, 2019), elle a cependant connu, dès la fin des années 2000, une forme de routinisation **(**Combes, Hmed, Mathieu *et al.*, 2011). Un tel constat combiné aux caractéristiques du terrain déjà énoncées (rapports des acteurs à leur passé, promesse de désaffiliation sociale, exigences d'anonymisation, grande informalité, méfiance systématique) m'a conduit à chercher d'autres voies de compréhension de l'univers social des mobilisations autonomes pour des territoires. Comme dans d'autres mouvements d'occupation, « le chercheur renonce le plus souvent à l'entretien et, *a fortiori*, aux questionnaires – les deux moyens les plus sûrs de collecter des données sociographiques » (Dechézelles, Olive, 2017, p.14). Cette épreuve ethnographique ne constitue pas qu'un manque, puisqu'elle m'amène à envisager autrement l'engagement militant : il s'agit que la question « *pourquoi* les gens sont-ils là ? » laisse la place à « *comment* les gens sont-ils là ? » (Quirós, 2016, p. 26). J'ai cherché à comprendre *par quoi* les personnes sont-elles engagées et tenues, *vis-à-vis de quoi* et *de qui*, ce qui revient à

s'intéresser à la « saveur » et à la « douleur » (Wacquant, 2006) de l'expérience vécue des acteurs, pris dans des relations de réciprocité et de conflit.

2.2.1. Devenir anonyme : entre sécurité et promesses de désaffiliation sociale.

> J'ai revu Bios aujourd'hui. Elle revenait des environs de Bure. Elle m'a raconté une interaction très déplaisante qu'elle a eue avec deux militants là-bas : « Ils m'ont reproché d'avoir répondu à tes questions ! Ils disaient qu'un travail de sociologie, quelque soit la façon dont c'est fait, ça implique des risques pour les gens… Léon m'a dit que même dans une thèse sur la langue inclusive dans les milieux féministes, il y avait eu des infos qui ont mis en danger des personnes. Je savais pas quoi répondre, moi j'avais pas l'impression d'avoir mal fait ». (Carnet de terrain, Cher, 16 décembre 2019).

Il s'agit de se demander comment doit évoluer l'enquête sociologique lorsqu'elle se confronte à des formes d'organisation sociale qui entretiennent et valorisent des imaginaires et des pratiques de brouillage, d'opacité. Ce brouillage est en effet considéré comme une saine pratique sociale et une bonne tactique face aux dispositifs de « mise en lisibilité » des territoires et des populations (Scott, 2021) et, plus particulièrement ici, du militantisme « radical ». En effet, le passé personnel des acteurs n'est pas seulement un point aveugle de ces univers sociaux, mais bien le fruit d'une *négation systématique*, qu'elle soit portée par des tactiques individuelles conscientes ou par la façon même dont les relations sociales sont structurées.

> Dès mon arrivée, mes « nouveaux voisins » sont venus m'accueillir et m'inviter à dormir chez eux au cas où j'aurais froid dans la petite cabane. Ils n'ont posé aucune question pour savoir d'où je venais ou ce que je venais faire. Presque tout de suite, les conversations passaient à des considérations très pratiques, immédiates. Par exemple, Farfadet m'indique que « les récups' se font le mercredi soir à X, moi j'y vais en vélo, si tu veux, je peux te ramener des trucs. » (Carnet de terrain, ZAD, 3 janvier 2016).

La relative absence d'identification claire des personnes à des institutions sociales, telles que (le nom de) la famille, le lieu d'origine, l'organisation militante, la profession, voire même le genre ou la nationalité, est entretenue et défendue. Les changements dans les modes d'identification sont aussi bien porteurs d'enjeux de sécurité (*cf. Troisième Partie*), que d'enjeux politiques, comme c'est le cas dans d'autres mobilisations qui prennent l'occupation comme mode d'action majeur :

> « les lieux occupés, et singulièrement les campements en zones rurales, se pensent et se vivent comme des lieux alternatifs où les principes de classement et de jugement ordinaires qui structurent l'espace social semblent peu opérants, ou du moins provisoirement suspendus. » (Dechézelles, Olive, 2017, p. 14).

Sans que cela soit réellement explicité, j'ai, en effet, observé une certaine croyance dans le fait que ces processus d'opacification des « anciens » rôles sociaux puissent entraîner leur recomposition, voire leur « réinvention » dans l'espace de la mobilisation. Parce que le milieu redéfinit ses rôles, ses besoins, sa propre division du travail et ses critères de distribution de la reconnaissance, la personne engagée au quotidien est censée pouvoir devenir à peu près ce qu'elle souhaite : se désaffilier pour se réaffecter. Cette croyance est en partie inefficace à transformer profondément les *habitus* des personnes, ou à effacer les ressources dont elles ont pu user au cours de leurs parcours sociaux. Elle suffit néanmoins à brouiller les pistes pour l'apprenti chercheur. D'autre part, il est vrai que les conditions de vie relativement exceptionnelles (sociabilité de groupe intense, vie en forêt, nombreux apprentissages, forte conflictualité…) entraînent un certain brouillage et une certaine recomposition biographique. Comme il sera vu plus loin (*cf. chapitre 2*), vivre au quotidien dans ces espaces peut provoquer une certaine re-subjectivation politique, qui est parfois tout à fait volontaire voire volontariste.

Pour être intégré d'abord, puis pour ne pas risquer de « trahir » complètement les acteurs (Humphreys, 2007 [1970]), il semble que le chercheur doive, d'une manière ou d'une autre, respecter l'effort de brouillage qui est systématiquement fourni. Il s'agit donc non seulement d'anonymiser les individus, mais aussi, en partie, les lieux, sans non plus que les individus et les lieux perdent toute chair. Quand bien même en apprend-on sur le passé de tel ou tel, peut-on le mettre en rapport avec son présent (il ou elle occupe tel rôle, vit à tel endroit) ? Or, c'est bien cette mise en rapport du passé et du présent d'une même personne qui conditionne la possibilité de décrire et d'analyser des *trajectoires* (Pagis, 2014). Il faut pourtant prendre en compte les positions particulières qu'occupent les enquêtés dans la société. Or, ceux qui m'occupent ici ont des positions très fragiles, exposées et risquées face à la judiciarisation. Alors que s'écrit ce travail, tous les quelques mois une nouvelle personne est ajoutée, par la police, à « l'association de malfaiteurs », entraînant des contraintes quotidiennes sur ses relations et ses déplacements, sous peine d'un emprisonnement (*cf. chapitre 7*). Cette instruction judiciaire, qui n'est que l'une des épées de Damoclès pesant sur les militants, fonctionne précisément par la détermination de « qui fait quoi, avec qui ? ».

On comprend mieux, dès lors, les difficultés que rencontre le chercheur dans ces environnements d'interconnaissance. Concernant les propriétés sociales des acteurs, il est forcé de s'en remettre à des bribes d'information fournies par la fréquentation quotidienne, le resserrement de relations d'amitié, ou des bouts d'entretien. Lorsqu'il détient ces informations, il ne peut aller trop loin dans leur mise en cohérence et en rapport avec une personne en particulier, quand bien même son nom aurait été changé. Des hypothèses peuvent néanmoins être soulevées quant à des propriétés sociales récurrentes des militants engagés à Bure. Les caractéristiques du milieu étudié, ainsi que les limites éthiques que je me suis

fixées, mènent alors à accepter – et affirmer – l'impossibilité de l'usage prééminent d'une sociologie explicative par le « dévoilement » (au sens de la sociologie bourdieusienne).

2.2.2. Les enjeux de l'anonymat des données.

> Vers 7h, Nestor crie : « les flics !! ». Je me réveille. Par réflexe intériorisé, j'attrape et je cache mon téléphone du même mouvement que je m'assoie sur le lit, quelques secondes avant l'entrée d'un gendarme muni d'une lampe maglight : « Votre nom ! Votre nom ! Votre nom ! ». (…) Finalement, parce que les habitantes de la maison ont été exigeantes quant à la procédure de perquisition, les gendarmes doivent attendre quelques minutes dehors. Cela laisse le temps à chacune et chacun, dont moi, de cacher les appareils informatiques pour éviter qu'ils ne soient saisis. Sans trop réfléchir, à la va-vite, je cache au grenier, dans la paille, un disque dur et une de mes clefs USB de travail. Je ne les retrouverai jamais. (Carnet de terrain, près de Bure, 20 septembre 2017).

Comme le chercheur Thierry Dominici, qui enquêtait sur le mouvement nationaliste corse (Maro, Perrin-Joly, 2019), j'ai été perquisitionné dans chacun des lieux où j'ai habité durant mon enquête ethnographique : en septembre 2017 dans la « Maison de résistance » à Bure, et en juin 2018, dans une autre maison à quelques kilomètres de Bure. Ces opérations s'inscrivaient dans le cadre de l'instruction pour « association de malfaiteurs » (*cf. chapitre 7*). Aussi, en écrivant mes notes de terrain, à la main ou sur mon ordinateur, le sentiment de leur vulnérabilité, la possibilité de leur saisie furent constants et assez handicapants. Même en essayant de se familiariser à toutes les procédures de chiffrement qui sont transmises dans ces espaces militants (système d'exploitation *Tails* notamment), cela n'empêche pas la saisie et la perte éventuelles des données de travail. Il s'agit d'apprendre à faire avec, de compter sur la chance, et de prendre de lourdes précautions d'anonymisation des personnes, voire des lieux et des actions. Sans nul doute, ces menaces de saisie des données (qui se sont réalisées pour des dizaines d'autres personnes entre 2017 et 2018) ont influencé l'épistémologie adoptée, consistant à réduire la place accordée à une sociologie du dévoilement des trajectoires individuelles. Je suis allé jusqu'à supprimer définitivement la petite partie de mes données qui aurait pu, même indirectement, fournir des renseignements aux services de sécurité. Ce type d'opérations de brouillage a déjà provoqué, dans l'histoire des sciences sociales, de nombreux débats (Avanza, 2016 ; Haapajärvi, 2016 ; Portilla, 2016.). La chercheuse Alice Goffman, a du, en effet, expliquer ses choix méthodologiques pris à l'issue de son enquête pour *On the run* (Goffman, 2020 [2014]). Afin d'éviter que ses enquêtées ne subissent de poursuites pénales du fait de ses propres écrits, la chercheuse a non seulement détruit une partie de ses notes de terrain, mais également arrangé la présentation de ses données, allant jusqu'à créer certains personnages pour remplacer des enquêtés réels. Dans le cadre de mon enquête de terrain à Bure, il n'a pas été nécessaire d'utiliser cette inventivité « littéraire », dans la mesure où les espaces de vie et d'organisation militante de Bure sont déjà, en partie, suffisamment « opacifiés ». J'ai néanmoins légèrement brouillé les pistes quant à la datation de certaines

scènes au cours desquelles des illégalismes lourdement répréhensibles ont été commis. En effet, une datation précise, recoupée à d'autres informations, aurait pu produire du renseignement utile aux enquêtes judiciaires. Ces opérations sont assumées, ne serait-ce que dans la mesure où elles permettent de préserver la capacité des sciences sociales à produire du savoir sur des objets sensibles, dangereux ou menacés (Dechézelles, Olive, 2017, p. 16).

2.2.3. Chercheur et militant : légitimités et réflexivités

L'ethnographe, et peut-être plus encore s'il est inspiré par la sociologie pragmatiste, se doit nécessairement d'accorder du crédit aux paroles et aux gestes des acteurs, au sens que les acteurs donnent ou montrent de leurs paroles et de leurs gestes. Bien qu'ils doivent être contrôlés en rapport avec d'autres observations, avec ce que l'on sait par ailleurs, il faut bien donner foi et importance aux compétences réflexives dont font montre les militants autonomes. Or, ces militants autonomes sont eux-mêmes très attachés à la réflexivité, au sens – faible – d'une mise à distance quasi scrutatrice de leurs propres pratiques et discours, à l'aune de cadres normatifs d'analyse et, parfois, à l'aune d'une certaine "droiture morale". On peut interpréter l'importance de ces habitudes non seulement par la socialisation scolaire d'une bonne partie d'entre eux, mais aussi par le respect des normes sociales dominantes dans ces groupes, normes selon lesquelles il est nécessaire de déceler en soi les "restes" de rapports sociaux de domination : le changement commence par soi-même. Le chercheur est ainsi pris, *immergé* dans une multiplicité de pratiques de réflexivité. Au point qu'on ait pu, sans d'abord y prendre garde, embrasser des pans entiers de certains discours, adoption qui empêcha de cerner certaines dynamiques, qui pourtant freinaient, l'analyse. Il a fallu pousser l'objectivation et la mise à distance critique jusqu'aux *cadres normatifs eux-mêmes* dont se servent les militants pour analyser et juger leurs actes et leurs mots. De même que Malika Gourir (1998) dû parvenir à s'émanciper des catégories de perception que mobilisaient les habitants du quartier pour distinguer leur position sociale, il fallut prendre ici de la distance avec l'imaginaire de l'autocréation de soi, très prégnant mais très rarement explicité, voilant en partie l'épaisseur et l'hétérogénéité des parcours individuels, cachant à l'enquête ce qui, socialement, devait rester caché.

La prééminence des pratiques de réflexivité fait également penser aux militants qu'ils peuvent être autosuffisants dans leur narration d'eux-mêmes. Cette croyance se lie à l'idée selon laquelle les groupes subalternes doivent construire leurs propres imaginaires, écrire leur propre histoire, comme il est souvent affirmé par des groupes colonisés (Gagné, 2008) ou féministes. Les militants de Bure, comme tous les militants autonomes, formulent une critique radicale des médias dominants, mais aussi une « critique expressiviste », au sens où ils entreprennent de « construire un espace médiatique alternatif à côté des médias dominants » (Cardon, Granjon, 2013), en s'appropriant les compétences et les moyens de la production d'informations (*cf. chapitre 6, §2.1.2.*).

Se joue donc pour le chercheur une question de *légitimité*. La question est : dans quelles conditions le chercheur est-il légitime à parler des militants autonomes ? En effet, l'une des valeurs cardinales qui traversent ces derniers est l'effort de réappropriation de la mise en récit de la mobilisation : sont réellement légitimes à raconter publiquement la mobilisation de Bure celles et ceux qui y ont participé d'une manière ou d'une autre. Le travail de représentation notamment opéré par les médias – s'il peut être parfois instrumentalisé par les militants – est considéré comme une dépossession politique des moyens d'écrire son histoire.

Il n'est pas rare que des chercheurs soient remis en cause dans leur légitimité à parler et écrire de tel ou tel groupe social, comme ce fut le cas pour Natacha Gagné (2008) lors d'une restitution de son travail d'enquête auprès de populations Maori. En 2019, cette remise en question véhémente fut adressée à un « militant réflexif » anti-CIGEO lors d'une séance d'un séminaire autogéré et anti-nucléaire à l'EHESS[23]. Quatre militants de Bure l'interrompent avec une banderole, invectivant la salle et désignent un des organisateurs (militant anti-CIGEO n'habitant plus dans la zone de Bure depuis quelques mois). : « Il ne vit même plus à Bure ! ». Ils et elles l'accusent de reprendre le rayonnement de la lutte pour son propre compte (il a contribué à un livre sur l'opposition au projet CIGEO), et d'organiser un séminaire dans une « institution de l'élite ». De cet épisode on peut tirer quelques hypothèses d'analyse sur certaines des normes sociales qui parcourent les milieux autonomes, et conditionnent donc en partie les modalités de la recherche sociologique.

Dans la perspective des militants qui sont intervenus, il semble que ne plus habiter sur place, revienne, quelque part, à abandonner l'essentiel, voire trahir. Cela reviendrait à minimiser ses risques physiques et judiciaires, éviter la souffrance ou l'isolement qui y sévit. La seule position d'énonciation réellement juste pour continuer la mobilisation résiderait dans la traversée quotidienne de la répression sur place. Tandis qu'une exposition publique (même anonyme) est perçue comme probablement intéressée, la vie sur place sans aucune médiation institutionnelle, sans reconnaissance sociale ni représentation, semble être vécue comme authentique, comme un engagement réellement désintéressé. En poursuivant la mobilisation par la co-organisation d'un séminaire, ce militant est suspecté de poursuivre ses propres fins (ambition, réputation), se servant de « la lutte de Bure » pour convertir un capital militant en capital symbolique au sein du champ académique[24].

En tant que participant de la mobilisation, je peux être perçu comme « légitime » à en parler. En tant qu'apprenti chercheur *insider*, ma position était plus ambiguë. Il y a sans conteste, dans le travail d'enquête sociologique, une utilisation des propos et gestes des habitants à des fins qui leur sont, *a minima*, étrangères (l'institution universitaire). A ce titre, si une majorité de militants autonomes de Bure acceptaient de se (re)présenter à des institutions d'enquête comme les médias ou les sociologues, une partie a pu écrire, dans un

[23] « Penser et lutter à Bure – L'utopie technicienne et ses déchets : l'État nucléaire à l'épreuve des territoires en lutte », séminaire (2018-2019) organisé par des étudiant.es de l'EHESS (Paris) et militant.es anti-nucléaires.

[24] L'utilisation des concepts bourdieusiens ne se fait pas ici dans un cadre académique mais se réfère à l'usage propre qu'en font les militantes et militants eux-mêmes, reprenant, en la digérant à leur manière, la sociologie de la domination du Bourdieu.

texte paru dans le journal interne, qu'ils et elles refusaient catégoriquement d'être enquêtés, interrogés, représentés par aucun journaliste ou sociologue. Ils et elles désiraient personnellement rester dans l'ombre, dans l'opacité et l'informalité (*cf. chapitre 6*), mais critiquaient aussi les sciences sociales *en tant que telles*, en tant qu'institutions « du pouvoir ». Ces positions sont fréquentes dans les milieux autonomes, comme le relève par exemple Isabelle Sommier et les travaux de mémoire qu'elle cite (Sommier, 2010, p. 56). Elles mettent évidemment l'apprenti chercheur à l'épreuve : il est forcé de s'adapter, d'opérer des pas de côté, de décrire ces groupes par leur absence. Par leur refus. D'une certaine façon, continuer sa recherche dans ce cadre constitue bien une prise de position, non seulement épistémologique, mais aussi *politique*. Il s'agit bien d'une forme d'affirmation du principe selon lequel l'enquête sociologique a une valeur épistémique et une utilité sociale qui doivent être défendues, position qui vient donc se heurter frontalement à celle du refus de toute enquête sociologique.

3. Des régimes d'engagement à la politisation de l'environnement.

La *Première Partie* de la thèse ouvre sur une analyse des deux régimes d'engagement que sont le régime d'engagement citoyen et le régime d'engagement autonome, en comparant les relations ambivalentes que l'un et l'autre entretiennent avec l'ordre politique institué. Le *premier chapitre* commence par une généalogie historique du gouvernement des déchets nucléaires français, donnant à voir la façon dont il s'est ajusté et adapté aux différentes contestations qui lui ont été faites, dès les années 1970. Cette généalogie permet de saisir les modalités de construction de l'opposition au projet CIGEO en Lorraine, soit de façon relativement similaire aux mobilisations socio-environnementales de la même époque. Il dessine les contours du régime d'engagement citoyen : ses formes d'action collective et ses registres critiques s'inscrivent dans le cadre de la contestation politique légitime, usant de l'espace public, de l'expertise et du droit pour mener la mobilisation anti-nucléaire. Cependant, le processus d'intégration de la critique et de pacification des conflits que l'État cherche à mettre en œuvre depuis la fin des années 1990, rencontre partiellement ses limites à Bure, échouant à domestiquer l'opposition citoyenne. C'est dans ce contexte favorable qu'entre en jeu le régime d'engagement autonome. Le *second chapitre* se veut une présentation sociologique du « milieu autonome de Bure, pris comme instance de socialisation politique intensive au cours de laquelle les militants autonomes suivent un processus de désaffiliation sociale, reconstruisant un réseau dense de sociabilités militantes quotidiennes. C'est bien en saisissant les traits de l'organisation sociale du milieu autonome que l'on se rend capable d'appréhender les enjeux de la mise en relation entre les deux régimes d'engagement. Le *troisième chapitre* cherche à élucider les conditions locales d'une alliance

entre ces deux régimes, se traduisant par des frottements mais aussi des circulations voire une hybridation des prétoires d'actions collectives et des registres critiques. Dès lors, ces hybridations renouvellent la mobilisation et le rapport qu'elle entretient avec l'ordre politique, puisqu'elles se manifestent notamment par des usages stratégiques du droit au service d'illégalismes politiques.

Ces alliances n'empêchent pas les militants autonomes de fabriquer leur propre habitation et vision du territoire contesté, ni de rejeter fortement les grandeurs historiquement portées par les mobilisations écologistes. La *Seconde Partie* a pour but d'analyser ces formes imaginaires et pratiques de politisation de l'environnement ou, pour le dire autrement, met au jour la productivité socio-territoriale d'une mobilisation. Le *quatrième chapitre* permet de montrer comment les acteurs contestataires opposent à l'« aménagement du territoire » des formes « alternatives » d'action collective, mais aussi d'habitation, de sociabilité et d'attachement – qui rompent avec les motifs habituels de la « montée en généralité » des revendications locales. De fait, l'inscription locale du régime d'engagement autonome est loin d'être une évidence. Bien qu'une partie des militants cherchent à ancrer, justifier et légitimer l'action collective à partir d'un régime de proximité radicale, ils échouent face à des disputes internes quant au sens de l'action collective. Le *cinquième chapitre* continue d'explorer la productivité socio-territoriale de la mobilisation autonome de Bure, mais réalisant des comparaisons avec la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, similaire sous de nombreux aspects. Il s'agit d'étudier les modes d'entretien de la mobilisation, qui sont tout à la fois des modes de subsistance. Je m'efforce de démontrer en quoi la politisation de l'environnement ne se fonde pas ici sur la formulation publique de revendications, mais sur une appropriation quotidienne, ordinaire et extraordinaire, de l'environnement proche. Loin d'une quelconque harmonie, ces processus de politisation par la subsistance étendent le conflit avec l'ordre social et politique, puisqu'ils le sédimentent dans chaque geste, répété ou renouvelé jour après jour. C'est également ici que j'interroge la mise en politique des non-humains que met en œuvre la mobilisation autonome, contestant là encore les cadres de régulation du conflit en régime libéral-démocratique.

La teneur des actions collectives, l'organisation sociale de l'activité militante ou encore les alliances avec des composantes plus « acceptables » de la contestation politique, voilà autant de paramètres qui mettent en difficulté le projet de gouvernement en quoi consiste le CIGEO. Si les deux premières parties de la thèse ont vocation à déterminer les coordonnées de l'épreuve qui est faite aux agents étatiques, on peut dire que la *Troisième Partie* étudie la multitude de stratégies et de dispositifs que ces derniers mettent en œuvre pour surmonter l'épreuve – pour endiguer la mobilisation, à défaut de pouvoir la canaliser. Le gouvernement de la contestation se renouvelle pour s'adapter à ce type spécifique de contestation, sans oublier tout à fait la mémoire des épreuves passées en matière de conflit socio-environnemental (ayant mené aux dispositifs de « concertation »). Le territoire disputé est plus que jamais l'enjeu d'un conflit pour sa maîtrise, puisque différentes institutions étatiques,

dont les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire, s'efforcent de reconquérir une lisibilité sur la mobilisation. Je m'intéresse tout particulièrement à la dimension spatiale de la restauration de l'ordre : il s'agit tout autant d'une reconquête du contrôle étatique du territoire, que d'une entreprise de construction et de neutralisation d'un ennemi. Les *sixième* et *septième chapitres* se concentrent tous deux sur cette déclinaison locale d'une « politique de l'ennemi », après en avoir fait la généalogie politique et judiciaire. L'objectif est de démontrer les dynamiques de co-production entre l'État et le régime d'engagement, soit de montrer en quoi le travail politique, policier et judiciaire de catégorisation, d'identification et de neutralisation d'une dissidence politique contribue bien à sa définition, et, inversement, en quoi cette dissidence se crée en relation dynamique avec l'ordre qu'elle conteste.

Première partie

L’entrée en jeu du régime d’engagement autonome.

Chapitre 1

La gestion des déchets radioactifs en prise avec des mobilisations citoyennes dans une campagne en déclin.

1. Introduction.

Le projet d'enfouissement de déchets radioactifs à Bure (CIGEO) est contesté depuis le milieu des années 1990, bien avant l'entrée en jeu des acteurs contestataires autonomes. Le projet, autant que les oppositions qu'il a rencontrées, ont contribué à forger le contexte dans lequel s'opérera ensuite cette entrée en jeu. Comme tout autres objets techniques, les déchets radioactifs n'ont pas de vie exclusivement technique, mais bien aussi une vie sociale et politique. Ceux dont il s'agit ici, les déchets radioactifs de haute activité à vie longue[25], ont bien des « propriétés politiques » propres, dont certains auteurs ont entrepris l'analyse (Barthe, 2009 ; Cézanne-Bert, Chateauraynaud, 2009 ; Blanck, 2016). Ils ont peu à peu été « mis en politique » (Barthe, 2000) en ceci qu'ils engagent certains modes de gouvernement, des rapports à l'espace et au temps spécifiques. Les mobilisations anti-nucléaires ou contre les projets d'enfouissement ont contesté ces modes de gouvernement, tout en participant, pour partie, à leur évolution adaptative. Plus que des controverses, s'exprimant depuis l'« espace confiné » des acteurs techniques et bureaucratiques (Gilbert, Henry, 2012) jusqu'à l'arène du débat public (Latour, Woolgar, 1986 ; Latour, 2005, 2007 ; Lemieux, 2007 ; Pestre, 2007 ; Traïni, 2009 ; Chateauraynaud, 2011), je montrerai que les conflits autour de l'installation de centres d'enfouissement de déchets radioactifs ont plutôt produit des « épreuves d'État » (Linhardt, 2006, 2009, 2012). Par « épreuve », il faut entendre un conflit par lequel une entité (ici, l'État) est contestée dans son existence, sa définition ou sa légitimité. Dans les cas qui nous occupent ici, la légitimité de l'État à aménager et décider, tout en se revendiquant libéral et démocratique, est fortement mise en question par les mobilisations contre les projets industriels d'enfouissement. Pour saisir ce conflit, il faut voir que ces épreuves se réitèrent et se transforment depuis près d'un demi-siècle (1979-…) : elles constituent, pour les institutions publiques en charge de la gestion des déchets, une « mémoire des épreuves » grâce à laquelle ils peuvent ajuster leurs actions et affiner leur légitimité (Linhardt, 2009, 2012). Les pouvoirs publics et la filière électronucléaire construisent, au cours du dépassement de ces épreuves, un cadrage politique et un arsenal technique susceptibles d'anticiper les conflits futurs et de les pacifier. Cela nous conduit en Meuse et Haute-Marne, des « campagnes en déclin » (Coquard, 2019) où peuvent s'observer ces conditions politiques de production et de reproduction de l'ordre nucléaire. J'utilise la notion d'ordre nucléaire en m'inspirant du travail de recherche de Doris Buu-Sao enquêtant sur l'industrie extractive en Amazonie péruvienne (elle parle d'« ordre extractif ») (Buu-Sao, 2017). Cette notion me permet d'embrasser, au-delà de la seule filière industrielle de l'énergie électronucléaire, toute une configuration d'acteurs, distincts mais interdépendants, tels que les instances nationales de gouvernement, les agences publiques spécifiques, les entreprises de la filière, du mastodonte au petit sous-traitant local,

[25] C'est-à-dire les déchets dont la radioactivité est la plus longue à se disperser, ce quoi les rend nocifs pour de très longues périodes, comptées en siècles voire millénaires.

mais aussi toutes les instances locales de gouvernement comme les collectivités territoriales, les communes, les Groupements d'intérêt public, etc. La notion d'« ordre nucléaire » désigne les effets sociopolitiques structurants de cette configuration d'acteurs, à des échelles géographiques variées. Ce chapitre a pour objet l'analyse des conditions de reproduction de cet ordre et les effets de celui-ci sur le territoire. Avant l'arrivée des militants autonomes, le territoire est déjà le résultat de rapports de force, entre un État – riche de la mémoire des épreuves qu'il a déjà traversé – et les acteurs associatifs, qui contestent ses choix industriels et ses prérogatives d'aménageur. En somme, la question est de savoir en quoi la contestation citoyenne du projet nucléaire engage, en même temps qu'une certaine définition du territoire, une modalité particulière d'exercice du conflit socio-environnemental. « Citoyen » ne s'entendra pas ici au sens du statut politique au sein des sociétés dites démocratiques, mais dans le sens plus spécifique d'un type de contestation qui accepte néanmoins les normes et valeurs associées à ce type de société.

L'analyse des différences entre contestation « citoyenne » et contestation « autonome » se fera au sein du *chapitre 3* de la thèse. Je montrerai ici que les mobilisations citoyennes contre le projet nucléaire s'inscrivent, certes dans la période historique de l'institutionnalisation de l'écologie politique française, mais préservent pourtant un rapport ambivalent à l'ordre politique institué. La circulation des imaginaires et répertoires d'actions collectives issus d'autres luttes (principalement celle de Notre-Dame-des-Landes), ainsi que l'impossible négociation autour du projet, conduisent cependant les acteurs associatifs (dits citoyens, proches de l'écologie « modéré ») à modifier quelque peu la teneur du conflit, ouvrant la voie aux hybridations qui s'en suivront avec les acteurs autonomes (proches de l'écologie radicale) et leur répertoire. La notion de répertoire d'actions collectives chez Charles Tilly renvoie à l'ensemble des possibilités (relativement standardisées) dont dispose un groupe mobilisé pour mener ses actions et faire aboutir ses revendications, à un moment donné de l'histoire (Tilly, 1986).

En premier lieu et à l'issue d'une brève généalogie, je montrerai en quoi consistent les politiques de production du consentement des populations que l'on trouve à l'œuvre autour du projet de Bure (2.). Face à elles, des oppositions citoyennes mobilisent des registres critiques et des répertoires d'actions collectives en partie rétifs à leur domestication institutionnelle. Elles développent une autre vision du territoire que celle promue par l'Agence et contribuent à mettre à l'épreuve l'État, contestant à ces derniers leur légitimité d'en décider le destin (3.).

2. Gouverner les déchets nucléaires à l'épreuve des mobilisations : fabriquer un territoire consentant.

Afin de mieux comprendre le conflit de Bure, il faut donc avant tout replacer dans l'histoire l'évolution des politiques de gestion des déchets nucléaires. Ces déchets n'ont pas toujours constitué un problème public. De plus, si l'option de l'enfouissement est la seule retenue par les acteurs publics depuis près d'un demi-siècle, ces derniers ont dû faire évoluer les cadrages du problème (« tout changer ») : pour parvenir à maintenir l'option de l'enfouissement (« que rien ne change »), il fallait faire face aux épreuves posées par d'intenses mobilisations contre les projets de réalisation industrielle (2.1.). Seront décrites ensuite les politiques d'« acceptabilité sociale » menées par l'Agence et d'autres acteurs soutenant l'enfouissement (gouvernement, parlementaires, industrie électronucléaire, élus locaux…) en Meuse et Haute-Marne. Ces politiques peuvent en effet s'expliquer en partie par les épreuves d'État qu'elles ont traversées (2.2.).

2.1. Tout changer pour que rien ne change ?

Jusqu'en 1969, la gestion des déchets nucléaires en France est considérée comme un non problème. Leur production n'est pas encore si massive puisqu'il s'agit essentiellement de déchets issus de la recherche et des activités militaires. Ils sont jusqu'alors immergés dans les océans. Face aux contestations de ces immersions (Topçu, 2013), la France, comme d'autres pays, doit peu à peu renoncer à cet usage. En 1972, la Convention de Londres l'interdit officiellement. L'entrée en vigueur du « plan Mesmer » (1974) contribue à accélérer la nécessaire prise en charge des déchets, dans la mesure où la « nucléarisation » rapide de la production énergétique française conduit les acteurs concernés à imaginer des solutions industrielles, et ce également afin d'éviter les nombreuses critiques selon lesquelles il n'y aurait pas de solution pour l'aval de l'industrie électronucléaire. Aux contestations s'ajoutent un certain nombre d'incidents de pollutions radioactives aux alentours des sites d'entreposage qui se révèlent inadaptés à l'industrialisation de la production nucléaire. C'est donc dans une relative précipitation que les acteurs industriels et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) vont devoir penser une solution durable et sécurisée. Alors qu'en 1977 l'option du *stockage géologique irréversible* devient l'option de référence[26] pour les acteurs publics concernés, le CEA et les experts en sûreté nucléaire imaginent une agence qui devra devenir « le propriétaire légitime du problème » que représentent ces déchets (Blanck, 2016). L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) est créée en 1979 comme filiale du CEA, et se

[26] L'une des autres options, envisagée par des opposants à l'enfouissement, est celle de l'entreposage en subsurface pérennisé.

retrouve spécifiquement chargée de la création et du maintien de ces centres de stockage géologique. La mission de l'ANDRA est donc clairement la maîtrise d'œuvre industrielle et assez peu, comme elle cherchera à apparaître une dizaine d'années plus tard, une mission de recherche[27]. Il ne s'agit pas que d'une question technique mais bien aussi d'une question politique, à savoir le règlement du problème des déchets vis-à-vis de l'opinion publique opposée au nucléaire. Cette dimension peut être illustrée par l'échange que le premier directeur de l'ANDRA dit avoir eu en 1979 avec l'administrateur général du CEA, M. Giraud :

> « À l'époque, les médias n'étaient pas du tout favorables à l'électronucléaire. Encore moins aux déchets, qui était le talon d'Achille. [...] Et [Giraud] avait ajouté: "si vous ne réussissez pas, l'électronucléaire en France et dans le monde mourra de constipation" »[28].

Les projets industriels portés par l'ANDRA pour éviter cette « constipation » vont pourtant se heurter à de fortes oppositions. On peut dire que les épreuves des années 1980 et 1990 ont conduit l'Agence, avec l'aide, ambivalente parfois, d'autres acteurs techniques et politiques (parlement, gouvernement, autorités de sûreté, acteurs de l'industrie électronucléaire, élus locaux…), à renouveler ses stratégies temporelles et ses cadres interprétatifs aussi bien que sa structure organisationnelle. Dès lors que son intensité ne détruit pas l'institution en question, chaque foyer de l'épreuve d'État semble être relativement neutralisé ("refroidi") par l'intégration d'adaptations législatives, réglementaires, techniques, procédurales, organisationnelles et imaginaires. Ces adaptations doivent permettre de renouveler la légitimité de l'action publique en question, constituant au fil de l'histoire une « mémoire des épreuves » (Linhardt, 2009, 2012) dans laquelle l'État trouve à s'équiper, s'informer, se réarmer devant de nouvelles épreuves.

De 1979 à la fin des années 1980, l'ANDRA est également chargée d'améliorer le fonctionnement et l'image des centres d'entreposage de déchets nucléaires à vie courte (jusqu'à trois cent ans), alors en partie gérés par les producteurs nucléaires[29]. Le premier projet de centre de stockage de surface qu'elle porte (1979-1981) est censé doubler celui de la Manche qui doit arriver à saturation. De fortes mobilisations locales d'habitants et d'élus forcent l'abandon du projet. Ce premier échec conduit l'Agence, dans les années qui suivent (1981-1989) à s'adapter aux critiques reçues en améliorant la légitimité scientifique du second projet de centre de stockage. Tandis que le premier centre avait été choisi et valorisé selon des critères socio-économiques, la nouvelle stratégie consiste à élaborer un projet de stockage selon des critères de sûreté, à partir desquels rechercher ensuite le site approprié. Une large sélection de sites est alors établie par des experts en sûreté : l'ANDRA en sélectionne quatre, puis place le site de l'Aube en tête. Il semble qu'alors les critères politiques aient joué : le

[27] Voir le courrier d'Yves Sousselier du 25 juillet 1977, cité par Blanck (2016).
28 Entretien avec J.-M. Lavie, 12 décembre 2012, recueilli par Blanck (2016)
29 Comme l'explique le directeur adjoint de l'ANDRA à l'époque : « Vous avez de beaux fûts, bien propres et bien peints, bien numérotés, etc. Ça fait sérieux. C'est un peu dérisoire, mais on a très vite été conscients de l'impact psychologique que pouvait avoir notre activité », Entretien A. B., 6 février 2013, recueilli par Blanck (2016).

député de l'Aube est un ancien directeur du CEA. Le centre est construit, se destinant à accueillir des déchets dits de « vie courte ».

Entre 1987 et 1989, l'ANDRA connaît une grave crise de légitimité politique, la conduisant à réviser fortement les cadrages du problème, avec l'aide d'autres acteurs. En 1987 en effet, l'Agence entreprend des prospections sur quatre sites différents afin de déterminer le plus adapté au stockage en profondeur (pour recevoir les déchets à vie longue). Les forages sur quatre sites en même temps sont censés légitimer scientifiquement l'action de l'Agence en présentant une démarche de recherche et non un choix arbitraire de site. Cependant, comme l'explique Julie Blanck (2016), « cet ordonnancement temporel pèse sur la formation des oppositions, car cette prospection simultanée permet aux contestations locales de monter en généralité ». Hormis sur le site de l'Aisne, toutes les opérations de l'ANDRA sur les trois autres sont bloquées par les opposants (Ain, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres). Ces derniers se forment en associations puis en coordination nationale, devant permettre une légitimation politique de l'opposition et une coordination simultanée des actions (Ginet, 2007). Les oppositions multiples parviennent à mêler un ancrage dans le territoire concerné et une publicisation du problème à l'échelle nationale (Topçu, 2013). Une des critiques contre l'ANDRA est formulée par des élus locaux qui opposent leur légitimité démocratique locale à la démarche technocratique et centralisée de l'Agence. En plus des répertoires d'actions collectives (Tilly, Tarrow, 2015 [2007]) classiques du militantisme écologiste, de nombreux affrontements ont lieu avec les forces de l'ordre, ainsi que des opérations de sabotage et de plasticage. Il semble que la médiatisation négative du projet ainsi que l'offensivité maintenue des opposants aient convaincu le gouvernement de renoncer momentanément à ces projets d'enfouissement. La déclaration d'un moratoire en février 1990 est expliquée par le directeur de l'ANDRA de l'époque :

> « On a travaillé en liaison extrêmement étroite avec le cabinet du Premier ministre et le ministre de l'Industrie, Roger Fauroux, jusqu'au moment où le cabinet de Michel Rocard a dit : "Écoutez, on ne peut pas continuer à mettre 10 ou 15 % des effectifs de la gendarmerie sur le terrain pour vous protéger 15 géologues, donc on arrête". »[30]

L'option du stockage irréversible profond, dominante parmi les acteurs du nucléaire, est alors vivement critiquée. Il est, entre autres choses, reproché à l'État de chercher à évacuer le problème, posé par l'industrie nucléaire, de la production de déchets intraitables. L'idée du stockage géologique profond consiste en effet à entreprendre un *dessaisissement*, définitif et quasi-total, de ce problème. Pour ses promoteurs, sa vertu est précisément de « sortir [ces déchets] de l'histoire » (Barthe, 2009), d'empêcher par tous les moyens que de futurs acteurs institutionnels puissent ou aient à s'en préoccuper. Les déchets de haute activité à vie longue restent radioactifs et donc dangereux sur des milliers voire des centaines de milliers d'années.

[30] Entretien avec F. C., 19 janvier 2013, recueilli par Blanck (2016).

Les promoteurs de l'enfouissement estiment qu'il est impossible de se fier aux « générations futures » pour gérer ces déchets :

> « Aucune stratégie de gestion ne doit préjuger de la stabilité de la structure sociale dans un futur indéfini, ni compter sur le progrès technique ; il s'agit au contraire de laisser aux générations à venir une situation passive et sûre, n'exigeant aucun contrôle institutionnel actif »[31].

Dès lors, il apparaît seulement raisonnable de faire confiance aux formations géologiques, c'est-à-dire à leurs « traducteurs » légitimes (Akrich, Callon, Latour, 2006) que sont les géologues : le souterrain doit devenir le seul « propriétaire du problème » (Gusfield, 1981) des déchets nucléaires. A l'inverse, les opposants à l'enfouissement veulent « politiser le temps long » (Barthe, 2009), en dénonçant la captation technocratique de la gestion des déchets. Selon eux, la responsabilité de la génération présente n'est pas de faire disparaître le problème pour les générations futures[32], mais de leur laisser une « liberté de choix » quant aux politiques de gestion qu'elles voudront adopter. C'est pourquoi les opposants proposent un « entreposage en surface pérennisé », à renouveler tous les cent ans, pour maintenir une responsabilisation sociale et politique, jusqu'à l'éventuelle découverte par les chercheurs d'une réelle solution de retraitement définitif des déchets radioactifs.

Face aux critiques de l'irréversibilité, les acteurs du nucléaire et leurs soutiens vont adopter une nouvelle stratégie temporelle. Pour le moment, à l'heure du moratoire décidé par le gouvernement de Michel Rocard en 1990, l'important est de calmer et dépasser les contestations virulentes des projets d'enfouissement. Pour ce faire, il va s'agir d'élaborer un nouveau cadrage politique de la gestion des déchets nucléaires, afin de conserver – en le re-légitimant – le cadrage technique dominé par le stockage géologique. Ce nouveau cadrage doit être réalisé à l'issue d'une « concertation » entre acteurs du projet et opposants, par la médiation d'un organe parlementaire d'évaluation chargé de rédiger un rapport[33]. Le député pro-nucléaire PS, Christian Bataille, en est désigné rapporteur. Dans ce rapport, publié à la fin de l'année 1990, les opposants à l'enfouissement sont délégitimés, accusés d'instrumentaliser un « climat de guerre civile », jouant sur les « craintes » des populations locales. De plus, toujours selon Bataille,

> « la plupart des arguments avancés par les opposants à l'enfouissement des déchets ne sont en fait qu'un habillage plus ou moins habile du syndrome NIMBY[34], [c'est-à-dire d'un] égoïsme bien compris. [Cela ne justifierait donc

[31] AEN (Agence pour l'énergie nucléaire), OCDE, 1995, Les fondements environnementaux et éthiques de l'évacuation des déchets radioactifs à vie longue en formations géologiques. Opinion collective du Comité de gestion des déchets radioactifs de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, Paris, p. 14.
[32] AEN-OCDE, *texte cité*., p. 8.
[33] Il s'agit de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST).
[34] *Not In My Back Yard* (Pas dans mon jardin) : l'idée qu'une personne accepte un projet, à condition que ce ne soit pas près de chez elle.

> pas qu'] on abandonne tout projet dès lors qu'il ne recueille pas l'agrément de toute la population concernée »[35].

L'option de l'enfouissement étant réaffirmée comme inéluctable, seule « raisonnable » et « réaliste », il est nécessaire de trouver un nouveau souffle de légitimité sociale et politique afin de la faire accepter. Bataille estime que les erreurs des gestionnaires du nucléaire sont à trouver dans un « technocratisme autoritaire »[36] : si la France doit continuer d'être nucléarisée, il faut que la construction des sites soit néanmoins précédée de « débats publics » à l'occasion desquels « toutes les opinions peuvent se faire entendre »[37]. Ces procédures d'expression publique des opinions divergentes, alliées à un « verrouillage technologique » (Blanck, 2016), constituent le modèle de légitimation qui accompagnera dès lors tous les projets nucléaires jusqu'à celui de Bure aujourd'hui. Cela s'illustre également dans les discours de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'OCDE, qui propose « que cette stratégie [de l'enfouissement] soit mise en œuvre selon un processus progressif s'étalant sur plusieurs décennies, [ce qui] permettra de consulter, à chaque étape, les parties intéressées, dont le public »[38]. Malgré l'intensité des contestations, les acteurs politiques et techniques semblent être parvenus à neutraliser en partie la critique en l'intégrant dans des dispositifs ou institutions sans pouvoir de contrainte (comme la Commission nationale du débat public). Cette captation institutionnelle des processus de mise en public des problèmes suit ici les évolutions plus générales de l'action publique, par l'introduction de dispositifs de « participation » et de consultation permettant de canaliser la critique (Fourniau, 2007 ; Neveu, 2011).

Suivant le rapport, la « loi Bataille » relative à la gestion des déchets radioactifs (1991) entérine l'option de l'enfouissement définitif en dissociant cependant la temporalité propre à la recherche et la temporalité industrielle. La phase d'activité du « laboratoire » souterrain, initialement envisagée comme le début de la phase industrielle, est à présent présentée comme une simple phase de recherche, et ce durant au moins quinze ans, afin de rendre le projet d'enfouissement lui-même plus acceptable[39]. En plus d'éviter des contestations dès le début du projet, ce laps de temps doit permettre le lancement d'un grand nombre d'opérations de consentement sur les territoires visés par le projet (j'y reviendrai). C'est donc un coup stratégique : les acteurs en charge du cadrage technique peuvent, bien mieux que les acteurs critiques, utiliser le temps long comme ressource de consolidation de leur cadrage, tandis que les acteurs critiques sont confrontés au délitement de la mobilisation. Ce délitement s'est en effet clairement observé entre la fin de construction du « laboratoire » de Bure en 2004 et le débat public de 2013.

[35] Rapport de l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques), écris par Christian Bataille, déposé à la séance du 14 décembre 1990 de l'Assemblée nationale, p. 64-65, en ligne : https://www.senat.fr/rap/r90-184/r90-184.htmlv, dernière consultation le 1er avril 2023.
[36] *Ibid.*
[37] *ibid.*, p. 66.
[38] AEN-OCDE, *texte cité*., p. 8.
[39] Entretien, A. F., 11 décembre 2012, directeur adjoint ANDRA, recueilli par Blanck (2006).

Dans les années qui suivent le rapport, l'ANDRA change donc ses positionnements en s'affichant, non plus comme une agence industrielle uniquement chargée de trouver en urgence une solution d'aval pour la filière nucléaire, mais comme une agence de recherche sur l'environnement (Blanck, 2016). Pour les opposants, le « laboratoire » est un « cheval de Troie [du projet de stockage] (…), dissimulant à la population la surprise radioactive »[40].

Le nouveau « cadrage temporel » par le séquençage des projets (Blanck, 2016) vise à désamorcer les critiques des opposants anti-enfouissements concernant le caractère irréversible du stockage géologique. De 1991 à sa consécration officielle en 1998, les acteurs publics vont promouvoir l'idée d'une « réversibilité » du stockage géologique. Un communiqué du gouvernement le confirme en décembre 1998 :

> « La condition de l'acceptabilité des décisions tient à leur réversibilité et qu'il est capital que les générations futures ne soient pas liées par les décisions déjà prises et puissent changer de stratégie au vu des évolutions techniques et sociologiques intervenues »[41].

Une confusion est néanmoins entretenue. Les acteurs en charge du projet d'enfouissement actuel (à Bure), conçoivent bien un stockage géologique devant être définitif et irréversible. Là où l'idée de réversibilité demeure, ce n'est pas quant à la « poubelle »[42] souterraine elle-même, qui devra être, à un moment donné, scellée. Elle demeure *quant aux décisions* qui font passer d'une étape à l'autre, d'une séquence à une autre. D'où le découpage du CIGEO en plusieurs étapes : laboratoire, travaux préliminaires et équipements « connexes », phase-test ou phase pilote, phase d'exploitation et enfin stade définitif. Une fois le tombeau scellé, ce qui est l'objectif, les déchets nucléaires ne sont plus récupérables, d'autant plus en cas d'accident souterrain. La réversibilité est donc un argument devant obtenir le consentement des populations à l'accueil de projets d'enfouissement, en mettant en avant l'idée que les décisions ne seraient pas cumulatives et irrémédiables ; que le processus pourrait être arrêté et, tant qu'il en est encore temps, que les déchets pourraient être repris.

[40] Schneider, M., 1996, « Laboratoires, cheval de Troie du projet de stockage », *Contrôle, revue de l'Autorité de sûreté nucléaire,* n°113, Paris, 2p, [en ligne] http://burestop.free.fr/dossier2.htm, dernière consultation le 1er avril 2023.

[41] Gouvernement, 1998, « Relevé de conclusions de la réunion interministérielle du 9 décembre 1998 sur les questions nucléaires (aval du cycle et transparences nucléaire) », accessible en ligne à l'URL : https://www.vie-publique.fr/discours/152338-releve-de-conclusions-sur-la-politique-nucleaire-paris-le-9-decembre-19, dernière consultation le 1er avril 2023.

[42] Au cours de la thèse, le projet sera désigné sous des noms différents : site de stockage, centre d'enfouissement, poubelle nucléaire, cimetière atomique, sarcophage nucléaire, etc. Aucun qualificatif n'est utilisé exclusivement, dans la mesure où aucun ne peut se prévaloir d'une neutralité technique ou d'une assise strictement scientifique.



Figure 2 : Banderole déployée lors du défrichement programmé du bois Lejuc (manifestation en juillet 2016)[43]

En juin 2000, la « Mission collégiale de concertation granite », chargée de trouver d'autres sites possibles pour la construction de laboratoires souterrains, avoue officiellement son échec, dû au refus frontal des populations locales. L'État abandonne toute recherche d'un second laboratoire. Les échecs retentissants des projets de 1987-1989 ainsi que de la « Mission granite » conduisent alors l'ANDRA à considérer « Bure » comme l'ultime solution, la dernière possibilité de fournir une issue durable à la gestion des déchets nucléaires et, *in fine* de permettre la poursuite des industries nucléaires.

Comment les acteurs du nucléaire ont-ils réussi à tout changer pour que rien ne change ? Autrement dit, pour reprendre encore les mots de Julie Blanck, « comment les acteurs sont[-ils] parvenus à maintenir politiquement, sur le long terme, un verrouillage technologique » ? A plusieurs reprises, entre la fin des années 1970 et le début des années 2000, les projets d'enfouissement de déchets nucléaires, à vie courte et à vie longue, ont provoqué de nombreuses oppositions parmi les habitants des territoires concernés. Ces épreuves subies ont conduit les acteurs de la filière électronucléaire et leurs soutiens à transformer le cadrage politique et les stratégies temporelles des politiques d'enfouissement, tout en intégrant une partie de la critique par son institutionnalisation. Ces adaptations et transformations institutionnelles sont conséquentes : autant de formats, règles et dispositifs d'État qui n'ont été incrémentés ou consolidés qu'à l'issue d'obstacles plus ou moins surmontés, notamment face aux mobilisations collectives. Les différentes manières dont ces obstacles ont été surmontés constituent ce qu'on peut appeler, avec Dominique Linhardt, une « mémoire des épreuves passées ». Le sociologue en fournit une conceptualisation, à partir d'une étude de l'épreuve d'État qu'a constituée l'offensive de la Fraction Armée Rouge en Allemagne de l'Ouest, durant les années 1970 (Linhardt, 2006, 2009, 2012) :

[43] Légende originale : « Des manifestants visiblement peu enclins à valider le projet », photo prise par Frédéric Madiaï pour France 3 Lorraine, [en ligne] https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/meuse/bure/bure-55-le-feuilleton-continue-1049921.html , dernière consultation le 1er avril 2023.

> « Les manifestations de l'État, dans la forme dans laquelle elles se stabilisent, gardent la trace des épreuves dans lesquelles elles ont été configurées ou reconfigurées : elles forment ainsi une *mémoire des épreuves*. C'est cet effet de mémoire qui rend à la fois évident et transparent le caractère étatique de ces manifestations froides qui fournissent maintenant des points d'appuis conventionnels pour désigner l'État. Cette mémoire prend un tour technique lorsqu'elle s'inscrit dans les plis matériels des dispositifs, des objets, des fonctions, des organisations, des instruments de l'État (…) Le droit et ses spécifications jouent aussi, souvent, le rôle d'espace d'inscription de la mémoire des épreuves [souligné par moi]. » (Linhardt, 2012, p. 11).

L'étude de D. Linhardt montre comment des offensives matérielles et critiques (ici, celles de la Fraction Armée Rouge) mettent en question la légitimité de l'État ouest-allemand à exercer le monopole de l'usage de la violence, sa revendication de contrôle sur l'espace public, jusqu'à son existence même. Ces épreuves ont été dépassées, d'abord par un surcroît de contrôle et de criminalisation, ensuite par des entreprises de re-démocratisation et de re-légitimation de l'État (*cf. Troisième Partie*). Ses « manifestations » deviennent alors « froides », dans la mesure où elles ne font plus question ou conflit : elles sont *indéniablement* celles de l'État, évidentes et certaines – inquestionnées.

> « Les [épreuves de réitération] constituent des reprises, la différence avec les [épreuves de fondation] résidant dans le fait qu'elles engagent une mémoire des épreuves passées. Ceci ne signifie pas que les [épreuves de réitération] soient de simples avatars et qu'elles ne produiraient pas d'effets propres, mais simplement que pour les comprendre, il convient de tenir compte des épreuves passées dont elles partagent un air de famille et qui sont, en outre, souvent mobilisées comme des précédents dans le cours même d'une nouvelle épreuve. » (Linhardt, 2009).

La campagne que mène la filière nucléaire en Meuse et Haute-Marne depuis le milieu des années 1990, hérite, se fonde et s'arme à partir de cette « mémoire des épreuves passées », dans la mesure où les porteurs et bénéficiaires du projet anticipent des conflits qui pourraient avoir un « air de famille » avec ceux vécus auparavant. Cette mémoire travaille et alimente les stratégies d'implantation de la poubelle radioactive à Bure : j'essaierai de comprendre le choix des départements de Meuse et de Haute-Marne comme territoires susceptibles d'accepter le centre d'enfouissement, en étudiant les politiques de production de ce consentement.

2.2. Quand le nucléaire fait le territoire.

2.2.1. Le choix d'une « campagne en déclin » pour réussir un projet industriel.



Figure 3 : Village de Bure (Meuse) en 2016[44].

A partir de 1991, la prospection pour des sites d'enfouissement n'est plus orientée par des critères scientifiques comme en 1987. Ce n'est plus l'ANDRA mais des acteurs politiques (l'OPECST, conduit par Bataille) qui sont chargés de trouver des candidatures. La création d'associations opposantes et de coordinations continue dès lors que des départements se portent candidats. Parmi la trentaine de territoires candidats, quatre sont ensuite sélectionnés par l'Agence, dont le Gard, la Meuse/Haute-Marne, et la Vienne. Cette sélection s'opère encore en partie selon des critères politiques : soutien des élus départementaux et faiblesse des contestations locales. Mais en intervenant *a posteriori*, l'ANDRA se place surtout comme une entité de validation scientifique. Le site de Vienne est écarté par la commission chargée d'évaluer les propositions de l'ANDRA, concernant ses caractéristiques géologiques, tandis que le site du Gard est également abandonné pour des motifs scientifiques, mais aussi politiques : les entrepreneurs viticoles du territoire ont en effet dénoncé les répercussions très négatives qu'aurait l'installation d'un site nucléaire sur leur activité économique (Ginet, 2016). Le site de Meuse/Haute-Marne reste donc seul choisi pour y installer un « laboratoire de recherche souterrain », et sera autorisé par décret en 1999 (Voynet, Ministère de l'environnement). Toutes tentatives d'implantation d'autres laboratoires, comme l'exige la loi « Bataille », sont abandonnées devant les contestations locales et nationales.

Le territoire de Meuse/Haute-Marne n'a, quant à lui, pas uniquement été sélectionné pour des motifs géologiques (la description de l'argile comme étant peu poreux, ainsi que la très lente évolution des couches géologiques depuis des milliers d'années). Il semble que le caractère pauvre et peu peuplé de ces territoires ait en effet joué, comme semble l'illustrer cette rencontre, en 1998, entre un membre du cabinet du Premier ministre et des opposants, racontée par l'un d'eux (Claude Kaiser) :

[44] Photo publiée sur un site d'actualités écologiste : http://lecellier.info/resister-2/resistance-ecologique/bure-lenfouissement-dechets-radioactifs/, dernière consultation le 1er avril 2023.

> « Peu de temps après, on avait rendez-vous avec un conseiller du Premier ministre Lionel Jospin. Il nous dit : " Faites descendre 10 000 personnes dans la rue et on pourra peut-être commencer à discuter. " On lui rétorque que ça risque d'être très compliqué en Meuse, département qui compte six à sept habitants au km²... Je ne suis pas prêt d'oublier sa réponse : " C'est bien pour ça que ce département a été choisi. " »[45].

A ce stade, il me faut présenter succinctement les caractéristiques sociales des populations de Meuse, dans la région du Grand-Est. Ce département connaît la trajectoire historique de ceux que l'on pourrait appeler, suivant Benoît Coquard, les « campagnes en déclin » (Coquard, 2019). Le sociologue ethnographe désigne par là les mondes ruraux qui, du fait ici des délocalisations industrielles des années 1970-1980, subissent un exode continu, une homogénéisation sociale (les classes populaires étant celles qui ne peuvent pas partir), une paupérisation et un vieillissement de la population. Les campagnes en déclin pourraient être mises en miroir des campagnes dites « attractives » qui vivent un repeuplement, des activités économiques croissantes (ex : tourisme, viticulture) et une certaine mixité sociale. En termes de paysage politique, la Meuse est historiquement marquée à droite, et connaît depuis les années 1990 une progression continue du vote pour le Rassemblement national[46]. C'est aussi un département où ont eu lieu d'intenses mobilisations de Gilets jaunes en novembre-décembre 2018. Un bon nombre de petites villes des environs de Bure (Ligny-en-Barrois, Saint-Dizier, Bar-le-Duc, Commercy) ont été striées de ronds-points occupés par ce mouvement.

En ce qui concerne le dépeuplement, la Meuse a perdu environ 14% de sa population depuis 1968. Cela s'explique par plusieurs facteurs conjugués : le nombre de naissances y diminue en même temps que peu de personnes s'y installent[47]. Mais le facteur le plus important est le départ massif des populations jeunes. Les populations, essentiellement féminines, qui obtiennent des diplômes (notamment le Baccalauréat) quittent leurs villages pour aller s'installer dans des villes étudiantes toutes situées hors du département (Nancy, Metz, Reims, Strasbourg, Dijon). « Restent celles et ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour être mobiles » (Coquard, 2019, p. 9). D'autre part, les populations les plus précaires, vivant de longues périodes de chômage, vont « tenter leur chance » ailleurs et fuir une mauvaise réputation. Cet exode rural massif serait comparable à celui qu'ont vécu les campagnes au sortir de la Seconde guerre mondiale. Le dépeuplement conduit à une faible voire très faible densité de population, plus encore dans certains territoires. Par exemple, la Communauté de Communes des « Portes de Meuse », la plus concernée par le projet

[45] CQFD, « Bure et Bure et ratatam - Au bois Lejuc, la contestation prend racine », n°162, février 2018, mis en ligne 22 février 2018 : http://cqfd-journal.org/Bure-et-Bure-et-ratatam, dernière consultation le 1er avril 2023.

[46] Au second tour de l'élection présidentielle de 2022, Marine Le Pen (RN) a obtenu 55,60% des suffrages exprimés.

[47] Insee, 22 septembre 2020, *Dossier complet. Département de la Meuse (55)*, URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893947?sommaire=1893948*. Voir aussi : https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/moins-moins-habitants-lorraine-grand-est-1786701.html, dernières consultations le 1er avril 2023.

d'enfouissement nucléaire, est habitée en moyenne par 23 hab/km². Si l'on prend la zone la plus directement impactée par le projet (communes de Bure, Bonnet, Mandres-en-Barrois, Ribeaucourt, Biencourt-sur-Orge, Saudron, soit une zone de 100 km²), la densité est comprise entre 5 et 10 hab/km². L'ensemble des facteurs démographiques conduit à un vieillissement général de la population meusienne. En 2019, près d'un Meusien sur trois a plus de 60 ans[48] (3.3 points de plus qu'en population générale), vivant par ailleurs dans un « désert médical » : 21 médecins pour 10 000 habitants[49].

Les délocalisations et licenciements massifs, entre autres des industries de la métallurgie et du textile, peuvent expliquer les phénomènes de paupérisation de ce département français. Selon les critères du recensement, on compte un taux de chômage de près de 14% parmi les 15-64 ans, tandis qu'un Meusien sur cinq vivait sous le seuil de pauvreté monétaire en 2013 (contre moins d'un Français sur sept). Il faut également évoquer les politiques de remembrements agricoles qui ont contribué à réduire fortement le nombre d'emplois agricoles. Ces dynamiques sociales s'accompagnent d'une disparition progressive des commerces de proximité, dont les cafés de village et autres lieux de sociabilité publique. Hormis les loisirs collectifs, socialement réservés aux hommes comme le football et la chasse, il reste très peu de lieux de rencontre réguliers (hors de l'espace domestique) entre les habitants de ces milieux ruraux.

Il ne s'agit pas de dresser un tableau catastrophique de ce territoire, mais de rappeler le contexte social dans lequel vient s'inscrire le projet de « poubelle radioactive » souterraine de l'ANDRA. Pris sous l'angle sociodémographique, ce territoire semble en effet constituer l'un des « perdants, pensés comme des espaces de relégation à qui il ne reste plus que l'accueil des infrastructures lourdes et polluantes » (Grisoni, 2015). Le choix de la Meuse pour recevoir ce site ainsi que les techniques sociopolitiques employées pour le faire advenir, sont à comprendre en lien avec ce contexte, mais aussi avec l'histoire des résistances à l'enfouissement nucléaire. Il s'agit à présent d'analyser les méthodes de production du consentement des populations locales à l'ordre nucléaire.

2.2.2. Produire le consentement à l'ordre nucléaire.

L'enjeu d'obtenir le consentement des populations pour l'implantation d'un projet nucléaire est, depuis au moins vingt ans, relevé et intégré par les acteurs de la filière. Ainsi, comme l'estime Philippe Rouvillois, administrateur du CEA en 1989 : « Il apparaît de plus en plus que la contrainte principale est la capacité de la population locale à accepter le principe

[48] Insee, 22 septembre 2020, *texte. cité*.
[49] Voir le site Statista (2018), à l'adresse : https://fr.statista.com/statistiques/657657/densite-medecins-departements-france/, dernière consultation le 1er avril 2023.

de stockage beaucoup plus que les avantages techniques relatifs aux différents types de sols ».[50]

Les acteurs publics et privés de la filière électronucléaire ont été confrontés, dès les débuts de cette dernière, à de fortes oppositions parmi les populations. Les mobilisations antinucléaires, surtout à partir des années 1970, vont opérer une « territorialisation des critiques » (Lenoire, 2019, p. 223) contre l'implantation locale du site contesté. Justine Lenoire montre bien comment les acteurs de la filière élaborent, face à ces processus, des stratégies d'adaptation qui peuvent être gagnantes. La politiste s'appuie, entre autres, sur une étude de la mobilisation contre un projet de centrale nucléaire à Gravelines (Nord), qui court durant la décennie 1970. Il se trouve que la principale association d'opposants est composée de groupes professionnels déjà engagés dans des pratiques de gestion territoriale (architectes, urbanistes). L'association se focalise sur le littoral de Gravelines pour des questions économiques (préservation des sources de revenu des pêcheurs locaux) et environnementales (préservation de la biodiversité). Face à cette double critique très localisée, EDF et les acteurs publics en charge du projet vont engager un certain nombre d'adaptations afin de faire accepter durablement la centrale nucléaire. A travers des études scientifiques sur les milieux marins locaux, des participations financières à d'autres projets d'aménagement (notamment de protection du littoral) ainsi que des partenariats économiques avec les pêcheurs, l'entreprise EDF parvient progressivement à se positionner comme un « acteur à part entière du processus de patrimonialisation du capital maritime gravelinois » (p. 234-235), Pendant ce temps, les procédures de négociation, voire de mise en participation d'une partie des opposants, permettent une canalisation institutionnelle de la critique. On peut extraire, à l'occasion de la victoire d'EDF à Gravelines, trois leviers fondamentaux qui permettent un désarmement de la critique et la fabrique du consentement local, trois leviers que l'on retrouvera par la suite dans les politiques d'implantation de sites nucléaires : légitimation scientifique et écologique par la menée de nombreuses études environnementales ; dispositifs de compensations financières et partenariats économiques avec des acteurs locaux ; procédures de participation formelle des populations ou des opposants.

Les succès de ces leviers sociopolitiques, de même que les cuisants échecs de l'ANDRA à la fin des années 1980, semblent expliquer les leçons tirées dans le « rapport Bataille » et la loi qui s'ensuit (1991). Le député socialiste prend acte des difficultés à implanter des sites d'enfouissement en France. Il propose et impulse au moins trois processus de transformation des politiques de gestion des déchets radioactifs, que j'ai pu décrire plus haut :

- Il faut sortir d'un certain « technocratisme autoritaire » et installer la consultation des opinions des populations locales en amont des implantations industrielles[51] ;

[50] Citation tirée de la « Gazette nucléaire », citée dans la bande-dessinée d'enquête militante : Bonneau, P., d'Allens, G., Guillard, C., 2020, *Cent mille ans – Bure ou le scandale enfoui des déchets nucléaires,* Paris, Le Seuil, 152p.
[51] aen-ocde, texte cité.

- Il faut que l'ANDRA se transforme pour apparaître comme une agence de recherche scientifique, indépendante, non seulement du CEA mais aussi des pouvoirs publics et économiques ;

- Il faut un système de compensations financières afin de favoriser les candidatures d'élus territoriaux à la réception des sites d'enfouissement. Le terme de « compensation » sera progressivement abandonné car rappelant trop le dommage ou la menace pour le territoire que l'argent est censé compenser. Il sera remplacé par le syntagme d' « accompagnement économique ».

L'implantation d'un projet d'enfouissement répond donc bien plus qu'à un enjeu technique de sécurité et de sûreté. Il s'agit bien de ce qu'on pourrait désigner comme un management total du projet, devant intégrer potentiellement l'ensemble des acteurs du territoire et mobiliser des fonds considérables qui ne concernent pas directement la construction du site. C'est bien parmi ces stratégies et leviers qu'il faut ainsi trouver les sources d'inspiration des opérations de consentement qu'y se retrouveront en Meuse. En m'inspirant en partie d'Antonio Gramsci (2011)[52], j'entends par "opérations de consentement" les stratégies et actions qui visent à obtenir l'assentiment d'une population donnée à une politique contrainte. Autrement dit, il s'agit que la population « se soumette volontairement à l'obligation » (Gilbert, 2019, p. 97) d'accepter le projet nucléaire. Ces stratégies, aussi appelées d'« acceptabilité sociale » par les institutions, visent généralement à pacifier et à anticiper le conflit : elles peuvent conduire à l'intériorisation des normes (ici, celles des aménageurs) par cette population, afin qu'elle perçoive le changement imposé comme devant lui être bénéfique. Rentrons plus précisément dans le détail de ces opérations[53] concernant le projet CIGEO à Bure. Celles-ci courent de 1994 à aujourd'hui et prennent de multiples formes.

Si les grandes orientations prises par le rapport Bataille vont être mises en œuvre durant la décennie 1990, elles vont s'appliquer entièrement dans la longue stratégie d'implantation du site de Bure. En 1994 en effet, sont créés les Groupements d'intérêt public (GIP) de Meuse et de Haute-Marne. Ces GIP sont chargés d'apporter des fonds aux collectivités territoriales, bien avant toute décision finale d'implantation. Ces fonds sont abondés par les industries nucléaires, au premier rang desquelles EDF mais aussi AREVA et le CEA. Lorsqu'il est décidé que 5 millions de francs soient versés chaque année pour chacun des départements concernés, nous sommes quatre ans avant l'autorisation du laboratoire de l'ANDRA à Bure, douze ans avant la confirmation de Bure comme lieu choisi pour l'enfouissement des déchets nucléaires français, et au moins vingt-sept ans avant l'éventuelle autorisation du CIGEO[54]. Les montants

[52] « L'exercice normal de l'hégémonie sur le terrain devenu classique du régime parlementaire, est caractérisé par la combinaison de la force et du consentement qui s'équilibrent de façon variable, sans que la force l'emporte trop sur le consentement, voire en cherchant à obtenir que la force apparaisse appuyée sur le consentement de la majorité » (Gramsci, 2011, p. 234).

[53] On peut également parler de « dispositifs de production du consentement des habitants » (Dechézelles, 2019, p. 101-102).

[54] La Déclaration d'autorisation de création (DAC) doit être déposée courant 2023.

annuels alloués ne vont cesser d'augmenter par la suite, pour atteindre aujourd'hui 30 millions d'euros par an par département. Des journalistes estiment[55] qu'entre 1995 et 2017, les départements de Meuse et de Haute-Marne ont reçu, au titre de compensation pour l'implantation d'un éventuel centre d'enfouissement radioactif, plus d'1.1 milliard d'euros : 340 millions d'euros d'EDF et 760 millions d'euros des GIP (soit environ, en moyenne, 10% du budget annuel de chaque département). Une telle anticipation montre au moins deux choses : l'Agence considère le processus de fabrique du consentement local comme un processus au long cours ; elle semble bien, par ailleurs, avoir appris de ses erreurs et confrontations passées. En effet, lors des précédents projets avortés d'enfouissement radioactif, la filière ne commençait d'investir de l'argent qu'une fois le projet lui-même annoncé. A ce jour (2023), le CIGEO n'est pas encore officiellement autorisé.

Que subventionnent ces mannes financières continues ? Lorsqu'on regarde les rapports d'activité du GIP « Objectif Meuse » par exemple[56], l'affectation des ressources est extrêmement variée, allant vers des communes, des entreprises, des associations, des clubs de loisirs voire des maisons individuelles. Pêle-mêle, un échantillon de projets financés (à 80%, pour la quasi-totalité) en 2019 : installation de la fibre optique (4M€), installation de climatisations dans une maison médicale et dans une crèche, travaux de démolition d'un restaurant de village, acquisition de matériel informatique pour les services de la Communauté de communes (CodeCom), achat de poubelles de verre pour la CodeCom, désamiantage des locaux d'une école primaire, travaux de voirie dans 52 communes, acquisition de tablettes numériques pour les écoles du territoire, remplacement du chauffage dans une maison de retraite, éclairage d'une aire de jeux, création d'un cimetière, travaux dans une église, mise en place d'une stèle commémorative liée à la seconde guerre mondiale, installation de caméras de surveillance par une commune, réhabilitation d'un cours de tennis, fête de l'automne, festival culturel, création d'une boulangerie, etc.

Cet inventaire à la Prévert montre la diversité et l'amplitude des cibles du financement de la filière électronucléaire en Meuse et en Haute-Marne. Le GIP de Meuse est également le premier financeur public des entreprises du territoire. On peut également dire que 80% du budget de 33 communes en Meuse et Haute-Marne (situées à moins de dix kilomètres de l'ANDRA) dépend de l'argent du nucléaire, à travers des dotations directes. Pour les opposants, ces investissements massifs relèvent d'une politique d' « achat des consciences » permettant d'acheter le soutien des élus locaux et le silence des habitantes et habitants[57]. Il a également été évoqué un soupçon de clientélisme dans la mesure où, en 2012 et 2013, le GIP a décidé d'allouer 3.6 millions d'euros en dotations directes à 18 communes alors que cela n'était pas

[55] Bastamag, 27 mars 2018, « Un milliard d'uxors ont été dépensé pour rendre "socialement acceptable" l'enfouissement de déchets radioactifs », [en ligne] https://www.bastamag.net/Un-milliard-d-euros-ont-ete-depenses-pour-rendre-socialement-acceptable-l, dernière consultation le 1er avril 2023.
[56] Ces derniers sont consultables ici : https://www.objectifmeuse.org/documents-telechargeables/, dernière consultation le 1er avril 2023.
[57] François, C., 2017, Déchets nucléaires, la quête de l'acceptabilité sociale, in Ginet, p. (dir.), *L'opposition citoyenne au projet CIGEO. Cadrage géographique et enjeux politiques locaux et globaux*, Paris, L'Harmattan, p. 75-94.

prévu par la loi[58], laissant à penser que cet argent destiné aux élus locaux aurait pu contribuer à la réélection de C. Lamy comme sénateur de Meuse, président du GIP à l'époque[59].

Ces politiques de « compensation » portent avec elles une certaine idée du territoire, de la place, notamment, que l'ANDRA et CIGEO peuvent y prendre. L'Agence, et la filière qui l'accompagne, cherchent à exister partout sur le territoire, à déployer des ramifications institutionnelles, financières et partenariales à travers la collaboration avec une immense diversité d'acteurs et de projets.

Encadré n°1 - La fabrique du consentement dans un autre contexte.

On retrouve des « opérations de séduction » liées à une forte formalisation institutionnelle (Barclay, 2012, p. 137-150), dans divers contextes, que l'on peut associer à une gouvernementalité néolibérale (Hibou, 2012). En Amazonie péruvienne, par exemple, les industries extractives mettent en œuvre un grand nombre de partenariats entre instances gouvernementales, nationales et régionales, entreprises privées et "société civile", partenariats consistant à mailler l'ordre socio-spatial de la présence et des liens de dépendance que les industries pétrolières nouent avec les populations locales concernées par ses sites industriels (Buu-Sao, 2017, p. 104-113) : qu'il s'agisse d'un collège ou d'une clinique, d'une route ou de rénovation d'églises, chaque projet est l'occasion de mettre en œuvre et en scène une certaine idée du « développement » qu'apporteraient ces industries. Ce genre de configuration « réinvente des relations de patronage et de clientélisme plus anciennes qui recréent les relations d'obligation du "don", inspirant la déférence et la dépendance de la part du bénéficiaire, plutôt que l'autonomie et l'*empowerment* » (Rajak, 2011, p. 177).

Cette présence élargie doit néanmoins s'exprimer sans susciter le sentiment d'une « colonisation » des territoires. C'est peut-être ce qui explique que l'empreinte physique de l'ANDRA sur le territoire soit relativement peu visible, comparée à son poids politique : hormis des lampadaires publics arborant ses couleurs, quelques bâtiments autour du Laboratoire de Bure, et des panneaux ça et là annonçant son soutien financier. Toute l'entreprise d'acceptabilité sociale (ou de production du consentement) qui est menée en Meuse et Haute-Marne, est contenue dans la conception même du bâtiment. L'un de ses objectifs est de maintenir, matériellement et symboliquement, une certaine emprise sur le territoire tout en y entretenant une certaine invisibilité.

Pour saisir cette ambivalence, on peut s'appuyer sur deux textes : le premier est directement lié à un acteur du nucléaire, l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN), dépendant de l'OCDE[60], tandis que le second est issu du dossier de presse constitué par le cabinet

[58] Loi du 28 juin 2006 sur la « gestion durable des matières et déchets radioactifs » encadrant les GIP.
[59] Bastamag, 26 octobre 2018, « Dans la Meuse, l'affectation douteuse de plusieurs millions d'euros isss de la "cagnotte" nucléaire cigeo », [en ligne] https://www.bastamag.net/nucleaire-dechets-radioactifs-bure-clientelisme-cigeo-meuse, dernière consultation le 1er avril 2023.
[60] OCDE, 2011, Vers des installations de gestion des déchets radioactifs devenant un élément durable et séduisant de leur voisinage, FSC, janvier 2011, 2p.

d'architecte[61] qui a réalisé la plupart des bâtiments de l'ANDRA à Bure. Ces bâtiments sont en effet censés préfigurer ceux qui se trouveront en surface des 270 kilomètres de galeries souterraines du CIGEO. Ils ne doivent pas évoquer, par leurs formes, leurs dispositifs et leur emprise terrestre, un pouvoir technocratique et autoritaire, menaçant le territoire par l'invasion de dizaines de milliers de mètres cubes de déchets nucléaires. Au contraire, selon l'AEN, les installations doivent pouvoir « s'intégrer à la collectivité d'accueil » et « rester séduisantes sur le long terme ». Par ailleurs, « des caractéristiques spécifiques de conception d'ordre fonctionnel, culturel et matériel, peuvent être mises à profit pour maximiser le potentiel de l'installation à *s'intégrer, à s'adapter et à contribuer directement à l'idéal de mode de vie de la collectivité d'accueil* [souligné par moi] ». Quand une installation de surface close, opaque et défendue risquerait de matérialiser la menace nucléaire, il faut au contraire « envisager pour les résidents et les visiteurs des opportunités de rencontre, d'apprentissage, de détente et de récréation ». La surface du cimetière radioactif doit pouvoir « préserver le lien entre les personnes et leur territoire ». La sécurité et la sûreté ne seraient pas qu'une question technique, mais aussi liées à des dispositifs architecturaux : « les collectivités locales font remarquer que si une installation autorisée à fonctionner peut être librement visitée, parcourue et utilisée à des fins agréables, c'est qu'elle doit, *forcément*, être sûre. La protection recherchée est mieux accomplie si, par sa réalisation, l'installation ne souligne pas la notion de danger et ne perturbe pas le paysage [souligné par moi] ». Plutôt qu'un bunker honni, le site nucléaire devrait « s'intégrer dans [la] vie quotidienne des personnes ». Plus encore, l'installation doit pouvoir devenir « un symbole, un trait bien connu, emblématique, objet d'admiration de la région (…), un élément positif de l'identité locale ». Il est redit que « l'identité et la culture locales sont préservées et mises en évidence », également dans la mesure où « l'installation n'empiète pas sur l'espace vital des résidents et ne perturbe pas leur attachement au territoire ».

Le cabinet d'architecte va tout à fait dans le même sens, en insistant sur la dimension paysagère et sur leur capacité à faire des installations de l'ANDRA des bâtiments dont la protection est invisibilisée. En effet, il s'agit « d'*engendrer un sentiment de sécurité* et de lieu familier plutôt qu'un sentiment de menace », c'est pourquoi « il faut laisser une grande partie de l'installation ouverte, clôtures et barrières sont réduites à l'essentiel ».

Ou encore :

> « Afin de renforcer l'intégration du site dans son environnement (…), les barrières métalliques des clôtures sont disposées dans des fossés d'environ 1,50m de profondeur, contribuant à limiter l'impact visuel des barrières. Ces fossés créent un effet de perspective qui prolonge le jardin dans l'espace naturel environnant sans que le visiteur ne perçoive de limite ».
>
> « De nombreuses formes de vie exploitent une ressemblance morphologique avec un élément de leur milieu naturel pour s'y fondre. Par ses formes, couleurs,

[61] LAN Architecture, avril 2011, Dossier de presse, 13p, consultable à l'adresse [en ligne] https%3A%2F%2Fs3-eu-west-1.amazonaws.com%2Flan-test%2Fprojects%2Fproject_files%2Fbure%2FLAN_BURE_EDF_DP-FR.pdf%3Fmtime%3D20160425191859&usg=AOvVaw3bDb-hHTN9b3bI4StCppqQ, dernière consultation le 1er avril 2023.

> le mime ressemble le plus possible à une cible, notre cible étant le paysage de la Meuse. L'idée pour la conception des façades repose sur ce simple postulat. »[62]

Il ne parait pas relever de la surinterprétation que de saisir cette mise en avant et en valeur des installations de surface comme conduisant à négliger ce qu'elles couvrent et permettent, à savoir les installations en profondeur, destinées à accueillir les déchets radioactifs. *In fine*, l'objet lui-même de l'ensemble de ces politiques – le déchet nucléaire – est oblitéré, rendu invisible. Cela se traduit par le nom même du projet, ce « Centre Industriel Géologique (CIGEO) », qui n'inclut pas la destination de l'installation ni les objets qu'elle doit recevoir. Il est possible de parler ici d'un « gouvernement par les mots » (Topçu, 2013, p. 195-213) qui tend à invisibiliser le caractère singulier – nucléaire – du site envisagé.

Cela fait donc également partie des politiques d'acceptabilité sociale du projet. Pour trouver leur pleine efficacité, elles sont à mener « avant même que l'accord final d'implantation ne soit conclu »[63]. Pour convaincre la population, de nombreuses « portes ouvertes » et sorties scolaires sont organisées, de même que sont construits aux abords directs du laboratoire de l'ANDRA un hôtel-restaurant, un espace d'exposition d'espèces végétales du territoire et une superette. Ces tentatives rencontrent l'opposition citoyenne mais, comme il sera vu, se heurtent aussi à des attaques de la part des opposants « autonomes » au CIGEO. Pour les opposants autonomes, il s'agit de révéler le rapport de force réel dans lequel l'ANDRA et les forces de l'ordre sont prêtes à s'engager pour assurer la mise en œuvre du projet. Après plusieurs rassemblements aux abords du laboratoire, et notamment des « actions directes »[64] de sabotage léger en février et juin 2017, les moments de portes ouvertes de l'Agence, ont été bien davantage contrôlés (vigiles, contrôles des cartes d'identité, refus d'opposants fichés ou filatures presque corps-à-corps pendant la visite, etc.). Plus largement, ces dispositifs de surveillance, ces patrouilles et ces grillages de plus en plus imposants et sophistiqués finissent par construire un caractère de bunker. Ces attaques font écho, à un bien plus faible degré, aux stratégies de la Fraction Armée Rouge en RFA, visant à forcer l'État à révéler sa "vraie nature" autoritaire et fasciste (Linhardt, 2006).

Le développement de l'emprise de la filière électronucléaire sur les territoires meusiens et haut-marnais se constitue également par l'établissement d'un grand nombre de partenariats entre une diversité d'entreprises privées de ces départements (de la très petite entreprise à l'antenne régionale d'une multinationale) et l'ANDRA. En 2006 est créée l'association Energic 52/55. Elle réunit, en 2017, 110 entreprises désireuses de se « mettre en relation avec les donneurs d'ordre (EDF, AREVA, ANDRA et CEA) ». L'objectif de l'association est de travailler à « mieux répondre aux besoins et aux marchés de demain. Et le marché de

[62] LAN-Architecture, Dossier de presse, avril 2021, p. 13, disponible en ligne, https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/lan-test/projects/project_files/bure/LAN_BURE_EDF_DP-FR.pdf?mtime=20160425191859, dernière consultation le 3 mars 202.
[63] AEN-OCDE, *texte cité.*
[64] Ce syntagme sera plusieurs fois utilisé. L'action directe a été théorisée et justifiée par des militants anarchistes au XIXème siècle. Une action est considérée comme directe si elle cherche à réaliser des objectifs par elle-même, sans intermédiaires (donc sans revendications). Ces actions s'inscrivent dans la théorie anarchiste plus large de la « propagande par le fait ».

demain, c'est CIGEO »[65]. On trouve en effet, dans la communication de l'ANDRA ou, par exemple, de l'INSEE[66], des promesses de création de centaines d'emplois.

La force de l'ANDRA dans le territoire se matérialise également par le processus d'appropriation des terres qu'elle entreprend depuis une douzaine d'années. En date de novembre 2015, l'Agence possède (en propriété directe ou *via* la SAFER) environ 3 000 hectares de terres dont 2 000 ha de forêts et environ 1 000 ha de terres agricoles ou prés[67]. L'Agence délivre des baux de chasse au sein de ses forêts, et des baux précaires d'un an renouvelable sur les terres agricoles. Les opposants dénoncent le fait que ces baux précaires impliquent une dépendance permanente des agriculteurs à leur propriétaire, participant des politiques de production du consentement[68]. L'Agence est également accusée de contribuer fortement à la hausse des prix des terres[69].

[65] Page d'accueil du site web de l'association, consulté le 19 février 2019, [en ligne] https://energic-5255.fr/ , dernière consultation le 1er avril 2023.
[66] Insee-Lorraine, mai 2015, *Ecoscopie de la Meuse. Réenclencher un cercle vertueux de croissance de l'emploi et de la production,* URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893947?sommaire=1893948, dernière consultation le 1er avril 2023.
[67] ANDRA, 23 novembre 2015, « Gestion foncière pour le projet CIGEO », CLIS, [en ligne] https://meusehautemarne.andra.fr/sites/meuse/files/2018-04/foncier_clis_23_nov_2015.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.
[68] Terres de bure, mars 2016, « État des lieux de l'appropriation foncière de l'andra à Bure », brochure, 34p.
[69] Cette hausse des prix de l'hectare fut d'environ 44% entre 2007 et 2014, selon : Safer-Lorraine, 2016, « Le prix des terres en 2016 : marché des terres et pré dans le Grand-Est », URL : https://meuse.chambre-agriculture.fr/foncier/juridique/valeur-venale-des-terres/, dernière consultation le 1er avril 2023.

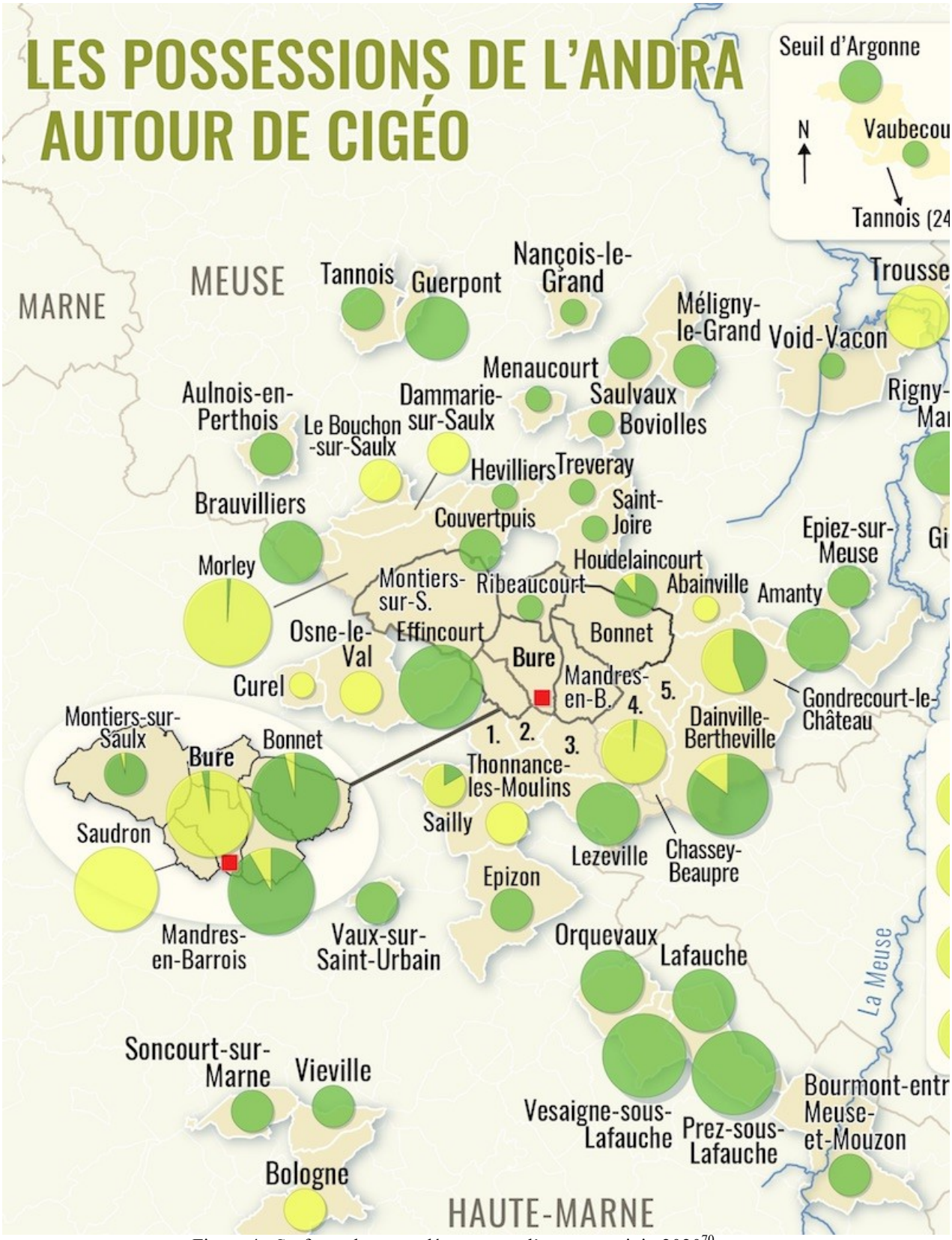

Figure 4 : Surfaces de terres détenues par l'ANDRA en juin 2020[70].

[70] Disponible sur le site du journal écologiste *Reporterre*, 21 septembre 2020, « La carte des emprises de l'Andra pour imposer l'enfouissement des déchets nucléaires », [en ligne] https://reporterre.net/Exclusif-La-carte-des-emprises-de-l-Andra-pour-imposer-l-enfouissement-des-dechets, dernière consultation le 1er avril 2023.

L'emprise foncière de l'Agence se comprend non seulement par les dimensions du projet de centre d'enfouissement de déchets nucléaires, mais aussi par l'emprise de ses projets annexes, ou, plus généralement, des projets de la filière électronucléaire déjà implantés ou prévus sur le territoire.

2.2.3. « Nucléariser » le territoire.

Le centre d'enfouissement de déchets radioactifs tend à devenir un *projet local total*, prenant la position d'un centre de gravité économique et politique autour duquel s'organisent un grand nombre d'acteurs publics et privés des deux départements. Cette dimension s'explique d'abord par la mise en place d'assemblages institutionnels (dont la création d'un préfet spécialement dédié au CIGEO) et de dispositifs financiers visant à produire le consentement des populations, mais elle s'explique également par l'impact et l'étendue du centre sur le territoire, à travers ses « projets connexes ».

Encadré n°2 - Le projet CIGEO en quelques chiffres

270 km de galeries souterraines (équivalent au métro parisien) à 500 m sous terre ; plusieurs milliers de mètres cubes de gravats excavés des galeries (devraient sans doute combler une vallée voisine) ; 700 ha de prise en surface (mais 3 000 ha acquis par l'ANDRA par l'intermédiaire de la SAFER) ; 40 km de voie ferrée à construire ou réhabiliter (sur lesquelles passeront 1,5 trains de déchets radioactifs par semaine en moyenne, durant 100 ans), et construction d'un terminal ferroviaire ; méga-transformateur électrique (7 ha), ainsi qu'un maillage de lignes THT ; déviation, agrandissement et créations de routes, ponts, ronds-points ; rejets de matières radioactives (hydrogène radioactif, carbone 14, tritium…) depuis des puits de ventilation prévus dans le bois Lejuc défriché ; un coût de 41 milliards d'euros selon la Cour des comptes, 25 milliards d'euros selon un décret ministériel (2016), 36 milliards selon l'ANDRA[71]. Il s'agit du plus grand projet français depuis des décennies, voire depuis la reconstruction post-1945 ; y seraient stockés 3% du volume total des déchets radioactifs français (les plus dangereux, MA-VL & HA-VL) soit 85 000 mètres cubes (soit l'équivalent du volume de 34 piscines olympiques) ; près de la moitié des déchets prévus pour y être stockés ne sont pas encore produits ; plusieurs centaines de milliers d'années de radioactivité. Sur le long terme, c'est la composition géologique (argile) qui est censée garantir l'étanchéité, empêcher la remontée en surface et la contamination des nappes phréatiques ; cent ans d'exploitation où les colis sont récupérables. Puis le site sera scellé « pour l'éternité ». Les « communautés locales » sont censées êtres garantes de la surveillance de ce tombeau nucléaire sur le très long terme ; risques selon opposants : explosions et incendies souterrains, impossible récupération des déchets en cas de problème et après la fermeture du site, oubli programmé et donc risques d'incursions humaines inopportunes, contamination des fleuves par le rejet d'eau contaminée.

[71] Estimation de 2009 à l'issue d'un groupe de travail réuni par la DGEC

L'ampleur des politiques devant obtenir la mise en œuvre du centre d'enfouissement nucléaire est pourtant à inscrire dans une entreprise plus vaste encore, celle visant à instaurer une nouvelle ère de valorisation marchande de la Meuse et de la Haute-Marne. Cette ère doit succéder à celle des industries métallurgiques, mécaniques et textiles qui ont marqué ces territoires de la seconde moitié du XIXème siècle à la seconde moitié du XXème siècle, ère elle-même bouleversée par le traitement d'immenses quantités de déchets liés aux obus non explosés de la Première guerre mondiale. Il s'agit d'un processus au long cours – dont les traits ont surtout pris forme à partir de 2009 – de « nucléarisation » des territoires. S'entend par là le développement relativement coordonné d'une multiplicité d'entreprises directement ou indirectement liées à l'industrie nucléaire, militaire et civile, en Meuse et en Haute-Marne. Si ces projets sont mis en œuvre, ces territoires auront la plus forte densité nucléaire de France. Selon l'INSEE-Lorraine, le « nucléaire [prend] le relais des activités historiques » de la Meuse, ajoutant que :

> « Le développement (…) des services à l'industrie nucléaire (…) est porteur d'un certain renouveau industriel pour le département. Plus généralement, l'industrie [nucléaire] parfois mal connue et mal aimée, montre sa capacité à se renouveler et à continuer à proposer des opportunités d'emploi. »[72]

Par ailleurs, les opposants affirment qu'au premier salon mondial du nucléaire (World nuclear exhibition) en 2015, était exposée une carte montrant les installations de Bure au centre d'une cible de 80 km de rayon, décrite comme un futur « Pôle national en compétence nucléaire »[73]. En plus du projet CIGEO, il y a au moins 18 projets d'implantation dans les deux départements, dont, pour exemple : plateforme logistique de transit de déchets nucléaires, centre d'entraînement aux essais non destructifs, centres d'archives industrielles, stockage de pièces de maintenance pour centrales nucléaires, sécurité en milieu nucléaire, centre de maintenance pour intervention dans des centrales nucléaires, retraitement de pièces usées des centrales, mécanique nucléaire, etc. L'emprise de cette industrie se déploie également à travers la création et le financement de filières de formation comme des BTS ou Bac Pro. On peut à ce titre citer le cas de la création d'un centre de formation près de Bure, à Montiers-sur-Saulx :

> « La carte détaillée des formations n'est pas encore fixée. Elle sera constituée prochainement avec la directrice du centre, les familles, ainsi qu'avec les partenaires (EDF, ORANO, l'ANDRA, la fédération régionale des Maisons familiales rurales et la communauté de communes des Portes de Meuse) qui se sont engagés à soutenir financièrement le centre pendant deux ans. »[74].

[72] Insee-Lorraine, mai 2015, *texte cité*.
[73] Milarakis, R., 2017, Le CIGEO, cheval de Troie de la nucléarisation à marche forcée d'un territoire, in Ginet, P. (dir.), *L'opposition citoyenne au projet CIGEO. Cadrage géographique et enjeux politiques locaux et globaux*, Paris, L'Harmattan, p. 126-129.
[74] ANDRA, 3 juin 2020, « Le nouveau centre de formation de Montiers-sur-Saulx : un atout pour les jeunes », URL : https://www.andra.fr/le-nouveau-centre-de-formation-montiers-sur-saulx-un-atout-pour-les-jeunes, dernière consultation le 1er avril 2023.

Mais, deux ans auparavant :

> Il y a un peu plus d'une centaine de personnes rassemblées derrière le Conseil départemental de Meuse, à Bar-le-Duc. Une dizaine de militants de Bure ont amené des crêpes et du café chaud pour soutenir les Meusiennes et Meusiens réunis ici pour dénoncer la fermeture annoncée de cinq collèges dans le département (dont celui de Montiers-sur-Saulx, petit village à moins de 10 km de Bure). Les militants opposés au projet CIGEO dénoncent également la désertification du territoire (Carnet de terrain, Bar-le-Duc, 5 décembre 2017).

Les locaux dans lesquels se destine le centre de formation étaient en effet, jusqu'à juillet 2018, ceux du collège public du village, fermé malgré la mobilisation d'habitantes et habitants de la commune et des alentours (ainsi que de syndicats et d'élus locaux). Pour eux, formés en « Association contre les mensonges de l'ANDRA », cette dernière n'a pas cherché à empêcher la fermeture du collège (dernier établissement de ce cycle dans un grand périmètre à la ronde), et y envisage un centre tourné vers l'industrie nucléaire, ce qui serait symbolique de cette nouvelle ère de valorisation économique du pays. Parmi les « promesses non tenues », l'association dénonce également celles des emplois qui tardent à être créés par l'ANDRA, alors que la commune de Montiers continue de se vider de sa population. Les promesses d'emploi, si elles sont souvent sources de légitimation et de consentement potentiel des populations, suscitent également des attentes fortes de ces dernières, qui, déçues, peuvent provoquer des regains de contestation (Buu-Sao, 2017, p. 112). Ainsi, en février-mars 2021, plusieurs communes, parmi les plus proches du projet CIGEO, émettent un avis défavorable à l'enquête destinée à valider la Déclaration d'utilité publique (DUP). En conclusion de son avis, la commune de Bure, pourtant jusqu'alors plutôt soutien du projet, écrit :

> « Le conseil municipal sait que des réponses à toutes ces questions lui seront fournies mais qu'elles ne suffiront pas à rassurer la population, c'est pourquoi il maintiendra cet avis négatif. De plus, il est persuadé que le village de Bure *mourra* écrasé par le rouleau compresseur qu'est l'ANDRA [souligné par moi] »[75]

Il n'existe pour l'heure aucune solution définitive de traitement des déchets que produit l'industrie nucléaire. Le devenir et la gestion d'issues industrielles à ce problème se sont heurtés à des oppositions dès le commencement. Néanmoins, les acteurs de la filière ont su trouver les moyens d'intégrer, de canaliser ou de désarmer une partie de la critique, transformant leurs propres fonctionnements afin de perpétuer le cadrage technique de l'enfouissement. Les opérations de consentement qui sont menées autour de Bure depuis une vingtaine d'années sont directement issues de telles adaptations : un certain nombre d'instruments et de dispositifs doivent permettre de faire entrer la Meuse et la Haute-Marne dans les dynamiques de développement et d'entretien de l'industrie nucléaire française.

[75] Avis de la commune de Bure délivré dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de stockage radioactif dit CIGEO : extrait du registre des déclarations, séance du 10 mars 2021, p. 2.

Les multiples liens de dépendance que nouent les acteurs du nucléaire (ANDRA, EDF, ORANO, CEA) avec une grande diversité d'acteurs sur le territoire, définissent ce qu'on pourrait appeler une « emprise » (Chateauraynaud, 2015) : un maillage sociopolitique et socio-économique dans lequel se déploient les entreprises de production du consentement décrites plus haut. S'il est possible, à l'issue de cette étude, de qualifier d'*emprise* le rapport de l'Agence aux populations meusiennes et haut-marnaises, c'est en tant qu'elle a construit et entretenu une certaine « prise de contrôle des expériences [de ces populations] » (Chateauraynaud, 2015). Cette prise de contrôle s'opère par les liens de dépendance financière dans lesquels sont placées les communes et par les liens de subordination – « par projets » - dans lesquels sont pris les acteurs économiques locaux. Mais cette emprise se comprend également par la façon dont l'Agence – soutenue par l'industrie nucléaire et par certains acteurs institutionnels – reconfigure les perceptions des populations locales : « il n'y aura qu'un laboratoire de recherche », « les décisions relatives au projet sont réversibles », « le projet est ouvert au débat public », « le salut d'un territoire en déclin comme la Meuse se trouve dans le nucléaire », « les installations visibles doivent susciter un sentiment de sécurité »… Autant d'énoncés, pour la plupart publics et ainsi explicites, qui mêlent une terminologie technique et des sources de légitimation démocratique, et qui, ce faisant, structurent les possibilités d'interprétation de la situation par les acteurs ordinaires destinés à accepter la « nucléarisation ».

Une situation d'emprise n'est pourtant ni définitive ni absolue. Depuis les années 1990, des associations locales et des coordinations plus larges se sont formées pour lutter contre le projet de Bure et les processus de « nucléarisation » du territoire. Elles constituent des appuis critiques voués à déjouer les jeux de pouvoir de la filière électronucléaire. Elles élaborent et mettent en public des répertoires d'actions collectives, des registres argumentatifs et une critique interne de l'État, relativement proches de celles des mobilisations écologistes que l'on connaît ces dernières années. L'ANDRA, ainsi que les acteurs publics et privés liés au CIGEO, semblent cependant échouer, jusqu'à présent, à domestiquer cette critique. Une telle situation peut expliquer en partie les possibilités d'alliance et d'hybridation que l'on observera entre l'opposition citoyenne et les militants autonomes nouvellement installés.

3. Avec et contre l'État : le régime d'engagement citoyen contre le CIGEO (2005-2019).

Dans le champ des luttes écologistes, plusieurs formes de militantisme s'exercent, se concurrencent et parfois se complètent. Chacun d'eux usent de registres d'évaluation et de pratiques contestataires qui témoignent d'un rapport singulier aux institutions politiques, à la légalité, au territoire défendu, L'objectif de cette section est d'élucider le rapport que le militantisme écologiste de type « citoyen », structuré au sein d'associations localisées,

entretient avec cet ordre politique : l'État est-il considéré comme un partenaire ou un adversaire ? A partir de quelles normes et valeurs l'opposition citoyenne développe t-elle sa critique du projet nucléaire ? Il s'agira de montrer en quoi cette dernière jure en partie avec le processus d'institutionnalisation de l'écologie politique, observé en France depuis les années 1980. C'est sans doute cette ambivalence qui permettra l'hybridation partielle des registres critiques et répertoires d'actions collectives des publics citoyens avec les collectifs autonomes, telle qu'elle sera étudiée en *chapitre 3*.

A Bure, ce type d'opposition est bien antérieur à l'arrivée de la composante autonome, puisqu'il apparaît dès 1994. A partir de 1994 donc, date de l'annonce de la création du « laboratoire de recherche souterrain » de Bure, des collectifs d'opposants se mobilisent, parfois se créent. Ils se composent d'habitantes et habitants de Meuse et de Haute-Marne ; une association d'élus locaux (Elus Opposés à l'enfouissement des Déchets RadioActifs, EODRA), des associations environnementalistes et anti-nucléaires (Bure Stop 55, Sortir du nucléaire, Mirabel Lorraine Environnement, Collectif contre l'Enfouissement des Déchets RadioActifs 52), rejointes plus tard par Bure Zone Libre et par des collectifs d'habitantes et habitants désirant mener une veille sur le territoire, notamment quant aux projets annexes de CIGEO (Vigilants de Gondrecourt-le-Château, Vigilants de Void-Vacon).

3.1. Une critique interne de l'État.

Comment justifier l'opposition au projet d'enfouissement ? A l'aune de quelles normes et valeurs évaluer ce projet et ses acteurs ? Celui-ci relève clairement de ce qu'on pourrait appeler, reprenant les sociologues pragmatistes Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991), une « cité civique ». Une cité est une grandeur à partir de laquelle il est possible d'évaluer, comparer, juger des situations et des actions. Sous le régime de la cité civique, les biens communs valorisés sont des lois et des règles pour lesquelles les élections assurent la légitimité. L'un des principes fondamentaux de l'action publique – et de façon plus claire encore, dans les projets d'aménagement – est « l'intérêt général ». Si l'on suit l'un des députés promoteurs de l'enfouissement des déchets radioactifs, c'est bien au nom de l'intérêt général que les populations locales sont moralement forcées d'accepter le CIGEO[76]. Quand, par ailleurs, ce principe permet de justifier légalement les expropriations (par les Déclarations d'utilité publique). Ce qui caractérise l'ensemble des pratiques argumentatives des associations anti-CIGEO est de critiquer l'État, *sous l'égide de cette grandeur civique*. De même que les associations qui s'opposaient à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, des années 1970 à 2018 (Billet, 2010), celles luttant contre la « poubelle nucléaire » opèrent une « critique interne » de l'État (Lemieux, 2000), ou encore une critique « en intériorité » (Boltanski, 2009). C'est-à-dire un registre critique qui use, pour triompher, des mêmes normes et valeurs que celles auxquelles l'entité critiquée (ici, l'État) est elle-même censée se

[76] Rapport de l'OPEST, *texte cité*.

référer. Ces normes et valeurs, on a commencé de les citer, sont le respect du Droit, l'intérêt général, le caractère libéral-démocratique de l'État, le rôle de l'économie de marché. A ce titre, les opposants accusent l'État de ne pas assez respecter ses engagements en matière de démocratie participative (se référant par exemple à la Charte de l'environnement de 2004) en ne consultant pas réellement les populations locales quant au projet CIGEO. Le répertoire d'actions collectives de ces associations répond à l'exercice de ces registres évaluatifs : en 2006, une pétition exigeant la tenue d'un référendum sur le centre d'enfouissement réunit les signatures de 60 000 Meusiens et Haut-marnais ; soutien également au référendum de 2013 dans le petit village de Mandres-en-Barrois concernant la cession du bois Lejuc à l'ANDRA (50 voix contre, 35 pour). Par ailleurs, CIGEO est accusé de servir, non l'intérêt général mais des intérêts particuliers, ceux de l'industrie nucléaire ou ceux d'élus locaux qui seraient « achetés ». De plus, la controverse se concentre essentiellement sur la dénonciation d'un caractère anti-démocratique de la forme d'organisation de la production nucléaire (régime des experts), ainsi que sur les risques que représenterait le nucléaire pour les générations présentes et futures.

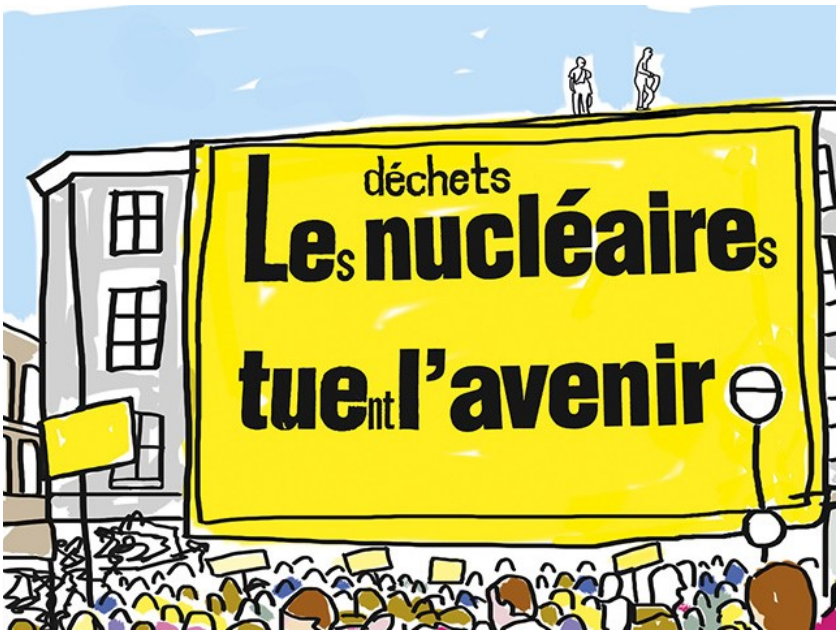

Figure 5 : Dessin représentant une manifestation anti-enfouissement à Bar-le-Duc en 2005 (BureStop 55).

Le régime civique d'engagement et le registre de justification des associations environnementales mobilisées à Bure se saisissent également par le type d'enrôlement des savoirs qu'elles mettent en œuvre, à savoir l'expertise – qu'elle soit profane ou savante. Ce type de construction de savoirs est caractéristique des mobilisations localisées, comme le rappellent Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive en introduction d'un numéro de revue sur le sujet :

> « Les acteurs engagés dans la défense d'un lieu ou pour la reconnaissance de ses usages sont toujours conduits à appareiller leur cause, qu'il s'agisse de convaincre les décisionnaires (d'agir ou de s'abstenir), de nourrir des controverses déplacées sur les scènes juridique ou scientifique, ou de gagner la confiance d'un

> public. (…) Dans différents contextes, la production d'expertises constitue un passage obligé (…), permettent à la lutte d'être outillée par des savoirs reconnus comme légitimes. » (Dechézelles, Olive, 2016, p. 16).

La mobilisation anti-nucléaire de Bure ne déroge pas à cet usage récurrent identifié par les sciences sociales. Pour n'en citer qu'une parmi beaucoup d'autres : le rapport, fourni par France Nature Environnement (FNE) sur les sous-sols de Bure, conteste leur capacité à sécuriser les déchets nucléaires[77]. L'expertise citoyenne joue en effet, depuis quelques décennies maintenant, un rôle important dans les mobilisations, peut-être plus encore lorsqu'elles s'opposent à des projets d'aménagement du territoire (Mouchard, 2009, Massardier, 2011). Les dispositifs de participation de citoyens concernés suscitent alors des processus de subjectivation démocratique dans la mesure où ces citoyens vont s'efforcer d'agir et d'être considérés comme des acteurs et interlocuteurs à part entière dans le débat public (Pourchier, 1994 ; Fourniau, 2007 ; Neveu, 2011). Le citoyen-expert est, dans les démocraties représentatives en crise, à la fois un acteur critique faisant obstacle à la réalisation directe des projets d'aménagement, et en même temps un citoyen-ressource, un levier de conseil et de légitimation de l'action publique. La mobilisation de savoirs experts (autoproduits ou délégués à des cabinets spécialisés) peut jouer le rôle d'une caution légitimatrice auprès des acteurs publics, mais aussi censément auprès des autres citoyens qui doivent ainsi constater la crédibilité opérationnelle de l'alternative proposée.

De plus, la contre-expertise fait partie d'un répertoire plus large d'actions de type citoyennes par lesquelles les acteurs mobilisés opèrent des « montées en généralité » (Lolive, 1997 ; Trom, 1999) au lieu de défendre un territoire particulier pour lui-même. Ces exigences d'acculturation sont bien expliquées par le sociologue Éric Doidy :

> « La dispute est portée dans un espace public (…) : les arguments, pour être légitimes, les critiques, pour porter, doivent donc intégrer une forme de généralité : les acteurs s'efforcent de respecter un « engagement distancié », c'est-à-dire de parler non pas en leur seul nom propre, en référence à la seule situation présente, mais en référence à une forme de bien commun qui transcende la situation (ici et maintenant). » (Doidy, 2005).

La contre-expertise, comme répertoire contestataire, implique cependant une reconnaissance au moins minimale de la légitimité et des capacités des pouvoirs publics et privés à intervenir sur le territoire, bien qu'il soit attendu que cette intervention se fasse en collaboration plus étroite avec les associations et collectifs citoyens :

> « Les associations de défense de l'environnement [sont] les pivots de la politique publique (…). La critique de la légalité des actions portant atteinte à l'environnement et le recours au contentieux, la remise en cause des enquêtes publiques, la dénonciation de la concertation comme simulacre,

[77] « CIGEO, un schéma remet en cause la géologie du site choisi », *Est républicain*, par F.-X.G, 12 août 2020, URL : https://www.estrepublicain.fr/culture-loisirs/2020/08/12/cigeo-un-schema-remet-en-cause-la-geologie-du-site-choisi , dernière consultation le 1er avril 2023.

> particulièrement vive dans le cas des grands projets d'aménagement, témoignent de cet engagement civique de l'action écologique » (Lafaye, Thévenot, 1993).

Les recours juridiques, plaintes pénales et contentieux administratifs des associations anti-CIGEO ont été, en effet, très nombreux : au moins 22 entre 1997 et décembre 2016. C'est ce qui conduit David Mazoyer, directeur du centre Meuse/Haute-Marne de l'ANDRA, à qualifier de « guérilla juridique » ces recours menés par les associations[78]. Ces recours leur ont en effet permis d'obtenir certaines victoires, dans la mesure où ils ont ralenti certaines étapes du projet, dévoilé des failles techniques, soutenu l'occupation du bois Lejuc, permis une médiatisation nationale du projet nucléaire. Il se trouve qu'une partie de ces actions judiciaires a fourni l'un des ferments d'une hybridation des registres évaluatifs et des répertoires d'actions collectives entre associations anti-nucléaires et collectif autonome. Cependant, si les deux groupes protestataires peuvent se rejoindre sur cet usage stratégique du droit, les différences se creusent sur la question du droit comme *finalité* de l'action collective. En effet, la créativité juridique – l'intégration de nouvelles règles de droit – est bien un but poursuivi par les acteurs contestataires citoyens,

La critique interne de l'État – dans certaines de ses parties – est adossée à une valorisation de territoire jugé menacé par le projet d'enfouissement radioactif. Les dimensions écologiques de la critique viennent qualifier une grandeur oscillant entre une cité civique et une « cité verte ».

3.2. Sous le régime de la Cité verte : préserver les territoires de Meuse et de Haute-Marne

Les associations anti-CIGEO effectuent, entre 1995 et 2013, des réunions publiques d'information et des campagnes de sensibilisation des habitantes et habitants des deux départements concernés. Elles organisent également des événements culturels, des projections et conférences, des manifestations localement médiatisées, de même que du lobbying auprès des élus territoriaux. Cette mobilisation tend à créer un « espace public oppositionnel » (Negt, 2007) local, devant conduire à ce que les habitants se sentent concernés par le problème du projet de stockage radioactif. Au sein de cet espace public, si la dénonciation du nucléaire et de ses risques nationaux, voire planétaires, est restée dominante, la figure du territoire, meusien notamment, a été mise en avant et en valeur par les militants associatifs. Le territoire est présenté comme ce qui doit être protégé et préservé de « l'annexion nucléaire de

[78] France bleu lorraine, 2017, « Bure : le tribunal administratif annule la cession d'un terrain destiné au projet d'enfouissement de déchets nucléaires », 28 février 2017, par Magali Fichter, [en ligne] https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/bure-le-tribunal-administratif-de-nancy-annule-la-cession-du-bois-lejuc-l-andra-1488276080, dernière consultation le 1er avril 2023.

tout un bassin de vie », peut-on lire dans les lignes de l'association BureStop 55[79]. La Meuse serait « sacrifiée » par des politiques jugées anti-démocratiques et centralisées.



Figure 6 : Dessin présent dans plusieurs affiches anti-CIGEO.



Figure 7 : Affiche réalisée par des associations opposantes – 04/201780

La première affiche (*cf. Figure 6*) évoque l'idée qu'avec les déchets nucléaires, c'est le territoire lui-même (ses villages, ses habitants) qui est *enfoui*, cela dans l'intérêt d'une technocratie lointaine et hostile, venue d'en haut. La seconde affiche (*cf. Figure 7)* est explicite, défendant le combat de Jean-Pierre Simon, agriculteur opposé au centre d'enfouissement. Le projet CIGEO matérialiserait le mépris d'élites venues de Paris envers « nos campagnes », et, à l'inverse, la dignité et la fierté des populations qui les défendent.

Parmi les opposants au projet, s'engagent également certains « naturalistes en lutte ». Sans être aussi organisés et nombreux qu'à Notre-Dame-des-Landes, ils s'élèvent contre le projet d'enfouissement, à partir d'une position experte et incarnée. En organisant des balades, des études et des discussions dans le bois Lejuc menacé de défrichement par l'ANDRA, pour faire découvrir la faune et la flore des environs aux militants et autres habitants du territoire, ces « experts-attachés » se posent en…

[79] Burestop 55, « Projet de territoire ou conte de fées pour gogos ? » communiqué de presse, 4 octobre 2019. [en ligne] http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article957, dernière consultation le 1er avril 2023.
[80] [en ligne] grandest.confederationpaysanne.fr, consulté le 25/02/2019.

> « …médiateurs, c'est-à-dire en figures qui rendent possibles des passages, des va-et-vient, entre des modes (et des mondes) d'appréciation et d'expérience de l'environnement plus ou moins de proximité, et d'autres plus ou moins publics » (Centemeri, 2015).

La fonction symbolique du territoire reste néanmoins faible. On trouve rarement, parmi les discours et supports produits par les associations d'opposants, des mentions et valorisations explicites et précises d'un patrimoine ou d'une tradition de Meuse qui serait menacée par le projet nucléaire. Les territoires ne sont pourtant pas absents de toutes les luttes anti-nucléaires. On peut citer les luttes contre la centrale de Gravelines ou celles contre la centrale de Fessenheim (années 1970). Concernant Fessenheim, les militants en appellent à toute la « plaine du Rhin » – avec son lot d'images et de personnages – pour se soulever et empêcher le projet (Lenoire, 2019). Contre CIGEO, lorsque les militants appellent à préserver « l'environnement » et « les terres agricoles » contre l'artificialisation ou le risque nucléaire, il s'agit bien de défendre des grandeurs civiques adaptées à la problématique écologique, répondant à un principe d'intérêt général. Il est ici utile de mobiliser certains concepts de la sociologie pragmatique : elle distingue, au sein de nos sociétés, plusieurs « cités », c'est-à-dire des registres de justification qui définissent les coordonnées de l'accord et du désaccord possible. Si Boltanski et Thévenot (1991) dénombrent six « cités » (cités civique, industrielle, inspirée, domestique, d'opinion, marchande), cette taxinomie sera enrichie ensuite d'une « septième cité », la cité écologique, ou « cité verte » (Lafaye, Thévenot, 1993 ; Latour, 1995). Elle utilise un ordre de grandeur permettant de mettre en rapport des êtres humains et non-humains, exigeant autant d'attention et de protection. La cité verte n'est cependant pas exclusive de la cité civique, dans la mesure où elle permet l'intégration de nouvelles entités à valoriser dans les politiques publiques. Cette extension du Droit s'observe en effet de plus en plus ces dernières décennies.

L'éventuelle contribution de la critique citoyenne au renouvellement de l'action publique n'est cependant pas exclusive d'actions collectives plus immédiatement opposées aux pouvoirs publics. Je terminerai par un retour rapide sur les positionnements des associations citoyennes aux différents débats publics (2005-2006, 2012-2013, 2019), regardant dans quelle mesure ils ont pu ouvrir la voie à une hybridation des registres critiques des associations avec ceux des militants autonomes.

3.3. L'échec de la domestication des oppositions citoyennes.

Comme il a été évoqué plus haut concernant l'expertise citoyenne, les sciences sociales du politique ont pu analyser, dans divers contextes nationaux, le rôle joué par les dispositifs participatifs dans la mise en œuvre de l'action publique depuis le milieu des années 1990 (Gourgues, Rui, Topçu, 2013). Des chercheurs tels que Yannick Barthe (2000, p.247-314) ou Doris Buu-Sao (2013 ; 2017) ont montré comment des technologies de consultation et de

« participation citoyenne » ont été appropriées voire créées comme des technologies de pouvoir, comprises comme des instruments de gouvernement des contestataires :

> « Vue sous cet angle, la participation peut opérer sur le mode d'un "gouvernement des contestataires" qui, par des relations de pouvoir ancrées dans la capacité d'agir des acteurs des conflits environnementaux, permet de "conduire leurs conduites" bien plus efficacement que par la répression (Foucault, 1982) » (Buu-Sao, 2013, p. 121).

Dans le cadre des projets pétroliers en Amazonie péruvienne, ces instruments doivent permettre de « pacifier les conflits environnementaux » pour « assurer la continuité de l'économie extractive » (Buu-Sao, 2013). L'économie nucléaire française s'est elle-même inscrite, comme on l'a également décrit plus haut, dans un processus de mise à la participation des habitants concernés par ses projets industriels. Mais si, en France comme au Pérou et ailleurs, des processus d'institutionnalisation de la critique et de canalisation de la contestation ont été mis en lumière (Kothari, 2001 ; Goldman, 2005 ; Remy Simatovic, 2005 ; Dagnino, 2007 ; Gilbert, 2019 ; Lenoire, 2019), ils sont restés peu efficaces pour canaliser l'opposition anti-nucléaire. Pourtant, le projet de « laboratoire souterrain » puis de centre d'enfouissement nucléaire a suivi des procédures de mise en participation comme on en connaît pour d'autres types de projets d'aménagement. L'étape du « débat public » est en effet devenue, au fur et à mesure des années, indispensable à la poursuite des projets majeurs d'infrastructure (Rui, 1998). Le Code de l'environnement en définit la portée :

> « I.-La Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées (…) dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. (…) La Commission nationale du débat public peut décider d'organiser un débat public ou une concertation préalable permettant de *débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet* (…). Ce débat ou cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. » (Code de l'environnement – Article L121-1).

Le premier débat public lié à l'enfouissement a lieu en 2005 et prend une dimension nationale. Il verra la participation de la plupart des associations citoyennes opposées au projet CIGEO. Dès le début, elles dénoncent cependant son caractère « étriqué », « sans envergure », alors que tout semble déjà « tracé » Elles se demandent s'il ne s'agit pas d'un « leurre », destiné à « saupoudrer d'un semblant de démocratie des décisions déjà prises » quant à la gestion des déchets nucléaires, lors même que la question de leur *production* n'est jamais posée[81]. A l'issue du débat, est mise en avant la nécessité de rechercher et développer d'autres options technologiques, comme le stockage en subsurface. La loi de juin 2006, qui succède à

[81] Coordination nationale des collectifs, 2005, « Le débat public sur les déchets radioactifs », fiche de septembre 2005, [en ligne] http://burestop.free.fr/spip/, dernière consultation le 1er avril 2023.

ce débat public, n'en tient pas véritablement compte. Elle est adoptée par le vote de 19 parlementaires.

C'est peut-être ce qui explique qu'en 2013, le rapport des associations anti-nucléaires, nationales et surtout locales, au second débat public, change fortement. Le débat, toujours organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) se limite aux modalités de mise en œuvre du CIGEO. Les arguments des associations pour le contester sont similaires de ceux de 2005 : il ne s'agit que d'un « faux débat », alors que les demandes de référendum local sont restées lettre morte. Les associations refusent de prêter légitimité à cette procédure, la qualifiant de « piège grossier » pour « faire accepter la future poubelle nucléaire »[82]. Les six principales associations meusiennes d'opposition au centre nucléaire d'enfouissement appellent au boycott « actif » du « débat public ». Elles sont soutenues par une quarantaine d'association écologiques et d'antennes départementales d'organisations anti-capitalistes (ATTAC, NPA). Plusieurs rassemblements (jusqu'à 400 personnes) ont lieu à l'intérieur ou à l'extérieur des lieux prévus pour les réunions publiques, avec force bruits et slogans.



Figure 8 : Rassemblement devant l'un des lieux du débat public[83].

La CNDP est contrainte d'annuler la dizaine de réunions publiques, et de transformer la procédure en une phase de questions/réponses sur Internet. Trois des six membres de la CNPDP désavoueront finalement la synthèse produite par l'autorité indépendante à l'issue de la procédure…

> « La CNDP s'est finalement transformée, malgré elle, en agence de communication au service du projet. Elle est devenue la complice d'une

[82] Coordination Burestop, 2013, « Faux débat public Bure/cigeo, nouvelle version : zéro ! », communiqué de presse, 15 mai 2013, [en ligne] http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article555, dernière consultation le 1er avril 2023.

[83] Sortie du nucléaire, 2013, « Quand le "débat public" sur cigeo tourne au fiasco", novembre 2013, URL : https://www.sortirdunucleaire.org/Quand-le-debat-public-sur-Cigeo-tourne-au-fiasco, dernière consultation le 1er avril 2023.

> négation de l'aspiration de la société française à pouvoir débattre des grands choix qui la concernent »[84].

… tandis que le vice-président de la CNDP, Philippe Marzlof, s'exprimait ainsi :

> « Si on trompe le public, on radicalise les opposants, il est juste de qualifier ce processus de faux débat ; on laisse croire au public qu'il s'agit d'échanger de l'opportunité de construire le centre de stockage alors qu'il n'en est rien. (…) Les élus choisissent d'aller au-devant de la population quand les projets sont pratiquement ficelés »[85].

Cette année 2013 marque donc une certaine transformation dans les répertoires d'actions des militants associatifs, déplaçant d'un cadrage politique compatible avec la position d'interlocuteur légitime à un cadrage de rupture par la non-participation et le blocage. L'évitement de la « domestication » (Neveu, 2011 ; Buu-Sao, 2017, p.104-108) de l'opposition citoyenne par les pouvoirs institués se retrouve en 2018 et 2019. Début 2018, le secrétaire d'État auprès du Ministre de la transition écologique, Sébastien Lecornu, propose une rencontre aux associations anti-CIGEO pour le 22 février. Le matin même, les occupantes et occupants du bois Lejuc sont expulsés par 500 gendarmes mobiles (j'y reviendrai). En réponse, les associations boycottent la rencontre et affirment ainsi leur soutien aux occupants, et leur refus d'être intégrées comme interlocutrices légitimes des acteurs publics. Quelques semaines après, le gouvernement annonce un débat public autour de la 5ème édition du Plan national triennal de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Celui-ci sera également boycotté par la plupart des associations environnementalistes, au motif des arguments déjà cités[86]. Certaines des réunions publiques de ce débat à échelle nationale seront bloquées (comme à Lille) par des militants des « comités de soutien à la lutte de Bure ».

4. Conclusion.

La gestion des déchets nucléaires français a suivi, depuis son industrialisation dans les années 1970, un verrouillage technologique concernant l'option de l'enfouissement en couches géologiques profondes. Ce cadrage technique a néanmoins dû s'accompagner d'assemblages socio-institutionnels évolutifs, à l'épreuve des contestations sociales qui ont profondément marqué les tentatives d'implantation industrielle de l'ANDRA. Le projet CIGEO, semble-t-il ultime solution et plus grand projet industriel de la France contemporaine,

[84] *Mediapart*, 2014, « Les déchets nucléaires et la Commission nationale du déni du public », tribune, 13 juin 2014, URL : https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/130614/les-dechets-nucleaires-et-la-commission-nationale-du-deni-du-public, dernière consultation le 1er avril 2023.
[85] *Politis*, 13 juin 2013, « Philippe Marzolf : "Si on trompe le public, on radicalise les opposants" »,, [en ligne] https://www.politis.fr/articles/2013/06/philippe-marzolf-si-on-trompe-le-public-on-radicalise-les-opposants-22546/ dernière consultation le 1er avril 2023.
[86] Coordination Burestop, 2019, « Bilan du débat public sur la gestion des déchets nucléaires : zéro pointé ! », communiqué du 25 novembre 2019, [en ligne] http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article960, dernière consultation le 1er avril 2023.

nécessite des rapports d'emprise sur une diversité d'acteurs du territoire, économiques et institutionnels autant qu'ordinaires. Cette emprise se compose à partir de politiques territoriales de fabrique du consentement depuis environ vingt-cinq années. La politiste Doris Buu-Sao synthétise certains des traits de ces politiques de maintien pacifié d'un ordre économique donné : la « conquête des âmes, la hantise des rebellions » (Buu-Sao, 2017, p. 112). Dans notre cas, ces politiques doivent permettre l'enrôlement des élus locaux et des entreprises privées de départements profondément atteints par la globalisation économique, tout en provoquant un certain désarmement de la critique formulée par les associations citoyennes opposées au CIGEO.

Leur critique de l'État – essentiellement incarné ici par ses institutions nucléaire – peut être qualifiée d'interne : pour s'exercer et se justifier, elle s'adosse à la même grandeur que celle que mobilise l'État français libéral-démocratique. Ce régime de justification se reflète, certes, dans des répertoires d'actions collectives pour la plupart légalistes, mais peut également contribuer à un espace public oppositionnel, n'hésitant pas à marquer des ruptures avec les institutions publiques – même celles chargées de la canalisation des conflits socio-environnementaux, comme la CNDP. Cette évolution des pratiques militantes citoyennes pourrait en partie expliquer les possibilités de leur hybridation avec les registres critiques et les répertoires d'actions collectives des militants « autonomes », dont l'entrée en jeu sera l'objet du prochain chapitre. Ces derniers reconfigurent profondément les rapports que toute l'opposition à CIGEO est amenée à entretenir avec l'État, ses institutions nucléaires et ses forces de maintien de l'ordre. Il importe donc de bien comprendre en quoi consiste le militantisme autonome, en étudiant les modalités d'entrée dans le milieu contestataire qui se forme à Bure à partir de 2015 environ.

Chapitre 2

Le milieu autonome comme instance de re-socialisation.

1. Introduction.

> « Je suis arrivé [à Bure] par (...) des gens qui étaient passés et m'en avaient parlé. J'étais déjà dans des trucs militants avant en ville. Je venais chercher une organisation de vie collective (…) et de convivialité. Ça me plaisait beaucoup plus qu'une question de révolution. Je croyais pas vraiment à l'idée de renverser l'ANDRA avec 150 totos [autonomes]. Ça m'intéressait de faire vivre un territoire, s'y ancrer, rencontrer les habitants. Apprendre à couper du bois, cultiver la terre… » (Entretien avec Victor (26 ans), près de Bure, 17 février 2019).

La composante citoyenne de la mobilisation de Bure, étudiée au chapitre précédant, s'appuie sur des « modes d'action routiniers » (Dechézelles, Olive, 2017, p. 24), fondés sur des organisations représentatives, qui n'attirent pas ces militants autonomes installés à partir de 2014-2015. L'espace militant qui se crée alors ne peut s'étudier tout à fait de la même façon, dans la mesure où le milieu de vie qu'il instaure prend une importance considérable, en tant que tel. Il n'est pas, en effet, qu'une scène de protestation, spécialisée dans la construction de la mobilisation anti-nucléaire. Il est aussi, et parfois de façon primordiale, une instance de socialisation secondaire ; il est l'occasion pour la personne de se mêler à une nouvelle forme de vie, plus proche, apparemment, de ses aspirations éthiques. Sans organisation formalisée ou instituée, ce milieu de vie devient l'un des principaux vecteurs de politisation des acteurs mobilisés.

Il est à noter que Victor affirme sa perspective singulière en se distinguant clairement d'autres perspectives, plus présentes à Bure – et en tout cas plus visibles et valorisées : celles de la constitution d'une poche de résistance à « l'ANDRA et son monde »[87], d'une scène d'affrontement. Epanouissement de soi par une forme d'existence collective d'un côté, affrontement avec les institutions de l'autre, ces deux perspectives peuvent cependant tout à fait se mêler – et se mêlent le plus souvent. La socialisation militante est un apprentissage du conflit mais aussi un processus d'inscription, en soi, de savoir-faire, de pratiques et de normes qui font tenir le groupe, constituant des bienfaits (et des épreuves) pour ses membres.

Comparé au type de militantisme exposé au chapitre précédent, celui qui se développe à Bure à partir de 2014-2015 marque donc des différences assez profondes. Il s'inscrit en effet dans une certaine transformation des cadres d'action et d'engagement d'une partie de la jeunesse française politisée, qui s'organise largement en dehors des partis politiques, des syndicats ou des grandes associations (sans qu'il n'y ait de rupture complète, *cf. chapitre 3*). La grande partie des (jeunes) militants rencontrés à Bure se sont socialisation au régime d'engagement autonome lors de mobilisations survenues au cours de cette décennie (comme c'est le cas de Victor, engagé à « Nuit Debout »). Pour mieux saisir les caractéristiques de l'engagement autonome, il est donc nécessaire de comprendre le courant politique dont il est

[87] Expression courante des militants autonomes pour englober la société capitaliste et l'État.

issu. Que font les militants autonomes en France, et d'où viennent ceux que l'on retrouve à Bure durant l'enquête ? Il faut commencer par décrire quelles trajectoires politiques ont suivi ces militants : les replacer dans une généalogie des courants politiques ainsi que dans une sociologie de l'engagement qui prête attention à ces parcours de vie qui les mènent jusqu'au lieu de l'enquête. Ces parcours, notamment de socialisation politique, peuvent en effet rendre compte en partie des positionnements politiques, des répertoires d'actions collectives et du rapport que les militants entretiennent avec le territoire contesté. Un certain nombre de travaux appréhendent les mobilisations à travers les « carrières militantes » (Fillieule, 2001).

> « Appliquée à l'engagement politique, la notion de carrière permet de comprendre comment, à chaque étape de la biographie, les attitudes et comportements sont déterminés par les attitudes et comportements passés et conditionnent à leur tour le champ des possibles, resituant ainsi les périodes d'engagement dans l'ensemble du cycle de vie. » (Fillieule, 2020, p. 92).

Néanmoins, il m'est impossible de reprendre tout à fait cette approche méthodologique et conceptuelle, dans la mesure où l'opacité structurelle et tactique de l'organisation militante de Bure (*cf. chapitre 6*) masque précisément les différentes phases de la biographie des militants, qu'il s'agisse de socialisations politiques antérieures ou, plus encore, de socialisation primaire. L'intégration sociale de la personne dans le milieu de Bure implique une mise en cohérence générale de soi qui a tendance à laisser dans l'ombre, voire à dénier, les engagements, formations ou professions antérieurs, dès lors que ceux-ci sont jugés honteux, incohérentes, ou dont la révélation serait risquée. Le cas de Bure est ici similaire à la plupart des autres cas de pratiques occupantes :

> « Aborder la question des propriétés et des parcours de vie des occupants ne va pourtant pas de soi, tant ils s'emploient souvent à rendre invisibles, voire à occulter leurs origines sociales. (…) Cette attitude est aussi un choix politique, celui d'être attentif à ce que les gens font et savent faire plutôt qu'à ce qu'ils sont (…) » (Dechézelles, Olive, 2017, p. 14).

Les quelques entretiens qui ont pu être réalisé – dont des extraits seront présentés ici – ne suffisent pas, par leur nombre et leur contenu, à déterminer avec justesse l'enchaînement des phases de vie des acteurs contestataires, ce qui rend impossible et inapproprié la recherche de « prédispositions » éventuelles au militantisme. Dans ces conditions, que peut encore la sociologie de l'engagement militant ? De l'approche par les « carrières militantes », je ne reprendrai ici que la dimension mésologique, c'est-à-dire l'étude des modalités de socialisation secondaire au cours de laquelle la personne opère sa « prise de rôle » dans « l'organisation », y acquiert et incorpore un certain nombre de ressources ainsi qu'une idéologie.

Contrairement à la majeure partie des objets de la sociologie des mobilisations, l'espace militant dont il est ici question n'est pas, strictement parlant, une organisation, dans la mesure où il n'y a pas de « dedans » et de « dehors » clairs, pas de répartition formelle des rôles (des places), presque aucune règle écrite, encore moins de statut juridique. Là encore,

c'est une situation que l'on retrouve dans d'autres pratiques occupantes, qu'il s'agisse de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (Pruvost, 2015) voire des occupations de l'usine Lip au cours des années 1970, sur lesquelles la CFDT est loin d'avoir eu un contrôle absolu (Gourgues, 2017). Si organisation il y a, il s'agit plutôt d'un réseau informel de sociabilité non moins délimité et cristallisé par des lieux précis où circulent règles implicites de vie et moments fréquents de délibération collective. Les militants de cette « organisation » ne relèvent pas non plus véritablement d'un mouvement social spécifique : bien qu'ils puissent habiter majoritairement à Bure durant plusieurs années, les acteurs enquêtés sont plutôt des « virtuoses » du militantisme (Mathieu, 2012, p. 249-252), capables de circuler au sein de plusieurs causes qui peuvent être unifiées par la critique du capitalisme et « de toutes les dominations ». L'observation nous montre que les circulations d'un front de lutte à l'autre sont bien plus fréquentes s'agissant des militants autonomes de Bure que des militants citoyens anti-CIGEO. Cependant ces circulations demeurent au sein des frontières sociopolitiques du milieu autonome. Plutôt que d'une organisation, je préfère donc parler de milieu, emboîtant le pas de la politiste Emeline Fourment, dans ses travaux sur les milieux libertaires québécois et allemands. A sa suite, j'entends par milieu, un réseau dense de sociabilités militantes, ancrées territorialement, transcendant la frontière entre public et privé, entre politique et culturel (Fourment, 2021 p. 40-47). Ce milieu conduit au brouillage des différents secteurs de la vie quotidienne, et demande aux militants une participation complète au maintient de « la lutte » et à une organisation sociale « préfigurative »[88]. A la différence de l'organisation formalisée, le milieu se caractérise par l'importance capitale que prennent les sociabilités dans les processus d'identification collective, ainsi que par le degré élevé d'informalité des pratiques et des interactions sociales. En plus de l'appartenance à un même réseau informel de sociabilités militantes, les acteurs autonomes se reconnaissent les uns les autres par des pratiques communes, allant des modes de faire dans l'intimité à des répertoires d'actions collectives. L'une des caractéristiques de ce milieu est la place prépondérante accordée aux pratiques de réflexivité[89] ainsi que des règles éthiques qui régissent la poursuite de la vie quotidienne et de l'action collective. L'une des difficultés de la notion de milieu peut être qu'elle constitue également une appellation indigène aux acteurs enquêtés.

Après avoir rapidement présenté la généalogie politique de la mouvance autonome, j'analyserai les trajectoires de socialisation politique des militants autonomes de Bure et la façon dont elles conditionnent leur arrivée dans cet espace militant (2.), puis les conditions d'entrée des militants dans cet espace de Bure, et la façon dont s'imposent des « prises de rôle » différenciées (3.).

[88] Au sens de pratiques militantes qui prétendent mettre en œuvre, ici et maintenant, les formes de relations sociales promues par le projet idéologique.

[89] Cette importance n'est bien sûr pas sans lien avec la surreprésentation de personnes disposant de titres scolaires élevés.

2. Socialisations politiques antérieures des militants autonomes.

2.1. Qu'est-ce que l'autonomie politique ?

Ce qu'on appelle « l'Autonomie » désigne un mouvement post-marxiste important qui s'est développé en Italie (et en Allemagne), de la fin des années 1960 au début des années 1980. Il fut théorisé par des militants comme Antonio Negri, Mario Tronti, Alberto Asor Rosa ou Sergio Bologna comme un mouvement révolutionnaire visant à renverser l'État et l'ordre social capitaliste, par l'auto-organisation et l'insurrection populaires. Il connut, en Italie, des manifestations de plusieurs dizaines de milliers de personnes au milieu des années 1970, ainsi que de nombreux squats, centres sociaux autogérés, coopératives agricoles et artisanales, journaux et radios[90]. Le mouvement de « l'Autonomie ouvrière » participa à de nombreuses grèves, et mena également un grand nombre d'actions directes et attentats contre des organisations du patronat et de l'État (casernes, commissariats, magistratures). La réponse de l'État italien contre le mouvement autonome, de même que les espaces sociaux où il s'organisait, fut une forte judiciarisation (interdictions de manifester, emprisonnements) alliée à des campagnes de disqualification politique (accusation de terrorisme d'une jeunesse qui s'autodétruit). Selon les acteurs qui l'employèrent, l'expression d' « années de plomb » désigne soit cette emprise renforcée de l'État (de ses *carabinieri* et policiers) sur l'espace public, soit la série des attentats autonomes et marxistes-léninistes (Brigades rouges). En France, les travaux universitaires restent, à ma connaissance, assez rares (Julliard, 1988 ; Schifres, 2008 ; Sommier, 2015).

Si la France connut également un mouvement autonome, celui-ci fut de bien moindre importance et intensité, au point qu'on doive, depuis les années 1980, le qualifier plutôt de « mouvance », ou de « nébuleuse » composée de quelques milliers de personnes. Depuis les années 2000, cette mouvance s'est fortement transformée, trouvant des inspirations supplémentaires, dans le situationnisme français[91] ou dans les courants intellectuels de

[90] Pour consulter des sources primaires de militants contemporains de ce mouvement, voir les témoignages d'Alessandro Stella (Stella A., 2016, *Années de rêves et de plomb : des grèves à la lutte armée en Italie (1968-1980)*, Agone), aujourd'hui réfugié en France et enseignant à l'EHESS, ainsi que les traductions du collectif « La Horde d'Or » (Collectif, 2017, *La Horde d'or, Italie 1968-1977 : la grande vague révolutionnaire et créative, politique et existentielle*, Editions de l'Eclat).

[91] Les textes militants les plus connus en ce domaine sont sans doute ceux de la revue Tiqqun (Tiqqun, 2009a, *Contribution à la guerre en cours*, Paris, La Fabrique ; Tiqqun, 2009b, *Tout a failli, vive le communisme !*, Paris, La Fabrique), ainsi que, plus récemment : Comité invisible, 2014, *A nos* amis, Paris, La Fabrique ; Comité invisible, 2017, *Maintenant,* Paris, La Fabrique ; et Comité invisible, 2007, *L'insurrection qui vient*, Paris, La Fabrique, qui connut le plus grand retentissement : dans les milieux étudiants et universitaires et jusque dans

l'écologie radicale[92] et de ses pratiques militantes. Aux inspirations anarchistes classiques (contre l'État et le capitalisme) se sont mêlées, chez une partie des militants, des valeurs anti-autoritaires réinterprétées à l'aune de plusieurs pensées des années 1980 et 1990 : la compréhension foucaldienne des rapports de pouvoir (Foucault, 1982) et sa reprise par une pensée queer (Butler, 2006 [1990]), et la sociologie critique, de Pierre Bourdieu aux analyses intersectionnelles (Crenshaw, Bonis, 2005 [1991]). Les interprétations syncrétiques de ces différentes théories ont conduit une partie des milieux autonomes à donner une place prépondérante à une certaine forme de perfectionnisme moral[93], basé sur l'individualisation de la critique sociale et la norme de la « déconstruction »[94]. Les origines intellectuelles et politiques de la mouvance autonome française sont donc extrêmement diverses, striées de contradictions. Hormis un grand nombre de brochures écrites par des militants, les observations effectuées ne permettent pas de conclure à un grand niveau de lecture de théorie politique chez les enquêtés de Bure. Hormis quelques romancières et romanciers contemporains (Alain Damasio, Virginie Despentes, Lola Lafon), il n'y a pas véritablement de référence intellectuelle commune ou de mobilisations particulières dans l'histoire qui tiennent lieu d'héritage *explicite* (sinon peut-être la Commune de Paris de 1871).

L'une des généalogies également mentionnées pour l'autonomie politique contemporaine est le mouvement des squats en Allemagne dans les années 1980, où l'on a vu apparaître en manifestation des tactiques d'autodéfense, devant permettre l'anonymat des participants, la protection vis-à-vis des forces de l'ordre voire l'offensivité. Ces pratiques se retrouvent à partir de la fin des années 1990 dans les « contre-sommets » anti-capitalistes (*cf. chapitre 7*) puis dans la plupart des mouvements sociaux d'ampleur à partir des années 2010. Ces quinze dernières années, l'autonomie politique a gagné, sinon en importance numérique, tout du moins en visibilité médiatique, notamment du fait de ces actions spectaculaires et illégalismes non-conventionnels (affrontements en manifestation, occupations).

L'autonomie politique contemporaine a aussi gagné en visibilité académique, à travers un certain nombre de travaux historiques, sociologiques et géographiques, pour ce qui concerne l'Italie, la France, la Grèce ou encore le Québec (Dupuis-Déri, 2004 ; Schifres, 2008 ; Sommier, 2008, 2010, 2015 ; Corrêa dos Santos, Pedrosa, 2014 ; Boidy, 2016 ; Le Blanc, 2017 ; Dupuis-Déri, 2018 ; Robineau, 2017, 2018 ; Dupuis-Déri, 2019 ; Bulle, 2020 ; Allavena, 2020). Il est cependant utile de remarquer qu'à l'exception des deux derniers auteurs cités, ces travaux ne s'attachent à décrire qu'un angle, modalité ou partie de la mouvance autonome, que ce soit ses répertoires contestataires incluant de la violence physique visible, ou bien sous ses formes quotidiennes incluant des occupations à l'occasion

ceux des services de renseignement qui y virent le réveil de « l'ultra-gauche », fondant l'enquête contre le « groupe de Tarnac » (2008-2018).

[92] A travers notamment les écrits de Ivan Illich et André Gorz.

[93] Cette qualification est reprise à Sylvaine Bulle, avec sa définition, comme une « philosophie mettant en avant la transformation de soi comme avant et afin d'agir dans le monde » (Bulle, 2020, p. 79).

[94] Le terme n'est pas à entendre au sens de J. Derrida, mais au sens d'un processus toujours inachevé d'autocritique réflexive, pratiqué sous le regard attentif d'autrui et devant mener à réduire la participation de chacun aux rapports de domination identifiés (sexisme, racisme, « validisme », etc.).

de luttes de territoire (Barbe, 2016 ; Comby, 2016 ; Ecologie & Politique, 2016 ; Subra, 2016a, 2016b, 2017 ; Politix, 2017 ; Verdier, 2018 ; Espace Politique, 2019).

Avant d'entrer plus particulièrement dans les trajectoires de socialisation politique de quelques militants autonomes de Bure, il est utile de brosser un panorama succinct des « causes » dans lesquelles sont engagés les militants se reconnaissant dans cette nébuleuse politique (tout du moins dans la France contemporaine). Il apparaît que ces causes sont inextricablement mêlées à des registres contestataires particuliers, listés ci-dessous de manière non exhaustive.

Tableau 1 : Les répertoires en fonction des causes militantes.

Cause	Répertoire contestataire
L'anti-capitalisme	- manifestations (e.g. contre les sommets internationaux réunissant des acteurs centraux de l'économie mondiale)[95] ; - sabotages matériels clandestins (nouvelles technologies, moyens matériels de la justice et de la police) - sabotages symboliques spectaculaires (tactique du « black bloc »[96]) ; - occupations ou blocages économiques (comme celui du centre commercial Italie 2 à Paris en octobre 2019 ou du siège de la multinationale Black Rock en février 2020 ; - pratiques d'entraide et d'autodéfense des précaires (e.g. centres sociaux autogérés ou Brigades de solidarité populaire qui, entre autres, distribuaient de la nourriture pendant l'épidémie de Covid-19[97], ou des ateliers dits d'autodéfense administrative ou numérique, des cantines populaires, des friperies gratuites, etc.) ;
lutte anti-carcérale	- comités de soutien aux militants détenus avec organisation de manifestations et de fêtes de soutien ; - événements (projections, conférences) visant à dénoncer la fonction sociale de la prison ;
luttes contre les violences policières	- manifestations ; - organisation d'assemblées de blessés par la police ; - dénonciations par voies de médias ou de graffitis, ; - diffusion de tactiques et moyens d'autodéfense physique et de soin en manifestation ; - autodéfense administrative et judicaire en cas d'arrestation ;
luttes de sans-papiers	- dénonciation des frontières ; - soutiens matériels, financiers, intellectuels, administratifs aux migrants, dans les grandes villes ou près d'axes de circulation (« jungle » de Calais, Vintimille), ; - manifestations ; - occupations pour leur régularisation ; - recherche d'abris durant la demande d'asile ou pour l'entrée en clandestinité en cas de menaces d'expulsion ;

[95] Depuis 1997, dans le cadre du développement du mouvement altermondialiste (Politix, 2004), des militants anti-capitalistes se retrouvent dans les capitales européennes, pour tenter de bloquer des sommets représentant les élites politiques et économiques internationales. D'abord à Seattle (1999), Gênes (G8, 2001), puis par exemple à Strasbourg (OTAN, 2009), ou plus récemment à Francfort (inauguration de la nouvelle tour de la BCE, 2015), Hambourg (G20, 2017) et Biarritz (2018). ;

[96] Précisons que le « black bloc » n'est pas un groupe dont on est membre, mais une pratique manifestante, une tactique par laquelle des manifestants dissimulent leur identité, pour limiter la surveillance policière et rendre possible des illégalismes politiques.

[97] La même année, d'autres militants autonomes ont contribué à créer une plateforme numérique de mise en réseau de « groupes d'entraide locaux » face à la pandémie. ;

	- ouverture de squats ; - aide à l'auto-organisation (cantines, friperies, récupération de matériaux utiles) ;
l'écologie radicale et les luttes contre des projets d'aménagement	- installation de ZAD (bocage de Notre-Dame-des-Landes, forêt de Sivens dans le Tarn, forêt près de Roybon en Isère, Saint-Victor en Aveyron, rives de la Loire près de Saint-Nazaire, forêts et terres agricoles près de Strasbourg, bois, villages et terres agricoles autour de Bure, terres agricoles dans le Gers, village de Lutzenhart en Allemagne, etc.) contre des projets impliquant l'artificialisation de sols, la déforestation, la gentrification des quartiers populaires, la destruction de terres agricoles, l'extension des axes et infrastructures des métropoles ;
luttes *queer* et féministes radicales	- groupes d'entraide et médias sur les réseaux sociaux numériques ; - squats politiques et/ou de vie en non-mixité ; - manifestations ; - tactiques d'autodéfense face aux violences patriarcales, physiques et sexuelles (notamment par des formations en sports de combat) ;
luttes lycéennes et étudiantes	- en général liées à des mobilisations spécifiques (2006, 2007, 2016, 2017), s'exprimant souvent par des blocages et occupations de bâtiments, visant une dénonciation de la précarité et prônant des formes d'auto-organisation ; - contre-cultures : free parties, éco-punks.

Des militants autonomes se retrouvent au sein de certaines organisations politiques de gauche : Extinction rébellion (XR), la Confédération nationale du travail (CNT), Sud-Solidaires, le Nouveau parti anticapitaliste (NPA). Mais dans leur grande majorité, les milieux autonomes se caractérisent plutôt par des logiques de distinction et de marginalité vis-à-vis des formes conventionnelles de la contestation politique, notamment dans la mesure où ils s'opposent à toute forme de représentation formelle, de délégation et de négociation avec les pouvoirs institués[98]. Si la définition de l'autonomie politique contemporaine devra surtout émerger au fil de l'enquête qui vient, il est néanmoins possible d'avancer qu'elle est un « régime politique » entretenant un rapport conflictuel aux corps constitués :

> « L'autonomie [provient], non pas d'un corps collectif [syndicat, peuple, parti, ndlr], mais de l'auto-organisation de la vie par des êtres ordinaires en vue d'établir des mondes. Ces mondes sont destinés à fracturer les totalités et se reconnaissent mutuellement, sur la base d'une attraction (…). C'est pourquoi l'autonomie se montre peut sensible au besoin de verticalité porté par des structures collectives (…). Au contraire, elle pose comme paradigme la sortie de tout mode de gouvernement, comme l'indique la formule « devenir ingouvernable », principe cardinal de l'éthos autonome. » (Bulle, 2020, p. 66).

Comme il sera vu pour des militants de Bure, la socialisation politique des militants autonomes ne se construit donc pas dans des organisations formelles mais dans des *lieux* : squats d'habitation ou squats d'activités, centres sociaux autogérés, zones à défendre, universités, camps militants éphémères, bars, épiceries, librairies, bibliothèque, villages et hameaux rachetés ou occupés, etc. Bien que davantage concentrés dans des grandes villes ou métropoles (Paris, Marseille, Lyon, Nantes, Rennes, Toulouse, Grenoble, Nancy, etc.),

[98] En certaines de ces points, les registres contestataires autonomes peuvent être comparés à ceux d'une partie des « Gilets jaunes ».

beaucoup de ces lieux se retrouvent également dans des territoires ruraux, parfois très peu peuplés, ou bien investis par ailleurs par la gauche alternative (Drôme, Ariège, Limousin, Pays de la Loire, Bretagne…).[99] A « défaut » de parti, le lieu est le cadre, le repère, le support de la socialisation et de l'organisation militantes.

Quels parcours de socialisation familiale, et surtout militante, ont suivi les opposants « autonomes » à CIGEO ? On peut également s'interroger sur la façon dont ces trajectoires militantes affectent leurs possibilités d'entrer dans l'espace de la mobilisation à Bure, et, enfin, comment le milieu de vie de Bure ancre les ruptures biographiques qu'ils peuvent y connaître.

2.2 D'où viennent les militants autonomes de Bure ?

Pour se faire une idée d'où viennent les militants autonomes de Bure, il est possible de décrire certaines récurrences dans les parcours de socialisation politique que la plupart d'entre eux ont suivi avant de s'installer dans ce coin de campagne, en enrichissant l'analyse par quelques données sur leur âge et origines sociales. L'enquête a pu montrer l'importance, selon l'âge des militants, de certaines mobilisations vécues avant l'arrivée dans l'espace de Bure. Comme l'explique Julie Pagis dans ses travaux, il est important de ne pas négliger les « effets socialisateurs de l'événement » (Pagis, 2014, p. 75-114) dans la constitution de réseaux de sociabilité militante, et donc dans le tracé de parcours de socialisation politique. Comme le dit Pagis, « ce sont bien les événements [dans son cas, de mai-juin 1968], qui impulsent [les] sociabilités », qui, elles, provoquent les inflexions de trajectoires biographiques (Pagis, 2014, p. 102). Ces mobilisations ont été l'occasion d'une familiarisation avec certains registres contestataires et corpus idéologiques, mais aussi d'un certain nombre d'expériences transgressives qui semblent ouvrir le champ des possibles.

Avant de donner un aperçu général de ces parcours militants, il est nécessaire de rappeler que, concernant les propriétés sociales des acteurs, une enquête par questionnaires est fatalement impossible à Bure[100], tandis que l'enquête ethnographique dans un tel contexte ne peut malheureusement révéler de propriétés sociales évidentes, complètes et détaillées pour un assez grand nombre de militants (*cf. Introduction*). Il est néanmoins possible d'évoquer quelques parcours scolaires ou professionnels, et quelques données sociographiques (âge, ascendance sociale) pour une vingtaine de militants, qui vivent ou ont vécu à Bure. Il faut enfin rappeler que presque toutes les propriétés sociales abordées ici sont celles d'acteurs avec lesquels il a été plus évident de nouer des liens de confiance voire d'amitié. Il n'est donc pas

[99] Ici, une carte de France plaçant les centaines d'espaces où s'impliquent des militants autonomes aurait été bien utile à la compréhension. Néanmoins, il a été décidé qu'un tel outil de « dévoilement » n'était pas approprié. Cette mouvance est en effet étroitement surveillée par les services de renseignement, ce qui doit conduire la sociologie à une certaine prudence déontologique.
L'éthos autonome identifierait bien trop le questionnaire sociographique à une enquête policière ou, du moins, à une enquête utilisant des méthodes et données proches.

impossible que ces relations aient été bien plus faciles et fréquentes avec des personnes qui me sont socialement proches (socialisation aux études supérieures et filiation de professions intermédiaires ou cadres supérieurs), ce qui ne manquerait pas de créer une certaine surreprésentation de ce profil.

Encadré n°4 – Premières arrivées.

A titre de contextualisation, il faut également préciser quand les premiers militants autonomes se sont installés à Bure. Ces installations sont, initialement du moins, exogènes aux territoires de Meuse et de Haute-Marne. En 2013 et 2014, ce sont quelques habitants de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, des militants anarchistes et anti-nucléaires issus de squats de la région parisienne, ainsi que des militants autour de la grange de Montabot en Normandie (en lutte contre un projet de ligne à très haute tension) qui commencent à s'intéresser de près aux projets nucléaires dans l'est de la France. En miroir de l'Ouest, une « Assemblée anti-nucléaire » du Grand Est est alors lancée, donnant naissance à l'organisation d'un « camp anti-capitaliste, anti-autoritaire et anti-nucléaire » près de Bure en août 2015. Afin de préparer ce camp militant, une vingtaine de personnes se réunissent régulièrement dans les environs de Bure. A l'issue de ce processus, plusieurs personnes décident de rester sur place, sur un terrain défriché et dans la « Maison de résistance » (achetée dix ans auparavant par une association locale anti-CIGEO et le Réseau Sortir du nucléaire). Ces deux lieux servent peu à peu de points d'ancrage, de bases de vie et d'organisation pour la composante autonome du mouvement contre la « poubelle nucléaire ». A l'orée de l'été 2016, ces quelques nouveaux habitants parviennent à doubler voire tripler le nombre de personnes en installation permanente à Bure, grâce à des réseaux et médias militants ainsi qu'en alertant sur l'accélération des travaux effectués par l'ANDRA – dont le risque de défrichement du bois Lejuc.

Tout d'abord, la présence au long cours parmi les acteurs a permis de déterminer des récurrences. Par exemple, le fait que l'écrasante majorité des militants autonomes de Bure a entre 19 et 30 ans. Bien que la moyenne d'âge se situe sans doute autour de 30 ans, étant donnée la présence de quelques personnes de 45 à 65 ans, la médiane se situe certainement autour de 24 ans. S'observe ainsi, relativement clairement, au moins deux générations, de moins ou de plus de 24 ans, impliquant des parcours de socialisation militante légèrement différents. Par ailleurs, il y a légèrement plus d'hommes que de femmes, tandis qu'il est à noter qu'au fur et à mesure de l'enquête, s'est accrue la proportion de personnes transgenres (personnes se déterminant dans un genre différent de celui qui leur a été assigné à la naissance).

Précisément, parmi l'ensemble des militants présentés ci-dessous, on compte 11 hommes, 9 femmes[101] et 2 personnes transgenres. Il peut être également relevé que, si quelques militants pouvaient avoir un poste salarié relativement stable, la presque totalité des militants, au moment d'arriver à Bure, sont dans une position de « disponibilité biographique » (Pagis, 2014, p. 92 ; Siméant-Gernanos, 2001), c'est-à-dire qu'ils ont peu de contraintes objectives (installation en couple, enfants ou parents à charge, crédit immobilier).

[101] Les personnes dont le genre correspond à celui assigné à la naissance sont dites « femmes cisgenre » et « hommes cisgenre ».

Bien qu'une certaine diversité de parcours ait été relevée, il y a sans conteste, parmi les militants autonomes de Bure vis-à-vis de l'ensemble de la société, une surreprésentation de personnes diplômées ou ayant suivi des études supérieures, principalement en sciences humaines et sociales[102]. Une vingtaine de parcours peuvent être succinctement évoqués :

- Victor a fait des études d'histoire et de littérature dans une métropole régionale. Il est arrivé à Bure autour de 23 ans, après les avoir terminées et ayant déjà occupé un travail alimentaire (parents : classes populaires rurales).

- Chair a rejoint Bure à 25 ans, après avoir terminé des études en droit humanitaire dans une grande école, sans avoir cherché de poste dans cette branche d'activité (parents : classes moyennes urbaines).

- Sombre a interrompu des études de droit dans une ville moyenne, avant la validation de sa licence. Iel est arrivé.e[103] à Bure autour de 20 ans (au moins un parent de classe moyenne supérieure).

- Marc a également interrompu ses études (d'histoire) en fin de licence dans une métropole. Il avait autour de 21 ans quand il est arrivé à Bure.

- Mistral a terminé un BTS de comptabilité dans une ville moyenne. Elle a fait plusieurs « peints boulots » avant d'arriver à Bure, aux alentours de 30 ans (parents : classes populaires).

- Princesse a terminé un BTS de gestion forestière dans une petite ville. Il s'est installé à Bure autour de 21 ans, sans avoir cherché de poste dans cette branche d'activité (au moins un parent de classe moyenne supérieure).

- Gaston a terminé un Master dans une grande école. Il est arrivé à Bure vers 25 ans. Idem pour Andréa.

- Bios a fait des études d'anglais. Elle est arrivée à Bure à plus de 40 ans, après avoir travaillé longtemps dans l'Education nationale, le plus souvent dans des espaces ruraux (au moins un parent de classe moyenne).

- Cachemire a terminé un Master de lettres classiques dans une métropole. Il est arrivé à Bure vers 27 ans, sans se couper de la possibilité de continuer dans ce domaine.

- Fleur est arrivée à 23 ans à Bure. Auparavant, elle enchaînant les petits boulots de manutention ou de nettoyage (parents : classes populaires).

- Kilian avait plus de 26 ans à son arrivée à Bure. Il a été élevé par les bonnes sœurs, et a également enchaîné les postes précaires et peu payés avant de s'installer à Bure.

- Moïse avait 19 ans à son arrivée. Il a interrompu des études de droit à peine commencées (parents : classes supérieures).

[102] Pour voir une présentation des propriétés sociales de militantes et militants relativement proches de celles et ceux que j'étudie ici, voir le travail d'enquête d'Emeline Fourment (Fourment, 2021, p. 22-23.

[103] Ce type d'écriture inclusive est employé lorsque la personne décrite se positionne comme transgenre « non binaire » ou *queer*.

- Caïn est arrivé vers 27 ans à Bure, après avoir travaillé quelques années comme auto-entrepreneur dans le développement web, à l'issue d'études d'ingénieur (parents : cadre dans le bâtiment et institutrice).

- Claudine a plus de 50 ans. Elle a gardé des enfants durant de nombreuses années.

- Castagne a plus de 50 ans, de classe moyenne : elle a travaillé en région parisienne, dans la mode.

- Marie a terminé des études de lettres, sans chercher de poste dans cette branche. Elle est arrivée à Bure vers 23 ans.

- Noyer a fait des études courtes en informatique dans une métropole régionale. Il a été, quelques années, informaticien dans une petite entreprise, avant de démissionner en 2016, juste avant d'arriver à Bure, à plus de 25 ans.

- Tonnerre a fait des études de sport. Elle a été formatrice de l'un de ces sports durant quelques années avant d'arriver à Bure, à plus de 25 ans.

- Lucile a terminé des études de droit, puis a eu un poste dans cette branche. Elle a démissionné avant de s'installer à Bure, autour de 27 ans (parents : classes moyennes).

- Binette a suivi des études d'animation socioculturelle dans une grande ville régionale. Elle a exercé un poste lié à cette activité dans une métropole, durant quelques années, avant d'en démissionner pour s'installer à Bure, à plus de 26 ans.

- Lucas a fait des études professionnelles en administration dans une ville moyenne. Il a exercé dans cette branche, durant plusieurs années, au sein de la fonction publique. Après en être parti (sans se couper de la possibilité d'y travailler à nouveau), il s'est installé à Bure, à plus de 27 ans.

- Sandale a suivi des études d'ingénieur en informatique. Il s'est installé à Bure autour de 24 ans.

- Coquelicot est arrivé à Bure vers 30 ans, après avoir déjà vécu plusieurs années en squat. Il n'a pas fait d'études supérieures (parents : classes populaires).

- Camomille a été principalement instruite en dehors de l'école. Elle s'est installée à Bure autour de 20 ans (parents : classes populaire et moyenne).

Hormis des interruptions relativement brutales d'études, beaucoup des moins de 25 ans ont validé un diplôme avant d'arriver à Bure. Il est à noter cependant une minorité non négligeable de militants qui ont suivi des formations professionnalisantes courtes (couverture, boulangerie, menuiserie, plomberie, électricité, ébénisterie). Certains de celles et ceux ayant terminé des études post-Baccalauréat ont connu des périodes de précarité les obligeant à occuper des « petits boulots » (vente, manutention, ménages, vendanges) Si bifurcation biographique il y a, elle ne peut être, pour l'heure du moins, observée que comme le renoncement – au moins provisoire – à chercher un travail rémunéré dans la branche d'activité à laquelle ils se sont formés. L'engagement militant au quotidien semble avoir constitué une perspective plus désirable – voire plus facile –, qu'un parcours professionnel perçu comme incertain, bouché, ou tout simplement repoussoir. Concernant les militants de

plus de 25 ans, la grande majorité ont exercé un travail salarié ou de fonctionnaire, et ont démissionné juste avant ou peu après être arrivés à Bure. Les ressources financières sont d'origines diverses : allocation-chômage du poste abandonné, RSA, argent de poche des parents pour certains des plus jeunes, travaux saisonniers et/ou informels.

Concernant l'ascendance sociale des personnes, il est encore plus difficile d'avancer quelque hypothèse. Il semble néanmoins qu'une majorité des militants aient des parents dont au moins l'un occupe une « profession intermédiaire » ou une « profession intellectuelle supérieure », un métier lié au travail social, à des activités culturelles, d'enseignement, ou encore dans le secteur de la santé. Il semble également qu'il y ait, chez leurs parents, une surreprésentation de transfuges de classes, ce qui pourrait expliquer une disposition à la critique de l'ordre social. Malheureusement, cette hypothèse ne peut être démontrée, par manque de données systématiques et objectivées. Il est clair en tout cas qu'une grande partie des militants sont des « héritiers politiques » (Pagis, 2014, p. 85), au sens où leurs parents étaient déjà positionnés à gauche de l'échiquier politique, voire ont eux-mêmes déjà vécu un engagement militant (par exemple au PCF, à la LCR ou à ATTAC). Cela rejoint les conclusions de travaux académiques quant à la sociologie de l'engagement « radical » ou contestataire (Luck, 2008 ; Pagis, 2014 ; Joshua, 2015). Ces quelques données apparaissent également très proches de celles recueillies par Colin Robineau dans son enquête auprès de militants autonomes gérant une cantine populaire en région parisienne (Robineau, 2017, p. 387-534).

Davantage que leurs propriétés sociales objectives et leur socialisation primaire, il est possible de savoir de quels lieux de socialisation politique sont issus les militants autonomes de Bure – du moins, pour celles et ceux qui n'ont pas gardé un secret absolu sur leur passé. De même encore que le sociologue Colin Robineau, il a été observé que la socialisation militante des enquêtés de Bure s'est essentiellement effectuée lors de mobilisations, d'événements et de lieux particuliers. Quelques-uns ont rencontré les registres contestataires et éthos autonomes à travers des luttes étudiantes[104], à Paris, Nancy, Lyon ou encore Grenoble[105], au début ou milieu des années 2010. Ces mobilisations se caractérisaient souvent par des blocages et occupations, menant parfois à des expulsions violentes de la part des forces de l'ordre. Le mouvement contre la « loi El Khomri » (dite « loi "Travaille !" ») a été pour beaucoup un moment charnière, parfois le premier moment où ils ont commencé à s'investir activement dans une pratique militante. Si les militants témoignent de certains « déclics » (*cf. infra*) qui leur auraient fait « franchir des pas », ceux-ci n'arrivent jamais isolés ni tout à fait brutalement. Ils sont plutôt la pointe d'un processus biographique plus profond, correspondant généralement à des moments d'accélération des événements politiques. Par rapport à des

[104] Il est à noter cependant que beaucoup ne sont pas nés en ville mais dans des milieux ruraux ou périurbains, avant d'aller commencer des études en métropole.
[105] Le nom des universités précises n'est pas indiqué, par souci d'anonymisation des enquêtés.

événements qui étaient jusque-là vécus de loin, en extériorité ou superficiellement, le moment du « déclic » est vécu immédiatement et marque la chair :

> « Avant d'arriver à Bure j'étais salarié, voilà, et au début de l'année 2016, y a le mouvement contre la loi "Travaille !" qui a démarré. Et j'ai commencé à aller aux manifestations, aux rassemblements, et notamment sur Paris quelques fois. Et j'ai été confronté à la violence policière pendant ces manifestations et ça m'a vraiment convaincu dans l'idée qu'il fallait que j'arrête de participer à la société le plus possible, du côté financier notamment, que j'avais plus envie de payer d'impôts pour participer à ça. (…) Voilà, ça m'a vraiment radicalisé, quelque part, dans le sens où je me suis dit "je veux plus être une espèce d'engrenage, je veux être un grain de sable" » (Entretien avec Noyer, 17 mai 2019).

Si le récit rétrospectif met en valeur des ruptures et des chocs, il est clair que Noyer avait, à ce moment-là, les connaissances et « pistes » nécessaires pour se permettre une bifurcation biographique. Les conditions de possibilité de cette dernière se développent lentement, non pas par l'approche d'une organisation, mais à travers une fréquentation d'espaces de contre-information ainsi que de lieux militants liés au milieu autonome :

> « (…). Après, ça faisait des années que je suivais les luttes de terrain comme Notre-Dame-des-Landes (NDDL), comme Sivens, tout ça, que je participais de temps en temps à des mouvements sociaux par exemple contre les retraites [2010], (…) mais de manière pas impliquée en fait. (…) J'étais jamais allé [à NDDL] c'est vraiment quelque chose que je vivais de l'extérieur. Par Internet, de manière voilà comme ça mais concrètement, non, j'avais un petit peu fréquenté des squats quand j'étais sur Paris mais dix ans avant, et même là, de temps en temps ça m'arrivait d'aller à des soirées militantes dans des squats, mais c'est pas un milieu que je connaissais du tout, quoi. J'étais juste consommateur de ce genre de choses mais pas acteur. Mais là, voilà, il y a eu une espèce de déclic où je me suis dit " t'as plus le choix, si tu veux vivre en conviction avec tes idées, faut passer à autre chose, faut devenir acteur". Et du coup voilà au départ, je me projetais plutôt à NDDL (…) » (Entretien avec Noyer, 17 mai 2019).

Les mobilisations semblent avoir constitué, pour les jeunes militants autonomes, des phases de politisation intense, provoquant l'apprentissage rapide de répertoires contestataires jusqu'alors inconnus (black bloc, occupation, montage de barricades…). Il faut comprendre l'importance de *l'espace physique* dans ces mobilisations, dans la mesure où des lieux sont, durant l'exercice de ces répertoires, collectivement appropriés, engageant immédiatement le corps du militant. De ce qu'il est possible de relever des observations et entretiens menés, la pénétration de certains discours et cadrages idéologiques au moment des mobilisations (est aussi déterminante que l'*embarquement* de la personne dans des trajectoires accélérée de sociabilité militante, le long d'interconnaissances voire de relations d'amitié. Ces dernières mènent, parfois en quelques mois, à l'intégration de la personne dans des cercles de sociabilité ou dans des pratiques et lieux de contestation, qui permettront finalement l'entrée dans des espaces ruraux reculés comme ceux de Bure.

> « J'ai fais Nuit Debout dans cette ville, côté discussions et faire de la soupe ensemble. C'est entre autres à partir de potes de Nuit Debout que j'ai entendu parler de Bure. » (Entretien avec Victor, 17 février 2019).

Ou encore :

> On voit que c'est l'été. Trois nouvelles personnes viennent d'arriver à la Maison de résistance : Nico, Judith et Hector. Un habitant de la Maison leur dit qu'il « vaut mieux prendre un pseudo ici ». Je leur demande : « Vous venez d'où comme ça ? » Nico : On était à Nuit Debout à Paris, dans la commission écologie. On s'est "radicalisés" de plus en plus vers la décroissance et tout. Et y a quelqu'un qui nous a parlé de Bure, du projet, de l'occupation, alors voilà ! (Carnet de terrain, Bure, 24 juillet 2016).

Les occupations de Nuit Debout, sur la place de la République à Paris, à Lyon ou encore à Metz, comme répertoires d'action collective ancrés dans la vie quotidienne, ont permis à ces nouveaux militants de rencontrer des pratiques proches de celles en place à Bure : modes collectifs et délibératifs de la prise de décision, débrouilles et récupérations d'objets pour l'installation de la vie ordinaire sur la place, savoir-faire de construction (en palettes, notamment), ou de culture, rapports de méfiance, voire rapports de force avec la police. Ces socialisations à des pratiques réduisent l'étrangeté de l'espace de Bure, facilitent l'intégration. La plupart de ces militants n'ont donc pas fréquenté d'organisations formalisées tels que partis ou syndicats. Cette extériorité s'ajoute à l'idéologie acquise durant la socialisation à l'événement, qui tend à délégitimer l'organisation formalise en tant qu'elle porterait nécessairement en germes la spécialisation et l'accaparement du pouvoir.

Encadré n°5 – Mobilisations dans lesquelles des militants de Bure se sont impliqués.

Parmi les militantes et militants que l'on retrouve à Bure, les plus âgés (nés avant 1980) de ceux qui ont vécu des expériences militantes l'ont fait à travers les luttes anti-nucléaires et écologistes et/ou les mouvements altermondialistes des années 1990, ou encore le mouvement des chômeurs (1997-1998). Ces militants plus âgés *et* politisés sont pourtant rares parmi les autonomes. Pour la génération née entre 1980 et 1989 qui a connu des expériences militantes avant Bure, c'était le plus souvent lors des mobilisations contre le « Contrat première embauche » (CPE) en 2006, contre la « loi relative aux libertés et responsabilités des universités » (LRU) en 2007, lors des camps-climats de 2008 (NDDL) et 2010 (Le Havre) qui réunissent militants de l'écologie politique radicale, anti-autoritaires et anti-capitalistes, dans le développement de l'occupation de la ZAD de NDDL (2009-2012) ou de squats politiques urbains, ou encore le mouvement social contre une modification du régime des retraites, en 2010. Parmi les militantes et militants de Bure, la plupart de ceux qui sont nés entre 1989 et 1994 se sont politisés à des perspectives anarchistes à partir de la décennie 2010 : autour de quelques mobilisations, marquantes et rapprochées l'une de l'autre : le développement des ZAD en France (essentiellement à NDDL) entre 2012 et 2014, la mobilisation écologiste contre la conférence internationale dite « COP21 » et contre l'état d'urgence (2015), les manifestations contre l'inauguration du nouveau siège de la BCE à Francfort (2015), la mobilisation contre la « loi "Travaille !" » (dont les occupations de bâtiments universitaires et les « cortèges de tête » à l'avant des

manifestations parisiennes), et enfin les occupations de place durant le mouvement « Nuit Debout » (2016).

L'intégration progressive dans des réseaux de sociabilité fournit à la fois les conditions de possibilité matérielles et les perspectives de vie permettant d'opérer une forte bifurcation de parcours. Un événement vécu intensément (une violence policière, un acte perçu comme marquant une dérive autoritaire de l'État, un hiatus criant entre obligation professionnelle et convictions politiques) peut ensuite provoquer le dernier coup de pouce :

> « Pendant dix ans j'ai vécu en Bretagne [où] (…) j'avais vraiment pas du tout de billes pour faire de la politique à partir du milieu rural où j'étais. (…) [J'ai] rencontré pas mal de gens qui faisaient du clown activisme et par ailleurs, ces gens-là, c'était une mouvance qui émergeait à ce moment-là qui était l'écologie politique radicale, anarchiste et anticapitaliste, et c'est à travers le clown activisme que j'ai rencontré ces gens-là. Y a un nouveau réseau un peu qui s'est ouvert à moi, aussi à travers les camps-climat qui ont émergé à ce moment-là, j'ai fait celui à NDDL [2008] et au Havre [2010]. (…) C'était vraiment très ponctuel dans ma vie, c'était vraiment des coups de tête en pointillé. (…) Je suis restée en contact (…) avec un gars que j'avais connu dans le clown activisme, et c'est lui qui m'a emmenée au camp VMC en 2015, et entre-temps, j'avais été à la ZAD plusieurs fois mais je me sentais vraiment comme une touriste (…), je connaissais pas du tout les gens, je me contentais d'observer (…). Quand j'ai débarqué au camp VMC j'ai vraiment eu l'impression de découvrir le milieu anarcho-autonome, de pouvoir vraiment nouer des liens avec des gens, les rencontrer vraiment et pas juste les observer en étant intimidée. Ça m'a vachement plu au point que… Ben, à ce moment-là j'étais instit et j'en chiais à mort dans l'éducation nationale, j'ai démissionné trois mois après le camp VMC en gros. Notamment parce que y a un camarade dont j'avais remarqué la présence au camp, qui a été assigné à résidence pendant la période de la COP21 donc explicitement pour qu'il ne manifeste pas, donc là ça a été la goutte d'eau qui a fait déborder ma démission » (Entretien avec Bios, 11 mai 2019).

Pour que le coup de pouce fonctionne, il semble néanmoins nécessaire de disposer de diverses ressources sociales permettant de croire qu'une autre forme de vie quotidienne est possible :

> « Ben, en termes de subsistance je m'inquiétais pas trop parce que j'avais déjà beaucoup connu le chômage, j'avais pas mal fréquenté les squats, j'avais appris à faire de l'agriculture, à construire une maison moi-même, donc au moment de démissionner, ben ouais j'ai eu le courage de le faire parce que aussi j'avais pas peur du chômage à cause de toutes ces expériences d'autogestion que j'avais connues ou de réappropriation des savoir-faire ruraux. » (Entretien avec Bios, 11 mai 2019).

Pour la presque totalité des militants de Bure, du moins pour ceux qui ne sortaient pas tout juste, en 2016, de leurs études, le moment de la démission d'un poste salarié (ou de l'arrêt des « petits boulots ») apparaît comme un moment charnière. Binette, travaillait dans un centre socioculturel dans une métropole. Elle essaya de « faire des jardins dans la rue » ou de développer le sens critique et l'auto-organisation chez les enfants de classes populaires

auprès desquels elle travaillait, jusqu'à se rendre compte qu' « en ville, le terrain était déjà perdu » et que « ça mobilisait une énergie monstrueuse ». Le « coup de grâce », pour Binette, fut le jour où sa direction lui demanda d'animer un atelier de jeux entre les enfants et le « public » policier (Entretien avec Binette, 16 mars 2019). Pour Binette comme pour Victor, Noyer, Bios et d'autres encore, le processus de bifurcation biographique (quitter la ville et/ou démissionner pour rejoindre l'espace du militantisme autonome de Bure ou de NDDL) peut se décrire ainsi : la participation à certaines mobilisations provoquant des charges affectives fortes et parfois des rencontres ; l'appropriation de savoir-faire utiles au militantisme autonome ; la connaissance de lieux où ces savoir-faire s'exercent. Autant de conditions nécessaires, sinon indispensables, pour prendre le risque du chômage, de même que des atouts précieux pour intégrer un espace militant radical comme celui de Bure.

D'un point de vue subjectif et politique, ces bifurcations sont perçues par les militants comme des actes volontaires de *sortie*. Cette défection ressemble bien, sous certains rapports, à l'*exit* théorisée par Albert O. Hirschman (2011), consistant à préférer l'évitement des relations sociales avec lesquelles l'individu est en désaccord et/ou en souffrance plutôt que de tenter de les transformer (*voice*). Néanmoins, dans les cas présents, il ne s'agit pas de la défection d'une organisation particulière mais, *en tout cas subjectivement*, d'une sortie de rapports sociaux de domination et de formes de vie imposées par l'existence métropolitaine. Les descriptions négatives et thèmes récurrents dans les discours militants rétrospectifs sont : le contrôle serré de l'espace public par la surveillance et les forces de l'ordre, le salariat, l'isolement, l'omniprésence de la marchandise, l'omniprésence également de la minéralité (béton, ciment, etc.) et de la pollution, le sentiment d'impuissance…

Les militants se concentrent sur une critique des contraintes salariales, de la perte de sens, de la laideur et de l'ennui métropolitains, opposés à la recherche d'autonomie et d'authenticité ainsi qu'au refus du travail. En cela, leurs registres d'évaluation se rapprochent davantage d'une critique romantique (Löwy, 2005) ou d'une « critique artiste » du capitalisme, que d'une « critique sociale »[106], distinctions conceptualisées par les sociologues Luc Boltanski et Eve Chiapello (2011 [1999]). En contraste de la vie métropolitaine, l'espace de Bure va donc être perçu comme ouvrant le champ des possibles, dans la vie comme dans l'action : permettant des formes de re-subjectivation par un sentiment de puissance, par la constitution d'un « front » face au capitalisme – ce que des militants théoriciens, de l'autonomie contemporaine, appellent le « retrait offensif »[107]. L'entrée dans ce champ n'est cependant pas sans conditions ni coûts.

Un aperçu a pu être dessiné de différents parcours de personnes qui rentrent dans la politique contestataire à partir, non pas d'organisations, mais de formes de mobilisations particulières et marquantes (manifestations émeutières, blocages, occupations). Ces premières formes d'engagement militant, ainsi que la connaissance de formes de vie « alternatives »,

[106] La critique sociale était bien plus présente, aux côtés de la critique artiste, au sein de l'Autonomie italienne des années 1970.
[107] L'expression est employée dans l'essai politique : Comité invisible, 2014, *A nos amis*, Paris, La Fabrique.

rend possible des inflexions voire des ruptures biographiques. L'usage du terme de « rupture » est permis, à la mesure des transformations qui s'opèrent dans l'ensemble des champs de la vie ordinaire des personnes. Elles ne concernent pas seulement les militants de Bure mais l'ensemble de ceux intégrés aux milieux autonomes, comme ceux de la cantine autogérée des Pyrénées (Paris) sur lesquels a enquêté Colin Robineau :

> « Les conséquences de l'engagement au sein du milieu autonome sont telles qu'il conviendrait, pour une partie des enquêtés, de parler de ruptures plutôt que d'inflexions ou d'incidences biographiques : l'ensemble de leurs pratiques et de leurs représentations sont remodelées, l'ordre des priorités et le champ des possibles s'y trouvent bouleversés, leur style de vie, de l'habitat en passant par leur réseau de sociabilités jusqu'aux manières de parler, de se vêtir et de se mouvoir, profondément changés. » (Robineau, 2018, p. 61).

Les mobilisations mènent les militants, essentiellement le long de lignes d'interconnaissances, à s'intéresser puis à se rendre sur les lieux d'une lutte qui fait parler d'elle à ce moment-là dans les médias nationaux et sites militants : la lutte contre la « poubelle nucléaire » de Bure, dont les militants sont aussi appelés « hiboux du bois Lejuc ». Selon le degré de familiarité de la personne aux milieux autonomes, l'arrivée sur place et l'intégration peuvent parfois se passer différemment – difficilement. Pour celles et ceux qui restent (ou plutôt, pour celles et ceux qui reviennent après leur première visite), l'espace militant de Bure constitue un espace de socialisation et de subjectivation parfois très intense, reconfigurant les façons de vivre, de se relier, de se projeter dans le monde et dans le rapport de force avec les institutions.

3. Voies d'entrée et de re-socialisation dans un milieu de vie militant.

3.1. Sélection sociale et politique pour l'entrée dans l'espace militant.

Dans la presque totalité des cas, des personnes souhaitant atteindre les espaces de la mobilisation anti-CIGEO arrivent au cœur du petit village de Bure, dans la « Maison de résistance à la poubelle nucléaire ». Ce n'est qu'ensuite, au gré des connaissances, de rencontres, d'affinités sociales, de sensibilités politiques, de formes de vie désirées ou de besoins matériels, que les personnes se répartissent entre différents lieux de vie et d'organisation (légaux ou non) – jusqu'à une quinzaine de maisons, appartements, terrains ou barricades habitées.

Il faut également distinguer la toute première phase d'arrivée dans la Maison de résistance et les quelques semaines qui suivent. Le « nouveau » ou la « nouvelle » entre dans la Maison par la cuisine, l'un des lieux centraux de sociabilité, depuis lequel se fait l'accès à la grange ainsi qu'aux bureaux. Il n'y presque aucune condition explicite ou formelle permettant de refuser l'entrée de la Maison à quelqu'un. Ce qui fait penser à beaucoup que ce lieu est « totalement ouvert ». Les exceptions notables, qui se sont toutes présentées durant l'enquête, sont : des personnes affichant clairement leur statut de « professionnel de la politique » (élus locaux ou nationaux, dirigeants d'organisations partisanes ou de leurs antennes)[108], cela se passant surtout lors des campagnes électorales ; des individus ou groupes plus ou moins clairement identifiés comme « complotistes » ou affiliés à l'extrême-droite ; des individus en uniforme de l'État (essentiellement la gendarmerie). Hormis ces quelques cas, les critères menant au refus ou au peu d'accueil de nouveaux arrivants à Bure sont régis par des logiques implicites, ou du moins des normes partagées qui ne sont explicitées qu'au moment d'un problème ou d'un conflit.

La plupart du temps, le nouveau est accueilli, soit par une personne qui s'est explicitement portée volontaire pour ce type de rôle, soit par n'importe quelle autre étant disposée à le faire à ce moment-là. La visite de la Maison est faite, de façon plus ou moins détaillée ou expéditive – selon la motivation, l'attention ou les connaissances de l'habitant. Il faut en effet comprendre qu'en certaines années (2010-2015), la Maison était essentiellement habitée par deux ou trois personnes, dont le rôle explicite était d'y assurer l'accueil de militants de passage ou d'habitants des environs venant chercher de l'information sur la mobilisation anti-nucléaire. Ce rôle était l'un de ceux attribués par l'association gérante du lieu, « Bure Zone Libre » (BZL). Cela rendait l'accueil bien différent des années suivantes ou, selon les périodes, la Maison a hébergé entre cinq et vingt-cinq personnes au quotidien. Le degré de sérieux, d'ancienneté et de connaissance de la personne disposée à « accueillir » les nouveaux devint donc assez variable. Entre 2016 et 2018, dès lors que le « nouveau » n'exprime pas un *hexis* corporel risquant d'évoquer un policier infiltré, le premier jour d'arrivée d'une personne se passe généralement sans encombre. Très peu de questions personnelles sont posées sur le passé de la personne ou sur ses activités. La question : « qu'est-ce que tu fais dans la vie ? » est, socialement, à peu près exclue. Ce premier amarrage semble donc, à première vue, très ouvert. Par ailleurs, il n'y a pas de distinction entre des espaces qui seraient assignés à la vie quotidienne et des espaces assignés à l'organisation militante. Ceux-ci se mêlent et s'entre-déterminent. Ce qui, bien entendu, joue sur les conditions de l'accueil.

Le premier jour passé, l'intégration de la personne dans l'espace militant de Bure dépend en grande partie de son inscription préalable dans des réseaux d'interconnaissance.

[108] Le refus des « têtes politiques » n'est pas propre aux autonomes. Il s'est fortement imposé dans la Maison dans la mesure où l'association gérante (BZL) craignait elle-même des phénomènes de « récupération politique » de la lutte contre CIGEO. Ont tenté de prendre contact des élus locaux des partis EELV, RN et LFI.

Cette interconnaissance détermine le sentiment d'intégration ou d'isolement social, dans la mesure également où elle conditionne la *confiance* qui va lui être accordée :

> « [En arrivant à Bure], je connaissais quelques têtes. Après, y avait quand même un peu cet esprit de cooptation qui était assez compliqué pour moi, enfin je me souviens avoir eu la chance d'être à certains endroits parce que j'étais « amie de » ou « copine de ». Tu vois, (…) je sais que mes "entrées", entre guillemets, dans certains lieux, (…) c'était quand même ce truc de cooptation, de « ah ! on l'a vue avec machin donc, c'est bon, on peut lui faire confiance », choses que je critiquerais, enfin, que je critiquais déjà à l'époque et que je critiquerais encore vivement. » (Entretien avec Binette, 16 mars 2019).

La confiance est donc à comprendre comme faisant partie d'un ensemble…

> « …de règles de fonctionnement, aussi implicites soient-elles, et de jeux de pouvoir et de domination, qu'il faut saisir pour s'en protéger ou y être intégré. On ne peut jamais, ici comme dans l'ensemble du monde social, être *hors-jeu* » (Bouillon, 2002).

Les personnes qui viennent en groupe s'intègrent certes moins rapidement à d'autres sous-groupes de sociabilité, mais semblent ressentir moins d'isolement ou de difficultés à participer à la vie collective, à l'organisation d'événements ou d'actions. Ces petits groupes d'amis sont également souvent légitimés par des antécédents militants qui les rendent dignes de confiance. Ce « C.V. militant », comme aiment à en parler les militants eux-mêmes par autodérision, est alimenté par les diverses expériences vécues par ceux-ci : lors des mobilisations, sur des ZAD dont celle de NDDL, dans des squats politiques. Il n'est pas rare d'entendre quelqu'un dire : « j'ai fait Francfort » (contre-sommet de la BCE, 2015), « le 14 juin » (loi travail, 2016), « tu y étais au 1er mai ? » (2018)[109]. Comme l'explique le sociologue Olivier Fillieule pour expliquer les logiques d'évolution des « carrières militantes », la légitimité militante que procurent ces « hauts-faits » constitue l'une des « ressources proprement institutionnelles », c'est-à-dire des ressources fournies par l'organisation ou, ici, le milieu militant (Fillieule, 2020, p. 98). Cette valorisation des expériences militantes passées est néanmoins limitée par les normes de discrétion voire de secret qui accompagnent l'engagement autonome.

Ce type de légitimité joue également dans d'autres points du réseau de sociabilités que constitue le milieu autonome. A partir de 2015-2016, lorsqu'un militant se présente à l'entrée de l'un de ces lieux ou collectifs militants, le fait de s'identifier comme « venant de Bure » joue comme un ticket d'entrée, un gage de sérieux :

> « J'ai besoin de passer une nuit à Lyon pour aller voir ma famille. Je connais pas du tout, tu sais s'il y a des copaines[110] qui peuvent héberger par là-bas ? »

[109] Dans l'ordre chronologique : les manifestations contre l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne ; la manifestation point d'orgue du mouvement social contre la « loi-travail », où les affrontements avec les forces de l'ordre ont été nombreux, et la charge émotionnelle forte ; la manifestation qui a eu beaucoup d'écho médiatique, au sein de laquelle un *black bloc* de 1.200 personnes a notamment saccagé un McDo.

[110] Contraction, inspirée de l'écriture inclusive, de « copain » et « copine ». Le terme qualifie les personnes reconnues comme faisant partie du milieu autonome.

> Dans la queue pour se servir le plat collectif du jour, dans la cuisine de la Maison de résistance, Mistral demande à Calamity quelques conseils avant son départ en stop le lendemain. Calamity, avenant : « Ah ben oui y a le X., c'est un squat plutôt cool. Ils ont pas de dortoir ouvert à tout le monde, mais si tu dis que tu viens de Bure ça devrait passer » (Carnet de terrain, Bure, 19 octobre 2017).

Le milieu autonome joue donc un rôle ambivalent dans le parcours de socialisation des militants : en même temps qu'il les isole dans des cercles restreints d'endogamie sociale, il est pourvoyeur de nombreuses ressources de légitimité et de sociabilité qui permettent elles-mêmes d'accéder à des ressources matérielles appréciables lorsqu'on est désargenté (nourriture à prix libre, hébergement gratuit).

Pour revenir à la question de la confiance, il faut relativiser quelque peu son importance. Elle remplit surtout un rôle déterminant quant à l'organisation d'illégalismes assez risqués d'un point de vue judiciaire (préparation d'actions directes clandestines ou durant une manifestation), ou quant à l'accès à des informations sensibles (comme l'identité des militants que sont amenés à connaître certains militants selon leur rôle dans l'organisation). Cependant, dans le bois Lejuc occupé (2016-2018), aux barricades habitées, les nouveaux arrivants sont plongés dans les nécessités tactiques du sous-milieu de vie des « gens qui tiennent la barricade » : ils sont rapidement initiés aux moyens d'autodéfense :

> Nous sommes à Barricade-nord, le soir autour du feu. Il est tard, il faut décider de qui « tiendra la barricade » demain matin à partir de 5h. Nous sommes peu nombreux/ses et « il faut que ça tourne ». Parmi nous, Hyacinthe est arrivé il y a quelques jours dans le bois Lejuc. Il se porte volontaire avec d'autres. Un habitant plus ancien de Barricade-nord lui explique les différentes étapes du « réveil déter' [déterminé] » ; qu'il faut être prêt à se masquer si des gendarmes arrivent, réveiller rapidement tout le monde, prévenir par talkie-walkie les habitant.es des cabanes perchées, etc. (…) Au cas où, on lui montre aussi les quelques moyens artisanaux pour se défendre et les ralentir. Hyacinthe paraît un peu perdu, mais quand même prêt à faire tout cela. Je lui demande s'il a un peu l'expérience de ça. Il me dit : « non, je n'ai jamais été en manifestation. Mais d'avoir vu la forêt, d'avoir vécu un peu avec vous, ça me donne confiance. J'ai envie de défendre tout ça » (Carnet de terrain, bois Lejuc (Mandres), 3 mai 2017).

Cette situation nous apprend également quelque chose sur l'importance du *lieu* comme vecteur de socialisation politique. Si distribution des places dans l'organisation il peut y avoir, elle s'organise à ces échelles-là, chaque lieu véhiculant ses propres impératifs, usages et savoir-faire valorisés. Cela s'applique plus encore aux militants qui, comme Hyacinthe, sont « novices » vis-à-vis des milieux autonomes. Ce milieu, malgré ses critères implicites de sélection politique, et le poids de ses codes sociaux, reste, en principe, ouvert à n'importe quelle personne désirant s'y installer. Durant les mouvements contestataires du printemps 1968 en France, tels que décrits par la politiste Julie Pagis, c'est l'occupation de l'usine qui « contribue, par les rencontres sur le lieu entre militants et jeunes ouvriers non-syndiqués, par la participation aux tâches ordinaires et aux discussions, à une formation politique accélérée des moins politisés » (Pagis, 2014, p. 99). Dans le cas présent de l'occupation d'une forêt, le

coût d'entrée dans le lieu contesté est certes plus élevé que pour les travailleurs de l'usine, mais des militants qui ne sont pas familiers du régime d'action autonome peuvent, cependant, y être immergés très rapidement, par la fréquentation, l'entretien et la défense d'un même lieu. La « formation politique » dispensée est ici tout à fait informelle et rarement adossée à des cadres théoriques clairs : il s'agit bien de l'incorporation d'un registre contestataire et d'une pratique de la réflexivité.

Si la confiance n'est pas le seul déterminant de l'intégration, et que l'existence de lieux contestataires accessibles sans formalités permet la participation de militants inexpérimentés, quels sont les critères d'intégration à l'espace militant de Bure ? A partir des observations effectuées, il semble que soient déterminantes les capacités d'entretien ou d'adoption d'un certain nombre de valeurs[111] et de pratiques sociales associées à l'ethos autonome. Plusieurs cas, de réussite et d'échec de l'intégration, peuvent être considérés pour tenter d'apercevoir ces dynamiques à l'œuvre :

> « [Mon arrivée à Bure], c'était décembre 2016, c'était l'anniversaire de Sven Lindström[112]. Et voilà, moi, *innocent*, je t'ai dit, je connaissais personne là-bas ou quoi que ce soit, je me suis dit « ben okay je vais aller à Bure et je vais aller rencontrer Sven, quoi [rires] je vais aller à son anniversaire et puis on verra bien ». Et je savais pas du tout qu'est-ce qui allait advenir. C'est comme ça que je suis arrivé. (…) Je suis arrivé le matin, tôt, donc tout le monde dormait [rires] sauf la personne qui, à l'époque, s'occupait pas mal de la maison, qui était Didier. Donc en fait, c'est Didier qui m'a accueilli quand je suis arrivé, qui m'a tout expliqué [rires], qui m'a fait une visite en long en large en travers de la Maison en m'expliquant le système de chauffage, les panneaux solaires, l'éolienne, tout ça, le fonctionnement, l'historique… Donc ouais je suis arrivé, j'ai été, je sais pas comment dire, *porté par la lutte*, quoi. Par des personnes qui avaient vraiment ça dans le cœur et qui me l'ont transmis très rapidement. Ça a été très rapide. »

Noyer continue, le jour même, sa découverte des lieux, en allant voir le bois occupé, sujet au froid…

> « Après c'est vrai que j'étais venu équipé pour ça, et j'ai l'habitude, j'ai toujours adoré la montagne, le froid ça m'a jamais dérangé. J'ai habité en montagne aussi, toute ma jeunesse. (…) C'est comme ça que je me suis remis à grimper aux arbres, parce que c'est quelque chose que je faisais beaucoup quand j'étais gamin. Le premier jour où je suis arrivé en forêt, j'ai été accueilli par deux personnes qui étaient passionnées par ça, qui étaient des super grimpeuses – les habitants du Grand Chêne. Et direct, qui m'ont dit « tu veux grimper ? » Moi je dis « ben ouais [rires], carrément ! » Le soir même, on a grimpé en haut du Tapis volant. On a regardé le soleil se coucher de là-haut, voilà, c'était mon premier soir à Bure [rires] [souligné par moi] » (Entretien avec Noyer, 17 mai 2019).

[111] Une valeur s'entend ici, non comme une opinion, mais comme la *manifestation*, en actes, du désiré et du désirable : une valeur positive est accordée à ce qui est entretenu et doit être défendu, tandis qu'une valeur négative est accordée à ce qui est évité voire doit être détruit (Dewey, 2011).

[112] Evénement public de soutien à l'occupation du bois. Sven est la personne inscrite sur la procédure judiciaire d'expulsion afin de ralentir cette dernière. La présence réelle de Sven dans le bois n'a jamais été formellement attestée par la justice…

Que ce soit lors de conversations ou d'entretiens formels, le moment de l'arrivée à Bure est souvent présenté comme un moment marquant, intense voire fulgurant. Cela pourrait sans doute s'expliquer, au moins en partie, par la rencontre avec des formes d'interaction, d'organisation, d'environnement et de vie quotidienne assez, voire très différentes, de celles habituellement vécues par l'arrivant. Sans généraliser le sentiment à l'ensemble des nouveaux entrants, il est possible de parler des débuts de l'engagement en milieu de vie autonome comme d'un « enchantement ». Ce dernier peut s'expliquer par un processus de dé-professionnalisation du militantisme opéré dans ces espaces (ce qui ne réduit pas nécessairement l'écart avec le reste du corps social local) : les tâches sont peu divisées et peu spécialisées, transmises lors d'interactions informelles, à première vue facilement accessibles, sans qu'il n'existe de hiérarchies formelles apparentes. Tout cela peut donner à chacun le sentiment que sa voix compte dans le cours de la mobilisation, sans avoir besoin de suivre un parcours de promotions. L'inscription quasi-immédiate du militant dans des actions directes de groupe, ainsi que la labilité des formes d'organisation quotidienne, donnent à vivre un sentiment d'empuissantement individuel et collectif. C'est sans doute l'une des promesses majeures que charrient des espaces de mobilisation comme celui de Bure : l'idée que chaque personne, s'installant, peut agir sur la réalité environnante – sinon la réalité sociale elle-même qui y semble ramassée –, mettre en œuvre ses idées au quotidien, et combattre l'ennemi désigné.

Ce « nouveau monde » social peut marquer d'autant plus que la forme d'engagement autonome est *totale*, c'est-à-dire que, dans le cas étudié, « le militantisme ne peut être appréhendé comme une activité séparée du reste de l'existence sociale » des militants (Robineau, 2018).

Je reprends la définition de l'éthos à Pierre Bourdieu (lui-même reprenant le concept à Elias et Weber) : il s'agit d'un système de valeurs intériorisées, d'un « ensemble objectivement systématique de dispositions à dimension éthique, de principes pratiques » (Bourdieu, 1984, p. 133). L'éthos autonome est, quant à lui, intériorisé lors de cette socialisation secondaire qui embrasse les manières de vivre et d'agir de la personne. Ce faisant, l'intégration de personnes, jusque-là « étrangères », pourrait être comparée à une *initiation*. C'est du moins ce qui est vécu par ce militant qui se qualifie rétrospectivement d'« innocent », pour mieux qualifier la réussite de son intégration ultérieure. L'innocence, ici, est à comprendre comme une naïveté vis-à-vis des tactiques de dissimulation et des illégalismes pratiqués par les militants autonomes (l'anniversaire de Sven). S'intégrer, c'est ainsi se familiariser à des pratiques qui ne sont pas publiques et nécessitent donc, pour se révéler, l'entrée dans des *relations* de face à face. La réussite de l'initiation dépend aussi de dispositions, de savoir-faire et d'aptitudes (dans le cas de Noyer, notamment l'expérience de la montagne). Elle fait passer, rapidement ou non, du statut de bénévole malhabile à celui de militant indigène, *habitant* reconnu de l'espace autonome. C'est une caractéristique générale

des expériences occupationnelles que de provoquer une certaine redistribution des savoir-faire militants. Je rejoins, en effet, Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive, pour qui

> « les occupants ne disposent par ailleurs pas tous des mêmes savoirs et savoir-faire à l'égard de la contestation. Mais des phénomènes de politisation commune peuvent surgir de la coprésence en un même lieu protestataire » (Dechézelles, Olive, 2017, p. 13).

L'initiation est cependant loin d'être aussi rapide pour tout le monde. Pour certains, comme Calamity, cela a pu prendre plus de temps, malgré le fait qu'elle connaisse une personne du collectif. Il a fallu qu'elle trouve sa place en s'aidant, elle aussi, de savoir-faire dont elle disposait, et d'autres qu'elle a dû apprendre sur place.

> J'ai vu Calamity un peu errer dans la Maison aujourd'hui. Ça fait bien deux semaines que c'est comme ça, il n'y a pas grand monde qui vient lui parler, et iel[113] a l'air timide. Pourtant, c'est l'ami.e de Cachemire qu'iel connaît d'avant Bure, et Cachemire est plutôt bien intégré aux espaces d'organisation de la lutte, depuis son arrivée en août 2016 (Carnet de terrain, Bure, 24 janvier 2017).

> [Deux mois plus tard] Calamity semble plutôt à l'aise maintenant avec les gens. Même si iel a l'air encore « farouche », on voit qu' iel sait où iel va, iel est plutôt détendu.e et sait à qui parler. Il y a quelques jours iel a participé, avec Chair [là depuis plus longtemps], à fabriquer les éléments nécessaires pour l'action de « passage de frontière » de Flo[114]. Ça a peut-être joué dans le fait que Calamity soit plus intégré.e (Carnet de terrain, Bure, 30 mars 2017).

> [Quelques semaines plus tard] Calamity nous fait visiter sa cabane en construction. Contrairement à la plupart des autres cabanes [du bois occupé], elle préfère utiliser des branches de noisetier plutôt que des palettes (…). Ça lui prend beaucoup de temps, mais elle dit qu'elle aime beaucoup ça, que ça la calme. (…) Sa cabane est construite non loin de Barricade-nord, dans un endroit discret, au milieu des arbres. Elle a l'air heureuse, parce qu'elle « se construit son propre nid » (Carnet de terrain, bois Lejuc (Mandres-en-Barrois), 23 avril 2017).

Pour s'intégrer, certains utilisent leur savoir-faire spécifique, qu'il s'agisse d'une capacité à la prise de parole en public et à l'organisation militante, de construire des échafaudages pour accroître la capacité du dortoir de la Maison, de « faire la cuisine pour les gens en réunion » (Victor), de sécuriser le système informatique, ou encore de résister au froid pour dormir en forêt en plein hiver (Noyer). Ces savoir-faire, comme il sera étudié plus loin, sont cependant eux-mêmes à comprendre dans leur contexte d'exercice et d'apprentissage, à travers les besoins spécifiques liés aux répertoires d'action collective et aux nécessités de la mobilisation, comme l'occupation, les grands rassemblements militants ou la protection vis-à-

[113] Calamity, assignée femme à la naissance, a adopté, au cours de son habitation de Bure, un positionnement de genre non binaire.

[114] Florent a notamment été condamné à deux ans d'interdiction de territoire de Meuse, après s'être fait arrêter durant la première expulsion du bois, en juillet 2016. Pour montrer leur soutien, dénoncer cette condamnation et signifier l'insoumission de Florent, les militants ont organisé un passage médiatisé de la frontière entre Meuse et Haute-Marne, à 2 km de Bure, à la fin du mois de mars 2017 (*cf. chapitre 7*).

vis de la surveillance policière. Ces savoir-faire sont, de plus, inégalement répartis selon le genre et la position sociale des militants. Bien qu'il soit malheureusement impossible d'associer de manière systématique une certaine répartition des tâches militantes avec l'extraction sociale de chacun des acteurs (*cf. Introduction générale*), il est possible d'identifier plusieurs dynamiques générales. D'une part, les personnes ayant réalisé des études longues et prestigieuses (parfois en grande école) se retrouvent davantage au sein de tâches d'organisation et d'orientation de la mobilisation : écriture d'articles d'analyse ou d'appels à mobilisation, organisation de réunions pour réagir aux avancées du projet CIGEO, animation des liens avec les acteurs associatifs. D'autre part, les personnes ayant arrêté leurs études au Baccalauréat ou au BTS se retrouvent davantage dans des tâches d'entretien de la mobilisation au sens large : habiter la Maison de résistance pour y cuisiner des repas, accueillir les nouveaux venus, ou encore occuper la forêt pour y construire cabane et barricades. Ces observations rejoignent tout à fait les résultats des autres travaux en sociologie des observations. Deux singularités sont cependant à relever : d'une part, la grande informalité de l'organisation militante tend à fortement invisibiliser cette répartition hiérarchisée des tâches militantes – bien que circulent des catégories qui tendent à identifier et cristalliser ces relations de pouvoir (« les gens de la forêt » face aux « gens de la Maison » ou aux « gens qui font des réunions », ou aux « gens des bureaux »). D'autre part, la grande informalité de l'organisation militante se mêle à une assez faible spécialisation, ce qui a tendance à faciliter les circulations (même provisoires) d'un type de tâche à l'autre. Bien que les tendances lourdes soient à la reproduction de l'ordre social hiérarchisé au sein de la mobilisation, il n'est donc pas rare que des personnes d'origine populaire ou moins dotées en ressources scolaires réalisent des tâches d'organisation, d'animation, d'écriture, de décision, et inversement.

Il est plus difficile de comprendre précisément les dynamiques sociales qui mènent au départ précipité de quelqu'un de l'espace militant de Bure, sa « non intégration ». L'un des facteurs peut être l'importance – voire l'omniprésence selon les périodes – d'une normativité de la vie quotidienne : les actions individuelles et collectives sont régulièrement jugées à l'aune de valeurs politiques et morales. Ces valeurs ne sont pas identiques selon les militants concernés : certaines prévalent plus que d'autres selon le rapport de force interne à l'espace militant.

> Fleur m'intercepte dans le couloir, très en colère. Elle parle vite et d'une façon qui demande du soutien ou une prise de parti : « nan mais t'as vu la clique des quatre mecs qui squattent la mezzanine ?! Alors, eux, ils débarquent y a trois jours, sont curieux de rien, fument des pèt' toute la journée et rangent une fois sur trois !! » Moi : « T'es allée leur parler ? ». Elle : « Ben ouais, une fois, ils font comme s'ils avaient pas compris l'esprit du lieu et puis ça change rien ! Franchement j'ai envie de les foutre à la porte… » Après ça, Fleur est allée se plaindre à d'autres habitants de la Maison. Personne n'osait vraiment exclure le groupe. Quelques jours après que Fleur soit venue me parler, l'un des jeunes hommes de la « clique » a eu une remarque sexiste assez caricaturale envers elle. Le groupe a été mis à la porte. Il semble qu'il manquait le coup de pouce d'un motif politique légitime. (Carnet de terrain, Bure, février 2017).

En l'absence d'une organisation ou même d'un « collectif » aux règles formalisées, la régulation sociale passe uniquement par des règles d'usage floues, explicitée en cas de conflit, défendant l'autogestion (participation aux tâches d'entretien des lieux) et la non domination. Une autre situation incarne encore ces règles de bonne tenue, explicitées en cas de faute :

> Hector est arrivé il y a moins de deux semaines à la Maison de résistance. Il semble être d'extraction populaire. Il dit qu'il préfère de loin « faire que parler ». Nous sommes à une « réunion des gravitant.es » [réunion hebdomadaire des usagers des différents lieux de vie et d'organisation] quand il annonce qu'il a « construit un grillage autour du potager pour pas que les cleps viennent le piétiner ». Marjolaine, puis encore deux personnes, réagissent : « C'est cool que tu prennes des initiatives, mais tu sais, ici on préfère d'abord discuter et valider les choses ensemble. Il est pas super beau ce grillage et ça prend la moitié du jardin… » Hector se défend un peu, a l'air gêné. Il coupe une fois la parole, ce qui lui vaut encore un reproche d'une personne de l'assemblée. Vu l'enchaînement des reproches, il y a fort à parier qu'il sera « dégoûté » et ne va pas rester longtemps à la Maison. (Carnet de terrain, Bure, 16 avril 2017).

L'éthos autonome est donc constitué de façons d'agir en groupe, de s'habiller comme de s'exprimer. Comme l'indique Florence Bouillon en ce qui concerne les occupants des squats urbains : « la présentation de soi, le vocabulaire, le style vestimentaire, la faculté à s'attirer des sympathies plutôt que des inimitiés, à repérer les leaders officieux, vont décider du sort du nouveau venu » (Bouillon, 2002). En plus de deux ans de présence au sein des collectifs autonomes, les principaux motifs d'exclusion directe ont été : agressions sexuelles, « complotisme »[115], absence totale et visible de contribution à l'entretien des lieux.

Sans provoquer d'exclusion, certains comportements individuels sont explicitement dévalorisés voire bannis : « l'institution légitime certains types de discours et de pratiques au détriment d'autres » (Fillieule, 2020, p. 96). A Bure, les modalités d'interaction avec les forces de l'ordre représentent un enjeu d'autodéfinition du groupe, et donc l'une des voies importantes de légitimation ou de délégitimation de certaines conduites. Certaines peuvent être interprétées comme mettant en danger le groupe. La personne « fautive » sera d'autant plus suspectée ou critiquée qu'elle sera considérée comme novice dans le parcours de socialisation à l'éthos autonome, et donc susceptible d'être manipulée par les gendarmes.

> Les gendarmes mobiles stationnent devant le hangar de Xavier Levet[116], à quelques dizaines de mètres de la Maison. Plusieurs militants – masqués – font des allers-retours entre l'intérieur et l'extérieur de la Maison, observent et interpellent les forces de l'ordre. Virus sort de la Maison et marche, sans masques et en pantoufles, vers les gendarmes. Il discute avec eux plusieurs minutes. Pendant ce temps, l'un des militants dit à voix haute : « nan mais qu'est-ce qu'il va encore foutre celui-là, à leur parler comme à des potes ?! » (Carnet de terrain, Bure, 20 mai 2017).

[115] En l'occurrence, des personnes proches de médias jugés tels, dans la constellation de Egalité et Réconciliation.

[116] Maire de Mandres-en-Barrois jusqu'en 2020, promoteur du projet CIGEO. Après que son conseil municipal a confirmé la cession du bois Lejuc à l'ANDRA, la porte de l'un de ses hangars professionnels, dans le village de Bure, a été recouverte de peinture à l'extincteur.

Chez le nouvel arrivant, ces règles d'usage, parfois strictes sans être forcément ou directement contraignantes, peuvent créer le sentiment d'un cadre inhospitalier de contrôle social.

> Marjolaine me raconte, plutôt scandalisée : « Nan mais ça devient n'importe quoi à BZL ! Y a quelques jours, une amie d'enfance, qui n'est pas franchement politisée mais qui a une sensibilité anti-nucléaire, a voulu voir ce qu'il se passait à Bure. Elle était jamais venue. Quand elle est arrivée, elle m'a dit que déjà la cuisine était super crade, et qu'on l'a à peine accueillie. Et puis quand elle a proposé, aux 2-3 personnes qui étaient là, un café qu'elle avait ramené dans un thermos, y a un habitant de la Maison qui lui a dit "nan, on veut pas qu'il y ait de produits coloniaux dans la cuisine, si tu veux le boire, faut aller à l'extérieur". Et elle s'est retrouvée comme une conne toute seule à boire son café sur les marches devant la Maison ! » (Carnet de terrain, Dijon, 6 août 2019).

Un perfectionnisme moral peut donc ici justifier un certain degré de fermeture de l'espace social – ou, du moins, une forte exigence d'adaptation. La qualification d' « entre-soi », ou la qualité de « rejoignabilité » de l'espace de la mobilisation, sont pourtant souvent utilisées par les militants pour critiquer leurs propres pratiques. La fermeté ou la "radicalité" de leurs valeurs politiques peut rentrer en tension avec la valeur d'inclusion proférée par ailleurs. Quand, dans la plupart des groupes sociaux non militants, l'entre-soi est naturalisé, il fait l'objet de discussions et de conflits fréquents à Bure, jamais réellement résolus. Des positions *vegan* ou féministes radicales, lorsqu'elles sont appliquées d'une façon jugée stricte, absolue et moralisante, peuvent être critiquées par d'autres militantes comme étant excluantes, notamment vis-à-vis de personnes d'origine populaire qui « n'ont pas les codes », c'est-à-dire n'ont pas été socialisés aux pratiques de réflexivité critique et de perfectionnisme moral propres à une partie des militants autonomes. De plus, ces pratiques demandent une grande capacité d'argumentation voire de conceptualisation (inspirée des sciences sociales), capacité bien davantage partagée par les militants issus de classes bourgeoise ou petite-bourgeoise – de par leur socialisation scolaire. L'entre-soi peut cependant être revendiqué, à diverses occasions, comme la condition nécessaire pour l'auto-organisation d'un sous-groupe social se considérant comme opprimé (par exemple : la mixité choisie entre femmes et personnes transgenres), afin de parvenir à son émancipation. En cela, les dynamiques de constitution des entre-soi militants, de types minoritaires et censés combattre les hiérarchies sociales, sont sans doute à différencier de ceux qui s'efforcent de maintenir ou de renforcer ces hiérarchies au sein d'un espace résidentiel, scolaire ou de loisir (Actes de la recherche en sciences sociales, 2014).

C'est donc la conformité relative à l'éthos autonome qui détermine la réussite ou l'échec de l'intégration. Si, partant de Pierre Bourdieu, les valeurs sont considérées comme « des gestes, des manières de se tenir debout, de marcher, de parler » (Bourdieu, 1984, p. 134), il est clair que c'est bien la conformité de valeurs entre nouveaux arrivants et militants sur place qui sert de ressort à l'intégration – l'informalité de l'organisation militante,

alliée à l'importance du perfectionnisme moral, participant à accroître le poids social et politique de cet éthos.

3.2. Le milieu de vie de Bure comme instance de re-socialisation.

L'intensité du phénomène de « re-socialisation » (Berger, Luckmann, 2003) vécu par les militants qui entreprennent de s'engager voire de s'installer à Bure, dépend en partie des expériences préalables dans d'autres mobilisations. Selon que la personne ait participé activement aux mouvements sociaux de 2016 par exemple, plus encore si c'est aux côtés des autonomes (occupations et « cortèges de tête »), l'incidence de l'entrée à Bure sur la forme de vie et le parcours biographique de la personne ne sera sans doute pas le même. La politiste Julie Pagis nous aide ici en distinguant plusieurs formes de socialisation à l'événement (ici, la mobilisation autonome de Bure). Il est à noter que beaucoup des militants arrivés en 2016 à Bure y vivent toujours, ce qui amène à se concentrer sur l'expérience *au cours* de la mobilisation. Pagis distingue d'abord la « socialisation de prise de conscience » et de « conversion ». Celles-ci concernent des personnes qui sont exposées à une mobilisation (dans le cas de Pagis, les événements de Mai 1968) sans avoir de ressources militantes préalables. Si une « conjoncture de crise » de l'ampleur de Mai 68 permet la reconfiguration (au moins provisoire) d'une grande part des rapports sociaux, et donc d'exposer l'événement à de non militants, ce n'est presque jamais le cas à Bure. Hormis les habitants en proximité directe de l'espace militant, il faut avoir fait un acte volontaire, informé par des discours militants, pour rencontrer l'espace reculé de Bure.

Les phénomènes de « socialisation de renforcement » et « d'entretien » (Pagis, 2014, p. 88-92) sont donc davantage pertinents ici. Le second type désigne les personnes qui, plus proches de la trentaine que de la vingtaine, rencontrent la mobilisation avec déjà, derrière elles, une expérience militante plutôt riche. C'est le cas par exemple de Lucas. Occupant auparavant, durant plusieurs années, un poste administratif dans la fonction publique, il en prend congé pour se consacrer entièrement à la mobilisation contre la « poubelle nucléaire » de Bure. Il a cependant participé à de nombreuses mobilisations auparavant, conduit des tâches d'organisation et de coordination qui lui ont permis d'acquérir des savoir-faire spécifiques (en droit notamment). Après son départ physique de l'espace militant de Bure, au bout de quelques années, Lucas a cependant continué son engagement militant. La participation à Bure n'a dès lors pas été une découverte fondamentale, ni n'a constitué l'incorporation d'une forme de vie tout à fait différente. Des cas comme celui de Lucas sont minoritaires, notamment du fait que beaucoup de militants de Bure sont plus proches que Lucas de la vingtaine. Ils ont, par ailleurs, moins d'années d'expérience militante, dans la mesure où la plupart se sont politisés, ou du moins engagés activement, à mi-chemin de la décennie 2010.

C'est pourquoi il est possible de parler d'une « socialisation de renforcement ». L'engagement politique quotidien à Bure constitue pour ces militants, non pas forcément la découverte du régime d'action autonome, mais tout du moins une familiarisation bien plus franche aux formes de vie et d'engagement qu'il implique. D'un militantisme urbain (manifestations, squats, occupations d'espaces publics), voire d'un militantisme de papier (à travers les réseaux sociaux numériques), ces personnes vont passer à un engagement embrassant l'ensemble de leur vie quotidienne, provoquant des émotions intenses, de fortes transformations subjectives et de leur position dans la société. C'est donc principalement à travers ces types de parcours que sont abordés les « effets socialisateurs » (*ibid.*) de la mobilisation quotidienne à Bure.

Le milieu autonome, tel qu'il existe à Bure, peut être décrit comme un « univers contre-normatif », défini comme « un espace dans lequel les normes dominantes de la société sont renversées et rejetées, sous la surveillance du groupe » (Luck, 2010, p. 150-151, cité par Robineau, 2018). La configuration sociale spécifique de cet univers exige un *engagement à peu près total* de la personne, corps et âme. C'est en partie cette modalité de l'engagement qui peut expliquer l'importance des effets de « re-socialisation ». Ceux-ci sont traités tout au long de la recherche, mais peuvent faire ici l'objet d'une introduction. Quels effets la socialisation intégrale dans le milieu de vie autonome produit-elle sur les répertoires d'action collective, les corps et les pratiques ordinaires de ces militants ? Il semble que les militants qui sont en plein dans leurs « années de jeunesse » (et la longueur de celle-ci est allongée par leurs parcours scolaires) soient davantage marqués, déterminés par leur participation aux mobilisations de 2015-2016 et par leur installation à Bure. Pagis explique en effet le poids des effets d'âge (eux-mêmes corrélés aux origines et statuts sociaux des personnes concernées) dans l'intensité de la participation à des mobilisations, et sur la façon dont cette participation va déterminer les suites du parcours. Elle fait l'hypothèse qu'une position d' « indétermination professionnelle, sociale, matérielle, mais également politique, [expose] davantage à l'événement par des formes de participation intenses et exclusives de toute autre pratique sociale » (Pagis, 2014, p. 85). En effet, comme déjà abordé plus haut, la plupart des militants, en entrant dans le milieu autonome de Bure, ont largué des amarres sociales : renoncé à entreprendre ou interrompu leur études, quitté un emploi ou renoncé à s'intégrer sur le marché de l'emploi à l'issue d'un diplôme. L'un des cas paradigmatiques que l'on pourrait prendre est celui de Chair, qui a fêté ses 30 ans en 2021. Après avoir terminé un Master dans une grande école, dans le domaine du droit humanitaire, elle n'a jamais essayé de travailler dans ce domaine. Grâce à des dons d'un membre de sa famille éloignée, et avec l'aide d'autres militants, elle a pu participer à l'achat d'une maison près de Bure. Plus de quatre ans après son arrivée, elle vit toujours sur place et presque sans autres ressources financières que le RSA. Bien qu'elle entreprenne une formation courte dans l'animation, elle ne compte pas chercher de travail salarié de longue durée, moins encore dans le domaine du droit humanitaire qui lui parait extrêmement éloigné sinon opposé à ses convictions politiques actuelles. Pour Chair comme pour beaucoup d'autres, l'éloignement du marché de l'emploi est donc

essentiellement une démarche active, liée à des convictions ainsi qu'à l'intégration dans un espace social qui rend peu désirable et très difficile le fait d'exercer une activité professionnelle stable par ailleurs.

De plus, le fait de vivre quotidiennement au même endroit, dans un entre-soi, qui plus est dans un espace rural éloigné des centres urbains et des transports collectifs, produit des effets de distanciation, provisoire ou de long terme, d'avec les anciennes connaissances « restées » dans des formes de vie plus conventionnelles. A leur sujet, et c'est une expression éloquente, les militants parlent de leurs « amis d'avant ». Une telle distanciation s'observe également avec la famille, d'autant plus si celle-ci prétend s'opposer aux orientations de vie des militants. En plus d'un déclassement objectif des positions sociales précédemment occupées, les militants opèrent ainsi ce qu'on pourrait appeler un processus de désaffiliation sociale, qui correspond d'une certaine manière à l'incarnation individuelle du rejet politique de l'ordre social pris dans sa globalité :

> « Et en fait j'ai été confronté à la violence policière pendant ces manifestations [du printemps 2016] et ça m'a vraiment convaincu dans l'idée qu'il fallait que j'arrête de participer à la société le plus possible du côté financier notamment, que j'avais plus envie de payer d'impôts pour participer à ça. » (Entretien avec Noyer, Paris, 17 mai 2019.

> « C'est vrai que moi, c'est la première fois que je m'autorisais vraiment dans ma vie à *tout lâcher*, à faire ce qui me venait spontanément et à plus du tout me mettre de contrainte comme le travail salarié et tout ça. Et ouais en fait c'était à la fois très dur et très bien [rires] je sais pas comment dire [souligné par moi] » (Entretien avec Bios, près de Bure, 11 mai 2019).

Ce double processus de déclassement et de désaffiliation n'est donc pas vécu comme un problème par les militants, mais, au contraire, comme une façon de retrouver une puissance d'agir (*empowerment*) sur soi et le monde. Ce type de trajectoire n'a rien d'inédit au militantisme autonome, puisqu'il est souvent pointé par les travaux sur le militantisme communiste. L'auteure Catherine Leclercq, dans son étude d'un ancien cadre du Parti communiste français, parle ainsi d'une « carrière d'émancipation » pour désigner ce processus de « transformation de l'habitus individuel *dans* et *par* l'engagement [souligné par l'auteure] » (Leclercq, 2011, p. 128). Si rupture biographique il y a, elle est à comprendre autant comme une bifurcation objective d'une position sociale à l'autre, que comme la façon dont le militant donne sens à ses parcours de vie, élucidant ses propres motifs d'action. Dans le cas de Noyer, cette élucidation prend le corps subjectif comme témoignage et support d'une critique politique, celle de la répression policière. Là encore, il est fréquent de retrouver ce type d'opération discursive chez les militants communistes, comme ceux enquêtés par la politiste Vanessa Codaccioni (Codaccioni, 2013).

D'un point de vue subjectif, que laissent derrière eux les militants qui s'installent à Bure ? Comme il a commencé d'être vu précédemment, ce peuvent être des sentiments d'échec, de déception et d'impuissance, sentiments accrus par des capacités critiques dévoilant le caractère arbitraire et violent de l'ordre social dominant.

> « Je sortais de six mois de travail dans un boulot de merde au SMIC dans la vente, dans une grande ville, et un appart, en vivant seul. J'étais déprimé. Je sortais d'une vie vide de sens. Il fallait que je trouve une alternative » (Entretien avec Victor, 17 février 2019).

Il faut nuancer ici l'entre-soi évoqué. Contrairement aux communautés de vie qui peuvent être peu connues et considérées comme presque étanches, les « luttes de territoire » comme Bure ont un écho médiatique et militant, produisent des appels à installation. Cela rend pensable et possible à des personnes relativement isolées (comme Victor ou Noyer) de rejoindre ces espaces de mobilisation. Pour beaucoup des personnes qui parviennent seules jusqu'à Bure, c'est aussi seules qu'elles vivaient auparavant, c'est-à-dire sans groupes d'amis ni collectifs militants, ni conjoint. Leur acte de défection est presque immédiatement lié – en tout cas dans leurs récits rétrospectifs – à un acte ou une tentative de liaison :

> « Pour moi, [ma démission], c'était vraiment une espèce de révolte aussi contre ce que l'Education nationale m'avait fait endurer (…). Et le fait que je pouvais pas trouver ma place, je pouvais pas être heureuse ni épanouie dans ce travail parce qu'en fait toute ma conscience politique était écrasée, à plein de niveaux, et donc voilà ça a été un moment où je me suis dit : "mais en fait, là, il faut prendre position, faut que je retrouve ma capacité à militer même si j'ai l'impression que j'ai pas de réseau, j'ai rien, je suis complètement isolée mais peut-être déjà si je lâche mon boulot ce sera une première étape" » (Entretien avec Bios, 11 mai 2019).

Ce qui est laissé derrière et renouvelé à Bure, c'est donc également un *rapport à soi*. Une part de l'engagement autonome se vit et se raconte comme un processus de construction de soi, d'invention et de réinterprétation de parties de soi qu'on estimait jusque-là négligées ou « écrasées ». Dès lors, l'univers contre-normatif de Bure est investi de sens et d'affects, non pas seulement en tant qu'il établit un front avec le monde capitaliste (*cf chapitres 3 et 4*), mais aussi en tant qu'il engendre une dynamique de re-subjectivation : vis-à-vis des normes de classe et de genre, mais aussi des manières de penser, d'aimer, de parler, de se vêtir, de se nourrir, d'habiter, de créer et de se mouvoir. Comme l'explique le sociologue Olivier Fillieule, l'engagement dans les organisations militantes les plus courantes représente un engagement parmi d'autres :

> « les organisations militantes se composent aussi d'individus insérés dans une multiplicité de lieux de l'espace social. Ils sont donc en permanence soumis à l'obligation de se plier à différentes normes, règles et logiques pouvant parfois entrer en conflit et doivent se plier à des principes de socialisation intériorisés hétérogènes, voire contradictoires. » (Fillieule, 2020, p. 93).

Or, dans le cas qui nous occupe ici, ce n'est pas que l'engagement militant pénètrerait les sphères de vie de la personne, mais plutôt qu'il en réinvente d'autres et les fusionne entre elles. C'est peut-être la différence notable à comprendre entre cette forme d'engagement et l'engagement communiste des années 1970. Ce dernier, s'il pouvait transformer profondément la vie des militants, prenait place au sein de sociabilités préexistantes comme le

champ professionnel ou la famille, et n'occasionnait pas forcément de fusion de ces sphères de vie (Verdès-Leroux, 1981 ; Robineau, 2017, p. 443-530).

Les modalités de socialisation politique au sein de l'espace autonome de Bure passent assez peu par la revendication et la transmission explicite d'une culture politique commune. Il peut arriver plusieurs semaines voire plusieurs mois sans qu'un nouvel arrivant n'ait entendu parler clairement de l'autonomie politique historique, de l'anarchisme ou de courants intellectuels ou politiques de l'écologie radicale.

> Camomille demande à Chair, alors que cela fait plusieurs mois qu'elles se connaissent, et que Camomille habite la Maison depuis un an : « Mais c'est quoi les totos[117] en fait ?! ».

Plus qu'une idéologie, ce sont les lieux, et les pratiques qui s'y développent, qui tissent la trame de socialisation politique des nouveaux arrivants. Comme Hyacinthe à intégration, il faut, pour faire partie du groupe, adopter un certain nombre de conduites appropriées : la défense d'un lieu, par exemple, appelle à nombre d'illégalismes, qui déterminent à leur tour des façons de parler et de « bien » se tenir face aux forces de l'ordre. Le « devenir autonome »[118] ne se comprend pas comme l'occupation de postes successifs dans une organisation, ni uniquement par la participation à des actions collectives, mais bien, surtout, par *l'incorporation de pratiques réflexives* (d'une praxis), ancrées dans des lieux et qui portent, incarnent des valeurs et des positionnements politiques :

> Je viens de voir Judith masquée et habillée d'un peu plus de noir que d'habitude… Je me souviens quand elle est arrivée il y a quelques semaines, on discutait avec deux autres militants d'ici, sur les marches de la Maison. Elle disait que « les policiers, ce sont des humains aussi, ce sont pas tous des salauds », ce qui énervait passablement les deux autres. Je ne sais pas ce qu'elle en dirait aujourd'hui. Mais en tout cas, on dirait bien qu'elle a appris des codes, intégré des conduites qui marquent un rapport plus « méfiant », disons, aux forces de l'ordre (Carnet de terrain, Bure, 10 août 2016).

La « puissance socialisatrice » (Robineau, 2017, p. 507) du milieu de vie autonome s'exerce autant à travers la conflictualité quasi-omniprésente avec les forces de l'ordre, que par les savoir-faire incorporés et mobilisés pour répondre à tel ou tel problème concret, ou encore par le truchement de formes d'organisation de la vie quotidienne.

> Coquelicot se cuit des œufs dans la cuisine de la Maison. Tessy rentre dans la cuisine, constate ce que fait Coquelicot, et dit, de manière assez froide et énervée (en s'adressant plus à un public générique qu'à Coquelicot ou moi spécifiquement) : « J'crois comprendre que la décision collective de rendre la cuisine *vegan* est pas respectée… » Coquelicot : « Ah nan, j'crois plutôt que les *repas collectifs* préparés dans la cuisine doivent être *vegan*, là j'me fais juste

[117] Les « totos » est un sobriquet réapproprié par les militants de l'autonomie politique contemporaine pour se désigner eux-mêmes.
[118] Pour reprendre le titre du numéro de la Revue française de science politique (2001) consacré aux « devenirs militants ».

> mes œufs, vous 'allez pas me faire chier. Et puis j'étais pas à la réu' où ça s'est décidé, moi ! » (Carnet de terrain, Bure, 12 janvier 2018).

Les pratiques ordinaires portent des normes politiques autant qu'elles exercent une forme de régulation sociale interne au groupe. Les discussions durant la préparation d'un repas collectif, autant que la façon de préparer le repas et les aliments utilisés, charrient une multiplicité de normes et de codes sociaux qui sont peu à peu intégrés par la personne[119]. Dans le cas où une personne, par provocation ou maladresse, enfreint l'une de ces normes, celles-ci lui sont rappelées, avec bienveillance, véhémence ou dédain. Pour le chercheur, les « fautes de grammaires » sont des matériaux heuristiques qui révèlent précisément, durant l'ethnographie, le contenu de cette grammaire sociale, entendue ici comme un ensemble de « règles en actes ». Comme toute grammaire, celle-ci est donc, pour les acteurs, tout aussi bien une contrainte dont l'intériorisation est indispensable, qu'une voie d'expérimentation et de créativité sociale. La sociologue Sylvaine Bulle synthétise ainsi les liens permanents que l'autonomie noue entre action et règles de vie :

> « C'est précisément cette continuité entre règle et action qui est présente dans les registres d'engagement propres à l'autonomie, agissant par réflexivité, expérimentation, intelligence des situations. Dans tous les cas, il s'agit d'une mise en pratique d'une « vision » de règles de vie exprimées par les acteurs selon un nuancier de sensibilités. L'action est bien une catégorie descriptive pour qualifier la réalité sociale, mais elle est également une grammaire au sens des règles mises en usage (Wittgenstein, 2005) ou un « sens pratique » (Bourdieu, 1980) qui permet de qualifier les mondes autonomes. Le sens pratique se maintient grâce à la circularité entre critique, action et réflexivité, autrement dit, grâce à la « praxis » » (Bulle, 2020, p. 73).

4. Conclusion

Les militants qui arrivent et/ou s'installent dans l'espace de la mobilisation de Bure n'ont pas nécessairement connu auparavant des formes de vie quotidienne comparables. Cependant, ils et elles ont, pour la plupart et selon leur âge, participé à des mobilisations impliquant certains registres contestataires et normes sociales proches, qui conduisent à l'intégration dans des réseaux de sociabilité et, enfin, à Bure même. Au cours de ce chapitre, il s'est agit de mieux approcher cette mouvance relativement peu connue encore, bien qu'elle apparaisse dans l'espace public de façon spectaculaire, à travers certains de ses répertoires d'action. Moins connus sont les *lieux* concrets de l'autonomie politique, qui en sont pourtant les supports et enjeux majeurs. L'espace de Bure n'est qu'un cas parmi bien d'autres en France, bien que l'un de ceux dont le rayonnement militant fut peut-être le plus puissant. Cet espace a ainsi pu jouer, au sortir des mobilisations contre la « loi travail » et des occupations

[119] Cela va dans le sens des méthodologies féministes qui rappellent l'importance des pratiques ordinaires dans la construction des mobilisations, contre l'invisibilité produite dans certains travaux en sociologie des mouvements sociaux (Cohen, Dunezat, 2018).

de places publiques, un rôle de catalyseur de la contestation radicale de jeunes militants, plus ou moins novices, en pleine disponibilité biographique. La fusion des champs de la vie qu'implique le militantisme autonome à Bure, alliée à cette disponibilité biographique, provoque un renforcement et une intensification de l'engagement, affectant la définition des pratiques contestataires, le cadrage du conflit avec les institutions publiques, mais aussi les savoir-faire, les façons de vivre, d'agir et de penser des militants. Une telle continuité entre contestation et vie quotidienne produit sur les militants autonomes des effets puissants de désaffiliation sociale (volontaire ou collatérale), dans la mesure où ils interrompent leurs études, refusent d'entrer sur le marché de l'emploi, ou démissionnent de postes salariés. Trouvant à Bure le sentiment de prendre prise sur leur vie et sur le monde, leur intégration provoque également des effets de re-socialisation intenses à une grammaire spécifique, plus ou moins inédite selon l'ancienneté de la personne dans les milieux autonomes. Ils se familiarisent à des pratiques ordinaires et réflexives, à un ensemble de normes partagées, travaillées et entretenues dans des espaces communs de vie et d'organisation.

Leur arrivée transforme les conditions du conflit socio-environnemental et politique autour de la « poubelle nucléaire ». Ces militants emmènent en effet avec eux, comme il a commencé d'être analysé, un rapport d'étrangeté voire de rejet frontal des formes conventionnelles d'organisation et d'engagement de la politique contestataire. Le chapitre suivant sera ainsi consacré à mettre plus précisément en lumière la spécificité des registres critiques et des répertoires d'action autonomes, en les comparant à d'autres mobilisations observées dans la décennie 2010. Cette comparaison devra nous permettre ensuite de mieux saisir la façon dont l'engagement de la mouvance autonome à Bure a pu mettre en tension les acteurs de la mobilisation anti-nucléaire, provoquant des difficultés de cohabitation, mais aussi des enjeux d'alliance et des effets d'hybridation des répertoires d'action employés contre le projet CIGEO.

Chapitre 3

L’agir politique autonome, et les autres.

1. Introduction.

A ce stade, il s'avère nécessaire de décrire plus avant les caractéristiques de l'agir autonome, du moins tel qu'il s'est expérimenté autour de Bure, depuis au moins 2015. Bien qu'il fasse l'objet de l'ensemble de ce travail, il s'agit ici d'établir un certain nombre de repères initiaux au lecteur quant aux singularités de l'agir autonome : en termes d'organisation sociale de l'activité militante, de mise en œuvre de l'action collective et de sa légitimation, de rapport au territoire et à l'ordre politique institué. Une singularité néanmoins relative, qu'il peut être heuristique de situer dans son époque – et notamment celle du « moment de la décennie 2010 » qui a vu les occupations de grandes places publiques emblématiques à travers le monde. Sans négliger tout à fait l'ancrage empirique, ce chapitre débutera avec une tonalité plus théorique et distanciée que dans le reste du chapitre et de la thèse. Son apport doit être de dessiner les traits d'un régime d'engagement (d'un agir contestataire) à partir d'une comparaison avec d'autres mobilisations collectives et relativement à leurs évolutions contemporaines. Quels échos, similitudes ou divergences peut-on y trouver ?

L'installation durable des militants autonomes aura créé un renouvellement certain de la mobilisation contre le projet de « poubelle nucléaire », en même temps que bon nombre d'incompréhensions et de méfiances de la part de l'opposition citoyenne préexistante. L'analyse sociologique de l'ambivalente cohabitation entre ces deux formes d'opposition est fructueuse pour révéler les façons dont peuvent rentrer en friction et en hybridation des répertoires d'actions collectives, des traditions d'organisation et des imaginaires politiques apparemment bien divergents. Pour l'essentiel habituées à des relations peu conflictuelles avec les autorités locales et nationales, les organisations citoyennes et environnementalistes[120] engagées à Bure sont confrontées à de nouveaux acteurs, plus jeunes, organisés de manière bien plus informelle, manquant souvent de les « déborder ». Etudier les relations entre ces organisations et les acteurs autonomes permet, en fin de compte, de dégager et de qualifier ce que pourrait être l'« agir autonome », et la façon dont il peut tendre à reconfigurer les rapports au politique d'une mobilisation vieille de plus de vingt ans. Élucider les conditions de coalition entre acteurs contestataires prend également tout son sens quand on sait l'enjeu que représentent de telles alliances pour les autorités : les capacités à gouverner une contestation politique ne sont pas les mêmes selon que l'adversaire visé soit solidaire, dispersé voire en conflit interne ; de même, ces capacités de gouvernement sont nécessairement éprouvées selon que l'adversaire visé respecte ou non la légalité et les règles coutumières du conflit en régime libéral-démocratique. Ces différents éléments de réflexion doivent permettre d'interroger certaines des catégories d'analyse usuelles des sciences sociales – sociologie

[120] La catégorie de « citoyen » est plus large que celle d' « environnementaliste », mais les deux termes seront, ici, employées de manière interchangeable.

politique et géographie sociale en tête – qui prennent pour objets les mobilisations locales contre des projets d'aménagement. En me référant à quelques-uns de ces travaux, je me poserai principalement la question suivante : l'agir autonome est-il à placer en continuité ou en discontinuité avec une trajectoire historique de transformation des mobilisations collectives ? La comparaison est donc double : d'un côté, il s'agira de contextualiser l'agir autonome au sein d'une trajectoire historique d'évolution des mobilisations collectives, mais aussi de comparer théoriquement ce régime d'engagement à ceux que l'on trouve dans les occupations de places publiques (2.). De l'autre côté, j'étudierai, au sein d'une même mobilisation locale, l'ambivalente entrée en relation de deux types de répertoires d'actions collectives (3.).

2. Situer l'agir autonome dans le paysage de la contestation politique.

Les formes d'action collective et d'engagement autonomes émergent à l'issue d'un processus historique d'évolution des formes de la contestation politique. Depuis la fin du XIXème siècle, et surtout depuis le milieu du XXème siècle, s'observe un long – et discontinu – processus de légalisation, de pacification, d'institutionnalisation (voire de bureaucratisation) des formes de la contestation politique en France (Tilly, 1986). Pour ce qui est du syndicalisme, s'il prit des formes révolutionnaires de la seconde moitié du XIXème au début du XXème siècle (appel à la grève générale, grèves sauvages, « luddisme » et actions directes, occupations, insurrections), le XXème siècle a vu les organisations syndicales adopter des stratégies de transformation sociale moins globales et moins virulentes. D'ennemis illégaux avant les années 1860, elles sont peu à peu devenues, notamment avec la présence de la gauche au pouvoir d'État en 1936 et en 1946, des interlocuteurs légitimes, à la fois adversaires et « partenaires » de l'action publique (Sirot, 2011).

Ces processus de reconnaissance mutuelle entre syndicats et ordre politique institué – ainsi qu'un processus de professionnalisation du maintien de l'ordre français[121] – ont également contribué à diminuer l'intensité des affrontements entre les représentants de l'État et les contestataires. La violence des manifestations durant le soulèvement des « Gilets jaunes » est en effet peu comparable à celle des manifestations des années 1950, 1967-1968 ou jusqu'aux années 1970 et 1980 (contre la centrale nucléaire de Creys-Malville ou de Choz par exemple). Jusqu'au début des années 2000, cette pacification s'observait aussi du côté des forces de l'ordre, qu'elles soient militaires ou civiles : les massacres d'État en réponse à des soulèvements ou mobilisations, comme en juin 1848, mai 1871, automnes 1947 et 1948,

[121] Il s'agit de la création progressive de corps de policiers et de gendarmes spécialisés dans des opérations de mettent de l'ordre sur le territoire français, disposant de doctrines, techniques, armes et équipements *ad hoc*. S'agissant de la France métropolitaine, ces forces de l'ordre spécialisées provoquent moins de morts parmi les manifestants que lorsque l'armée était envoyée pour réprimer les manifestations.

octobre 1961 ou février 1962, ont laissé la place à des manifestations encadrées, canalisées, au sein desquelles les forces de l'ordre font aujourd'hui moins de morts – et ce notamment avec l'introduction des services d'ordre syndicaux (Fillieule, Jobard, 2020).

Enfin, on peut évoquer, depuis les années 1990 et 2000, un double processus de professionnalisation voire de bureaucratisation de certaines formes de mobilisation (telles les ONG), contemporain de la mise en place de dispositifs de « participation citoyenne », visant également à intégrer en partie, et canaliser la contestation politique (notamment les mobilisations environnementales ou de quartiers urbains).

Ce rapide détour historique, quant aux relations entre la contestation politique et les institutions publiques, doit au moins permettre de mieux situer les mobilisations contre les grands projets d'aménagement (dont les ZAD et Bure), ainsi que les « mouvements des places », dans la continuité – ou la discontinuité – de processus historiques plus larges. Il est en effet possible d'avancer que les formes d'organisation sociale des militants autonomes, leur engagement et leur rapport aux institutions politiques dominantes, établissent un certain infléchissement des processus au long cours de canalisation et d'institutionnalisation de la critique sociale en France, devant également conduire les sciences sociales du politique à réinterroger partiellement certaines de leurs catégories d'analyses et définitions du politique.

2.1. Le *maidan* : un nouvel acteur politique ?

L'agir autonome, tel qu'il peut être observé au sein des ZAD ou lors des grands mouvements sociaux ces dix dernières années, a tendance à être décrit, dans la sphère médiatique *mainstream*, comme une myriade éclatée d'actions sans contenu politique, exceptionnellement violentes et intenables. En réalité, ces modalités d'action peuvent, dans une certaine mesure, être comparées à d'autres espaces du champ de la contestation politique, notamment au soulèvement des « Gilets jaunes » et, surtout, aux soulèvements « *maidan* ». Le concept de *maidan* est travaillé par la politiste Nilüfer Göle pour désigner les mouvements sociaux des années 2010 qui ont pris la place publique pour centre politique, base matérielle de vie et d'organisation, source de sens et enjeu de lutte. L'analyse de ce type de mouvement, grâce aux travaux des historiens, politistes et sociologues Nilüfer Göle (2018), Yves Cohen (2018), Geoffrey Pleyers (2016) et Sylvaine Bulle (2014), permettra ensuite d'inscrire la mobilisation de Bure dans une séquence historique particulière, peut-être inachevée : celle des années 2010.

Ce que les médias ont appelé les « mouvements des places » regroupent des réalités et contextes nationaux assez différents, allant de la Tunisie (2010-2011) au Brésil (2013) en passant par la Turquie (2013), de l'Egypte (2011) à l'Espagne (2011), des États-Unis (2011) à la France (2016 et 2018[122]), d'Israël (2011) à l'Ukraine (2013-2014). Les auteurs

[122] La qualification des mouvements « Nuit Debout » en 2016 et des « Gilets jaunes » en 2018 reste plus difficile. Si « Nuit Debout » s'est déroulé sur des places de grandes villes, son ampleur, sa durée et sa composition

susmentionnés ont cependant essayé de tirer des analyses et hypothèses à partir de la comparaison de certains de ces mouvements. Pleyers met en exergue une certaine « culture activiste », composée d'orientations normatives et de logiques d'action spécifiques, en partie héritière de l'altermondialisme ; Göle décèle des similarités entre les différents mouvements, y dégageant l'entrée en lice des *maidan*, un nouvel acteur collectif de la politique, comme le sont par ailleurs les partis et les syndicats. Selon l'auteure, les *maidan* reconfigurent les rapports au politique institué, ce qui expliquerait en partie la forte répression subie ; Bulle décrit comment des assemblées populaires se sont multipliées en Israël, mettant au jeu de nouveaux acteurs du politique, anonymes, qui mettent en parole et en public leur expérience vécue ainsi qu'une critique ordinaire et parfois radicale de l'ordre institué ; Cohen, enfin, élabore une analyse comparative des mouvements *maidan* relativement aux mouvements sociaux du XXème siècle, en dégageant également les dimensions récurrentes des *maidan* et leur potentiel de transformation démocratique. Quels hypothèses et résultats est-il possible de tirer de ces travaux ?

Est pointée la dimension de préfiguration du *maidan*. L'occupation sur la place donne l'occasion aux acteurs de vivre selon certaines normes qu'ils et elles se sont fixés. Il s'agit donc non seulement de chercher et d'exiger un autre monde, mais aussi d'en expérimenter ici et maintenant certains des aspects, comme par exemple l'organisation démocratique, « horizontale » et délibérative du mouvement (voir aussi Nez, 2012). Une telle dimension préfigurative pouvait déjà se retrouver chez la jeunesse du mouvement altermondialiste au début des années 2000 (Pleyers, 2010). Ces places sont ainsi le lieu d'expérimentations démocratiques au sein duquel la voix de chacune et chacun est censée compter. Ce sont en tout cas des mouvements sans leaders – ce qui n'empêche pas que s'y exercent des hiérarchies informelles et des rapports sociaux de domination. L'absence de leaders semble se constituer par la mise à distance des logiques d'organisation et donc de représentation.

Bien que de nombreux occupants disposent malgré tout, parfois, de longues expériences au sein d'organisations militantes, la matrice organisationnelle du *maidan* semble les conduire à ne parler qu'en leur nom propre, sans prétendre porter une voix officielle du mouvement. Les organisations de masse, surtout lorsqu'elles sont hiérarchiques, y sont souvent décriées ou en tout cas non admises comme telles (bien que certaines, comme au Brésil, aient initié le mouvement à ses débuts). Cela peut se comprendre notamment du fait qu'il s'agit de mouvements populaires auxquels participent beaucoup de personnes dont c'est la première politisation contestataire. Les acteurs apportent leur témoignage, leur expérience vécue, tandis que l'expression des émotions n'est pas délégitimée, au contraire. L'importance de l'expérience vécue peut être comprise comme l'un des éléments qui déterminent l'impossibilité de l'unification symbolique du mouvement sous la modalité d'une délégation de pouvoir et donc, *in fine*, l'impossibilité de la négociation avec les institutions étatiques. Les

sociographique l'éloignent de bon nombre d'autres « mouvements des places ». A l'inverse, le soulèvement des « Gilets jaunes » se rapproche de ces mouvements par beaucoup de ses caractéristiques, mais tranche par son extrême multi-polarité (les milliers de ronds-points) ainsi que son ancrage périphérique.

revendications, lorsqu'il y en a, sont élaborées sur place, à partir de la délibération formelle ou informelle, à partir de la vie quotidienne des acteurs sur la place. La critique de l'ordre social institué (de l'État et, pour certains *maidan*, de l'économie de marché) est territorialisée. En émergeant de la place, la délibération s'échappe des canaux institutionnels qui l'avaient capturée (s'octroyant le monopole de la légitimité démocratique) : à partir de la fin du XVIIIème siècle en effet, le transfert de la délibération vers les sphères autorisées des parlements s'est accompagné d'un « effort pour réduire la rue au silence en la qualifiant de non démocratique » (Cohen, 2018).

Les lieux sont appropriés collectivement, par la parole individuelle et collective, la créativité, et la matérialité de la vie quotidienne. Le répertoire d'actions collectives se retrouve intimement lié aux activités ordinaires (approvisionnement, logistique, cuisine, soin, hébergement, autodéfense). Priment des actions directes de manifestations sauvages et de blocages, parfois avec affrontements, tandis que la vie même sur la place s'inscrit dans une action illégale prolongée. La présence du *maidan* est obstinée, acceptant souvent la dimension de l'autodéfense physique comme légitime ou nécessaire. L'occupation se prolongeant dans la durée, le lieu devient le vecteur d'une politisation parfois rapide et intense : les acteurs contestataires siègent *en personne* (en principe au même titre), et peuvent considérer l'expérience vécue sur le *maidan* comme aussi importante que la question des revendications ou des résultats politiques. L'expérience vécue tend ainsi à échapper aux dynamiques de totalisation et d'unification propres aux mouvements de masse du XXème siècle (Bulle, 2020). Le mouvement est l'occasion d'une construction, affirmation et transformation de soi, de son corps expressif et affecté par, et dans, la vie collective. Cela conduit à une redistribution, partielle et provisoire, des rôles sociaux (de statut professionnel, genre, rôle de consommateur, identités religieuses ou socio-ethniques). Les relations de convivialité sont pratiquées et promues comme devant permettre une telle redistribution, tout en affirmant un type de lien social alternatif à celui de l'ordre social dominant. Les relations de convivialité au sein des mouvements *maidan* n'y ont bien sûr pas été inventées, mais, si j'ose dire, elles prennent ici une place revendiquée comme centrale. Les mouvements *maidan* reconfigurent également, au moins provisoirement, des catégorisations sociales binaires telles que la distinction entre vie privée et espace public, entre vie quotidienne et mobilisation, entre opposition et construction d'alternatives, entre pratiques concrètes et visions du monde. C'est pourquoi il est possible de parler d'une critique catégorielle, ou « radicale », de l'ordre social. Il ne s'agit pas (seulement) d'empêcher ou de faire valoir une réforme particulière, mais de critiquer les catégories qui structurent l'ordre social ou politique.

La mobilisation autonome de Bure semble partager davantage qu'une même époque avec les mouvements *maidan*. Pour un bon nombre de ces aspects (organisation et formes du militantisme, caractéristiques de l'occupation), il peut être pertinent de rapprocher ces deux régimes d'engagement, pour aller vers une définition du régime d'engagement autonome.

2.2. Quels rapports entre Bure et le *maidan* ?

De même que le *maidan* expérimente et appelle à la transformation de la société dans son ensemble, de même les militants autonomes de Bure dénoncent, certes, le nucléaire, mais aussi et surtout « *son monde* », monde qualifié de capitaliste, autoritaire et technocratique. Le mouvement d'occupation et d'habitation, qui se produit à Bure depuis le milieu des années 2010, peut être en effet placé en résonance avec certaines des caractéristiques des mouvements *maidan* se tenant dans la même séquence historique. Qu'en est-il de l'organisation sociale de l'activité militante à Bure ? La configuration sociale est bien différente de celle du *maidan* quant au rapport aux trajectoires militantes. Bien qu'il faille prendre ces remarques avec prudence, étant donné les difficultés à récolter des informations sur les parcours biographiques des militants, il semblerait que la plupart de ceux qui rejoignent la mobilisation de Bure sont très « politisés » : ils suivent une trajectoire militante plus ou moins récente et sont ancrés, ou s'ancrent en vivant à Bure, dans des orientations et positions politiques marquées (anarchisme, écologie radicale, féminisme), ainsi que dans une certaine culture activiste (*cf. chapitre 2*). A l'inverse, même si des militants aguerris se mobilisent dans les mouvements *maidan*, beaucoup vivent là leur première expérience de politisation, expérience qu'ils ne reproduiront pas tous nécessairement une fois le mouvement éteint. D'autre part, les mouvements *maidan* sont des mouvements populaires de grande ampleur, ce qui les distingue encore fortement de la contestation de Bure.

Pourtant, les formes d'organisation militante à Bure rejoignent celles rencontrées dans les enquêtes sociologiques au sein des mouvements *maidan* : partage relatif des positions de responsabilité, division des tâches peu marquée, prises de décisions en assemblée par le consensus ou de manière informelle selon des critères de confiance ou de rencontre fortuite. L'organisation des acteurs autonomes rejoint donc le *maidan* et se distingue fortement des formes plus institutionnalisées d'organisation de la contestation politique, plus répandues (hiérarchisation, délégation, forte division sociale des tâches). Dans une certaine mesure, une telle organisation « horizontale » permet – ou redouble – des phénomènes d'affirmation de soi et de rejet de l'institution collective.

> Dans le bois Lejuc se tient une réunion pour discuter de la stratégie à adopter face aux journalistes. Chacun donne son avis sur la question, Mord déteste les journalistes, Jordan avance que les médias sont un « milieu hostile » mais qu'il faut savoir les utiliser pour sortir de l'isolement, Tonnerre s'emporte contre les tromperies des journalistes qui « viennent en forêt en t'assurant qu'ils ne prendront pas de photos, et sortent leur appareil pour photographier une cabane ! ». Au bout de deux bonnes heures, un vague accord est trouvé : on continuera d'accepter les journalistes à condition qu'au moins une personne se désigne à chaque fois pour l'accompagner et le suivre, vérifier qu'il ne prend pas d'images sans autorisation. Avant de se séparer, Mord lance à l'envolée : « De toutes façons, moi, si un journaliste se pointe, je l'envoie balader ». (Carnet de terrain, bois Lejuc (Mandres), 3 novembre 2016).

Ce qui m'intéresse ici n'est pas la question des médias. Non seulement les processus et lieux de légitimation démocratique changent, en se déplaçant vers les nombreuses réunions et assemblées, mais ces instances elles-mêmes ne sont pas tout à fait reconnues dans leur force normative et contraignante – du moins chez une partie des acteurs autonomes. De même qu'en *maidan*, cette organisation donne davantage de place aux individualités, ce qui rend de fait impossible – et intolérable – un éventuel processus de représentativité, permettant d'éventuelles négociations avec les pouvoirs publics. Collectivement reconnu, le caractère irréductible des individualités rend problématique leur unification dans un message ou une institution. Aucune instance représentative n'existe pour « parler au nom de », formuler des revendications publiques qui vaudraient pour l'ensemble de la composante autonome, ou encore négocier un parcours de manifestation. De façon plus évidente encore dans le cas de Bure, la critique énoncée contre les pouvoirs publics ne se place pas dans une position d'intériorité vis-à-vis des institutions sociales et politiques : il ne s'agit pas d'une critique visant à entraîner leur amélioration, en se fondant sur les mêmes principes régulateurs (Lemieux, 2000 ; Boltanski, 2009). Au contraire, les militants autonomes développent une « critique radicale » (Bulle, 2017, 2020) ou « totale » (Linhardt, 2006, 2009), remettant en cause les principes régulateurs qui fondent l'ordre social (notamment le Droit, le travail, le marché). C'est donc depuis une position de « dehors » que le milieu autonome prétend énoncer sa critique de l'ordre social, critique qui prend corps dans des conditions objectives d'organisation sociale. De plus, en *maidan* comme à Bure, les conditions du conflit sont configurées par des dispositifs matériels, tel que la barricade :

> [Au milieu de la matinée]. Nous sommes à « Barricade-sud », l'une des barricades maintenues, à l'entrée sud du bois Lejuc. Comme l'essentiel du temps, nous discutons autour du feu, pour se réchauffer et passer le temps. Un militant joue davantage que les autres le rôle de vigie, en restant debout sur les « remparts » de bois bricolées, à un peu moins de deux mètres du sol. C'est cette vigie qui donne l'alerte : « y a deux voitures qui arrivent, qu'ont pas l'air de voitures de copaines » Tout le monde se masque. Ça sent les « officiels ». Les voitures s'arrêtent à quelques mètres de la barricade. Une demi-douzaine de vigiles (sans doute de l'ANDRA) descend, accompagnée d'un huissier de justice. Il parle fort depuis l'extérieur, demande à voir Sven Lindstrom, pour lui remettre une lettre. Personne ne répond. Sven n'est pas là. L'huissier parle à une barricade. (Carnet de terrain, bois Lejuc (Mandres), 7 janvier 2017).

De même qu'un *maidan* (une place normalement assignée à la circulation des travailleurs, des consommateurs et des marchandises) *s'établit* par lui-même en *place publique*, de même l'occupation d'une forêt ou d'un champ énonce par elle-même une revendication *sans adresse*. L'action est directe en cela qu'elle s'oppose directement à l'emprise de certains pouvoirs (Pruvost, 2015 ; Bulle, 2017). De manière similaire encore, le répertoire d'actions collectives du *maidan* et des militants autonomes inclue certains illégalismes, l'autodéfense et l'affrontement avec les forces de l'ordre – comme une nécessité pour maintenir la mobilisation *sur place*. Le poids des « actions directes » dans les répertoires contestataires n'est pas non plus une invention des *maidan* ou des mouvances autonomes.

Lorsqu'au milieu du XIXème siècle, des militants de syndicats anti-propriétaires organisent le sabotage de logements dont les loyers sont considérés comme trop élevés, le principe de la propriété privée est combattu sans que soit fait appel aux autorités (Péchu, 2006, 2007, p. 68).

Comme l'explique la politiste Cécile Péchu, la science politique doit donc parvenir à prendre en compte des objets d'enquête qui sont en partie « silencieux », au sens de mobilisations qui ne s'adressent pas nécessairement à l'ordre politique institué. Il n'est en effet pas rare de voir définis les mouvements sociaux comme étant politiques *en tant* qu'ils constitueraient des adresses publiques, des requêtes d'infléchissement des pouvoirs publics, voire des velléités de participation aux institutions publiques[123]. Ces mouvements reconnaissent en effet, en dernière instance, la légitimité des institutions en question. Pour Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive par exemple,

> « ce qui se joue dans ces mobilisations, c'est aussi et peut-être surtout la revendication de participation à l'action publique, dans la triple acception d'y prendre une part active, d'y contribuer et d'en recueillir des bénéfices. En ce sens, les mobilisations présentées ici ont bien une dimension politique. » (Dechézelles, Olive, 2016, p. 9).

De même, Patrice Melé envisage les mobilisations locales contre des projets d'aménagement comme des tentatives des acteurs protestataires d'être intégrés, ou, du moins, de participer aux processus décisionnels de l'action publique (Melé, 2011). L'œuvre de Charles Tilly, dans les années 1990, concernant les mouvements sociaux, se concentre « sur les moments où les gens s'assemblent pour faire des revendications vigoureuses, visibles, publiques, agissent sur la base de ces revendications d'une manière ou d'une autre, puis retournent à d'autres affaires » (Tilly, 1995, p. 32). Cette conception se retrouve à la fois dans les analyses en termes de « processus politiques » et dans les conceptions entrepreneuriales des mobilisations : ces dernières vont considérer les « entreprises » de mobilisation comme des tentatives pour participer aux décisions institutionnelles ; le mouvement social serait une entreprise de « challengers » pour conquérir des positions dans le champ politique institué (Oberschall, 1973 ; Gamson, 1975, cité par Péchu, 2007, p. 61). Ces analyses n'en sont pas fausses pour autant, dans la mesure où la plupart des mobilisations qu'elles prennent pour objet sont en effet portées par des acteurs relativement institutionnalisés. Néanmoins, elles présentent le risque d'ignorer les mobilisations qui ne revendiquent rien auprès de l'État (Robineau, 2017, p. 594-600), ou bien de plaquer certaines perspectives. Il en est ainsi de l'approche des mobilisations par leur dimension stratégique[124].

[123] « Prend une charge politique un mouvement qui *fait appel aux autorités politiques* (gouvernement, collectivités locales, administrations…), pour apporter, par une intervention publique, la réponse aux problèmes qui suscitent la mobilisation (Neveu, 2019, p. 10).

[124] Les enquêtes en sociologie des mobilisations, lorsqu'elles prennent essentiellement pour objets les corpus militants, courrent le risque d'un certain tropisme épistémologique. On aura tôt fait d'interpréter les récits militants publics exclusivement comme des actions animées par une pensée stratégique, charpentée par le désir de *mettre en scène* et de *démontrer*. Ces dimensions ne sont pas absentes de ces récits, voire sont importantes dans le cas des communiqués et appels à actions. Néanmoins, l'engagement *corps à corps,* dans n'importe lequel des espaces et moments de convivialité, révèle bien d'autres dimensions.

Or, dans le cas de Bure, il n'est pas évident d'affirmer que les militants *s'en retournent à d'autres affaires*. L'engagement devient quotidien, affectant presque l'ensemble de la vie sociale de la personne, l'inscrivant dans des relations sensibles à des espaces habités et aux autres acteurs contestataires. Bien qu'elle ait une place, la dimension stratégique de l'action collective n'est alors pas à surestimer, et doit elle-même être analysée dans son ancrage ordinaire, matériel et sensible (Scott, 1985 ; Quirós, 2016). Cette position spécifique de l'agir autonome (qui peut se retrouver en partie dans les mouvements *maidan* et les ronds-points occupés par les « Gilets jaunes ») implique donc d'appréhender différemment les frontières du politique.

L'une des réalités empiriques rendant nécessaire une réinterrogation de ces frontières consiste dans le fait qu'en *maidan* comme à Bure, les modalités de la mobilisation provoquent et demandent un engagement total de la personne. Comme il a été vu précédemment *(cf. chapitre 2)*, la contestation se mêle à la vie quotidienne et la vie quotidienne à la contestation, conduisant des processus de subjectivation des contestataires. Cet entremêlement est, d'ailleurs, pointé par les recherches sur les « pratiques occupantes » au sein d'autres mobilisations (Politix, 2017). L'occupation de la place, des ronds-points ou de la forêt ne s'arrête pas la nuit, n'est pas facilement séparable du reste de la vie sociale. En devenant une contestataire active dans la mobilisation quotidienne, la personne se sépare partiellement, plus ou moins durablement, de certains rôles sociaux joués jusqu'alors. La puissance socialisatrice de l'espace de la mobilisation est explicitée et défendue pour elle-même. C'est pourquoi il est possible de parler, avec d'autres chercheuses, d'une « critique de la vie quotidienne » (Pruvost, 2015, 2017 ; Bulle, 2014, 2017, 2020), au sens d'une critique qui se déploie *à partir* de la vie quotidienne en même temps qu'elle en propose la réinvention réflexive.

L'agir autonome est-il à placer en continuité ou en discontinuité avec une trajectoire historique de transformation des mobilisations collectives ? Les XIXème et surtout XXème siècles ont vu s'épanouir en France un long processus d'étatisation de la société (Dardot, Laval, 2020), contribuant à transformer le répertoire contestataire de type « communal patronné » (1660-1860), c'est-à-dire lié à des patronages notabiliaires et cléricaux (Tilly, 1986). Puisque l'État central devient de plus en plus prégnant dans la société (française, du moins), les mouvements sociaux s'extraient, peu à peu et partiellement, des configurations sociales locales, notamment par des opérations de montée en généralité et en abstraction. Ceux-ci doivent orienter leurs actions, leur expressivité et leurs revendications en direction de l'État central. Le type de répertoire « moderne » d'actions collectives qui émerge alors est qualifié de « national autonome » (1860-1960) par Tilly. Le cas de Bure relève-t-il d'un tel répertoire ? Dans notre cas, l'agir autonome ne correspond pas tout à fait à certaines des caractéristiques de ce modèle, puisque l'auto-organisation et l'action directe jouent un rôle majeur, bien davantage que les revendications tournées vers l'État. Cependant, il peut tout de même être considéré comme héritier des formes « modernes » de contestation, dans la mesure où la plupart de ses formes d'action collective sont indépendantes des pratiques sociales

ordinaires du territoire donné. Elles ne reproduisent pas (ou très peu) de formes traditionnelles de pratiques sociales de Meuse ou de Haute-Marne (*cf. chapitre 5*), et ne sont pas patronnées par quelque élite locale – au contraire. Le caractère localisé de la mobilisation autonome de Bure (essentiellement dans une zone de 200 km²), ne doit pas renvoyer à une compréhension en termes de répertoire d'action « communal » (de la période 1600-1860), dans la mesure où les militants évoluent dans le territoire depuis une position d'extériorité, avec un relativement faible degré d'intégration et d'identification à ce dernier tel qu'il préexiste à la mobilisation (*cf. chapitre 4, §3.2.2.)*. Néanmoins, les formes d'action des militants autonomes se distinguent des répertoires modernes (c'est-à-dire de la période 1860-1960) dans la mesure où elles ne s'adressent pas à l'État sous forme de demandes (revendications) mais à partir d'un conflit ouvert, également depuis une position d'extériorité. De plus, elles se déploient pour une bonne part hors des arènes publiques assignées à la protestation ou au débat public légitimes. Si la contestation autonome de Bure ne peut être rapprochée de celles qui relèvent du répertoire « communal patronné », c'est qu'il faut plutôt la penser comme une forme de radicalisation du répertoire moderne : une *extension* dans la vie quotidienne et une *sécession* vis-à-vis des autorités stato-nationales.

Pour des raisons politiques comme organisationnelles, la mobilisation autonome de Bure (comme les mouvements *maidan*) est fortement rétive à son encadrement institutionnel et policier. En cela, il est possible d'affirmer que ces formes d'action collective et d'imaginaires pratiques rompent au moins en partie avec les processus historiques d'institutionnalisation et de pacification des mobilisations. Se plaçant dans une distance certaine, voire une opposition frontale, aux règles du jeu de la démocratie représentative, la mobilisation des acteurs contestataires ne peut être définie comme une tentative pour y acquérir des positions plus favorables. De plus, elle ne peut être réduite, loin de là, à l'expression de demandes et de revendications vis-à-vis de l'État, ce qui doit conduire la science politique à ne pas clore ses définitions et délimitation du politique qu'elle prend pour objet. Plutôt qu'un ensemble de revendications, le milieu autonome développe, depuis un ancrage territorial particulier, une critique radicale et en acte de l'ordre politique institué. La description de cette forme de critique, dans sa matérialité, fera l'objet des deux chapitres suivants.

La comparaison de l'agir autonome avec les mouvements *maidan* doit être considérée comme un premier pas pour qualifier l'agir autonome lui-même. Un second pas peut consister dans sa comparaison avec les acteurs associatifs et citoyens qui sont, par ailleurs et précédemment aux acteurs autonomes, mobilisés à Bure contre la « poubelle nucléaire ». Si les registres critiques et répertoires d'actions collectives de ces acteurs associatifs ont pu être abordées précédemment (*cf. chapitre 1, §3.*) en ce qui concerne la période 1994-2013, il reste en effet à étudier l'évolution de ces formes de mobilisation lorsqu'elles entrent en rapports, frictions et alliances avec les militants autonomes (à partir de 2014-2015 essentiellement). Les acteurs associatifs, que l'on retrouve régulièrement dans les causes et controverses

environnementales (Thévenot, 1996 ; Bonny *et al*, 2011 ; Melé, 2013 ; Dechézelles, Olive, 2019) vont être bousculés par de nouvelles conditions du conflit. Des assemblages relativement inattendus vont néanmoins se dessiner avec les militants autonomes, conduisant, non sans tensions, à des formes d'hybridation des registres critiques et des répertoires d'actions d'une grande partie de l'opposition anti-nucléaire. Explorer ces fragiles et pourtant tenaces coalisations devrait permettre de continuer à qualifier l'agir politique autonome.

3. Une mélodie à deux voies : coaliser les oppositions citoyenne et autonome.

Pour continuer de dessiner la configuration politique particulière où se développe la contestation autonome de Bure, il est intéressant de mettre cette dernière en perspective avec les pratiques contestataires de l'opposition environnementaliste et citoyenne. Il s'agit bien de mettre en lumière, au cours de cette section, les logiques organisationnelles, logiques d'action et registres argumentatifs par lesquels ces deux formes de contestation sont amenées à se rejoindre, à l'occasion de nombreux échanges, hybridations et frictions, le long de plusieurs années de mobilisation anti-CIGEO (la période étudiée s'étalant surtout de 2016 à 2019). L'alliance entre associations et militants autonomes peut se décliner sur trois plans : 1/ l'organisation conjointe d'actions collectives communes, 2/ le partage de savoir-faire juridiques et leur usage pour soutenir des illégalismes, et enfin 3/ le soutien médiatique réciproque. Elle nécessite, pour exister, une reconnaissance mutuelle, des personnes-relais et des réunions régulières qui permettent le partage des points de vue, la circulation des perspectives tactiques et des registres argumentatifs.

3.1. Nouer des alliances : hybridation des répertoires d'actions.

Dans un article, le sociologue de l'action collective Lilian Mathieu analyse les conditions de possibilité des alliances qui ont eu lieu entre plusieurs (franges d') organisation, entre militants homosexuels contre le sida et chômeurs en lutte. Il montre comment ces luttes se sont fédérées autour de mots d'ordre communs, malgré leurs grandes divergences en termes idéologiques et de profils militants. Qu'en est-il des conditions de possibilité de telles alliances au sein de la mobilisation anti-CIGEO ? Comment les liens informels et les espaces de sociabilité, notamment permis par l'occupation, ont joué un rôle déterminant dans la constitution de ces coopérations militantes ?

3.1.1. Les conditions de possibilité organisationnelles d'une alliance.

Entre 2014 et 2015, les premiers militants autonomes qui se rendent régulièrement dans le coin reculé du Sud-Meuse sont une vingtaine : ils et elles organisent le « camp VMC » (*cf. chapitre 2, §2.)* qui contribuera à faire connaître la « lutte de Bure » dans l'ensemble des espaces militants autonomes français, voire au-delà. A la suite de quoi, quelques militants décident de s'installer plus durablement dans les environs, afin de mener une veille quant à l'avancée du projet CIGEO, contribuer à un renouvellement du front local d'opposition, et permettre des actions de blocage des premiers travaux (dont les sondages géologiques). La Maison de résistance, ainsi qu'un grand terrain défriché occupé par de l'habitat léger, vont être les principaux lieux de sociabilité militante, facilitant les rencontres entre autonomes et militants associatifs. Ces lieux, pour lesquels l'interconnaissance suffit à ouvrir l'usage, permettent également le maintien d'un espace de délibération collective : « l'assemblée de lutte ». Voici le récit de l'une d'elles (dans un journal militant autonome créé quelques mois auparavant) :

> « Nous nous étions installé.es en cercle sous un splendide marronnier. On avait sorti toutes les chaises, et trouvé des bancs aussi. Nous étions presque 60 et des enfants courraient autour de nous. Au loin, on entendait derrière le bruit de l'hélico, le bruissement des feuilles, le regard noyé dans les premières couleurs d'automne… Après un repas sorti du panier (c'était la saison des pommes !) nous avons discuté tout l'aprèm des perspectives de la lutte, des actions à venir, de celles que l'on voudrait porter, et on s'est dit aussi qu'il fallait se revoir tous et toutes, que c'était important que toutes les composantes se rencontrent, pour accueillir les nouveaux, et de se lancer des pistes de travail ! »[125]

Ces assemblées, que les militants autonomes espèrent voir se reproduire régulièrement (ce qui sera le cas jusqu'à 2020 au moins), sont agencées de telle façon qu'elles appellent à la contribution de chacune et chacun. Le dispositif délibératif se déroule en cercle, avec une faible mise en avant des statuts particuliers ; il est annoncé publiquement et ouvert en principe à qui le désire. Au cours de 2015 et 2016, les militants autonomes mettent en œuvre et promeuvent activement ce genre de dispositif, ce que l'on peut expliquer par plusieurs raisons :

- celui-ci rend possible leur intégration et leur reconnaissance, compte tenu du fait qu'ils n'ont pas d'ancienneté ni d'organisation formelle à faire valoir pour légitimer leur parole et leur action ;

- son caractère « horizontal », autogestionnaire, correspond à leurs positions et attentes politiques.

[125] Ce texte date de novembre 2015, il est issu d'un « fanzine » militant qui a duré quatre numéros (2015-2016) et qui a circulé au sein de la mobilisation de Bure. Toujours anonymes ou signés « Des habitant.es de Bure et environs », la plupart des textes et illustrations de ces fanzines ont été écrits par des militants autonomes installés depuis peu à Bure.

- le dispositif peut être considéré comme faisant partie du répertoire d'actions collectives autonome. Il a, en effet, été fréquemment utilisé par la diversité des acteurs (« composantes ») de la mobilisation contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Or, les acteurs autonomes les plus impliqués dans la construction d'alliances à Bure ont fait de très nombreux séjours sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (NDDL)[126], entre 2011 et 2016 (tels Gaston, Paul ou Binette), où ils y fréquentaient précisément des habitants-occupants parmi les plus désireux de construire, là-bas, des alliances (également avec des collectifs paysans et écologistes). Quelques-unes des militantes[127] les plus actives au sein des associations locales anti-CIGEO se sont également rendues à plusieurs reprises autour de NDDL, à l'occasion de grands événements protestataires, et ont donc pu être sensibilisées aux discours valorisant l'alliance entre les « composantes de la lutte » (*voir infra*). Similaires en leurs méthodes et langages aux assemblées que l'on retrouve sur les places occupées (Nez, 2012), celles de NDDL ou de Bure sont néanmoins bien plus axées sur l'organisation concrète de la mobilisation, dans sa dimension matérielle et stratégique.

Le texte militant cité ci-dessus est typique des habitudes narratives des militants autonomes : l'accent est en grande partie mis sur *l'ambiance*, un agencement de relations sensibles, incluant la présence face-à-face des acteurs engagés, tout comme la surveillance dont ces militants font l'objet (exprimée ici par le survol de l'hélicoptère de la gendarmerie). Plutôt qu'à l'aune d'une description strictement factuelle ou centrée sur les idées, la mobilisation se montre ici comme le lieu d'expérimentation de relations sociales denses, joyeuses. Immédiatement, les rencontres liées à l'organisation de la mobilisation sont corrélées à des activités sociales productrices, pourvoyeuses de convivialité et de resserrement des liens interpersonnels, autant que d'un accroissement des moyens matériels de la mobilisation. L'appel à une prochaine « Assemblée de lutte », prévue pour janvier 2016, « [est], comme toujours, suivie d'une semaine de chantier ». Durant l'un des chantiers, auxquels j'ai pu participer, il s'agissait de construire une rampe d'accès à un lieu d'organisation, pour des personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Il ne s'agit pas simplement d'attirer d'éventuels nouveaux militants, mais aussi, et peut-être surtout, de dessiner des formes de vie en miroir de celles que les acteurs du nucléaire en Meuse sont accusés de fabriquer (*cf. chapitre 4*). La fabrication d'alliances entre autonomes et militants associatifs se place donc avant tout sur le plan informel des relations interpersonnelles et des moments collectifs de sociabilité.

De plus, les moments où la mobilisation fabrique ses propres moyens matériels et formes de vie modifient les conditions de participation à la décision : il est moins besoin d'occuper un statut voire un poste dans une association si sont organisés de nombreux espaces et temps de conversation ordinaire, de repas partagés ou de chantiers collectifs, qui constituent

[126] Bien que la vision des parcours antérieurs des militants reste parcellaire, il est possible d'avancer, à l'aide de l'observation, qu'au moins les deux tiers des militants présents plus de quelques mois à Bure durant la période d'enquête sont déjà allés au moins une fois (et souvent plusieurs) à la ZAD.
[127] La quasi-totalité des responsables associatifs anti-CIGEO sont des femmes (blanches, de 60 ans en moyenne).

bien une *partie de la trame contestataire*. L'opposition autonome ne s'exprimant pas à travers une organisation formalisée, les lieux de vie et d'organisation, ainsi que les moments pratiques de la mobilisation (monter un chapiteau, préparer un repas, etc.), jouent le rôle d'espaces de rencontre et de mise en commun de logiques d'action apparemment divergentes.

Il ne faut pas s'illusionner sur la fluidité de ces circulations. Pour que ces moments portent leurs fruits en termes de constitution d'alliances, une division du travail militant se met en place. Certains endossent plus sérieusement que d'autres la vocation de l'alliance. Malgré des désaccords politiques indéniables (positions quant au capitalisme et à l'État), certains militants autonomes vont en effet, dès 2014 et surtout 2015, devenir de véritables *relais* entre différents mondes protestataires (associations environnementales et/ou anti-nucléaires, collectifs d'habitants de villages proches, syndicat paysan, et enfin militants autonomes).

> « Bon, c'est bon, elles vont signer. » Gaston vient de passer plus d'une heure au téléphone avec la présidente de l'association Bure Stop 55, une des associations les plus actives localement contre CIGEO. Depuis la condamnation de Florent à deux ans d'interdiction de territoire de Meuse [après son arrestation lors de la première expulsion du bois Lejuc en juillet 2016], plusieurs militants essayent d'organiser un événement de soutien à Florent et de dénonciation de ce genre de condamnation. « C'est cool parce que sinon, organiser ça entre totos, ça aurait pas eu le même poids… » Gaston a expliqué à la présidente [de l'association] à quel point cette condamnation était douloureuse à vivre pour Florent, mais aussi pourquoi il serait intéressant que toutes les composantes de l'opposition à CIGEO signent un communiqué commun contre la répression. L'enjeu est plutôt fort, puisque l'idée est quand même d'organiser la violation publique de l'interdiction, en invitant quelques médias. Donc d'assumer une certaine illégalité au nom de la légitimité du mouvement, tout en dénonçant « toutes les frontières[128]. (Carnet de terrain, Bure, 3 mars 2017).

Les tâches de ces « relais » sont nombreuses : convaincre les associations de rédiger ou de signer en commun des communiqués d'appel ou de soutien à telle ou telle action collective, tenir des réunions régulières avec ces associations pour organiser le passage des informations, imaginer des tactiques et des actions collectives, ou encore « recoller les morceaux » après une action collective qui n'a pas plu à certaines militantes associatives (souvent quant à l'usage de la violence). Tout au plus une demi-douzaine, ces militants[129] autonomes sont souvent – mais non nécessairement – forts d'une longue expérience militante, parfois adossée à des ressources scolaires valorisées. De l'autre côté, certains militants associatifs relaient cet intérêt pour la coalition et y répondent. Ces derniers peuvent être des militants de base, vivant ou ayant vécu à la Maison de résistance en tant que membres de l'association Bure Zone Libre (BZL) – comme Ludo – ou bien des militantes, retraitées ou proches de l'être, occupant des positions de porte-parole, de présidence ou de permanence

[128] Pour lire le communiqué commun qui sera publié le lendemain de l'action, voir par exemple le site de Sortir du nucléaire, [en ligne] https://www.sortirdunucleaire.org/Lutte-contre-Cigeo-BURE-et-interdiction-de, dernière consultation le 1er avril 2023.
[129] Toutes sont des femmes.

dans les associations locales anti-CIGEO – ou plus jeunes, comme c'est le cas de permanentes du Réseau Sortir du Nucléaire – comme Karine, Céline, Vanessa, Justine ou Catherine. Pour ces militantes associatives, la (longue) lutte contre l'aéroport de NDDL est une inspiration directe. Comme il a été dit, plusieurs se sont rendues à des événements protestataires marquants de cette mobilisation, lors même qu'elle se situe à presque 700 km de Bure. Citée plus haut, Catherine a, par exemple, fait partie du « comité de soutien à Notre-Dame-des-Landes » dans le Grand Est. A ce titre, elle a contribué à organiser plusieurs rassemblements et actions locales contre les expulsions et le projet d'aéroport, et a noué des liens d'interconnaissance avec des membres actifs de l'opposition citoyenne sur place (ACIPA). Pour les militantes et militants qui ont suivi ce parcours, la puissance du « mouvement anti-aéroport » est interprétée, dans les discours de ses différents acteurs, comme la résultante d'une « composition » entre des modes d'organisation et des répertoires d'actions *a priori* assez différents. Même si cela n'est pas toujours explicitement rappelé à Bure, l'aura du mouvement anti-aéroport inspire fortement les imaginaires pratiques, sert de point de référence pour évaluer l'utilité ou l'effet potentiel d'une action ou d'une stratégie, sans pour autant qu'il n'y ait d'application pure et simple de « recettes » d'action. Les alliances entre militants associatifs et militants autonomes ne sont pourtant pas sans frictions :

> « Faites du bruit !!! » Nous sommes une petite douzaine devant la mairie du petit village de Mandres-en-Barrois. Il se tient une réunion de négociation entre les conseillers municipaux et Emmanuel Hance[130], afin de préparer le vote de juillet visant la cession du bois Lejuc à l'ANDRA. Personne ne maîtrise très clairement cette petite action relativement improvisée. Se tenait, non loin de Mandres, une semaine de chantier pour rendre plus habitable un des lieux de l'opposition. Quelques militants informés de la Maison en ont profité pour proposer aux militants venus pour cette occasion de se rendre devant la mairie. Ils ont rappelé qu'il s'agissait d'une « action symbolique » – manière de dire : évitons les illégalismes. Il y a quelques casseroles, un grand bidon, et un ou deux instruments de musique. Ça chante des slogans anti-ANDRA et des chansons révolutionnaires, ça frappe, ça crie, ça joue. Il y a deux vigiles de l'ANDRA qui gardent la porte de la mairie. L'atmosphère est relativement détendue. Au bout d'une demi-heure, ressentant peut-être une certaine impuissance, Colin dit dans sa barbe qu'il a envie de ramasser quelques cailloux… Il fait quelques pas autour, regardant par terre de quoi faire. Ludo, un militant plus ancien, ancien permanent de la Maison de résistance, l'interpelle discrètement : « Nan mais laisse tomber… L'important c'est qu'ils comprennent, dans la mairie, qu'on les surveille et qu'on se laissera pas faire. Ça sert à rien d'aller plus loin, et puis on n'est pas nombreux là… » Coline lui répond que « c'est pas comme ça qu'on les empêchera de faire de la merde. » Un peu plus tard, Colin fulmine un peu, mais abandonne finalement son projet. (Carnet de terrain, Mandres, 30 juin 2015).

[130] Emmanuel Hance est un personnage qui reviendra à plusieurs reprises au cours de l'enquête. Officiellement responsable des opérations foncières de l'ANDRA en Meuse et Haute-Marne, il semble avoir occupé *de facto* une variété de rôles pour l'Agence : leader momentané des vigiles privés, conducteur de tractopelles pour certains travaux aux abords du bois Lejuc, ou pour détruire des barricades dans le bois occupé, responsable des « négociations » (appelées « intimidations » par les opposants) auprès des élus locaux, agriculteurs, propriétaires, etc., afin que ceux-ci signent des accords ou vendent leurs biens. Il est qualifié de « diable » par certains habitants de Mandres-en-Barrois.

Ludo se trouve aussi être l'un des militants associatifs qui « fait des ponts » avec les militants autonomes. Ces coalitions se réalisent et se maintiennent au prix, d'un côté d'efforts de canalisation d'une partie de la composante autonome par ces différents relais, et de l'autre côté, d'une certaine acceptation d'illégalismes légers. Cette canalisation est toujours relative, jamais acquise, dans la mesure où il n'y a pas d'organisation autonome qui détiendrait la prérogative de faire respecter des mots d'ordre ou des choix tactiques. Il n'y a par ailleurs aucun « service d'ordre ». Si canalisation il y a, elle s'opère donc à travers une multitude de conversations informelles ou de négociations en réunion. D'un autre côté, les militants autonomes font valoir leur liberté d'action, la nécessaire reconnaissance d'une « diversité des tactiques » comme condition d'une réelle coalition. Cette diversité des tactiques (ou « des pratiques ») s'est effectivement exprimée, à plusieurs reprises, dans la mobilisation contre le projet CIGEO. Avant d'en détailler certaines, il faut ici préciser que les velléités d'alliances de militants autonomes avec les associations anti-CIGEO ne sont pas partagées par l'ensemble des autonomes, quand certains ne s'y opposent pas frontalement. Ceux-là considèrent en effet que les associations, n'étant pas du même bord politique, finiront toujours par trahir les groupes autonomes, par les dénoncer ou s'en désolidariser. C'est pourquoi, en novembre 2018, ils publient une brochure dans laquelle est repris un texte de 2006, dont ce passage :

> « Les associations organisatrices de cette semaine de "festival", parce que désormais on cache sa volonté que rien ne se passe d'intéressant sous l'aspect festif, dans leur logique citoyenne qui ne les oppose pas à l'État mais en fait des interlocuteurs "responsables", capables de "discuter" voire "négocier" (même si l'État en l'occurrence refuse, ce qu'elles déplorent bien entendu) et sont avant tout là pour "organiser" l'opposition fictive, se sont donc fendues d'un communiqué au préfet avant le procès pour exprimer leur avis ».

Le texte de 2006 étant introduit ainsi :

> « Il y a environ douze ans, la répression d'État s'abattait déjà lourdement sur les personnes qui s'opposaient sans médiation contre le projet de déchetterie nucléaire à Bure. Déjà, à l'époque, les associations écologistes citoyennes du cru se désolidarisaient publiquement d'une partie des opposant-e-s, à la suite d'une action incendiaire contre le laboratoire de l'agence de l'ANDRA un jour de conflit de fin juillet 2006 »[131]

3.1.2. Des barricades de pneus et de papier : de l'usage du Droit au service d'illégalismes politiques.

En juin 2016, une manifestation de 200 personnes, composée et organisée par des habitants des environs, des militants associatifs et des militants autonomes, pénètre dans le bois Lejuc – ancienne propriété de la commune de Mandres, à présent propriété de l'ANDRA –

[131] « Face à la répression et nos faux amis (fin juillet 2006) », republié dans la brochure *Fragments de luttes contre le jus de ce monde*, novembre 2018, p. 16, [en ligne] https://bureburebure.info/wp-content/uploads/2018/12/BrochURE_fini.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

pour y manger un « pique-nique interminable ». Seule une demi-douzaine de vigiles de l'ANDRA est sur place, sans doute postée pour surveiller l'événement.



Figure 9 : « Manifestation à Mandres-en-Barrois © - Jean-Pierre Petitcolas – France 3 Lorraine

Sur cette photo, prise par un journaliste de France 3 Lorraine[132], sont visibles à gauche les vigiles privés engagés par l'ANDRA, tandis qu'à droite, derrière ou à côté des banderoles, se distinguent à la fois des militants associatifs, portant parfois drapeau, de même que quelques habitants du village de Mandres, et enfin des militants autonomes, reconnaissables par leur tenue noire qui dissimule le visage.

> (…) Les vigiles sont ensuite "encagés" par les grillages qui jusqu'alors servaient à protéger la plateforme de stationnement défrichée au centre du bois. Une heure après, un officier de gendarmerie mobile vient à l'entrée du bois négocier avec les manifestants : « On veut bien vous laisser faire votre pique-nique, mais si vous ne laissez pas partir les vigiles, on vous expulse dès maintenant ». Les vigiles sont donc "libérés", et l'occupation du bois commence. Un préau, pré-monté par des militants autonomes, est érigé au centre de la petite place défrichée, tandis que quelques militants autonomes, parmi les plus actifs dans la préparation de l'événement, prennent le micro : « L'ANDRA a volé le bois Lejuc aux habitantes et habitants de Mandres ! Et maintenant, ils construisent des barrières de barbelés ! Mais ce bois est à tout le monde ! Si vous voulez le montrer à l'ANDRA, on a des cisailles ! » Plusieurs dizaines de personnes, bien au-delà de la mouvance autonome (et quelques enfants) s'affairent ensuite à couper les barbelés, déterrer les poteaux de bois qui constituaient la barrière, et ce sur quelques centaines de mètres. (Carnet de terrain, Mandres (bois Lejuc), 19 juin 2016).

Le week-end suivant ce début d'occupation, les associations impliquées dans la mobilisation contre CIGEO, dont Bure Stop 55, Cedra et le Réseau Sortir du Nucléaire, lisent

[132] Reportage disponible ici : https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/meuse/bure/mandres-en-barrois-les-manifestants-mobilises-dimanche-1027899.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

une déclaration commune de soutien à cette occupation. Engagée depuis au moins deux ans, l'alliance entre associations et militants autonomes se renforce ainsi dans le feu d'une action collective qui assume publiquement son illégalité : occupation de l'espace (qualifiée de « libération du bois ») et blocage d'éventuels travaux. Le soutien n'est pas uniquement symbolique : les associations relayent non seulement les appels à rassemblements, à dons de matériel, à construction de barricades, mais s'impliquent également dans les réunions *sur place,* au centre du campement militant, pour définir avec les militants autonomes les tactiques et stratégies face aux actions de l'ANDRA. Dès lors, de l'été 2016 à l'hiver 2018, le bois Lejuc devient une base d'organisation commune, mais surtout le centre de gravité symbolique du mouvement anti-« poubelle nucléaire » : à la fois en interne, lorsqu'il s'agit de ressouder les alliances, qu'en externe pour relancer la contestation en valorisant l'engagement des « hiboux de Bure » (i.e. militants autonomes, *cf. chapitre 5*) et la nécessaire protection d'une forêt menacée.

Les militants autonomes parviennent à convaincre les associations de la nécessité de ces illégalismes dans la mesure où aucun recours juridique ne semble pouvoir empêcher matériellement la poursuite du projet CIGEO – les décisions de justice arrivant souvent après le fait accompli. En tant qu'ils « tiennent le terrain », les militants autonomes vont être reconnus comme essentiels à l'enrayement du projet nucléaire, en empêchant directement la mise en œuvre de certains travaux (défrichements, sondages géologiques, etc.). S'observe ainsi une relative division de l'activité militante : d'un côté, les associations continuent de garder l'essentiel de la capacité d'action médiatique et juridique, tandis que les « hiboux de Bure » sont implicitement chargés de tenir des positions défensives, « sur le terrain », face aux velléités de l'ANDRA.

Pourtant, cette division du travail se brouille aussi dans la mesure où une demi-douzaine de militants autonomes, durant ces années, constitue avec des militants associatifs un « groupe de travail » autour des questions juridiques. Ce groupe analyse les dossiers publics de l'ANDRA pour tenter d'anticiper ses prochaines séquences d'action, mais aussi repérer d'éventuelles failles permettant des actions en justice. Le groupe s'est réuni régulièrement, fournissant des informations et des pistes d'action souvent réutilisées par l'ensemble de la mobilisation. Il est clair qu'il a ainsi contribué à maintenir des liens de sociabilité et de confiance entre les deux mondes militants, de même qu'il a donné aux militants autonomes une aura de sérieux aux yeux d'acteurs associatifs pour qui le combat juridique reste le principal outil légitime de mobilisation. Le travail de ce groupe mixte contribue également à un processus de mise en cohérence – voire en *coopération* – du terrain juridique et de la mobilisation *sur place* : les actions juridiques, lorsqu'elles sont en cours mais plus encore lorsqu'elles sont victorieuses, jouent un rôle de légitimation politique voire de soutien direct à des actions collectives par ailleurs illégales. Plusieurs cas sont à relever dans ce sens.

Le 1er août 2016, les travaux de défrichement effectués par l'ANDRA dans le bois Lejuc sont déclarés illégaux par le Tribunal de grande instance de Bar-le-Duc, dans la mesure où l'Agence n'a pas eu d'autorisation préfectorale. Le tribunal lui ordonne de « remettre en

l'état » la forêt sous un délai de six mois (c'est-à-dire de replanter les arbres arrachés). Forts de cette décision, les opposants installent quelques jours après une « vigie » à quelques mètres de l'entrée principale du bois Lejuc, sur un terrain privé d'un agriculteur sympathisant. Celle-ci leur permet d'observer d'éventuels nouveaux travaux de l'Agence. Elle est nommée « vigie Dubois », en référence au nom du commandant de gendarmerie mobile.



Figure 10 : Installation de la « Vigie-sud », à quelques mètres de l'entrée du bois gardée par les gendarmes (3 août 2016)[133]

C'est aussi cette décision de justice qui permettra de légitimer l'action collective organisée le week-end du 13-14 août 2016. Une manifestation est alors prévue pour « accélérer la remise en l'état » du bois Lejuc. Elle mènera à la destruction intégrale du mur construit par l'ANDRA autour du bois (environ 1.5 km), en présence de responsables locaux d'organisations politiques conventionnelles (EELV, PCF). La fragilisation du statut légal du mur de l'ANDRA a sans aucun doute favorisé le soutien sans failles que les associations anti-CIGEO ont apporté à sa destruction, bien qu'il s'agisse là d'une action collective clairement illégale, peu habituelle dans le répertoire des associations citoyennes mobilisées depuis plus de vingt ans. Ce soutien sera par ailleurs réitéré plusieurs mois plus tard, alors que deux militants associatifs (de Bure Zone Libre et de Bure Stop 55) sont accusés de « dégradation en réunion » contre le bien de l'Agence. Face à la répression judiciaire, les différents acteurs de la mobilisation se coalisent : une tribune signée par autonomes et associations anti-CIGEO s'intitule ainsi : « Nous sommes tou.tes des tombeurs et tombeuses de mur ! » (février 2017).

Par la suite, de très nombreux procès émaillent la mobilisation (*cf. chapitre 7*), tous dénoncés conjointement par les oppositions citoyenne et autonome. Le soutien des associations à une action illégale (dans le cadre d'une dénonciation de la répression) se retrouve, par exemple, à l'occasion de la violation publique par Florent de son interdiction de territoire, évoquée plus haut.

Toujours concernant le bois Lejuc, les associations concourent à inscrire l'occupation dans une procédure judiciaire, ce qui allonge fortement la période durant laquelle le bois n'est pas expulsable *manu militari*, faute de décision des autorités judicaires. Il faudra en effet

[133] Photo prise par des opposants, publiée sur le site de Bure Stop, [en ligne] http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article742 , consultée le 14 novembre 2020.

attendre le printemps 2017, c'est-à-dire près de 9 mois après le début de la seconde occupation du bois, pour qu'un tribunal ordonne l'expulsion. A titre de comparaison, l'expulsion de la première occupation, qui ne s'était inscrite sur aucune procédure judiciaire, était survenue au bout de trois semaines à peine. Là encore, la mise à contribution des savoir-faire juridiques, propres au répertoire des associations légalistes, a été reconnue par l'opposition autonome comme indispensable à la pérennité d'une action illégale comme une occupation. Le double usage du droit et des illégalismes politiques par l'opposition à CIGEO s'est également observé lors de la lutte contre l'aéroport de NDDL. Il est souvent revendiqué par les différents acteurs de la mobilisation comme une bonne stratégie, propre à légitimer les actions collectives tout comme à permettre le caractère « insaisissable » de l'opposition.

De même, la décision de justice du 28 février 2017 peut être citée en exemple. Le tribunal administratif de Nancy invalide la délibération du conseil municipal de Mandres-en-Barrois qui avait entériné l'accord de cession du bois Lejuc à l'ANDRA[134]. La commune de Mandres doit renouveler la délibération afin de régulariser la situation. Cette décision est également utilisée par les opposants pour légitimer l'occupation du bois et la manifestation visant à s'opposer à la seconde délibération, le 18 mai 2017. Celle-ci, fortement encadrée par les forces de l'ordre (aussi nombreuses que la population de la commune), donne lieu à des affrontements en soirée. Malgré ceux-ci, deux militants de Bure, proches de l'autonomie, convainquent, quelques jours après, une trentaine d'habitants du village de participer à un recours administratif contre la délibération qui a de nouveau entériné la cession du bois.

Il peut être évoqué, pour finir, l'action de l'association Eodra (les élus opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs) en mars 2018. Une dizaine de ses membres, (ex-)élus locaux, se sont rendus jusqu'à l'entrée sud du bois, à ce moment-là gardée par les gendarmes mobiles. Après quelques pourparlers avec un officier, ils ont obtenu de clouer un panneau sur un arbre, indiquant que l'association déplaçait son siège dans le bois Lejuc. Cet acte symbolique était censé réitéré un soutien aux « hiboux de Bure », ainsi qu'une éventuelle réoccupation.

En s'installant dans les espaces les plus concernés par le projet d'enfouissement de déchets radioactifs, les militants autonomes ont su nouer des alliances avec les acteurs contestataires « historiques », mobilisés depuis déjà deux décennies. A travers des lieux de rencontre informels, des dispositifs de délibération « horizontaux » ou encore des relais actifs et réguliers au sein de chacune de ces oppositions, ces alliances ont permis de rendre complémentaires des répertoires d'actions relativement différents, incluant notamment l'acceptation de l'usage du Droit par les autonomes, et de l'usage des illégalismes par les associations. Une certaine division des activités militantes s'est néanmoins opérée, entre les militants autonomes, reconnus capables d'opposer une présence physique et obstinée aux entreprises de l'ANDRA « sur le terrain », et les militants associatifs, disposant de fonds et de

[134] Le vote ayant eu lieu à bulletin secret et non à main levée.

moyens matériels, assurant une certaine légitimité symbolique de l'opposition anti-CIGEO, une connaissance du territoire et la plupart des recours juridiques.

Cette division de l'activité militante, si elle a permis des complémentarités de pratiques, n'a pas empêché que de grandes différences de « culture activiste » (Pleyers, Capitain, 2016), notamment quant à la place du conflit direct avec les institutions de l'État, n'entraîne une multitude de désaccords et de tensions qui ont manqué de faire vaciller ces alliances. Pourtant, malgré toute la virulence de ces derniers, l'opposition est toujours apparue soudée dans l'espace public, au moins entre 2016 et 2020.

3.2. Qualifier deux répertoires modernes d'actions collectives.

L'objectif de la section est d'être un apport à la sociologie des mobilisations par une mise en comparaison plus systématique de deux répertoires d'actions collectives, en l'occurrence, les répertoires « autonome » et « citoyen » (3.2.1.). Le but est aussi d'établir les proximités et les divergences fortes, pour mieux comprendre l'origine des désaccords et tensions expérimentées tout au long de la mobilisation entre militants associatifs et acteurs autonomes (3.2.2).

3.2.1. Convaincre ou prendre ? Comparaison des répertoires d'actions collectives.

Dans leur introduction à un numéro de la revue *Politix*, les politistes Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive analysent le cycle contemporain de mouvements d'occupation, dont les ZAD, à partir des catégories établies par le politiste Charles Tilly (Tilly, 1984, 1986), afin de déterminer en quoi le mode d'action occupationnel relève d'une continuité ou d'une singularité (Dechézelles, Olive, 2017, p. 32-33). Les auteurs font l'hypothèse que celui-ci relèverait davantage d'une hybridation entre les deux grandes catégories élaborées par Tilly : les répertoires de type « communal patronné » (1600-1860) et ceux de type « national autonome » (1860-1960). Le politiste étudie, à travers l'histoire française, la façon dont les mobilisations se construisent, interviennent en continuité ou en rupture avec la vie quotidienne et le territoire proche, et enfin, leur degré d'indépendance vis-à-vis des différentes autorités. Que deviennent ces analyses lorsqu'on les applique au cas de Bure ? Pour comparer les répertoires d'actions, citoyen et autonome, prenons pour base inspiration les questions posées par Tilly pour construire ses deux types de répertoires. Comme l'immense majorité des mobilisations depuis un siècle et demi, les oppositions citoyenne et autonome à Bure sont similaires en ce qu'elles ont toutes les deux un fort degré d'autonomie vis-à-vis des autorités. Hormis quelques notables, minoritaires dans le pouvoir local, la

mobilisation de Bure n'est pas soutenue ou relayée. Le tableau ci-dessous révèle cependant de larges différences, qui n'ont pas empêché nombre de coopérations concrètes et d'alliances tactiques. Pour la plupart, ces divergences se retrouvent dans les latitudes prises avec la loi (ou plus largement toute forme d'autorité politique ou symbolique), ainsi que dans les modalités de l'engagement personnel dans la mobilisation. Il est à noter que les différences établies ci-dessous entre autonomes et citoyens ne se retrouvent pas que dans le cas de Bure, ni même seulement dans les luttes contre des projets d'aménagement. On les retrouve aussi, par exemple, dans les mouvements sociaux (comme celui de la « loi travail » en 2016), ou dans les luttes de soutien aux migrants.

Avant d'aller plus avant dans cette comparaison, il faut rappeler qu'elle décrit des idéaux-types de répertoires d'actions collectives, ce qui conduit nécessairement à une simplification de la réalité : beaucoup de militants, qu'ils et elles soient autonomes ou citoyens, peuvent pratiquer des formes d'actions de l'une ou l'autre de ces « catégories ». Le respect de la légalité, caractéristique qui semble émerger de l'étude du régime d'engagement citoyen, doit être, par exemple, relativisé. Un certain nombre d'actions collectives organisées sans militants autonomes, entre 1994 et 2012, ont pourtant donné lieu à des illégalismes politiques, des actions directes comme le blocage ou le sabotage contre l'ANDRA.

Tableau 2 : Comparatif des répertoires mis en œuvre à Bure

	Opposition citoyenne (environnementaliste)	**Opposition autonome**
Rapport à l'espace public	Considéré comme le moyen de prédilection pour un surcroît de visibilité de la mobilisation, permettant de se faire connaître des habitants et/ou de se faire entendre par les autorités.	Considéré comme un milieu hostile car surveillé et policé, dans lequel il vaut mieux agir de façon dissimulée, en inscrivant dans l'espace des gestes et des paroles. Ex : tags, tactiques du « black bloc », actions nocturnes.
Rapport aux destructions de biens	Refusées lorsqu'elles s'expriment dans l'espace public, notamment urbain ; tolérées (voire valorisées) lorsqu'elles n'ont aucun écho médiatique, ou bien lorsqu'elles s'exercent dans les environs reculés de Bure – autour de l'ANDRA ou dans le bois Lejuc.	Valorisées et considérées comme efficaces pour la mobilisation. Concernent autant des biens privés que publics. Ex : incendie d'engins de chantier chez un sous-traitant local de l'ANDRA, dégradation d'un pylône électrique devant alimenter le laboratoire, destruction des installations de puits de forage, etc.
Intérêts défendus	Défense d'intérêts généraux. Ex : préservation de l'environnement et des terres agricoles, protection contre le danger nucléaire, défense de la séparation des pouvoirs contre les « conflits	Défense d'espaces d'autonomie matérielle et politique. Défense de causes globales à partir d'une valorisation du proche. Ex : « libération » du bois Lejuc.

	d'intérêt ».	
Rapport aux autorités	Contestation essentiellement légale des autorités avec notamment un appel au respect de certaines normes juridiques, sanitaires, environnementales, techniques. Demande de participation aux processus décisionnels. Ex : invocation de la Charte de l'environnement.	Actions directes illégales contre les autorités (collectivités locales, préfecture, forces de l'ordre, ANDRA). Refus de tout lien d'interlocution et de collaboration ; refus de participation à l'action publique. Ex : sabotage, occupation.
Degré d'autonomie des modes d'action vis-à-vis des institutions	Autonomes mais aussi en partie partagés avec les autorités. Ex : usage du droit, référendums, concertations, manifestations déclarées.	Autonomes, presque jamais utilisés par les autorités. Ex : manifestation non-déclarée.
Processus décisionnels internes	Forte délégation des capacités de décision : la plupart du temps, les permanentes, présidentes et porte-paroles prennent les décisions puis les communiquent à l'ensemble de leur base militante.	Faible délégation des capacités de décision : un très grand nombre de réunions ponctue l'organisation ordinaire et des événements protestataires ; faible degré de spécialisation, turn-over.
Elaboration des revendications	Au sein d'espaces légalement reconnus et politiquement légitimes. Ex : Réunions de l'association ou de la coordination, porte-paroles.	Lorsqu'il y en a, revendications vagues ou bien élaborées à partir de relations informelles. Ex : assemblées hors d'une organisation formelle, initiatives individuelles et affinitaires.
Mode d'expression des revendications	Expressivité codifiée dans les cadres délimités de la contestation, au sein d'arènes publiques de revendication. Ex : affiches et banderoles en manifestation ou lors d'actions spectaculaires, tribunes et communiqués dans la presse, pétitions, recours juridiques.	Expressivité moins codifiée, dans des espaces délimités ou non, souvent non-autorisés, et pas toujours publics. Exprimées dans le registre du rapport de force (affirmations à prétention performative, menaces). Ex : graffitis dans les rues de la ville (murs d'institutions ou de commerces) ou sur divers supports au sein d'espaces occupés, textes publiés sur le site propre des militants.
Rapport aux lieux	Lieux comme enjeux de visibilisation publique. Rassemblements près des sites d'acteurs responsables du projet nucléaire (lieux du pouvoir administratif, politique ou nucléaire) susceptibles d'attirer l'attention médiatique. Ex : manifestations devant la préfecture à Bar-le-Duc ou près du laboratoire de l'ANDRA.	Lieux comme enjeux de prises et de maîtrise (appropriation matérielle, symbolique émotionnelle). Investissement de lieux de vie et d'organisation quotidiennes, occupation de sites destinés au projet nucléaire, actions directes et discrètes contre des infrastructures du territoire.
Inscription dans l'espace social ordinaire	L'opposition associative se construit comme actrice spécialisée, à part entière.	L'opposition autonome est intégralement (quotidiennement) engagée dans la mobilisation. Mais entretient peu de contacts

		avec le reste de la population.
Modalités de l'engagement des militants	Ponctuel en ce qui concerne la base militante (rassemblements), fréquent (prise sur le temps de loisir ou de retraite) en ce qui concerne les militants occupant des postes associatifs de responsabilité.	Quotidien et affectant l'ensemble des champs et aspects de la vie individuelle et collective.
Formation des savoirs et savoir-faire nécessaires à la mobilisation.	Auto-formation à des savoirs-experts (juridiques, écologiques, techniques) par l'arpentage des textes de loi, de documentations officielles, de rapports de cabinets, consultation de professionnels spécialisés, présence à des conférences thématiques, etc.	Auto-formation auprès de l'opposition citoyenne sur certains savoirs techniques. Auto-formation à des savoirs profanes et pratiques transmis de bouche à oreilles et de mains en mains, à l'occasion de chantiers collectifs, conversations ordinaires en situation, ateliers informels animés par des personnes ayant une expérience professionnelle ou militante utile, etc.

Le fait de *convaincre* peut ainsi décrire une des tendances majeures des formes de mobilisation citoyennes : convaincre les habitants des territoires concernés ou les Français en général de la nocivité du projet, par des campagnes de « contre information » et de sensibilisation grâce au tractage, des conférences, des interventions médiatiques ; convaincre les autorités politiques compétentes, par l'usage de principes de droit et l'appel au respect d'un certain nombre de normes, ou encore par la demande de mise à l'agenda d'un problème public grâce à la puissance du nombre (e.g. : la poursuite du nucléaire) ; convaincre les autorités judiciaires à l'occasion de recours administratifs ou de plaintes pénales, afin de faire imposer certaines séquences d'action aux adversaires politiques et/ou industriels. Cette tendance à l'échelle d'organisations rejoint ce qu'à l'échelle individuelle Albert O. Hirschman (2011) a identifié comme une position de « prise de parole » (*voice*).

De l'autre côté, l'agir autonome tend à *prendre* : prendre la place d'espaces de communication et de négociation institutionnels pour les interrompre ; prendre, de façon prolongée, des espaces utiles à la poursuite du projet contesté, par l'occupation ; (tenter de) retirer directement des possibilités d'action à l'adversaire, par le blocage et le sabotage.

Ce sont ces deux tendances majeures, paradoxales sinon contradictoires, qui semblent s'être composées au sein de la mobilisation contre le projet de « poubelle nucléaire » de Bure. Cette composition s'observe cependant de façon bien différente selon où se porte le regard de l'enquête sociologique : des interventions publiques des acteurs mobilisés à leurs interactions ordinaires et discrètes.

3.2.2. Devant et derrière le rideau : une alliance éprouvée.

Comme observé précédemment (*cf. §3.1.*), le changement dans les registres argumentatifs de l'opposition citoyenne est notable. Si, dans leur immense majorité, les

militants de cette dernière ne participent jamais eux-mêmes aux actions directes, ils et elles en reconnaissent l'utilité. Comme le dit Catherine à plusieurs militants autonomes, le jour de la destruction du mur de l'ANDRA :

> « Si on avait fait plus tôt ce que vous faites aujourd'hui, on n'en serait peut-être pas là ! On a été trop gentils avec l'ANDRA, avec nos pétitions et nos marches pacifiques… A vous de prendre le relais maintenant ! » (Carnet de terrain, Mandres (bois Lejuc), 14 août 2016).

Il faut cependant comprendre le chemin parcouru dans l'influence des registres argumentatifs et répertoires autonomes sur ceux des associations. Deux mois avant la destruction du mur, en juin 2016, alors que l'ANDRA commence à défricher le bois Lejuc, les militants autonomes veulent appeler à un « pique-nique interminable » dans la forêt concernée :

> « (…) Ce que nous avons modestement ouvert dans cette forêt c'est un front, celui qu'ils avaient pris soin de ne plus nous offrir. Nous devons l'investir ensemble. (…) Nous pensons pique-niques, balades, manifestations populaires. Nous imaginons sabotages, occupations, actions décentralisées. »[135]

Censées organiser cette manifestation et y appeler conjointement avec les militants autonomes, les associations anti-CIGEO ont désapprouvé et demandé que soit retiré du tract le mot « sabotage ». Selon elles, ce terme évoquait quelque chose de trop menaçant et illégitime aux yeux de leurs militants associatifs : « C'est peut-être votre tract, mais nous, sur nos appels à manifester, on met toujours le lien vers votre site. Donc, si nos militants le suivent, ils tomberont dessus… Et ils ne sont pas comme vous ! », argumente Karine auprès des deux militants qui ont rédigé le tract (Carnet de terrain, Bure, 10 juin 2016). Les militants autonomes ont finalement réussi à le faire accepter, assurant qu'il s'agissait de leur propre tract, n'engageant pas les associations. Cette prise d'indépendance sera maintenue, bien que les autonomes cherchent par la suite à ce que des communiqués, communs à l'ensemble de l'opposition, soient tout de même signés.

Il faut voir en effet qu'exactement un an plus tard, en juin 2017, le terme de « sabotage » crée bien moins de réticences dans la communication des acteurs associatifs. Le 21 juin, dans le cadre d'une « semaine d'action » fêtant le premier anniversaire de l'occupation du bois Lejuc, une trentaine de militants dégradent une partie du rez-de-chaussée d'un hôtel-restaurant voisin du laboratoire et servant à l'ANDRA. Les réactions des autorités sont virulentes, et l'événement servira de déclencheur à une longue odyssée judiciaire (*cf. chapitre 7*). Il faut ici donner un peu de place à l'analyse de cette évolution, en commençant par citer des extraits d'un communiqué de presse, rédigé en bonne partie par l'opposition autonome mais signé par la quasi-totalité des associations et collectifs anti-CIGEO publié quelques jours après l'action directe contre le restaurant :

[135] Le texte du tract : intitulé « Nous n'irons plus aux champignons », est repris depuis un article publié sur le blog contributif de la mouvance autonome francilienne, le 13 juin 2016, [en ligne] https://paris-luttes.info/a%CC%80-bure-nous-n-irons-plus-aux-6124

Il est vain de vouloir
caricaturer l'opposition à CIGEO.

> Depuis le 21 juin dernier, la préfecture et les élus à l'origine de CIGEO tentent d'attiser la peur et de monter la population locale contre les opposants au projet d'enfouissement de déchets radioactifs. Dans leurs communiqués ils parlent de hordes de « casseurs » qui viendraient dévaster la Meuse, « de climat de terreur ». C'est devenu un grand classique, à chaque fois qu'une lutte prend de l'ampleur et que l'opposition sort du cadre établi par les autorités – notamment par le sabotage ou l'occupation illégale d'un terrain – les politiques cherchent à la discréditer et la diviser.
>
> Les autorités voudraient que l'opposition soit inoffensive et souriante, qu'elle ne fasse pas de vague, qu'elle joue le jeu du « dialogue ». Mais cette opposition, aux acteurs multiples, n'est pas bonne élève, soumise ou fataliste. Après 20 ans de pétitions, de manifestations, de tractage et de recours contre le projet Cigéo à Bure, rien n'a été obtenu, hormis dédain et mépris. (…) Que des lieux identifiés « Andra » soient la cible d'activisme ou encore que les travaux préparatoires soient bloqués depuis un an dans le bois Lejuc, ces actions sont la conséquence malheureusement logique de la surdité des autorités et de son incapacité à se remettre en cause depuis plus de 20 ans. C'est l'État qui fait pourrir la situation et suscite une colère qui explose parfois de manière spontanée. Il y a une véritable urgence à tenir compte enfin de la réalité d'une opposition qui ne cesse de se manifester et d'alerter à raison sur les risques intrinsèques à ce projet. (…) Aujourd'hui, le constat est simple : ce sont bien les opposants qui repeuplent notre territoire, en y apportant leur jeunesse, leur joie, leur rêve. Ils sont amoureux de la Meuse, quand les politiques qui nous imposent leur poubelle radioactive voient dans ce territoire un simple tremplin électoral.
>
> Nous, habitants du coin, associations locales, militants contre CIGEO voulons réaffirmer qu'à Bure, on ne sépare pas le bon grain de l'ivraie. Il n'y a pas de bon ou de mauvais opposant mais une force en mouvement qui grandit, riche de sa diversité, riche de sa volonté de s'ancrer sur ce territoire pour y dessiner un autre avenir. Il y a un geste pour détruire et un geste pour construire mais ce sont les mêmes mains qui agissent. L'amour et la rage sont les deux expressions d'un même visage [souligné par nous] »[136].

Ce communiqué, *en tant qu'expression publique* de l'opposition au projet d'enfouissement nucléaire, est tout à fait éloquent quant aux rapports entretenus entre les deux oppositions. Il se veut une longue justification *a posteriori* d'un sabotage mené par quelques militants autonomes de manière improvisée. Deux arguments sont essentiellement développés :

- les militants qui ont participé à cette action directe seraient aussi ceux et celles qui s'installent sur le territoire, l'aiment et y développent des activités sociales. Contrairement aux autorités qui en voudraient la nucléarisation, les jeunes militants autonomes voudraient y

[136] Communiqué signé par Bure Stop 55, Bure Zone Libre, Habitants vigilants, Meuse Nature Environnement, Mirabel Lorraine Environnement, Eodra, Cedra 52. Publié le 30.06.20017, accessible ici : http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article804, dernière consultation le 1er avril 2023.

« *construire* » quelque chose. Il s'agit donc d'une tentative de revalorisation, suite aux disqualifications émises par les élus et la presse.

- si l'opposition anti-nucléaire est amenée à soutenir (ou du moins à ne pas se désolidariser d') une action de sabotage, ce serait parce que la plupart des autres moyens d'action auraient échoué durant les vingt années précédentes. Cet échec serait lui-même dû aux institutions promotrices du projet CIGEO, sourdes à la remise en question. Le style d'écriture, ainsi que le registre des autonomes, sont ici clairement identifiables dans la peinture d'une opposition qui doit cesser d'être « bonne élève, soumise », « inoffensive et souriante » ou de jouer « le jeu du dialogue ». A première vue, les associations environnementalistes semblent donc s'éloigner quelque peu du répertoire d'actions collectives qui leur est habituel et dont elles ont usé en Meuse durant vingt ans (actions de sensibilisation et actions juridiques, notamment). Le registre du communiqué révèle ainsi toute l'ambivalence du rapport des associations citoyennes à l'État. Alors qu'elles invoquent habituellement des principes de droit pour critiquer celui-ci, elles peuvent aussi mobiliser un registre du rapport de force direct, de la rupture, et non plus de la revendication. Cette rupture est en partie une réalité, dans la mesure où les associations avaient déjà déserté le « débat public » de 2013 (*cf. chapitre 1*) et soutenu l'occupation du bois.

Cependant, il s'agit bien de l'*expression publique* de l'opposition citoyenne. L'enquête ethnographique, dans la mesure où elle ne se limite pas aux productions publiques des acteurs mobilisés, permet d'observer la mobilisation *en train de se faire*. Or, l'écriture et la signature communes de ce communiqué furent très délicates, difficiles et même conflictuelles. Plusieurs des militantes les plus actives – dont une porte-parole d'association – sont, à la suite de l'action de sabotage, très remontées contre les militants autonomes :

> Depuis la cuisine, on entend crier Marjolaine, apparemment au téléphone dans les bureaux de la Maison. Elle déboule quelques minutes après dans la cuisine, hors d'elle : « Pffiou... j'suis épuisée ! Franchement, Gaston, tu veux pas essayer toi, avec Karine ?! Moi j'en peux plus. Elle est super en colère de ce qu'il s'est passé à l'hôtel-restaurant, elle dit qu'on a fait de la merde. "Vous vous rendez compte de comment les gens vont nous voir ?! C'est n'importe quoi, faut arrêter les conneries !", etc., etc. Le pire c'est que je suis plutôt d'accord avec elle, les copains ont fait une connerie là. Alors c'est pas moi qui suis la mieux placée pour négocier le soutien des assos' avec Karine ok ? Et puis y en a marre que ce soit toujours aux mêmes de ramasser les pots cassés et de se taper les assos' qui nous gueulent dessus ! » (Carnet de terrain, Bure, 22 juin 2017).

La dernière remarque de Marjolaine fait référence au rôle de relais dont il était question plus haut. La petite demi-douzaine de militants autonomes qui s'implique dans le maintien de liens avec les acteurs associatifs est prise entre deux feux : les positions et exigences de l'opposition citoyenne d'un côté, et celles des autonomes de l'autre – une partie de ces derniers accusant parfois à mi-mots les « relais » de jouer le rôle de canalisateurs. Cette position en tension, encore alourdie par le peu de circulation de ces rôles de relais, conduit souvent à des plaintes de la part de ces militants. En plus des conflits internes aux autonomes

ici illustrés, l'extrait révèle ces moments, relativement fréquents, où les acteurs associatifs essayent d'exercer une certaine pression morale sur les militants autonomes, effectivement afin de canaliser leurs façons d'agir, mais aussi de faire valoir et accepter des options stratégiques.

Le refus et la colère des acteurs associatifs contre certains illégalismes dépendent du contexte et de l'écho de chaque action menée par les militants autonomes. Ainsi, les actions de sabotage peuvent être tolérées voire valorisées lorsqu'elles ont lieu dans le bois Lejuc ou autour de l'ANDRA, mais elles suscitent l'indignation et menacent la coalition lorsqu'elles s'inscrivent au sein du terrain privilégié de l'opposition citoyenne : à savoir l'espace public, et d'abord l'espace public urbain. Quant aux situations d'affrontement physique entre manifestants (ou occupants) et forces de l'ordre, elles sont toujours critiquées, en privé, par les acteurs associatifs, dès lors qu'elles ont une répercussion médiatique. Cela se voit, par exemple, après la manifestation du 16 juin 2018 à Bar-le-Duc, contre le projet CIGEO et en soutien au bois Lejuc (alors expulsé). La manifestation (qui réunira entre 1.500 et 3.000 personnes) a été longuement organisée par des membres d'une pluralité d'organisations et de collectifs, dont près d'une dizaine de militants autonomes. Durant le parcours de la manifestation, quelques dizaines de militants se sont attaqués aux vitrines de sous-traitants de l'ANDRA et de cibles habituelles – telles que les banques ou assurances (une agence d'intérim est également visée). Le lendemain, sur les lieux où le reste de l'événement militant se déroule, non loin du centre-ville :

> Céline (membre du CEDRA[137]), s'adressant à plusieurs militants autonomes relativement proches des associations : « Nan mais franchement c'est pas possible ! Vous êtes intenables, j'ai l'impression que ça a servi à rien toutes ces réunions… et qu'on peut pas vous faire confiance… Vous aviez dit qu'il y aurait pas d'affrontements ou de violences gratuites ! »
>
> Un militant lui répond : « Nous, on avait dit qu'on n'en voulait pas. Mais on peut pas savoir ou décider de ce que vont faire tels ou tels militants qui viennent manifester. Y a pas vraiment de décision collective possible sur ces questions-là tu sais, on est désolé… Tout ce qu'on peut faire maintenant c'est essayer de rattraper le coup en expliquant pourquoi ces cibles ont été visées… » (Carnet de terrain, Bar-le-Duc, 17 juin 2018).

Là encore, les organisations anti-nucléaires et environnementales ne se « désolidariseront » pas publiquement du reste de l'opposition, mais cet épisode contribuera à rendre plus difficiles et moins fréquents les liens de coopération concrète entre opposants. La question d'une solidarité *a minima* de façade reste cependant fondamentale pour les différentes composantes de l'opposition qui, là encore, pensent tirer les leçons des échecs et réussites du mouvement victorieux contre le projet d'aéroport de NDDL. De plus, ces points seront davantage abordés plus tard (*cf. chapitre 6*), mais il est dores et déjà possible de dire que la question de la solidarité entre acteurs contestataires dits pacifistes et légalistes, et acteurs autonomes (appelés « radicaux » par les institutions) semble également centrale pour

[137] CEDRA collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs (Haute-Marne).

les autorités (essentiellement les élus locaux, le gouvernement, la préfecture). Le 22 février 2018, jour de l'expulsion du bois Lejuc par un demi-millier de gendarmes mobiles, le gouvernement avait donné rendez-vous aux associations d'opposants pour discuter du projet CIGEO. Celles-ci le déclineront dès qu'elles apprennent pour l'expulsion. Quatre mois plus tard, la porte-parole de l'une des associations historiques d'opposition (BureStop) est mise en examen pour « association de malfaiteurs ». Elle est soupçonnée d'avoir participé à l'organisation d'une manifestation dans laquelle ont eu lieu des affrontements avec les forces de l'ordre (en août 2017). La liaison ou la dissociation entre acteurs citoyens et autonomes semble donc un enjeu de la mobilisation, et de son endiguement par les institutions en charge du projet.

Les rapports entre ces deux types d'acteurs mobilisés s'expriment dans des espaces moins publics de la mobilisation, comme dans le bois Lejuc… Pour exprimer leur soutien à l'occupation du bois (qui est alors encore en place) et créer un point d'ancrage des organisations citoyennes dans celui-ci, plusieurs associations, dont BureStop 55, envisagent de construire une « cabane solidaire » près de l'entrée nord. Cet acte symbolique, ajoutant une structure légère dans la forêt, paraît anodin. Il va pourtant susciter des réticences de la part d'habitantes et habitants du bois :

> Je demande à Calamity, qui habite près de la barricade nord, comment se passe le projet de cabane : « - Alors un lieu a été trouvé pour mettre la cabane ? » Calamity : « Pas encore, c'est un peu le foutoir… En fait y a Ludivine qui est venue nous voir hier en nous disant où elles [les associations] allaient mettre la cabane, comme si tout était déjà décidé et que notre avis comptait pas vraiment. Mais nous ça nous fait un peu chier d'avoir ce truc à côté de la barricade habitée, En plus va y avoir le tipi qu'était aux Bure'lesques [un festival anti-CIGEO] et qui est super moche… Et même la cabane des assos', c'est juste ultra-symbolique, personne sait vraiment à quoi elle va servir, qui va la tenir, et tout. » (Carnet de terrain, Mandres (bois Lejuc, 12 septembre 2017)

Chez les occupants du bois Lejuc, la « cabane solidaire » est devenue « la cabane des assos' ». La distinction reste forte, et l'action de soutien apparaît presque, aux yeux de ces militants, comme une intrusion, un pas franchi au sein du bois sans prise en compte suffisante des avis de ceux qui se considèrent alors légitimes, parce que vivant là. Se retrouve également la défense d'une certaine division de l'activité militante : au caractère jugé « symbolique » des actions associatives est opposé les nécessités de l'habitation quotidienne de la forêt, répondant à des besoins concrets de vie et à des positions tactiques de défense (*cf. chapitres 5 et 6*). Se révèlent également certaines différences d'appréciation du sens de l'occupation : si, pour les associations, elle permet essentiellement d'enrayer la progression du projet CIGEO sur le territoire, pour beaucoup des occupants, elle conduit aussi à un sentiment et une recherche d'appropriation symbolique, matérielle, ordinaire de la forêt. Ces différences ont pu conduire à des micro-conflits, comme celui observé plus haut, mais aussi, à certains moments, quant au degré de circulation et d'ouverture au public qu'il faudrait laisser dans le bois.

Il est frappant d'observer qu'une grande partie des conflits survenus entre acteurs associatifs et autonomes portent sur un usage et un sens différents donnés à un type d'action

collective. Par exemple, une même manifestation, organisée conjointement, sert-elle essentiellement à rendre visible et audible la mobilisation, ou bien à s'approprier l'espace public et/ou attaquer des cibles appartenant à l'adversaire ? Ou encore, une marche de centaines de personnes vers un bois occupé sert-elle essentiellement à montrer le soutien symbolique de l'ensemble de l'opposition à l'occupation dudit bois, ou bien doit-elle aider à l'accroissement des moyens matériels de cette occupation, par le creusement de tranchées, le montage de barricades, la construction de lieux en dur (février 2017) ?

L'alliance avec les acteurs associatifs n'est donc jamais une évidence acquise, mais plutôt construite par une multitude de séquences d'organisation en commun, de négociations, de coopérations et de disputes, qui peuvent souvent se répercuter au sein des acteurs autonomes eux-mêmes. Les conflits se jouent quant aux rapports aux institutions établies, quant aux relations à adopter avec les médias, quant à l'usage de la violence et des illégalismes, quant aux options tactiques… En un mot : comment doit se mener une mobilisation ?

Il faut ajouter que les pouvoirs publics prennent bel et bien au sérieux, non seulement le régime d'action autonome mais aussi, sinon peut-être surtout, les porosités, observables au sein des « luttes de territoire », entre ce régime d'action autonome et des formes plus conventionnelles d'action collective. Dans un billet sur la stratégie nationale annuelle du renseignement, les hautes autorités de l'État saisissent ainsi ce phénomène :

> « La montée en puissance des mouvements et réseaux à caractère subversif (…) se traduit par des actions violentes contre les personnes ou contre les biens (black blocs, pénétration dans les enceintes protégées, sabotage…), mais aussi par la captation des revendications traditionnelles que ces mouvements s'emploient à infiltrer afin de les radicaliser. La radicalisation de ces modes d'action appelle à une vigilance accrue des services de Renseignement dans leur fonction d'anticipation et de défense de l'État pour prévenir les violences de toute nature et la déstabilisation de nos institutions.»[138]

En même temps qu'un signe d'intensification de la surveillance et de la répression de ce type de mobilisations, cette appréhension étatique de la menace subversive a tendance à consolider les acteurs autonomes, qui cherchent à nouer ce type d'alliances, quant à la valeur stratégique de ces dernières.

4. Conclusion.

Ce chapitre aura permis de délimiter les spécificités d'une mobilisation de type autonome, tout en la replaçant dans une certaine évolution générale des répertoires modernes d'actions collectives. La comparaison avec des mouvements d'occupation de places publiques

[138] Présidence de la République - Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, juillet 2019, *La stratégie nationale du renseignement*, p. 4.

a permis de saisir des récurrences dans les formes d'organisation militante et d'usage de l'espace. Elle a montré en quoi l'agir autonome n'est pas non plus une exception dans le champ de la contestation politique contemporaine, mais qu'il contribue cependant à une certaine inflexion du processus historique d'institutionnalisation et de pacification des conflits. Pour des raisons de structuration interne autant que des modalités d'engagement qui y ont cours, ces mobilisations reconfigurent les relations possibles à l'ordre politique institué. Par la comparaison avec les acteurs associatifs, il devient possible de dessiner un tableau introductif de ce qui est appelé ici « agir autonome ». Tandis que les organisations citoyennes et environnementalistes cherchent à démontrer et convaincre, les acteurs autonomes veulent prendre des parts d'autonomie et retirer à l'adversaire ses capacités d'action dans le territoire contesté. En plus de marquer un rapport à la loi, apaisé pour les uns, conflictuel pour les autres, ce positionnement particulier doit conduire les sciences sociales du politique à s'interroger. Ces dernières ont longtemps approché les mobilisations à partir des demandes et revendications qu'elles formulaient à l'égard de l'ordre politique institué, et de l'État en particulier. Cette approche est plus que pertinente en ce qui concerne les mobilisations citoyennes. Contrairement à un usage courrant qui le laisserait entendre, le régime d'engagement « citoyen » n'est pas un régime universel ou évident. Dès lors, comment faut-il étudier les mobilisations pour lesquelles l'État n'est pas un adversaire auprès duquel il s'agirait d'être entendu, ni qui ne considèrent l'espace public comme une arène légitime d'expression des revendications ? En un mot, que dire de mobilisations qui appréhendent l'État comme un ennemi, depuis une position prétendant à l'extériorité radicale, et considérant l'espace public comme le lieu d'expression du pouvoir de l'ennemi, pouvoir qu'il s'agirait d'amoindrir ou d'empêcher ? Ces questions servent d'aiguillon au travail d'enquête et de recherche ici présenté. Elles doivent permettre d'éviter l'usage trop systématique ou « universel » de catégories d'analyse de l'action collective, et de contribuer modestement à fournir des outils à la sociologie des mobilisations.

Conclusion de la Première Partie.

Le chapitre premier de la thèse a eu pour tâche de comprendre dans quel contexte social, politique, historique et géographique prend place la mobilisation de Bure. J'ai démontré en quoi le projet de stockage radioactif est à la fois d'une très grande ampleur économique et d'une valeur stratégique capitale pour les acteurs étatiques de la filière électronucléaire française. Comme d'autres projets similaires ailleurs en France, le projet CIGEO provoque de vives controverses et une longue contestation en Meuse et Haute-Marne, de la part d'habitants et de militants organisés en associations. De 1994 à 2013, ces associations environnementalistes appliquent des modes d'action essentiellement légaux et de registres d'argumentation « civiques » pour contrer et critiquer le projet. L'installation progressive de militants autonomes rebat cependant les cartes.

Organisés de façon informelle, dans un « milieu » qui socialise à des formats idéologiques, des formes de vie et d'action bien différentes, on aurait pu penser qu'une hostilité réciproque s'installe entre les deux types d'acteurs militants. Or, c'est précisément au travers de relations informelles, inscrites dans des lieux de vie et des sociabilités ordinaires, qu'a commencé à se nouer une alliance. Quelles en ont été les conditions de possibilité ? Inspirés par la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, les militants autonomes ont su emporter les autres acteurs de la lutte vers des modes hybrides de délibération et d'action collectives, en adossant ces pratiques à des relations informelles prolongées *via* des personnes-relais. La répression de la mobilisation, en cherchant assez manifestement à diviser le mouvement, a également su, dans un premier temps, renforcer les liens de solidarité entre militants. Nous sommes donc à la fois devant des alliances objectives (un adversaire commun) et des coopérations, matérielles et pragmatiques, autour de modalités d'action unanimement reconnues comme inévitables, sinon légitimes (telle l'occupation du bois).

Elucider les conditions de ces alliances n'est pas anecdotique, puisque celles-ci représentent un enjeu de taille pour comprendre les évolutions de la répression à Bure. En effet, de telles coalitions mettent à l'épreuve la gouvernementalité de la mobilisation, contraignant les autorités à redoubler de moyens pour enrayer la contestation d'un projet nucléaire aussi stratégique (*Troisième Partie*). Mais avant d'aller plus avant dans l'étude de ces « moyens », je propose d'enquêter, au cours de la *Seconde Partie* de la thèse, sur les formes de politisation de l'environnement portées par le régime d'engagement autonome ; ou, pour le dire autrement, je cherche à mettre au jour sa productivité socio-territoriale propre. Au sein du *chapitre 4*, je me demande de quelle façon les militants autonomes *justifient* leur répertoire d'actions collectives : s'il est intéressant d'étudier la façon dont ils considèrent, racontent, habitent, nourrissent, défendent le territoire qu'ils disputent à l'aménagement, c'est parce qu'ils rompent avec les motifs habituels de la « montée en généralité » des

revendications locales. Mais les militants autonomes ne parviennent pas véritablement à légitimer et à ancrer localement l'action collective, pris dans des disputes internes de définition de celle-ci. Le *chapitre 5* continue de déplier la productivité socio-territoriale de la mobilisation autonome de Bure, mais sous l'angle d'une étude de ses modalités concrètes d'entretien et de subsistance. Je montrerai dans quelle mesure la politisation de l'environnement n'est pas à saisir qu'à partir de scènes ou de discours publics, mais aussi, sinon surtout, à partir d'une appropriation ordinaire et continue de l'environnement proche. Il s'agira donc de montrer en quoi l'habitation de l'environnement – et les non-humains qui le peuplent – fabriquent la mobilisation et la critique radicale de l'ordre social et politique.

Seconde partie

Le territoire comme acteur collectif de la mobilisation ?

Chapitre 4

Conflits de prises avec l'État aménageur : le geste occupant comme geste critique.

1. Introduction.

Si l'on prend au sérieux, comme envisagé en introduction de la thèse, l'idée selon laquelle tout espace est le produit de relations sociales, plus ou moins conflictuelles ou stabilisées, le résultat des disputes pour sa maîtrise et son orientation vers certains usages à l'exclusion d'autres, alors il s'agit de comprendre *comment* les espaces de Bure ont été affectés, travaillés, transformés, disputés par le conflit que les militants autonomes ont renouvelé et intensifié contre l'État. De quelles façons ces militants, par leurs discours, leurs gestes et leurs pratiques, ont-ils cherché à ancrer, légitimer ou défendre leur appropriation de portions d'espaces ? Comment la contestation autonome a-t-elle fabriqué ses points d'accroche critique, ses points d'ancrage matériel, ses leviers (d'action) et ses lignes de force ? L'ensemble de cette composante contestataire n'est évidemment pas homogène, et cette hétérogénéité se manifeste précisément dans le rapport que tels ou tels militants autonomes entretiennent avec le « territoire » : quels registres de légitimation, quelles formes de narration et de représentation sont mises en avant, contestées, minorées ?

Tous les militants autonomes disputent en tout cas, non seulement l'emprise des acteurs publics et privés sur une partie du Sud Meuse, mais aussi, radicalement, la conception que ces derniers se font du « territoire » concerné. L'occupation du bois Lejuc est en effet l'occasion d'exprimer *et* d'expérimenter des représentations concurrentes, frontalement opposées, à celles que véhiculent, selon eux, les entrepreneurs de l'industrie nucléaire. L'espace est ainsi le cadre, l'expression et l'enjeu d'une critique radicale de l'ordre social. Ses diverses formes d'appropriation quotidienne (qui feront surtout l'objet du *chapitre 5*) tracent, marquent, creusent et fabriquent des « *prises* » pour une telle critique. Une prise doit s'entendre en deux sens différents et cependant mêlés. D'abord, dans un sens d'origine militaire, comme fruit d'une conquête, permettant de tenir des positions nouvelles face à l'ennemi. Le maintien de ces positions *dans la durée* est l'une des principales forces de la contestation autonome, contraignant l'État à un surcroît d'engagement. Le politiste Fabien Jobard avait bien repéré, dans un article de presse scientifique, cette dimension de la conflictualité qui caractérise les occupations de type « ZAD » depuis 2009 :

> « L'avantage décisif de la police est de pouvoir tenir une position sur une durée illimitée (…) [grâce] avant tout [à] une réserve de ressources humaines. (…) à même de se succéder sur des positions ou des lignes, et d'épuiser ainsi les forces de l'adversaire (…) Mais, à Sivens ou à Notre-Dame-des-Landes, la contestation est portée par des acteurs qui ont une relation totale au politique : ils ne pratiquent pas la protestation après leur journée de travail, une fois les enfants couchés ; ils font de la protestation leur relation même à la société. Une « zone à défendre » est une zone de vie. D'un point de vue tactique, les protestataires privent la force publique du monopole de la durée. (…) À mes yeux, c'est donc moins un saut qualitatif dans l'usage de la violence protestataire qui explique la débauche de force par les pouvoirs publics, que le

> rapport des protestataires au politique et leur appropriation de la durée. » (Jobard, 2014).

Le second sens est construit par la sociologie pragmatiste (Bessy, Chateauraynaud, 1995 ; Bulle, 2020) et prend sa source dans la psychologie environnementale de J. Gibson : la « prise » se comprend comme un *point d'appui* (d'abord perceptif), tel le point d'accroche pour l'œil de l'expert en détection de contrefaçons artistiques, pour l'œil du chasseur ou la main du fendeur de bois, ou encore pour la main du grimpeur aguerri. La prise, ainsi entendue, offre aux acteurs contestataires des appuis représentationnels et matériels pour la critique sociale, de même qu'elle rend compte des relations que ces acteurs entretiennent avec l'État.

Contribuer à une « sociologie de la critique » (Boltanski, 2009) passe donc par mettre en lumière la fabrique, l'entretien et la défense de ces points d'appui critiques par les acteurs contestataires, à l'aide d'un ensemble de savoir-faire, de gestes, d'habitudes, d'investissements affectifs. Tels ces Israéliens palestiniens qui réoccupent ponctuellement le village de leurs ancêtres en Galilée, en réparant des maisons, plantant des cultures, décorant les rues, et de cette façon notamment élaborent une critique de l'ordre politique israélien. Ainsi, les « *prises territoriales* » (Bulle, 2017) obtenues ici par l'occupation du bois Lejuc et d'un champ de l'ANDRA, sont autant des modalités d'action (directe) visant à ralentir effectivement le projet contesté, que des *lieux d'exercice d'une critique radicale, en actes et en gestes* (Pruvost, 2015, 2017) de l'ordre politique institué dans son ensemble : non pas seulement par des marquages symboliques (Ripoll, 2005 ; Alviso-Marino, 2016 ; Geoffray, 2016) de l'espace occupé, mais aussi, sinon surtout, par l'engagement des corps, de leurs savoir-faire, constructions et relations. Aussi, je m'inscris dans la continuité des travaux qui pointent l'importance du *faire* dans l'entretien de la critique sociale ou politique, importance relevée dans beaucoup des mouvements d'occupation, de l'usine Lip (années 70) à la ZAD de NDDL en passant par le village abandonné de Galilée. Comme l'indiquent les coordinateurs du dossier de revue qui réunit ces recherches :

> « Parler de conditions d'existence [d'une mobilisation] implique deux choses. La première, c'est de ne pas considérer les occupations sous le seul angle d'un mode d'action stratégique, mais comme une forme totale d'engagement du corps, dans des espaces qui, même investis de significations politiques, sont aussi des lieux de vie, au moins le temps de la lutte – à l'opposé des formes distanciées et individualisées de militantisme. » (Dechézelles, Olive, 2017, p. 17).

Etudier le conflit ouvert (ou renouvelé) par ces occupations demande alors de prendre en compte, non seulement ses objectifs, mais aussi sa « *productivité sociale » propre* (Azuela, 2013)**.** Azuela imagine ce concept de productivité sociale d'une mobilisation à partir de l'étude de l'opposition à la construction d'un aéroport à Atenco (Mexique). Plutôt que d'envisager une mobilisation uniquement à travers ses objectifs et revendications – et les moyens qu'elle utilise pour les faire advenir – l'auteur nous invite à regarder ce que la mobilisation engendre *(par) elle-même* en termes de pratiques collectives, de formes de vie

sociale, d'imaginaire du territoire, et de critique des institutions sociales : propriété privée, usage légitime de la force publique, usages subversifs du droit dans le cadre de la lutte contre l'aéroport mexicain. Cette démarche peut être mise en rapport avec celle de Patrice Melé (Melé, 2009, 2011, 2013) qui cherche à identifier les « régimes de territorialité » en jeu dans les « conflits de proximité ». Les pouvoirs publics et privés, en charge de la mise en œuvre du projet contesté, élaborent un régime de territorialité « institutionnel » et « par projets », c'est-à-dire qu'ils pratiquent et défendent l'idée d'un territoire essentiellement constitué d' « acteurs » institutionnels reconnus dignes de partenariat et de collaboration, avec l'appui, les ressources et la légitimité desquels l'action publique locale doit réussir. Utilisant comme formats d'action les procédures administratives, ainsi que des normes juridiques, sanitaires et techniques, ces régimes de territorialité accordent essentiellement de la *valeur* à ce qui est mesurable, objectivable, quantifiable. C'est bien l'ensemble de ces caractéristiques qui va être ainsi contesté par les opposants autonomes au projet de « poubelle nucléaire ».

L'analyse de Melé, comme celle d'Azuela, ont pour intérêt d'insister sur le fait que les conflits environnementaux *produisent des « territoires »* (au sens d' « espaces délimités chargés en valeurs » (Melé, 2009, p. 2). L'objet de ce chapitre, est alors d'introduire et d'interroger le territoire qui serait produit par la contestation autonome. Néanmoins, il sera remarqué que, si ces analyses sont très utiles pour caractériser les répertoires d'actions et registres argumentatifs *citoyens (cf. chapitre 3 pour la comparaison des répertoires d'actions ; chapitre 1, §3 pour la conception du territoire développée par l'opposition citoyenne*), il est possible qu'elles peinent à suffisamment éclairer les répertoires d'actions des acteurs autonomes. En effet, ces analyses restent peut-être trop cantonnées à l'analyse de mobilisations dans le cadre partiel des revendications sur des scènes publiques de débat et des velléités d'influence de l'action publique. L'objet de ce chapitre comme du suivant (*cf. chapitre 5*) montrera, en effet, en quoi c'est plutôt sous les radars que la contestation autonome produit et défend un « territoire », en partie hors de toute publicisation, représentation politique ou médiatique : d'une certaine façon, l'arène est hors de la scène. Bien qu'elle soit elle-même enjeu de disputes internes, peut-on dire qu'il y a une « territorialité » spécifique au régime d'engagement autonome ?

En se prolongeant dans le quotidien, l'action collective entreprise dans le bois Lejuc par les opposants autonomes à CIGEO dessine, en effet, des représentations concurrentes de ce que peut, et doit être, un « territoire ». C'est pourquoi, après avoir contextualisé l'occupation du bois Lejuc dans les réseaux d'acteurs qui l'ont rendue possible, il s'agira de décortiquer le type de critique que cette « prise » territoriale met en branle (2.). Pour justifier l'illégalisme politique, légitimer leur présence et trouver des alliances locales, une partie des militants autonomes tentent d'opposer à l'« aménagement du territoire » une forme de résistance « domestique » (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Latour, 1995 ; Doidy, 2005), censée réussir un ancrage de militants étrangers au Sud Meuse. Il est possible d'affirmer que cette tentative de montée en autochtonie (Dechézelles, Olive, 2019) a, pour l'essentiel, échoué, en partie du fait des disputes qu'elle a engendré au sein même des collectifs autonomes (3.).

2. Quelle occupation pour quel territoire ?

Les types de territoire et de territorialité façonnés et défendus par les militants autonomes sont en partie tributaires des déterminants matériels ainsi que des répertoires d'actions collectives qui président à l'occupation du bois Lejuc. Il convient donc, avant tout, d'élucider ces déterminants matériels et normatifs, avant d'examiner la teneur critique du régime d'action autonome. Il semble clair que les formes de leur action collective ont des effets propres de critique sociale : critique de la territorialité institutionnelle, critique de l'aménagement capitaliste et de la valorisation marchande du territoire qu'il implique, mais, aussi, critique de la qualification du territoire que la plupart des mobilisations environnementales mettent d'ordinaire en avant (registre expert d'évaluation de l'environnement, catégorisations juridiques, patrimonialisation environnementale, etc.). En résumé, l'enjeu est de saisir en quoi le régime d'action autonome engendre et calibre un certain *conflit de qualification du territoire*.

2.1. Déterminants et significations du geste occupant.

2.1.1. Chronique d'une occupation.

Pour donner quelques repères chronologiques au lecteur, il convient ici de rappeler les événements marquants autour du bois Lejuc depuis une dizaine d'années.

Encadré n°46 – Chronologie du bois Lejuc.

2004
- mise en service du laboratoire de l'ANDRA à Bure. Achat de la « Maison de résistance à la poubelle nucléaire de Bure » au centre du village.

2008-2010
- l'ANDRA propose et obtient la création d'une zone de 30 km² de rayon autour de Bure, appelée Zone d'Intérêt pour la Reconnaissance Approfondie (ZIRA). L'agence est ensuite autorisée par l'État à réaliser ses investigations géologiques dans la zone, comprenant, en Meuse, le bois Lejuc, les territoires de Bure, Bonnet et Mandres-en-Barrois, et celui de Saudron en Haute-Marne.

Janvier 2013 :
- l'ANDRA propose à la commune de Mandres-en-Barois de céder le bois Lejuc en échange de la surface du « bois de la Caisse » Par consultation, 50 habitants sur 86 s'opposent à cet échange.

2015

- 2 juillet: le conseil municipal de Mandres-en-Barrois, convoqué à 6 h du matin, vote à bulletins secrets la cession du bois Lejuc à l'ANDRA.
- Août puis décembre : quelques habitants de Mandres envoient à la préfecture de Meuse des recours gracieux contre le vote du conseil municipal, puis déposent un recours devant le tribunal administratif.
- Août : tenue d'un « camp anti-nucléaire, anti-capitaliste, anti-autoritaire » près de Bure (1.500 personnes). Installation progressive, dans l'année qui suit, de militants à « la Gare » et dans la Maison de résistance.

2016

- Mai : l'ANDRA installe des barrières barbelées dans le bois Lejuc, et y réalisent des forages.
- 6 juin : l'ANDRA entame les premiers travaux de défrichement. Des opposants s'en aperçoivent deux jours après et mènent la première tentative de blocage le 9 juin.
- 19 juin - 7 juillet : première occupation du bois Lejuc. Après l'expulsion, l'ANDRA entreprend de construire un mur de béton de 3.8km sur 2m de haut autour du bois. Des associations d'opposants déposent des recours et plaintes. Un peloton de gendarmerie mobile est affecté à la défense du bois, ainsi que des vigiles privés de l'agence.
- 16-17 juillet : manifestation d'environ 200 personnes qui parvient à réinvestir le bois Lejuc durant deux jours. Des affrontements ont lieu avec les vigiles et les forces de l'ordre qui ne lâchent pas leur position. Cela conduit les opposants à abandonner le bois à l'issue du week-end. Plusieurs actions auront ensuite lieu pour (tenter de) bloquer la circulation des camions transportant le mur.
- 1er août : les travaux de l'ANDRA dans le bois sont déclarés illégaux à l'issue d'un recours déposé le 23 juin (Tribunal de grande instance de Bar-le-Duc).
- 3 août: une cabane de vigie est installée légalement près de l'entrée du bois pour surveiller les activités de l'ANDRA.
- 13-15 août : le mur est détruit à l'occasion d'une manifestation de 300 opposants déclarant vouloir « faire appliquer la décision de justice ».
- Septembre 2016 – 22 février 2018 : seconde occupation du bois Lejuc, commençant par la construction de cabanes nichées dans les arbres.
- Décembre : fête pour l'anniversaire de Sven Lindstrom, déclaré comme habitant dans le bois (dans la cabane appelée « La Communale ») afin de reculer l'expulsion.

2017

- Janvier: après des menaces d'expulsion, les militants autonomes organisent deux week-ends de préparations. Deux tentatives de l'ANDRA ont lieu pour investir le bois occupé, et retirer les pans de murs (comme demandé par la justice). Cela conduit à la création d'une seconde barricade principale, à l'entrée nord de la forêt (« Barricade-nord »).
- 14-16 février : actions et manifestations (600-700 personnes) dans le bois et aux alentours de l'ANDRA. Les grilles de l'écothèque (bâtiment de l'ANDRA) sont arrachées.
- 28 février : la cession du bois Lejuc par la commune de Mandres-en-Barrois à l'ANDRA est invalidée par le tribunal administratif de Nancy.
- 26 avril : le tribunal de Grande instance de Bar-le-Duc demande l'expulsion « sans délai » des occupants du bois Lejuc.
- Mai : seconde délibération du conseil municipal de Mandres-en-Barrois quant à la cession contestée du bois à l'ANDRA. Rassemblement d'opposants et quelques heurts avec les forces de l'ordre qui bloquaient une partie du village et les accès à la mairie. Dans la foulée, 33 habitants de la commune signent un recours administratif contre le vote.

- Juin : des opposants organisent une semaine d'ateliers dans le bois Lejuc. Lors d'une action directe, des dégâts sont occasionnés dans l'hôtel-restaurant attenant à l'ANDRA. Lancement par le juge de Bar-le-Duc, Kevin Le Führ, de l'instruction pour « association de malfaiteurs » à l'encontre d'opposants, associatifs et autonomes, à CIGEO. Des faits précédant et suivant cette action seront ajoutés à l'instruction. Cette procédure autorise que l'ensemble de la mobilisation soit placée sous surveillance étroite.
- Eté : le gouvernement accède à la requête du Conseil général de Meuse et de certains autres élus locaux d'installer un escadron de gendarmerie mobile (75 gendarmes) pour patrouiller sur une zone d'une quinzaine de kilomètres, 24/24 h.
- Août : manifestation d'opposants (près de 1.000 personnes) bloquée autour de Bure par les forces de l'ordre : des affrontements ont lieu. Le manifestant Robin Pagès a le pied en partie déchiqueté par la gendarmerie mobile (sans doute par une grenade GLI-F4).
- 20 septembre : cinq perquisitions simultanées des forces de l'ordre dans des lieux de vie et/ou d'activité d'opposants anti-nucléaires. Plus d'une vingtaine d'autres perquisitions suivront au cours de l'année 2018 : 1 en février, 14 en juin, 1 en septembre, 1 en octobre, 3 en décembre, puis 2 en mars 2019.

2018-2023
- 22 février 2018 : les occupants sont expulsés du bois, et les cabanes détruites, par 500 gendarmes mobiles. Le même jour, les associations d'opposants avaient été invitées à une rencontre avec le Secrétaire à la transition écologique (S. Lecornu).
- 3-4 mars 2018 : une manifestation de 300 personnes échoue, face à 1.000 gendarmes mobiles, à installer une vigie près du bois Lejuc, sur une parcelle prêtée par un agriculteur sympathisant.
- Du printemps 2018 à nos jours : tous les trois ou six mois, une ordonnance judiciaire du TGI de Bar-le-Duc renouvelle l'interdiction de pénétrer dans le bois Lejuc, sous peine d'une astreinte financière de 500€ par heure de présence commencée.
- 16 Juin 2018 : manifestation dans Bar-le-Duc contre le projet CIGEO et la « nucléarisation du territoire ». De 1.500 à 3.000 personnes selon les médias et les organisateurs. Quelques heurts et bris de vitrines (dont celles de sous-traitants de l'ANDRA).
- 18 juillet 2019 : tentatives de réoccupation du bois préparée par de petits groupes affinitaires de militants autonomes, sans alliances. Des militants grimpent aux arbres, quand d'autres affrontent la gendarmerie. L'occupation échoue en moins de 48h.
- Courant 2023 : défrichement prévu d'une majeure partie du bois Lejuc.

Au milieu du printemps 2016, l'occupation du bois Lejuc apparaît comme la meilleure façon d'empêcher l'avancée des travaux préliminaires au CIGEO :

> « Je m'en souviens bien, c'était quelques jours après la manif des 200.000 pas. Je sais pas si c'est un hasard mais quand même, les salauds… Un habitant de Mandres nous avait prévenu qu'il avait vu passer des engins de chantier inhabituels, Marc et Judith sont allés vérifier dans le bois. Quand ils sont revenus à la Maison, tout essoufflés et super émus, ils nous ont dit : « Hey les gens, ça y'est, les travaux ont commencé là-bas ! C'est horrible ils ont avancé super vite, y a déjà une bonne surface de déboisée ! Faut absolument qu'on se bouge le cul là ». Heureusement, on n'était pas 4 ou 5 dans la Maison comme d'habitude, mais une trentaine, parce qu'il y avait les Scotcheuses [groupe autogéré de cinéastes amateurs] qui préparaient leur court-métrage. En plus d'un texto d'appel à renforts qu'on a envoyé immédiatement, ça nous a permis d'être une bonne cinquantaine le lendemain pour organiser rapidement une action de blocage assez sympa. Un camion grumier a même été un peu abîmé…

> A l'époque c'était plutôt tranquille, les flics c'était pas des rapides… Ok, on s'est quand même fait bien courser par les vigiles de l'ANDRA [rires], et pendant l'une des « balades » qu'on a faites, ils ont cabossé la voiture d'un pote à coups de pieds. On était encore dans le mouvement contre la « loi-"Travaille !" » mais ça commençait à se calmer. On s'est dit qu'on pouvait organiser une tentative d'occupation pour bientôt. » (Entretien, Paul, chez lui, 2 mai 2018).

Au moment des travaux entrepris par l'ANDRA (mai 2016), une trentaine de militants sur place suffisent pour lancer les premières actions, explorer « le terrain », entretenir le rapport de force avec les aménageurs en tentant de les bloquer ; l'inscription de ces militants dans des réseaux de sociabilité politique plus vastes leur laissant également à penser qu'ils pourront bénéficier d'un soutien humain réel et rapide. Un mouvement social agite alors la France (dont les occupations de « Nuit Debout ») tandis que les menaces d'expulsion à NDDL se sont éloignées.

Qu'est-ce qui a donc déterminé l'occupation du bois Lejuc ? Quelles ont pu être les conditions imaginaires et matérielles pour que cette option soit envisagée et réalisée dans le cours de la mobilisation contre le CIGEO ? L'occupation du bois Lejuc, à deux reprises entre 2016 et 2018, n'est pas une évidence dès l'arrivée des militants autonomes dans le Sud Meuse. La plupart du temps, le « choix » tactique se fait souvent dans des conditions d'urgence, en fonction d'opportunités et de menaces estimées. Dans le cas du bois Lejuc, c'est le commencement de travaux effectifs – le défrichement d'une portion de forêt pour en faire une plateforme de retournement pour de futurs engins de chantier – qui a déclenché les premières actions collectives au sein du bois. Se mêlent ainsi constamment, ici comme dans beaucoup d'autres actions collectives, des dynamiques d'improvisation et un certain répertoire que le groupe en question *sait jouer* :

1) Un répertoire connu. L'occupation comme modalité d'action *et* forme de vie quotidienne est plus que connue : une grande partie des militants présents à Bure, à ce moment-là, au moins la moitié, s'est déjà rendue plusieurs fois sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (NDDL) – dont certains y ont même vécu. Ils et elles ont noué des relations d'affinité avec une partie de ses habitants-occupants, voire ont également contribué, en région parisienne, à des « comités de soutien » à la ZAD[139]. Cinq militantes et militants de Bure présents dès 2015 ont par exemple contribué, alors qu'ils habitaient encore un squat francilien, à monter une des cabanes aujourd'hui encore installée dans le bocage de la ZAD. En un mot, ces militants sont donc nourris des expériences pratiques, savoir-faire et valeurs stratégiques du « régime occupationnel » (Bulle, 2020, p.100) propre à la ZAD et aux squats anarchistes urbains.

2) L'inscription dans des réseaux de sociabilité politique. Pour qu'ait eu lieu une réactivité immédiate de militants extérieurs, capables de venir soutenir des actions directes, il

[139] Quand il est question de « la ZAD » sans précision, il s'agit de celle de nddl.

a fallu qu'existent des liens préexistants d'interconnaissance entretenus avec des militants d'ailleurs. Par exemple, pour qu'un grand nombre de militants prennent la peine de rejoindre le territoire meusien pour la manifestation du 19 juin 2016, il a fallu que la « lutte de Bure » ait déjà acquis un certain écho dans les milieux autonomes et de l'écologie radicale. Si les représentations médiatiques, évoquant des « cars de zadistes » venant s'installer sur un nouveau terrain de lutte, sont quelque peu exagérées, il est clair qu'existent des relations denses et serrées entre les militants de différents lieux. Cette situation résulte notamment de la tenue du camp anticapitaliste à Bure moins d'un an auparavant (camp VMC). Le fait, pour les militants autonomes récemment installés, de connaître et de fréquenter des réseaux de sociabilité, lieux d'organisation et espaces de lutte existants sur le territoire national, leur donne une certaine confiance dans leur capacité à organiser une occupation.

3) L'ancrage dans la mobilisation locale des militants autonomes bénéficie des « Assemblées de lutte », de la Maison de résistance, de liens de sociabilité tissés avec des militants citoyens (*cf. chapitre* 3*, §3.*) ainsi qu'avec des habitants des environs (*cf. chapitre 5*). Cet ancrage minimal leur offre la base sociale et les ressources matérielles nécessaires pour envisager comme possible une occupation. Peut être cité, pour exemple, Anthony, cet habitant de Mandres qui témoigne lors d'une manifestation le 5 juin 2016, appelant à une nouvelle manifestation le 19 juin, pour défendre le bois Lejuc (texte repris dans le fanzine des militants autonomes) :

> « (…) Cette forêt appartient à toutes et tous : on s'y promène, on y chasse, on y fait les affouages pour le bois de chauffe, on cueille, on flâne... elle fait partie de notre vie. Nous ne voulons pas que notre territoire devienne un désert nucléaire. (…) Dimanche 19 juin, nous appelons à venir randonner et pique-niquer dans cette forêt. (…) Venez nombreux et motivés, en affichant joyeusement votre attachement au Bois Lejuc, à la forêt, à l'intégrité du territoire, au refus des puits de ventilation ! De l'oxygène, pas de l'hydrogène !! ANDRA DEGAGE ! »[140]

Ce genre de contribution est ce qui permet aux militants autonomes de bénéficier d'un sentiment de légitimité, sans parler de moyens logistiques, pour réaliser l'action collective envisagée :

> « Si on avait été vingt totos [autonomes] dans notre coin, ça aurait eu aucun sens de se dire : « allez, on va faire une occupation ! » Un truc hors-sol comme ça, ça se fait éjecter direct… On avait besoin de soutien localement. Quand tu vois la merde sur la ZAD de Sivens [expulsée en 2015], où beaucoup de gens du coin, dont les agriculteurs, se sont directement opposés aux occupants… On n'avait pas envie de vivre ça nous aussi. Heureusement, grâce au camp VMC [camp près de Bure en 2015 ayant réuni plus d'un millier de militants anarchistes], aux Assemblées de lutte, à l'asso' « Bure Zone Libre » qui nous a toujours soutenu, à quelques habitants du coin…, on pouvait envisager sereinement l'occupation. » Moi : - *Et en termes de moyens matériels ?* » Paul : « Ben, là, pareil : y a Eric de la Conf' [Confédération paysanne] qui nous a filé

[140] « Témoignage d'un habitant de Mandres », Couarail, n°4, p. 9.

> du bois pour le préau [monté au centre de l'occupation], Jean-Pierre, qui a prêté sa bétaillère et son tracteur [condamné pour cela en 2018], les assos' qui ont fait de la com' auprès de leurs militants... » (Entretien avec Paul, Paris, 20 novembre 2018].

Les militants autonomes qui préparent la première occupation de juin 2016, sont inspirés par un imaginaire de la « composition » selon lequel les compromis et alliances sont nécessaires à la réussite de la mobilisation (*cf. chapitre 3)*. La crainte, pour ces militants, est qu'en organisant de manière isolée une action collective illégale comme l'est une occupation, ils soient vulnérables à une expulsion voire à l'hostilité des voisins. La teneur stratégique des propos recueillis plus haut se comprend de la part de cette première génération de militants autonomes : pour la plupart issue des classes supérieures diplômées, elle dispose de ressources intellectuelles lui permettant de projeter une mobilisation dans l'avenir, d'évaluer des risques, de telle ou telle action collective. Elle dispose aussi de ressources sociales aidant à nouer des alliances avec d'autres acteurs locaux. Cette interdépendance, du plus local au plus lointain, est reconnue et valorisée, comme cela se comprend encore dans cet extrait d'un texte postérieur à la première occupation, que raconte un occupant par écrit :

> « Cette courte vie en forêt n'aurait rien signifié de plus qu'un caprice sans l'engagement politique, amical, combatif et logistique de villages voisins ou de la région, de Nancy, de Metz, de Verdun, des Vosges, de Reims, et souvent de plus loin encore. Des habitants du coin ont semblé dépasser une certaine gêne pour venir prendre l'apéro dans le bois libéré. »[141]

4) Le bois est qualifié comme étant une cible stratégique pour l'ANDRA et pour l'opposition. Pour le comprendre, il faut revenir quelque peu sur la place de cet ancien bois communal. Il a d'abord une valeur instrumentale pour l'ANDRA. L'Agence en a obtenu la propriété un an auparavant (juillet 2015), projetant sa destruction partielle pour laisser la place à des installations de surface du CIGEO : des puits de ventilation des galeries de stockage des déchets radioactifs (*cf. Annexes n°3, la carte de l'ANDRA)*. Mais il s'inscrit aussi dans une relation d'usage et d'attachement ancrée chez des habitants du village de Mandres-en-Barrois (voisin de Bure) – tel Michel Labat, habitant emblématique du village, l'un des rares à avoir témoigné dans de nombreux médias et organes militants quant à sa relation d'attachement au bois de son enfance. Ce dernier s'étend sur 220 hectares, jusqu'à peu propriété de la commune de Mandres, et ce depuis plusieurs siècles. Les premiers travaux de défrichement enclenchent plusieurs processus : ils rendent plus réel, tangible, l'avancement du projet CIGEO, resté jusque-là assez abstrait pour beaucoup d'habitants depuis la fin de la construction du laboratoire une douzaine d'années plus tôt. Le bois Lejuc permet de concentrer l'attention et l'indignation, d'ouvrir des angles d'attaque juridiques, de défendre quelque chose de particulier et de *proche*. Pour les militants autonomes, le bois devrait permettre d'envisager un centre de gravité plus ouvert que la Maison de résistance (« où beaucoup de gens n'osent pas

[141] « Recueillir une goutte de soleil », encore disponible dans le journal militant local Couarail – spécial bois Lejuc, n°4, été 2016, p. 27-29.

rentrer ») et un point de ralliement pour les différentes composantes de l'opposition anti-nucléaire. Contrairement à des espaces de plein-champ – qui entourent les villages proches depuis le remembrement du siècle précédant –, le bois offre également la possibilité d'un éventail d'abris, de construction de lieux communs et de lieux de vie : en somme, un espace habitable, et susceptible d'attirer des militants de l'écologie radicale, dont le soutien est indispensable aux militants autonomes locaux, très peu nombreux et géographiquement isolés.



Figure 11 : Un militant dans sa cabane, Le Grand Chêne, à 23 mètres du sol, pendant l'expulsion du 22 février 2018[142].

Pour résumer : la connaissance pratique d'un répertoire d'actions autour duquel il est possible d'improviser dans une situation d'urgence ; l'inscription dans des réseaux de sociabilité nationaux ; l'inscription dans des réseaux *locaux* de sociabilité militante non-autonome, offrant pour agir une source de légitimité sociale et politique, des ressources matérielles, logistiques et communicationnelles ; enfin, la valeur stratégique du lieu visé pour l'adversaire, mais également pour soi, composée à une valeur potentielle d'attachement. Si ces différents aspects peuvent être saisis comme des critères ou conditions de possibilité d'une occupation de type « ZAD », ils ne sont pas tous indispensables à la « réussite » momentanée de l'action collective. De plus, ils ne servent pas tous de justification aux militants pour orienter leurs actions, puisqu'ils ne sont pas tous nécessairement conscients ou explicités.

2.1.2. Le sens du geste occupant : évolutif et différencié selon les militants.

Bien que les militants autonomes engagés à Bure puissent partager un mode d'action collective tel que l'occupation, le *sens* et les *objectifs* de celle-ci diffèrent entre la première (19 juin – 7 juillet 2016) et la seconde (fin août 2016 – 22 février 2018) occupation du bois,

[142] Photo prise par une opposante, publiée sur l'ancien blog des militants autonomes : http://vmc.camp, dernière consultation le 1er avril 2023.

résultant et déterminant des caractéristiques différentes de l'action collective. Analyser ces différences permet d'introduire la dimension d'hétérogénéité voire de conflictualité qui peut exister dans la *qualification* du lieu occupé. Le bois Lejuc doit-il être un lieu commun à l'ensemble des acteurs mobilisés contre CIGEO (habitants de Mandres, militants associatifs, occupants du bois Lejuc dits « hiboux », etc.), voire presque un lieu public tourné vers la création d'espaces de sociabilité ? En ce cas, l'occupation est envisagée comme une contribution directe à la mobilisation contre CIGEO en tant que telle. Ou bien le bois Lejuc est-il un lieu dont l'usage et le rôle doivent être essentiellement orientés par ses occupants quotidiens ? Dans ce cas, l'occupation est construite en grande partie par et pour ces derniers. Ce conflit d'usage et de qualification traversera toute la durée des occupations, bien que ce soit la seconde de ces alternatives qui, tendanciellement, semble l'avoir emporté :

> Il va bientôt y avoir un nouveau vote du conseil municipal de Mandres pour se prononcer sur l'échange du bois Lejuc avec un bois de l'ANDRA. Nous sommes quelques uns assis en cercle derrière la Barricade-nord. Félix lâche, plutôt sans sérieux : « Si je comprends bien… si les gens du conseil municipal refusent l'échange, le bois redevient aux habitants… Et nous, on dégage ! ». Calamity a l'air beaucoup plus sérieux : « Ouais, ouais, ça reste à voir. Ça dépendra mais… Moi j'me suis habitué à vivre ici. J'ai pas forcément envie de partir, sauf si ça sert vraiment plus à rien d'être là parce que l'ANDRA prévoira d'utiliser une autre forêt… » (Carnet de terrain, Mandres, bois Lejuc, 12 mai 2017).

Les espaces ouverts par la première occupation du bois Lejuc sont présentés aux associations et autres acteurs locaux non autonomes comme devant permettre la création d'un « nouveau lieu de rencontres et de partage »[143]. Ou, dit encore par un occupant de ce début d'été 2016 : « On n'a pas cherché à en faire une place forte, mais plutôt une place de village qui se ramifie au creux des arbres. »[144] Cette velléité n'a pas été, durant cette première occupation, tout à fait un vœu pieu, dans la mesure où les personnes ayant visité ou s'étant organisé dans le bois ont été assez variées. Les habitants de Mandres étaient par ailleurs invités à continuer leurs balades, cueillettes, et surtout affouages dans le bois. Cette dernière pratique, multiséculaire, consiste à couper soi-même son bois de chauffe dans une forêt communale : elle a en effet continué durant l'occupation. On peut émettre l'hypothèse que la courte durée de vie (18 jours) de cette première occupation a probablement joué un rôle dans la prééminence de certains objectifs qui lui ont été assignés, comme celui d'en faire essentiellement un lieu public et un lien commun à la mobilisation locale. Durant ces quelques semaines, ces militants autonomes (dont Paul) tentent de montrer le bois Lejuc, non comme « occupé » mais comme « libéré », c'est-à-dire non pas accaparé par des militants (qui plus est étrangers au territoire proche, rapidement perçus comme des marginaux), mais arraché à l'ANDRA pour être *rendu* à ses premiers et légitimes usagers : les habitants de Mandres-en-

[143] « Occupy la Meuse », texte retranscrit dans le journal militant local, Couarail – spécial bois Lejuc, n°4, été 2016, p. 16
[144] « Recueillir une goutte de soleil », disponible dans le Couarail – spécial bois Lejuc, n°4, été 2016, p. 27-29.

Barrois, commune anciennement propriétaire des parcelles. Cet enjeu de qualification est clairement connu et investi par ces militants, pour éviter une marginalisation.

Par tracts, affiches et organisation d'événements ouverts, ces militants cherchent à inviter le plus d'habitants possible du village de Mandres-en-Barrois ainsi que les militants des associations locales anti-CIGEO et d'autres collectifs de lutte. Par exemple, une réunion de *La Graine,* groupe de réflexion anti-capitaliste, se tiendra dans le bois. Au centre de l'occupation, le premier acte constructif est le montage d'un préau en bois massif de 50m², appelé « couarail », censé symboliser et permettre la discussion entre habitants des environs, censé ainsi effacer quelque peu le caractère « militant » du lieu. Par ailleurs, *durant la première occupation*, la plupart des journalistes régionaux sont bien accueillis, toujours dans une perspective de légitimation locale.

Il est impossible de prédire comment cette première occupation aurait évolué, mais sans doute aurait-il été plus difficile d'y maintenir le bois Lejuc comme « ouvert » à mesure que la vie quotidienne des militants autonomes qui y vivaient, ainsi que la pression policière, se seraient intensifiées. Les occupants sont expulsés moins de trois semaines après leur installation. Hormis deux manifestations de deux à trois journées chacune (mi-juillet et mi-août 2016), le bois n'est pas tout de suite réoccupé.

Il est intéressant de décrire et d'analyser la façon dont la *seconde* occupation s'est enclenchée, révélant des disparités et dissensions internes aux collectifs autonomes quant au « sens » donné à l'action occupante, quant à sa modalité et sa portée.

> « Nan, mais les gars, vous vous êtes endormis là !! Ok, c'étai cool la destruction du mur [mi-août 2016], on s'est bien marrés, j'vous l'accorde. Mais ce bois, faut qu'on le reprenne ! Les flics traînent presque plus par là-bas, ça s'fait largement ! » Quand Mord a quelque chose à dire, c'est difficile de ne pas l'entendre. Parle fort, est toujours habillé en treillis de surplus militaires, *Rangers* toujours aux pieds, bardé d'équipements de survie, inséparable de son chien… Il est arrivé d'un pays voisin il n'y a pas longtemps. Nous sommes dans la cuisine de la Maison de résistance, lieu permanent de passages et de discussions. Une personne fait la vaisselle, d'autres passent rapidement. Gaston, assis sur le lourd banc en bois, la mine agacée, ne semble pas avoir très envie de continuer la conversation : « Ecoute Mord, tu fais ce que tu veux. Moi j'ai l'impression que ça a pas trop de sens de le réoccuper maintenant... Le mur est tombé, et l'ANDRA peut plus y faire de travaux avant un moment à cause de sa condamnation. On va se crever pour rien. En plus, on est pris dans plein de trucs en ce … » Restant debout, toujours prêt à partir, Mord le coupe : « Parle pour toi ! Mais c'est pas en passant sa vie dans les bureaux qu'on va s'en sortir ! Perso, j'vais faire mon trou là-bas et qui m'aime me suive ! », termine t-il en claquant la porte derrière lui. (Carnet de terrain, Bure, 26 août 2016).

Contrairement au premier, le réinvestissement du bois Lejuc se fait donc sans fracas (sinon de portes), sans demander d'aide ni prévenir les autres acteurs de la mobilisation. Hors de tout événement public ou même collectif, hors de toute publicisation ou justification immédiate. Mord se construit, au bout du chemin venant de la « Vigie sud », au croisement du chemin venant du nord du bois, une cabane précaire, faite de branchages noués, avec une bâche usée pour toit. Il creuse une tranchée autour, et place des barbelés rasoirs pris à

l'ANDRA, en juillet et août, dans le bois. Sans qu'on sache très bien si l'idée vient de lui ou non, sa cabane solitaire est appelée *Guantanamo*. Peu de temps après, en septembre (2016), un petit groupe de Finlandais, venus du camp anti-nucléaire de Pyhajöki, ayant entendu parler de la première occupation, viennent passer du temps à Bure. Marjolaine, assez présente dans l'organisation de la mobilisation autonome, est, elle, plutôt persuadée de la nécessité de réoccuper le bois. Elle convainc les autres, à l'occasion d'une réunion générale hebdomadaire (la « réu des gravitant.es »), de financer l'achat de matériel de grimpe : baudriers, mousquetons, cordes, etc., devant permettre de construire plusieurs plateformes nichées dans les arbres, et ainsi ralentir d'éventuels retours des aménageurs ou forces de l'ordre. Ce mode d'action est éprouvé et connu depuis longtemps par les militants autonomes, notamment dans des ZAD comme celle de Sivens (Tarn) ou de NDDL. Le petit groupe de Finlandais vient avec de solides savoir-faire, sans lesquels la connaissance du répertoire en question n'aurait pas été bien utile aux militants de Bure. Il construit donc le *Tapis volant*, puis, non loin, *Le Loirier*, à 12 ou 13 mètres de haut.



Figure 12 : « Le Loirier », cabane du bois Lejuc, côté sud[145].

Voici ce que les militants diffusent comme vision, partielle (des cabanes et barricades sont volontairement omises, et d'autres non encore construites), du bois Lejuc au bout de quelques mois de sa seconde occupation :

[145] Photographie prise par des militants, publiée sur le blog autonome de Bure, [en ligne] https://bureburebure.info/le-bois-lejuc/, dernière consultation le 1er avril 2023.

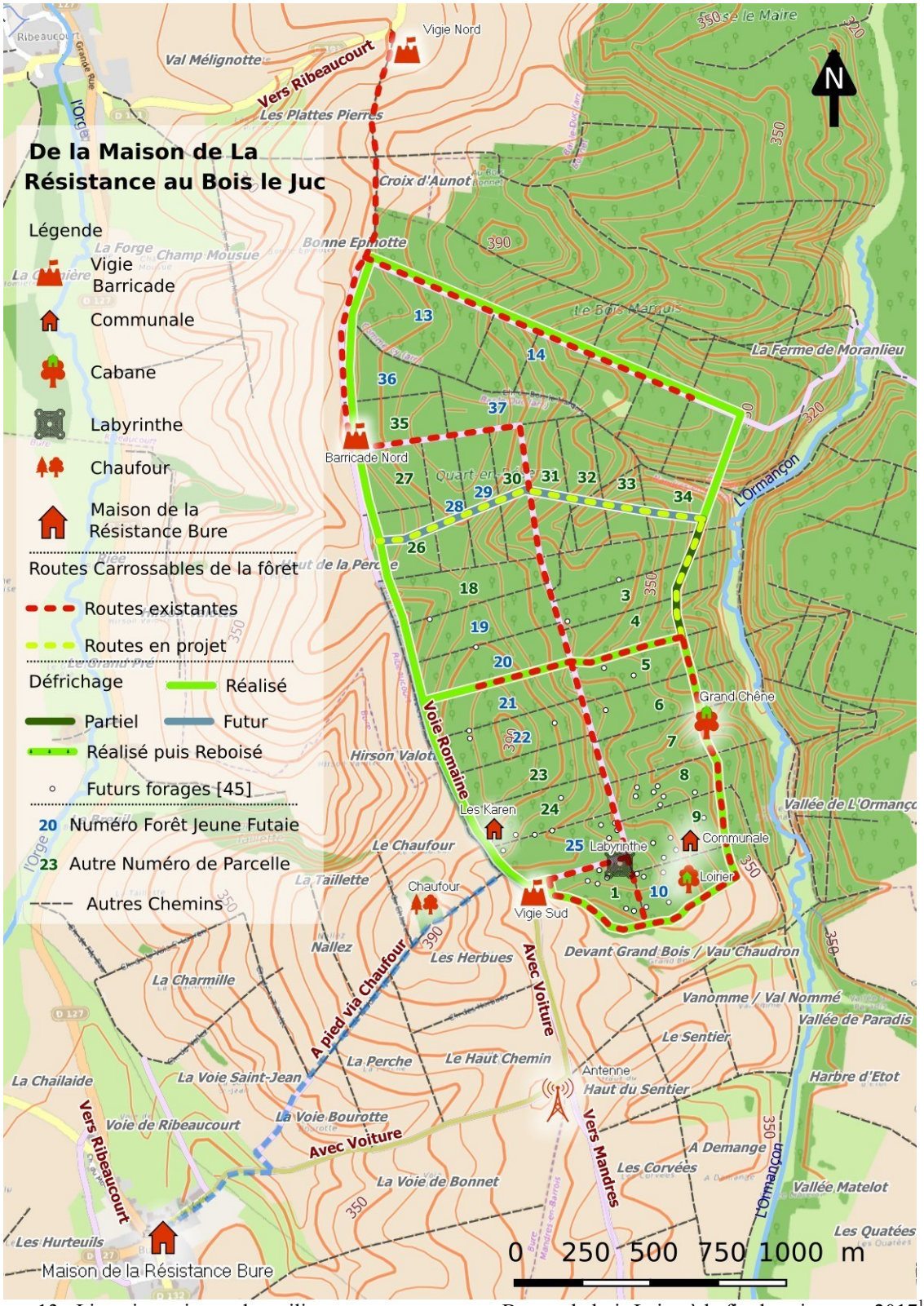

Figure 13 : Lieux investis par des militants autonomes entre Bure et le bois Lejuc à la fin du printemps 2017[146].

De la première à la seconde occupation du bois Lejuc s'affrontent ainsi des conceptions différentes de la place qu'une telle action collective doit prendre, notamment vis-à-vis des

[146] Carte réalisée par des opposants, disponible sur leur blog à l'url : https://bureburebure.info/le-bois-lejuc/ dernière consultation le 1er avril 2023.

autres acteurs de la mobilisation. Qui peut prendre les décisions quant aux usages possibles dans le bois ? Si CIGEO est abandonné, faudra-t-il le « rendre » aux habitants de Mandres ? Quel territoire opposer à celui des aménageurs ? Ce sont quelques-unes des questions qui travaillent les occupants et/ou militants autonomes, en y apportant des réponses parfois différentes, bien que l'ennemi désigné soit le même. Au-delà du seul impératif tactique, les occupations, entre autres actions collectives menées par les militants autonomes de Bure, sont autant d'occasions pour ces derniers de dessiner une critique radicale de l'ordre politique.

2.2. L'occupation comme critique de l'aménagement du territoire.

Comme l'explique Lenoire, les luttes anti-nucléaires connaissent, au cours des années 1970, un mouvement de « territorialisation des critiques » (Lenoire, 2019, p. 223). Si les acteurs autonomes de Bure perpétuent en partie cet héritage, ils le transforment quelque peu en ceci que l'opposition locale est envisagée comme le prétexte d'une critique globale et radicale de l'ordre social, dont l'ordre nucléaire n'est qu'une dimension. En critiquant l'aménagement du territoire, les militants autonomes s'attaquent à la fois aux régimes d'action et de territorialité propres aux institutions publiques ou privées, et à la société marchande, nucléaire et industrielle dans son ensemble. En contestant la légitimité des pouvoirs publics ou privés à aménager, les opposants contestent une certaine façon de concevoir le territoire, de le qualifier et d'y agir, mais aussi le caractère représentatif des décideurs politiques.

Lors de la première occupation du bois Lejuc, une bonne partie de la critique autonome est déjà explicitée, par exemple, en ce 19 juin 2016 :

> Le pique-nique est en train de se terminer. Avant que les participants ne pensent à se disperser hors du bois Lejuc, quelques personnes montent sur le tas de tuyaux métalliques de forages que l'ANDRA a laissé là. Il y a Karine, de l'association BureStop, Vanessa, du Réseau Sortir du Nucléaire, Claude, ancien élu, militant aguerri et chauffeur de foules, sans oublier, parmi les militants autonomes, Paul et Manon. Ils et elles lisent successivement un texte commun (Carnet de terrain, Mandres, (bois Lejuc), 19 juin 2016) :
>
> « Aujourd'hui, nous occupons cette forêt pour nous opposer physiquement à l'annexion de ce bois par l'ANDRA. (…) Nous l'occupons pour empêcher le vol du territoire par les mains voraces de l'industrie nucléaire. (…) Nous savons que rien n'arrêtera l'avancée de la poubelle dans les couloirs feutrés du Parlement, sinon le rapport de force sur le terrain. (…) Occuper maintenant (…), c'est tenter d'avoir une prise sur un ennemi qui, partout ailleurs, s'est rendu insaisissable. Nous occupons cette forêt d'une autre vie, joyeuse, inventive, collective, contre la société nucléaire et son monde de militaires et de vigiles, d'experts souriants et de dosimètres, d'exploitation des terres et des peuples. Là où ils veulent déboiser, nous construisons des refuges. Là où ils érigent des barbelés nous ouvrons des chemins. Là où ils fabriquent leur désert de solitude et de résignation, nous affirmons notre joie d'être ensemble, en résistance. (…) Sous les piliers de notre préau il y a, sédimentée, toute

> l'épaisseur de 30 ans de lutte contre la colonisation du territoire, ici et ailleurs, par l'ANDRA. (…) Des peuples spoliés par les mines d'uranium d'Arlit aux bocages rebelles de Notre-Dame-des-Landes, en passant par les reliefs escarpés du Val de Suse et le campement antinucléaire de Pyhajöki en Finlande, nous nous tenons sur une seule et même chaîne de résistance contre ceux qui prétendent aménager nos vies ! ON NE NOUS ATOMISERA JAMAIS ! ANDRA, DEGAGE ! »[147]

Plutôt qu'un simple moyen local d'opposition au CIGEO, l'occupation est bien envisagée ici comme une « prise » sur un « ennemi » plus vaste, à savoir l'industrie nucléaire « et son monde ». Si l'ANDRA est accusée d'opérer une « colonisation du territoire », l'ennemi désigné est bien plus large, en effet, que l'industrie nucléaire, puisque les occupants se déclarent solidaires des luttes comme celles du bocage de NDDL ou de la vallée de Suse (aéroport et projet ferroviaire). Ce qui est dénoncé, en déclarant vouloir empêcher un « vol de territoire », c'est la légitimité même de pouvoirs publics ou privés à « aménager [leurs] vies », à partir d'une vision jugée technocratique et autoritaire. La vision des « experts » et des « dosimètres » figurerait la dimension technocratique, tandis que « le monde des militaires et des vigiles » ou des « barbelés rasoirs » figurerait celle de l'autoritarisme.



Figure 14 : Affiche publiée le 15/07/2018[148]

L'affiche ci-dessus, réalisée par des militants autonomes pour une tournée d'information, représente le territoire local comme un territoire « sacrifié » par les impératifs de croissance de l'industrie nucléaire.

> « Ce qui a permis à l'ANDRA de prendre les terres agricoles aussi facilement à des familles paysannes, c'est la modernisation et la concentration du secteur agro-alimentaire (…) Les copains et les copines nous parlent des vieilles traditions de Lorraine : les gens se réunissaient le soir, des terrains

[147] Texte retranscrit dans le journal militant local, Couarail – spécial bois Lejuc, n°4, été 2016, p. 16, issu d'un entretien donné au journal militant Jeff Klak.
[148] [En ligne] vmc.camp, consulté le 25/02/19.

étaient partagés, du matériel collectivisé. C'est l'anéantissement de ces pratiques durant les quarante ou cinquante dernières années (…) qui a préparé le terrain. (…) L'agence vient s'enchâsser dans une logique qui remonte à l'époque où apparaît le nucléaire, marquée par une offensive du capitalisme sur les territoires ruraux et les formes de vie qui y perdurent[149]. ».

En dénonçant ce processus au long cours d' « offensive » contre les territoires, ces militants-habitants de Bure cherchent à ancrer le sens de leurs propres pratiques dans une histoire longue. Les usages interprétatifs du passé viennent qualifier l' « ennemi » contre lequel tous les habitants devraient se solidariser, mais viennent aussi qualifier la mobilisation elle-même comme étant, non pas « hors-sol », mais consciente de l'histoire du territoire. Il s'agit donc moins ici de la mise en avant d'un rapport patrimonial de conservation des territoires qu'à des usages stratégiques du passé, permettant de définir un avenir alternatif à celui que le projet d'aménagement est censé produire. Ce type de critique sociale cohabite avec d'autres types de critique, plus « esthétique » :

« Quand j'ai dû partir une ou deux fois de la forêt, c'était pour m'enfoncer dans les tubes souterrains, crasseux et trop lumineux du métro parisien. Ce n'est pas qu'un problème de paysage, hein. C'est que dans la forêt, l'abolition momentanée du Contrôle nous rend à une vie en commun infiniment plus intense et concrète. » (…) « A présent, quand on retourne dans le bois, on n'entend rien d'autre que l'inlassable et mortel ronronnement des machines du Progrès. Jusqu'à ce qu'on y mette un grain de sable assez puissant. »[150]

Dans ce texte, écrit par un occupant après la première expulsion, dans un élan de retour nostalgique ou de témoignage, l'occupation est imaginée comme une échappatoire aux dispensations et aménagements du contrôle social, hypostasié par le métro parisien. Ce type de critique, en partie « critique artiste » (Boltanski, Chiapello, 2011) du capitalisme, se retrouve dans les propos d'un habitant de la ZAD (installé depuis trois ans), recueillis lors d'un travail de recherche précédant :

« Je vais encore souvent dans les grandes villes. J'aime pas du tout. Y a des bagnoles, des caméras, des pubs partout. C'est pas invitant. Ce ne sont pas des espaces habitables. Tu peux pas t'asseoir quelque part, c'est des bancs anti-SDF ; les pelouses sont interdites… T'as la circulation. Tu t'assoierais bien là mais c'est la chaise d'un bar alors il faut consommer… La ville est toute propre, toute lisse… Les gens dans le tramway sont tout propres sur eux… Et la petite voix douce qui annonce les stations… ». (Entretien avec Marcel, 25 février 2016).

Le territoire « libéré » de la ZAD ou d'une partie du Sud Meuse est mis en opposition avec la « métropole », figure repoussoir où séviraient au plus haut degré le mode de valorisation capitaliste et les dispositifs de surveillance. L' « ennemi » se retrouve en effet qualifié à partir de ses modes de *mise en valeur* du territoire : ce mode de valorisation conçoit et construit le territoire comme un ensemble de ressources à produire, rénover, exploiter ou

[149] Marius, « Il faut avoir créé un désert agricole pour bâtir un cimetière atomique », Jef Klak, 11/08/2016.
[150] « Recueillir une goutte de soleil », art. cité.., p. 28-29.

relier dans le sens d'une meilleure compétitivité, pour une meilleure attractivité. Le territoire est conçu et agencé à partir des flux qui le traversent (flux d'informations, de communication, de données, de capitaux financiers, de marchandises, de travailleurs, de clients, d'usagers, de touristes…) dont la circulation dans un réseau concurrentiel et interdépendant est la condition même de la production de valeur économique. La mesure des normes de compétitivité et des objectifs d'attractivité, ainsi que celle de la production de valeur, sont autant de critères permettant une mise en équivalence sans laquelle la mise en concurrence ne serait ni pensable ni possible. L'un des rôles des institutions publiques vis-à-vis des territoires semble ainsi consister (et notamment par l'aménagement du territoire) en la gestion optimale et sécurisée de la mise en circulation des flux (construction d'infrastructures de transports et de communication, surveillance des espaces publics et des déplacements et navigations sur Internet, contrôle et traçabilité des produits). Ainsi, en tant qu'occupation impliquant la mise à l'arrêt d'une entreprise économique (le projet CIGEO), les acteurs autonomes envisagent l'action comme une technique d'interruption directe de ce mode de valorisation dans l'un de ses points du territoire. Cette perspective critique est largement partagée par les occupants habitants de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, territoire contestataire avec lequel la comparaison est heuristique. Ainsi, écrits par des occupants lors des opérations d'expulsions de 2012 (nommées « Opération César » par les pouvoirs publics), et par un militant après une manifestation en 2014 à Nantes, ces textes explicitent la teneur critique des actions collectives des acteurs autonomes :

> « Si nous ne chérissons pas unanimement ces landes hostiles, ce que nous aimons en tout cas, c'est qu'elles le sont aussi à la valorisation universelle. Nous entendons qu'elles le restent. Ce n'est pas le projet d'aéroport qui est inutile, il est très certainement, du point de vue moderne-démocratique, éminemment utile, au contraire. Ce sont ces landes et ces marécages qui sont inutiles, et tant mieux. Il faut se battre pour les broussailles, les taillis, les bordures, les fourrés, les restes, les marges inextricables, tout ce qui échappe à l'aménagement, à l'encasernement du territoire et au jardin à la française, avec ou sans béton. (…) Seul ce qui ne sert à rien et ne pourra rien valoir requiert immédiatement qu'on se batte pour lui, et avec lui. (…) Battons-nous, une certitude suffit : l'Empire ne parviendra jamais à abolir complètement le clair de lune dans le brouillard. »[151]

> « Remodeler des quartiers, changer les noms et les usages des lieux, définir des axes de développement pour des espaces à rentabiliser est le travail quotidien des décideurs, élus de tous bords et experts. Réaliser ces projets, s'engouffrer dans ces nouveaux marchés est le travail quotidien des investisseurs et profiteurs. »[152]

> « Nantes est d'ordinaire figée, lisse comme une vitrine, glacée comme les parois de son immonde tribunal. Nantes est pacifiée, rénovée, nettoyée, vidée de son âme et de ses habitants. Elle est une métropole. Tout y est pensé, conçu,

[151] « Opposants aux vieilleries du futur », octobre 2012, disponible sur le site web des occupants : www.zad.nadir.org.

[152] « Raser une maison », octobre 2012, dans le recueil militant, Camille, ZAD partout : Zone d'Autonomie Défensive à Notre-Dame-des-Landes. L'Insomniaque, 2013, également disponible sur le site web des occupants, www.zad.nadir.org.

> agencé pour que rien ne se passe, pour que se reproduise sans cesse la routine aliénante de la consommation, du salariat, de la répression. (…) »[153]

L'action collective autonome s'accompagne donc de nombreux textes tentant de figurer et de dénoncer le régime de territorialité institutionnel et marchand (Melé, 2009), que d'autres auteurs désignent comme le « régime en plan des maîtres d'ouvrage ». (Dechézelles, Olive, 2016, p. 10). Pour les occupants de la ZAD comme de Bure, l'interruption localisée mais relativement prolongée du mode de valorisation capitaliste est également l'occasion d'une critique radicale de l'ordre politique institué, c'est-à-dire, dans le cas français, de l'État centralisé gouverné sous le cadre d'un régime représentatif libéral. Le conflit de qualification du territoire qui s'opère se joue ainsi autour d'un refus militant de *grandeurs*, invoquées par les aménageurs et relevant d'un ordre politique plus vaste.

3. Autonomie ou autochtonie ? Comment justifier l'action collective ?

La question demeure donc celle-ci : comment l'occupation est-elle justifiée ? Quelles expériences et représentations du territoire les opposants autonomes dessinent-ils face à celles véhiculées par, ou attribuées aux aménageurs ? Les autonomes sont-ils contraints, comme il semble d'usage dans d'autres mobilisations localisées (Neveu, 2019 ; Dechézelles, 2019, p. 255-256), d'adopter les registres argumentatifs des promoteurs et représentants de l'État ? Comme déjà étudié précédemment (*cf. chapitre 1, §3 ; chapitre 3, §3*), ces militants se distinguent fortement des oppositions citoyennes que la sociologie des mobilisations rencontre plus régulièrement, dans la mesure où les formes de justification de l'action collective, ainsi que les registres d'évaluation de l'environnement, sont ici largement contraires à celles mises en avant par les acteurs publics ou même par les militants citoyens. On observe plutôt une évaluation sensible de l'environnement et un régime d'engagement en familiarité (3.1.). Pourtant, certaines des dimensions de cette *montée en particularité* font les frais d'une dispute interne aux acteurs autonomes, rendant instable et conflictuelle la qualification du territoire défendu (3.2.).

[153] « 22 février, la faune sauvage déboule du bocage : biodiversité de la subversion » Disponible sur : www.zad.nadir.org. Ce texte a été écrit après cette manifestation massive qui entendait protester contre les menaces d'expulsions à Notre-Dame-des-Landes. De nombreuses actions directes ont été menées, notamment contre des installations de Vinci, des banques ou des assurances. Bien qu'il soit impossible d'identifier avec certitude les auteurs de ce texte, on peut dire qu'il s'agit d'une partie des habitants de la ZAD, a priori plutôt originaire du militantisme urbain et habituée aux pratiques du Black Block dans les manifestations.

3.1. Défendre l'environnement : une montée en particularité.

3.1.1 Une montée en particularité....

Au cours de nombreuses mobilisations socio-environnementales, notamment celles contre des projets localisés d'aménagement du territoire, les registres de justification des groupes contestataires relèvent encore souvent, de manière assez prégnante, de ce que Boltanski et Thévenot appellent une « cité civique » (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Dechézelles, 2019, p. 254-258). De quoi s'agit-il ? Les « cités », chez ces auteurs, représentent des « logiques de justification basées sur une conception du bien commun » (Claisse, Jacquemain, 2008, p. 134). En même temps qu'elle permet de les juger, une cité implique une hiérarchisation entre différents biens et entre différentes personnes : lesquels *valent* davantage que d'autres, à l'aune de certains principes supérieurs de justice. Dans la Cité civique, ce sont les élections qui jouent le rôle d'épreuves de justification par lesquelles s'infirment ou se confirment ces hiérarchisations.

Dans le cas présent, les personnes que sont les élus, techniciens, administrateurs et même entrepreneurs travaillant au projet CIGEO *valent* davantage que les militants, en ceci que les premiers sont désignés comme plus *représentatifs* du corps politique que les seconds : « l'intérêt général » (opposé au syndrome « NIMBY ») est bien l'un des principes de justice invoqués en 1990 par le député C. Bataille pour justifier les politiques d'enfouissement de déchets nucléaires (*cf. chapitre 1, §2.1.*).

C'est pourquoi les formes de contestation dites citoyennes doivent opérer des « montées en généralité » (Lolive, 1997 ; Trom, 1999 **;** Doidy, 2005) pour accroître leur crédit en termes de représentativité, ou simplement « pour ne pas risquer l'apposition du stigmate d'égoïsme borné » (Dechézelles, 2019, p. 254). Ce « spectre infâmant » menace « les opposants [qui] sont sommés d'apporter la preuve du caractère généralisable de leur attachement singulier » aux lieux défendus (*ibid.*, p. 257). Le régime de la proximité ou de l'autochtonie doit gagner ses lettres de noblesse auprès de l'ordre politique institué :

> « L'autochtonie n'a de chances de se constituer en capital sur la scène publique que dans la mesure où le personnel politique en reconnaît la valeur. C'est tout ce qui en fait la fragilité, puisque n'ayant de valeur que situé localement, il faut encore qu'il fasse l'objet d'une reconnaissance de la part des dominants » (Renahy, 2010, p. 19).

Suivant l'auteur, dans le cas d'une mobilisation environnementale, la « proximité » ne devient donc un « capital » qu'à la faveur d'opérations de mise en équivalence (commensurabilité) entre les biens défendus ou recherchés. Sans reprendre tout à fait l'usage

ici de la notion de « capital »[154], il est clair que la grandeur écologique est bien ce qui permet aux opposants citoyens de traduire leurs attachements à des lieux en des grandeurs compatibles avec la grandeur civique, suscitant par-là même un renouvellement de cette dernière.

La question que je suis alors amené à me poser, enquêtant auprès des militants autonomes, est de savoir s'ils sont ou non des militants écologistes. Bien que cela puisse à première vue surprendre, il semble en effet que ce ne soit pas le cas, du moins si on entend l'écologie au sens des associations environnementalistes (*cf. Introduction générale*) ou comme la comprennent certains sociologues. Ces derniers conceptualisent le discours écologiste à partir de la « cité verte » (Lafaye, Thévenot, 1993 ; Latour, 1995 ; Thévenot, 1996), c'est-à-dire l'ensemble des justifications qu'utilisent les écologistes au regard de leurs principes supérieurs de justice. J'ai montré précédemment (c*f. chapitre 1, §3.2.*) en quoi le militantisme écologique conventionnel témoigne en effet d'un « engagement civique », conduisant à un renouvellement de la grandeur civique par son extension à de nouveaux êtres jusqu'alors négligés[155]. La critique interne exprimée par les écologistes exige, et obtient en partie, la réinterprétation de l'environnement à l'aune de qualifications juridiques (par exemple : les catégories de « zones humides » ou « espèces protégées ») perçues comme protectrices. Par ailleurs, des grandeurs générales comme le « climat » ou « la pollution » font l'objet de politiques publiques. Or, le texte militant qui suit, écrit par un occupant de la ZAD de Sivens dans le Tarn (2014-2015), rejette avec véhémence les registres critiques de ce type d'écologie :

> « À la fin du déboisement, la résistance au barrage du Testet [Sivens] a pris un nouveau cours. Pourtant, elle parle toujours le même langage (…), tenu par les écologistes légalistes du collectif « Sauvegarde du Testet ». Ce collectif a vu disparaître, avec la zone humide, son argument principal de *protection et de conservation de la nature*. Pourtant, la lutte continue : et au-delà de l'écologie, sur quoi se fonde t-elle ? (…) Le calque des stratégies écologiques sur les stratégies économiques a efficacement donné sa mesure : et il existe aujourd'hui deux types d'*enclosures*, celles qui aménagent un territoire parce qu'il est insupportable qu'un lieu sauvage le demeure, et celles qui aménagent un territoire parce qu'il est insupportable qu'un lieu sauvage ne le soit plus assez. Les uns construisent des barrages, des zones industrielles et des décharges ; les autres délimitent des parcs naturels, des zones humides et des conservatoires. Dans les deux cas, l'espèce humaine est priée de devenir spectatrice d'une nature distante, qu'elle soit instrumentalisée ou protégée (…).
>
> Les beaux jours de l'écologie, l'autorité apparente dont jouissent ses arguments, reflète le développement d'un « sentiment de la nature » issu justement de la fêlure de plus en plus profonde qui sépare la nature de l'homme.

[154] Pour une critique approfondie du concept de « capital » dans la sociologie bourdieusienne, voir (Caillé, 2005) et, dans la sociologie des mouvements sociaux, voir (Quirós, 2016).

[155] « L'attention à l'environnement et à sa protection permet d'établir un ordre de grandeur entre les personnes et les choses qui peuplent la cité verte (…) Dans la cité verte, les grands êtres ne sont pas forcément des personnes, des collectifs ou des institutions, mais des éléments naturels comme l'eau, l'atmosphère, l'air, le climat qu'il faut garder de la pollution, ou encore des êtres génériques comme la faune ou la flore. » (Lafaye, Thévenot, 1993).

> (…) Le langage crée une réalité. Les marécages, les tourbières, les ruisseaux et les boues existent, et toutes les plantes et les bestioles qui y vivent. Une zone humide n'existe pas. Nous dirons des choses simples : le refus de voir soustrait un lieu à ses habitants et à leurs usages (…) Nous [ne] sommes pas [écologistes]. Nous serions plutôt comme ces *agrions de Mercure* qui volent dans la forêt de Sivens. Nous habitons ici. Nous voulons vivre libres et heureux, et c'est dans ce but déraisonnable que nous avons décidé de continuer ou de commencer à vivre ici. Dans ce monde de *territoires sans pouvoir, soumis à un pouvoir sans territoire*, nous cherchons à y recréer la possibilité de l'autonomie ; non pas *pour* mais *avec* et *dans* la nature. »[156]

Les qualifications écologistes de l'environnement sont ici accusées de contribuer au renouvellement d'une politique gestionnaire qui priverait les « territoires » de leur propre autonomie, de leur fréquentation et usage *particuliers*. Plutôt que de suivre des processus de distanciation et de généralisation de l'environnement, les opposants autonomes, qu'ils soient de Bure, de la ZAD de NDDL ou de celle de Sivens, mettent en avant la défense sensible d'un environnement proche, fait d'attachements particuliers. Cette défense s'exprime par ailleurs en contradiction avec les institutions publiques, qu'elles aient des visées d'aménagement ou de valorisation patrimoniale. Les relations de familiarité (Thévenot, 1994), de fréquentation quotidienne et d'intimité, font office de justifications pour les acteurs autonomes. Cela se remarque particulièrement à l'occasion d'une action collective de squat menée au sein de la ZAD de NDDL, justifiée devant les militants venus soutenir l'événement, et qu'il est pertinent de citer largement :

> « Ami.e.s d'ici, Ami.e.s d'ailleurs,
>
> Beaucoup parmi vous connaissent ces lieux. Pour celles et ceux qui habitent ici, légalement ou illégalement, tout est familier : les voisins avec qui l'on partage des moments de fête et d'échanges, de lutte et de résistance. Les jardins que l'on bichonne, les fermes rythmées par les horaires de la traite, les chemins dans lesquels on se perd pour cueillir mûres et champignons... D'autres parmi vous viennent peut-être ici pour la première fois. Parce que même s'ils n'ont jamais parcouru ces champs et ces bois, même s'ils n'ont pas un souvenir dans chaque pierre, dans chaque arbre, à chaque croisée des chemins : ils n'acceptent pas que tout cela soit détruit ! »
>
> Ils ont les moyens de faire de cette zone un désert. Ils sont en train de transformer les hameaux en villages fantôme, ils rêvent d'un bocage avec des haies en plastique et des grillages de métal, d'une terre ou la brume ''est remplacée par les gaz d'échappement des avions, où les perles de rosée ne glissent plus le long des toiles d'araignées mais sur des panneaux solaires du toit d un aéroport.
>
> Nous avons toujours dit : un territoire se défend par celles et ceux qui l'habitent, mais pas seulement. D'ici comme d'ailleurs, nous sommes venus montrer à ceux qui nous chassent que nous pouvons ensemble nous dresser contre leur logique comptable et destructive, par notre discours et par nos actes,

[156] Texte écrit par une opposante au barrage de Sivens (Tarn) : Xardel, V., « Les zones humides, on en a rien à foutre », Sivens sans aucune retenue – Journal de la forêt de Sivens, n°71, n°1/7, 25 octobre 2014, [en ligne] https://sniadecki.wordpress.com/2015/01/14/sans-aucune-retenue/, dernière consultation le 1er avril 2023.

même s'il faut pour cela enfreindre leurs lois. Alors que Vinci et l'état socialiste déploient toute une machinerie infernale pour broyer celles et ceux qui ont décidé de rester et refusé de coopérer. Alors que l'on croise avec tristesse le chemin de celles et ceux qui nous ont accueilli au départ et s'en sont allés. Alors que les maisons, les terres et les fermes de la zone se vident et que le départ de chaque habitant marque l'arrivée de nouveaux vigiles et un accroissement du flicage de la zone. Nous sommes ici pour dire : nous ne partirons pas, il n'y a rien à négocier, mais tout à prendre ou tout à perdre ! (…). »[157]

La défense de l'environnement proche est envisagée ici à partir de ses caractéristiques et usages singuliers, ou de ses formes d'habitation, qualifiés comme des incommensurables. Du fait de cette incommensurabilité, l'environnement disputé s'avère non réductible aux catégorisations et qualifications juridiques, ainsi qu'aux principes de justice tels que l'intérêt général, le progrès, la croissance, la représentativité civique, ou même la planète ou le climat (Centemeri, 2015a ; Dechézelles, 2019, p. 256). Les participants à la mobilisation ne sont pas là désignés comme des *citoyens*, soutenant une cause sur des scènes publiques, mais comme des *amis*, défendant ce qui leur est (ou leur devient) *proche*. Et il sera évident en effet, par l'ethnographie embarquée, que c'est bien de proche en proche que la politisation de l'environnement s'opère. Etudier ces formes spécifiques de contestation et de justification peut alors constituer un défi pour la sociologie des mobilisations. Ce défi est remarquablement synthétisé par les politistes Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive :

« Ce sont aussi certains des mécanismes encore peu explorés de l'action collective : celui de l'extension de la cause de proche en proche, suivant d'autres modalités que celles de la montée en généralité argumentée; celui de l'articulation entre différents régimes d'engagement, du public au familier, et de la résistance au régime en plan des maîtres d'ouvrage ; celui des ajustements mutuels par la confiance, loin des alignements cognitifs ou idéologiques opérés par des entrepreneurs de cause ; celui de la découverte, chemin faisant, d'actions faiblement finalisées; celui, enfin, du rôle de l'espace dans la structuration du collectif, mais aussi et surtout dans la constitution de mobiles et de motifs pour l'action ». (Dechézelles, Olive, 2016, p. 10).

Avant d'étudier plus concrètement, par le biais ethnographique, cette extension « de proche en proche » du territoire défendu (*cf. chapitre 5*), il est utile de remarquer qu'elle peut aussi trouver son expression dans des textes plus directement publics : promotion est alors faite des attachements et investissements affectifs que peut provoquer la participation à des événements contestataires. Dans les deux extraits suivants de textes militants, concernant la lutte de Bure puis celle de la ZAD, il est clair que les choses fabriquées par la mobilisation sont évaluées et défendues à l'encontre des grandeurs civiques et industrielles. Les êtres familiers décrits – comme les cabanes auto-construites – sont érigés en éléments et symboles

[157] « Prise de parole des Habitants qui résistent, lors de l'ouverture d'une maison au Liminbout, octobre 2012 », in Anonyme, 2016, Construire la ZAD - Paroles publiques depuis le mouvement d'opposition de la zad de Notre-Dame-des-Landes, 2013-2015, p. 2, brochure [en ligne] https://mauvaisetroupe.org/IMG/pdf/compilactivite.pdf dernière consultation le 1er avril 2023.
Les Habitants qui résistent est un collectif qui s'est formé dès 2008 entre des habitants dits « historiques », menacés d'expropriation, et des occupantes et occupants récents, notamment celles et ceux arrivés en 2007 dans la ferme des Rosiers.

palpables d'une qualification alternative et conflictuelle du territoire disputé à Vinci ou à l'ANDRA.

> « La Salamandre, la Gaie Pierre (à peine moins pacifique que l'abbé [Pierre]), la Ruerâle, la Hutte des classes… Des noms qui remplissent nos souvenirs et nos imaginaires ! Pour le monde, ces lieux n'ont jamais existé. (…) Nous, on les construisait encore qu'on vibrait déjà de se battre pour eux. Et pourtant, n'importe quel architecte, ingénieur, journaliste ou touriste les aurait sans doute trouvées ridicules, ces cabanes, ces préaux, ces barricades : si fragiles mais tellement, tellement plus précieux que leurs immeubles smart en béton, leur laboratoire ou leur centre d'enfouissement ultrasophistiqué. »[158]

> « Autant de destructions, autant de blessures, autant de raisons d'apporter dans la ZAD tout ce que nous avions de meilleur : matériel pour reconstruire, vêtements, nourriture, literie, forces, rêves et pratiques qui se conjuguent pour figurer une conception concrète du monde, foncièrement opposée à celle de l'entreprise Vinci dont les édifices (aéroports, parkings, autoroutes...) reposent sur la dévitalisation froide, préalable, des territoires qu'elle occupe, pour plaquer ses décors en béton massif. Auprès d'eux, quoi de plus frêle que ces assemblages de bois, de paille et d'argile, que nous façonnons : des châteaux de cartes gonflés de sève, de vie, qui ressemblent à nos rêves mais sculptés dans la matière, et que nous défendrons comme on défend sa peau. »[159]

Ces textes, très proches en termes d'imaginaires véhiculés[160], semblent bien qualifier des êtres de l'environnement : créés dans le cours de la mobilisation, ils sont considérés comme des êtres résistants par leur présence même, par leur matérialité *particulière*, au régime de territorialité que mettent en œuvre des acteurs publics et privés de l'aménagement du territoire. « Dans un double mouvement critique de et par l'espace (…), l'attachement » joue un rôle de « vecteur de politisation (…) du/dans le proche » (Dechézelles, 2019, p. 209).

3.1.2. …contre l'ordre politique institué.

L'existence et la promotion d'un régime de familiarité, à Bure comme à Notre-Dame-des-Landes, n'est pas sans conséquences sur les positionnements pratiques et tactiques des acteurs contestataires autonomes vis-à-vis des institutions publiques. L'environnement défendu, qualifié d'incommensurable, n'est pas considéré comme sujet à négociations. Plutôt que d'envisager des voies d'accord – de résolution de la dispute –, les acteurs autonomes considèrent que le geste occupant (ou d'autres formes d'action directe) permet précisément de sortir des voies institutionnelles qui n'auraient aucune efficacité ou viseraient à canaliser l'opposition.

Ainsi, lorsque les occupants autonomes déclarent, au premier jour d'occupation du bois Lejuc, que « rien n'arrêtera l'avancée de la poubelle dans les couloirs feutrés du Parlement,

[158] « Recueillir une goutte de soleil », texte cité.
[159] « Défendre la Chataigneraie à Notre-Dame-des-Landes », janvier 2013, disponible sur : zad.nadir.org.
[160] Aurait pu être également cité, dans le contexte de la ZAD de Roybon (Isère) : « Le scandale d'un endroit qui ne sert à rien », De tout bois – Revue de lutte contre le Center Parcs de Roybon, hiver 2014/2015, p. 1-3.

sinon le rapport de force sur le terrain »[161], ils affirment bien une idée de la politique contestataire comme fabrication de prises critiques hors des règles du jeu démocratique libéral et, bien souvent, du Droit. Il en est de même pour les occupants de la ZAD de NDDL, comme c'est le cas dans la déclaration déjà citée lors de l'ouverture d'un squat en 2012 :

> « En reprenant cette maison vide aujourd'hui (…) nous voulons passer ce message : (…) nous ne tomberons ni dans le piège de la répression qui veut nous rendre impuissants, ni dans celui de la négociation avec Vinci qui veut faire de nous des accompagnateurs du projet, des complices de notre malheur. »[162]

La même année, plusieurs lieux collectifs d'occupants de la ZAD affirment refuser que la mobilisation ne rentre dans des logiques de négociation avec les pouvoirs publics ;

> « (…) Ce qui se partage aussi, c'est de se battre sans s'en remettre aux politiciens, de ne pas entendre leur langue morte, de ne pas croire leurs promesses, de se méfier de leurs concessions. Cette lutte s'inscrit dans un mouvement planétaire contre le capitalisme, les dominations et le contrôle social qui leur est nécessaire. Un mouvement d'émancipation des peuples par les peuples sans représentation institutionnelle. C'est à nous de prendre les choses en main, sans rien attendre de tous les rapaces qui font leur puissance sur notre dos. »[163]

Quatre ans plus tard, un autre texte d'occupants, validé par l' « assemblée des habitant.es de la ZAD », affirme une nouvelle fois la grandeur des relations de familiarité comme irréductible ou incommensurable aux grandeurs du régime représentatif, électif et du Droit. Sous la présidence de F. Hollande, vient en effet d'être annoncée la tenue d'une consultation publique en Loire-Atlantique, concernant le projet d'aéroport, pour juin 2016 :

> « Pour nous, le sort de ce précieux bout de bocage doit être pris en charge avant tout par ceux et celles qui l'aiment et en prennent soin, celles et ceux qui le cultivent et l'arpentent au quotidien, habitent sur place ou dans le voisinage. (…) Que l'on y vive en permanence ou que l'on ait traversé quelques fois la France pour le défendre, l'histoire du bocage de Notre-Dame-des-Landes est *avant tout une affaire sensible*, faite de rencontres et de solidarités concrètes, de chair, de larmes et de joies innombrables. Son destin ne peut en aucun cas être *soldé froidement* par quelques bulletins de vote censés donner la voix d'une *majorité abstraite et lointaine* [souligné par nous]. »[164]

Strictement parlant, un référendum, pour les occupants, *ne vaut rien*, car la « majorité » démocratique a pour eux le tort de trancher et de contraindre une minorité, alors que les

[161] Texte retranscrit dans le journal militant local, Couarail – spécial bois Lejuc, n°4, été 2016, p. 16

[162] « Prise de parole des Habitants qui résistent… », texte cité. Il est judicieux de préciser que ces prises de positions vont évoluer au cours des années, notamment du fait du rapport de force massif engagé par l'État à partir du printemps 2018.

[163] « Aux révoltés de Notre Dame des Landes », 30 août 2012, publié sur le site de la ZAD à l'URL : https://zad.nadir.org/spip.php?article320, dernière consultation le 1er avril 2023.

[164] « Face au jeu de dupe d'une consultation publique, continuons à construire un avenir sans aéroport, continuons la lutte ! », ZAD News, 14 février 2016. Disponible sur : zad.nadir.org, dernière consultation le 1er avril 2023.

rapports de force devraient s'exprimer dans des cadres horizontaux et de proche en proche. Ce qui donne sa valeur au territoire selon les occupants, c'est l'énergie et la combativité de celles et ceux qui s'y investissent concrètement. Il est alors impossible de mettre en équivalence, de ramener l'avenir d'un territoire à une procédure juridique et à une grandeur statistique (le nombre de votes), affirmant ainsi un régime du proche et de l'*habiter* contre le vote en régime représentatif. Une même procédure, qui, dans la Cité civique, légitime l'action publique, dans la ZAD est perçue comme tout à fait étrangère, hétérogène, oppressive.

Le rapport des militants autonomes à l'ordre politique institué peut enfin être saisi à travers l'étude de leurs réactions face aux approches de candidats à l'élection présidentielle de 2017 et autres élus de la République. Les organisations militantes anti-nucléaires et écologistes, à Bure comme ailleurs (BureStop 55 contre CIGEO, l'ACIPA pour Notre-Dame-des-Landes, le Collectif pour le Triangle de Gonesse contre EuropaCity, le Collectif de sauvegarde de la zone humide du Testet, contre le barrage de Sivens, etc.) cherchent un soutien du côté des partis politiques et candidats des diverses élections nationales, pour atteindre une certaine visibilité politique, mettre le problème en question à l'agenda médiatique, ou éventuellement obtenir de nouvelles ressources matérielles pour la mobilisation. A l'inverse, les acteurs autonomes de Bure rejettent ces ententes, voire les dénoncent comme hypocrites, étrangères à leurs « imaginaires » et formes de contestation :

> Je viens d'arriver devant la Maison de résistance. Sombre, une habitante de la Maison, m'interpelle, très agacée : « Tu sais qui c'est la femme dans la cuisine, là ? Elle a pas l'air d'une camarade, pas non plus d'une journaliste… » Moi : « Je sais pas moi… Ah ! c'est pas l'histoire de l'élue EELV qui voulait venir "nous rendre visite" ? » Sombre : « Ah ok, c'est bien ça, je m'en doutais ! Mais elle a rien à foutre là en fait. » Vingt minutes plus tard, on apprend qu'elle est partie. Noyer, qui avait participé à la rencontre, se justifie : « Nan, mais on lui avait bien dit qu'on voulait pas d'élus. Mais qu'on pouvait refuser personne si la personne vient sans étiquette, sans son bagage d'élue, sans journalistes… C'est ce qu'elle a fait, j'ai pas trop su quoi dire… Elle a juste pris le café et voilà, elle est partie. » (Carnet de terrain, Bure, 27 février 2017)

Ce moment montre plusieurs choses : une certaine inexpérience de l'essentiel des militants autonomes avec les partis politiques et les élus qui en sont issus. Cette inexpérience se comprend, étant donné que les parcours militants des autonomes n'ont que très peu sinon jamais rencontrés de partis politiques auparavant (*cf. chapitre 2, §2.*). Mais ce moment marque surtout l'hostilité immédiate de la plupart des militants à l'égard de ces représentants de la politique instituée, bien que des nuances existent et que des compromis soient parfois envisagés. Cette hostilité est interprétée par le militant de Bure écrivant le texte suivant comme une incompatibilité d' « imaginaires », des répertoires d'actions collectives et des objectifs radicalement différents. Le texte, initialement publié sur le blog autonome (vmc.camp), fait suite aux velléités d'approches des candidats Mélenchon, Poutou, Hamon, et de EELV, et leur est en partie adressé :

> « À Bure on avait déjà connu les militant·e·s du dimanche, bardé·e·s de drapeaux et d'autocollants, qui se photographient devant les ruines de mur, en lisière de bois occupé, pour prouver qu'à défaut de brandir la masse, de clouer le toit d'une cabane ou encore de faire le pied de grue au tribunal, ils soutiennent la lutte par procuration. Mais on ne s'attendait pas à un tel parachutage de présidentiables sur Bure. Nous serions-nous trompé·e·s dans les cartons d'invitation ?
>
> Pas de buffet électoral prévu par chez nous, les palettes construisent des chiottes sèches pas des pupitres de meeting, et les urnes servent davantage à recueillir les cendres de vingt ans d'indifférence et de mépris politique pour les Meusiens livrés à la résignation face à CIGEO. (…) [Ici] on remixe nos propres idées assaisonnées d'autogestion, d'autonomie et d'horizontalité. Nous aspirons à sortir nos manifestations des sentiers battus, à dégager le ciel des baudruches et drapeaux publicitaires, à l'emplir de nos rires, chants et cris et à réinventer la multiplicité de nos couleurs. Nos imaginaires ne tiennent pas dans un programme et n'obéissent pas à un calendrier, ils se vivent, s'affrontent chaque jour, dans la joie et les larmes, dans l'entrave d'une machine, à la cime des arbres ou dans l'occupation et le labour d'un champ.
>
> (…) Nulle personne seule ne saurait porter et représenter toutes nos paroles, car nous sommes multiples, à plusieurs voix, plusieurs visages et mille idées. Nous vivons là, nous luttons là, nous sommes par conséquent les plus à même de porter notre parole, anticapitaliste et antiautoritaire ! Nous n'avons pas besoin de porte-voix, l'amplification de notre mobilisation se fait dans la diffusion et l'échange de nos idées, et non dans leur massification par le biais d'un porte-parolat charismatique. Toute prise de parole médiatique ou politique qui ne serait pas celle que nous avons consenti de construire ensemble sera considérée comme une récupération politique dont nous nous passerons bien ! Notre lutte n'est pas présidentiable. Ingouvernés, nous serons ingouvernables ! »[165]

Ce texte condense un certain nombre d'idées que l'enquête d'ethnographie confirme comme étant largement partagées parmi les autonomes : le refus de la *représentation*, qu'elle soit institutionnelle (issue d'élections), partisane ou charismatique, non seulement justifiée par le caractère supposé « multiple » des acteurs engagés, leur organisation autogérée, mais aussi par une velléité de renouvellement des formes d'action collective. Le texte témoigne également d'une volonté de garder une certaine maîtrise sur la mobilisation, sans en céder la tenue à des organisations politiques plus puissantes et plus lointaines. Cette maîtrise serait elle-même justifiée par l'affirmation d'un surcroît de légitimité : les militants autonomes habitent « là », contribuent directement, par l'engagement quotidien de leurs corps, par leurs gestes, à la mobilisation : construire une cabane, bloquer une machine, labourer un champ occupé, sont ici considérées comme autant de pratiques réelles, régulièrement entreprises, et faisant signe d'un engagement qui serait, lui, authentique et efficace. C'est bien par la politisation du proche (Dechézelles, Olive, 2019) et du moindre geste (Pruvost, 2015), par la valorisation de l'action en prise avec son environnement immédiat et les adversaires désignés, que l'engagement démontre sa valeur propre (ce qu'on a appelé « régime de familiarité »).

[165] « Notre lutte n'est pas présidentiable », publié le 7 mars 2017, [en ligne] http://resistance-verte.over-blog.com/2017/03/notre-lutte-n-est-pas-presidentiable.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

Cela confirmerait donc l'idée selon laquelle le régime d'engagement en familiarité des acteurs autonomes nourrit et justifie la critique radicale de l'ordre politique institué.

Evaluant leurs actions à l'aune de critères étrangers à ceux de la Cité civique ou, pourrait-on dire, contre toute représentation institutionnelle, les militants autonomes opèrent des montées en particularité qui engagent, non seulement un certain rapport au territoire et à l'environnement, mais expliquent aussi une partie de l'hostilité radicale nourrie à l'égard des institutions publiques ou privées. Pour continuer de saisir la prééminence d'un « mode habitant de tenir à l'environnement » (Centemeri, 2015) chez les militants autonomes de Bure, pour continuer ainsi d'expliciter l'enjeu en quoi consiste la qualification du territoire contesté, il faut à présent s'intéresser aux dynamiques *internes* à la mobilisation autonome. Là encore, il apparaît que différents répertoires d'actions collectives entrepris parmi les autonomes (des illégalismes les plus affinitaires et clandestins aux actions directes "publiques") font écho à différentes formes d'inscription dans le territoire, créant par là tensions et disputes. Loin d'être un long fleuve tranquille, les milieux de vie et d'organisation autonomes de Bure voient s'entremêler et s'affronter différentes définitions et qualifications du territoire, différentes stratégies de défense et de légitimation de l'occupation.

3.2. Autonomes ou autochtones ? Disputes internes autour de l'usage du « territoire ».

3.2.1. Se légitimer par l' « autochtonie protestataire » ?

Dans une lettre adressée au premier ministre en 2017, faisant suite à une action directe médiatisée, plusieurs élus utilisent un registre de disqualification des opposants en tant qu'ils ne sont pas *du* territoire. Pour désigner l'installation de militants en Meuse et Haute-Marne par l'achat de maisons (une demi-douzaine), ils parlent d' « occupations légales ». Une partie des opposants est accusée d' « utiliser la violence contre les biens, et désormais contre les habitants [qui] jouent un rôle dans la vie locale. » Ils demandent que soient mobilisés sur place, de manière permanente, un escadron de gendarmerie mobile « pour soutenir [les habitants] sans donner le sentiment de les traiter comme s'ils étaient eux aussi des étrangers à cette terre qui est la leur depuis toujours et pour longtemps encore. *Ce qui les distingue aisément des « visiteurs* [souligné par nous] »[166].

Une partie des militants autonomes engagés dans la première puis, dans une moindre mesure, dans la seconde occupation, s'efforce d'utiliser des registres de légitimation de leur

[166] Longuet, g., Leonard, c., pancher, b., 26 juin 2017, « Lettre à l'attention de Monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre au sujet des derniers événements survenus sur la Zone de Bure où doit s'implanter le projet CIGEO », [en ligne] http://burestop.free.fr/spip/IMG/pdf/bure-170626-lettre-de-gerard-longuet.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

présence et de leurs actions. Comment légitimer en effet une mobilisation non conventionnelle, pratiquant des illégalismes, souvent dans le cadre de l'informalité, au sein d'un territoire préexistant où l'on est arrivé que très récemment (quelques années au maximum) ? Cet enjeu est d'autant plus fort pour une partie des militants autonomes que les acteurs du projet, élus, aménageurs et forces de l'ordre, usent à leur encontre de disqualifications dont certaines concernent leur caractère supposé "hors-sol" ou étranger.

Il n'est pas faux de dire que la majorité des militants autonomes de Bure sont issus de territoires extérieurs à la Lorraine, bien que quelques uns soient originaires de Meuse, quelques uns de Metz ou des alentours de Nancy. Ils ont de plus des parcours scolaires différents de la plupart des jeunes classes populaires meusiennes et haut marnaises (Coquard, 2019), dans la mesure où la grande majorité a obtenu un diplôme supérieur ou équivalent au Baccalauréat. Ces militants ont, de plus, des modes de vie très différents – comme la colocation, sans même parler du squat – en partie incompréhensibles des habitants sur place. Les acteurs autonomes parviennent-ils néanmoins à nouer des liens de sociabilité et de coopération, de reconnaissance et de réciprocité, avec des habitants des villages les plus concernés par le projet CIGEO ? La situation est-elle comparable à celles de néoruraux qui s'opposent à des projets d'aménagement du territoire ailleurs en France ?

La politiste Stéphanie Dechézelles décrit, à partir d'une enquête ethnographique, la mobilisation contre des projets de parcs éoliens industriels en Aveyron (Dechézelles, 2019, p. 239-262). L'auteure décrit des opposants qui ne sont pas originaires du territoire mais se sont installés là par choix, tout en continuant de se déplacer régulièrement hors du territoire. Ces personnes (« néoruraux ») cultivent des liens sociaux dans le territoire, à partir de secteurs professionnels au développement relativement récent (comme le tourisme), à partir de lieux communs de sociabilité, de consommation ou de production dites éthiques, de formes alternatives d'agriculture ou de rénovation de bâtiments, etc. Cet ensemble de liens se distinguent donc d'un « capital d'autochtonie »[167] classique que détiendraient des populations anciennement installées (bénéficiant de la propriété privée, du patronyme local, de relations nombreuses dans la configuration matrimoniale locale, usant de l'accent, etc.) C'est pourquoi l'auteure les envisage comme constituant un « capital social localisé alternatif » pouvant se transformer en une « autochtonie protestataire » (p. 240), c'est-à-dire un ensemble équivalent de ressources légitimantes et mobilisable dans le conflit. La comparaison avec le conflit de Bure est-elle raison ?

Les militants autonomes se sont bien installés en Meuse et Haute-Marne « par choix », mais bien *directement à cause de la mobilisation* contre CIGEO (« et son monde ») qui y avait cours, et non pour des motifs de conversion professionnelle, « retour à la nature », parcours résidentiel ou attraction pour le climat. Bien qu'en termes de titres scolaires ou d'origines

[167] L'auteure reprend en partie ce concept dans la lignée de Retière (Retière, 2003) et de Renahy (Renahy , 2010).

sociales, la comparaison avec les « néoruraux » ne soit pas déraisonnable, celle-ci perd toute pertinence lorsqu'il faut expliquer les motifs d'installation, d'engagement et d'ancrage dans le territoire. Ce dernier est en grande partie perçu sous le prisme du conflit qui l'agite, bien que ce conflit, comme on l'a vu, s'ancre lui-même dans toutes les dimensions de la vie quotidienne et affective. Autrement, ni la Meuse ni la Haute-Marne n'ont de réelle "attractivité" touristique et, contrairement à l'Aveyron ou d'autres territoires, la balance migratoire y est déficitaire depuis des années. Il est nécessaire de préciser que la relative intégration sociale locale des « néo-ruraux », disposés ensuite à se mobiliser contre des projets éoliens, est en bonne partie due à la temporalité de leur installation : habitant là parfois depuis plusieurs décennies, ayant vu grandir leurs enfants sur le territoire. Cette temporalité est évidemment sans commune mesure avec celle des militants autonomes, dont la majorité ne projette pas de « faire sa vie » en Meuse. Les cas de « métissage » (mise en couple de militants autonomes nés hors de Meuse avec des personnes nées dans les environs) sont très rares.

Cependant, une fois installés, les militants autonomes développent des liens de sociabilité et de réciprocité avec des habitants « historiques » du coin. Dans quelles conditions, selon quels motifs, avec quelles difficultés externes et internes ces liens sociaux territorialisés se constituent-ils ? Est-il alors possible de parler d'un « capital social localisé alternatif » ?

> - Nan mais vous êtes sérieux ?! Vous allez pas faire ça quand même ?! On en a discuté mille fois à BZL [Maison de résistance] et maintenant, il suffit qu'on invite dix habitants à manger et *forcément* faut que ce soit de la viande ! *Forcément* faut que ce soit *le* centre de la sociabilité, le gros barbeuc' pour tout le monde avec la bonne odeur de cadavre grillé !… Lise reste bien campée sur ses pieds. On n'a pas l'impression qu'elle soit très bouleversée par l'intervention de Camomille, frustrée, énervée, au bord des larmes. Il s'agit de la préparation d'un repas collectif dans le bois Lejuc, auquel les habitants de Mandres-en-Barrois sont invités, ainsi que d'autres membres de l'opposition. Camomille est *vegan*, c'est-à-dire qu'elle refuse de consommer des produits issus de l'exploitation animale. Lise : « Je vais pas me laisser dicter ce que je peux faire ou pas faire tu sais. On fera des légumes aussi t'en fais pas, mais, juste, tu vas pas interdire à tout le monde de manger de la viande ! » Gaston se rapproche de la discussion. Plus calme, se voulant persuasif, il insiste auprès de Camomille : « Et puis c'est chaleureux le barbecue. Le but c'est pas juste de rester entre totos dans le bois là, mais de casser un peu les murs avec les gens du coin. Si on ne fait que respecter nos beaux principes purs et parfaits on n'arrivera à rien, tu crois pas ? On peut aussi mettre le barbecue un peu dans un coin pour pas… » Camomille : « Nan mais ça sentira de partout ! Et puis c'est pas juste pour ma sensibilité ou quoi… Franchement, laissez tombez… » Camomille s'en va, renfrognée. Le conflit s'étant ébruité, le barbecue, finalement, ne se fera pas. (Carnet de terrain, Mandres (bois Lejuc), 25 juin 2016).

> Je me suis installé dans le cercle, assis dans l'herbe, dans le jardin derrière la Maison [de résistance]. Il y a une douzaine de personnes, habitant la Maison ou les alentours. Le thème annoncé de la discussion : « L'inclusivité à BZL ». Ludo embraye rapidement : « Cette maison, elle a été achetée par une asso pour lutter

> contre CIGEO. J'ai l'impression que c'est quand même à rappeler. Donc le but c'est de pouvoir accueillir *toutes* les personnes qui viennent demander de l'info et/ou s'organiser avec nous. Et personnellement, ça me saoule un peu qu'on soit fermés, un peu repliés sur nous-mêmes. Qu'on ressemble à moitié à un squat… » Lucile enchaîne : « … et des affiches partout pour dire à quel point « *la maison* est anti raciste, anti-sexiste, anti-ceci et cela… Regardez Kevin [habitant de Bure], quand il est venu pour la première fois y a 2-3 ans, il balançait tout le temps des vannes et des propos super sexistes. On lui a expliqué les choses tranquillement, en passant sur certaines fois… Et maintenant, il s'est grave calmé. Et c'est un des rares qui nous soutient dans le village, qui nous aide un peu, et tout… ». « Dans l'idée, je suis d'accord, vient préciser Camomille, habitante ici depuis plus d'un an, mais ça aide aussi que le lieu soit un peu "safe" [sécurisant], même si j'aime pas trop ce mot… Ca permet que les meufs se sentent plutôt à l'aise, faudrait pas les faire partir non plus. » La conversation continue comme ça, sur les équilibres à trouver entre le respect de certaines valeurs de non domination, et la dimension d'accueil du lieu. La plupart des personnes présentes sont d'accord entre elles. Mais peu "représentent" les voix pour lesquelles les valeurs énumérées plus haut sont plus importantes que tout, et doivent être appliquées avec tout le monde dans n'importe quelle circonstance. Comme beaucoup d'autres discussions, celle-ci ne débouchera sans doute sur rien de très concret, encore moins durable. (Carnet de terrain, Bure, 28 septembre 2016).

Il est à noter que cette préoccupation, amenée dans les espaces collectifs de délibération, ne demeure pas aussi forte au cours des années suivantes. A partir de 2018, les contenus doctrinaux (autour de la non domination) prennent de plus en plus de place dans l'évaluation de la réalité et la détermination des motifs d'action. A mesure que l'attention et le travail militants se tournent vers l'intérieur des collectifs autonomes, la question de l'intégration dans le territoire environnant s'éloigne.

Les lieux, qu'il s'agisse du bois Lejuc ou de la Maison de résistance, jouent pour une grande part dans la construction de liens sociaux avec les habitants déjà présents sur le territoire. Il s'agit cependant de lieux acquis ou conquis par la mobilisation anti-CIGEO, et beaucoup moins de lieux publics de sociabilité tels les cafés, salles des fêtes, lieux d'activités sociales de loisir (bois pour la chasse, étangs de pêche). Hormis peut-être des activités culturelles et artistiques qui rythment quelque peu la vie des territoires, il serait bien ambitieux de parler d'un capital social localisé *alternatif*. Dans les espaces collectifs de ces coins de Sud Meuse survivent quelques activités sociales historiques (essentiellement masculines), auxquelles les militants autonomes sont tout à fait (auto-)exclus. De l'autre côté, quelques activités sociales sont organisées par ces militants autonomes, sans que ne soit toujours ni fortement envisagé d'y inviter des habitants du coin. Pourtant, au gré d'apéritifs, de goûters et de repas, publiquement appelés ou tout à fait informels, des liens se nouent tout de même avec quelques habitants. Tout au plus, en prenant les quatre ou cinq villages les plus concernés par CIGEO, peut-on parler de liens réguliers avec une vingtaines ou trentaine d'habitants historiques.

Parler d'autochtonie protestataire serait donc bien exagéré. Les moments partagés en plus des repas sont des cafés, du soutien moral, quelques balades et réunions publiques, Il

n'en reste pas moins que les liens tissés avec ces quelques habitants ont pu contribuer à renforcer la mobilisation, jusque dans ses dimensions autonomes. Ces "connaissances" peuvent ainsi devenir des *alliés* ponctuels ou durables, tandis que le maintien de ces liens engage certaines exigences qui souffrent d'un grand différentiel de préoccupation au sein des collectifs autonomes. Au cours de l'enquête ethnographique, il a été constaté l'importance de ces liens pour différents aspects :

- *Pour obtenir des ressources matérielles et des lieux*. Certains habitants, souvent agriculteurs, ont pu prêter des tracteurs ou bétaillères pour transporter des manifestants et du matériel, travailler la terre du champ squatté de l'ANDRA, ou bien encore des tonnes à eau pour les camps d'été, de la paille pour faire des couchages de fortune, etc..

A Biencourt-sur-Orge, les liens avec le maire et quelques autres élus du conseil municipal ont pu permettre d'envisager la mise à disposition de la salle des fêtes pour un rassemblement d'opposition, alors qu'une pluie d'arrêtés préfectoraux empêchait toute organisation à Bure ou Mandres. Les liens avec une famille bien implantée de Mandres ont permis d'acheter deux grandes maisons au cœur du village, qui servent toutes deux aujourd'hui de lieux d'organisation et d'accueil. Durant la première occupation, un habitant (nom de code : Bambie) a prêté son terrain pour que, le jour de l'expulsion, les occupants puissent s'y réfugier pour se rassembler sans craintes d'y être délogés. De plus, la « vigie sud » qui a été installée à proximité immédiate du bois Lejuc après sa première expulsion (*cf. chapitre 3, §3.*) a pu exister grâce à la mise à disposition par l'agriculteur de Mandres, Julien, d'une partie de son champs. De la même façon, la « vigie nord » installée de l'autre côté du bois pour surveiller d'éventuels passages de véhicules de chantiers et de gendarmerie a également été installée sur un terrain prêté :

> - « Vous faites chier les jeunes ! Lô p'tite cabane qu'vous avez construite lô elle est toute crado, avec plein d'bordel jonché autour ! Si dans moins d'une semaine vous m'avez pas rangé tout ça j'vous dégage moi ! » Yves a débarqué furieux devant la Maison de résistance. Il s'est adressé aux deux premiers qu'il a vu, Victor et Marc, qu'il ne connaissait sans doute pas. Ils n'ont pas eu grand chose à dire. Après son départ, je demande à Marjolaine, qui le connaît mieux que les autres, ce qu'elle en pense :
>
> - S'il est énervé en ce moment, enfin de ce que j'ai cru comprendre, c'est que depuis un petit moment il se prend plein de remarques et vannes d'autres habitants du coin parce qu'il nous aide. La Vigie Nord avec tous les trucs de récup' et le bordel devant, ça doit sûrement pas arranger les choses. J'espère qu'il va y avoir un vrai élan collectif pour aller *cleaner* tout ça. » (Carnet de terrain, Bure, 12 janvier 2017).

- *Pour obtenir des renseignements utiles*. Les liens d'interconnaissance permettent également d'être mis au courant d'éventuels nouveaux travaux dans un coin de campagne, d'éventuelles rencontres entre l'ANDRA et des élus locaux, des rythmes et lieux de circulation des gendarmes, voire d'une menace imminente d'expulsion.

- *Pour obtenir du soutien moral et juridique à certains moments charnières*. Par exemple, au cours du mois de mai 2017, après le second vote du conseil municipal de Mandres entérinant l'échange du bois Lejuc au profit de l'ANDRA, deux opposants et quelques habitants de Mandres alliés obtiennent la signature d'une trentaine d'habitants pour engager un recours administratif contre la procédure.

3.2.2. Des actions collectives sans intégration locale ?

Ces alliés sont néanmoins relativement fragiles. D'abord, du fait de pressions diverses subies : par exemple de la pression sociale telle que subie par Yves, d'éventuelles insinuations d'institutions locales menaçant de suspendre des subventions du nucléaire, de retirer des agréments ou de ne pas renouveler un bail agricole précaire. Cette fragilité provient également de dissensions voire de conflits ouverts pouvant éclater à l'issue d'actions directes menées par des opposants autonomes. Ces actions sont également sources de disputes à l'intérieur des collectifs autonomes, quant à déterminer le type d'actions collectives à mener en relation avec leur éventuel *écho local*.

> Hier, au départ de la manifestation vers le bois Lejuc, avant que ne soit détruit le mur érigé par l'ANDRA, quelques militants autonomes de Bure ont envoyé des projectiles contre la mairie de Mandres, cassé quelques fenêtres et recouvert un mur de peinture à l'extincteur[168]. L'action a provoqué de vives engueulades. Binette a dit à un copain, qu'elle savait avoir participé à l'action : « Franchement, vous auriez mieux fait d'attaquer la maison du maire ! La Mairie pour les gens de Mandres, c'est pas le lieu de Xavier Levet [le maire, soutien de l'ANDRA], pour eux, c'est l'endroit où ils ont fait leurs mariages et où ils font des réunions publiques, c'est *leur* lieu ! » Le copain s'emporte aussi : « On va pas s'empêcher de faire la moindre action parce que ça ne plaira pas aux habitants merde ! » (Carnet de terrain, Mandres, 15 août 2016).
>
> Le 15 août 2017, lors d'une manifestation de 700 personnes contre le projet CIGEO, des affrontements ont eu lieu dans le village de Saudron entre quelques dizaines de manifestants et les forces de l'ordre (après que les gendarmes mobiles aient bloqué la manifestation à l'intérieur du village de Bure, la forçant à changer de parcours). A un moment donné, deux manifestants ont escaladé une maison pour y prélever des tuiles sur le toit et s'en servir comme projectiles. Le lendemain, Paul s'en indigne : « Nan mais c'est juste n'importe quoi de faire ça !! Et évidemment, vu que c'est moi que des habitants connaissent, c'est moi qu'ils vont venir engueuler. J'vais être obligé d'aller m'excuser, *qui veut venir avec moi ?!* » (…) J'apprends ensuite qu'un habitant de Saudron a déclaré à Paul : « On finit par s'y habituer, vous êtes les dégâts collatéraux de l'ANDRA ». (Carnet de terrain, Bure, 17 août 2017).
>
> Le 9 décembre 2017, la même soirée que l'anniversaire de l'achat de la Maison de résistance, plusieurs militants autonomes ont entrepris de saboter un

[168] L'action est racontée, a posteriori, dans la brochure Fragments de lutte contre le jus de ce monde, novembre 2018, p. 8, [en ligne] https://bureburebure.info/wp-content/uploads/2018/12/BrochURE_fini.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

> des lampadaires de Bure (aux couleurs de l'ANDRA), ont tagué un slogan sur le mur d'un bâtiment communal, et ont peinturluré de bleu le monument aux morts (pour des motifs anti-militaristes). Cette dernière action a divisé le milieu de vie autonome, provoqué l'ire d'une bonne moitié des militants, en prévision de celle que pourraient ressentir les habitants des environs. Dès le matin, Marjolaine s'est évertuée à nettoyer le monument. Par *Hibou express* (le journal interne des militants) interposé, plusieurs textes s'enchaînent pour critiquer ou défendre cette action. Dans l'un d'eux, une militante accuse les critiques de l'action d'être « localistes », au sens de trop accorder d'importance à l'intégration dans le territoire. (Carnet de terrain, Bure, 20 décembre 2017).

> « Ça y'est on a trouvé l'action la plus débile de l'année. Des gens sont allés ouvrir l'enclos des vaches de Monsieur X à côté de Mandres » [pour des motifs anti-spécistes]. Binette est presque davantage blasée qu'énervée. « Il est venu me voir, je lui ai dis que j'avais rien à voir avec ça. On est mal barrés… » (Carnet de terrain, Mandres, 12 avril 2018).

Ces conflits, dont il faut préciser qu'ils ne représentent pas l'ensemble des actions directes menées par les acteurs autonomes, montrent en tout cas la fragilité des alliances avec des habitants « historiques », témoignant du peu d'ancrage des militants autonomes (même les plus engagés dans cette alliance). Ils font montre également de fortes dissensions tactiques, en termes de pratiques collectives et de rapport au territoire ; dissensions qui peuvent être synthétisées en trois axes principaux traversant le milieu de vie autonome de Bure. On peut ainsi distinguer, à grands traits, trois postures (ou groupes) de militants quant à leur rapport au territoire :

- Les premiers s'extraient de toute considération pour les habitants qui ne partagent pas les mêmes répertoires d'actions. Cette endogamie sociopolitique peut se retrouver dans des actions directes attaquant frontalement, non seulement des symboles variés de l'ordre social, mais aussi certaines des formes de vie locales, à partir de motifs idéologiques. Ces militants s'inscrivent alors dans une dynamique de méfiance voire d'hostilité qui peut être réciproque. Ils et elles considèrent essentiellement le territoire à partir du conflit qui les oppose aux institutions et forces de l'État, ce conflit servant de ferment pour la cohésion du groupe (plus encore si ce groupe se sent minorisé dans les processus de décision qui ont cours dans la mobilisation). Les villages sont assimilés aux métropoles en tant que milieux hostiles, incarnant l'ordre social établi. Les habitants historiques sont souvent perçus comme étant conservateurs, machos, de toute façon passifs, au mieux, face à l'ANDRA.
- Le deuxième groupe de militants veut préserver, dans les interactions quotidiennes et/ou le choix des actions collectives, des relations cordiales, de « bon voisinage » avec les habitants historiques. Ces relations sont rarement politisées – au sens de mises au service direct de la mobilisation. Ils et elles s'opposent aux tags sur les murs des villages ou sur des symboles supposés importants dans l'imaginaire des habitants (monument aux morts).

- Le troisième groupe s'efforce de développer des relations avec les habitants et d'organiser avec ou pour eux des actions collectives : recours juridiques, sensibilisations, goûters… Dans la mesure où ils et elles deviennent des interfaces ou des intermédiaires entre habitants historiques et militants nouvellement installés, ils et elles se retrouvent à transmettre des remarques et critiques des premiers sur les actions ou attitudes des seconds, ce qui ne va pas sans créer un certain nombre de tensions internes. Ces « intermédiaires » (comme Paul ou Marjolaine) peuvent alors être perçus comme des personnes tentant de « discipliner » les formes de la mobilisation, de normaliser les comportements, ou encore de conduire à des compromissions idéologiques, et ce pour des raisons qui seraient essentiellement démagogiques (« localisme »).

Le peu d'ancrage des militants autonomes dans le territoire local préexistant peut donc en partie s'expliquer par de grandes différences en termes de culture activiste, de groupe social et de répertoire d'actions collectives. Les militants autonomes transportent avec eux leurs imaginaires pratiques et ne cherchent pas à adopter les normes sociales locales, ni à créer des tissus locaux alternatifs qui puissent être légitimes pour la plupart (création d'emplois, par exemple), participant peu aux autres associations locales… Leur territoire reste finalement peu enchevêtré à celui des habitants lorrains, cantonné à des formes de vie très différentes, assimilables à des trajectoires « déviantes »[169], et donc peu compréhensibles de la part des « locaux ». Leur répertoire d'actions est assez éloigné de ceux qui pourraient avoir cours dans le territoire local : actions directes affinitaires organisées en secret, relative étanchéité idéologique, vocabulaire spécifique, relatif délaissement des pratiques militantes « classiques » telles que le tractage ou les actions de sensibilisation. Les fonctionnements en autogestion diminuent la spécialisation des tâches, demandant elles-mêmes peu de savoir-faire experts. Néanmoins, le caractère informel et souvent affinitaire des activités militantes rend l'organisation militante assez peu visible ou intelligible par les non-initiés. Cela sans parler des coûts d'entrée dans la mobilisation en termes de temps et de disposition à la transformation ou au travail de soi. A partir de 2018, le poids des préoccupations et questions politiques *internes* aux collectifs autonomes éloigne plus encore celles concernant l'intégration dans le territoire préexistant. Il faut enfin préciser que la quasi absence des habitants locaux dans cette enquête sociologique témoigne de la faiblesse des liens qu'entretiennent avec eux les militants autonomes, mais aussi du processus d' « enclicage » militant que j'ai subi (*cf. Introduction générale, §2*). J'entends par là le fait que la vie au sein du milieu de vie autonome m'assimilait tout à fait à un « profil » social qui était tout aussi bien source de méfiance pour la plupart des habitants locaux que pour les forces de l'ordre.

[169] Pris dans le sens goffmanien.

4. Conclusion.

Nourris de leurs expériences militantes précédentes, de liens d'interconnaissance au sein de réseaux militants nationaux et de liens de sociabilité avec le reste de l'opposition anti-CIGEO, les militants autonomes qui s'installent à Bure dans la seconde moitié de la décennie 2010 y développent des rapports originaux au territoire. L'occupation, comme action collective de type « directe » et comme expérimentation de formes de vie quotidiennes, est envisagée et matériellement construite comme la création d'un front face au « monde » dont procèderait le système nucléaire. Justifiée à partir d'une défense sensible de l'environnement proche, l'occupation déploie des gestes critiques de l'aménagement du territoire, mais aussi de l'ordre politique qui guide et justifie cet aménagement. Ce chapitre avait ainsi vocation à montrer la productivité sociale d'une mobilisation : les militants autonomes entreprennent en effet d'empêcher physiquement la réalisation d'un projet économique, mais aussi de mettre au jour une conception du territoire frontalement opposée à celle des porteurs du projet. Des actions concrètes comme la construction d'une cabane ou la garde d'une barricade semblent se passer d'une justification par la « montée en généralité », pratiquée d'ordinaire par nombre de mobilisations environnementales.

Plutôt que de légitimer leurs motifs d'action par des grandeurs reconnues par les pouvoirs publics (intérêt général, environnement, climat, emploi, etc.), les acteurs autonomes prétendent s'émanciper de, voire détruire l'ordre représentatif qui sous-tend les politiques d'aménagement. Cette positionnalité particulière du régime d'action autonome interroge certaines des catégories d'analyse de la sociologie politique des mobilisations concernant un espace de lutte aussi peu tourné vers l'élaboration et la diffusion de revendications.

Cependant, l'arrivée récente de ces militants sur le territoire, leurs formes de vie relativement marginales ainsi que certaines de leurs actions directes, fragilisent fortement leur ancrage sur le territoire préexistant, de même alors que leurs capacités de légitimation sociale locale. La faible inscription des militants autonomes dans le territoire préexistant, bien qu'elle permette tout de même d'obtenir certaines ressources tactiques, les expose à des tentatives de disqualification de la part des pouvoirs publics. De plus, la velléité même de s'intégrer à un tissu social local est loin de faire l'unanimité parmi les opposants autonomes au CIGEO : certaines alliances, certains discours, comme certaines actions clandestines, provoquent de fortes dissensions et conflits internes, limitant, là encore, leur inscription dans le territoire.

En somme, si la mobilisation autonome peut, comme il sera vu dans les chapitres suivants, faire montre d'une véritable productivité territoriale, le « territoire » ainsi créé n'est que très peu enchevêtré à l'ancien, et doit plutôt se dessiner et se comprendre à partir d'un régime de familiarité réinventé au sein même des collectifs autonomes, assez cloisonné du tissu social local, et, surtout, toujours articulé à l'intense conflictualité engagée avec des institutions de l'État.

Chapitre 5

Politiser l'environnement proche, ou le bricolage quotidien d'un milieu contestataire.

1. Introduction.

> « A Vigie sud [barricade habitée du bois Lejuc] (…), j'essayais de me préoccuper vraiment de comment améliorer un peu le quotidien, sur les aspects cuisine, tout ça (…), ça me prenait pas mal d'énergie parce que j'étais beaucoup entourée de mecs de 20-25 ans qui refusaient toute chose qui ressemblait à du nettoyage. (…) Y'avait un copain dont la grande distraction c'était d'aller provoquer les flics. (…) [Un jour que je contribuais à préparer le repas], le gars a appelé pour dire "bon, ben, alors, dites-moi quand c'est ACAB'' [à table], et du coup, moi, j'ai dit "dis-lui que ce sera ACAB quand il aura fait à bouffer'' [rires]. Du coup quelqu'un a répété "ah ! faut lui dire que la féministe a dit que ce sera ACAB quand il aura fait à bouffer'". » (Entretien avec Bios, près de Bure, 11 mai 2019).

Il est frappant de constater à quel point se mêlent, au sein d'une occupation comme celle du bois Lejuc, les pratiques ordinaires de subsistance, la conflictualité avec les agents de l'ordre, les hiérarchies sociales et leur critique. Ce chapitre consistera précisément à enquêter sur les enchevêtrements politiques, affectifs, matériels, esthétiques, des modes de subsistance par lesquels l'environnement proche est politisé. Et ce, sans oublier que ces enchevêtrements peuvent être vécus comme harmonieux, ambivalents ou radicalement conflictuels. Où que l'on soit, étudier des pratiques de subsistance, c'est déplier toute une organisation sociale, la formation et le partage de valuations *(cf. infra*) et de qualifications particulières. Pour alimenter l'analyse d'une mobilisation, il est donc tout aussi primordial d'étudier ceux et celles qui la font, que d'étudier *ce de quoi elle est faite*.

Mais quel rapport la subsistance peut-elle bien avoir avec la contestation politique ? Pour le saisir, il est encore nécessaire de rappeler, en partant du travail important réalisé par Geneviève Pruvost, quelques-unes des dynamiques sociales fondamentales qui ont transformé la société française depuis au moins deux siècles (Pruvost, 2021). La révolution française, ainsi que l'industrialisation de la société, ont provoqué des changements sociaux extrêmement importants, quant à la façon dont ses membres sont amenés à vivre et à se rapporter les uns aux autres. La formation de l'État central, équipé d'une administration de plus en plus présente (Scott, 2021) ainsi que la forte division sociale du travail et la spécialisation qui s'en suit, tout cela dans le cadre d'un long processus d'urbanisation, voilà autant de mutations sociales qui ont entraîné le départ forcé des paysannes et paysans vers les villes, la disparition progressive (et la délégitimation) des formes de vie qui leur étaient liées : des maisonnées dépassant l'unité restreinte de la famille nucléaire, l'intrication des sphères de la vie et l'interdépendance avec les ressources que procure l'environnement proche. De sociétés, notamment structurées par l'interconnaissance et la dette sociale, laissent peu à peu la place à des sociétés structurées par l'anonymat et l'échange marchand. Cela se décline en un système de professions spécialisées, reconnues par des standards et diplômes nationaux, susceptibles d'opérer n'importe où, exercées par des individus en principe interchangeables, et du moins

dont la légitimité est bien moins conditionnée par des logiques d'interconnaissance et de réputation (Pruvost, 2021, p. 50-59). Au fur et à mesure des XIXème et XXème siècles, la réalisation de nos conditions matérielles d'existence est de plus en plus conduite par des « tiers anonymes », qu'ils soient ouvriers, fonctionnaires ou médecins. Ce sont leurs titres scolaires, leur fonction sociale, leur capacité à la « neutralité », leur valeur sur le marché professionnel, ou encore les ressources qu'ils fournissent, qui sont les déterminants essentiels de l'entrée en relation et de la légitimité sociale du savoir ou de la ressource fournis.

Ces processus au long cours de généralisation d'un tel système de professions transforment en profondeur les rapports des individus à leurs milieux de vie : les terres, les sources d'eau, les forêts ou les animaux proches constituent de moins en moins des éléments déterminants de la reproduction de la vie quotidienne (se chauffer, construire sa maison, ses meubles et ses outils, se nourrir, boire, travailler, se soigner, etc.). La forme légitime de l'activité politique quitte pour bonne part l'enceinte des maisonnées et des villages pour entrer dans *l'espace public*, les institutions de l'État et les moments électoraux. Elle devient, comme toute activité sociale, une activité spécialisée, séparée de ses conditions matérielles d'existence, exercée par des professionnels reconnus comme tels (*ibid.*).

Les militants de Bure – comme celles et ceux de la ZAD de NDDL ou d'autres territoires similaires –, s'ils ne cherchent pas à restaurer un ordre social pré-capitaliste, façonnent néanmoins des relations sociales quotidiennes, un rapport à leur environnement, une façon de faire de la politique ou de partager le savoir, qui se distinguent, pour partie, des méthodes légitimes dans l'ordre politique institué (e.g. manifestations, sensibilisation, lobbying, élections, négociations). L'expérimentation sociale en quoi consiste la vie collective engendre une contradiction constante avec cet ordre politique. L'objectif de ce chapitre est de mettre en lumière la *dimension matérielle* de cette contradiction.

A l'aide d'une ethnographie « embarquée » (Bourrier, 2013), ouvrant l'attention aux gestes, du réveil jusqu'au coucher, il devient possible en effet de saisir les *significations politiques* que les militants-habitants accordent à ces gestes, tels qu'ils se déploient et se répètent dans la quotidienneté du territoire disputé à l'aménagement étatique et industriel. Comme d'autres sociologues et politistes l'ont déjà envisagé, il s'agit d'approcher la politique *en train de se faire*. Ce que Dechézelles et Olive nomment la « pragmatique du faire » (Dechézelles, Olive, 2017, p. 16), ou que Julietta Quíros, dans son étude des *piqueteros* argentins, appelle la « politique comme production ».

> « Que la question "*pourquoi* les gens sont-ils là ?'' [laisse] la place à "*comment* les gens sont-ils là ?'' (…) En suivant le déroulement du faire, nous avons vu que les personnes ne circulent pas seulement dans des espaces différents, mais produisent aussi ces espaces. Ils produisent leurs relations, les principes de droit qui les régulent et un ensemble de biens tangibles et intangibles socialement significatifs. » (Quíros, 2016, p. 26-27).

La politique se fait, ici au bas mot où elle se fabrique, se tisse, se récupère, se vole, se glane, s'assemble, et quelques fois se démantèle ou s'incendie. A travers ces multiples gestes,

dont la technique et la valeur sont transmises de pairs à pairs, de proche en proche, les acteurs contestataires établissent leurs normes, savoir-faire et ressources propres. Ces gestes alimentent (et procèdent d') une trajectoire intense de *politisation* (*cf. chapitre* 2), qui est toujours aussi un rapport conflictuel avec l'ordre social. Par politisation, j'entends le fait, pour les acteurs en question, de « requalifier des activités sociales très diverses à partir du moment où sont déjouées la hiérarchisation et la sectorisation des activités politiques », comme l'écrit Geneviève Pruvost (Pruvost, 2021, p. 17-18), reprenant Jacques Lagroye (Lagroye, 2003). Ces gestes de requalification, fruits de routines intégrées ou bien objets de longues délibérations, sont également des gestes de *valuation* au sens où l'a définie le penseur pragmatiste John Dewey : des jugements de valeur *en actes,* c'est-à-dire encore les directions que prennent des « efforts-désirs », une manifestation concrète du désiré et du désirable (Bidet, Quéré, Truc, 2011). A tous ces titres, l'étude de ces gestes intéresse la sociologie de l'action collective.

En effet, en cherchant à se réapproprier plusieurs dimensions de leur existence, au sein d'un territoire ciblé par l'action publique et privée, les militants-habitants de Bure configurent le conflit avec les aménageurs comme un conflit de perspectives sur la façon d'habiter le monde. A la perspective de l'aménagement et de l'échange marchand, ils opposent une perspective de subsistance, labile et bricolée, qui reprend certains traits de l'organisation sociale pré-capitaliste (interconnaissance, relations de face-à-face, savoirs profanes, dette sociale), en intégrant fortement des préoccupations très contemporaines de réalisation de soi et de lutte contre les relations de domination (comme les relations patriarcales). De plus, là où l'environnement est d'ordinaire catégorisé comme un paysage à contempler, un lieu de loisir ou un stock de ressources à extraire et commercialiser, il trouve sa valeur, chez les militants, en tant qu'il est le lieu d'habitation, pourvoyeur de relations d'interdépendances, mais aussi comme milieu *à défendre* de l'entreprise d'aménagement.

Ce chapitre s'attache donc à éclairer les significations politiques des conditions matérielles d'existence de la mobilisation autonome. Il s'agit notamment de se demander en quoi le maintien de ces conditions matérielles recèle des opérations de valuation, une « critique en actes de la vie quotidienne » (Pruvost, 2017 ; 2021, p. 41-50), de même qu'il contribue à configurer le conflit socio-environnemental avec les acteurs de l'aménagement. Le chapitre se déroule comme suit : il décrit premièrement en quoi les pratiques militantes de subsistance configurent un certain rapport à l'économie, à la légalité et au contrôle étatique du territoire (2.). Chacune des méthodes utilisées pour réaliser cette subsistance (agriculture, récupération et réemploi, dons, vols, piratage, aides sociales) peut faire également l'objet de disputes politiques internes, puisqu'elles manifestent différentes valuations (3). Enfin, j'interrogerai la mobilisation de Bure à l'aune de questionnements contemporains autour de la mise en politique des vivants non-humains (Latour, 1994b, 1999, 2010), montrant en quoi les modalités de leur représentation s'en distinguent fortement (4.). Pour chacun de ces champs

d'interrogations, le chemin est régulièrement fait d'est en ouest de la France pour enrichir l'étude du cas de Bure de celle réalisée auparavant (2016) dans la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, ce qui pourra permettre de dégager certaines conclusions quant au type de contestation politique dont il s'agit.

Encadré n°7 - La ZAD de Notre-Dame-des-Landes (NDDL).

Occupé depuis 2009, le plus grand squat d'Europe (1.600 hectares) est habité par des collectifs militants d'horizons relativement divers, provoquant dès lors un grand nombre de frictions voire de conflits autour de la façon dont il faudrait habiter le territoire et mener la mobilisation. A partir de 2013, se sont inscrits dans les imaginaires, deux « camps » représentés dans l'espace de la zone comme « l'Ouest » et « l'Est ». La zone Ouest est davantage parcourue de champs, de haies et de maisons en dur (avec accès aux réseaux énergétiques) que la zone Est, où l'on trouve plutôt des cabanes précaires au milieu de la forêt. La « zone Est » s'est peu à peu construite avec des militants davantage d'origine populaire, en moyenne moins diplômée, accueillant plus de personnes nomades, hippies et punks. Bien que ces frontières socio-spatiales soient bien plus complexes et poreuses que ce qui en est parfois montré dans les sphères médiatiques ou militantes, elles polarisent deux imaginaires du territoire et de l'action collective.

2. Braconner des ressources pour l'action collective : l'usage de la perruque à l'échelle d'un territoire.

La mobilisation autonome de Bure est un conflit pour l'usage d'espaces. En tant que telle, elle a donc besoin de les maintenir, les entretenir, les faire évoluer, le plus souvent par des voies qui échappent à la lisibilité des pouvoirs publics, voire contribuent directement à la contestation de l'ordre politique institué. Dans cette section, il s'agira surtout d'étudier les méthodes informelles, pour la plupart illégales et peu lisibles, par lesquelles les militants-habitants de Bure, tout comme celles et ceux de la ZAD de NDDL, captent des ressources nécessaires à la satisfaction de certains besoins. Ces méthodes relèvent d'un « illégalisme » (Foucault, 1975, p. 84-89) habituellement propre aux populations précaires et marginalisées (Braconnier, 2015). Je parlerai également d'un *braconnage contestataire*, au sens de pratiques de subsistance délégitimées au cours des derniers siècles face aux dynamiques de privatisation exclusive (dites parfois « enclosures ») des terres et forêts auparavant communales. Ces dynamiques ont, en effet, donné lieu à de fortes résistances, notamment dans les campagnes anglaises et françaises au cours des XVIIe, XVIIIe et XIXème siècles (Baby, 2012 ; Vidalou, 2017).

De plus, il est impossible d'évoquer la question du braconnage contestataire sans se référer au sociologue Michel de Certeau. Dans le tome 1 de *L'invention du quotidien* (*Arts de faire*), s'inspirant notamment des études littéraires, de Certeau identifie des « manières de faire », des « styles d'action » ou encore des « opérations de réemploi » (de Certeau, 1980, p. 50-52) par lesquels les classes populaires introduisent du jeu et de la transgression dans l'ordre économique – ce que l'auteur nomme la « *perruque* » :

> « Accusé de voler, de récupérer du matériel à son profit et d'utiliser les machines pour son compte, le travailleur qui "fait la perruque" soustrait à l'usine du temps (…) en vue d'un travail libre, créatif et précisément sans profit. Sur les lieux mêmes où règne la machine qu'il doit servir, il reste pour le plaisir d'inventer des produits gratuits destinés seulement à signifier par son *œuvre* un savoir-faire propre, et à répondre par une *dépense* à des solidarités ouvrières ou familiales. (…) Avec la complicité d'autres travailleurs, (…) il réalise des "coups" dans le champ de l'ordre établi » (de Certeau, 1980, p. 45-46).

En introduisant d'autres règles de la pratique que celles en vigueur dans l'économie, la perruque opère un « *détournement* de l'économie ». En effet, là où cette dernière régule les relations sociales par la logique de l'échange marchand entre individus isolés,…

> « …dans l'institution à servir s'insinuent un style d'échanges sociaux, un style d'inventions techniques et un style de résistance morale, c'est-à-dire une économie du "*don "* (des générosités à charge de revanche), une esthétique de « *coups* » (des opérations artistiques). (…) Cette pratique du *détournement* économique est en réalité le retour d'une éthique sociopolitique dans un système économique. (…) La politique du "don" survit dans [notre économie], mais sur ses bords et dans ses interstices. (…) [Elle] est une « transgression dans l'économie du profit [dans notre cas : réutiliser gratuitement ce qui a été jeté, (…) une contestation (le refus du profit) ou un délit (une atteinte à la propriété) » (p. 46-47).

Cependant, alors que le travailleur qui perruque est limité (par exemple) par le cadre de l'usine où il est subordonné, les militants-habitants de Bure ou de la ZAD ont fait de ces « coups artistiques » l'une des *bases* de leur organisation sociale. L'objet de cette section est d'en décrire quelques aspects. Tout d'abord, j'étudierai les pratiques dites de « récupération » et de réemploi d'objets (*2.1.*), avant de me pencher sur les pratiques diverses de piratage de ressources (*2.2.*), en me demandant à chaque fois la façon dont ces pratiques conduisent des processus de politisation et d'identification collective.

2.1. Devenir militant au fond d'une poubelle : les règles de la pratique.

« Tu sais, c'est pas trop la politique de la maison d'acheter plein de trucs. Si tu veux, j'te montrerai les plans récup' [récupération], on pourra y aller ensemble. » Dans la petite cabane où je me suis installé (la Cour des miracles), à mon arrivée dans la zone est de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (NDDL)[170], Farfadet, un punk à chien lunatique et généreux, vient de constater toute une étagère de produits de consommation neufs : un brûleur de camping, des produits secs et même quelques boites de conserve. Mon enquête a commencé par un

[170] Le mémoire de recherche que j'ai réalisé (Corroyer, 2016) sur la ZAD est issu d'une enquête ethnographique de deux mois de janvier à février 2016, suivie de courts séjours jusqu'en avril 2018. Ce mémoire a sans nul doute ouvert le champ des interrogations et catégories d'analyse indispensables à la compréhension de la mobilisation de Bure, que ma thèse prend pour objet. Certains extraits d'entretiens et notes de terrain réalisés durant ce mémoire, sont repris dans *Irréductibles* (Bulle, 2020), indiqués par l'initiale « P.C. ».

désajustement flagrant qui s'est avéré finalement utile sinon indispensable à l'enquête – ce que Didier Fassin appelle « l'épreuve ethnographique » (Fassin, 2008). Par ailleurs, sur l'un des flancs de cette cabane, ce qu'en arrivant j'ai d'abord pris pour un tas de déchets s'est *révélé*, au fur et à mesure de mon intégration, de l'incorporation de savoir-faire et de valeurs communes aux militants-habitants, comme étant en réalité, pour l'essentiel, un « magasin gratuit » assez garni et même trié, placé là exprès par les anciens occupants. On pouvait y récupérer de la vaisselle, des bottes, des chaussures, des bocaux, des bouteilles, du polystyrène, des valises, un grand évier, des conduits en inox pour les évacuations de poêle à bois… L'endroit n'était pas une décharge, un amoncellement sans valeur dont il faudrait se débarrasser. C'était ce par quoi l'on peut mieux construire et mieux habiter. Cette conversion du regard est loin d'être purement intellectuelle puisqu'elle se réalise à travers les besoins qui naissent au creux de la vie quotidienne.



Figure 15 : Photo de la « Cour des miracles », cabane dans laquelle j'ai vécu mon séjour ethnographique, peu après mon arrivée, en janvier 2016.

En renonçant, pour une bonne part, aux objets neufs, chaque militant-habitant, qu'il soit de la ZAD (de NDDL) ou de Bure, ne convertit pas seulement son regard, puisqu'il intègre alors tout un tissu relationnel : un circuit de choses, de savoirs et de personnes par lequel la subsistance est rendue possible.

> « J'ai fait les poubelles pour les premières fois de ma vie. Quand tu vis en long terme, tu vas pas faire les courses tout le temps, sinon tu te ruines. T'apprends le système D sur place : les relations entre les gens, tels groupes, tels voisins, les jours du *non-marché* [moment hebdomadaire de partage de ressources auto-produites sur la ZAD], rencontrer les différentes cabanes du « quartier ». (Entretien avec Winnie, Paris, 12 décembre 2015).

Winnie, un jeune militant-habitant de la ZAD, raconte là ses premiers temps d'installation. Avoir mené des observations ou des entretiens est un minimum pour appréhender la pratique de la récupération, dans la mesure où elle est assez peu visible de l'extérieur des espaces militants autonomes. Cela est notamment dû au fait qu'elle soit rarement envisagée comme source de légitimation de la mobilisation vis-à-vis des

organisations alliées, des populations locales ou de « l'opinion publique », contrairement à l'agriculture militante (*cf. infra.*).

Pourtant, à Bure comme sur les dizaines de ZAD que la France a vues se construire dans la décennie 2010, la « récup' » est omniprésente. Elle rythme la vie quotidienne autant qu'elle ouvre à l'intégration sociale ; elle implique une certaine forme d'organisation sociale autant qu'une esthétique ou une « ambiance » générale aux espaces occupés ; elle détermine un certain rapport au Droit, aux forces de l'ordre et au territoire ; elle conduit des processus de formation, d'identification collective, et de reconnaissance sociale. Ces aspects ont été soulevés dans d'autres recherches sur des mouvements d'occupation :

> « Une reconnaissance liée aussi au fait de se sentir utile, d'être en mesure de valoriser des savoirs et des savoir-faire qui, dans l'espace social, sont souvent peu considérés, disqualifiés, parce que relégués dans les pratiques domestiques ou les savoirs amateurs populaires : bricolage, recyclage de matériaux, cuisine, jardinage, etc. » (Dechézelles, Olive, 2017, p. 18).

De quoi s'agit-il exactement ? Dans le système capitaliste, une quantité massive de marchandises est jetée car non conforme aux normes d'hygiène, invendues et considérées comme obsolètes ou bien encore considérées comme invendables parce que sans doute pas appréciées (esthétiquement) des consommateurs. Les marchandises sont alors jetées dans les poubelles des entreprises concernées : supermarchés, magasins de bricolage ou du bâtiment. Ces déchets restent cependant considérés comme la propriété privée de l'entreprise en question, si bien que « récupérer » les marchandises dans ces poubelles est considéré comme du vol par les institutions pénales. Lors des quelques années de l'enquête ethnographique, plusieurs militants ont été surpris par la police ou la gendarmerie et condamnés, parfois à des peines de prison avec sursis. C'est pourquoi la pratique de la « récup' » exige certaines conditions pour être réalisée sans trop de risques. A la ZAD comme à Bure, elle a lieu le plus souvent au crépuscule ou à la nuit tombée par souci de discrétion. Elle nécessite d'éviter certains dangers, plus encore pour ceux qui, pour s'y rendre, conduisent sans les papiers du véhicule, ou ceux qui sont interdits de territoire par la justice ou bien inscrits sur le « Fichier des personnes recherchées ». Indubitablement, un sentiment de marginalité persiste durant une « récup' », quand bien même ce sentiment n'est plus vécu comme un stigmate mais assumé collectivement et retourné comme un acte subversif.

Cette pratique reste une tâche militante comme une autre, qui a ses exigences et ses coûts (carburant, fatigue, risques). Ces conditions sont rappelées notamment lorsque les effectifs pour mener l'action viennent à manquer.

> A la porte de la maison, Binette apporte la « part » de la récup' du jour, comme presque chaque vendredi. Alors qu'on la remercie de cette régularité, elle glisse, légèrement amère : « C'est dommage que y'ait presque jamais personne d'autre pour prendre le relais. Avec Red on va pas le faire éternellement. » A côté de moi, Chair se justifie comme elle peut, mais Binette ne s'adressait pas forcément à nous. (Carnet de terrain, 12 mars 2017).

La « récup' » nécessite ce que Florence Bouillon appelle, dans son étude sur les mondes du squat, « la compétence de la réinterprétation [qui consiste à] attribuer une autre valeur que la valeur commune à des lieux et à des pratiques. » (Bouillon, 2009, p. 182). Cette valeur est attribuée au fait d'éviter le gâchis systématique auquel conduit le système de production dominant, mais réside aussi dans une certaine forme de *fierté* à pouvoir se nourrir (et construire, décorer, etc.) sans payer quoi que ce soit. Cela évite donc de dépenser de l'argent et, à ce titre, rend moins dépendant du régime du travail pour se sustenter. La valeur de la nourriture de « récup' » naît donc du fait qu'elle échappe au rituel généralisé de l'échange marchand, autant qu'elle émancipe en partie de l'obligation du travail. La qualité de cette nourriture est au contraire dévaluée, puisqu'elle est qualifiée de « junk food » (mal bouffe) par les militants eux-mêmes – surtout s'il s'agit de produits transformés, gras ou sucrés.

> Il fait déjà bien nuit quand nous approchons du supermarché. Nous garons la voiture à vingt mètres de bacs à poubelle. Je suis Moineau et Renard – ce dernier reste à côté pour veiller. Au-dessus de ces très grands bacs à poubelles, je ne suis pas très à l'aise. Pas seulement parce que l'odeur de moisi est omniprésente, mais aussi parce que je me sens si pataud, dans un moment où l'illégalité de l'acte presse un peu la cadence. Pendant que je déplace maladroitement des sacs en ne récoltant que quelques sachets de chips, Moineau est méticuleux, rapide, presque virtuose dans sa façon de trier, de prendre et de laisser. Il prend surtout des fruits et légumes. A l'occasion, il regarde où j'en suis et me glisse à un moment : « Prend le moins de produits emballés, on a bien assez de déchets comme ça sur la ZAD » (Carnet de terrain, Vigneux-de-Bretagne, près de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, 18 janvier 2016).

Réinterprétée, une pratique illégale et précaire de braconnage est donc aussi requalifiée, politisée, au sens où l'entend Jacques Lagroye (Lagroye, 2003). La récupération d'objets et de nourriture ne procède pas d'un geste spontané mais d'un apprentissage. Cette pratique nécessite des « compétences relationnelles, de repérage et de ponctualité, de gestion des stocks et de transformation d'objets » (Bouillon, 2009, p. 181). Il faut disposer, à Bure comme sur la ZAD, d'un certain réseau affinitaire – plus ou moins distendu –ne serait-ce que pour trouver quelqu'un qui a ou sait conduire une voiture. Il faut également trouver, car ce n'est pas toujours le même, quelqu'un qui sait où se trouvent les supermarchés dans lesquels il est possible de faire la « récup' » voire, mieux encore, qui sait quels chemins détournés prendre en cas de présence policière sur le chemin. Le mieux est également de se coordonner entre plusieurs lieux d'habitation pour savoir qui compte y aller et quand, pour ne pas se concurrencer.

> Marc vient d'entendre deux militants, récemment arrivés à Bure, qu'ils iraient bien « faire une récup' ». Il leur dit de suite : « Ok mais n'allez pas à Gondrecourt [la petite ville la plus proche], c'est un plan récup' grillé depuis longtemps, les flics débarquent vite. Pareil pour la chourre d'ailleurs. Alors que les militants lui demandent où aller dans ce cas, Marc répond, d'un air sérieux : « Vous pouvez aller à Y vers la fin de journée. Le proprio est plutôt ok donc faites pas les cons, nous grillez pas le plan ». (Carnet de terrain, Bure, 7 mars 2017).

Sans qu'il n'y ait de réel secret sur les coordonnées des « bons plans », ceux-ci ne se donnent pas à n'importe qui, n'importe comment. Il est rappelé, par les militants plus anciens ou plus aguerris, certaines normes et techniques propres à la « récup' », propres également à chaque contexte.

La reproduction matérielle d'une occupation est un enchevêtrement de modes de subsistance, qui engagent chacun, des types de savoir-faire, de relations sociales, de division des tâches, et de risques différents. A Bure, une occupante du bois Lejuc, Bios, résume la situation concernant le bois Lejuc (en 2017) :

> « En gros les céréales et les légumes secs venaient de l'appro' de [la Maison], qui était une appro' [approvisionnement] collective organisée [là-bas] et qui régulièrement venait approvisionner la forêt en sec. Y avait un peu de glanage comme les champignons, et y avait beaucoup de récup de poubelles de supermarché, c'était plutôt bien organisé en général, les gens avaient vraiment les bons plans et tout, ils y allaient régulièrement mais souvent ce qui manquait c'étaient des véhicules pour aller faire les récups. Moi (…) je m'occupais beaucoup de l'approvisionnement en eau. » (Entretien avec Bios, près de Bure, 11 mai 2019).

La récupération n'est pas qu'un « coup », qu'une tactique de révolte, puisqu'elle engage aussi la personne dans son environnement proche, contribuant à établir, jour après jour, le collectif dans ses dimensions matérielles, affectives et politiques. Lors d'un entretien dans sa petite cabane à l'Est de la ZAD, Mathieu me raconte avec enthousiasme un des épisodes marquants de sa vie à la ZAD. Il est clair que la récupération d'objets est fondamentale à l'aménagement des lieux de vie, mais aussi à l'établissement social et matériel de leur rôle dans la mobilisation (à leur enrôlement). La citation suivante montre l'importance de la « récup' » dans la vie de Mathieu, un occupant de la ZAD :

> « Je reste à Bel'air [maison sur la ZAD] jusqu'aux expulsions en 2012. Pour l'eau, au début on piratait l'eau courante, et après P. a *réparé* une vieille pompe et on a tiré l'eau de notre puits. On arrosait le jardin avec, on faisait notre lessive avec l'eau du puits, on faisait des ateliers de fabrication de savons… (…) On faisait des récup*'* de ouf, à l'époque il y avait un plan de ouf : on remplissait la maison de bouffe et on en mettait plein aux Planchettes, à l'époque, où il y avait le « supermarché ». On mangeait beaucoup de merdes à l'époque.
>
> (…) [Mathieu aborde la « révolution » de son lieu de vie] Hop, on commence à attraper les pinceaux – on avait des *tonnes* de pots de peinture de récup', on avait des tonnes de récup' à Bel'air, avec P. on arrêtait pas d'aller en faire. S'il y avait bien quelque chose qu'on faisait en commun, c'était que dès qu'il y avait un plan récup' on y allait : on ramenait des tables, des machins… On avait des petites granges et le garage qu'étaient *remplis* de récup' ! On pouvait se triper avec tout ça. (…) On repeint toute la maison, on fait une déco de ouf… On a *tripé* ! On a refait le salon, on a ramené une grande table en verre, on a tout changé, on a mis des lumières électriques au plafond, des guirlandes… On a ramené des chaînes HI-FI de récup', je les ai toutes entassées sur un meuble, avec des décorations dessus… Et là, trois jours plus tard, on organise un mini-festival qui dure trois jours !

(…) Et là, ça a été la révolution de Bel'air. Un ou deux mois plus tard, on était *vingt* à vivre en permanence, avec des camions garés devant, des clowns, des vélos de toutes les couleurs devant ; on a fait des dessins géants. Il y avait plein de trucs magiques qui se passaient. Un moment, avec P., on arrive à un truc où il y a des dons de vêtements, et là on tombe sur au moins 50 sacs de vêtements, tout neufs ! PAF on remplit la BX break, avec les sièges baissés, du plafond à nos têtes ! On rentre à Bel'air, là je vois des barres partout dans le grenier, je mets tout par style, robe, pantalon, petites tailles… Moi j'étais très anti-sexiste alors il y avait pas à dire que c'était pour filles ou garçons. Il y avait pantalons / shorts / robes / jeans / jupes, serrés, pas serrés. J'avais fait des meubles partout, j'ai fait un *free shop* de ouf. » (Entretien avec Mathieu, ZAD, 23 février 2016).

La *débrouille* dont relève la pratique de la « récup' » peut être comprise comme construisant un certain rapport au territoire et au monde. Se repérer, apprendre à regarder, être discret, escalader, trouver les bonnes personnes, faire confiance, discriminer les bons produits des autres, sont autant de processus par lesquels on apprend et l'on intériorise des pratiques, des savoirs, des mouvements : en un mot, des modes d'engagements du corps. Ces modes d'engagements ont des similarités avec ceux que l'on peut trouver dans les bidonvilles ou dans les rues des métropoles. Néanmoins, dans le cas des militants-habitants de Bure et de la ZAD, la débrouille n'est pas un stigmate mais bel et bien un « art de la résistance » (Braconnier, 2015, p. 10), un jeu dangereux mais assumé et fier qui prend pour règle une certaine maîtrise de l'illégalisme. Les militants ne sont pas isolés ni mis en concurrence comme le sont les populations précarisées en France face aux prestations sociales ou aides alimentaires. Comme l'explique Cécile Braconnier, les populations précarisées subissent des processus d' « individualisation négative » par lesquels « la débrouille constitue un art de faire, une manière de s'en sortir au quotidien qui se joue, sinon au détriment des autres, du moins sans les autres. » (Braconnier, 2015, p. 105). Dans de telles situations, il est vrai, « qu'on réclame un dû ou qu'on rase les murs, aucun de ces comportements n'est en effet propice à la constitution d'un collectif de combat. » (Braconnier, 2015, p. 106). La débrouille dans les espaces autonomes, est au contraire un canal de communalisation, l'un des moyens par lesquels se tisse le lien social et s'équipe la lutte collective. La vie prolongée « sur zone » permet de mobiliser les ressources sociales, symboliques, d'entraide et d'apprentissage nécessaires. La débrouille de ces militants n'est donc pas individualisée dans les interstices de la métropole anonyme, des associations caritatives ou des administrations, mais revendiquée et organisée publiquement comme un gage d'autonomie et de révolte. Je parle d'autonomie aussi dans la mesure où la plupart des ressources ne sont pas réclamées (donc soumises aux critères et contrôles des institutions du social), mais *captées* directement. Je fais l'hypothèse que ce type de débrouille est au croisement d'une débrouille des illégalismes, davantage propre aux populations précarisées et marginalisées, et d'une débrouille mieux reconnue socialement : qu'on pense en effet aux classes urbaines diplômées, travaillant dans les domaines de la culture, de la communication ou des professions intellectuelles, qui participent des phénomènes de gentrification, entre autres par la reprise de pratiques un temps dévalorisées (recyclage, transformation d'objets, création d'œuvres d'art à partir de matériaux

de récupération et de déchets...). Lors de mon enquête ethnographique, à Bure, mais surtout à la ZAD, ces différents modes d'appréciation de la « récup' » ont été rencontrés, selon les personnes et leur milieu social d'origine.

Bien au contraire d'une valorisation pacifique d'objets et d'usages autrefois dévalorisés, la plupart des ressources que l'on trouve à Bure ou à la ZAD sont donc issues d'un *conflit pour leur appropriation*. Cela se comprend davantage encore en ce qui concerne d'autres voies d'approvisionnement de la mobilisation, plus directement associées au vol ou, pour utiliser le terme militant, de la « réquisition » de richesses. Dans des proportions certes moindres, ces méthodes peuvent, tout autant que la récupération, contribuer à entretenir matériellement l'action collective.

2.2. Entretenir l'action collective en piratant la propriété privée.

Certaines pratiques de braconnage contestataire sont plus directement associées à du vol ou à du piratage. Si « chourrer » n'est pas une pratique indispensable à la reproduction matérielle de la vie sur place, elle est néanmoins fréquente, relativement promue et peu dissimulée. Contrairement à la récupération classique, pratique peu mise en lumière par les médias, le vol est un thème récurrent dans les médias régionaux tels que *Ouest-France* pour la ZAD de NDDL ou, dans une moindre mesure, *L'Est républicain* pour Bure. Pour ne citer qu'un exemple, *Ouest-France* raconte en octobre 2015, qu'« un camion [a été] kidnappé sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes cette nuit »[171]. Les exagérations qui accompagnent ces récits tendent à susciter l'image de militants incontrôlables et « passés » du côté de la délinquance. Cela se fonde néanmoins sur la réalité selon laquelle les militants autonomes ne reconnaissent que peu la propriété privée exclusive (et surtout la propriété privée lucrative). Hormis les épisodes spectaculaires, extrêmement rares, où des véhicules ou entreprises sont directement dévalisés par des groupes, la « chourre » dans les espaces autonomes se produit à très petite échelle, de façon individuelle, et pour des besoins précis : des lampes frontales, des piles, des vêtements spécifiques permettant de vivre en forêt et de résister au froid… Cette « chourre » se fait donc directement au magasin, ou bien sur des chantiers pour de l'outillage, des matériaux de construction. Les différentes techniques pour rendre la pratique efficace et moins risquée circulent de pairs en pairs ainsi qu'au sein de brochures militantes[172].

[171] Plus précisément, c'est le contenu du camion qui a été volé, sans que le conducteur ne s'en aperçoive. Voir *Ouest-France*, 9 octobre 2015, consulté le 25 avril 2022, [en ligne] https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-4000/notre-dame-des-landes-un-camion-kidnappe-sur-la-zad-cette-nuit-3752127, dernière consultation le 1er avril 2023.

[172] Pour exemples : « Gratuit ! Manuel d'autosuffisance par le vol à l'étalage », ou « La Brochourre : petit guide de vol à l'étalage », consulté le 27 avril 2022, disponibles sur la bibliothèque militante en ligne https://infokioskes.net/, dernière consultation le 1er avril 2023.

En plus du soutien à la vie quotidienne, le braconnage positionne immédiatement les acteurs dans une conflictualité directe avec les institutions: institution judiciaire, forces de l'ordre, propriété privée lucrative, grandes entreprises. L'objet vient alors rappeler ce conflit, voire rappeler certaines « victoires » collectives ou virtuosités militantes. Tout le long de « Barricade Nord » à Bure, par exemple – au nord du bois Lejuc occupé –, les barbelés en rasoirs qui gardent alors le passage sont ceux qui marquaient les entrées du bois lorsque celui-ci était encore contrôlé par l'ANDRA. Voilà un autre exemple, vanté, de réussite de l'action collective :

> Près de Bure, la « Vigie Sud » est l'une des principales et plus anciennes barricades du bois Lejuc occupé. Ce 4 juin 2017, elle vient d'être améliorée par celles et ceux qui y habitent la plupart du temps. Relevée de plus d'un mètre, adossée à une sorte de petite palissade en bois en haut de laquelle il est possible de se tenir debout, mais surtout le creusement d'une tranchée au-devant, Enfin, j'aperçois les panneaux solaires que je n'avais pas remarqués jusqu'ici. « D'où est-ce qu'ils viennent ? » Maleg, un jeune occupant venu d'une grande ville régionale, me répond, avec malice et fierté : « Oh, ça ? On les a chourrés sur les puits de forage de l'ANDRA qu'on a sabotés. Ils devaient alimenter le système des sondes électroniques. Avec un peu de bidouillage maintenant on les utilise pour recharger nos téléphones portables ! » (Carnet de terrain, bois Lejuc (Mandres-en-Barrois), 4 juin 2017).

On les aperçoit sur cette photo prise de l'extérieur par un militant :



Figure 16 : Photo devant Vigie Sud, prise par un militant en 2017

Est ici mise en valeur autant la prise de risque juridique que les capacités et savoir-faire individuels qui permettent le réemploi dans la logique de la débrouille déjà décrite. La pratique militante se conjugue ici à la croisée des cultures punks, des savoir-faire hackers et des pratiques d'écologie radicale (sobriété énergétique). L'objet récupéré ou volé est explicitement et durablement repris aux institutions d'où il vient (mobilier de métropole, matériaux et outils d'entreprises privées, dispositifs de l'ANDRA…) afin que son usage soit réinvesti, et le plus souvent *détourné* par l'action collective. Les cas les plus évidents de cet

imaginaire du détournement restent ceux de ce qu'on appelle déjà communément le « piratage » : piratage du réseau d'eau, piratage du réseau d'électricité, piratage de films, et plus encore, piratage de fréquences radio. Ces pratiques sont plus fréquentes à la ZAD, dans la mesure où une large zone (16 km²) est squattée, permettant un accès illimité des militants-habitants aux, réseaux tout en limitant l'accès des forces de l'ordre. Le piratage est donc l'une des dimensions, et non la seule, de l'illégalité généralisée qui organise la vie sociale à Bure et surtout à la ZAD. Quelle appropriation du territoire peut se dégager de ces pratiques ?

L'appropriation d'un territoire relativement étendu est envisagée comme la condition nécessaire à la construction de multiples formes d'insoumissions et d'autonomies. Il faut se garder de comprendre ici l'appropriation comme une forme d'emprise privative sur un territoire ou sur des logements. Dans les *barrios* latino-américains par exemple, l'appropriation illégale de terres (dite « invasion de terrains ») est une action collective faute d'avoir les moyens d'accéder à la propriété légalement reconnue : ce que J.-M. Fournier nomme « l'appropriation mineure », dans la mesure de sa fragilité juridique. Concernant ce phénomène, l'appropriation se renforce donc par le degré de privatisation exclusive (Fournier, Chourio, Cheveria, 2005). Or les cas de la ZAD comme du bois Lejuc occupé, conduisent à définir autrement l'appropriation, s'il faut conserver ce terme.

La dimension illégale de l'occupation la rend certes fragile, au sens où les forces de l'ordre peuvent intervenir à tout moment. Mais cette illégalité est choisie, valorisée comme un ensemble de modalités d'action par lesquelles une prise réelle sur le territoire deviendrait possible. Ne pas utiliser de permis de construire pour la totalité des cabanes, maisons et hangars construits : utiliser des semences anciennes non homologuées par les catalogues officiels : ne pas rechercher de certification ou de labellisation des aliments cultivés ; ne pas payer de taxes ou d'impôts (fonciers notamment)… Ce sont là autant de pratiques mises en avant comme des *modalités de l'action collective*, au même titre que les actions publiques en grand nombre. En tant que modalités de l'action collective, elles sont censées détacher l'habitation du territoire de nombreuses normes administratives, techniques, urbanistiques, fiscales, sanitaires, qui font l'existence ordinaire et matérielle de l'État. La rupture critique avec les institutions de l'État est directement associée à la rupture avec les institutions du marché. Ces ruptures sont considérées comme la condition nécessaire à l'autonomie des collectifs militants ; l'exclusion des normes susmentionnées leur permet en effet de se saisir collectivement de questions ordinaires telles que : comment construire sa maison, quoi planter dans ses sols, comment faire la fête, etc. L'appropriation du territoire est alors à la fois la condition et l'enjeu des pratiques d'autonomie. Le saisissement collectif de ces questions ne crée pourtant pas, bien au contraire, d'homogénéité des valeurs et pratiques militantes.

Les militants autonomes qui mettent le braconnage contestataire au cœur de l'action collective en viennent à se démarquer, voire entrent directement en conflit, avec d'autres militants autonomes qui cherchent à acquérir davantage de légitimité aux yeux d'autres acteurs (organisations militantes alliées, voisins, médias locaux). Quelle conception de la mobilisation la dimension du braconnage contestataire suscite-elle ?

> « Tiens, y'a des grilles qu'ont disparu. Et des planches aussi. Je te parie que c'est des copain·e·s qu'ont fait ça encore… » Je marche en compagnie de Paul dans le village de Bure, qui est en travaux depuis plusieurs mois. La commune refait toutes les canalisations du village, les trottoirs, pour raccorder tous les foyers à une chaudière centrale et supprimer la pratique du bois de chauffage individuel dans la forêt communale. Le tout est financé en très grande partie par les fonds de la filière électronucléaire[173]. Le lendemain, j'apprends que quelques outils ont également été volés dans les camions de l'entreprise responsable des travaux. Dans la cuisine de la Maison de résistance, sans s'adresser à personne en particulier, Paul lance avec amertume : « Franchement, c'est tellement débile de chourrer des trucs juste devant chez soi. Avec toutes les cibles de l'ANDRA dont y aurait à s'occuper ! » (Carnet de terrain, Bure, 16 avril 2017).

La « chourre » n'est donc pas qu'une question technique et, bien qu'elle ne suscite aucune condamnation morale pour elle-même, crée cependant des conflits quant aux stratégies à adopter vis-à-vis du contexte local. Pour une partie des militants autonomes, le braconnage peut alors être au contraire revendiqué comme un acte de sécession pure et simple, comme une tactique pour éviter que ne préside à l'action collective toute velléité de légitimation – et, *in fine* pense-t-on, de compromission – avec l'ordre politique ou les valeurs répandues chez les populations locales. Pour éclairer un tel positionnement, le cas de la « radio pirate » de la ZAD (nommée Radio Klaxon) est éloquent.



Figure 17 : Emblème courant de Radio klaxon[174]

Cette radio pirate la fréquence utilisée par « Radio Vinci » pour ses autoroutes (le groupe multinational Vinci étant le porteur de l'ex-projet d'aéroport de NDDL). Elle a pris son essor en 2012-2013, pour contribuer à la résistance face à l'intervention policière massive[175]. En prévenant des déplacements policiers, des menaces sur tel ou tel lieu de vie occupé, elle a permis aux acteurs contestataires de se coordonner pour y amener des forces, du matériel, des soins, etc. Relais de la mobilisation autonome dans les années suivantes (et plus précisément, sa composante la plus « anti-autoritaire »), la radio pirate a encore servi lors des opérations

[173] Par le truchement du Groupement d'intérêt public « Objectif Meuse », cf. le chapitre 1.

[174] Consulté le 2 mai 2022, disponible sur : https://zad.nadir.org/spip.php?rubrique71, dernière consultation le 1er avril 2023.

[175] Qualifiée « Opération César » par le gouvernement Hollande, menée à partir d'octobre 2012 par 1.200 forces de l'ordre.

d'expulsions du printemps 2018 (menées cette fois par environ 2.500 forces de l'ordre). Opposée aux orientations politiques prises par la part des militants-habitants de la ZAD ayant participé aux négociations avec les pouvoirs publics, l'équipe d'animation de Radio Klaxon a finalement interrompu ses activités en novembre 2018. Le texte ainsi que l'enregistrement sonore diffusé durant cette période permettent d'élucider une partie du conflit interne. Il n'est pas anodin que ces prises de position émanent d'acteurs contestataires ayant précisément fait du piratage leur quotidien et leur emblème.

> « Date : futur proche, peut-être après-demain. Lieu : la D281 à Notre-Dame-des-Landes. Ça y est, on a gagné. Pour de vrai, l'aéroport n'a pas été construit. La ZAD est devenue un quartier autogéré de Nantes Métropole. 100% bio, 100% éco-citoyen. On y vend désormais des patates garanties sans OGM et sans Vinci (…) À l'entrée, on y a construit un petit parking, sans béton, et quelques toilettes sèches, pour chier responsable. « Les familles nantaises peuvent venir respirer calme et nature, à seulement 15 km de Nantes », proclame le prospectus responsable. Camille, qui porte un badge « En 2012, je lançais des cocktails », explique aux petits métropolitains le principe de la pollinisation. Il pleut un peu, mais ça fait partie du décor. (…) Les vaches meuglent, paisibles, se sentant fières d'être enfermées avec un label bio-social. Bref, tout va bien. Tout est parfait. Tout est parfaitement sous contrôle. Comment en est-on arrivé à cette carte postale sociétale ? On s'est ouvert aux voisins, aux néo-ruraux en manque de charpentes. Grâce à toutes les composantes de la lutte, à la drague du citoyen, de l'élu local, de l'électeur. On a donné dans le symbolisme, laissé nos espoirs être médiatisés, nos luttes appauvries, afin que tout le monde s'y retrouve. Tout le monde, ça signifie la majorité, en langue de dominant. La majorité qui bosse, qui vote, qu'on exploite, qui exploite aussi (…) Alors, les tracteurs et les bâtons passent, et Nantes ne se casse plus. Les compagnonnes se cassent, et cette zone est en train de se faire pacifier. Et le mythe des brigands dans les bois s'éloigne un peu plus chaque jour. Parce que « c'est pas le moment ; C'est pas stratégique ; qu'on chie pas là où on dort ; qu'il faut sauvegarder l'unité. » Mais de quelle unité parle-on ? Si tout le monde est contre l'aéroport, c'est qu'il n'y a plus personne à défier. Le système s'accommode de rebelles s'ils n'attaquent pas. Parce que si on continue, la ZAD ne dérangera plus personne, et c'est ça qui m'attriste. La drogue fait son travail, et le réformisme aussi. Je me souviens de m'être battu pour un espace de conflit permanent avec tous les pouvoirs, pas pour protéger une zone où les dominations s'étalent, et où il faut être le moins radical possible pour ne choquer personne. (…) L'Anti-monde ou rien. »[176]

Le locuteur de l'enregistrement sonore dénonce le mauvais chemin que prendrait la ZAD, pris comme un processus d'intégration économique (au marché, à la Métropole) qui contribuerait à rendre la ZAD tout à fait acceptable et donc inoffensive. Être radical consisterait alors à refuser tout compromis avec l'État et le marché, à continuer de « lancer des cocktails ». Le modèle inverse de l'intégration sociale et économique est défini en creux pour qui connaît l'histoire de cette lutte : les pratiques de squat, de sabotage, de récupération, de vol, d'affrontement direct (mais aussi de potagers à toute petite échelle notamment). Le braconnage de ressources doit au contraire éviter d'être intégré par « la majorité » ; il établit et

[176] Enregistrement retranscris par moi, consulté le 3 mai 2022, disponible à l'url : https://zad.nadir.org/spip.php?rubrique71, dernière consultation le 1er avril 2023.

entretient une toute autre conception de l'action collective. Selon l'imaginaire pirate, plutôt que de chercher des alliances militantes et une résonance médiatique, il faudrait prendre directement les espaces et capter les ressources nécessaires à l'occupation quotidienne. Les « pirates » viennent renforcer la tendance de l'autonomie à chérir l'opacité et l'affrontement plutôt que la visibilité et la négociation. Selon l'imaginaire pirate encore, un militant ne doit pas devenir un citoyen légitime exerçant son droit d'expression dans l'espace public, mais un individu disputant directement les espaces contrôlés par les institutions dominantes.

Sachant qu'elle est socialement condamnée, la « chourre » est en partie critiquée par l'autre bord des militants qui ambitionnent de donner une large audience à la mobilisation, pour récolter des dons et des fonds notamment.

Quelles conclusions peut-on tirer de l'étude de ces techniques d'approvisionnement de l'action collective ? Peut-on, par exemple, parler de consommation alternative ? La récupération d'objets ou de nourriture est, en effet, souvent catégorisée par la littérature scientifique comme une pratique de consommation, fusse-t-elle alternative. Elle est répertoriée parmi le glanage, l'achat de produits au sein de circuits courts ou de produits issus de l'agriculture biologique (Terrains & Travaux, 2017). Mais y a-t-il réellement consommation s'il n'y a pas l'achat de produits neufs, et surtout s'il n'y a pas d'achat du tout ? Le rapport social de la consommation n'est pas naturel ou universel mais, comme tout autre rapport social, le fruit d'une histoire. Si un groupe social n'est pas étroitement dépendant de l'échange commercial pour subvenir à ses besoins, est-il encore question de consommation ? Les systèmes industriel et marchand, et plus précisément ici le paradigme de l'échange monétaire, ont effectivement produit une distinction catégorielle et une dissociation sociale entre l'ordre de la production et celui de la consommation. L'ordre de la consommation suppose une extériorité sociale du « consommateur » ainsi créé vis-à-vis de ceux qui produisent et de ce qui est produit. Les entreprises productrices de marchandises cherchent alors à conduire les conduites des consommateurs vers leurs propres marchandises. Dans les « zones à défendre » et dans une moindre mesure à Bure, la place de la consommation est plus ambiguë. Que les ressources soient braconnées ou produites (*cf. §3.*), elles le sont selon des besoins collectivement exprimés, souvent aussi à partir d'impératifs défensifs ou offensifs. Les pratiques de récupération, de réquisition comme d' « autoproduction » matérialisent ainsi une critique catégorielle de la société marchande : en même temps qu'ils s'éloignent du « citoyen », les militants autonomes s'éloignent du « consommateur ».

3. « Nourrir la lutte » : la subsistance en conflits.

Ancré dans la vie quotidienne, le braconnage contestataire exige une transformation de soi, une socialisation à de nouvelles normes et l'apprentissage de nouveaux savoir-faire. En

cela, il conduit des processus d'identification collective, et configure la conflictualité avec les institutions concernées. Cette conflictualité toute particulière se situe la plupart du temps hors des projecteurs, sur des scènes plus sombres, informelles. Aussi le braconnage contestataire ne constitue-il pas un enjeu officiel ou public d'appropriation du territoire. Il en est différemment pour l'agriculture militante – et plus généralement les activités de subsistance de long terme (élevage, apiculture, bois de chauffage). A la ZAD, comme à Bure dans une moindre mesure, l'agriculture militante fait non seulement partie des pratiques ordinaires d'approvisionnement des collectifs autonomes, mais connaît également des processus de politisation destinés à l'espace public, dans la mesure où elle revêt un enjeu important pour nouer des alliances militantes, se légitimer dans le territoire, et conquérir des prises critiques. En quoi cette agriculture militante informe-t-elle sur le conflit qui oppose les collectifs autonomes à certaines institutions de l'État et du marché ? En quoi l'intense dispute qu'elle provoque au sein même des collectifs militants met-elle en lumière des conceptions hétérogènes du conflit politique ainsi que du bon répertoire contestataire à adopter ?

Pour y répondre, il s'agira d'éclaircir la production idéologique d'une partie des militants autonomes autour de l'agriculture. En liant cette production aux actions et tactiques déployées durant l'occupation de la ZAD, ou à Bure à partir de 2015, on comprend que la culture de la terre est bien présente dans le répertoire d'action collective des autonomes, dans la mesure où elle doit permettre de conquérir des « prises territoriales » (Bulle, 2017), S'entend par là à la fois des positions tactiques face à l'ANDRA, pour l'enrayement matériel du projet CIGEO, et des positions politiques à partir desquelles exprimer et concrétiser une critique plus large de l'ordre social (propriété privée lucrative, filière agro-industrielle, marchandisation de la terre). L'agriculture permet aussi de légitimer le mouvement d'occupation, d'ancrer des alliances stratégiques, voire d'alimenter d'autres luttes (§*3.1.*). Cependant, ce type d'action collective est loin d'être consensuel puisqu'il a provoqué nombre de conflits, assez durs, à l'intérieur des collectifs autonomes. Ces conflits manifestent des pratiques et des positions politiques bien différentes quant à ce que doit être une « bonne » mobilisation, mais aussi quant à l'usage des espaces arrachés à l'aménagement public ou privé du territoire (§*3.2.*).

3.1. Cultiver la terre pour faire la guerre ?

Il est avant tout nécessaire d'évoquer la façon dont les acteurs contestataires caractérisent le contexte foncier au sein duquel leurs mobilisations sont venues prendre place. Le remembrement des terres agricoles est survenu tôt dans le sud Meuse, c'est-à-dire durant les années 1950. Tandis que les pâtures ont, là-bas, laissé la place aux grands champs de monoculture céréalière, un bocage fait de nombreuses haies et de petites surfaces de pâturages et de culture, a été préservé autour de NDDL. Ce bocage a d'autant plus été maintenu dans sa diversité culturale et d'espaces dits naturels que plus de 1.600 hectares de terres étaient

bloqués (sans nouvelles installations humaines) par l'État car destinées au projet d'aéroport. Dans les deux cas cependant, des institutions publiques (le département à NDDL, la SAFER à Bure pour le compte de l'ANDRA) ont racheté progressivement les terres à des agriculteurs. A Bure, ce sont environ 1.000 hectares de terres agricoles qui sont aujourd'hui détenues en réserve pour l'ANDRA et redistribués en baux précaires (renouvelés chaque année) aux agriculteurs locaux.

En termes d'héritages politiques, les territoires autour de NDDL – la Loire-Atlantique – ont connu de nombreuses luttes paysannes, notamment portées par l'organisation des Paysans Travailleurs[177]. Certaines organisations paysannes du mouvement anti-aéroport sont les héritières de ces luttes (Collectifs des Organisations Professionnelles Agricoles Indignées par le projet d'aéroport, COPAIN, 44, Confédération paysanne, Groupement de l'agriculture biologique, GAM 44) (Bruneau, 2004; Martin, 2014). A Bure, des paysans militants de la Confédération paysanne, installés dans des départements voisins, témoignent dans une brochure intitulée *La terre est à nous !*[178] On comprend ici la façon dont ces paysans militants évaluent la situation, conçoivent leur rôle dans l'action collective et promeuvent une autre idée de l'agriculture :

> Romain (paysan, la quarantaine) : « Tout a été fait pour que les paysans disparaissent ou qu'ils soient transformés en agrimanagers (…) Les paysans sont isolés dans leur tractation avec l'agence qui colonise peu à peu le territoire. (…) CIGEO n'aurait pas pu s'implanter ailleurs. C'est le désert agro-industriel qui a conduit à la poubelle nucléaire. Dans la région, les agriculteurs sont seuls, dépendants de filières longues, surendettés. Ils ont perdu leur autonomie et sont incapables de protester. (…) On pourrait imaginer un autre avenir : pas des énormes monocultures céréalières mais des productions locales, pas de système de distribution standardisé mais des circuits-courts. L'agriculture ne se résume pas à des boîtes de conserve ou des produits industriels, elle peut être vivante et permettre la rencontre autour d'un étal, de la confiance, du lien social. »

> Marie-Jeanne et Christian (paysans, environ 60 ans, dans les Vosges) : « Ici, on défend la terre nourricière contre le béton. Une fois que c'est bétonné, c'est fini, on ne peut plus revenir en arrière. (…) Avec l'occupation de la forêt, on avait l'impression de participer à une nouvelle forme de résistance. On a apporté notre aide de notre manière. Les paysans assurent d'abord un soutien logistique et matériel. Il faut bien que les occupants mangent ! On a collecté de la nourriture auprès des réseaux agricoles, des caisses de courgettes, de choux rouges, de concombres. Un copain paysan boulanger fournissait les invendus de son marché, un autre, maraîcher, ses excédents. (…) C'est drôle comment ces moments de solidarité nous ramènent à notre rôle premier. Les paysans existent pour faire à manger, pas pour vendre. »

L'alliance tactique entre agriculteurs professionnels et militants autonomes, sur la ZAD comme à Bure, semble avoir été permise par une congruence d'imaginaires politiques en plus

[177] Pour un regard militant sur cette histoire, voir Bernard Lambert, 2005, *Les paysans dans la lutte des classes*, Centre d'histoire du travail.

[178] Anonyme, *La terre est à nous ! Témoignages de paysan.nes en lutte à Bure*, brochure parue durant l'été 2016, consulté le 29 avril 2022, disponible sur le blog des autonomes de Bure : https://burebure.info/wp-content/uploads/2019/02/brochure-paysans-en-lutte-bure-conv.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

d'intérêts stratégiques. Et cela, bien que les autonomes cherchent à « sortir » du marché (échange monétaire, concurrence, contrôle légal) tandis que les agriculteurs en lutte sont, du fait de leur trajectoire professionnelle, pris dans ses contraintes. Avec l'objectif commun d'empêcher le projet d'aéroport ou de centre de stockage radioactif, une partie de ces agriculteurs et autonomes vont donc s'entendre pour tenir et entretenir des prises territoriales. Un tel rapprochement peut sans doute en partie s'expliquer par le « caractère d'exemplarité » que revêt la pratique agricole (Bulle, 2020, p. 53-54). Des occupants de la ZAD évoquent souvent comme une victoire du mouvement anti-aéroport et de l'occupation d'avoir pu nouer des liens entre les paysans et les occupants qui envisageaient de cultiver, qu'il s'agisse de transmission de savoir-faire, de conseils en tout genre et de soutien matériel. Ces liens ont commencé de se nouer plus concrètement au moment de l' « Opération César » (opération d'expulsion de 2012) où l'on a vu les paysans, de la ZAD et jusqu'aux départements voisins, venir enchaîner des dizaines de tracteurs autour de maisons squattées pour empêcher leur expulsion et destruction.



Figure 18 : Tracteurs enchaînés autour de la Châtaigneraie (NDDL) le 26 novembre 2012
Photo de Stéphane Mahé (Reuters)[179].

Ce type de répertoire d'action collective se retrouve à Bure quatre ans plus tard, lors de la première occupation du bois Lejuc (19 juin – 7 juillet 2016). Un agriculteur habitant à dix kilomètres de là a laissé son tracteur et sa bétaillère pour étayer la barricade principale, prenant là de sérieux risques judiciaires.

[179] Photo publiée dans « Notre-Dame-des-Landes : résistance, mode d'emploi », *Libération*, consultée le 28 avril 2022, [en ligne] https://www.liberation.fr/societe/2012/11/29/notre-dame-des-landes-resistance-mode-d-emploi_863931/, dernière consultation le 1er avril 2023.



Figure 19 : Barricade au sud du bois Lejuc (Bure). Photo prise par un militant.[180]

Au-delà des barricades se sont multipliés des repas communs, ainsi que des « actions directes agricoles » consistant à aller semer ou planter des haies dans les champs des exploitants qui continuent de cultiver bien qu'ils aient accepté de collaborer avec AGO-Vinci[181]. A NDDL, l'occupation commune de la ferme de Bellevue (ouest de la zone), en janvier 2013, fut pour ses témoins un moment marquant de cette alliance, de cette composition entre mondes paysans militants (de COPAIN) et mondes des occupants : le squat a été « ouvert » en commun, et s'y sont peu à peu organisés des groupes comme le « groupe vaches », des discussions autour des enjeux de l'occupation agricole, les assemblées de « Sème ta ZAD » (*cf. infra*).

A la fin d'année 2017, ce type de convergence est de nouveau recherché par une partie des habitants de la ZAD. Avec quelques paysans en lutte et des militants de Nantes, ils lancent « la Cagette des terres », dit aussi « Réseau de ravitaillement des luttes du pays nantais ». Il s'agit pour eux…

> « …d'alimenter les luttes, les nourrir, avec une partie des productions qui viennent des campagnes proches. Manger ensemble ou mettre en partage de la nourriture en dehors des logiques marchandes. Depuis la ZAD, nous tentons d'ores et déjà des dynamiques dans ce sens en ravitaillant d'autres luttes avec ce que nous produisons collectivement; que ce soit de manière régulière (squat de migrant-e-s à Nantes, cantines...) ou ponctuelle (piquets de grève, place ou amphi occupé...). Nous savons que beaucoup de paysan-nes le font eux aussi de manière informelle. L'ambition c'est de relier et d'étoffer ces gestes de ravitaillement. Parce qu'ils sont précieux et aident à tenir ; parce que nous voulons renforcer la circulation et les liens entre les mondes en lutte ; parce qu'il est urgent de s'essayer à d'autres formes de distribution des denrées alimentaires que celles dictées par l'économie capitaliste ; nous vous adressons cette

[180] Photo à retrouver sur le blog autonome de Bure, consulté le 2 mai 2022, disponible à l'url : https://bureburebure.info/le-bois-lejuc/
[181] Aéroport du grand ouest.

> invitation à constituer ensemble un réseau de ravitaillement des luttes dans le pays nantais. »[182]

L'agriculture est bien ici conçue comme faisant partie d'un répertoire d'action contestataire, susceptible de s'inscrire autant dans des luttes sociales qu'écologiques ou migratoires.

A Bure, les terres sont aussi rapidement érigées par les militants autonomes en enjeux majeurs de la mobilisation. Plusieurs actions collectives de cultures sauvages sont organisées sur des terres rachetées par l'ANDRA et laissées sans usage agricole. En novembre 2015, 200 personnes font des « semis radieux » dans un champ tout proche du laboratoire de l'ANDRA. Il s'agit de l'une des premières actions collectives clairement illégales conjointement organisée par des associations citoyennes opposées au projet et des militants autonomes. En avril 2016 (deux mois avant l'occupation du bois Lejuc), un autre champ est « squatté » par 300 personnes qui sèment des pommes de terre. Proche d'un lieu de vie collectif des militants, une « Vigie patates » est érigée dans le champ pour veiller à ce que les forces de l'ordre ne le détruisent pas. L'opposition des imaginaires du territoire est clairement figurée, comme on le voit sur cette affiche appelant à l'événement :



Figure 20 : Affiche d'appel de militants autonomes, reprise par le journal écologiste Reporterre[183]

Plusieurs années après, alors que de beaucoup de nouveaux militants autonomes se sont installés dans les environs, une militante autonome plus ancienne, encore très engagée sur la question agricole, me raconte ces actions et les objectifs poursuivis :

---

[182] Texte consulté le 2 mai 2022, [en ligne] https://zad.nadir.org/IMG/pdf/cagette_deter.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

[183] A retrouver sur le site du journal, consulté le 30 avril 2022, [en ligne] https://reporterre.net/Le-Printemps-des-luttes-paysannes-a-Bure-Meuse, dernière consultation le 1er avril 2023.

« Il y avait à ce moment-là [les semis radieux, novembre 2015], une douzaine d'agriculteurs qui avaient ramené leurs tracteurs, on avait semé, il y avait des gens qui avaient planté des arbres le long de la parcelle pour encadrer la parcelle qu'on avait choisie, et puis il y avait des tracteurs pour travailler la terre et des gens derrière qui semaient à la volée, enfin c'était assez chouette comme moment, et puis il y avait les espaces technologiques vraiment à côté, chose qui serait plus du tout pensable aujourd'hui [rires]. Et du coup ça a été un peu les prémisses de ce groupe de gens complètement non formés, tu vois, qui s'appelle *Terres de Bure*, et du coup y a eu plein de discussions formelles et informelles quand les gens passaient à la maison de résistance sur comment on pourrait vraiment prendre des champs, parce qu'en fait le terrain dont je parlais, les engins de l'Andra sont allés détruire ça un mois et demi après. (…) »

« C'était vraiment symbolique, c'était un premier geste, savoir qui était motivé à faire quoi, parce qu'il faut quand même se dire qu'ici, en terme d'agriculture, on part quand même d'assez loin, contrairement à Notre-Dame-des-Landes où il y a quand même une, allez je vais dire une culture de lutte (…) qui est quand même beaucoup plus effective qu'ici (…) » (Entretien avec Binette, femme, autour de 30 ans, Mandres, 16 mai 2019).

En plus de contester l'emprise foncière de l'ANDRA sur le territoire, l'occupation agricole, comme action collective, a donc la vertu de nouer des alliances avec des agriculteurs locaux qui reconnaissent davantage ce type d'enjeu. En développant des alliances avec des agriculteurs et des associations citoyennes du territoire, les militants autonomes s'efforcent également d'être légitimés, d'ancrer leur présence, mais aussi leurs positions politiques et répertoires d'action collective dans la mobilisation anti-CIGEO et dans le territoire en général.

D'un point de vue idéologique, des habitants de la ZAD de NDDL sont sans doute ceux qui ont le plus clairement énoncé les ambitions politiques de l'agriculture militante. Produire sur place doit certes permettre une maîtrise politique et éthique de la nourriture, mais cela n'a pas vocation qu'à nourrir les occupants ; la portée politique de l'autonomie alimentaire ne réside pas uniquement dans la réappropriation à laquelle elle donne lieu, mais presque avant tout dans le potentiel subversif qu'elle est censée créer, comme cela s'est déjà vu dans le manifeste des « Cagettes des terres ». C'est en partie cet horizon qui anime les appels lancés par des participants de « Sème ta ZAD », appels à ce que viennent s'installer sur la ZAD toutes les personnes « sans terres » qui désireraient cultiver. Certains des principaux objectifs politiques y sont énumérés :

« - Construire une contre-économie parallèle faite d'autoproduction et de travail collectif non salarié, de caisses communes et de prix libre, de dons et de contre-dons, qui nous permette de nourrir la *grève humaine*, de répondre à nos besoins collectifs à la place du capitalisme, de déserter plus massivement le salariat et de lutter collectivement contre la dépossession. (…)

- Élaborer une force matérielle autonome capable d'intervenir dans des mouvements sociaux d'ampleur : capacité de ravitaillement de grévistes, d'occupants de places, d'émeutiers ; possibilités d'usages offensifs des outils

> agricoles ; capacité de blocages des flux qui traversent la zone et ses alentours pour appuyer une situation de débordement à Nantes ou ailleurs. »[184]

Sur la ZAD de NDDL, des militants autonomes cultivant la terre (220 hectares en tout en 2016) cherchent à organiser et à pérenniser l'occupation agricole des terres disputées. En 2016, ces terres sont encore sous la gérance officielle d'AGO-Vinci. Leur mise en culture par les occupants a surtout commencé en 2011 avec le défrichage de plus d'un hectare de terres (au Sabot), lors d'une manifestation « fourche en main » par environ un millier de personnes. Cette opération voit le lancement de « Sème ta ZAD ». Il s'agit d'un groupe plus ou moins stable de personnes, réunissant aussi bien des nouveaux habitants de la ZAD, des agriculteurs vivant sur la zone avant la ZAD ou des agriculteurs des alentours souhaitant participer à la lutte (essentiellement de COPAIN). C'est une organisation qui existe à partir des assemblées ouvertes qui portent ce nom. Celles-ci sont plus ou moins fréquentes selon le besoin de renouvellement, les saisons, les circonstances politiques, pouvant aller jusqu'à une fois par semaine. Leur objectif est d'être un espace de rencontre où puissent se côtoyer toutes les personnes qui cultivent sur la ZAD ou envisagent de le faire. C'est donc avant tout un espace d'organisation permettant de faciliter les échanges matériels, de savoirs, de semences…

Quelles valeurs président à l'intégration d'un nouveau projet ? Lors de l'assemblée à laquelle j'ai assisté, deux projets d'installation étaient présentés. L'un consistait à faire pousser des plantes médicinales sur un peu plus d'un hectare, ce qui nécessitait également de construire un hangar de stockage et de séchage. Le couple à l'initiative de cela cultive déjà à quelques dizaines de kilomètres de la ZAD mais dit vouloir s'investir davantage dans la lutte sur zone. Ils travaillent à la main. Une autre personne, qui n'est pas paysan, envisage de s'installer en maraîchage (poireaux, carottes) sur deux ou trois hectares : environ la moitié de la production serait destinée à la vente sur un marché (à recréer dans le hameau voisin de la ZAD), tandis que l'autre moitié serait destinée au « non-marché » de la ZAD et aux cantines alimentant les manifestations et autres « tracto-vélo » au départ de la ZAD.

Le fait que ces personnes veuillent vendre une partie de la production et s'installer avec un statut légal (d'exploitant agricole) suscite plusieurs réactions critiques dans l'assemblée d'une quinzaine de personnes. Un occupant de longue date estime que ce serait « corrompre » l'esprit initial de la ZAD : « On a réussi à arracher un petit bout de territoire à l'État et au Marché et vous voulez les réintroduire ? C'est le seul endroit en France où on a l'occasion de vivre hors de la légalité et d'abolir l'économie ! » Il explique quels sont selon lui les dangers de cette réintroduction : d'abord, l'inscription dans les cycles économiques de production et de vente fait peser sur la vie des impératifs « de rentabilité et de productivité » qui devraient lui être étrangers. Ensuite, la mise aux normes légales implique une limitation de la marge de manœuvre par la surveillance et le contrôle d'institutions de régulation (notamment administratives, de mutuelle ou agricoles). Par ailleurs, ce serait initier un retour de la

[184] Anonyme, « Pourquoi cultiver la Zone ? Au-delà de la « sauvegarde des terres agricoles » », in *Construire la ZAD – Paroles publiques depuis le mouvement d'occupation de la zad de Notre-Dame-des-Landes, 2013-2015*, consulté le 30 avril 2022, [en ligne] https://zad.nadir.org/IMG/pdf/compilactivite.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

propriété privée impliquant que s'il y a un jour un désaccord, « les conflits ne se régleront plus par l'usage, entre les personnes concernées, mais par l'intermédiaire des tribunaux ». D'autres personnes plus régulièrement présentes à Sème ta ZAD, répondent qu'il faut effectivement rester vigilant à « éviter la normalisation », mais que ce genre d'installation permet aussi de « faire venir des personnes plus éloignées de la lutte et qui pourront entrer en contact avec ce qu'il se passe ici et peut-être s'en inspirer. » Comme souvent, un distinguo peut ici s'opérer : d'un côté, il y a celles et ceux qui envisagent un processus « révolutionnaire » à partir de sa radicalité et de sa mise en place immédiat. De l'autre côté, il y a celles et ceux qui envisagent la composition avec d'autres groupes, pratiques et valeurs moins proches ou radicales comme l'occasion d'une diversification et d'une extension du processus révolutionnaire.

Les discussions ont donné l'impression que l'assemblée devait décider si, oui ou non, les personnes pouvaient s'installer et cultiver sur la zone. Cela signifierait qu'en un sens, l'assemblée est *souveraine*, ce qui a posé des questions délicates : le collectif mouvant qui se réunit régulièrement a-t-il le *pouvoir* d'accepter *ou de refuser* l'installation de projets agricoles (la question ne se posant pas pour les personnes) ? La réponse n'est pas réellement tranchée. Une personne a répondu que oui, l'assemblée avait bien la légitimité pour gérer les terres qui ont été récupérées[185] et sont déjà cultivées, mais qu'elle n'avait pas la légitimité pour empêcher formellement l'installation sur des terres qui ne sont pas encore cultivées. Aussi, des participants de l'assemblée conseillent aux personnes souhaitant s'installer en maraîchage « d'aller [se] promener sur la zone », de « rencontrer les gens », notamment les éventuels futurs voisins des terres qu'elles souhaiteraient cultiver, en vérifiant si aucun usage n'en est déjà fait. « On fonctionne plutôt de manière informelle ici ». Des participants de l'assemblée leur proposent néanmoins de leur montrer une carte des terres cultivables de la zone, pour les aider à chercher et se repérer.

Nous sommes donc très loin du rôle que peut revêtir l'agriculture dans des contextes comme celui des « communautés intentionnelles » où la perspective dominante est celle de la subsistance, très peu conflictuelle[186]. Ici la culture de la terre est immédiatement arrimée à sa dimension conflictuelle. Cela est plus vrai encore à Bure, où la culture de la terre est en prise directe avec l'occupation policière du territoire. Alors que la première action collective de semis sauvages a été contrecarrée par l'ANDRA ensuite, par le re-labourage du champ, les militants autonomes de Bure ont de nouveau entrepris l'occupation agricole d'un autre champ. Moins proche de l'ANDRA mais lui appartenant également, il jouxte un lieu de vie militant et se trouve sur le tracé de la future voie ferrée que l'agence doit réhabiliter pour l'acheminement des déchets nucléaires. A partir d'avril 2016, cette parcelle de 2 ha,

[185] Les terrains repris appartiennent tous à AGO-Vinci mais un bon nombre ont été redistribués aux agriculteurs qui avaient pourtant choisi de vendre, et ce en attendant le début des travaux.

[186] Il s'agit de petits groupes de personnes qui s'installent volontairement dans un même lieu pour expérimenter des formes de vie collective.

auparavant laissée en friche, est mise en culture, sous le regard scrutateur des forces de l'ordre.

> « Y a toute cette phase où on jardine sans barricades et où on est assez seuls sur ce champ. Je me souviens de jours où les flics passent, patrouillent, s'arrêtent, on est en cagoule, en train de biner des mètres carrés de patates dont personne s'occupe et dont tout le monde se fout. » (Entretien avec Binette, 16 mai 2019).

Malgré le manque d'intérêt voire la défiance d'une partie des militants autonomes envers l'activité agricole (*cf. infra*), en novembre 2016, des « barricades agricoles » sont érigées autour du champ squatté afin de le protéger, en lien avec le réseau libertaire de jeunes paysans et paysannes sans terres *Reclaim the fields*. Elles sont faites d'épouvantails et d'arbres plantés dans des pneus de tracteurs. Quelques mois plus tard, elles sont détruites par les forces de l'ordre, grâce à une diversion opérée au niveau du bois Lejuc. Binette pense que…

> « (…) visuellement, ça les faisait chier qu'il y ait le mur, les barricades, les pneus etc. Du coup ils sont venus avec les machines pour enlever ça histoire de faire un peu propre et que les gens se disent que c'est un champ lambda. » (*ibid.*).

Pour assurer les moments de plantation, il faut parfois déployer jusqu'à six personnes postées à différents endroits, pour prévenir en cas de patrouille policière :

> « Y avait une vigie à Mandres, une à Luméville et une à Cirfontaines. Je trouvais que les premières vigies, c'était hyper beau de se dire : okay là on plante ce qu'on mangera demain, et même si nous on n'a pas le matériel il y a une personne qui se mouille, en plus pendant les vigies on se marrait trop, y avait un côté vivant, quoi. Et puis en fait la dernière vigie qu'on a faite, ça a été l'enfer, y a eu une grosse dispute avec les gens qui habitaient à ce moment-là à la Gare, que c'était pas possible de faire ça, etc. (…) Un pote agriculteur avait emprunté un tracteur [supplémentaire] (…) pour faire les travaux plus vite parce qu'il y avait déjà les flics qui passaient toutes les 20 minutes, c'était vraiment le moment chaud, quoi. (…) Nous, on était avec les téléphones, on essaie de capter si y a des flics ou pas (…) Tu penses à cette personne qui est dans son tracteur en train de gamberger à 2h du mat… Ils ont trop galéré à ramener les tracteurs parce que les flics tournaient partout, on a dû rentrer le tracteur à l'intérieur de la Gare, les flics sont rentrés (…) pour prendre une photo de l'immatriculation. » (*ibid.*).

Aucune prise territoriale des militants autonomes n'est donc acquise. La présence policière exacerbée rend leur existence précaire et leur protection difficile. Ce d'autant plus si les modalités d'entretien et de développement de ces espaces occupés ne rencontrent plus d'accord au sein des collectifs militants environnants. L'absence de solidarité qui s'ensuit rend presque impossible de tenir des positions et d'entretenir certaines pratiques. L'importance qu'ont pu prendre ces désaccords et ces conflits rend donc indispensable leur description.

3.2. Graines de discordes : deux formes de politisation de l'environnement.

3.2.1. Agriculture, dans quelle mesure ?

Sur la ZAD, les assemblées de « Sème ta ZAD » organisent le financement des projets agricoles grâce à une caisse collective : elles organisent des événements de soutien, font des appels à dons, etc. Durant l'assemblée à laquelle j'ai assisté, une personne a proposé que la caisse « Sème ta ZAD » soit fusionnée avec la caisse générale de la ZAD (étant donné que « la culture des terres concerne tout le monde »), ce qui aurait également entraîné la fusion des assemblées avec la « réunion des habitants » et donc une discussion plus large des financements. Une occupante et cultivatrice s'y oppose vigoureusement, dans la mesure où cela provoquerait des…

> « …débats sans fin avec les anti-mécanisation » de la ZAD. Moi j'ai pas envie de recommencer ça, de devoir justifier à chaque fois des besoins que j'ai. Si j'ai pas mon fioul pour mon tracteur, comment je fais, moi ? Au moins ici on est autonomes. Une caisse séparée, ça permet aussi de respecter la diversité des formes de vie [entre celles et ceux qui font de l'agriculture avec des machines et celles et ceux qui la font à la main] » (Carnet de terrain, ZAD, 21 janvier 2016).

Ce sont là des craintes majeures parmi les habitants de la ZAD : la crainte d'une centralisation qui pourrait à terme entraîner l'homogénéisation des formes de vie ou bien la limitation de certaines, voire des logiques autoritaires d'institutionnalisation. Même si ses participants veulent rassembler l'ensemble des personnes qui cultivent sur la zone, ils rassemblent en réalité essentiellement les collectifs qui cultivent à l'aide de machines agricoles. Les frontières (affinitaires, organisationnelles, éthiques) sont néanmoins poreuses, puisque des habitants de la « zone-est » de la ZAD (*cf. infra*), opposés à la mécanisation agricole, sont venus à une assemblée, notamment pour proposer la plantation d'une forêt sur la ZAD. Par ailleurs, d'autres habitants de la zone-est, lorsqu'ils ont commencé un « chantier jardin » dans le champ jouxtant leur cabane collective, ont demandé *à* Sème ta ZAD de les aider à acheter les semences, ce qui a été fait.

Les craintes exprimées par l'occupante de la ZAD susmentionnée proviennent également de conflits très durs ayant opposé la zone-ouest et la zone-est en 2013 et 2014. Une partie des occupants de la ZAD voulait alors soutenir des agriculteurs alliés pour cultiver certaines parcelles encore laissées en friche. Cela impliquait aussi d'élargir le chemin d'accès en défrichant ses abords, et d'enlever les barricades qui en marquaient l'entrée. D'autres occupants ont tenté de les en empêcher (reconstruisant les barricades enlevées) non seulement parce que le type d'agriculture (conventionnelle) était critiqué, mais aussi parce que cela aurait impliqué du défrichement et le passage fréquent de tracteurs tout près des cabanes de la zone-Est. Le conflit s'envenime.

> « Et puis une amie a proposé la solution de créer une zone non-motorisée, même si ça ne lui plaisait pas trop de créer une zone dans la zone. Et cela selon le principe que c'est ceux qui occupent le terrain qui le gèrent. Également dans le principe d'avoir une solution durable, qui évite que des conflits similaires reviennent chaque année. » (Entretien avec Winnie, habitant de la zone Est, 25 ans, Paris, 12 décembre 2015).

Cette solution sera finalement actée lors d'une « réunion cartographie » où des habitants de la ZAD (plutôt « de l'Ouest » semble-t-il) vont délimiter géographiquement cette Zone Non-Motorisée de 24 hectares. L'idée était de laisser les barricades à l'entrée des chemins de cette zone, afin que seuls les vélos et personnes puissent passer. Bien que finalement reconnu, certains habitants de la zone-est de la ZAD prennent le « zonage » comme un acte de mépris :

> « Ils font une [prend un ton de politicien solennel un peu hautain] « réunion cartographie » – ils arrêtaient pas avec leur cartographie. Nous on voulait juste qu'ils nous laissent les champs, on voulait pas « zoner » [créer une zone], et voilà qu'on reçoit un *ZAD news* dans l'est, et on voit la nouvelle carte de la ZAD avec la ZNM, la Zone Non-Motorisée. C'est les 24 hectares accordés [prend un ton ironique] pour que les gens puissent aller vivre sans moteur, tous nus et se droguer et expérimenter avec les éléphants roses…. C'est un peu la réserve indienne. » entretien avec Mathieu, habitant de la zone Est, 30 ans, 23 février 2016).

Les conflits quant à la mécanisation de la culture de la terre se retrouvent également à Bure, autour du « champ squatté ». L'occupation de ce champ s'est faite à une période de large consensus quant à sa nécessité politique – justifiant jusqu'à l'achat d'un tracteur par des fonds de la composante autonome de la mobilisation. Cependant, à partir de 2017, les personnes impliquées dans l'entretien de l'occupation agricole ne sont plus confrontées qu'au contrôle policier du territoire. Une dizaine de militants autonomes s'opposent à l'utilisation du tracteur. Lors d'une réunion très conflictuelle autour du champ, ils expliquent que cet usage causerait des dommages à la terre en la labourant profondément, tuant par exemple les rongeurs qui y vivent. Selon elles et eux, l'usage du tracteur conduirait aussi à cultiver des surfaces trop larges (ici, 2 hectares), au lieu de prendre le temps de cultiver à la main sur de petites surfaces. Le militant autonome défendant ce type d'agriculture est accusé de vouloir se légitimer « auprès des agris du coin ».

Pour comprendre plus largement la critique de la mécanisation, on peut citer ce texte, écrit par une habitante de la « zone est » de la ZAD pour expliquer ses positions politiques et la forme de vie qu'elles impliquent :

> « "Mais alors comment fait-on pour cultiver un grand champ sans tracteur ?" Ce n'est pas possible car nous ne sommes pas assez nombreux, c'est pour ça qu'on a pris des machines pour cultiver en grand. Tout est question d'échelle. Ce n'est pas possible si on reste dans l'idée de cultiver pour un grand nombre de personnes. A ceux qui disent que leur métier est de « nourrir les gens », nous répondons, nous ne voulons pas être nourris nous voulons nous nourrir nous même et ainsi retrouver notre dignité d'être humain. Nous n'avons pas de métier.

> Nous ne cherchons pas des terres pour exercer notre métier, nous voulons vivre par nous-mêmes. N'est-ce pas cela l'agriculture vivrière ? »[187]

D'un côté, la culture de la terre est envisagée comme strictement vivrière, à l'échelle de la maisonnée, faite à la force du corps ; de l'autre côté, comme je l'ai montré plus haut, l'agriculture est comprise comme le moyen d'accroître l'autonomie alimentaire de la mobilisation dans son ensemble, voire de nourrir d'autres mobilisations.

3.2.2. Faire son bois : de quelle nature ?

Un second conflit d'usage permet encore d'expliciter (au moins) deux rapports au territoire, deux manières d'envisager pratiquement son habitation. Au printemps 2015, plusieurs groupes de (« l'Ouest » de) la ZAD entreprennent de couper une (relativement) grande quantité d'arbres sur la zone, à la fois pour produire du bois de chauffe (pour la boulangerie, pour chauffer les salles de réunions) et du bois d'œuvre. L'idée est de renforcer et de multiplier les infrastructures communes de la ZAD ainsi que la qualité ou le confort des habitats. A partir d'un appel dans le *ZAD news*, on demande aux différents collectifs de la ZAD les volumes de bois dont ils auraient besoin, pour effectuer des réparations, mais aussi construire de nouvelles structures (cabanes, mobilier, hangar…). Il est également prévu pour l'été suivant qu'une scierie mobile prêtée à la ZAD serve à qui en a besoin – l'outil devant être géré collectivement. Alors que commencent véritablement les travaux d'abattage, un groupe de personnes (de la Zone Non-Motorisée mais pas seulement), viennent, semble-t-il très en colère, interrompre le chantier. S'en suivent plusieurs discussions au sein des réunions d'habitants (qui rassemblent jusqu'à 80 personnes selon des témoignages, c'est-à-dire au moins trois fois plus que d'habitude). Ces discussions sont très vives, laborieuses et d'abord très tranchées, comme me le rapporte un occupant en 2016 :

> « une ambiance très tendue et très enflammée entre des gens qui gueulaient : « nan mais n'importe quoi, tu te rends pas compte ! les pins, ils niquent le sol ! » et d'autres qui disaient : « mais t'es qui pour tuer un arbre qu'est plus vieux que toi ?! » (Entretien avec Marcel, habitant de l'Ouest, 35 ans, 25 février 2016).

Un compromis finira par être trouvé, moins d'arbres seront coupés, des arbres moins précieux (moins rares, à croissance rapide, comme les douglas), et ce sera fait à plusieurs endroits de la forêt (de Rohane) plutôt qu'en coupe rase de tout un petit bois.

Très vite se dégagent plusieurs conceptions de la « nature », des conflits sur ce que veut dire « prendre soin » du territoire et sur la place que les habitants doivent y prendre. D'un

[187] « Tout est question d'échelle », texte paru sous forme de tract et circulant sur la ZAD, disponible en ligne à l'url : https://laterre.org/publications/cs/echelle.pdf , consulté le 10 mars 2023.

côté, les militants de la zone-est sont nourris d'antispécisme[188], tandis que ceux de l'ouest entretiennent un rapport plus productif, bien qu'aucun bord ne se revendique d'une idéologie :

> « La question du bois est politique : ça pose la question de ce qu'on veut faire de nos forêts. Est-ce qu'il faut voir une forêt comme « la nature », ou comme une ressource qu'on peut exploiter comme on veut ? Est-ce qu'il y a un entre-deux, un accord qu'on peut trouver ? » (Entretien avec Marcel, *déjà cité*).

Les organisateurs de ces projets de coupe répondent aux critiques par l'affirmation de la nécessité d'accroître l'autonomie matérielle de la zone (et donc la production) – ce qui, d'un point de vue politique, intensifierait la « sécession » vis-à-vis du Marché. Ils répondent également à partir d'une critique de « la nature » comme monde séparé et référence normative de l'action humaine : cette vision empêcherait à terme toute action, toute habitation du territoire, ou vie « de façon paysanne » (Marcel). Le texte théorique qui suit circule entre plusieurs militants de la ZAD (dont Marcel) :

> « Notre manière de l'habiter s'oppose à la morale écologiste qui légitime les nouveaux gestionnaires ; si nous assumons de vivre ici, d'habiter ce bocage, ce n'est pas pour le transformer en musée où l'on aurait le droit de toucher qu'avec les yeux. Nous ne pensons pas être coupables du gaspillage et du massacre ambiant, si nous pensions ainsi, alors nous nous réduirions à l'impuissance (…) Loin de nous l'idée d'une nature à protéger : le bocage n'est pas un milieu naturel. Il est le résultat d'une histoire, de la façon dont les habitants d'un territoire vivent avec ce qui les entoure. *On veut prendre soin de lui, non pas parce qu'il est fragile, ni parce qu'il nous appartient, mais parce qu'on vit dedans* [souligné par moi]. »[189]

La conception des « gens de l'Est » est ainsi rapprochée de celle des pouvoirs publics au sens où toutes deux rendraient inhabitables les zones dites naturelles. S'approprier un territoire, ce devrait bien être aussi s'approprier les moyens collectifs de décider ce que l'on veut en faire. Si l'on devait synthétiser le point de vue des participants à ce chantier de coupe, nous pourrons dire : il faut penser et établir l'habitation du territoire dans une perspective de long terme, qui ait pour visée essentielle l'intensification de la sécession politique du territoire à travers l'accroissement de son autonomie matérielle (donc de la production). Une perspective historique sur le bocage doit permettre de désacraliser « la nature » – en fait de l'humaniser –, et de développer une connaissance technique (par exemple des volumes annuels de bois produits par la forêt) qui permette un usage raisonnable et raisonné des ressources du territoire. En un mot, le territoire n'est pas défendu en tant que zone naturelle menacée, mais en tant que base d'autonomie matérielle et politique pour un changement radical plus large.

---

[188] L'antispécisme est une dimension de l'écologie radicale qui consiste à rejeter la hiérarchisation des espèces et à lutter contre l'exploitation des autres espèces au nom de cette hiérarchisation.

[189] « Construire l'avenir sans aéroport : sortir du bois, rentrer dans le dur », mars 2015, consulté le 30 avril 2022, disponible à l'url : https://zad.nadir.org/spip.php?article2924, dernière consultation le 1er avril 2023.

Mon habitation de la zone-est de la ZAD m'a permis de comprendre que le rapport de ses habitants à l'environnement était plus complexe que lorsqu'il était simplement analysé à travers sa mise en discours et justification publique. La plupart de celles et ceux qui se sont opposés à ce chantier ne se réclament pas d'un total non-agir ou d'une muséification des éléments dits naturels : ils ont plutôt, à ce moment-là, critiqué le caractère *démesuré* de l'entreprise :

> « Pour moi on peut couper du bois, mais il faut juste que y ait une raison vraiment valable. Ce que je reprochais à ce projet de scierie mobile, c'est la facilité avec laquelle on coupe du bois. Il y avait des projets qui me paraissaient complètement disproportionnés, une sorte de grand projet inutile à notre échelle tu vois. Ça reste rien du tout, mais est-ce que t'as vraiment besoin de cette grange-là, de cette superficie-là ? Est-ce que tu pourrais pas couper deux fois moins d'arbres ? C'est parce que c'est facile de le faire que tu peux le faire. Il y a un peu un truc de « pour prouver qu'on n'est pas juste des squatteurs qui foutent rien, on va faire un truc de barjo ». Ça peut être tendancieux. » (Entretien avec Winnie, *déjà cité*).

Prendre soin de l'environnement, lorsque l'on vit dans la zone non motorisée, consiste à incorporer un certain horizon régulateur : les besoins doivent être évalués dans la mesure de la limitation de l'impact des humains sur le milieu. « Prendre peu de place » n'est pas un gage de non-intervention, mais une autre manière d'attribuer de la valeur et de réguler l'action…

> « (…) toujours dans l'idée de prendre le moins de place possible dans l'environnement et d'être en harmonie avec lui. C'est important pour moi, notamment quand tu occupes un lieu où tu défends notamment le naturel, il me parait évident qu'il faut faire attention à ton implantation. » (Entretien avec Winnie, *déjà cité*).

Pour Winnie et d'autres, partir strictement des besoins humains serait faire preuve d'un anthropocentrisme ouvrant la voie à leur accroissement indéfini et ainsi à la négligence de l'environnement. L'humain devrait donc se considérer comme un être vivant *parmi* d'autres êtres vivants, entretenant avec ces derniers un rapport d'égalité et de soin. Manifestant ces valeurs, les militants-habitants de la zone-est estiment l'intérêt de tel ou tel élément non-humain à partir de sa place dans des écosystèmes (par exemple celui de la forêt). On peut donc dire qu'en effet, les autres êtres vivants sont pris comme *références normatives* pour l'action humaine, ce qui n'exclut pas, pour autant, la considération des besoins humains comme une autre référence normative. Un tel effort de décentrement est censé permettre l'établissement durable de la vie humaine sur un territoire, puisqu'il comprend non seulement ses besoins mais aussi ceux des autres êtres qui habitent et composent le territoire en question. L'idée d'« harmonie » comme orientation normative pour l'action entraîne une conjonction entre l'épanouissement de soi et la recherche de l'intimité avec le milieu voire un élément de ce milieu :

> Un peu avant le coucher de soleil, Sylen nous emmène « voir [son] arbre ». Il était à quelques dizaines de mètres de la Cour [des miracles] et je ne l'avais

> jamais vu. Avant de pénétrer dans le bois qui y mène, Sylen nous demande de faire « bien attention de ne pas abîmer les ronces ! Je veux pas que le chemin devienne une route ! Et j'aime bien qu'il reste discret ». C'est un immense châtaigner, très feuillu malgré l'hiver. Ça saute aux yeux qu'il est amoureux de l'arbre. Il nous invite à porter attention au tronc, au lierre épais, aux branches entrelacées. Il veut y reconstruire une cabane à partir des débris d'une ancienne. On monte sur la plateforme qui tient encore. Il est terriblement fier de nous faire partager son goût pour l'arbre et les détails de ses projets de construction. « Quand j'aurai mon café et mon petit bédo [joint] sur la troisième plateforme [la plus haute, encore à construire], je partirai ». En descendant il nous répète : « ne parlez pas à tout le monde de cet endroit ! » (Carnet de terrain, ZAD, 4 février 2016).

On trouve une intrication constante entre la construction de la personne et celle de son environnement, de même qu'entre la construction de l'environnement et celle de la mobilisation. Moins le territoire sera marqué, plus les chemins seront discrets, et moins il sera accessible par les agents de l'ordre – du moins, c'est l'avis des militants-habitants qui vivent dans les bois occupés. L'*opacité* du milieu habité est ici la condition d'un établissement de la personne en son intimité. On peut déjà voir poindre ici les continuités possibles entre une telle opacité du milieu dit « naturel » et la recherche d'opacité qui parcourt presque l'ensemble de l'action collective : l'environnement « résiste » *dans la mesure* où il est rendu et maintenu *illisible* (*cf. chapitres 6 et 7)*.

Avec le recul, il semble que l'opposition observée entre « est » et « ouest » de la ZAD réside dans les buts assignés à l'habitation du territoire. Les « besoins » ne seront pas définis et évalués de la même manière selon qu'ils sont ceux de quelques (dizaines de) personnes ou qu'ils servent à « nourrir les résistances » ailleurs. Tous les habitants de l'Est ne considèrent pourtant pas que cette différence dans les fins rende incompatible la coexistence des formes de vie :

> « Avant d'arriver ici, je croyais qu'on était tous là pour défendre la nature. Après, j'ai compris que beaucoup n'en avaient rien à foutre de la nature. Mais même si leur raison d'être ici est différente, elle est valable aussi. » (Carnet de terrain, Moineau, 13 février 2016).

Sans avoir pris la même proportion, les conflits autour de l'usage du bois se retrouvent aussi en partie à Bure. Il faut savoir que dans le sud de la Meuse persiste une organisation communale autour du prélèvement du bois de chauffage : chaque année, chaque foyer tire au sort une parcelle de la forêt communale et le droit d'y prélever un certain nombre d'arbres pour se chauffer – pratique dite des « affouages » (*cf. aussi chapitre 4)*. Certains habitants ayant acquis des maisons près de Bure pratiquent les affouages chaque année. Pour les mêmes raisons, certains militants autonomes proches de l'antispécisme critiquent le fait que d'autres militants participent à la pratique des affouages. Chair, une militante autonome qui participe aux affouages de 2016 à 2020 au moins se défend :

> « Certaines personnes qui vivent sur la zone de lutte sont contre les affouages par conviction antispéciste ou écologiste. J'avoue être assez déconcertée voire énervée face à ces positions idéologiques qui me semblent abstraites, absurdes et pas viables. Par exemple si on décide de récolter le bois déjà mort, on prive la forêt de sa matière organique essentielle (…). Si on décide de se chauffer avec du bois volé à des chantiers ou à des tas abandonnés, voire chez des gens, j'estime que c'est une solution de survie, non viable. Et ne pas se chauffer… je pense que personne n'envisage une telle abnégation, car les hivers meusiens peuvent être impitoyables ! Et de toute manière ce n'est absolument pas l'idéal que je projette. J'essaye de trouver une solution viable, c'est-à-dire un minimum confortable et pas uniquement adaptée à un mode de vie de jeunes adultes valides. » (Entretien avec Chair, 5 mars 2019).

Les conflits autour du bois, et de façon plus claire peut-être, ceux autour de la culture militante des terres agricoles, manifestent en somme un conflit quant à la définition de la bonne mobilisation. Les militants autonomes qui s'impliquent dans l'occupation agricole doivent en effet nécessairement (par manque de savoir-faire et de moyens de production) demander l'aide d'agriculteurs professionnels travaillant dans les environs. Cela revêt aussi pour eux un caractère stratégique de constitution d'alliances, dans la perspective de la lutte contre le projet (d'aéroport ou de « poubelle nucléaire »). Pour une partie des autonomes, ces alliances impliquent forcément des compromis, des compromissions ou des concessions quant à des valeurs et normes d'action (usage de machines polluantes, par exemple, mais aussi fréquentation de personnes potentiellement « de droite »). De plus, l'occupation agricole commence généralement par une action collective en grand nombre, dans un cadre *public*. Pour les détracteurs, il est peu admissible de renoncer ainsi à l'opacité ordinaire des pratiques militantes (*cf. chapitre 6*). En résumé, ces militants veulent éviter les alliances avec des personnes ou des organisations « moins radicales », préférant demeurer dans une organisation strictement informelle, affinitaire, plus compatible avec le respect rigoureux d'un certain nombre d'orientations normatives et de répertoires contestataires.

L'hétérogénéité des vues stratégiques et des orientations normatives du régime d'action autonome de Bure et de la ZAD n'est donc pas à négliger, bien que ces différences ne soient pas définitives ni parfaitement polarisées. En simplifiant leur polarisation, il est possible d'identifier deux tendances parmi les militants autonomes, qui se traduisent au niveau de l'organisation comme des objectifs qui lui sont donnés :

Tableau 3 : Comparaison de deux tendances chez les militants autonomes de Bure

	Objectifs stratégiques	**S'allient avec…**	**Style organisationnel**	**Répertoire contestataire**	**Rapport à la lisibilité**
Tendance 1	Étendre la mobilisation pour provoquer l'abandon du projet contesté.	Associations citoyennes / écologistes. Agriculteurs locaux Autres habitants du territoire Autres	Organisation plus formalisée du travail militant pour être davantage lisible, accessible, efficace. L'organisation	Adaptation des répertoires contestataires pour intégrer les alliés. Actions collectives,	Généralement évitée mais recherchée à certains moments, dans l'organisation et les modes d'action, pour

		mobilisations politiquement proches.	contre le projet contesté prime en valeur sur la vie du groupe militant. (organisation et relations quotidiennes)	pouvant inclure l'action directe, mais en plus grand nombre de participants.	susciter des alliances.
Tendance 2	Nourrir un style de groupe avec le moins possible de relations de domination. Prendre soin de l'environnement proche. Attaquer des cibles très diverses.	Autres mobilisations politiquement proches.	Organisation très informelle, par la proximité géographique ou la cooptation. La vie du groupe militant prime sur l'organisation contre le projet contesté.	Actions directes nocturnes, clandestines, en très petits groupes affinitaires.	Évitée et combattue le plus possible, en toutes circonstances.

4. Faire parler les vivants dans la mobilisation.

Les sections précédentes ont souligné l'importance des pratiques de subsistance dans la construction du régime d'engagement autonome. Selon le type de pratique de subsistance dont il s'agit (selon ses méthodes et ses lieux, selon les savoir-faire qu'elles induisent), une grande variété d'êtres vivants non-humains[190] sont mis en circulation dans le cours de la mobilisation. Or, il apparaît nécessaire que l'étude d'un conflit socio-environnemental prenne en compte la façon dont les acteurs sociaux se relient aux êtres vivants non-humains. Par « se relier », j'entends les mobilisent, les interprètent, s'y attachent, s'engageant pour *et par eux*, reconfigurant partiellement la façon de faire de la politique. Depuis la sociologie politique, on peut se demander quels sont les différents répertoires de mise en politique des vivants non-humains ? Ou bien, pour le dire plus précisément, dans quels processus de politisation, d'institution et/ou de représentation ces êtres sont-ils *enrôlés* ? Car à l'évidence, ce n'est pas la simple présence de ces êtres qui transforme la politique, mais la façon dont ils sont représentés, arrimés à la mobilisation et positionnés face à, ou dans l'ordre politique institué. Ces vivants constituent des médiateurs de l'activité sociale des militants, alimentant leurs imaginaires contestataires : c'est-à-dire aussi bien des processus d'identification collective qu'un certain type de conflictualité avec l'ordre politique institué. L'objectif de cette section est d'interroger la façon dont les non-humains (et surtout les vivants) sont mis en valeur et à contribution dans la mobilisation de Bure, en continuant de mener des comparaisons avec la ZAD de NDDL. Dans le creux de la vie quotidienne (hors des radars publics) aussi bien qu'à l'occasion de grands épisodes protestataires, en quoi les vivants contribuent-ils à établir la

[190] Le titre de cette section s'inspire de celui d'un chapitre de livre au sein duquel ce sont des acteurs scientifiques qui « font parler » des rivières (Gramaglia, Sampaio Da Silva, 2011, p. 221-233).

légitimité et la valeur de l'engagement militant individuel, tout en construisant les imaginaires nécessaires à la contestation collective du projet nucléaire ?

4.1. Les non-humains comme sources d'attachement.

Dans le cas de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes comme dans celui de Bure, l'occupation de lieux se prolonge assez longtemps pour que se développent des pratiques d'habitation du territoire disputé. Les militants-habitants, dont beaucoup sont issus d'une socialisation urbaine, connaissent mal les animaux et les plantes et ont moins encore l'habitude de les fréquenter. La socialisation secondaire que représente l'intégration au milieu contestataire est donc aussi l'occasion de rencontres avec ces êtres, combinées à de nombreux apprentissages: de nombreuses balades à travers les espaces occupés, organisées par des associations de « naturalistes en lutte » ou par des groupes de « sorcières » (militantes éco-féministes), permettent aux militants de se familiariser quelque peu avec des univers, pratiques et savoirs méconnus. Le processus de mise en relation peut se décrire sommairement ainsi : la rencontre accélérée de ces êtres non-humains en cours de mobilisation, depuis une grande distance sociale mais avec de fortes projections affectives et imaginaires :

> « Il y avait un énorme chêne qui trônait au milieu de la prairie. Pendant la première période où on est arrivées là, on était bombardées de glands qui nous tombaient sur la tête à longueur de journée, tellement cet arbre était énorme et produisait un nombre de glands incroyable et donc on faisait des blagues sur les glands à longueur de journée [rires]. Et du coup au début on avait appelé le lieu la Glanderie. (…) Moi ma yourte c'était la Pouillerie, la yourte collective c'était la Morpionnerie, la cuisine l'hiver c'était la Galerie, et la cuisine d'été c'était la Tiquerie [rires] » (Entretien avec Bios, près de Bure, 11 mai 2019).

Je dis que l'environnement proche est politisé, dans la mesure où il est, ici, à la fois l'enjeu de la lutte et le lieu concret où s'engagent les militants-habitants jour après jour. Les vivants, comme ici l'un des grands chênes du bois Lejuc, alimentent des processus d'identification collective par lesquels des militants établissent la valeur de leur engagement dans le proche. Un autre exemple montre encore ces projections affectives qui inscrivent la personne dans l'environnement qu'elle défend. Il s'agit de Noyer, un militant dont j'ai parlé en chapitre 2, qui était déjà un « amoureux de la nature » avant la mobilisation (il a grandi à la montagne) :

> « Un jour, je suis revenu après plusieurs semaines d'absence. Je rentre dans ma tente et là je vois sur mon duvet mon t-shirt en charpie. Il y a plein de petites crottes, et un petit trou rond dans ma tente. Je comprends qu'une maman souris était venue dans ma tente, s'était fait un nid avec mon t-shirt, et a accouché dedans. C'est génial, j'étais pas là, elle a profité de la maison, elle a bien fait. ça m'a ému d'avoir partagé ma tente avec un petit être de la forêt qui a fait ses bébés là » (Entretien avec Noyer, Paris, 17 mai 2019).

Ce type de préoccupation se retrouve tout aussi bien sur la ZAD de NDDL, tout du moins pour les militants qui vivent (ou vivaient) dans la forêt, comme c'est le cas de Moineau qui raconte un épisode de sa vie dans l'est de la ZAD :

> « Derrière le Port, il y avait un atelier-débarras, qui débordait de 3-4 mètres derrière la cabane. Aujourd'hui, après des chantiers, il déborde de un mètre. Moi je considère que c'est une victoire. Parce que tu vois derrière le Port, il y a une plante magnifique qui vit dans les racines, qui fait juste une fleur violette qui sort du sol. C'est splendide. Typiquement, ce genre de plantes c'est pas hyper courant, c'est bien de les aider à vivre. Si y'a une tonne de métal posée par-dessus, elle ne peut pas pousser. (…) Quand [j'ai vu la plante] apparaître, j'étais fou de joie ! On s'est dit : « ça c'est dans notre zone, dans la zone du Port », il nous a paru évident de faire attention à cette plante-là, de voir où est-ce qu'elle poussait, de trouver ses racines, et donc de réduire notre empreinte. Pour elle, mais pour d'autres aussi. Du coup ça s'est répandu vers la Mandragore, vers la Boite noire… Il y a des gens à qui ça parle pas trop. Nous on a essayé de le faire. » (Entretien avec Moineau, homme de 24 ans, habitant de l'est de la ZAD, Paris, 15 décembre 2015).

L'intimité de relations quotidiennes reconstituées est donc aussi le siège de l'expressivité politique : la personne justifie son engagement, sa présence (illégale), notamment par la vulnérabilité du vivant qu'il s'agit de défendre. Contrairement aux registres argumentatifs des militants « citoyens », ce ne sont pas « les terres agricoles », ni même « la zone humide » qui sont défendues, au sens de grandeurs civiques relative à l'intérêt général (*cf. chapitre 1*). Ce sont plutôt des relations qui sont défendues, qu'elles soient des relations d'usage, de fréquentation ou de simple contemplation esthétique (chevreuil, salamandres, chat sauvage) ; elles sont nouées de façon labile, parfois confuse et peu informée, mais le plus souvent à partir d'une incarnation ordinaire – elle-même prise dans le cours extraordinaire de l'occupation. Ainsi le raconte une occupante, à propos de la création d'un nouveau lieu d'habitation, près d'une nouvelle barricade barrant une entrée du bois Lejuc :

> « (…) La troisième copine [avec laquelle j'habitais à la Glanderie], elle était à fond dans la grimpe et elle a passé toute une journée à accrocher un hamac au-dessus de la barricade dans un arbre et après on pouvait grimper, se mettre dans le hamac, à dix mètres de haut au-dessus de la barricade, c'était génialissime. En plus cet endroit faisait vraiment rêver, ça faisait un peu comme une espèce de cirque d'arbres, des arbres vraiment hauts, du coup ça faisait rêver de faire des ponts de singe, plein de trucs comme ça, enfin moi j'avais envie de faire un cirque en plein air en regardant cet endroit. » (Entretien avec Bios, près de Bure, 11 mai 2019).

L'intimité prolongée, qui se déploie dans un processus d'appropriation du proche, conduit donc également à des *attachements*. Ceux-ci, à leur tour, *engagent* la personne, alimentent son désir de demeurer là, rend certains sacrifices imaginables voire souhaitables, et constituent donc un véritable moteur de l'engagement militant. Laura Centemeri fait partie des sociologues qui, ayant enquêté sur des mobilisations locales contre des projets d'infrastructure, analysent l'engagement comme relevant, entre autres choses, de l'entretien

d'attachements (Centemeri, 2015b). Au niveau collectif, le territoire devient contestataire à mesure que ces attachements se multiplient et s'affirment :

> « En promouvant une appropriation des lieux qui alimente un enracinement physique, bien plus qu'identitaire, *le territoire devient ainsi « résistant »* et sa perte non compensable » (Centemeri, 2015a).

Prises dans le cours de la mobilisation, ces « relations » affectives avec des vivants non-humains font immédiatement signes du conflit de territoire qui se joue. A ce titre, certains vivants sont considérés comme des « alliés objectifs » des militants, puisque leur entretien contribue à maintenir les conditions matérielles de l'occupation, dans ses dimensions d'autodéfense ou d'opacité.

A Bure également, l'arbre en haut duquel vient se nicher le militant (au Loirier, au Grand Chêne, au Drakhab) pour dormir, lire ou contempler, est le même que celui qu'il cherchera à protéger en cas d'expulsion ou de tentative de défrichement (obligeant les forces de l'ordre à engager des effectifs spécialisés).



Figure 21 : Le Drakhab, cabane perchée construite sur le tracé du futur défrichement du bois Lejuc[191].

Les êtres non-humains pris dans une occupation prolongée suivent donc ces itinéraires d'ambivalence, ou plutôt de polyvalence d'usage et de signification : tout aussi bien des espaces-refuges, des occasions de plaisir, de contemplation ou de subsistance, que des « alliés objectifs » dans l'entretien de la mobilisation. D'autres êtres vivants, plutôt que d'être rencontrés dans des relations d'intimité, sont *mis en représentation* dans les récits de la mobilisation.

[191] Photo prise par des militants autonomes, publiée sur leur blog, [en ligne] https://bureburebure.info/le-bois-lejuc/, dernière consultation le 1er avril 2023.

4.2. Une mise en politique extraparlementaire.

Par ailleurs, certains êtres vivants peuvent aussi prendre place dans les récits de lutte, à Bure comme à Notre-Dame-des-Landes. Sans que ces êtres aient été rencontrés, de façon, si j'ose dire, interpersonnelle, ils sont collectivement mis en représentation, comme de *figures* de la contestation. Leur *enrôlement* permet de légitimer cette dernière en tant qu'œuvre de protection du vivant, mais peut aussi, presque à l'inverse, figurer l' « ensauvagement » de la contestation autonome, au sens du débordement qu'elle opère des « bonnes manières de faire de la politique » (Codaccioni, 2019, p. 30).



Figure 22 : « Zadistes ultra-légumes posant avec leurs armes »[192]



Figure 23 : Triton brûlant un avion de bois - Rassemblement 10/02/2018 AFP[193]

La première photographie, issue d'un recueil de textes militants de la ZAD, a surtout pour but de ridiculiser les disqualifications des occupants par des acteurs politiques, tout en rappelant les liens de polyvalence entre les actions d'affrontement et les pratiques de

[192] Camille. 2013, ZAD Partout : Zone d'Autonomie Défensive à Notre-Dame-des-Landes. L'Insomniaque, p. 126.

[193] Photographie prise durant la fête organisée par l'opposition anti-aéroport pour célébrer sa victoire contre le projet.

subsistance. La seconde photographie, prise cinq ans plus tard par un journaliste, montre un immense triton en papier mâché, porté par des militants de la ZAD et qui « crache » du feu pour enflammer une grenade maquette en bois – sur le modèle des carnavals. Le triton est l'un des êtres vivants (habitant dans le bocage) le plus répandu dans les figurations de la lutte de la ZAD. Il est ici enrôlé pour évoquer la victoire contre le projet, et, peut-être en partie aussi, l'importance des modes d'action employés durant la mobilisation (l'action directe). La représentation d'êtres non-humains au bénéfice d'une mobilisation n'a rien d'inédit. Ne serait-ce qu'au sein des luttes rurales puis des luttes écologistes, des éléments aussi divers que la fourche, le tracteur, le fumier ou les moutons ont joué un rôle essentiel dans la trame d'actions collectives, et notamment lors d'illégalismes politiques (Lynch, 2019). Ils signifient alors l'irruption d'un corps de métier, voire d'une forme de vie dans l'espace public, désignant immédiatement ce qui vaut d'être défendu. L'exemple historique, sans doute le plus proche des cas qui nous occupent ici, est la mobilisation du plateau du Larzac contre un projet d'extension de camp militaire dans les années 1970 (1971-1981) : en 1972 par exemple, soixante brebis sont amenées jusqu'à Paris et viennent brouter la pelouse du Champs de Mars. Centre trois familles luttaient alors pour préserver des terres et leur forme de vie paysanne, aidées de militants écologistes et maoïstes (Terral, 2011). Au sein des occupations menées par des acteurs contestataires autonomes, le poids des vivants non-humains dans la vie quotidienne est peut-être aussi fort. Les militants se sont installés depuis peu. Dès lors, leurs savoirs pratiques et savants sur ces vivants sont plus ténus. Néanmoins, le caractère « construit » des relations figurées par la mobilisation autonome ne rend pas leur représentation moins chargée d'un point de vue affectif.

Des êtres vivants sont également représentés pour justifier (ou provoquer) des alliances politiques entre plusieurs pans de la mobilisation anti-CIGEO. Ce fut le cas lors de la première occupation du bois Lejuc, où la construction de cabanes est reliée à la plantation sauvage dans d'autres terres occupées, mais aussi aux autres modes d'action utilisés par la mobilisation :

> « Les cabanes d'aujourd'hui et de demain sont les complices de nos patates rebelles qui squattent les terres de l'agence, les alliées des grandes marches populaires contre la poubelle, les camarades des campements de résistance à CIGEO et son monde. »[194]

Pour l'ensemble de la lutte de Bure, à partir de 2015 et surtout 2016, un autre être vivant se met à jouer un rôle symbolique récurrent : le hibou. En 2015, les autonomes participent à la contestation de la COP21 sur le climat (Paris), organisant notamment deux convois – l'une venant de la ZAD, l'autre du Grand Est – qui convergent à Versailles. Les participants au convoi du Grand Est sont tous masqués par des masques en carton représentant des visages

[194] *Couarail – Gazette de discussion de Bure et des alentours*, 2016, n°4, p. 16.

Journal éphémère publié par les acteurs autonomes les plus favorables aux alliances avec les autres acteurs contestataires.

d'animaux sauvages. Il s'agit alors, pour les militants, de masquer leur identité (vis-à-vis des forces de l'ordre) mais d'une façon qui « ne fasse pas trop peur » et qui soit ainsi appropriable par des militants « citoyens ». A partir de 2016, à Bure, cette pratique des masques cartonnés devient de plus en plus systématique, se conjuguant parfois à la pratique du « black bloc ». A partir de l'occupation du bois Lejuc, le masque de hibou se généralise et devient l'emblème commun de la mobilisation renouvelée.



Figure 24 : Manifestation anti-CIGEO à Bar-le-Duc, 16/06/2018[195].

La tactique autonome est plutôt réussie puisque nombre de militants citoyens acceptent de porter le masque durant les manifestations, légitimant ainsi, de façon plus ou moins consciente, les pratiques d'opacité prônées par les autonomes. Le masque de hibou revêt un rôle politique et tactique supplémentaire à cette politique d'opacité portée jusque dans l'espace public : il permet de donner une visibilité à l'unité du mouvement anti-CIGEO, tout en opérant un geste d'identification collective avec le vivant défendu, dans une perspective écologiste (« Nous sommes la nature qui se défend »). Cependant, tous les militants autonomes n'adhèrent pas aux alliances que le « hibou » a permis de nouer, notamment les alliances avec des élus opposés au CIGEO, qui ont symboliquement déposé le siège social de leur association au sein du bois Lejuc pour soutenir les « hiboux du bois Lejuc » expulsés (désignant les occupants). Ces autonomes considèrent l'image du hibou comme trop homogénéisante (effaçant les divisions et conflits internes) et « trop bisounours » (entretien avec Bios, près de Bure, 11 mai 2019).

Pour les partisans de ce genre d'enrôlements, l'objectif est en tout cas que l'action collective soit justifiée et légitimée par la « participation » d'êtres non-humains, qui viennent composer la « communauté de lutte ». Ces vivants (et les non-humains en général) sont aussi mis à contribution pour contrer les opérations de disqualification qui visent les militants-occupants, accusés d'être un « mouvement armé » :

[195] Photo prise par des opposants, [en ligne] https://ricochets.cc/Repression-Bure-appel-a-une-solidarite-financiere-large-et-urgente.html , consulté le 25/02/19.

> « Nous sommes un mouvement armé de bon sens remuant et d'idées explosives, de palettes et de vis, de pierres parfois – même s'il y a ici plus de boue et de prairies, de carottes et de poireaux, d'humour et de tracteurs, d'objets hétéroclites prêts à former spontanément des barricades et d'un peu d'essence au cas où, d'aiguilles à coudre et de pieds de biche, de courage et de tendresse, de vélos et caravanes (…), de livres, tracts et journaux, d'éoliennes et de radios pirates, de radeaux et râteaux, de binettes, marteaux, pelles et pioches, de liens indestructibles et d'amitiés féroces, de ruses et de boucliers (…), de salamandres et tritons géants, de bottes et impers, de bombes de peinture et de lances à purin, de baudriers et de cordes (…). »[196]

Les référents de ce genre sont multiples, constituant les noms que se donnent les militants eux-mêmes dans leurs textes : « tritons crêté-e-s contre béton armé » (nom du site Internet des autonomes de la ZAD), « les agités du bocage »[197], « quelques jeunes pousses de la ZAD, quelques vieilles branches, les passeurs d'embûches, les feux de tout bois »[198], les « hiboux du bois Lejuc » (signant presque tous les textes publics des autonomes de Bure). L'identification à des vivants est ainsi l'occasion d'inscrire la mobilisation autonome (dont l'occupation illégale de terres) dans un processus d'*habitation* en même temps que de construction d'un territoire contestataire. En effet, tandis qu'on les accuse d'être « hors-sol », les militants-occupants cherchent à se légitimer en affirmant une définition alternative du territoire. Mais il serait réducteur de comprendre ces processus d'identification uniquement comme des opérations de légitimation publique. Ils alimentent également des pratiques de dissimulation, lors de différentes actions directes. On peut citer, pour exemple, ce communiqué envoyé par des militants autonomes de Bure à l'association naturaliste (sous-traitante de l'ANDRA) dont ils venaient de taguer les véhicules :

> « Des hirondelles (…), d'ordinaire diurnes, se sont envolées en pleine nuit vers (…) le siège social de l'association « naturaliste » Hirrus [nom latin de l'hirondelle] [et] ont envoyé un message clair à ces traîtres (…) Les autres espèces animales et végétales, peu désireuses de devenir radioactives, ne manquent pas de moyens pour faire cesser la collaboration de ces associations avec l'ANDRA »[199].

Ou encore, à l'issue d'une manifestation émeutière en 2014 à Nantes, lorsque des militants de la ZAD signent un compte-rendu par « quelques spécimens de faunes sauvages [déboulées] du bocage »[200]. Lors de la première occupation du bois Lejuc, un tag humoristique peint sur un panneau de bois témoigne : « On est des tiques, on boit le sang des flics » (Carnet de terrain, bois Lejuc, 25 juin 2016). L'identification aux vivants alimente donc ce jeu ambivalent de légitimation et de dissimulation, d'appel aux alliances politiques ou

[196] Lettre ouverte du mouvement armé au préfet de Loire atlantique, M. Christian de Lavernée. Février 2014. Disponible sur : zad.nadir.org.
[197] Lu sur le mur de l'atelier d'une cabane du centre de la ZAD.
[198] Construire l'avenir sans aéroport : sortir du bois, entrer dans le dur. Mars 2015. Disponible sur : zad.nadir.org
[199] « Solidarité avec nos cousins et cousines hiboux de Bure », [en ligne] manif-est.info, 18/03/2018.
[200] « 22 février. La faune sauvage déboule du bocage : biodiversité de la subversion. », Nantes.indymedia.org, 28/02/14.

de revendication d'une certaine « violence politique » (bien davantage symbolique que physique).

Les liens des militants avec les vivants non-humains ne sont pas que des liens de mise en public et en récits. Ces récits sont précisément arrimés à la vie quotidienne des acteurs, surtout pour les occupants dont la reproduction matérielle est en partie *alimentée* par des éléments de l'environnement proche. Si je prends pour exemple la vie quotidienne de Bios, une occupante du bois Lejuc, je constate que sa « flex-yourte » est construite avec des branches de noisetier, tandis que le « rocket stove » (sorte de petit poêle) qu'elle a participé à fabriquer pour la cuisine de la Barricade Sud, est fait de pierres blanches colmatées avec de l'argile, tous éléments trouvés ci et là dans le bois occupé. Ces logiques de subsistance se retrouvent aussi bien sur la ZAD de NNDL :

> J'ai participé à la fabrication d'une cheminée à la Chèvrerie, avec des matériaux qu'on a trouvé dans le coin : l'eau au puits, l'argile juste à côté, de grosses pierres à la lisière d'un bois proche, des briques de terre crue chez des voisins, de la paille dans un champ avoisinant. Personne n'avait tous les savoirs nécessaires à cette fabrication, ce qui a multiplié les échanges entre les habitants du lieu, avec les voisins ou les visiteurs de passage (un livre a été cherché sur les constructions en argile, à la Boîte noire, mais sans succès). La cheminée a clairement été le fruit d'un effort collectif et de motivations qu'il fallait chaque jour relancer. Tout a été fait à la main, à l'aide des pieds (pour tasser l'argile) et quelques outils rudimentaires. Même si Moineau guidait plutôt le chantier, c'est surtout l'improvisation qui dominait, avec chaque idée discutée ensemble. J'ai l'impression qu'on s'adaptait aux matériaux et aux outils, « avec ce qu'on a[vait] sous la main », plutôt qu'on ne les adaptait à un plan. A la fin, Moineau s'est dit très satisfait et se sentir « davantage chez [lui] » maintenant qu'une telle cheminée remplaçait la boisinière [cuisinière à bois] blanche en ferraille. (Carnet de terrain, ZAD, 25 février 2016).

Le glanage, de champignons, de groseilles sauvages, de matériaux de construction, de plantes médicinales, etc., sans être nécessairement majoritaire dans la vie quotidienne de tous les militants, est profondément investi en valeur, et permet d'étendre les liens d'attachements qui tiennent et entretiennent la personne – comme la mobilisation – dans son environnement politisé. Comme expliqué plus haut, le mode de politisation de l'environnement en ZAD est donc à comprendre *à partir* de ces enchevêtrements de modes de subsistance, de soin, de construction et d'autodéfense.

5. Conclusion.

Dans ce chapitre, je me suis efforcé de décrire les conditions matérielles d'existence de la mobilisation autonome, à Bure comme sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Le régime d'action autonome se déployant essentiellement à partir de la conquête, de la maîtrise et de l'*entretien* d'espaces, il est bien nécessaire d'éclairer l'action collective à partir de ses sources

et voies quotidiennes d'approvisionnement. Il ne s'agit pas seulement de faire fonctionner la mobilisation, mais bien d'entretenir une multitude d'opérations de détournements de l'économie. Là où de Certeau étudiait des pratiques de « perruque » à l'échelle relativement individuelle et dans un espace circonscrit, les cas de Bure et de la ZAD révèlent ce que la perruque peut devenir lorsqu'elle est pratiquée par une mobilisation collective et à l'échelle du territoire entier, suscitant des « coups » en cascade dans la circulation des flux de marchandises.

Faire les poubelles comme voler ou pirater des ressources sont des pratiques exigeant des savoir-faire de réinterprétation, un certain apprentissage et de nombreuses prises de risque. A ce titre, elles participent de la construction sociale de la personne et des frontières du groupe militant. Elles contribuent aussi à nourrir une conflictualité permanente, presque évidente, avec les institutions défendant notamment la propriété privée, ce qui élargit largement le champ de l'adversité au-delà des seuls acteurs qui portent le projet contesté (un centre d'enfouissement nucléaire ou un aéroport). Cette extension du domaine du conflit n'est pas anodine puisqu'elle vient situer celui-ci au cœur et au creux de la vie quotidienne des acteurs contestataires : se nourrir, construire, s'outiller, se vêtir…, autant de gestes ordinaires politisés par la subversion qu'ils engagent. C'est pourquoi il est impossible de séparer une hypothétique vie quotidienne « alternative » d'un champ de l'action relevant spécialement de la mobilisation ou du conflit politique. Cette séparation est d'autant plus impossible que le conflit se noue entre militants eux-mêmes, quant à la définition des buts et moyens de l'action collective, mais aussi quant à l'orientation normative qu'il faut donner à d'innombrables gestes et relations de la vie sociale du groupe mobilisé.

Ce chapitre a, par ailleurs, interrogé la mise en politique des vivants non-humains par la mobilisation (à Bure ou sur la ZAD). A partir de ces études de cas, il est possible de questionner plus largement les enjeux politiques de la mise en représentation de ces êtres, dans la mesure où ces processus prennent de plus en plus de poids dans le débat public. Le sociologue Bruno Latour tenta, au moins à partir du milieu des années 1990, d'intégrer les non-humains à l'étude des relations sociales[201]. Est-on face, ici, au mode de politisation des objets naturels décrit (sinon promu) par le sociologue (Latour, 2010, p. 82) ? Pour ce dernier, leur mise en politique signifie nécessairement leur *mise en représentation*, par le truchement d'organisations (associations environnementales, laboratoires de recherche, groupes d'experts, institutions publiques, entreprises privées) qui s'en font les porte-parole. Pour Latour, le processus de politisation des objets naturels s'opère à travers des procédures juridiques, des expertises scientifiques et/ou des modes de valorisation économique. A cet égard, lorsque le sociologue revendique « d'étendre la question de la démocratie aux non-humains » (Latour, 1999, p. 294), il revendique finalement une extension des mécanismes du Droit et du Marché à leur prise en compte, à leur évaluation et à leur prise en charge. Dans la perspective latourienne, très peu de choses semblent pouvoir être discutées, hiérarchisées ou

[201] Sans que cela soit inédit pour autant, l'anthropologie des techniques ayant pris ce chemin plusieurs décennies auparavant.

décidées en dehors du Droit et du Marché, qui sont, en effet, les instances par excellence de mise en représentation et en équivalence[202] : tandis que le Droit entérine l' « exigence de clôture de la discussion » dont découle l'exigence d'institution, le Marché fournirait le langage commun par lequel peut *porter* la parole des êtres naturels politisés :

> « Si l'on mesure un instant l'immense difficulté des tâches de hiérarchie et d'institution, on comprend sans peine la contribution capitale des économisateurs, puisqu'ils vont permettre de donner un *langage commun* à l'ensemble hétérogène des entités qui doivent former une hiérarchie. Rien ne pouvait relier dans une relation d'ordre les trous noirs, les rivières, les sojas transgéniques, les agriculteurs, le climat, les embryons humains, les porcs humanisés. Grâce au calcul économique, toutes ces entités deviennent commensurables » (Latour, 1999, p. 207).

La position latourienne entend la politisation des êtres naturels dans le sens de la politique moderne européenne, libérale et parlementaire. Or les militants-habitants de Bure et de la ZAD rejettent activement les instances susmentionnées de mise en équivalence, mais aussi les institutions modernes de la mise en représentation politique. Si représentation politique des non-humains il y a, elle doit donc être de nature différente. Car en effet, les non-humains ne parlent pas seuls. Latour le rappelle : « comment s'y prendre pour faire parler par eux-mêmes ceux au nom desquels on va parler ? » (Latour, 1999, p. 108-109). Les non-humains du bocage ou du bois Lejuc trouvent-ils, chez les militants-habitants, des *porte-parole* ? Sans doute, leur parole est portée, mais pas devant des scènes publiques de débat ou de gestion (tout du moins pas celles reconnues par l'État). Comme je l'ai montré plus haut, les vivants non-humains sont interprétés et considérés comme des voisins, des amis, des alliés, des complices de la contestation. De sorte que les relations de contemplation, de soin ou de camaraderie qui sont vécues et promues par les militants ne produisent cependant pas de commensurabilité. Exclusivement pris dans la dynamique de l'occupation et du conflit, les non-humains ainsi interprétés ne sont pas destinés à une gestion, déléguée par exemple à des institutions publiques. En cela, les militants autonomes se distinguent et s'opposent aux dynamiques de patrimonialisation, par ailleurs soutenues par nombre d'associations environnementales (concernant certains littoraux, zones humides, parcs naturels). Dans leur « territorialité » contestataire, les militants de Bure et de la ZAD promeuvent une cohabitation avec les autres vivants qui composent les espaces repris – que cette cohabitation prenne la forme d'usages en partie instrumentaux (e.g. faire son bois) ou bien celle d'une réduction de la place prise par l'humain.

Les modalités de politisation des non-humains que l'on connaît aujourd'hui procèdent notamment par classification (zonage, qualification d'une espèce comme étant protégée), ce qui doit permettre une montée en généralité à des fins d'institutionnalisation (Latour, 2010). Or, j'ai expliqué dans ce chapitre (*cf. aussi chapitre 4*) que les militants autonomes engagent au contraire des « montées en particularité ». De quelle représentation les non-humains du

[202] Pour une anthropologie de la formation de l'État à partir de ces politiques de mise en représentation et en équivalence (de l'environnement autant que des populations), voir Scott, 2021, chapitres 1, 6, 7 et 8).

bois Lejuc et de la ZAD sont-ils donc les acteurs ? A l'issue de ce chapitre, j'avance l'idée qu'il s'agit moins d'une représentation politique, au sens des institutions modernes, que d'une *représentation théâtrale*. Les non-humains prennent part à l'institution d'imaginaires contestataires qui redéfinissent le territoire : ces imaginaires s'opposent à l'État pris comme ensemble d'institutions prétendant gérer ou gouverner des territoires et des populations. Dans ces espaces de politisation contestataire du territoire, une multitude de pratiques militantes – pratiques de construction, de jeu, de nomination, de dissimulation ou d'affrontement – contestent la capacité de l'État à rendre les territoires disputés compréhensibles, mesurables, valorisables, commensurables, *in fine* lisibles et donc gouvernables.

Conclusion de la Seconde Partie.

Au cours de la Première et de la Seconde Partie de la thèse, j'ai mis au jour les caractéristiques du régime d'engagement autonome, qu'elles soient propres à son organisation sociale, à ses répertoires d'actions collectives ou encore à ses conditions matérielles d'existence. A chaque fois s'est dessinée une « territorialité » spécifique qui critique et conteste radicalement les capacités et la légitimité des pouvoirs publics à aménager le territoire. Dégager cette territorialité permet de nourrir un questionnement inachevé : le « territoire » remplace t-il la « classe » comme sujet de la contestation ? Les militants autonomes sont bien loin de s'ancrer dans le tissu social local préexistant, mais prétendent y réinventer des formes d'habitation, de conflit et de liens socio-environnementaux. A ce « territoire » réinterprété est associé une « communauté de lutte » (et non un parti ou un syndicat) qui serait, quant à elle, légitime à en assurer le destin. Sans pouvoir apporter de réponse à ces questions trop balbutiantes, disons simplement que la mobilisation investit les lieux comme principaux vecteurs de socialisation politique, d'identification collective et de cristallisation du conflit avec les pouvoirs publics.

Quoi qu'il en soit, la territorialité des militants autonomes met à l'épreuve l'ordre politique institué dans ses velléités de pacification, d'institutionnalisation ou de représentation du conflit socio-environnemental. Selon des logiques tactiques mais aussi, là encore, selon des logiques organisationnelles ou de subsistance, le milieu autonome reconduit une politique de l'opacité – allant du détournement à la dissimulation. En refusant les règles du jeu délibératif et représentatif, les militants-habitants de Bure et de la ZAD, non seulement provoquent une *épreuve de lisibilité* avec l'État, mais aussi (suivant Latour), s'excluent eux-mêmes d'un « monde commun » : dès lors, ils peuvent être déterminés comme ennemis[203], comme « les plus hostiles » (Latour, 1999, p. 237). Ce sera là précisément toute la problématique de la *Troisième Partie*. Elle comprend deux chapitres (*chapitres 6 et 7*) et s'attachera en effet à saisir, de manière relationnelle et dynamique, le conflit entre les militants autonomes et l'État, à travers l'analyse de l'épreuve de lisibilité dans laquelle ces acteurs sont pris : le dépassement de celle-ci se manifestant par un processus de reconquête politique, policière et judiciaire du territoire disputé.

[203] Pour une critique de cette conception latourienne de l'inimitié, voir l'article Caillé (2001).

Troisième Partie

Se défaire ou se défendre de l'État : les militants autonomes dans l'épreuve de lisibilité.

Chapitre 6

Embuer l'État : une épreuve de lisibilité entre acteurs contestataires et forces de l'ordre.

« Un certain nombre des catégories qui nous sont tout à fait évidentes et à travers lesquelles nous appréhendons quotidiennement le monde social ont pour origine des projets étatiques de standardisation et de lisibilité. » (Scott, 2021, p. 121).

« Les styles de maintien de l'ordre, et dès lors le cours des événements, sont déterminés par une perception policière différenciée des groupes manifestants, combiné à l'intervention de l'autorité publique et aux stratégies des groupes protestataires » (Fillieule, Jobard, 2020, p. 47).

1. Introduction.

> Il y a beaucoup de monde qui s'affaire à la *Maison de résistance* car dans quelques jours est prévue la « manif de réoccupation » du bois Lejuc [expulsé le 7 juillet 2016]. On crie dans la grange : « Eh ! y a quelqu'un qui se fait contrôl' *juste à côté* de la Maison ! » Une quinzaine de secondes plus tard, vingt personnes sont dehors, masquées à la va-vite. La voiture de gendarmerie est déjà en train de partir. Moïse, qui semble avoir été là plus tôt, nous crie : « Prenez-leur les papiers ! Prenez-leur les papiers ! » Pas grand monde ne comprend ce que cela veut dire. Un militant saute pour s'allonger sur le pare-chocs de la voiture de gendarmerie, l'obliger à s'arrêter. Les autres se campent autour. Un gendarme sort sa gazeuse à main, prêt à s'en servir. Celui qui s'était allongé lui crie : « Rendez-les ! Rendez-les ! » Au bout de quelques secondes, l'un des gendarmes lance par la fenêtre des papiers d'identité et un permis de conduire [pris à la personne contrôlée], et la voiture démarre en trombe. (Carnet de terrain, Bure, 11 juillet 2016).

Depuis les années 1980, une littérature foisonnante a construit la notion de « clientèle policière », désignant les populations qui, non seulement sont les plus ciblées par l'action policière, mais contribueraient à la définir en propre (Van Maanen, 1978 ; Monjardet, 1996 ; Zauberman, 1998 ; Boussard *et al.*, 2006 ; Jobard, 2010)[204]. Ces populations, cibles de l'action policière, sont le plus souvent identifiées par la littérature comme les populations pauvres, urbaines ou non-blanches. A l'époque contemporaine, les contrôles d'identité sont ainsi étudiés comme des dispositifs essentiels de l'action policière à l'égard de ces populations (Epp *et al.*, 2014 ; de Maillard, 2019). Je fais l'hypothèse que de tels dispositifs participent, dans le champ du travail de l'ordre, à construire ce que l'anthropologue James C. Scott a appelé la *mise en lisibilité* (*legibility*) des populations gouvernées. Il est pertinent de citer un large extrait d'un des derniers livres traduits de l'anthropologue, qui montre une pluralité de tendances, de stratégies et dispositifs étatiques, suivant pourtant une dynamique cohérente que l'on retrouve à l'œuvre à Bure :

> « L'État pré-moderne était, à certains égards, partiellement aveugle : il en savait très peu sur ses sujets, leur fortune, leurs biens fonciers et les produits issus de ceux-ci, sur leur situation géographique et sur leur identité même. » Soudain, des processus aussi disparates que la création de patronymes permanents, la standardisation des unités de poids et de mesure, l'établissement de cadastres et de registres de population, l'invention de la propriété libre et perpétuelle, la standardisation de la langue et du discours juridique, l'aménagement des villes et l'organisation des réseaux de transports me sont apparus comme autant de tentatives d'accroître la lisibilité et la simplification. Dans chacun de ces cas, des agents de l'État se sont attaqués à des pratiques sociales locales d'une extrême complexité, quasiment illisibles, comme les coutumes d'occupation foncière ou d'attribution de noms propres, et ils ont créé

[204] Ce chapitre est partiellement issu d'un papier paru dans la revue *Champ Pénal* (Corroyer, 2022).

> des grilles de lecture standardisées à partir desquelles les pratiques pouvaient être consignées et contrôlées centralement. (…)
>
> Sans vouloir pousser trop loin l'analogie, on peut souligner que l'essentiel des actions de l'État dans l'Europe du début de l'ère moderne semblent similairement vouées à rationaliser et à standardiser ce qui n'était auparavant qu'une sorte de hiéroglyphe social, afin de lui donner une forme plus lisible et plus commode à administrer. Les simplifications sociales introduites à cette époque ont permis l'instauration de systèmes d'imposition et de conscription plus finement réglés. Elles ont d'autre part rendu possibles de profondes interventions de toutes sortes dans des domaines comme la santé publique, la surveillance des individus ou l'assistance aux pauvres. » (Scott, 2021, p. 21-22).

En effet, tout au long de leur formation, les États modernes se sont constitués par la conquête d'instruments de lisibilité des territoires et des populations qu'ils prétendent gouverner. Du mètre étalon aux noms de famille permanents, du cadastre à la carte d'identité, jusqu'à l'urbanisme planifié, l'ensemble de ces processus de standardisation a largement renforcé, non sans de multiples résistances, le gouvernement des populations.

Au sein de la littérature sur la clientèle policière, une petite partie s'efforce d'analyser le rôle des résistances individuelles ou collectives au travail de l'ordre. Une littérature proche de celle-ci s'est également efforcée de comprendre la formation des (ré)actions collectives aux pratiques policières : dans des espaces aussi variés que les *favelas* brésiliennes, les quartiers populaires français, ou des mouvements politiques comme *Black Lives Matter*, une large part des mobilisations s'appuie sur la catégorie critique de « violence policière » (Motta, 2016 ; Mouvements, 2017 ; Abdallah *et al*., 2018 ; Poupin, 2019). Le chapitre qui suit se place dans la continuité de ces différents travaux. Pour comprendre de façon relationnelle, dynamique et plurivoque la fabrication policière de l'ordre socio-territorial, il est utile de décrire les différentes pratiques d'évitement ou d'affrontement que cultivent les groupes en prise avec cet ordre.

Ce travail s'inscrit également dans la continuité de celui de Pamela E. Oliver qui a su montrer les liens entre la répression de la dissidence politique et le contrôle du crime ordinaire, à travers une étude sur l'incarcération massive des Africains-Américains (Oliver, 2008). La chercheuse nous aide en effet à saisir la dimension ordinaire, et néanmoins efficace, de la répression, tandis que les travaux de sociologie des mobilisations, s'appuyant sur des études quantitatives comparées des actes de répression, se cantonnent souvent à ceux qui demeurent visibles (Combes, Fillieule, 2016, p. 1057). Or, en ne limitant pas l'étude des mobilisations aux seules actions collectives prenant place dans l'espace public (ni même à leur préparation), on s'autorise également à penser la répression au-delà et en deçà de la coercition ou de l'encadrement immédiat exercé contre celles-ci. Dans le cas présent, il s'agit en partie d'une « répression cachée », au sens où l'entend le chercheur C. Rolland-Diamond dans son étude du mouvement contestataire étudiant dans le Chicago de 1968 : à savoir la surveillance et le sabotage dissimulés de la contestation par les forces de l'ordre et surtout les services de renseignement (Rolland-Diamond, 2011, p. 335). En effet, si la plupart des actes de répression à Bure sont bien visibles à qui est présent sur ce morceau de territoire contesté

(d'où l'intérêt de l'enquête qualitative), ils restent assez discrets, peu médiatisés, et au sein d'un espace très peu peuplé.

Tentant de former un « territoire en lutte » similaire sur certains points à celui de la ZAD de NDDL, les militants autonomes de Bure déplacent les modes d'engagement jusque-là pratiqués. Cela implique, pour le chercheur en sociologie des mobilisations, d'appréhender le déploiement de l'action collective en amont de son expression sur des scènes spectaculaires ou même publiques, là où s'élaborent et s'expriment ordinairement les revendications. Des chercheurs en sociologie politique ont déjà montré qu'un certain nombre de mobilisations n'avaient pas nécessairement comme objectif de formuler des revendications à destination des pouvoirs publics, voire pouvaient s'efforcer de demeurer inintelligibles à ceux-ci (Péchu, 2006 ; Robineau, 2017, Bulle, 2017).

Au sein de ce territoire disputé, entrent en relation des acteurs contestataires qui vivent et agissent dans des cadres difficilement contrôlables, et des acteurs publics et privés qui s'efforcent d'y renouveler leur emprise (préfectures, escadrons de gendarmerie mobile, procureurs, magistrats, entreprises de sécurité privée, agence publique). C'est bien au sein de cette *configuration* spécifique d'acteurs que se situent l'enquête sociologique et ses résultats. Au cours de ce qui peut être qualifié d'*épreuve de lisibilité*, l'enjeu, pour les premiers, est d'opérer un travail quotidien d'opacification de leurs pratiques afin de demeurer insaisissables à la gouvernementalité libérale démocratique. Pour les seconds, l'enjeu d'une répression politique, policière et judiciaire réside dans la restauration d'une lisibilité possible, aux fins – du moins c'est l'hypothèse qui sera travaillée – de neutraliser la mobilisation elle-même. A travers le cas de Bure, que nous dit cette confrontation de la formation d'un régime d'engagement militant (ainsi que de celle, en creux, d'un certain ordre territorial) ?

Pour mettre en lumière cette épreuve, je commencerai par saisir les résistances structurelles de la mobilisation à son gouvernement, avant d'étudier les « tactiques » (de Certeau, 1980, p. 57-63) et pratiques quotidiennes par lesquelles les militants cultivent une certaine opacité de leur action, rendant plus difficile encore l'emprise politique et policière sur la mobilisation. A travers des discours aussi bien que des dispositifs variés, des acteurs étatiques comme les élus ou les forces de l'ordre (et l'appareil judiciaire, *cf. chapitre 7*) produisent des effets d'endiguement voire de neutralisation de la contestation politique. Il s'agira donc, dans un second temps, d'étudier les résistances militantes à ces dispositifs policiers de démobilisation en les appréhendant à partir du territoire disputé. L'ensemble du chapitre est donc construit comme l'élucidation des polarités qui se produisent en se confrontent l'une l'autre en de multiples boucles récursives.

2. Opacifier la mobilisation.

2.1. Un manque de « bonnes manières de faire de la politique » ?

> *« L'État se trouve confronté à ce qui ne peut être représenté. (…) Dans la mesure où le domaine du négociable ne détermine plus le jeu de la confrontation, les deux logiques, la logique du pouvoir de l'État et celle des acteurs de la place, ne se rencontrent que dans la confrontation et la violence » (Agamben, 1990, p. 90).*

Lorsque l'on parle de résistance aux pratiques policières, il est intéressant de saisir, non seulement les tactiques volontaires des militants pour contrer les politiques de rétablissement de l'ordre, mais aussi les conditions objectives, disons les dynamiques organisationnelles, qui déterminent en partie la relation qu'entretiendra la mobilisation concernée avec certaines institutions de l'État régalien. Dans le cas de Bure, le régime d'engagement autonome se distingue du régime d'engagement citoyen tel qu'il peut s'observer dans d'autres mobilisations environnementales (mais aussi partisanes et syndicales) : le type d'organisation militante, le rapport au droit et au jeu démocratique classique, sont autant de modalités par lesquelles la mobilisation autonome se rend difficilement appréhendable ou gouvernable par les pouvoirs publics.

Jouer hors du jeu démocratique classique est une position revendiquée par les militants autonomes de Bure (de même qu'à NDDL). Dans une brochure listant notamment des actions contre « l'ordre électrique », un groupe de militants autonomes, « quelques Bure à Mater », expliquent que leur objectif est de « mettre des bâtons dans les roues de la machine énergétique qui alimente ce monde ». Ils affirment que « [leurs] désirs de liberté sont incompatibles avec [la] contestation démocratique »[205]. Les formes d'action collective et d'engagement autonomes que l'on observe à Bure (comme à NDDL) peuvent être ainsi comprises comme une inflexion dans un long processus historique (certes discontinu) de légalisation, de pacification voire d'institutionnalisation des formes de la contestation sociale et politique en France, depuis la fin du XIXème siècle et surtout au XXème siècle (Tilly, 1986, Della Porta, Fillieule, 2006 ; Sirot, 2011). Cette pacification du conflit social découle aussi d'un mouvement de professionnalisation chez les forces de l'ordre qui reçoivent des formations spécifiques au maintien de l'ordre (Fillieule, Jobard, 2020, p. 29-46).

Cependant, la décennie 2010 voit une inflexion, voire une certaine « brutalisation du maintien de l'ordre » français (*ibid*, p. 185-230) : expulsions des ZAD, états d'urgence, répression des mouvements sociaux comme celui contre la « loi travail » ou contre les Gilets

[205] Anonyme, novembre 2018, *Fragments de lutte contre le jus de ce monde*, brochure publiée sur le blog autonome de Bure, https://burebure.info/brochure-fragments-de-luttes-contre-le-jus-de-ce-monde/, p.5, p. 10., consulté le 15 février 2022.

jaunes. L'intense répression des mouvements anti-nucléaires est plus ancienne. On peut citer, parmi beaucoup d'autres, la répression d'une manifestation anti-nucléaire à Creys-Malville en 1977 qui cause la mort d'un manifestant. Cet infléchissement de la pacification trouve sa source dans une multitude de causes endogènes et exogènes mais, parmi elles, on peut citer la difficulté des pouvoirs publics à *lire* certaines mobilisations, du fait qu'elles entretiennent un rapport ambivalent à la *représentation*, voire refusent radicalement d'être représentés.

2.1.1. Refuser d'être représenté…

La toute relative pacification de la contestation politique exige tout de même que cette dernière suive certaines formes et modalités d'expression : des « bonnes manières de faire de la politique » (Codaccioni, 2019, p. 30). Les pouvoirs publics doivent connaître en son sein des leaders ou représentants capables de participer à une négociation, accepter des compromis, appeler à l'arrêt des manifestations ou violences, et, si besoin, endosser des responsabilités. Or, dans l'organisation militante de Bure, il n'existe rien de tel – moins encore que dans le mouvement des « Gilets jaunes ». Quand il y a un processus formel de prise de décision, il se fait en assemblée, sur le mode du consensus. Les militants autonomes ignorent tout à fait les élus, qu'ils soient favorables ou non au CIGEO. Ils défendent en effet l'impossibilité d'être *représentés politiquement*, par des élus de la République aussi bien que par des représentants (délégués ou leaders) internes.

Quant aux interactions avec les forces de l'ordre, contrairement à ce que ces dernières peuvent parfois penser, elles se déroulent très souvent sans aucune planification ni décision collective. Aussi, les rares tentatives policières pour trouver des représentants ont été vouées à l'échec. Alors que les militants venaient de subir leur première expulsion du bois et tentaient de bloquer des travaux destinés à le clôturer, un officier de gendarmerie tente une opération :

> [B. Dubois] : « Y a-t-il un responsable parmi vous ? On va parler » En contrebas de la route où le commandant est posté avec ses hommes, une douzaine de militant·e·s, pneus, palettes et bouteille d'essence plein les bras, cherchent une occasion pour monter une barricade de fortune sur la route. La seule réponse que l'officier militaire reçoit est une chanson parodique criée en sa direction : « Scions du bois pour en faire, pour en faire… Scions du bois, pour en faire un grand feu ! ». (Carnet de terrain, Mandres-en-Barrois, à un kilomètre du bois Lejuc, 25 juillet 2016).

Un an plus tard, l'officier tente la même approche.

> Devant *Barricade Nord* [l'une des entrées barricadées du bois occupé], une ligne de gendarmes mobiles fait face, boucliers en mains. Les militants sont masqués, quelques cailloux sont lancés. Marjolaine, depuis l'intérieur de la barricade, repère le commandant du groupement de gendarmerie, B. Dubois. Non masquée, elle sort pour aller lui parler. Son action déplaît à certains militants. Le plus véhément demande à haute voix : « Pour qui elle se prend ? ».

> Marjolaine revient quelques minutes après : « Je lui ai dis que ça ne servait à rien qu'ils soient là, qu'ils avaient qu'à partir. Il a voulu que je vous fasse "calmer le jeu". J'ai dit que j'étais pas là pour ça. » (Carnet de terrain, Mandres-en-Barrois, bois Lejuc, 23 juin 2017).

Ces scènes éclairent sur l'inadéquation manifeste entre les méthodes que la gendarmerie cherche à appliquer et les formes d'organisation et d'engagement militants auxquelles elle fait face. De même que face au mouvement des « Gilets jaunes » ou à ceux d'occupations des places publiques de la décennie 2010 (*cf. chapitre 3, §2.)*, les pouvoirs publics comme les forces de l'ordre se retrouvent désarçonnés par l'absence de représentants, incapables d'opérer les stratégies de canalisation de la contestation (négociation des parcours, notamment). Pour expliquer ce qui détermine les différents styles de maintien de l'ordre, les politistes Fabien Jobard et Olivier Fillieule montrent les interactions entre les « catégories de l'entendement policier » et les modalités d'action des groupes protestataires. Le non-respect par ces derniers des normes implicites et explicites de la « bonne » manifestation (préalablement déclarée, avec un ou plusieurs responsables identifiés) contribue à entraîne le « durcissement » du maintien de l'ordre. Comme l'explique un directeur de cabinet préfectoral, vis-à-vis des manifestations « spontanées » des Gilets jaunes en 2018-2019 :

> « Nous, on ne sait pas construire une manifestation sans interlocuteur désigné. » (cité par Fillieule, Jobard, 2020, p. 59).

Plus que la simple application de règles légales (héritées du début du XXème siècle), cette affirmation montre bien dans quelle mesure les autorités politiques et policières estiment qu'une manifestation est une action collective qui ne concerne pas seulement ses participants. Comme l'expliquent encore les deux politistes, moins la manifestation respectera les règles explicites et implicites qui lui sont assignées par les forces de l'ordre (déclaration, service d'ordre, responsables, parcours connu), plus ces dernières chercheront à l'empêcher de se tenir ou l'attaqueront pour la disloquer (Fillieule, Jobard, 2020, p. 51-52). Dès lors, on peut imaginer en quoi le refus systématique des militants autonomes de Bure de déclarer leurs manifestations et de désigner des interlocuteurs identifiables affirme une position de rupture manifeste avec les cadres admissibles de la protestation publique.

En plus de ne pas avoir de représentants, l'opposition autonome de Bure ne formule pas de revendications, pas d'adresse formelle ni de demande en direction de l'ordre politique institué – contrairement à la plupart des mobilisations étudiées par les sciences sociales du politique (Tilly, 1995 ; Melé, 2011 ; Neveu, 2019, p. 3-24). Or, l'absence de revendication n'est pas sans influer sur le type d'intervention (dont le degré de violence) qui sera employé par les forces de l'ordre. Les chercheurs ayant étudié l'institution policière, et notamment les forces de maintien de l'ordre, disent bien que la sympathie ou l'antipathie que ces dernières éprouvent à l'égard des revendications des protestataires sont parmi les facteurs explicatifs de leur style d'intervention. Comme l'explique le sociologue Dominique Monjardet, à propos des Compagnies républicaines de sécurité, leur mode opératoire…

> « …dépend du comportement des manifestants et très directement de la tension qu'eux-mêmes manifestent. Elle dépend aussi, de façon particulière pour chaque CRS, de la nature des manifestants : caractéristiques sociales, types de revendication. (…) Une sympathie certaine pour les revendications ouvrières et une hargne certaine vis-à-vis des étudiants-jeunes-privilégiés-casseurs-sans-raison » (Monjardet, 1988).

Il est clair que les caractéristiques des militants de Bure ne sont pas susceptibles d'attirer la sympathie des forces de l'ordre. Sans que l'hypothèse ne puisse être vérifiée, on peut supposer que ces militants sont plutôt identifiés aux « étudiants-jeunes-privilégiés-casseurs-sans-raison ».

Tandis que le régime d'engagement citoyen consiste le plus souvent à *convaincre*, le régime d'engagement autonome consiste davantage à *prendre* : prendre des espaces de communication et de négociation institutionnels pour les interrompre (comme le débat public national sur les déchets radioactifs) ; prendre, de façon prolongée, des espaces utiles à la poursuite du projet contesté, par l'occupation (bois Lejuc, champs) ; (tenter de) retirer directement des possibilités d'action à l'adversaire, par le blocage et le sabotage (*cf. chapitre 3*). Dans l'histoire des luttes politiques, ce type d'action collective ne fait pas tout à fait exception. Il correspondant à l'héritage anarchiste dit de « l'action directe ». Lorsqu'au milieu du XIXème siècle, des militants de syndicats anti-propriétaires organisent le sabotage de logements dont les loyers sont considérés comme trop élevés, le principe de la propriété privée lucrative est combattu sans faire appel aux autorités (Péchu, 2006, p. 68). L'action d'occuper une forêt (bois Lejuc) ou un champ (de l'ANDRA) prétend énoncer par elle-même son but politique ; elle s'oppose directement à l'emprise des institutions chargées du projet CIGEO, sans exiger de médiations institutionnelles ou médiatiques pour assurer son efficacité. Elle est ainsi censée construire une relation immédiate entre les opposants et leurs adversaires. Cela se comprend bien dans une lettre relativement menaçante que quelques militants de Bure ont envoyé à des associations naturalistes travaillant pour l'ANDRA en Lorraine.

> « À l'attention de prétendus défenseurs de la nature. […] Votre collaboration avec l'Andra doit cesser immédiatement. Nous ne cherchons pas, par cette lettre, à vous convaincre de quoi que ce soit ou à établir un « dialogue », car vous vous êtes déjà trop fourvoyés. […] Nous attendons de pied ferme votre retrait du projet CIGEO. S'il ne vient pas, nous le provoquerons. Nous ne souhaitons pas l'arrêt de toutes vos activités et initiatives pour l'environnement, mais s'il faut en passer par là pour neutraliser un maillon de cette immense chaîne radioactive qui s'impose par la brutalité, nous n'hésiterons pas. […] La nature, prête à se défendre »[206].

Les actions directes peuvent d'abord se dérouler lors de grands événements protestataires (manifestations déclarées ou non, « semaines d'action »). On en observe durant les deux décennies de mobilisation ; elles ne datent donc pas de l'arrivée des militants

[206] Anonyme, 18 mars 2018, « Solidarité avec nos cousins et cousines hiboux de Bure », [en ligne], consultable sur le blog autonome lorrain, consulté le 12 février 2022, https://manif-est.info/Solidarite-avec-nos-cousins-et-cousines-hiboux-de-Bure-467.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

autonomes. Elles se sont cependant multipliées depuis 2015-2016. Pour ne citer que quelques exemples récents : la destruction des clôtures de barbelés érigées par l'ANDRA autour du bois Lejuc (juin 2016), la destruction d'un kilomètre de murs en béton érigés ensuite pour mieux sécuriser ses futurs chantiers (août 2016), le démantèlement de 500 m de clôtures autour d'un bâtiment de l'ANDRA (février 2017), le saccage de l'hôtel-restaurant utilisé par l'ANDRA (juin 2017). D'autres actions directes ne sont menées que par quelques personnes et de nuit. Elles se sont également multipliées depuis 2015, allant du blocage de sous-traitants à l'incendie d'engins de chantier en passant par le sabotage de pylônes électriques, des tags, des vols d'appareils de sondage, des destructions de morceaux de voie ferrée ou de moyens de forage. Leur recensement systématique est difficile, mais la revue du corpus militant de la mobilisation autonome permet d'en dénombrer au minimum une trentaine entre 2015 et 2021[207]. Il est à noter que ces actions se distinguent de la « désobéissance civile » qui fait un moment important de l'arrestation ou du jugement pénal qui suit l'action concrète. A l'inverse, l'efficacité des actions nocturnes est en général mesurée à l'aune de leur impact (estimé) sur la continuité des travaux de mise en œuvre du CIGEO, ou bien sur le montant des dégâts occasionnés. Plutôt que la *lisibilité* du message, c'est la matérialité de l'impact qui est ici valorisée.

2.1.2. … mais accepter à reculons la représentation médiatique ?

Le refus, chez les militants autonomes, d'être *représentés* dans des canaux partisans, syndicaux ou institutionnels, entre en tension avec la (très relative) acceptation de la représentation médiatique. Quelle que soit la critique opérée des médias dominants, ces derniers restent un passage obligé pour la plupart des mobilisations, notamment dans la mesure où ils « contribue[nt] à l'élargissement de l'action et [permettent] l'éventuelle imposition d'un sens partagé. » (Granjon, 2020, p. 379). Le champ médiatique est également l'un des espaces essentiels de légitimation de la mobilisation, puisqu'il permet de…

> « …transformer le malaise vécu en injustice, en scandale, le légitimer au regard d'un système de normes et de valeurs. (…) Donner un langage, c'est aussi désigner des responsables, formuler des revendications en forme de solutions » (Neveu, 1996, p. 89).

Les militants autonomes formulent, à l'égard du système médiatique, une « critique expressiviste », au sens où ils projettent de reprendre en main les savoir-faire et le processus de production de l'information, pour « construire un espace médiatique alternatif à côté des médias dominants » (Cardon, Granjon, 2013). La publicisation des événements et pratiques

[207] Les médias en ligne de la nébuleuse autonome (vmc.camp, burebure.info, manif-est.info, etc), les brochures écrites par les militants de Bure eux/elles-mêmes (*Fragments de lutte contre le jus de ce monde* en novembre 2018, *BrochureBure* en août 2020, *Contre l'avancée des travaux de CIGEO (Bure)* en novembre 2021), ou encore le journal papier interne au collectif autonome de Bure, *Hibou Express*, publié de façon discontinue entre 2016 et 2018).

militants se fait, à Bure comme sur beaucoup d'autres « luttes de territoire », au moyen d' « auto-média », outils justifiés par des occupants de la ZAD en 2011 :

> « L'auto-média, c'est la volonté d'autogérer nos propres médias, quels qu'ils soient. Pour ne plus laisser le monopole de l'information aux Mass-médias à la botte du pouvoir. Pour ne plus laisser les mensonges de leur propagande formater et mouler les consciences. Pour la liberté de choix et d'opinion (…) Pourquoi ? Parce qu'il est urgent de pouvoir libérer nos voix, nos choix, nos consciences et nos modes d'expression. Parce qu'il est aussi urgent de contrer une déformation de l'information par quelques un-e-s au profit de quelques un-e-s. »[208]

Les militants autonomes de Bure ne sont pas si éloignés des conceptions et pratiques en vigueur dans le mouvement altermondialiste (Granjon, 2005), bien que le milieu autonome fasse montre d'une absence de discipline collective sur cette question. Les médias dominants sont considérés, au mieux comme des alliés labiles dont il faut se méfier, au pire comme des ennemis directs. La scène suivante (déjà citée par ailleurs) en témoigne :

> Dans le bois Lejuc se tient une réunion pour discuter de la stratégie à adopter face aux journalistes. Chacun donne son avis sur la question : Mord déteste les journalistes, Jordan avance que les médias sont un « milieu hostile » mais qu'il faut savoir les utiliser pour sortir de l'isolement, Tonnerre s'emporte contre les tromperies des journalistes qui « viennent en forêt en t'assurant qu'ils ne prendront pas de photos, et sortent leur appareil pour photographier une cabane ! ». Au bout de deux bonnes heures, un vague accord est trouvé : on continuera d'accepter les journalistes à condition qu'au moins une personne se désigne à chaque fois pour l'accompagner et le suivre, vérifier qu'il ne prend pas d'images sans autorisation. Avant de se séparer, Mord lance à la volée : « De toutes façons, moi, si un journaliste se pointe, je l'envoie balader ». (Carnet de terrain, bois Lejuc (Mandres), 3 novembre 2016).

La représentation médiatique de la mobilisation n'est donc pas consensuelle, ce qui n'empêche pas des militants d'y souscrire. Certains peuvent apparaître dans les médias lors de conférences de presse données par l'ensemble de l'opposition au CIGEO, comme dans l'exemple ci-dessous, filmé par le *Journal de la Haute-Marne* à la mi-juillet 2016. Capuche et masque de hibou sur le visage (symbole de l'occupation du bois Lejuc), le « représentant » de la composante autonome de Bure se distingue clairement des autres représentants politiques (à sa droite, une responsable syndicale de la Confédération paysanne).

[208] Anonyme, 2011, « Auto-média », publié le 18 décembre 2011 sur le site : zad.nadir.org.



Figure 25 : Conférence de presse de l'opposition anti-CIGEO, 16 juillet 2016 .

Il est donc possible de parler d'un véritable usage stratégique des médias par la mobilisation de Bure. Contrairement aux débuts de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes qui a été, jusqu'en 2016 au moins, extrêmement rétive à l'enquête journalistique, une grande part de la composante autonome de Bure s'est prêtée au jeu presque dès le début (2016). Une bonne partie d'entre elle est en effet convaincue de la nécessité de la médiatisation pour s'attirer des solidarités, recruter de nouveaux militants, dénoncer l'adversaire. Les militants qui se frottent à l'exercice de la médiatisation ont pour l'immense majorité d'entre eux réalisé des études supérieures (souvent Bac+5). Si ce sont eux qui gèrent les premiers contacts avec les journalistes, il n'est pas rare que ces derniers puissent discuter avec d'autres militants, notamment ceux occupant le bois Lejuc. Le cadre de la prise d'image reste très strict, et des journalistes peuvent devenir *persona non grata* s'il est estimé qu'ils ont trahi la confiance des militants ou qu'ils risquent de le faire[209]. Pour celles et ceux qui « gèrent les médias », il s'agit d'entretenir un rapport instrumental à des acteurs qui seraient notoirement « des vendus ». Mais pour une autre partie des militants autonomes, ces acteurs sont à rejeter en totalité car impossibles à canaliser : ils craignent que le dialogue avec la sphère médiatique enfreigne les principes d'horizontalité et d'opacité. Bien que les personnes qui répondent aux médias soient masquées la plupart du temps, est évoquée la crainte que certains « prennent la grosse tête », ou déterminent des orientations stratégiques en fonction de la variable médiatique. Dès lors, certains militants choisissent de repousser les journalistes qu'ils croisent, comme aux abords du Tribunal en 2018 et aux abords du bois Lejuc en 2016 (dégradation d'une voiture de *L'Est Républicain*). Les valeurs véhiculées promeuvent une production autonome de contenus médias, devant laisser s'exprimer la variété des positionnements internes, plutôt que l'adoption d'une ligne de propagande unique.

Au-delà de ces assemblages militants jugés dangereux, le déploiement massif de forces policières sur le territoire disputé peut également se comprendre comme la tentative de conjurer une transformation profonde du rapport de la mobilisation à l'action collective, à

[209] Ce fut le cas de BFM TV qui a du rester aux portes de la Maison de résistance, les militants refusant toute interview de leur part.

l'espace public, et à l'ordre politico-légal. Les militants autonomes entretiennent en effet une mobilisation sans leaders identifiables, sans représentants désignés, même ponctuellement, pour négocier avec les pouvoirs publics. Si (re)présentation en public il y a, elle se fait le plus souvent dans une ambivalente opacité qui réduit les possibilités de contrôle politique de la contestation. Le régime d'engagement autonome met donc en difficulté le projet de gouvernement qu'est le CIGEO, non pas tant du fait de son ampleur, mais plutôt de ses caractéristiques propres. De fait, l'opacité de la mobilisation est aussi bien un refus idéologique et politique qu'une tactique militante pour se défendre des procédés policiers d'identification et de contrôle. La section suivante entreprend d'étudier les différentes formes que prend cette tactique pour les éviter, s'y adapter voire les empêcher.

2.2. Opacifier, ou se protéger de la surveillance policière.

> « Le territoire actuel est le résultat de plusieurs siècles d'opérations de police. (…) La question du territoire ne se pose pas pour nous comme pour l'État. Il ne s'agit pas de le tenir. Ce dont il s'agit, c'est de densifier localement les communes, les circulations et les solidarités à tel point que le territoire devienne illisible, opaque à toute autorité. Il n'est pas question d'occuper mais d'*être* le territoire. »[210]

Les membres du collectif anonyme dit « Comité invisible », auteur de ces lignes, sont considérés, par les pouvoirs publics, comme faisant également partie du « groupe de Tarnac » (*cf. chapitre 7*). Pour ces théoriciens influencés par le post-situationnisme, et particulièrement lus par les militants autonomes, l'«illisibilité », ou l'opacité, est donc aussi une affaire de tactique. Elle doit contribuer directement à l'instauration et à la pérennité du rapport de force avec les institutions.

Le régime d'engagement autonome, qu'il se déploie à Bure ou ailleurs en France, est pris très au sérieux par le gouvernement, en tant que mouvement « subversif ». Comme le montre un rapport d'activité de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement en 2018[211], les « violences collectives » sont passées de 6% à 9% du total des activités du renseignement français entre 2017 et 2018. Cela n'est pas dû qu'aux mouvements des ZAD mais aussi au soulèvement des Gilets jaunes. L'enjeu de leur surveillance est clair. Il est ainsi justifié par la Présidence de la République en juillet 2019, dans les axes prioritaires qu'elle donne à ses services de renseignement :

[210] Comité invisible. 2007, *L'insurrection qui vient*. Paris : La Fabrique, p. 97. Ce livre a été écrit par des personnes rapportées à « l'appelisme ». Ce courant politique, qui est sans doute davantage un réseau affinitaire élargi, est l'une des sources d'inspiration politique des militants autonomes.

[211] Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement, 2018, 3e rapport d'activité 2018, Paris, consulté le 22 juin 2022, [en ligne] https://www.cnctr.fr/_downloads/NP_CNCTR_2019_rapport_annuel_2018.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

> « Les subversions violentes : La montée en puissance des mouvements et réseaux à caractère subversif constitue un facteur de crise d'autant plus préoccupant qu'ils visent directement à affaiblir voire à ruiner les fondements de notre démocratie et les institutions républicaines par la violence insurrectionnelle. Cela se traduit par des actions violentes contre les personnes ou contre les biens (black blocs, pénétration dans les enceintes protégées, sabotage…), *mais aussi par la captation des revendications traditionnelles que ces mouvements s'emploient à infiltrer afin de les radicaliser.* La radicalisation de ces modes d'action appelle à une vigilance accrue des services de Renseignement dans leur fonction d'anticipation et de défense de l'État (…) [souligné par moi] »[212].

On peut se demander ce qui inquiète ces acteurs étatiques au point de craindre l'hybridation des régimes d'engagement considérés comme plus conventionnels avec le régime d'engagement autonome. Dans le cas de Bure, une partie de la réponse se trouve sans doute dans le rapport que les militants entretiennent avec l'espace public et, conséquemment, avec l'ordre politique et légal. En effet, malgré les hybridations de registres critiques et de répertoires contestataires, le régime d'engagement citoyen reste marqué par l'héritage politique de la « désobéissance civile », qui n'a pas pour vocation de remettre en cause l'ordre politico-légal. Le théoricien libéral John Rawls définit précisément les contours de la désobéissance civile et en quoi elle se distingue de « l'action militante ». Selon l'auteur, la désobéissance civile est…

> « …un acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener à un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. (…) La désobéissance civile (…) se manifeste publiquement. (…) Elle n'est pas cachée ou secrète. (…) Elle a lieu sur le forum public. C'est pour cette raison parmi d'autres que la désobéissance civile est non violente. (…) Elle exprime la désobéissance à la loi dans le cadre de la *fidélité à la loi*, bien qu'elle se situe à sa limite extérieure. La loi est enfreinte, mais la fidélité à la loi est exprimée par la nature publique et non violente de l'acte, par le fait qu'on est prêt à assumer les conséquences légales de sa conduite (…). La désobéissance civile (…) est clairement distincte de l'action militante et de l'obstruction ; elle est très éloignée de la résistance organisée par la force. Un militant, par exemple, est bien plus opposé au système politique existant. Il ne l'accepte pas comme quelque chose de presque juste, de raisonnablement juste ; il croit ou bien que celui-ci s'écarte considérablement des principes qu'il professe ou qu'il vise une conception de la justice qui est erronée dans son ensemble. Bien qu'il déclare agir selon sa conscience, il ne fait pas appel au sens de la justice de la majorité (ou de ceux qui ont le pouvoir politique réel), car il pense que leur sens de la justice est erroné ou bien sans effet (…) [souligné par moi] » (Rawls, 2002, p. 409).

Le militantisme autonome, à l'inverse, n'accepte aucune « fidélité à la loi ». La distinction entre le régime d'engagement citoyen, orienté par les principes de la désobéissance civile, et le régime d'engagement autonome, n'est donc pas qu'affaire théorique, puisque leur rapport divergeant au régime politique institué a des implications pratiques importantes. Dans

[212] Présidence de la République, 2019, La stratégie nationale du Renseignement, *Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme*, juillet 2019, p. 4-6.

la désobéissance civile, le caractère public de l'action est intimement lié à son caractère non-violent, et inversement. L'action est pensée – et jugée – en tant qu'elle vise le perfectionnement du régime existant, d'où le fait de ne pas fuir les poursuites judiciaires censées venir exposer au grand jour le problème public. A l'inverse, les militants autonomes, parce qu'ils envisagent une transformation radicale du régime politique, mettent en œuvre des actions en partie violentes et surtout, pour la plupart, non soumises à une exposition publique. L'espace public dans lequel cherchent à intervenir les militants écologistes et citoyens est précisément l'espace du visible et de l'intelligible : du *lisible*. A l'inverse, les militants autonomes cherchent en permanence, tandis qu'ils vivent et agissent, à se protéger du visible et de l'intelligible – éviter l'exposition et l'identification, éviter le procès. Une part non négligeable de l'activité militante, de la plus ordinaire à la plus spectaculaire, consiste alors dans le fait de s'*opacifier elle-même*.

Avant de se retrouver à Bure, dans ce coin de campagne reculé, les militants autonomes côtoyés durant mon travail ethnographique ont vécu leur socialisation politique récente, non pas dans des organisations partisanes ou syndicales, mais au travers d'événements protestataires : les 20-30 ans – l'immense majorité – ont notamment participé, entre 2012 et 2018, aux ZAD de Notre-Dame-des-Landes, de Sivens (Tarn) ou de Roybon (Isère), à des mouvements sociaux (loi travail, Gilets jaunes), à des « contre-sommets » internationaux ou à des mouvements féministes[213]. Ils y ont pris des risques judicaires et ont assisté à des pratiques policières qu'ils ont jugées illégitimes. De même que les militants du Parti communiste français des années 1950, les autonomes vivent donc une expérience partagée de la répression. Ces « expériences répressives » viennent marquer les personnes et prendre place dans le récit autobiographique qu'elles construisent (Codaccioni, 2015). D'innombrables savoirs et savoir-faire, combines et autres tactiques, circulent alors entre pairs pour se protéger des risques d'identification. La lecture des medias militants comme les témoignages de proches offrent des cas concrets de surveillance policière qui confortent chacun dans l'idée d'être potentiellement surveillé.

Naviguant dans des espaces visibles, l'essentiel des pratiques de dissimulation que déploient les militants concerne l'identité, qu'elle soit celle du visage, du nom ou des activités numériques.

2.2.1. Une lutte sans visages ? Masque, pseudo, VPN.

La dissimulation recherchée par les militants, dans le cours ordinaire de la vie ou dans des situations d'affrontements intenses, se retrouve d'abord dans la matérialité de l'espace. En tant que construction issue de rapports de force, tout espace induit, facilite ou freine certaines

[213] Pour davantage de détail sur les parcours de socialisation politique des militants juste avant ou pendant leur engagement à Bure, voir un chapitre précédant de la thèse (*chap. 2, section 2.2.*).

pratiques plutôt que d'autres. Le cadre de l'affrontement manifeste nettement l'importance de l'espace, objectivé par les militants eux-mêmes. En milieu urbain, il reste possible, par exemple, de sortir de manifestation en citoyen modèle. Dans un milieu rural comme Bure, le développement des pratiques de dissimulation s'avère d'autant plus nécessaire que les espaces de la mobilisation sont tout à fait réduits et identifiés par les forces de l'ordre. De plus, les militants doivent évoluer dans des espaces très visibles comme les grands champs de monoculture, sans beaucoup de reliefs ni de haies, tandis que ceux de NDDL, par exemple, ont disposé d'innombrables chemins discrets à travers les haies et frondaisons.

Encadré n°12 – A NDDL, un certain usage de l'espace en contexte d'affrontement.

Paru sur le blog des occupants de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes durant les opérations de « maintien de l'ordre » d'octobre 2012 à avril 2013, un texte déploie sa conception de l'espace disputé. A travers nombre de recommandations aux « camarades », le texte vise à aiguiser l'attention et les « bons réflexes » à avoir lors des affrontements avec la police :

« La route ne nous appartient pas. Il faut s'en méfier dès qu'une opération policière est en cours, l'éviter le plus possible si on est seul ou en petit groupe, se considérer en terrain ennemi dès qu'on y met les pieds, d'autant plus que sur la ZAD elles constituent un véritable piège puisqu'on ne peut souvent pas s'en échapper sur les côtés à cause des haies, des fossés et des barbelés. Si vous devez emprunter la route, regardez autour de vous au fur et à mesure que vous avancez pour repérer les « sorties de secours » en cas de rencontre avec la police. Ayez également une bonne connaissance préalable du terrain, car c'est la clé du succès dans toute guérilla. (…) La route permet une charge rapide des fantassins et une mobilité maximale des véhicules, ce qui constitue le pré-requis obligatoire à une intervention efficace de l'infanterie mécanisée, c'est à dire transportée par camions. (…) Il faut garder à l'esprit que ce qui nous importe est la défense du terrain hors de la route, car c'est la seule que nous pouvons réussir efficacement. (…) Nous pouvons non seulement stopper mais même faire reculer l'ennemi dans les champs, les forêts et les chemins. Les flics s'éloignent rarement de leurs véhicules, donc des routes. C'est quand ils sont forcés de le faire qu'ils sont les plus vulnérables (…) Mieux vaut profiter du terrain autour, se disperser un peu pour ne pas constituer de cible trop compacte, sinon les flics n'ont plus qu'à charger dans le tas. (…) [Allez] les harceler par petit groupe si vous pouvez le faire depuis la forêt ou derrière des buissons. »[214]

L'essentiel des pratiques militantes de dissimulation se déploient dans le cours de la vie quotidienne, de façon relativement adaptée à ce que les opposants connaissent des dispositifs de surveillance policière. Certains de ces dispositifs ont été révélés par des rapports des forces de l'ordre en vue de procès visant les militants, ou bien par des fuites du dossier de l'instruction qui a visé 11 d'entre eux. Si l'essentiel des politiques de surveillance ont pour but de *redonner un visage* aux militants, il est possible de distinguer plusieurs types de surveillance :

[214] Anonyme, 2013, « Dernière Sommation – Petit guide de défense des cabanes de la ZAD et particulièrement sur les barricades », 7 janvier 2013, consulté le 4 juillet 2022, https://zad.nadir.org/)

- Une *surveillance par l'identification.*

Elle consiste à faire rentrer le plus de militants possibles, accompagnés d'un maximum d'informations, dans les fichiers des forces de l'ordre (Fichiers des personnes recherchées, Fichier national automatisé des empreintes génétiques, Fiches Sûreté de l'État, fichier de Prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP), etc.). Ce que Jobard et de Maillard nomment la « police d'information » (Jobard, de Maillard, 2015, p. 127-132) a toujours été, depuis ses débuts, une composante importante du processus de maintien de l'ordre (Fillieule, Jobard, 2020, p. 86-87). L'importance des fiches et fichiers qu'elle produit s'est cependant accrue, ainsi que leur visibilité politique et médiatique (Codaccioni, 2019). Pour ne prendre qu'un exemple, le fichier GIPASP a…

> « …pour finalités de recueillir, conserver et analyser les informations qui concernent les personnes physiques ou morales ainsi que les groupements dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles *peuvent* être *susceptibles* de prendre part à des activités terroristes, de porter atteinte à l'intégrité du territoire ou des institutions de la République ou d'être impliquées dans des actions de violence collectives, en particulier en milieu urbain ou à l'occasion de manifestations sportives [souligné par moi]. »[215]

Comme d'autres, ce fichier se veut donc bien un instrument de répression préventive, visant des personnes ou des groupes en fonction des intentions politiques qui leur sont prêtées. Or, les effectifs de ce fichier, mis en place en 2011, augmentent fortement d'année en année, comme on le comprend grâce à un rapport institutionnel annuel[216].

Tableau n°4 - Evolution du nombre de personnes fichées dans le GIPASP

31 décembre 2016	1er juillet 2017	31 décembre 2018	3 septembre 2020	**Avril 2021**
29.000 (environ)	40.474	54.604	63.762	**69.207**

Selon la politiste Vanessa Codaccioni, l'apport du « fichage policier » dans la répression des contestations politiques est de mettre en œuvre une « continuité du processus de criminalisation sur le temps long » (Codaccioni, 2019, p. 73). Quelle que soit la réalisation ou non de délits par le militant, il peut être inclus dans un fichier de police, y demeurer et servir plus ou moins directement au maintien de l'ordre.

A Bure, parmi les techniques de production de l'‘information, j'ai pu observer la circulation de gendarmes, « trombinoscopes » en main, autour des lieux de vie militants ; la récolte systématique, lors des « vérifications d'identité » et gardes à vue, de photos, empreintes digitales et génétiques des militants. Ces derniers refusent souvent les

[215] Voir le site du Ministère de l'Intérieur : https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Prevention-des-atteintes-a-la-securite-publique-traitement-des-donnees-personnelles-des-mineurs, dernière consultation le 1er avril 2023.
[216] GIPASP 2020, Rapport d'activité du référent national « mineur » de novembre 2021 », p. 25.

prélèvements, entraînant des poursuites pénales ; la sollicitation de la caisse d'assurance maladie, des services fiscaux ou encore des offices notariaux pour obtenir des informations sur des militants[217]. Il faut déjà préciser ici que les difficultés d'identification des militants vont être des éléments majeurs pour justifier certaines décisions de justice visant à endiguer la mobilisation de Bure (*cf. chapitre 7*).

- Une *surveillance par l'image.*

Elle complète ou précède l'identification tout en maintenant des effets d'intimidation. Cela se manifeste par le fait que, chaque jour, quelques (dizaines de) fois, de jour et de nuit, un véhicule de gendarmerie passe à 10 km/h devant ces lieux de vie, pour les éclairer et/ou les filmer. Cela représente plusieurs milliers de passages entre 2016 et 2019. La captation systématique d'images durant les interventions et les enquêtes policières est une recommandation explicite du Ministère de la Justice depuis au moins 2016[218]. Mais ces interventions policières étant innombrables sur le territoire de Bure – la plupart du temps hors de toute suspicion d'illégalisme –, l'usage systématique de photos et vidéos qui leur sont associées affectent fortement l'ensemble de la vie des habitants et militants de Bure, au sens où cette dernière devient, *de facto,* un permanent objet d'enquête. L'un des faits marquants quant à ce type de surveillance s'est produit durant l'audience correctionnelle au tribunal de Bar-le-Duc, du 5 février 2019, à l'encontre de militants anti-CIGEO. Durant celle-ci, le public de l'audience est filmé par les forces de l'ordre, bien que cela soit illégal.

- Une *surveillance des communications et circulations*.

Elle consiste à révéler et suivre les traces des échanges et déplacements des militants, *in situ* ou sur la Toile. Parmi les dispositifs connus, on compte la lecture du courrier reçu par les lieux identifiés, l'*IMC catcher* (permet de récolter tous les numéros de téléphone présents à un endroit et ceux avec lesquels les appareils communiquent) ; la mise sur écoute, ponctuelle ou permanente, de plusieurs dizaines de personnes liées à la mobilisation, (« représentant plus de 16 ans de temps cumulés de surveillance téléphonique »[219]) ; une tentative de mise sur écoute d'un lieu de vie et d'organisation ; le traçage GPS de véhicules de militants, etc.[220]

[217] Voir l'article de *Libération* https://www.liberation.fr/france/2018/11/14/bure-le-zele-nucleaire-de-la-justice_1692100/, dernière consultation le 1er avril 2023.
[218] Circulaire du Ministère de la Justice, 20 septembre 2016 « relative à la lutte contre les infractions commises lors des manifestations et autres mouvements collectifs »
[219] « La justice a massivement surveillé les militants antinucléaires de Bure », *Reporterre*, 27 avril 2020, consulté le 10 mai 2022, [en ligne] https://reporterre.net/La-justice-a-massivement-surveille-les-militants-antinucleaires-de-Bure, dernière consultation le 1er avril 2023.
[220] Voir le journal en ligne *Mediapart* : https://www.mediapart.fr/journal/france/270420/la-justice-massivement-surveille-les-militants-antinucleaires-de-bure, dernière consultation le 1er avril 2023.

- Une *surveillance des activités*,

C'est celle qui demeure l'ambition première du renseignement en matière politique. Qu'il ait lieu dans un jardin privé, une salle des fêtes municipale ou dans la rue, tout événement auquel participent des militants anti-nucléaires de Bure provoque le déploiement de dispositifs de surveillance et/ou de contrôle. De façon plus anecdotique mais néanmoins parlante, deux exemples peuvent également être mentionnés : en 2017, une militante a accouché dans une maison proche de Bure. Le maire de la commune concernée, sympathisant des opposants, leur a expliqué que le lendemain, « les gendarmes sont venus toquer chez [lui] et [lui] ont demandé l'extrait d'acte de naissance de l'enfant. [Il a] refusé » (Carnet de terrain, Biencourt-sur-Orge, 9 septembre 2017) ; en début d'année 2019, alors que d'anciens militants de Bure s'étaient installés dans un village (sans contexte de mobilisation) à 600 km de Bure, ils apprirent par une conseillère municipale que plusieurs agents des renseignements étaient venus interroger le maire de la commune sur ces nouveaux habitants.

Ces différents types de surveillance ne s'exercent pas sur des personnes systématiquement passives ou impuissantes. Dans cette épreuve de lisibilité, les militants développent de nombreuses pratiques de défense et d'évitement : il s'agit pour eux de brouiller les pistes qui mènent à leur identité, à la compréhension de leurs activités politiques et surtout à leur anticipation. A chaque type de surveillance étatique sont opposés des dispositifs et outils d'anonymisation ou d'autodéfense plus ou moins partagés parmi les militants et plus ou moins perfectionnés.

- **Le masque.**

La signification du masque dans le régime d'engagement autonome est d'abord une signification politique : il marque le refus d'être représenté mais aussi l'absence de reconnaissance des institutions qui prétendent réguler l'espace public. Pourtant, lors de grands épisodes protestataires autant qu'à Bure, le port du masque a bien moins à voir avec la clandestinité qu'avec une forme de grande visibilité. Il est la condition jugée nécessaire pour qu'un régime d'engagement « illisible » puisse demeurer dans le visible.

D'où vient le masque, et plus généralement le camouflage ? La façon dont les militants autonomes de Bure l'utilisent est directement inspirée d'une pratique qui a déjà plus de quarante ans. Il s'agit de la tactique du « black bloc », d'abord utilisée par des autonomes allemands en 1980 comme tactique de dissimulation et d'autodéfense visant à empêcher les expulsions de squats et occupations, puis servant à des occasions diverses comme l'opposition aux manifestations néo-nazies ou la participation aux « contre-sommets internationaux » (Fourment, 2020). C'est au contre-sommet contre une rencontre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle en 1999 que cette tactique a commencée à être plus connue du grand public, et popularisée au sein d'autres espaces militants libertaires à travers le monde

(Dupuis-Deri, 2004). La cagoule des zapatistes a pu aussi avoir une influence sur une génération socialisée dans les années 1990 et au début des années 2000. Néanmoins, de telles tactiques ne sont ni nouvelles ni seulement le résultat de la circulation d'un répertoire à l'échelle internationale : elles renvoient bien à la nécessité d'illisibilité comme cela était déjà le cas pour les paysans pyrénéens de la « guerre des demoiselles » se mobilisant contre l'exploitation de la forêt – événements largement étudiés par les historiens (Soulet, 2004). Eux, se grimaient le visage avec du charbon et se couvraient avec des draps.

A Bure comme dans le reste du territoire français aujourd'hui, pour échapper en partie à la surveillance par l'image, la très grande majorité des militants autonomes utilisent le masque. Foulard, t-shirt, capuche, cagoule ou encore lunettes de soleil sont des ustensiles tout à fait ordinaires, toujours à portée de main. La dissimulation du visage constitue ainsi le moyen de défense par excellence et l'un des marqueurs de l'appartenance politique des acteurs contestataires. Le masque peut être la condition nécessaire pour la réalisation d'illégalismes plus conflictuels : en août 2016, alors que l'hélicoptère de la gendarmerie survole longuement et à basse altitude le bois Lejuc momentanément réoccupé, une fusée d'artifice est lancée vers lui depuis les frondaisons, le manque, mais le contraint à s'éloigner. Plus souvent, l'autodéfense face à la surveillance est cependant plus pacifique.



Figure 26 : Un·e occupant·e du bois Lejuc pris par un photographe professionnel[221].

Si la photo reproduite ici est une mise en scène pour les besoins du reportage artistique elle vient néanmoins illustrer que la dissimulation du visage n'est pas un acte immédiatement conflictuel, mas d'abord un geste de protection inscrit dans la vie quotidienne. Le masque peut être un outil de protection passive, permettant de continuer ses activités de la journée malgré le regard des forces de l'ordre.

> Les gens se masquaient ou se cachaient quand l'hélico passait pour pas être pris en photo, y avait beaucoup de pression avec les hélicos aussi et en gros

[221] Photo - © Jürgen Nefzger, *Bure ou la vie dans le bois*

> pratiquement toutes les nuits, les flics étaient devant la barricade et ils nous éclairaient avec une mag light, une lumière très très puissante. Y avait toute une organisation autour de ça, pour être toujours un peu sur la défensive […]. (Entretien avec Bios, femme, occupante du bois, 11 mai 2019).

Les forces de l'ordre, lorsque le rapport de force et le contexte légal sont en leur faveur, s'efforcent de « démasquer » les militants, mais n'y parviennent qu'à la suite d'une interpellation. La menace d'une interpellation, pour ce fait lui-même, peut cependant conduire à limiter les capacités d'action des acteurs autonomes, comme l'illustre la scène rapportée ci-dessous entre un commandant de gendarmerie et quelques uns des militants de Bure. Elle se déroule aux abords immédiats du bois Lejuc, repris par les forces de l'ordre le 7 juillet 2016. Les militants autonomes ont construit une petite cabane de vigie dans un champ prêté (*cf. chapitre 3, §3.*), pour s'assurer de l'arrêt des travaux dans le bois – tel qu'ordonné par la justice. Le commandant de gendarmerie s'appuie sur une loi de 2010 (L2010-1192 du 1er octobre 2010) qui stipule, à son article premier, que « nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage »,

> Quatre militants, masqués, quittent régulièrement la parcelle privée où se trouve leur vigie [légale] pour « narguer » les gendarmes ou les interpeller. Le commandant Dubois, après avoir fait mine de les ignorer, finit par s'écrier de manière véhémente et menaçante : « Bon, maintenant, soit vous vous démasquez, soit je vous interpelle ! » Par précaution, les militants ne se démasquent pas mais se réfugient dans la parcelle de champ où les gendarmes ne peuvent les interpeller (Carnet de terrain, Mandres-en-Barrois, bois Lejuc, 5 août 2016).

Les jours suivants, faisant preuve d'adaptation, le commandant Dubois choisit d'intercepter les militants avant leur arrivée dans la parcelle privée. Il procède à un contrôle sur la route qui mène au bois et distribue nombre d'amendes pour des motifs divers (comme l'absence de triangle ou de gilet jaune). Cela lui permet également d'identifier les conducteurs des véhicules. Si le masque est un moyen efficace de protection, il existe donc diverses façons pour les forces de l'ordre, au cours de situations spécifiques qui leur sont favorables, de le contourner. Par ailleurs, il sera vu dans le chapitre suivant, qui concerne la judiciarisation de la mobilisation, en quoi le seul fait de transporter un vêtement utile à la dissimulation du visage peut être considéré comme élément de preuve d'une culpabilité.

- **Le pseudonyme.**

L'usage quasi systématique de pseudonymes dans la vie quotidienne des militants semble également mettre à l'épreuve les forces de l'ordre – au vu des efforts déployés dans des rapports pour associer des dizaines de pseudonymes à des identités civiles, avec un succès relatif. Nommer des lieux (de façon souvent humoristique, avec des références politiques ou mémorielles), comme se nommer soi-même, est tout autant une pratique d'autodéfense que l'élément d'un « style de groupe » (Eliasoph, Lichtermann, 2011, cités par Fourment, 2021).

Il est possible de lister ici quelques noms de lieux sans briser d'anonymat, puisqu'ils sont déjà parus dans des textes militants : « la Hutte des classes », « La Rue râle » ou encore « La tour Effel » (une barricade). Si le pseudonyme de « Camille » est parfois utilisé pour répondre aux journalistes, ceux utilisés dans la vie ordinaire sont extrêmement variés et changeants (certaines personnes peuvent avoir trois, voire quatre, pseudos en deux ans). On trouve, le plus souvent, des noms de plantes, d'animaux ou de phénomènes climatiques, illustrant l'un des slogans répandus dans les mouvements d'occupation opposés à des « projets inutiles et imposés » : « Nous sommes la nature qui se défend ».

Lorsqu'une nouvelle personne arrive sur les lieux de la mobilisation autonome, dès lors qu'elle évoque l'envie de rester quelques jours, les autres militants sur place lui proposent immédiatement de « prendre un pseudo ». Ce geste se comprend alors comme un marquage social, le premier pas d'un processus d'appartenance et d'identification collective. Aussi bien que le masque, le pseudonyme marque un « style de groupe », au sens d'un élément narratif répété qui structure les interactions et les liens entre militants, délimitant des frontières vis-à-vis d'autres groupes (à l'évidence ici, les forces de l'ordre). Le maintien d'un certain anonymat est donc censé garantir autant la sécurité du groupe que son style d'existence en propre, construisant son dedans et son dehors. Par ailleurs, lorsque la situation semble l'exiger, le fait même d'associer certaines pratiques à des personnes, même sous pseudonymes, peut être socialement réprouvé :

> Dans la cuisine de la Maison de résistance, un militant récemment arrivé me demande : « - Tu sais à qui je peux demander pour apprendre à grimper [aux arbres] ? » « - Oui, tu peux demander aux Néerlandais qui vivent à… » Un autre militant, Mord, qui faisait la vaisselle, m'interrompt vivement, en colère : « - On n'est pas *obligés* de dire de quels pays ils viennent, merci ! » Pas besoin d'explicitation ou de rappel plus clair à la grammaire militante, la situation se caractérise tacitement, soit par le fait que le militant est nouveau, et donc pas tout à fait digne encore de confiance, soit qu'il est supposé que la cuisine a pu être sonorisée par les forces de police (Carnet de terrain, Bure, 7 décembre 2016).

Ces nominations vernaculaires et changeantes ne sont pas anodines, quand on sait que l'imposition par l'État de patronymes permanents à sa population fut une vaste et difficile entreprise historique (Scott, 2021, p. 121-133). Comme le montre l'anthropologue James C. Scott, jusqu'au XVIIIème voire à certains endroits au XIXème siècle, les habitants du territoire que contrôlaient les États européens n'avaient pas d'identité fixe ni officielle. L'État devait alors accepter le truchement des élites locales pour accéder à sa population.

> « Chaque nom correspond à un moment spécifique de la vie, à un interlocuteur donné ou à un cadre social particulier. Le même individu pourra ainsi être appelé de différentes manières, selon le moment ou la personne qui s'adresse à lui ou à elle. À la question « Quel est votre nom ? », qui appelle une réponse moins ambiguë dans l'Occident contemporain, la seule réponse plausible est alors : « Ça dépend. » (Scott, 2021, p. 122).

Pour consolider leurs capacités d'action et d'intervention sur la population concernée (conscription militaire, perception de l'impôt, recherche de bandits, consolidation de la propriété foncière privée exclusive), les agents de l'État ont du réduire l'illisibilité que celle-ci a longtemps revêtue à leurs yeux. Je fais l'hypothèse que la pratique militante du pseudonyme se construit comme une résistance à cette pratique déjà ancienne de mise en lisibilité. Pour les acteurs autonomes de Bure, alimenter l'épreuve de lisibilité avec l'État passe en grande partie par ces pratiques informelles d'auto-désignation. La différence avec les pratiques pré-modernes réside plutôt dans le fait que celles des militants sont directement et explicitement instituées pour se rendre moins lisible.

Ces pratiques « vernaculaires » de nomination déploient leurs effets au-delà d'une simple tactique d'autodéfense militante, puisqu'elles nourrissent des imaginaires et maintiennent un fort processus d'identification collective. La culture militante de l'opacité est en effet soutenue par des logiques structurelles d'entre soi militant :

> « [En arrivant à Bure], je connaissais quelques têtes. Après, y avait quand même un peu cet esprit de cooptation qui était assez compliqué pour moi, enfin je me souviens avoir eu la chance d'être à certains endroits parce que j'étais "amie de" ou "copine de". Tu vois, […] je sais que mes "entrées" dans certains lieux, […] c'était quand même ce truc de cooptation, de « ah ! on l'a vue avec machin donc, c'est bon, on peut lui faire confiance. » (Entretien avec Binette, vers 30 ans, militante habitant près de Bure, 16 mars 2019).

La recherche d'illisibilité ne se confond pas avec celle de l'invisibilité. En définitive, les forces de l'ordre font moins face à de la pure et simple clandestinité qu'à une culture généralisée de l'anonymat, soutenue par des valeurs et reproduite par l'organisation sociale des militants. Contrairement à des partis interdits en contexte autoritaire, les militants autonomes ne cherchent pas la clandestinité. Ils sont extrêmement présents, le plus possible justement ; si recherche d'opacité il y a, celle-ci est travaillée conjointement à une grande visibilité sur le territoire (dont relève typiquement l'occupation). Pour autant, toute intervention dans le champ du visible ne se fait que selon certaines modalités, sous certaines conditions de protection et, surtout, et demande l'accès à des espaces refuges qui ne sont pas directement ou immédiatement atteignables par les forces de l'ordre.

- **VPN et autres brouillages de piste.**

Quelles autres pratiques d'opacité peut-on observer à Bure ? Si des raisons évidentes de protection des enquêtés restreignent les possibilités de description, beaucoup de pratiques sont aujourd'hui connues car diffusées sur les médias militants. De façon très informelle ou bien lors d'ateliers spécifiques, les militants de Bure apprennent à sécuriser le plus possible leurs communications et usages informatiques : du chiffrement des données stockées à celui des communications (mail, téléphone), en passant par l'anonymisation des navigations web ou encore la suppression de tout historique d'usage de son ordinateur grâce à un système d'exploitation sécurisé (*Tails*). Si chaque militant est fortement invité à acquérir ces savoir-

faire minimum de sécurisation, on observe une claire division du travail militant sur ces questions : à Bure, quelques uns (presque tous des hommes) sont reconnus comme les personnes capables de transmettre ces savoir-faire, ou de les utiliser pour les actions directes les plus risquées (*hacking*). De telles pratiques militantes de résistance à l'identification policière sont relativement efficaces, de l'aveu même des forces de l'ordre. De fait, les dizaines d'ordinateurs et téléphones portables saisis lors des perquisitions ont nourri peu de preuves pour des poursuites pénales.

Du point de vue des approvisionnements, la plupart des achats sont faits en liquide lorsqu'ils sont « sensibles » ; beaucoup de matériaux sont, par ailleurs, récoltés grâce à des dons relativement discrets, de la « chourre » ou des « récup' », également discrètes parce qu'illégales et réprimées. Comme je l'ai montré en *chapitre 5*, l'ensemble des pratiques de subsistance nourrit également l'épreuve de lisibilité.

Dans l'épreuve de lisibilité qui met en relation les acteurs contestataires avec l'État, les premiers ne sont donc pas dénués d'outils et de tactiques. Ne pas donner de visage à la mobilisation doit assurer des objectifs aussi bien idéologiques que tactiques : éviter l'émergence de leaders politiques (tradition anarchiste) mais aussi rendre l'organisation militante *illisible* à l'entendement policier et protéger les militants d'éventuelles poursuites pénales. Si des pratiques d'opacité se retrouvent dans tout mouvement clandestin cherchant à se protéger de régimes autoritaires, elles prennent, dans le contexte d'un régime dit libéral-démocratique, une tournure quelque peu différente. Comme je l'ai dit, il ne s'agit pas ici de clandestinité, mais bien plutôt d'une *hyper visibilité à couvert*. Les militants autonomes sont pris dans les nécessités d'une *exposition publique*, ce qui n'est pas sans provoquer, en leur sein, des tensions et dissensions quant aux modalités admises de cette exposition. Faut-il, *in fine*, donner un visage à la mobilisation, même s'il doit être affublé d'un masque noir ou de hibou ? Faut-il utiliser la capture d'images comme un outil d'autodéfense, au risque d'y être soi-même « capturé » par elles ? Les réponses ambivalentes à ces questions sont traitées dans la section qui suit.

2.2.2. Un rapport ambivalent à la capture d'images.

L'usage de l'image comme moyen d'autodéfense militante, s'il est extrêmement répandu chez les militants écologistes dits « non-violents », reste très ambivalent chez les acteurs autonomes. Pour comprendre les réticences de ces derniers, il est utile de saisir le contexte national autour de la production et de la diffusion des images d'affrontements entre forces de l'ordre et protestataires. Les services de sécurité, pour contrecarrer les récits que la presse peut produire sur ces épisodes conflictuels, ont créé leurs propres services de communication à partir des années 1970. Mais la production, l'exploitation et la diffusion massives d'images par les forces de l'ordre elles-mêmes sont assez récentes, comme l'expliquent les politistes Fabien Jobard et Olivier Fillieule dans un ouvrage récent :

> « Depuis quelques décennies et de manière désormais accélérée, les forces de maintien de l'ordre ont cherché à se doter de leurs propres médias, c'est-à-dire de services de communication et de services de relations publiques. (…) Du côté de la gendarmerie, à partir de 2011, des Cellules image ordre public (CIOP) permettent de doter en matériel vidéo les escadrons et de former les fonctionnaires à leur usage. Les CIOP et la CNOEIL (Cellule nationale d'observation et d'exploitation de l'imagerie légale) furent utilisées d'abord à l'occasion de sommets internationaux, avec pour chaque escadron un binôme vidéaste/protection. Mais c'est après la mort de Rémi Fraisse à Sivens en 2014 que la gendarmerie généralise les CIOP à tous les escadrons. Lors de l'évacuation de Notre-Dame-des-Landes en avril 2018, elle met en place un dispositif sophistiqué qui réserve une large place au recueil d'images. En plus des drones et hélicoptères mobilisés, l'ensemble des CIOP des 25 escadrons présents sont employés, tandis que les militaires sur le terrain se trouvent, pour la première fois, équipés de caméras individuelles portables » (Fillieule, Jobard, 2020, p. 173-174).

L'enquête ethnographique à Bure permet de préciser un détail chronologique de cette « course aux armements symboliques » (p. 148). L'observation indique que ce n'est pas à Notre-Dame-des-Landes, en avril 2018, mais bien à Bure l'année précédente, que les caméras individuelles ont été déployées sur un terrain de maintien de l'ordre. Le cas de Bure se dégage également par le fait qu'il ne s'agit pas d'une production d'images uniquement dans le cas d'opérations circonstanciées de maintien de l'ordre lors de manifestations ou d'expulsions (comme celle du bois Lejuc en février 2018), mais aussi dans le cadre d'une vaste et pérenne entreprise de maintien de l'ordre, mise en œuvre depuis 2017 à Bure. Lors de perquisitions, telle celle de septembre 2017 à la *Maison de résistance*, deux caméras au moins étaient présentes pour filmer en permanence les interactions, à quelques centimètres des corps des militants. Mais plus largement, toute présence chez soi devant une fenêtre ou dans son jardin, ou, *a fortiori,* hors les murs, est susceptible d'être photographiée et filmée par les gendarmes. Cet usage omniprésent de caméras et de *smartphones* de forces de l'ordre contribue à donner à l'image une connotation négative, à l'associer à un sentiment d'oppression ou à la peur des poursuites pénales ultérieures.

Aussi, la prise d'images par les militants eux-mêmes est, pour l'essentiel, perçue comme potentiellement récupérable par les forces de l'ordre. Au lieu d'un moyen d'autodéfense, elle peut être considérée comme une mise en danger. Elle est donc très strictement contrôlée et son utilisation maladroite provoque des altercations internes récurrentes :

> Tables avec nourriture installées sur la petite place du village. Les militants de Bure veulent profiter du 14 juillet pour créer un espace de sociabilité extérieur à la *Maison de résistance*. Au bout d'un quart d'heure, plusieurs fourgons arrivent, les gendarmes mobiles se déploient, le commandant Dubois est présent. Les esprits s'échauffent, les corps se font face. Un militant, arrivé depuis moins de deux semaines, sort sa caméra pour filmer les gendarmes. L'un de ces derniers essaye de faire tomber sa caméra, le militant se recule au second rang, et fait ainsi entrer dans son champ visuel d'autres militants. L'un de ces

> derniers (l'un de ceux manifestant le plus de colère contre les gendarmes), l'interpelle : « Eh, t'arrêtes de filmer les camarades, toi ! Qu'est-ce qu'tu vas faire de tes images de toute façon ?! » (Carnet de terrain, Bure, 14 juillet 2016).

Entrent ici en contradiction deux tactiques d'autodéfense face à la surveillance policière : l'une consistant à utiliser son corps et ses mots contre ceux des agents des forces de l'ordre, et l'autre consistant à filmer ceux-ci dans l'espoir de limiter l'intensité du conflit et/ou démontrer publiquement, par la suite, la répression policière. La production d'images par les militants reste donc parcimonieuse. Quelques unes illustrent les articles de blogs ou affiches militantes. En matière de vidéo, la plupart sont des mises en scène complètes, presque toujours humoristiques, pour mettre en scène l'adversaire ou surtout appeler à une manifestation ou « semaine d'actions ». Les vidéos sont aussi utilisées pour publiciser la répression, ses effets ou son absurdité supposés.



Figure 27 : Capture d'écran d'une vidéo militante.



Figure 28 : Capture d'écran d'une vidéo militante.

Sur la première capture d'écran ci-dessus[222], il s'agit d'une représentation de la surveillance policière autour de la *Maison de résistance*. Les patrouilles très nombreuses des forces de l'ordre autour de ce lieu de vie et d'activité militante sont parodiées comme étant l'expérience scientifique d'un savant fou (dont le nom est proche du directeur local de l'ANDRA d'alors) La seconde capture d'écran est issue d'une autre vidéo (2018)[223], réalisée en prévision d'un procès contre un militant autonome de Bure. Ce dernier était poursuivi pour possession, dans son camion, d'un Opinel, de câbles électriques et d'une pelle à tarte. La vidéo parodie un reportage télévisuel au ton tragique sur ce militant à qui on a pris sa pelle à tarte et qui doit utiliser une scie pour couper ses gâteaux. A chaque fois, les « acteurs » sont soigneusement dissimulés, voire leur voix transformée ou bien ils évitent de parler. Si l'image est bien utilisée comme outil du répertoire contestataire, elle l'est dans un cadre relativement restreint, de manière à remettre le moins possible en cause la recherche d'un anonymat structurel des acteurs de la contestation.

Bien avant d'être un affrontement pur, l'épreuve de lisibilité entre l'État et les acteurs contestataires se joue dans les caractéristiques objectives de la mobilisation. Là où les autorités espèrent des représentants ou, *a minima*, des interlocuteurs identifiables pour cadrer le cours des événements, la mobilisation autonome leur offre le silence d'une barricade, le flou d'un pseudonyme ou d'un visage dissimulé. Là où les autorités ou la sphère médiatique attendent des actions publiques portant des revendications réalistes, la mobilisation autonome entreprend des actions directes, parfois réalisées par de petits groupes affinitaires et noctambules. Là où l'entendement policier cherche une organisation faite de leaders, de rôles permanents et distincts, des actions planifiées, il peine à trouver autre chose que des hiérarchies non dites, une organisation informelle, éclatée, changeante, floue, en partie spontanée, nourrie par des échanges multiples et quotidiens, des décisions rapides ou qui ne sont pas respectées. Le tableau se complète par un entre soi qui fonctionne au gré d'un régime de cooptation et de lourds coûts d'entrée dans l'espace militant (*cf. chapitre 2*). Le travail de l'ordre est, de plus, confronté à un grand nombre de tactiques, plus ou moins sophistiquées, transmises de pairs à pairs, pour échapper à la surveillance policière, qu'elle ait lieu sur les lieux, les personnes ou leurs activités.

Les militants autonomes pourraient faire leur cette affirmation de James C. Scott : « l'illisibilité a ainsi été et demeure une source sûre d'autonomie politique » (Scott, 2021, p.107). Ces pratiques limitent en effet – sans les empêcher – les capacités politiques et policières de compréhension et de domestication du régime d'engagement autonome. Si les pouvoirs publics et forces de l'ordre ne parviennent pas à neutraliser *politiquement* la contestation autonome, du fait qu'elle reste informelle, opaque et mêlée à la contestation

[222] La vidéo est publiée sur le compte Youtube des militants autonomes, « Bure Acuire » : https://www.youtube.com/watch?v=D1-yqcXDUSc, dernière consultation le 1er avril 2023.
[223] Vidéo publiée sur le même compte Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=ODtizbJ80Vs, dernière consultation le 1er avril 2023.

légale, ils entreprennent néanmoins une reconquête massive du territoire disputé, parvenant à empêcher *matériellement* les militants d'agir.

3. Disputer le territoire, résister à l'endiguement.

C'est au sein de ce territoire, grand d'environ 200 km², que des acteurs étatiques vont déployer leurs forces d'intervention, de contrôle et de neutralisation : pour surmonter l'épreuve de lisibilité qui leur est faite, ils mettent en place un quadrillage massif et méticuleux du territoire afin de surveiller, mesurer, identifier – et, dans la mesure du possible, empêcher – les circulations et activités militantes. Le schéma suivant expose la pluralité des agents (du travail) de l'ordre en jeu dans la dispute de ce territoire, leurs stratégies et dispositifs. L'épreuve de lisibilité prend les traits de face-à-face tendus, d'affrontements ou bien de jeux d'évitement et de poursuite, de dissimulation et d'exposition. Cette section vise à décrire ces situations et jeux de force pour comprendre, non seulement les différents types de contrôle de l'espace de la mobilisation, mais aussi leurs effets recherchés ainsi que les diverses résistances militantes à leur encontre. Face aux répertoires d'actions spécifiques de la mobilisation autonome, les agents de l'ordre sont conduits à adapter leurs stratégies et pratiques. Il est clair, alors, que la « répression » étatique se dessine plus précisément comme un rapport de co-production dynamique de *l'ordre nucléaire* et de la mobilisation qui s'y oppose. M'inspirant de l'enquête de la politiste Doris Buu-Sao sur « l'ordre extractif », (Buu-Sao, 2017), j'utilise cette notion au sens d'une configuration d'acteurs publics et privés, locaux, nationaux et internationaux, distincts mais interdépendants, dont les actions et discours concourent à mettre en œuvre, soutenir, justifier, financer et perpétuer la filière électronucléaire (*cf. chapitre 1*). Cette co-production est dynamique dans la mesure où elle est faite d'adaptations mutuelles, de tactiques et de stratégies plus ou moins fructueuses, et d'expérimentations de part et d'autre de l'affrontement politique. Une part importante de cette section se concentre sur l'élucidation des significations politiques de certains dispositifs dits de sécurité – comme les contrôles d'identité – en suivant leur déploiement au sein du territoire disputé. L'objectif est de saisir la contribution des agents de l'ordre à la définition et à la production du territoire comme enjeu de politisation et de conflits pour sa maîtrise.

Il est pertinent de présenter schématiquement les types agents de l'ordre impliqués dans la reprise du territoire disputé, en montrant la façon dont leurs actions se complètent et se conjuguent.

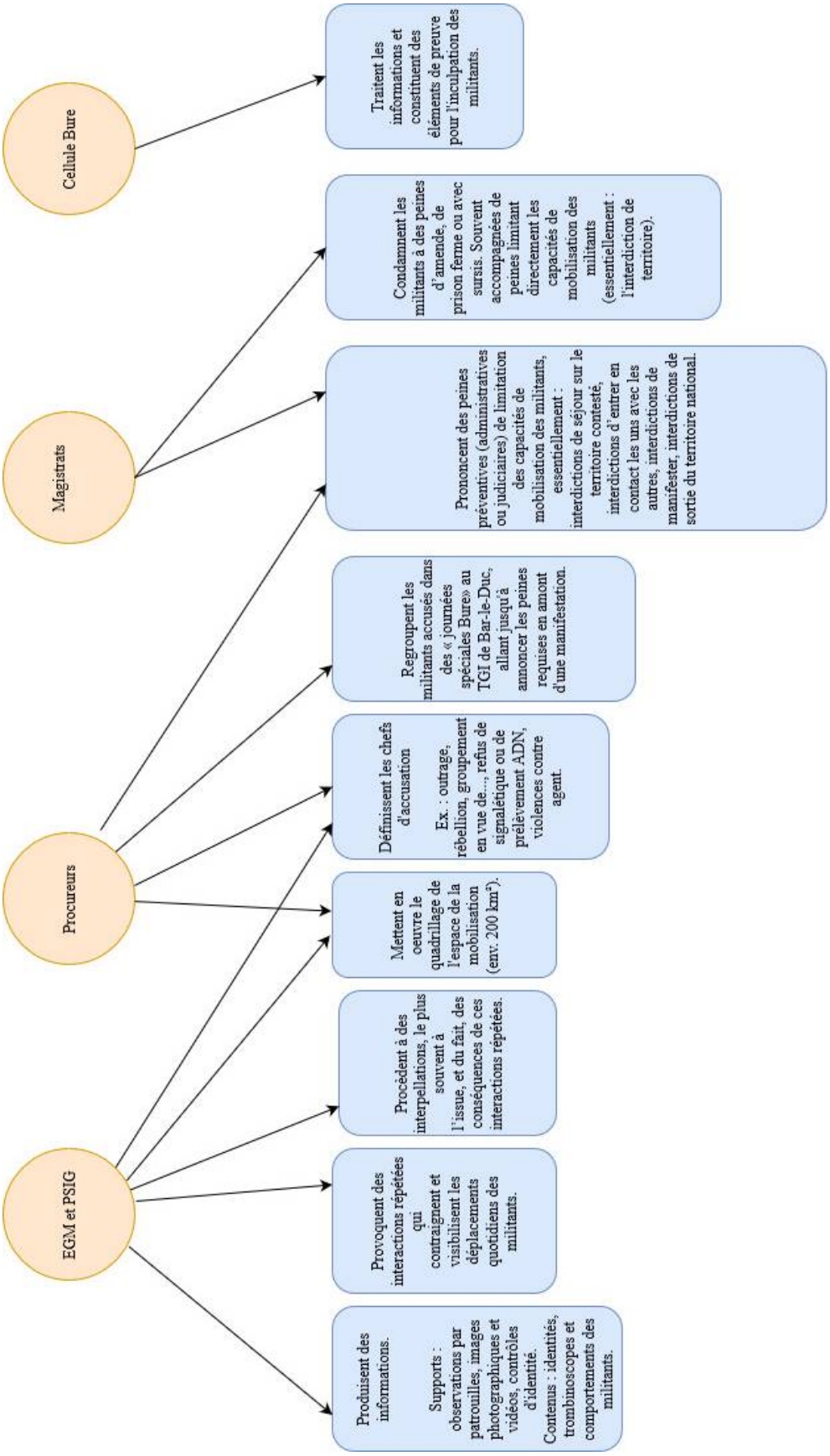

Figure 29 : Les agents de l'ordre actifs à Bure.

L'ensemble des acteurs ci-dessus est impliqué, plus ou moins directement, dans le déploiement des contrôles d'identité. La littérature sur les contrôles d'identité se penche essentiellement sur la détermination d'éventuelles discriminations (Jobard, *et al*., 2012 ; Jounin *et al*, 2015), mais apporte également des éléments quant au rôle social et politique de ces dispositifs (Bradford, 2017 ; Gauthier, 2015 ; de Maillard *et al.*, 2016 ; Roché, 2016). L'un des objectifs de l'enquête ethnographique a été de comprendre de quel style de police relève l'encadrement d'une contestation politique comme celle de Bure. La notion de « style de police » a été forgée par le criminologue James Q. Wilson, travaillée par les politistes J. de Maillard et M. Zagrodzki :

> « …la façon dont les policiers de terrain appliquent les lois, priorisent certaines activités, maintiennent l'ordre en public (…). Ces styles matérialisent au quotidien le mode d'action, les décisions, les priorités des services de police » (de Maillard, Zagrodzki, 2017, p. 486).

Dans le cas de Bure, le principal style de police utilisé est évidemment celui qui préside au mandat de maintien de l'ordre en public. Pour préciser l'analyse, j'utiliserai donc la notion telle qu'enrichie par Mike Hough, qui distingue les styles « réactifs » (répondre aux appels de la population notamment) des styles « proactifs » qui tendent à provoquer l'interaction avec la population dans une perspective de contrôle du territoire (Hough, 2013). Or « le contrôle proactif (…) [est devenu un] élément central du répertoire professionnel » des forces de police, et un « outil routinier du contrôle du territoire » (de Maillard, Zagrodzki, 2017, p. 488). L'objectif de cette section est de déterminer les stratégies policières mises en œuvre à Bure, à partir du suivi ethnographique des interactions entre forces de l'ordre et militants, essentiellement à l'occasion de contrôles d'identité.

Si les études sur les pratiques policières de contrôle d'identité (*stop and search*) s'appliquent à des configurations sociales assez différentes de celles de l'action collective ou du militantisme, il peut être fructueux de comparer leur analyse à celle du cas de Bure. Il faut ainsi se demander en quoi les configurations socio-spatiales de Bure (territoires ruraux, militants blancs, existence d'une résistance organisée, implantation d'un projet nucléaire) changent la mise en œuvre du travail policier, à travers notamment les contrôles d'identité. Les différences de pratiques policières peuvent s'expliquer de plusieurs façons selon que l'on se trouve à Bure ou bien dans d'autres configurations socio-spatiales et politiques : par les types et styles de police déployés ; par le type d'illégalismes et d'actions visées par le travail de l'ordre ; par le type de personnes suspectées et visées.

Suivant nombre d'auteurs ayant travaillé sur l'activité policière, je me demanderai dans quelle mesure ces dispositifs relèvent d'une velléité étatique de discipliner les déviants, de marquer et maîtriser le territoire ou encore de réaffirmer l'ordre politique. Si la barricade bricolée est le dispositif par excellence de la contestation autonome de l'ordre territorial, le contrôle d'identité apparaît comme celui qu'ont adopté les autorités politiques pour surmonter l'épreuve de lisibilité, et réaffirmer l'emprise et la légitimité de l'État dans ce territoire.

3.1. L'adaptation de la stratégie policière à la mobilisation autonome.

> *« Notre manœuvre d'ordre public doit être souple et agile pour faire face à une succession de temps forts et de temps faibles. » (colonel Mark Evans, commandant du groupement départemental de gendarmerie de Meuse)*[224].

Avant tout, il faut décrire le déploiement policier spécifique de « Bure », puisqu'il pourra expliquer en partie le type d'interactions entre forces de l'ordre et militants anti-nucléaires. Le territoire sur lequel s'exerce le travail de l'ordre à Bure se distingue de ceux où se déploient ordinairement les contrôles policiers par le type de police impliquée. Pour reprendre la typologie récente des politistes Fabien Jobard et Jacques de Maillard, il ne s'agit pas là d'une « police de tranquillité publique » mais d'une « police des foules » (de Maillard, Jobard, 2015, p. 133-139). En plus de l'encadrement et de la répression des rassemblements protestataires, la police des foules est utilisée en France pour la protection des bâtiments publics. Il faut insister sur cette particularité de l'emploi d'une police des foules pour une opération de « maintien de l'ordre » *prolongée* (depuis six ans et au-delà), quotidienne et permanente, décorrélée d'un quelconque événement protestataire impliquant une « foule », un rassemblement. Sur le reste du territoire français, une surveillance aussi prégnante et une intervention aussi répétée se retrouvent au sein des quartiers populaires en périphérie des métropoles. La différence tout à fait notable est qu'au sein de ces territoires opèrent précisément des forces non spécialisées dans le maintien de l'ordre (Brigades anti-criminalité, Brigades de surveillance du territoire…). L'usage de forces spécialisées en maintien de l'ordre dans le contexte de Bure révèle donc une différence de catégorisation évidente du type de population visée *et* du type de désordre à conjurer : à Bure le caractère directement politique du désordre observé est, malgré tout, reconnu. En effet, quand, dans le quartiers populaires urbains, la police est amenée à défendre la « tranquillité de voie publique » et les biens privés, dans le cas de Bure, la gendarmerie est appelée à défendre les institutions publiques (installations présentes ou à venir d'une filière nucléaire encore en partie publique et d'intérêt stratégique).

La nature des forces employées produit des formes d'interactions différentes entre forces de l'ordre et groupes ciblés. Tout d'abord, ces deux types d'agents de l'ordre (police des foules ou de tranquillité publique) n'ont pas le même rapport à l'autorité politique et à la hiérarchie : ils diffèrent dans le degré d'autonomie des agents sur le terrain. Les enquêtes sociologiques ayant étudié les dynamiques, catégories et critères présidant à la réalisation d'un contrôle d'identité, montrent bien l'importance de l'initiative policière : l'idée que les

[224] Propos extraits d'un article du magazine officiel de la Gendarmerie nationale : *Gendinfo*, « A Bure, les gendarmes à l'épreuve de la contestation antinucléaire », 6 février, [en ligne] https://www.gendinfo.fr/sur-le-terrain/immersion/2022/a-bure-les-gendarmes-a-l-epicentre-de-la-contestation-antinucleaire, dernière consultation le 1er avril 2023.

agents se font du déroulement normal de la vie sur voie publique, et donc les types de comportements et de mouvements qu'ils vont soupçonner d'enfreindre cette normalité – et potentiellement la loi –, est déterminante dans la décision de contrôler ou non. L'apparence de la personne (tenue vestimentaire, couleur de peau, âge, genre) ainsi que ses comportements (type de conduite au volant, rythme de marche, gestes…) sont parmi les critères et catégories à partir desquelles l'(a)normalité est établie (Roché, 2016, p. 162-167). Cette large latitude d'interprétation policière ainsi que cette mission de production de la normalité sociale sont propres à la police de tranquillité publique (Jobard, de Maillard, 2015, p. 113-115) que l'on retrouve dans l'immense majorité des contrôles d'identité réalisés en France (et donc étudiés par la littérature sociologique).

Or cette police, la plus nombreuse en France, est, de loin, la moins présente aux alentours de Bure. Si des gendarmes de tranquillité publique ont été déployés jusqu'en 2016, tous ont été finalement exclus du jeu de la surveillance, des patrouilles ou des interventions. Plusieurs explications sont possibles, sans réponse définitive : il semble que la surveillance et la canalisation des activités contestataires autour de Bure aient demandé trop de moyens humains comparé aux capacités locales, et provoqué provisoirement le délaissement des affaires courantes (des contrôles routiers classiques notamment, et la lutte contre le trafic de drogues, massif en Meuse). Dans un article publié sur différents médias spécialisées sur la gendarmerie nationale, on peut trouver le témoignage du commandant de la brigade de proximité de Gondrecourt-le-Château (à 10 km du village de Bure) concernant cette installation : « On vivait Bure, on respirait ANDRA, [l'arrivée de l'Escadron] fut un vrai soulagement »[225]. Le remplacement partiel des forces de gendarmerie « de tranquillité publique » par des forces spécialisées dans la gestion des conflits politiques peut donc en partie relever d'une variable organisationnelle, mais aussi d'une différence d'appréciation des autorités politiques et policières quant à la nature de la « menace » et aux enjeux du conflit.

Dans le courant de l'année 2017, alors que la contestation autonome du CIGEO a pris de l'ampleur, un certain nombre d'acteurs publics défendent la nécessité d'intensifier et d'élargir les dispositifs d'encadrement policier du territoire disputé, afin d'assurer la mise en œuvre du projet. L'introduction relativement massive de forces policières et militaires a en effet d'abord été demandée et justifiée par des élus, comme dans cette lettre adressée au Premier ministre en juin 2017 :

> « Nous vous demandons d'implanter à Montiers sur Saulx, chef lieu de canton « historique », une unité de gendarmerie à la fois stable, disponible, aux effectifs suffisants et connaissant bien les populations, pour les soutenir sans donner le sentiment de les traiter comme s'ils étaient eux aussi des étrangers à cette terre qui est la leur depuis toujours et pour longtemps encore. Ce qui les distingue aisément des "visiteurs" ».

[225] *Gendinfo*, 2022, « A Bure… », *art. cité.*

Cette lettre a l'avantage de clarifier, pour les pouvoirs publics, d'autres enjeux de la restauration durable de l'ordre public à Bure :

> « L'enjeu décisif en vaut les moyens, en effet. Sans ce projet, (…) la filière [électronucléaire française] devrait s'arrêter dans son ensemble, faute de gérer la fin du cycle des combustibles »[226].

Il ne s'agit donc pas d'un strict enjeu de maintien de l'ordre, ni seulement d'une réaffirmation de l'autorité de l'État (face aux « zones de non droit »), mais bien aussi d'assurer la réussite et la pérennité de l'ordre nucléaire. Cet enjeu est pris au sérieux puisqu'à partir de 2017 et, plus encore en 2018, de nouveaux dispositifs vont être mis en œuvre. A partir de l'été 2017, un Escadron de gendarmerie mobile (EGM), c'est-à-dire 110 militaires, est installé 24h/24 à Bure, dans l'enceinte du laboratoire de l'ANDRA. En octobre 2018, une convention est signée entre l'Agence et la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) pour pérenniser la présence de ces militaires et ainsi la protection des installations et chantiers de l'agence. Cette convention coûte « une dizaine de millions d'euros par an » selon l'agence[227]. Grâce à plusieurs décrets (1997, 2008, 2010, 2014)[228], il est en effet possible pour une entreprise publique ou privée de rémunérer des agents des forces de l'ordre, rembourser des frais de restauration, d'hébergement, de mise à disposition de matériel, etc. L'installation de l'EGM chez l'ANDRA le rend extrêmement réactif à la moindre alerte (par exemple : des véhicules ou piétons près du bois Lejuc), et son action est directement liée aux besoins définis par l'ANDRA. L'encadrement militaire du territoire disputé est conçu comme devant s'inscrire sur la longue durée. Ainsi, l'ANDRA annonce en 2021 un projet de construction de nouveaux bâtiments pour accueillir dans de meilleures conditions les escadrons successifs de gendarmes mobiles. D'une surface de 2.000 m², au prix d'un budget de 10 millions d'euros, le projet doit s'achever en 2027. Il est contextualisé ainsi par l'Agence :

> « Depuis 2018 et les incidents liés à l'occupation illégale du bois Lejuc par les opposants au projet Cigéo, le Centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne héberge à la demande de l'État et des pouvoirs publics, un escadron de gendarmerie sur le site du Laboratoire souterrain. Les escadrons qui se succèdent, placés sous la responsabilité du commandant de groupement de la gendarmerie de la Meuse, ont *pour mission de veiller à l'ordre public, à la protection du bois Lejuc et à la sécurité des personnes*. »[229]

---

[226] Lettre d'information de Gérard Longuet, Claude Léonard et Bertrand Pancher adressée au Premier ministre au sujet des derniers événements survenus sur la Zone de Bure où doit s'implanter le projet CIGEO. 26.06.2017, [en ligne] http://burestop.free.fr/spip/IMG/pdf/bure-170626-lettre-de-gerard-longuet.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

[227] Voir le média en ligne *Reporterre* : https://reporterre.net/A-Bure-l-agence-des-dechets-nucleaires-se-paie-des-gendarmes, dernière consultation le 1er avril 2023.

[228] Voir ceux de 1997 et de 2008 : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000564559/ et https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018315293/, dernière consultation le 1er avril 2023.

[229] ANDRA, mars 2022, « Projet de construction de nouveaux bâtiments sur le site du Laboratoire souterrain à l'usage des gendarmes mobiles sur place », Déclaration d'intention au titre des articles L121-18 et R121-25 du Code de l'environnement, [en ligne] https://meusehautemarne.andra.fr/sites/meuse/files/2022-03/Andra-%20Declaration%20dintention%20VF%20mars%202022.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

Par ailleurs, la Communauté de communes la plus concernée par le projet CIGEO (Portes de Meuse) a porté la construction d'une nouvelle gendarmerie à Gondrecourt-le-Château qui doit se terminer en 2022. La « première pierre » a été inaugurée en présence d'élus et du sous-préfet chargé de CIGEO[230], pour lequel il s'agit bien, par cette nouvelle gendarmerie, de « faire face aux enjeux de l'implantation du projet CIGEO »[231]. Pour un coût total estimé à 5,1 millions d'euros, ces locaux seront assez conséquents (1.500 m²) relativement au contexte démographique (7 habitants au kilomètre carré)[232]. Le projet est financé à environ 57% par des fonds directement issus de l'industrie nucléaire française (EDF, ORANO, CEA).

La quantité et la nature des forces employées, ainsi que les textes qui encadrent leurs actions (convention, arrêtés préfectoraux, réquisitions du procureur), démontrent que les pratiques policières déployées à Bure relèvent de véritables « stratégies organisationnelles », telles que définies par Jacques de Maillard :

> « (…) On peut parler de stratégies organisationnelles pour insister sur la dimension collective, organisée et descendante, qui préside à ces contrôles. Ces derniers ne sont plus seulement le fait de policiers isolés, utilisant leur autonomie opérationnelle pour décider de contrôler une personne, de la questionner et, éventuellement, de la fouiller. Ils sont activement encouragés par une hiérarchie qui cherche à montrer qu'elle fait quelque chose pour faire baisser la délinquance, permettre des arrestations et saisies d'armes » (de Maillard, 2019, p. 15).

Ces stratégies organisationnelles laissent peu de place à l'autonomie des agents, d'autant plus que la police des foules est structurellement bien plus hiérarchisée que la police de tranquillité publique. L'Escadron de gendarmerie mobile relève bien d'une police des foules. Il s'agit à la fois pour les forces de l'ordre de protéger les installations de l'ANDRA et tout chantier relatif au projet CIGEO (comme l'indique la convention signée avec la DGGN) et d'intervenir pour empêcher les manifestations dans une dizaine de villages autour de Bure. Une spécificité subsiste : si quelques rassemblements de « foules » protestataires ont bien lieu autour de Bure (une demi-douzaine par an en moyenne depuis 2016), si quelques interventions sont réalisées pour encadrer un chantier de construction ou barrer l'accès aux installations de l'ANDRA, l'immense majorité de l'activité policière dans ce territoire (concernant cet EGM) se déroule hors de tels épisodes. La présence prolongée (2016 à aujourd'hui) et permanente des forces de maintien de l'ordre modifie donc nécessairement la nature et l'enjeu de leur mission, ainsi que les modalités du rapport qu'elles vont entretenir avec les personnes ciblées.

---

[230] Voir l'article du journal régional *L'Est républicain*, 2 décembre 2021 : https://www.estrepublicain.fr/defense-guerre-conflit/2021/12/02/nouvelle-gendarmerie-la-premiere-pierre-est-posee, dernière consultation le 1er avril 2023.

[231] De même, pour le président de la communauté de communes des Portes de Meuse, ces bâtiments sont « à proximité et en lien direct avec le projet CIGEO » (propos repris par le même journal).

[232] Selon le cabinet d'architecte en charge de la conception : http://b2h-architectes.fr/portfolio_page/gondrecourt-chateau-55/, dernière consultation le 1er avril 2023.

L'adaptation de la stratégie policière aux spécificités de la mobilisation autonome de Bure se traduit par l'appréhension spatiale de celle-ci sous un prisme militaire. Il est intéressant de relever d'autres extraits du magazine officiel de la Gendarmerie nationale (*Gendinfo*), concernant la « riposte » des gendarmes à l'opposition anti-CIGEO. Y témoigne notamment Mark Evans, le commandant du groupement de gendarmerie de Meuse : « [Les opposants] disposent d'une stratégie d'acquisition foncière basée sur le long terme, [ces lieux] leur servent de base logistique ». Selon *Gendinfo*, la Maison de résistance de Bure est, de plus, « une base opérationnelle avancée pour mener des opérations coup de poing ». Dans ce cadre, la mission des forces de l'ordre se comprend effectivement comme une reconquête du territoire :

> « Pour l'instant donc, les gendarmes du groupement, bien aidés par ceux de EGM, effectuent un contrôle de zone. "L'objectif de la mission est de *prévenir* les troubles à l'ordre public qui pourraient retarder ou menacer le projet Cigéo'' (…). Ainsi, l'une des priorités de l'officier consiste à "interdire toutes les installations sauvages", en particulier dans la zone du bois Lejuc, pour les raisons expliquées précédemment. "Si nous ne sommes pas là, on leur laisse le terrain. Les opposants, comme la nature, ont horreur du vide''. Mais ce jeu du chat et de la souris se tient dans une zone de 150 km². Difficile, par conséquent, de tout contrôler, à moins de militariser la zone, ce qui est absolument hors de question pour l'officier : "Nous ne sommes pas une force d'occupation", martèle-t-il [souligné par moi] »[233].

Les propos du haut gradé de la gendarmerie montrent clairement que les autorités de gendarmerie ont une appréhension spatiale de la « mission » qu'ils ont reçue. Il s'agit d'intercepter les velléités de prises militantes sur le territoire qui pourraient accroître leurs capacités à s'organiser et à enrayer le projet nucléaire. Les forces de l'ordre ne doivent pas tant *réprimer* des « troubles à l'ordre public » lorsqu'ils surviennent, afin que cet ordre public soit préservé : elles doivent plutôt en *prévenir* l'émergence, afin que soient garanties les bonnes conditions de mise en œuvre du projet CIGEO. L'objectif des forces de l'ordre est donc de garantir la reproduction locale de l'ordre nucléaire en identifiant, évaluant et réduisant l'emprise spatiale de la mobilisation sur le territoire jugé le plus utile au projet. En un mot, il s'agit de rendre le territoire à nouveau gouvernable.

Peut-on opérer des comparaisons entre les stratégies policières mises en œuvre à Bure et d'autres espaces qui ne sont pas nécessairement en contexte de mobilisation ? Elles peuvent être tout d'abord comparées à des stratégies développées entre les années 1990 et les années 2010 à partir de théories de criminologie : le *Hot Spot Policing* (HSP, « police des points chauds ») consiste en une intensification des interventions policières sur des territoires et à des moments considérés comme particulièrement « criminogènes » (Jobard, de Maillard, 2015, p. 211-213). Dans les espaces où il est appliqué (e.g. États-Unis), le HSP prend, pour l'essentiel, la forme de patrouilles, contrôles d'identité et saisies d'armes à feu fortement

[233] Gendinfo, 2022, « A Bure… », *art. cité.*

concentrés dans ces (micro-)territoires. Le surinvestissement de ces « points chauds » est censé produire une diminution de la criminalité violente, de la circulation d'armes et de drogues, voire dans certains cas de la prostitution. Ce type de stratégies policières, assez développé dans le monde anglo-saxon, l'est encore peu en France. Comme le soulignent les auteurs susmentionnés, les policiers français disposent de peu de données statistiques localisées sur la criminalité, peinent à identifier des lieux précis de délinquance, et n'agissent donc que peu en fonction de ces critères. Pourtant, la stratégie policière adoptée à Bure est très clairement analogue au HSP : les lieux de vie et d'organisation militantes sont, pour leur grande majorité, identifiés par les forces de l'ordre. Si le territoire qui concentre l'essentiel des patrouilles et contrôles de gendarmes mobiles est relativement étendu (deux fois la superficie de Paris intra-muros), cela doit être relativisé par la très faible densité démographique (7 habitants au kilomètre carré). Tandis qu'en France, le taux d'encadrement de la population par les forces de sécurité (armée, polices, gendarmeries, douanes) était, en 2017, d'environ 1 agent pour 222 personnes[234], ce taux passe, dans la zone de « Bure », à environ 1 agent pour 13 personnes – et ce sans compter les deux brigades de gendarmerie de Ligny-en-Barrois et de Gondrecourt-le-Château qui restent utilisées. De plus, le nombre d'adresses spécifiquement ciblées et surveillées au sein de ce territoire est faible – de l'ordre d'une dizaine –, de même qu'il y a peu de parcours possibles entre ces lieux.

La différence importante qui demeure entre les stratégies policières à Bure et le HSP, c'est le peu d'importance effective des infractions de droit commun recherchées par les forces de l'ordre de terrain (j'excepte donc ici l'instruction pour association de malfaiteurs). Concernant la recherche de drogues, il faut préciser que c'est un motif qui a été longtemps utilisé par le procureur de Bar-le-Duc, notamment dans ses « réquisitions », pour justifier, d'un point de vue opérationnel, les contrôles d'identité ainsi que certaines opérations (telle la perquisition d'un terrain de vie militant à Mandres-en-Barrois en 2018). Or, presque aucune drogue n'a été saisie en plusieurs années de (centaines de) contrôles sur ce territoire. De plus, la rareté de l'usage des palpations par les gendarmes tend à montrer, si besoin était, que ce ne sont pas les drogues qui sont recherchées. Pour ce qui est des « armes », s'il arrive que certaines soient saisies et leurs propriétaires poursuivis en justice pour leur « port » ou « transport », celles-ci sont rares et relèvent de catégories très faiblement dangereuses (Opinels, pelle à tarte, câbles).

La gendarmerie mobile a donc déployé à Bure des stratégies de surveillance et d'intervention qui peuvent être rapprochées de la police des « points chauds », provoquant une présence massive sur le terrain et des conséquences importantes pour les personnes ciblées. Néanmoins, il ne s'agit pas précisément ici d'une criminalité de droit commun mais

[234] Cour des comptes, 2020, *Les polices municipales*, Rapport public thématique, Octobre 2020, [en ligne] https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-11/20201020-rapport-polices-municipales_0.pdf, p. 147, dernière consultation le 1er avril 2023.

d'actions collectives organisées, ce qui force les acteurs répressifs à adapter en partie leurs justifications et motifs d'action.

3.2. Se défendre des contrôles d'identité.

L'observation des nombreux contrôles d'identité, entre 2016 et 2019 (14 en observation directe, 31 en témoignage à la suite du contrôle), offre les matériaux empiriques les plus foisonnants pour saisir les stratégies organisationnelles de la gendarmerie à Bure. Il s'agit ici d'en comprendre la nature, les enjeux, les effets, aussi bien que les résistances opposées par les militants autonomes de Bure. Il faut préciser une nouvelle fois que ces observations ont été réalisées au côté des militants engagés : concrètement, j'étais dans les voitures ou circulait à pied auprès d'eux, et n'avais donc accès que de manière partielle aux interactions entre les fonctionnaires de gendarmerie eux-mêmes.

Encadré n°13 – Quelle est la cible de l'entendement policier ?

Quels sont les critères déterminant un contrôle d'identité à Bure ? Quels semblent être les critères, motivations et catégories policières à partir desquelles décision est prise d'effectuer le contrôle ? Il s'agit bien ici de contrôles d'initiative ou discrétionnaires tels que les définissent Jacques de Maillard et Mathieu Zagrodzki, à savoir des contrôles qui « s'effectue[nt] sur des critères extérieurs au comportement potentiellement délinquant de la personne : un individu situé dans un territoire auquel il est apparemment étranger, l'aspect général d'une automobile, le style vestimentaire, ou encore l'attitude de la personne (l'ironie provocatrice par exemple) » (de Maillard, Zagrodzki, 2017, p. 489). A Bure, les contrôles d'identité ont atteint un niveau qu'on pourrait qualifier de systématique : la décision du contrôle ne nécessite pas forcément une évaluation de la personne. Sa seule présence sur le territoire disputé peut justifier un contrôle d'identité.

Bien qu'aucune analyse quantitative n'ait été réalisée, il est possible, par le biais de l'enquête ethnographique de longue durée, d'avancer quelques hypothèses. Le fait de circuler dans une voiture à bas coût, usée ou sale semble accroître les risques d'être contrôlé. De même, le fait d'être jeune. De même, le fait de circuler à pied entre deux villages expose au contrôle (ou du moins à une interpellation verbale) des forces de l'ordre, dans la mesure où, comme dans les autres territoires ruraux du Grand Est, il est rarissime que des habitants « autochtones » non marginaux marchent à pied (Coquard, 2019). Le genre ne semble pas jouer, contrairement aux autres configurations socio-spatiales dans lesquels les hommes sont bien plus contrôlés que les femmes. Enfin, il est possible que le style vestimentaire, « punk » ou « jeune » (sweats à capuches, casquette, jogging) puisse jouer, mais cela est moins évident.

Il faut ici rappeler les limites de l'enquête : celle-ci porte sur le monde militant (et leurs nombreuses interactions avec des forces de l'ordre) mais non sur les forces de l'ordre elles-mêmes. Je n'ai donc que très peu accès (sinon par récits) aux interactions entre forces de l'ordre et habitants des environs qui ne font pas partie des sociabilités militantes. Il est en tout cas à noter que des habitants étiquetés comme opposants par les autorités policières locales, bien qu'ils soient nés ici, de genre féminin ou très âgés, ont bien été contrôlés plusieurs fois par la gendarmerie. De plus, certains éléments laissent à penser que les habitants, même

non-opposants au projet de stockage radioactif, sont contrôlés, voire même de façon répétée. J'en veux pour preuve un laissez-passer octroyé par la mairie d'une commune centrale (Mandres-en-Barrois, partisane du CIGEO à l'époque) à une habitante du village, sans aucun engagement militant et même plutôt favorable au projet nucléaire. Ce document est censé permettre à cette dame âgée de promener son chien dans les rues de son village sans avoir à donner ses papiers d'identité lorsqu'elle croise des gendarmes.

3.2.1. Les trois rôles des patrouilles et contrôles d'identité.

> « Néanmoins, le contrôle discrétionnaire est également utilisé hors du simple cadre de la prévention de la criminalité ou de la recherche d'informations sur une infraction, qui est normalement la finalité d'un contrôle d'identité selon les termes du Code de procédure pénale. Le contrôle d'identité s'est mué en instrument d'affirmation du pouvoir policier sur la population, plus particulièrement la population jeune. De ce fait, dans nos observations, la police utilise les contrôles d'identité selon trois autres modalités, qui toutes visent à entretenir une relation d'autorité : ils sont tantôt un mode d'occupation de terrain et de relation avec les jeunes, tantôt une façon de se faire respecter, tantôt une sanction en soi. » (de Maillard, Zagrodzki, 2017, p 490).

A partir de l'observation, il est possible de saisir trois rôles ou effets complémentaires des contrôles d'identité : identification des militants de Bure (rôle judiciaire), intimidation et réaffirmation de l'autorité de l'État (rôle symbolique), neutralisation ou dissuasion (rôle opérationnel).

- **Le rôle judiciaire des contrôles d'identité.**

Le rôle spécifiquement judiciaire des contrôles d'identité est le moins prégnant, bien que la grande majorité des contrôles effectués l'aient été au titre de la police judicaire (article 78-2 du Code de procédure pénale). La plupart sont en effet juridiquement justifiés par des réquisitions du procureur de la République, au motif de la dangerosité présumée des militants de Bure. Assez rarement, ces contrôles ont permis de trouver des personnes effectivement recherchées. Intercepté et contrôlé par les gendarmes alors qu'il circulait en vélo entre le bois Lejuc occupé et la Maison de résistance, il apparaît que K. est « interdit de séjour » en Meuse et Haute-Marne dans le cadre de son contrôle judiciaire. Ce militant de Bure, originaire de la région, est alors emprisonné. Très rares également sont les cas où les contrôles d'identité débouchent sur l'élucidation d'un délit plus ancien, grâce à la révélation d'une preuve quelconque. Le plus souvent, les illégalismes poursuivis suite à un contrôle d'identité résultent du contrôle lui-même en tant qu'interaction (*cf. chapitre 7*).

Parlant des opposants, le procureur de la République de Bar-le-Duc (Olivier Glady) dénonce, lors d'un procès en octobre 2018, leur refus de décliner aux gendarmes leur identité (durant les contrôles), et explique que « c'est par leurs interpellations systématiques que leurs

identités se sont révélées » (Carnet de terrain, Bar-le-Duc, 16 octobre 2018). Si ces contrôles ont donc pour rôle évident de *donner un visage* à des militants qui s'efforcent de le dissimuler, la banalité du blâme qui s'y déploie peut être comprise comme une stratégie policière destinée à pousser les militants à la faute – et de les faire ainsi entrer dans un parcours judiciaire. Dans cette épreuve de lisibilité, les forces de l'ordre l'emportent sans conteste : même sans conduire de véhicule (ce qui contraint à avoir ses papiers d'identité sur soi), très peu de militants ont pu vivre plus d'un an dans les environs de Bure sans jamais avoir à livrer leur identité civile.

- **Le rôle symbolique des contrôles d'identité.**

> « Le travail policier se traduit en France par d'autres motifs que connaître l'identité d'une personne : en effet, si quelqu'un a été contrôlée six fois dans l'année (…), on peut supposer que les policiers n'ignorent plus son identité au bout de quelque temps. Le contrôle policier est devenu synonyme de travail policier. Il est l'outil principal, le couteau suisse des agents qui l'utilisent systématiquement » (Roché, 2016, p. 221).

Cette conclusion, qui fait suite à une étude sur les contrôles d'identité ciblant les adolescents français et allemands, pourrait aussi se formuler quant au travail policier à Bure. Hormis l'identification individuelle des militants, il ne faut pas sous-estimer le rôle symbolique des contrôles d'identité. Dans la continuité des travaux qui se sont efforcés d'observer *in situ* les contrôles (Jobard *et al.*, 2012 ; Jounin *et al.*, 22015 ; Roché, 2016), je note l'importance des interactions ordinaires entre gendarmes et militants lors d'un contrôle. Si les personnes contrôlées manifestent de l'impatience ou de l'indocilité verbale à l'égard de l'autorité policière, le contrôle se durcit immédiatement, les gendarmes cherchant expressément à discipliner la (les) personne(s). L'un de ces contrôles l'illustre bien :

> Princesse [militant de 22 ans], m'emmène à la gare de Joinville pour que j'y prenne le train. Au rond-point de Bure, une patrouille de gendarmerie nous arrête : contrôle des papiers du véhicule. Princesse est exaspéré et échange avec le gendarme d'un ton sec. Dès que ce dernier lui a rendu les papiers, Princesse, sans répondre, remonte sa vitre et relance le moteur. Le gendarme toque à la vitre en haussant le ton : « Eteignez votre moteur ! Si vous le prenez comme ça, on va faire le tour du véhicule. » Le gendarme trouve un problème de pneu lisse qui vaut une amende au conducteur (Carnet de terrain, Bure, 27 octobre 2018).

Le ton sec et l'absence de politesse coutumière (Princesse aurait dû remercier le gendarme qui lui tendait ses papiers) rompt avec le type d'interaction et de comportement attendu par le gendarme. Ce dernier demande une forme de déférence de la part du militant, en plus d'une stricte obéissance formelle. Lorsque la personne contrôlée ne se contente pas du silence, l'indiscipline peut avoir des conséquences plus importantes, et notamment ultérieures à l'interaction elle-même. Ce fut le cas de Chair, une militante de moins de 30 ans installée à Bure depuis un an :

> Je me suis faite contrôler tout près de la Maison [de résistance] alors que j'étais déjà garée. Je leur ai dit qu'ils avaient pas le droit et le gars m'a répondu : « On a tous les droits ». J'ai dis : « Ah ! donc, ça veut dire qu'on est dans un État fasciste ? » (Carnet de terrain, Bure, 16 juillet 2017).

Environ une semaine plus tard, Chair est de nouveau contrôlée alors qu'elle conduit à quelques kilomètres de là. Les gendarmes exigent qu'elle laisse sa voiture et les suive au poste. Elle est mise en garde-à-vue pour « outrage », puis reçoit un « rappel à la loi ». Un autre exemple est plus frappant encore :

> On est autour du poêle de la maison quand Calamity entre. On discute un peu, cela se sent tout de suite qu'elle a besoin de chaleur humaine pour être rassurée. On lui demande ce qui ne va pas. Elle a l'air énervée et choquée, raconte son interaction du matin avec une patrouille de gendarmerie mobile : « Ils m'arrêtent en bagnole. Bon, moi, direct, je tends les papiers de la bagnole. Il les prend sans rien dire, retourne vers son fourgon avec ses p'tits camarades – je suppose qu'il est allé regarder si j'étais dans leur fichier. Il reste bien cinq bonnes minutes avec eux, il avait l'air de plus faire grand-chose… J'en avais trop marre, je voulais rentrer chez moi. Je l'appelle : "Alors ? Je peux y aller ?!" Le flic revient, l'air véner et m'dit : "eh là ! on se calme Madame ! D'abord, vous m'avez pas donné vos papiers !" ""Quoi ?! Vous vous foutez de moi ?" "Pour la dernière fois, *calmez-vous* sinon je vous embarque pour outrage !" J'ai lâché l'affaire, j'ai attendu, et il a fini par revenir me rendre mes papiers, avec un sourire narquois en disant "Et bonne route." « - [Chair] C'est dingue… Tu veux pas écrire ce qui t'est arrivée ? » - [Calamity] Non… ça sert à rien. » (Carnet de terrain, un village près de Bure, 8 octobre 2018).

La singularité de cette fonction de réaffirmation de l'autorité policière se manifeste d'autant plus lorsque l'interaction entre forces de l'ordre et militants est dénuée de toute recherche d'identification ou de judiciarisation.

> Tonnerre [une militante d'un peu moins de 30 ans, installée à Bure depuis plusieurs mois], vient de se garer sur le parking de la Maison de résistance. Un véhicule de gendarmerie, qui la suivait de très près, s'arrête juste à côté. Ses trois passagers en descendent et viennent se positionner à gauche de la voiture de Tonnerre, côté conducteur. L'un des militaires s'adosse lourdement à la portière. Tous trois sourient. Je suis à quelques dizaines de mètres mais c'est le récit de Tonnerre juste après qui me permet de bien comprendre ce qui s'est passé. Elle est chamboulée, me raconte le souffle court : « Le flic m'empêchait de sortir de ma voiture, l'horreur putain…, j'ai fini par sortir du côté droit ! » (Carnet de terrain, Bure, 1er décembre 2017).

Les gendarmes n'ont pas contrôlé Tonnerre à ce moment-là ni n'ont entamé de procédure à son encontre. Cela donne à penser qu'il s'agissait seulement là d'un acte d'intimidation.

Les différents cas observés de contrôle d'identité à Bure viennent confirmer des travaux de recherche effectués à ce sujet dans d'autres configurations. Le chercheur Sébastien Roché par exemple, dans le cadre d'une enquête sur les pratiques policières discriminatoires, écrit :

> « Il existe une règle informelle qui guide la pratique : le contrôle est un moyen d'affirmer son pouvoir sur la situation immédiate, sans considération pour l'efficacité dans la lutte contre la délinquance. Le contrôle sert à marquer une position de commandement. Il rassure sur la capacité à contraindre le poliçable. » (Roché, 2016, p. 164).

Plus loin, le chercheur conclut que le contrôle ne serait finalement qu'un « moyen de corriger toute indocilité plus que résoudre une affaire ou de traiter un problème » (Roché, 2016, p. 167). Le sociologue Jérémie Gauthier le résume clairement, dans le cadre d'une recherche sur le caractère potentiellement discriminatoire de pratiques policières (les contrôles dits « au faciès ») :

> « Ce faisant, la rationalité *disciplinaire* est destinée à affirmer le pouvoir policier au sein de l'économie interactionnelle locale et à sanctionner des individus n'ayant pas forcément commis d'infraction mais mettant à l'épreuve l'autorité des policiers [souligné par l'auteur] » (Gauthier, 2015, p. 13).

En résumé, le rôle symbolique des contrôles d'identité peut se synthétiser comme suit : une « rationalité disciplinaire » qui vise à réintroduire un territoire défini (et ses habitants) dans le giron de l'autorité policière. En cela, le cas de Bure peut être rapproché de celui des périphéries populaires des métropoles, dans la mesure où ce n'est pas exclusivement – voire pas prioritairement – de la délinquance qui est visée par la répression, mais la production d'un ordre social et symbolique dans lequel les corps identifiés comme opposants ou déviants tendent à être surveillés, encadrés, minimisés. Une enquête notamment menée par Sébastien Roché analyse les différences de taux de contrôle entre les adolescents (scolarisés) masculins du groupe majoritaire (dont les parents sont Français) et les adolescents masculins du principal groupe minoritaire (dont un des parents au moins est Nord-Africain). Il apparaît qu'environ un Français « d'origine française » sur cinq déclare avoir été contrôlé par la police, tandis que c'est le cas de plus d'un Français d'origine maghrébine sur trois. Cette disproportion s'accroît encore largement si l'on considère la fréquence des contrôles (Roché, 2016, p. 215-224). Cependant, plusieurs différences majeures sont à noter entre la « clientèle policière » habituelle et les militants de Bure : ces derniers, dès lors qu'ils s'éloignent du territoire directement ciblé, sont bien moins visés par les contrôles policiers. S'ils peuvent faire partie des classes d'âge et de genre (jeunes hommes) les plus ciblées par ces pratiques policières, ils s'en distinguent par l'apparence, puisqu'ils sont Blancs pour la plupart, par leur style vestimentaire moins marqué « hip-hop » (Jobard *et al*, 2012) ou encore par leur mode de vie qui les expose moins à l'espace public ouvert (Jounin *et al.* 2015).

Une autre différence importante tient aux attitudes et réactions policières au cours des contrôles d'identité eux-mêmes. Dans la configuration des quartiers populaires urbains, les enquêtes qualitatives en sciences sociales révèlent une attitude davantage « personnalisante » et plus agressive envers les personnes contrôlées. Que nous soyons en contexte français (Roché, 2016) ou états-unien (Bourgeois, 2013), le fait pour les agents de se considérer en face de leur « clientèle » et au sein d'un territoire hostile, les conduit à considérer plus

facilement les mots, gestes et attitudes des personnes visées comme irrespectueuses. La situation provoque alors davantage de réaction : tutoiement, virulence, menaces, palpations… A l'inverse, les agents de maintien de l'ordre (qui interviennent à Bure), dont l'action et l'*ethos* professionnel sont plus tributaires de la hiérarchie militaire et de l'autorité politique, contiennent leur réactivité et leur initiative personnelle lors de l'interaction. En fin de compte, si la fonction symbolique des contrôles d'identité a un impact fort sur le vécu psychique des militants, la fonction opérationnelle des contrôles n'en demeure pas moins importante.

- **Le rôle opérationnel des contrôles d'identité.**

Les contrôles peuvent avoir lieu de jour ou de nuit, parfois plusieurs fois sur les mêmes personnes. A partir de 2016 environ, en plus des contrôles ordinaires, les forces de l'ordre en opèrent au prétexte de l'ensemble des événements militants : qu'il s'agisse d'une projection dans une salle des fêtes, d'une réunion associative annoncée sur Internet, d'un goûter festif ou bien évidemment d'un rassemblement protestataire, des points de contrôle arrêtent les personnes susceptibles de s'y rendre. Je reprends ci-dessous un cas, issu d'un témoignage que des militants de Bure ont réalisé auprès de la Ligue des droits de l'homme, appelée pour tenter de créer des réactions et des soutiens publics à la mobilisation[235] :

> « En avril 2017, lors d'une soirée de projections de films et débats publics dans la salle municipale de Biencourt-sur-Orge, la gendarmerie nationale aurait mis en place un dispositif destiné à contrôler systématiquement tous les véhicules arrivant dans le village, relever systématiquement les numéros d'immatriculation, filmer les participants, contrôler leurs identités puis, à leur départ, contrôler sévèrement les mêmes véhicules dans le but de dresser le plus possible de procès-verbaux d'infractions. Par la suite l'équipe de tournage des « scotcheuses », qui avait notamment organisé les projections, aurait été en permanence contrôlée et filmée au point de la mettre dans l'impossibilité de travailler »[236].

Des arrêtés préfectoraux expriment le plus nettement la destination opérationnelle du quadrillage policier du territoire : il s'agit d'empêcher les rassemblements, mais aussi les conditions matérielles de leur préparation. En mars 2018, il faut empêcher « la réoccupation du Bois, haut lieu de la lutte anti-nucléaire ». Ce pour quoi, pour les jours précédents le week-end de mobilisation et durant celui-ci sont émises : des interdictions de manifester, des interdictions de circulation et de stationnement, des interdictions de survol (RAA n°19, mars 2018[237]). En août de l'année suivante, alors que l'opposition organise un festival, la préfecture

[235] Le témoignage est le même que celui que j'ai recueilli auprès des militants spectateurs du film, le soir des faits.

[236] Ligue des droits de l'homme, 20 juin 2019, « Rapport sur les événements survenus à Bure et sur leur traitement judiciaire », p. 2, en ligne : https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-LDH-sur-%C3%A9v%C3%A9nements-Bure-et-traitement-judiciaire-20-06-19_def.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

[237] https://www.meuse.gouv.fr/content/download/14598/92248/file/RAA%20n%c2%b0%2019%20du%201er%20mars%202018.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

prend arrêté de l'interdiction dans toute la Meuse de « rassemblements à caractère festif », celle de circulation des personnes aux environs de Bure, celle « du port et transport » de carburant, de pneus, poutres, paille ou bois dans douze villages autour de Bure (RAA n°66, août 2019[238]).

La fonction opérationnelle des contrôles ne se manifeste pas uniquement à l'occasion des événements de la mobilisation, mais vise l'ensemble de la vie quotidienne des militants de Bure. Deux situations, prises parmi de très nombreuses autres, mettent en lumière la prégnance du quadrillage policier du territoire :

> C'est le troisième contrôle cette semaine. Quelqu'un demande : « On y va vraiment ? » « - [Mistral] Oui c'est une amie ! Si on vient plus, les flics vont prendre trop la confiance… » Sur place, entre le rond-point et la salle des fêtes [de Bure], il y a déjà deux véhicules de gendarmes mobiles bien équipés, avec une ligne de boucliers. Une partie du groupe de soutien se rapproche, ceux qui sont masqués restent à l'écart (sachant que les forces de l'ordre ont déjà arrêté quelqu'un pour ce motif). Ça leur crie dessus, ça crie des mots de soutien aux militants en contrôle. Au bout d'une demi-heure, deux des quatre passagers du véhicule contrôlé sont emmenés en vérification d'identité [au poste]. Sans que la dizaine de soutiens présents ne puisse rien faire. C'est l'une des premières fois que des militants sont emmenés en vérification d'identité pour une absence de papiers alors qu'ils sont passagers d'une voiture, hors de toute action collective (Carnet de terrain, Bure, 3 avril 2018).

> Un téléphone sonne. C'est Noisette, une militante qui habite à 300 m de là, dans un appartement du village. Elle est en train de se faire contrôler juste à côté. J'y vais avec Mistral. En arrivant, elle fait comme si les forces de l'ordre n'étaient pas là. On va vers Noisette, qui a la mine un peu défaite. On l'enlace. Elle nous explique : « J'ai voulu venir chez vous. Sur le chemin, j'ai entendu cette bagnole de gendarmes arriver. J'avais vraiment trop la flemme de me faire contrôler juste parce que j'étais venue prendre le café chez vous… Du coup je suis rentrée dans le premier jardin venu, *là-bas*. Ils m'ont vu. Ils sont venus toquer à la porte de la maison, demander à la dame s'ils m'avaient vu rentrer, si elle était d'accord pour que je sois chez elle… Evidemment, elle a rien dû comprendre, elle a dit qu'elle ne me connaissait pas. J'ai dû ressortir. J'avais pas mes papiers, donc voilà. » Se tournant vers eux : « Vous savez très bien qui je suis, arrêtez de faire genre ! C'est vous qui m'avez contrôlée avant-hier ! » L'un des gendarmes s'écarte un peu pour passer un coup de fil. J'écoute un peu la conversation : « (…) Oui, elle dit s'appeler X. Vous pouvez venir ? Á Y. [village] ? Ok… Bien reçu. » Je crois sentir que l'officier de police judiciaire (OPJ) qui est demandé est beaucoup trop loin, ne va pas se déplacer pour si peu. L'affaire en reste là. Les gendarmes repartent. (Carnet de terrain, un village près de Bure, 9 septembre 2018).

Le contrôle d'identité est ici employé, sans nul doute, comme un moyen de *répression préventive* appliqué à un territoire. En cela, le déploiement de tels dispositifs à Bure constitue une forme de radicalisation d'une stratégie étatique plus large, observable explicitement en 2016, dans de grandes « orientations de politique pénale » adressées par le Ministère de la Justice à ses procureurs.

[238] https://www.meuse.gouv.fr/content/download/17181/108655/file/RAA%20n%c2%b066%20du%207%20ao%c3%bbt%202019.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

> « En amont : En application des dispositions des articles 78-2 et 78-2-2 du code de procédure pénale, il appartient aux procureurs de la République de délivrer toutes réquisitions aux fins de contrôle d'identité, de visite de véhicules, d'inspection visuelle et de fouille de bagages, qui apparaîtront utiles pour la recherche et la poursuite d'infractions *susceptibles* d'être commises dans le cadre ou en marge de manifestations ou de tout mouvement collectif connu. Ces réquisitions doivent viser notamment les lieux des manifestations, mais aussi les axes principaux de circulation permettant de s'y rendre [souligné par moi] »[239].

La politique répressive à Bure suit donc une politique d'ampleur nationale. Cependant, le procureur de la République de Bar-le-Duc entre 2016 et 2019, Olivier Glady, a déployé ce dispositif à une ampleur qui n'avait pas été vue jusque-là en matière de contestation politique. En effet, le territoire objet des contrôles d'identité est fortement élargi, puisqu'il concerne un périmètre de 100 à 200 kilomètres carrés, et non pas seulement les « lieux de manifestation et axes principaux de circulation permettant de s'y rendre ». Le dispositif est quasi-permanent, puisqu'il permet les contrôles, sur presque toute la journée, durant plusieurs années. Pour expliquer les différences avec le contexte urbain, on peut faire plusieurs hypothèses quant aux caractéristiques spécifiques du cas de Bure : les espaces militants sont des lieux de vie, et non des scènes ponctuelles de protestation ; ils sont tout à fait identifiés par les agents de l'ordre ; ils sont dispersés sur le territoire.

Cherchant à prévenir ainsi toute velléité d'action collective et d'organisation militante, les institutions policières et judiciaires multiplient les espaces et les temps du conflit politique et révèlent l'importance stratégique majeure du territoire. En cela, elles contribuent à *produire* le territoire contestataire qu'elles cherchent à neutraliser.

Ces contrôles d'identité, somme toute assez banals, montrent néanmoins, réinsérés dans leur série, comment l'implantation de forces suffisantes ainsi qu'une production normative qui cible directement les militants permet d'opérer un maillage efficace et serré du territoire, contraignant les déplacements quotidiens des habitants – dont surtout les militants de Bure. Si l'on saisit ces contrôles dans leur ampleur, il devient possible de comprendre en quoi ils mettent en œuvre un resserrement, non pas seulement des capacités d'action collective, mais aussi des possibilités de vie des militants sur place. Si les stratégies policières se sont adaptées au régime d'engagement autonome, elles ne se sont pas, pour autant, imposées à des groupes passifs. Une partie de l'activité militante, au-delà de son opacification, consiste à éviter, contester, attaquer ou dénoncer cette entreprise de reconquête du territoire par les forces de l'ordre.

[239] Circulaire du Ministère de la Justice, 20 septembre 2016, « relative à la lutte contre les infractions commises lors des manifestations et autres mouvements collectifs ».

3.2.2. Contester l'emprise des contrôles d'identité.

Les tactiques de résistance des militants anti-nucléaires à ce quadrillage policier sont multiples : autodéfense physique, formations amateurs, formelles et informelles, soutien moral, solidarité sur place, recours juridiques et dénonciation publique. Il faut noter que, dans l'immense majorité des contrôles policiers dans lesquels interviennent d'autres militants que la personne contrôlée, la situation reste relativement peu conflictuelle. Les conditions – notamment en termes de risque judiciaire – sont rarement réunies pour que les militants puissent instaurer un rapport de force direct, éventuellement violent, avec les forces de l'ordre. La présence des militants « en soutien » vise essentiellement à éviter l'isolement de la personne contrôlée, de préparer un suivi éventuel (savoir si elle est arrêtée ou non), et enfin signifier aux forces de l'ordre qu'elles ne sont pas les bienvenues. Les réactions militantes se font dans l'urgence, avec très peu de moyens et moins encore de stratégie (ce qui les rend cependant imprévisibles). Il s'agit surtout d'un refus actif de la présence policière, que les militants vivent comme une oppression. Sans qu'il y ait même de contrôle d'identité, ils peuvent vivre cette présence comme une intrusion dans leur vie.

Les réactions aux contrôles policiers ont pu être également collectives, légèrement plus équipées et conflictuelles. Des pratiques d'autodéfense physique sont davantage observées en 2016, alors que le rapport de force est moins en faveur des forces de l'ordre.

> Je suis dans la cuisine de la Maison [de résistance], aidant trois autres personnes à préparer le dîner. Judith déboule depuis l'extérieur, un peu essoufflée : « C'est Marjolaine, elle est en train de se faire contrôler ! Je suis passée à côté en voiture. » « Où ça ?! » demande un des militants présents. [Judith] « Pas loin de vigie sud, avant l'antenne ! » En quelques mots, une bonne partie des personnes présentes décide de se rendre là-bas. Un appel est lancé en criant dans la grande maison où du monde est présent : « Y'a un contrôle !! Départ maintenant en soutien !! » A la va-vite, nous partons en remplissant presque trois voitures. Aucune stratégie n'a été élaborée dans ce genre de cas. Comme souvent, le « débrief » suivant ce genre de situations servira d'enseignement et de cadrage normatif. La détermination un peu virulente qu'on sent flotter dans l'air est aussi enthousiaste : les militants semblent avoir plutôt confiance en eux – ou du moins en font montre. Entre-temps, le crépuscule s'est évanoui. Après trois minutes de voiture, nous arrivons. En file indienne, les voitures sont garées à vingt mètres du contrôle, encore en cours. Tout le monde sort des voitures, le visage déjà masqué, se dirige *en silence* vers les deux ou trois gendarmes présents, à côté de leur véhicule et de celui de Marjolaine. S'il y a sans doute des motifs de sécurité à ce silence (ne pas donner à reconnaître sa voix), il y a surtout un effet dramatique ou d'intimidation plus ou moins recherché. Le gendarme qui interrogeait Marjolaine essaye de garder la face : « Bon, ça va. » Il fait un signe à ses équipiers. Ils rentrent dans leur voiture et s'en vont. Marjolaine racontera un peu après que les gendarmes « ont été inquiets en voyant arriver les phares de trois bagnoles dans la nuit ». Tout le monde rentre ensemble à la Maison avec une sorte de joyeuse fierté. (Carnet de terrain, Bure et Mandres-en-Barrois, 12 septembre 2016).

Ces actes de solidarité sont ensuite racontés et valorisés. Sont ainsi mis en circulation des récits valorisant la solidarité mais aussi la « résistance » directe, sans médiations institutionnelle ou médiatique. Il est par ailleurs socialement peu acceptable de passer devant un contrôle d'identité sans s'arrêter « en soutien » ou aller prévenir des camarades. De petites actions ont également été tentées pour contester le quadrillage policier de ce coin de territoire. Cachés derrière une haie, des groupes ont attendu que passe une patrouille pour « caillasser » le véhicule. Parfois, aucun véhicule ne passait. D'autres actions sont moins virulentes : comme cette militante qui s'est installée au beau milieu d'une rue de Bure (très fréquentée par les forces de l'ordre), sur une chaise, pour jouer de l'accordéon. Elle est emmenée en vérification d'identité. Toutes ces actions, improvisées ou préparées à la va-vite, peuvent être comprises comme des *tactiques*, au sens où les définit Michel de Certeau :

> « La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. Aussi doit-elle jouer sur le terrain qui lui est imposé tel que l'organise la loi d'une force étrangère. […] [La tactique] est mouvement à l'intérieur du champ de vision de l'ennemi et dans l'espace contrôlé par lui […] Elle fait du coup par coup. Elle profite des occasions et en dépend. […] Elle y braconne. Elle est là où on ne l'attend pas. Elle est ruse. En somme, c'est un art du faible. […] La puissance est liée par sa visibilité. Par contre, la ruse est possible au faible. » (de Certeau, 1980, p. 60-61).

Les tactiques d'autodéfense militantes prennent place dans l'épreuve de lisibilité qui conditionne leur réussite. Elles sont soutenues et informées par un certain nombre de savoir-faire propres à la culture de l'anonymat, sous forme de « bons conseils » pour contourner les points de contrôles, contester un contrôle d'identité ou se défendre durant une garde-à-vue ou une perquisition. Parmi les très nombreuses brochures, on en trouve des génériques qui circulent dans tous les espaces autonomes, ou certaines spécifiques au contexte de la lutte de Bure : « Un guide de la perquisition », « Petit guide rapide du manifestant aux urgences », « En garde-à-vue, je n'ai rien à déclarer », « Brief légal – Bure et alentours ». La plupart sont traduites en plusieurs langues, jusqu'à cinq.



Figure 30 : Couverture de la brochure « En garde-à-vue, je n'ai rien à déclarer »[240].

[240] Disponible sur le blog *infokioskes.net*, consultée le 20 juin 2022, [en ligne] https://infokiosques.net/spip.php?article1863, dernière consultation le 1er avril 2023.

Lors de chaque affluence militante, il est par exemple rappelé à chacun : « Demande à voir la réquisition [du procureur] puis vérifie bien l'heure et le lieu qu'elle concerne. Si c'est pas bon, tu refuses que les passagers soient contrôlés. » En cas d'arrestation, des « équipes juridiques » sont mises en place en soutien (*cf. chapitre 7*). A la lecture de rapports d'enquête policière, il apparaît qu'identifier ces équipes soit un objectif central pour les forces de l'ordre.

Quand ces tactiques échouent, la résistance à la reconquête policière du territoire passe également par des recours juridiques, la plupart du temps perdants. Néanmoins, l'opposition obtient une victoire par un jugement en nullité de la Cour d'appel de Nancy (11 juin 2020[241]) concernant un militant contrôlé avec un Opinel sur lui alors qu'il sortait d'un supermarché. La Cour considère que la succession systématique des réquisitions fournies par le procureur de la République est « irrégulière ». De plus, le motif récurrent utilisé par le procureur pour justifier de ses réquisitions est : « le risque de trouble à l'ordre public généré par les exactions récurrentes du groupuscule d'opposants au projet CIGEO et leurs appels incessants à des rassemblements contestataires invitant à des tentatives d'occupation du bois Lejuc ». Or, le trouble à l'ordre public n'est pas une infraction strictement définie dans le code de procédure pénale. Pis, elle il n'est pas une infraction dont la recherche est susceptible de motiver un contrôle d'identité, si l'on suit la lettre de l'article 78-2 du Code de procédure pénale.

Ce type de décisions judiciaires constitue l'une des opportunités et pistes militantes pour dénoncer publiquement la surveillance systématique et les stratégies de neutralisation de la part des pouvoirs publics et forces de l'ordre. Grâce à des « auto-médias » militants et certains médias dits alternatifs (*Mediapart*, *Reporterre, Bastamag*), un rapport de la Ligue des droits de l'homme ou des tribunes de soutien de personnalités publiques, l'opposition au CIGEO cherche à sortir de l'isolement et à se re-légitimer face à la répression. Cette entreprise de sortie de l'isolement représente cependant un coût en matière de visibilité et de lisibilité. Pour être jugées acceptables, les actions des autonomes doivent être *justifiées* (Boltanski, Thévenot, 1991) selon des registres convenant au régime d'engagement citoyen. Les actions collectives sont ainsi légitimées par leur opposition à un projet « non démocratique » et dangereux plutôt que par une radicalité politique, tandis que la répression est dénoncée au titre plus ou moins explicite de la défense des droits humains et de l'État de droit (droits de la défense, sûreté, égalité devant la loi…). Néanmoins, ces dénonciations publiques et tentatives de re-légitimation n'ont que peu d'efficacité dans l'atténuation du conflit au sein du territoire disputé. Les militants doivent vivre et agir en prise directe avec une intense entreprise étatique de reconquête du territoire. L'observation indique que l'enjeu pour les pouvoirs publics est bien de réinstaurer une lisibilité sur ce territoire et de neutraliser les capacités d'action collective de la mobilisation anti-nucléaire. Au-delà des contrôles d'identité, l'arsenal policier

[241] https://reporterre.net/A-Bure-les-controles-d-identite-systematiques-juges-illegaux , dernière consultation le 1er avril 2023.

se déploie comme un quadrillage serré des espaces de la mobilisation, par le truchement de moyens humains, techniques, administratifs.

3.3. En prise avec la reconquête policière du territoire.

La présence policière sur le territoire ne prend pas uniquement la forme de contrôles d'identité. La surveillance des activités militantes peut avoir ou rechercher des effets d'isolement des opposants du reste de la population (comme espéré par Gérard Longuet dans la lettre susmentionnée), sans qu'il ne soit possible d'en mesurer la réussite.

> J'accompagne deux militants qui tractent dans le petit village de Luméville-en-Ornois pour informer les habitants du prochain vote qui aura lieu dans le village de Mandres concernant la cession du bois Lejuc à l'ANDRA. La petite équipe dépose seulement les tracts dans les boites aux lettres, sauf quand les personnes sont à l'extérieur pour engager la conversation. Une voiture de gendarmerie nous croise. Quelques minutes après, nous nous retournons et apercevons la voiture garée à cent mètres et les gendarmes discutant avec des habitants devant leur maison. Nous nous approchons, les gendarment ne tardent pas à partir. Une habitante nous explique : « ils voulaient savoir ce que vous étiez en train de faire. On leur a dit que vous étiez juste en train de distribuer des papiers. Ils ont voulu en lire un. » Juste après, l'un des villageois fait une blague dénigrante sur le véhicule des gendarmes (Carnet de terrain, Luméville-en-Ornois, 11 mai 2017).

Il est impossible de dire, à ce moment-là, si le fait, pour ces habitants, de se moquer des gendarmes – pratique somme toute assez ordinaire chez les villageois – équivaut à une marque de solidarité active à l'égard des militants, ou simplement de cordialité momentanée. Toujours est-il que la présence des forces de l'ordre complique généralement les interactions entre militants et habitants des villages. L'interaction entre militants et habitants semble donc constituer un enjeu pour les forces de l'ordre.

La fonction opérationnelle du *policing*, évoquée plus haut, ne se limite pas non plus à une stricte surveillance des activités militantes. Un certain nombre de situations et de gestes peuvent être ici listés pour tenter de caractériser la nature de ce *policing* :



Figure 31 : Patrouille de gendarmerie à cheval dans un village près de Bure – Photo prise par l'auteur (17/03/2018).

Lorsqu'un militant se déplace à pied dans les espaces publics, il peut être simplement suivi par des gendarmes eux-mêmes à pied, en voiture ou à cheval ; ces derniers peuvent l'accoster pour lui poser des questions sans enclencher pour autant de procédure particulière ; un véhicule de gendarmerie peut se garer en face d'un lieu de vie – voire sur le terrain même de ces lieux, bien que privés – et y rester quelques (dizaines de) minutes ; une patrouille de gendarmes à pied peut se placer devant la fenêtre d'un lieu de vie, et y demeurer quelques minutes également ; lorsque la nuit est tombée, des gendarmes peuvent éclairer l'intérieur des maisons au moyen de puissants spots lumineux ; lorsque le camion d'un militant est intercepté, il n'est pas rare que les forces de l'ordre exigent que la totalité de son contenu soit vidé dans la rue ; il arrive également que des militants, bien que parfois masqués, soient appelés par leur nom de famille par certains officiers, sans qu'il n'y ait eu de contrôle d'identité préalable[242].

Une situation peut venir illustrer le type de pratiques policières qui ne semblent viser aucun des types de surveillance détaillés plus haut, mais participent plutôt à affirmer la présence et la puissance du *policing* sur l'espace de la mobilisation :

> Il est impossible de déterminer leurs motifs. A 19 h, quatre voitures du PSIG [Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie] arrivent progressivement pour stationner à quelques mètres de la Maison de résistance. Puis un fourgon de gendarmes mobiles. Une quinzaine de gendarmes de maintien de l'ordre en tout. A 19h30, tous repartent. Peut-être ont-ils voulu procéder à des contrôles d'identité aux abords ? Mais cela n'explique pas leur nombre. (Carnet de terrain, Bure, 4 juillet 2017).

Les militants de Bure catégorisent ce genre d'interventions militaires comme des « coups de pression »[243], au sens d'opérations qui n'auraient pas de but manifeste

[242] L'usage du nom de famille comme instrument de lisibilité étatique est donc toujours d'actualité, depuis les situations historiques analysées par James C. Scott.

[243] Voir le billet de blog qui narre cet événement, consulté le 19 juin 2022, [en ligne]https://web.archive.org/web/20170710050831/http://vmc.camp/2017/07/04/coup-de-pression-sur-la-maison-de-resistance-de-bure/, dernière consultation le 1er avril 2023.

(identification, arrestation, flagrant délit, protection de personnalités, de biens publics ou privés, rétablissement de l'ordre public, etc.). Ne pouvant accéder aux intentions des forces de l'ordre, l'ensemble de ces interactions, vécues ou racontées par les militants autonomes de Bure (mais aussi par des opposants citoyens au projet CIGEO), ne peuvent être analysées qu'à l'aune des effets qu'elles produisent sur ceux-ci. Ces effets peuvent être d'ordre psychologique :

> « Le défi, quand je parcours à pied les 300 mètres qui me séparent de l'appartement des copains, c'est de ne pas me retourner quand j'entends des voitures arriver de derrière moi. Arrêter de vérifier si ce n'est pas une voiture de gendarmerie. Bruit de moteur, bruit de moteur… C'est un peu comme s'il n'y avait plus de voitures « neutres » mais seulement des menaces potentielles. En se rapprochant, le bruit du moteur ne dit pas « je ne fais que passer ». Il dit : "*je te vois*", "*je te surveille*", "*j'arrive*". » (Entretien avec Mistral, personne non binaire, 30 ans, près de Bure, 12 octobre 2018).

Ce maintien de l'ordre spatial fait également craindre à certains militants des conséquences indirectes. Dans le cas ci-dessous, Chair craint que le quadrillage policier menace ses possibilités d'intégration sociale au sein du village où elle s'est installée avec d'autres. Le soutien d'habitants « du coin » est, en effet, rare et donc précieux.

> Chair parait bouleversée. Juste avant de rentrer à la maison, à quelques mètres de là, elle vient de passer devant deux gendarmes mobiles en train de discuter « en mode nonchalants » avec Marius, un voisin des habitants de la maison où je me trouve, avec lequel les relations sont amicales : « Ils font genre de parler de la pluie et du beau temps mais tu vas voir qu'ils vont lui poser des questions sur nous ! Ça me fait *trop* chier ! » Chair se sent encerclée, épiée, menacée, mais surtout elle craint que Marius se distancie d'elle et des autres habitants de la maison après que les gendarmes lui donnent d'eux une image négative. Chair décide finalement de retourner dehors avec un prétexte de discussion avec Marius, ce qui provoque le départ rapide des gendarmes (Carnet de terrain, un village près de Bure, 15 juin 2018).

Le quadrillage policier du territoire, massif et permanent, peut donc affecter potentiellement l'ensemble de la vie quotidienne des acteurs contestataires et non pas seulement les activités qui pourraient être spécifiquement qualifiées de « militantes ». Ce quadrillage rappelle ainsi à ces acteurs, à tous coins de rue et lors de gestes et déplacements anodins, qu'ils sont la cible de l'action policière. Par là même, il constitue l'un des ressorts pouvant faire de l'engagement militant le *cadre totalisant de l'expérience de ces personnes*. Quelle que soit la position de la personne dans la division de l'activité militante, quel que soit son degré d'ancienneté, d'engagement ou de prise de risque volontaire, quels que soient ses positionnements idéologiques ou stratégiques au sein de la mobilisation, chaque militant vivant sur le territoire disputé est intégré de gré ou de force dans cette vaste épreuve de lisibilité.

En créant de nombreuses « expériences répressives » partagées (Codaccioni, 2013), la réaffirmation de l'ordre nucléaire (une configuration d'acteurs dont les forces de l'ordre ne sont qu'une composante) renforce les processus d'identification collective, à la création d'un

sens et de pratiques communes aux acteurs contestataires. De façon dialectique, le régime d'engagement autonome, en tant que vecteur d'opacité, contraint les acteurs institutionnels à adapter leur mode de gouvernement, à déployer des dispositifs de surveillance, de coercition et de contrôle dans l'ensemble du territoire disputé. Pourtant, c'est bien parce qu'ils tentent de neutraliser la production d'espaces contestataires que les acteurs répressifs alimentent paradoxalement la modalité d'engagement promue par les autonomes : un engagement de tous les jours, intégral et total.

4. Conclusion.

Une enquête sur le cas de la mobilisation récente de Bure, nourrie de matériaux empiriques denses, permet d'approcher un foyer particulièrement brûlant de relations entre État et contestation politique dans la France contemporaine. L'entreprise étatique de reconquête de ce territoire disputé adapte ses stratégies policières aux caractéristiques du régime d'engagement autonome : à travers une politique de maintien de l'ordre proactive et concentrée dans des espaces identifiés, les forces de l'ordre s'efforcent de reprendre les espaces nécessaires à la mise en œuvre du CIGEO, ainsi qu'une certaine intelligibilité de la contestation politique. Ainsi, la répression s'exerce en interaction dynamique avec des acteurs qui refusent les règles conventionnelles du conflit légitime, refusent de décliner leur identité ou de réserver à l'État le monopole de la violence légitime.

Quand la plupart des mobilisations étudiées par les sciences sociales ont pour objectif de gagner en visibilité dans l'espace public et d'obtenir des changements institutionnels, celle que j'ai observée a plutôt pour impératif permanent de maintenir son opacité pour empêcher directement l'action de l'État. Suivant les analyses convergentes de Michel de Certeau et de James C. Scott, l'étude de ce cas contribue à mettre en lumière une dimension majeure du pouvoir : celui-ci n'est pas qu'à chercher dans l'exercice de la violence, mais aussi dans les efforts constants qu'il déploie pour reproduire ou restaurer la lisibilité et le contrôle (des usages) de l'espace. Quant aux acteurs contestataires qui désirent s'y opposer, ils n'ont en main que des tactiques, c'est-à-dire qu'ils doivent agir dans cet espace au coup par coup, user de dissimulation et de ruse.

Ce chapitre a pu établir un pont entre la sociologie du travail de l'ordre d'un côté, et la sociologie de l'action collective de l'autre. En comprenant mieux les modalités de l'action policière, on peut saisir en quoi elle s'est pliée au type de résistance qui lui est opposé à Bure. En s'inscrivant dans la littérature sur la « clientèle policière » ainsi que dans celle des résistances aux pratiques policières, ce chapitre a tenté l'analyse qualitative des dispositifs de sécurité (surveillance, contrôles d'identité, moyens humains) déployés par l'État à Bure, et en quoi ceux-ci conduisent les militants à réorienter leurs répertoires d'action. Cette analyse permet de dégager certains rôles ou effets sociopolitiques de l'institution policière : il s'agit

bien ici d'un vaste engagement de forces et de moyens, non seulement pour rendre à nouveau lisible la mobilisation, mais aussi pour la neutraliser en isolant, pénalisant et dissuadant l'action collective sur ce territoire. L'étude de la répression policière en interaction avec les caractéristiques de la mobilisation autonome de Bure permet de souligner les jeux de co-production, les effets de co-entraînement : pour neutraliser la menace de la mobilisation anti-nucléaire, les acteurs étatiques engagés doivent agir dans la trame même du territoire disputé, dans ses interstices anodins et quotidiens bien plus encore que sur des scènes ritualisées d'affrontement. Ce faisant, ils nourrissent la politisation quotidienne et intégrale de la vie des acteurs contestataires, construisant un style commun de groupe, celui de cible de l'action policière.

La « répression » est une co-production pour une autre raison. En multipliant les scènes d'interactions (surveillance, affrontements, contrôles) avec les habitants du territoire disputé, et surtout avec ces nouveaux habitants militants, la reconquête étatique du Sud Meuse donne au conflit en jeu une chair et une prégnance renouvelées. Cette entreprise étatique, parce qu'elle comprend le régime d'engagement autonome comme un régime prenant le territoire pour appui, pour scène et pour enjeu de lutte, adopte elle aussi les mêmes coordonnées du conflit. Le déploiement massif et permanent des forces militaires de la gendarmerie nourrit, *in fine* le processus de politisation du territoire : l'État ne peut ainsi que contribuer à *produire* le territoire lui-même comme enjeu politique – en tant que scène et objet d'une dispute pour sa maîtrise.

Enfin, ce premier recul sur la répression de la mobilisation anti-nucléaire de Bure permet de préciser certaines des évolutions récentes des styles de maintien de l'ordre en France. Là où la sous-application de la loi par les forces de l'ordre (le style négocié) était l'une des dynamiques d'évolution de la police des foules dans les dernières décennies, on observe au contraire à Bure un « légalisme » accru des forces de l'ordre, pour reprendre l'une des catégories de maintien de l'ordre notamment construites par le politiste Olivier Fillieule :

> « (…) un style légaliste, répressif, musclé, diffus et dissuasif. Ce dernier implique généralement la répression, un faible recours au marchandage, une application rigide et réactive de la loi et, parfois, le recours aux agents provocateurs. » (Fillieule, 2010, p. 214).

Néanmoins, plutôt que l'usage répété ou brutal de la force, les forces de l'ordre cherchent le contrôle des acteurs contestataires par l'exploitation préventive et réactive d'une multitude d'illégalismes mineurs. Evitant le scandale médiatique, ces pratiques policières permettent également de faire entrer les militants dans des parcours individualisés de répression, à l'issue desquels l'opacité devient presque impossible à tenir. Ces parcours conduisent essentiellement à l'institution judicaire. Mais cette dernière n'a pas qu'un rôle de punition individualisée. Comme il sera vu dans le chapitre suivant, elle contribue fortement à la reprise du territoire disputé, en accompagnant la judiciarisation du maintien de l'ordre et en garantissant la mise en œuvre des travaux nécessaire au projet de stockage nucléaire.

Chapitre 7

Devenir l'ennemi. La trajectoire judiciaire d'une mobilisation.

« Dans le contexte d'une mise en scène d'une action, la tâche primordiale du politique consiste à créer la catégorie « ennemi » pour, ensuite, le nommer, c'est-à-dire le démasquer pour l'identifier : bref, le construire. Cette construction de l'ennemi intérieur résulte des jeux de positionnement, de coopération et de distanciation, ainsi que des conflits d'intérêts au sein d'un champ à un moment donné » (Ceyhan, Périès, 2001, p. 3).

1. Introduction.

« A Bure, nous sommes tous et toutes des malfaiteurs ! ». Cette tribune, signée en 2021 par un peu moins de 200 personnalités des champs politique, culturel et académique, est diffusée notamment dans le journal *Libération*[244]. Elle illustre de façon tout à fait ramassée la stratégie adoptée par les opposants au projet CIGEO face à la pénalisation de leur mouvement. Plutôt que de chercher à se distinguer des personnes incriminées dites de « droit commun », comme le font d'autres organisations contestataires, cette stratégie consiste à maintenir la solidarité intégrale du mouvement (de ses participants, de ses répertoires d'action), en allant jusqu'à reprendre les catégories judiciaires qui pourraient les délégitimer. Dans leur façon de résister à la judiciarisation de leur engagement, les militants se trouvent pourtant confrontés à une tension : la solidarité politique des membres et composantes de la mobilisation ne s'oppose pas nécessairement à la *solidarité pénale* qui est précisément construite à l'encontre de la mobilisation, depuis 2017 environ. Comme je vais le montrer dans ce chapitre, c'est bien en tant qu'opposants au projet nucléaire que les militants sont désignés, surveillés, contrôlés, expulsés, interpellés, jugés et condamnés, sans que cela n'empêche la dépolitisation de leurs actions. Ce chapitre a vocation à explorer toutes les facettes de cette tension, dépliant par là même d'importantes évolutions survenues dans la France contemporaine depuis les années 1990, et surtout depuis la décennie 2010 : en termes de maintien de l'ordre, de normes juridiques et de la politique pénale à l'égard des opposants politiques.

[244] Voir la tribune dans *Libération*, 12 mai 2021, [en ligne] https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/au-proces-de-bure-nous-sommes-toutes-et-tous-des-malfaiteurs-20210512_FPA4R745ZVF5XDFIJLNLVMLF3A/, dernière consultation le 1er avril 2023.



Figure 32 : Devant le TGI de Bar-le-Duc : les inculpés pour « association de malfaiteurs » font une ronde avec d'autres militants, espacés d'au moins une personne pour ne pas enfreindre l'interdiction d'« entrer en contact » (03.01.2020).[245]

Durant les trois dernières décennies, un certain nombre de discours, de catégories et de dispositifs (policiers et judiciaires) sont créés et légitimés dans le contexte conjoint de trois phénomènes : les affrontements entre supporters ou avec les forces de l'ordre durant les grandes rencontres sportives, les révoltes d'une partie de la jeunesse des quartiers populaires des métropoles françaises, et enfin les attentats de type terroriste « jihadiste » (Fillieule, Jobard, 2020). Ces phénomènes mettent en doute les capacités de l'État à maintenir son rôle de protecteur de la population, et surtout à revendiquer le monopole de la violence physique légitime. Les instruments alors développés pour contrer ces phénomènes sont de plus en plus repris pour être appliqués à des acteurs et à des événements plus directement politiques. Ce glissement se fait d'abord à l'occasion des « contre-sommets » altermondialistes, ces mobilisations d'ampleur contre des institutions édictant une partie des règles de l'économie mondiale (King, 2004 ; Fillieule, Della Porta, 2006 ; Fillieule, Jobard, 2020).

Depuis le milieu des années 2000 et surtout la décennie 2010, on observe d'un côté, un durcissement et une « judiciarisation du maintien de l'ordre » sous l'effet de ces différents phénomènes (mais aussi du fait de causes endogènes à l'institution policière) (Fillieule, Jobard, 2020, p. 211-230), et de l'autre côté, la construction progressive d'un « droit pénal de l'ennemi » ou de la dangerosité **(**Cahn, 2010, 2016 **;** Linhardt, Moreau de Bellaing, 2017). Ce dernier transforme le droit pénal moderne (libéral) en transgressant certains de ses principes fondamentaux, comme le principe de personnalisation des jugements. Il s'agit, pour les agents répressifs (pouvoir exécutif dont préfectures, procureurs, forces de l'ordre, magistrats…) de permettre un traitement dérogatoire de certains opposants politiques perçus comme des « menaces », des personnes dont le « comportement » et les opinions politiques sont jugées fondamentalement incompatibles avec l'ordre social, économique et politique, faisant d'elles des *ennemis* à neutraliser *avant qu'ils n'agissent* (i.e. ne commettent des infractions). Or, à

[245] Photo prise par une militante, publiée sur l'un des blogs autonomes, https://noussommestousdesmalfaiteurs.noblogs.org/page/4/, dernière consultation le 7 février 2023.

partir de la fin d'année 2007, ce sont bien les militants autonomes, désignés comme une « mouvance ultra-gauche anarcho-autonome » qui vont constituer la nouvelle cible de cette politique de l'ennemi (Sommier, 2010 ; Cahn, 2010), jusqu'à trouver l'une de ses applications intensives à Bure.

Le cas de Bure permet de saisir et confirmer des évolutions (qui s'expriment à l'échelle de la société entière) du traitement étatique de la dissidence politique. La répression de la mobilisation de Bure se manifeste à travers un large production de discours, de décisions judiciaires, de procès et de dispositifs : cela permet d'observer *in situ* le travail politique, policier et judiciaire de qualification et de construction d'un ennemi – exclu du champ de la contestation légitime. S'y exprime un prolongement, une déclinaison locale de ces évolutions, mais aussi un terrain d'expérimentation particulier de l'action publique répressive, dès lors qu'elle s'applique à un territoire contesté. La territorialisation du régime d'engagement autonome, de même que son opacité (*cf. chapitre 6*) conduisent en effet les acteurs étatiques à réagencer leurs stratégies et leurs modalités d'intervention pour tenter d'endiguer une mobilisation contre un projet aussi stratégique que le projet nucléaire CIGEO (*cf. chapitre 1*).

Contrairement aux grandes scènes protestataires que sont les manifestations massives de rue, la mobilisation de Bure se déploie – *comme la répression qui lui est faite* – en partie hors les radars médiatiques, dans la trame quotidienne d'un territoire habité et disputé. L'étude des mobilisations à travers des indicateurs statistiques agrégés et/ou des articles de presse, déjà problématique dans d'autres cas (Fillieule, 2007), serait ici insuffisante et même inadaptée. Aussi l'enquête présente se situe-elle à une échelle microsociologique pour observer les « échanges de coups » entre agents de l'ordre et acteurs protestataires. De plus, elle offre ce degré de granularité grâce auquel il est possible d'analyser la *position* de l'ennemi politique comme étant le résultat d'un rapport de force auquel les deux parties contribuent. Concrètement, le succès des opérations de catégorisation menées par les agents répressifs dépend nécessairement de la façon dont les militants autonomes eux-mêmes épousent, ou se distinguent de ces catégories.

Ce chapitre se consacre plus spécifiquement à l'étude de la mise à contribution de l'appareil judiciaire dans l'entreprise de neutralisation de la contestation de Bure (au double sens de dépolitisation et de mise en échec). Ou plutôt, il s'intéresse aux différentes manières dont le militantisme autonome est produit *par*, *contre* et *dans* l'institution judiciaire. Or, l'introduction progressive de cette institution dans la définition et la pénalisation de la mobilisation autonome convoque ses propres normes, règles et pratiques. Avant l'interprétation du droit par le juge au moment du procès pénal, les actions militantes ne sont pas *naturellement* des actes légitimes et légaux ou, au contraire, des illégalismes répréhensibles *et réprimés*. L'entrée en justice d'un geste contestataire est le fruit d'un travail de définition et d'opérations de qualifications, eux-mêmes pris dans une politique pénale de plus grande ampleur (Politix, 2009). Il s'agira de contextualiser l'étude de la répression de la

mobilisation de Bure dans les évolutions contemporaines du maintien de l'ordre et du droit pénal à l'échelle macrosociale (Codaccioni, 2019).

Il n'est pas évident que l'appareil judiciaire concourt en tout points à intensifier la pénalisation de la mobilisation visée : la politique pénale n'est pas toujours parfaitement définie, les acteurs de l'institution sont assez divers (police judiciaire, parquet, siège, organisation pénitentiaire, organe de contrôle judiciaire…) et en partie indépendants, les jugements sont plus rigoureusement encadrés que le travail policier. Les impératifs et modes d'action de l'institution judiciaire sont parfois contradictoires avec ceux des forces de maintien de l'ordre ; « la culture judiciaire peut être rétive à l'enrôlement dans des logiques perçues comme policières » (Fillieule, Jobard, 2020, p. 217). De sorte qu'il faut apprendre à cette institution à mieux renforcer et compléter l'action policière. Comme l'écrit le Ministère de la Justice, s'adressant aux procureurs de la République : il faut apprendre « à identifier ces mouvements collectifs et les infractions qu'ils sont susceptibles de générer, à améliorer les dispositifs de constatation des infractions et à fixer des orientations de politique pénale »[246]. En un mot, il a donc fallu *entraîner* – dans les deux sens du terme – l'institution judiciaire pour qu'elle entre pleinement dans le conflit politique.

D'un point de vue définitionnel, je parlerai assez indistinctement de « judiciarisation », de « criminalisation » ou de « pénalisation » bien que le dernier terme, moins souvent utilisé[247], me paraisse plus adéquat pour désigner une réalité toujours à la fois judiciaire et politique : j'entends par là le travail de qualification des actions militantes à l'intérieur des mots, des normes et des contraintes de l'institution judiciaire, mais grâce à l'appui normatif, matériel et symbolique des acteurs de l'ordre politique institué (élus locaux, gouvernement, préfectures).

Pour intégrer à l'étude présente la dimension historique et l'échelle macrosociologique, ce chapitre se fonde notamment sur l'étude d'une production législative, normative et réglementaire (à l'échelle nationale et locale donc) réalisée par différents acteurs sociaux et institutionnels (préfectures, gouvernement, agence publique, parlement, procureur de la République, magistrats, médias…) depuis une quinzaine d'années. De plus, le travail de terrain rend possible l'étude de la construction de cet « ennemi intérieur » en deçà de la seule production normative, au niveau des discours et des pratiques quotidiennes qui caractérisent la répression d'une mobilisation (Rolland-Diamond, 2011). Côté militant, je peux ainsi observer les adaptations, évitements, détournements, reprises et résistances à la fabrication de ce nouvel agencement du policier et du judiciaire. Ce chapitre pourra montrer en quoi l'ennemi n'est donc ni un pur produit (ou victime) du pouvoir, ni un élément naturellement ou fondamentalement hétérogène à l'ordre social et politique : parce qu'il agit depuis et vers l'intérieur de ce dernier, l'ennemi en révèle au contraire le fond conflictuel. Le présent travail

[246] Circulaire du Ministère de la Justice, 20 septembre 2016 « relative à la lutte contre les infractions commises lors des manifestations et autres mouvements collectifs »
[247] On le retrouve au moins sous la plume de la sociologue Isabelle Sommier (Sommier, 2010, p. 53).

s'efforce donc de tenir ensemble les différentes polarités de cette configuration conflictuelle d'acteurs qui se disputent la maîtrise des usages de l'espace.

La question plus générale à laquelle cette étude peut apporter un premier élément de réponse, est donc la suivante : *quel peut être le processus de (co-)production d'un ennemi politique de l'intérieur en régime libéral-démocratique ?* De façon subsidiaire, je me demanderai également quel est le rôle de l'institution judiciaire dans ce processus – faisant l'hypothèse d'un rôle primordial mais instrumental au maintien de l'ordre.

Je montrerai d'abord comment, et à l'issue de quelle généalogie, se met en place, à l'encontre de la mobilisation de Bure, une véritable *politique de l'ennemi* (2.). Après avoir retracé la généalogie de ces normes et dispositifs institutionnels, dans le maintien de l'ordre et le droit pénal français (2.1.), je montrerai que la mobilisation autonome de Bure n'est pas immédiatement construite comme une véritable menace, mais reste cantonnée à une échelle locale et sans écho médiatique. Ce n'est que progressivement que des opérations de (dis)qualification et de dépolitisation vont faire de la mobilisation de Bure la cible d'une *politique de l'ennemi*. Cela s'avère d'une efficacité relative, dans la mesure où les différentes composantes de la mobilisation demeurent publiquement soudées (2.2.). Pris dans un maintien de l'ordre judiciarisé, « l'ennemi intérieur » doit faire preuve d'une inventivité tactique sous contraintes. Il oscille entre épouser, rejeter, détourner ou déserter la position politique et judiciaire à laquelle il est assigné (3.). Les militants de Bure se débattent en effet avec la pénalisation territorialisée de leur organisation et de leur engagement, pénalisation faite d'un arsenal de répression préventive (3.1.). Une fois pris dans le parcours judiciaire et l'audience pénale, ils usent de tactiques – diverses et parfois contradictoires – de re-politisation du procès, de subversion radicale des normes de celui-ci, ou encore de limitation de l'emprise de la peine (3.2.). La pénalisation de la mobilisation co-produit donc bien le régime d'action autonome, dans la mesure où les militants sont tenus de se positionner dans une lutte pour la légitimité *ou* dans le rejet intégral des normes de l'ordre politique. Enfin, je tenterai d'interpréter le rôle de la répression dans la trajectoire de la mobilisation autonome de Bure, par l'étude de ses évolutions hors de l'espace public (3.3.).

2. Catégoriser l'ennemi : une généalogie politique et judiciaire.

> *« L'ennemi ne gagne son statut que par la décision qui le vise : il ne requiert aucune autre propriété singulière que celle d'être ainsi par autrui baptisé. Ensuite, il faut noter l'indifférence aux moyens de traitement de l'ennemi, mais l'importance du critère situationnel : c'est la « situation critique » qui, en appelant le rétablissement de l'ordre, amène à la nécessité de disposer de l'ennemi intérieur » (Jobard, 2001, p. 154).*

La forte pénalisation des militants autonomes de Bure n'est permise qu'à l'issue d'un processus historique plus ample et plus ancien, consistant dans la construction, par les États libéraux, de discours, de stratégies, de normes et de dispositions susceptibles de répondre à un certain nombre de « menaces ». Ces dernières sont évolutives, variables selon les pays : les groupes révolutionnaires armés en Allemagne de l'ouest dans les années 1970-1980 (Linhardt, 2001, 2006), les guérillas marxistes en Amérique latine, les groupes armés indépendantistes en Espagne ou en Irlande, le jihadisme aux États-Unis ou en Europe, et d'autres figures également en France comme les « jeunes de banlieue » puis les « anarcho-autonomes d'ultra-gauche ». Ces groupes politiques usent de moyens d'action collective qui ne sont, ni reconnus comme tels, ni admis par les régimes dans lesquels ils prennent place. Dès lors, le traitement de ces « ennemis », exclus du champ légitime de la société, conduit l'État à rendre plus poreuses les frontières entre le crime et la guerre – et donc entre la paix et la guerre (Linhardt, Moreau de Bellaing, 2013).

Si c'est en Allemagne de l'ouest que serait apparue pour la première fois l'expression de « droit pénal de l'ennemi » (par un avocat défendant les libertés publiques dans le contexte de répression de la Fraction armée rouge) (Linhardt, Moreau de Bellaing, 2017), c'est en 1985 que cette doctrine juridique a trouvé une consolidation théorique et, de manière ambiguë, une justification politique (mais elle ne se diffusera en Europe qu'au milieu des années 2000 à la faveur de la coopération européenne dans la « guerre contre le terrorisme »). Le juriste Günther Jakobs considère que le droit pénal, qui doit s'appliquer à des « citoyens », obéit à une logique fondamentale qui est celle du principe de culpabilité (ou de légalité), c'est-à-dire qu'un individu ne peut être contraint ou poursuivi que pour des actes effectivement réalisés. A l'inverse, le droit pénal de l'ennemi n'a pas besoin de délits effectifs pour s'appliquer, mais seulement de la suspicion de conduites jugées *dangereuses*.

> « (…) les droits de la personne sont réduits, parce qu'on ne peut plus attendre de la personne un comportement conforme à la loi *dans l'avenir*, et que ce comportement non conforme est quelque chose de durable. (…). La dangerosité de l'individu détenu prime sur tout, il est l'ennemi de la société, il n'est plus un citoyen libre, il n'est plus un citoyen qui a la pleine jouissance de tous ses droits » [souligné par moi] (Jakobs, 2009, cité par Cahn, 2016).

Tandis que la dangerosité s'appliquait, au XVIIIème siècle, à des populations (vagabonds, mendiants), elle s'est peu à peu individualisée (Danet, 2008), revêtant une dimension idéologique (la dangerosité de la personne, évaluée en fonction de la cause qu'elle défend) et une dimension psychologique (la dangerosité serait un trouble de la personnalité). Ce qui caractérise également la doctrine du droit pénal de l'ennemi c'est, comme le démontrent plusieurs chercheurs et comme je le montrerai dans le cas de Bure, l'importance grandissante des pouvoirs de police administrative, par la confusion avec la police judiciaire, voire le transfert de certaines prérogatives de la seconde à la première. Cette évolution concourt à rendre davantage prépondérantes les préoccupations d'ordre public, et nourrir la dynamique de judiciarisation du maintien de l'ordre.

M'appuyant sur différents travaux, je montrerai d'abord en quoi différentes figures de la menace, telles qu'appréhendées en France depuis les années 1980 (supporters, jeunes de banlieue, terroristes), ont nourri une transformation de l'ordre du droit, des normes juridiques et des libertés publiques (liberté de manifester, liberté de circulation), transformations qui ont elles-mêmes permis l'émergence d'une nouvelle « menace » et de sa pénalisation, à savoir la « mouvance anarcho-autonome d'ultra-gauche » (2.1.). Ensuite, il s'agira de saisir, à Bure, les résistances militantes aux opérations de qualification par lesquelles des agents étatiques cherchent à extraire, pénaliser et expulser du territoire disputé un nombre croissant de militants anti-CIGEO, associés à la « mouvance » susmentionnée (2.2.). Ce travail de catégorisation d'un « ennemi intérieur » au territoire local est essentiellement discursif, mais soutient un travail de judiciarisation des activités et des gestes militants. L'application d'une politique de l'ennemi s'exprime en effet par le fait qu'une grande part de la mobilisation (sa cause, ses actions collectives autant que son organisation) est visée de manière *préventive :* acteurs du maintien de l'ordre et acteurs judiciaires agissent ainsi de concert en usant de qualifications pénales en partie récentes. Comment, dès lors, le militantisme se transforme-t-il par les effets de sa judiciarisation ? (2.3.).

2.1. La généalogie d'une politique de l'ennemi à l'égard du militant autonome.

2.1.1. Supporters, « jeunes de banlieue », terroristes : cibles précurseurs de la politique de l'ennemi ?

Les trois phénomènes se situent dans des contextes sociopolitiques, des modalités d'action et des buts très différents : manifestations sportives, quartiers populaires habités par des descendants de l'immigration postcoloniale, et militantisme politico-religieux au moyen d'attentats sanglants. Une partie des lois, règlements et dispositifs policiers utilisés pour leur répression sont pourtant similaires, et même se nourrissent les uns les autres.

- **La gestion des supporters : la police administrative contre la foule.**

La répression des supporters sportifs violents est l'une des premières expérimentations d'une répression de type préventive. En France, la mise en œuvre de stratégies policières qui tranchent avec les décennies précédentes de pacification, de même que l'avènement de normes légales dérogatoires au droit commun, sont des constructions qui doivent beaucoup à la coopération européenne en la matière. Les grandes rencontres sportives sont en effet l'occasion pour un État d'accueillir d'autres représentations nationales, ce qui suggère une certaine capacité à maîtriser l'espace public et les foules qui s'y activent. C'est pourquoi les

affrontements violents qui ont eu lieu, au cours des années 1980, provoquant parfois la mort de dizaines de personnes (1985, 1989), ont marqué les autorités politiques et policières de plusieurs États européens. Ont alors été appliquées, à ces phénomènes de foules dans l'espace public, des dispositions jusqu'à maintenant réservées à la lutte contre le terrorisme et contre le grand banditisme (Fillieule, Jobard, 2020, p. 54).

Ce durcissement du maintien de l'ordre a pris plusieurs formes. Tout d'abord, s'observe une certaine inventivité tactique des forces de l'ordre, avec notamment la mise en œuvre de la « nasse » (encerclement statique ou mobile de la foule par des cordons de policiers). Ensuite, une loi de 1993 crée la peine (acte judiciaire donc) d'interdiction de stade (plus précisément, de toute enceinte où se déroule une manifestation sportive). Pour les supporters précédemment condamnés par un tribunal, il s'agit donc déjà d'empêcher la répétition de l'acte répréhensible. De plus, les pouvoirs de police administrative sont étendus, avec la création d'un fichage massif à l'échelle européenne. Les supporters condamnés, interpellés, ou simplement soupçonnées par les forces de l'ordre de troubler l'ordre public durant les événements sportifs, sont inscrits sur ce « fichier administratif des supporters violents » (*ibid.*, p. 101). Ce fichier sert de base pour la délivrance administrative d'interdictions de stade. Ce pouvoir est donné au préfet à l'occasion d'une loi *antiterroriste* de 2006 (n°2006-64). Or, comme l'indique aux préfets le Ministère de l'intérieur en 2007, « les actes à prendre en compte [pour décider ces interdictions] ne constituent pas nécessairement des actes pénalement répréhensibles »[248]. L'innovation est donc double : le pouvoir exécutif (en l'occurrence, le préfet) peut prononcer des limitations de la liberté de circulation et des expulsions de lieux, mais cela au prétexte d'avis fournis par les seuls services de police, et en *prévention* (ou prévision) de *conduites* jugées dangereuses et menaçantes et non d'actes illégaux.

Enfin, plusieurs nouveaux délits sont créés, affectant rapidement les mouvements politiques de rue : l'interdiction de la détention d'engins pyrotechniques entraîne le bannissement progressif des fumigènes de la rue protestataire. C'est également à l'encontre des supporters violents (mais également des « violences urbaines ») qu'est créé un outil supplémentaire au service d'une répression de type préventive, cette fois dans l'ordre judiciaire : le délit de « groupement en vue de commettre des dégradations ou des violences » (pour le résumer). Ce dernier délit est l'un de ceux utilisés dans le contexte de Bure.

- **Le traitement des « jeunes de banlieue », une gestion différenciée des foules protestataires.**

Les lois de 2007 (n°2007-297) et de 2010 (n°2010-201), qui serviront ultérieurement pour réprimer les mobilisations « autonomes », ciblent simultanément les « supporters violents » et les « violences urbaines ». Cette dernière catégorie d'intervention policière, longtemps distincte du maintien de l'ordre, est objet de préoccupations constantes à partir du

[248] Circulaire du Ministère de l'intérieur, 20 août 2007.

milieu des années 1990, construisant les « jeunes de banlieue » comme une « clientèle policière (Jobard, 2010) et comme déterminant des dynamiques de « domestication de la rue » par les pouvoirs administratif et policier.

Bien qu'elles n'apparaissent pas à ce moment-là, c'est à partir des années 1990 que se multiplient, au sein des quartiers populaires des métropoles françaises, des révoltes peu organisées, essentiellement composées de jeunes hommes qui s'affrontent avec les forces de l'ordre. De plus en plus systématiquement, ces révoltes ou « émeutes » se produisent en réaction à la mort d'un habitant sous les mains de la police (Motta, 2016). Trois types de polices interviennent dans ces contextes : la police dite de « sécurité publique » (dont la composante la plus connue est la BAC, Brigade anti-criminalité) prend ce type d'action collective comme cible prioritaire, justification de son existence et de ses budgets. Il en va de même pour la police de l'information (les services de renseignement, notamment) (Cahn, 2010). Le troisième type de police engagé pour réprimer ces émeutes est la police des foules. Elle y intervient cependant dans un cadre qu'elle catégorise comme des « violences urbaines », ce qui est tout à fait différent de leur action lors d'opérations dites de « maintien de l'ordre » où elles font face à des manifestants encadrés par des syndicats (Fillieule, Jobard, 2020, p. 187-210). Ce cadrage différent conduit les forces de l'ordre à employer plus immédiatement la force, mais aussi à bien plus de judiciarisation, dans la mesure où les émeutiers sont exclusivement perçus comme des *délinquants* (Waddington *et al.*, 2009). L'intervention policière a donc pour objectif majeur l'interpellation des personnes pour une condamnation judiciaire ultérieure.

Parfois, ces jeunes habitants des quartiers populaires agissent lors des manifestations conventionnelles (1994, 1995, 2004), voire à l'encontre des autres manifestants (mouvement anti-Contrat première embauche (CPE) en 2006). Parce qu'ils brisent des vitrines et pillent des magasins, ils sont alors désignés comme « casseurs » par les autorités politiques, policières et médiatiques, forme extrême de dépolitisation qui doit les distinguer fondamentalement des autres manifestants lycéens, étudiants ou syndicaux. Toujours est-il qu'à l'occasion de ces manifestations, les « violences urbaines » s'invitent dans un théâtre d'opération pris en charge par une politique de maintien de l'ordre : cela conduit à un encadrement plus serré de la foule protestataire (Fillieule, Jobard., p. 211-214).

Le soulèvement de quartiers populaires au sein de 350 communes françaises, à l'automne 2005, pousse les forces de l'ordre au bord de la rupture, et marque profondément les esprits des autorités politiques et la culture professionnelle des cadres policiers (*ibid.*, p. 199-211). Après avoir déclaré l'état d'urgence, issu de la guerre contre l'indépendance de l'Algérie (loi n°55-385), le gouvernement fait voter plusieurs textes législatifs et met en place plusieurs instruments pour renforcer l'action publique répressive. En 2006, 2007 ou encore 2010, les peines de délits existants sont durcies – comme les délits d'outrage et de rébellion lorsqu'ils sont réalisés à l'encontre d'agents de police ou de gendarmerie – tandis que certains

délits sont créés, comme celui de « groupement en vue de la préparation de violences ». De plus, les exigences de répression de ces émeutes poussent les préfets et responsables policiers à employer bien davantage les effectifs de police de sécurité publique, en complément des forces traditionnelles dites forces mobiles (C.R.S. et gendarmes mobiles). Ces effectifs, équipés à la hâte, voient leurs équipements et armes renforcés par le pouvoir exécutif. En 2007, le « *Flash-ball* » et les grenades explosives sont introduites. Ces armes ont la particularité d'être des armes offensives, permettant d'attaquer les manifestants en les blessant, potentiellement gravement (l'une de ces grenades tuera Rémi Fraisse, sept ans plus tard). Ce sont en grande partie ces unités de police qui seront responsables, une dizaine d'années plus tard, de la majorité des tirs de LBD contre les manifestants « Gilets jaunes » en 2018-2019, éborgnant 24 personnes.

Suivant Olivier Fillieule et Fabien Jobard, on peut dire que le type de réponse politico-policière contre les révoltes des banlieues opère un processus de transformation qui voit son aboutissement dans la décennie suivante, contre les manifestants de la « loi Travail » (2016) et les Gilets jaunes : un processus de « brutalisation » du maintien de l'ordre, notamment du fait de sa « dé-professionnalisation »[249] et de sa judiciarisation par l'introduction massive d'un paradigme d'intervention policière percevant de plus en plus les acteurs contestataires comme des délinquants à neutraliser.

- **Le « terroriste » jihadiste : le parangon de l'ennemi.**

S'il faut parler ici des politiques de « lutte contre le terrorisme », c'est parce qu'elles sont le lieu principal où se déploie la « doctrine du droit pénal de l'ennemi ». Depuis un demi-siècle en France, la lutte contre le terrorisme justifie l'enrichissement d'un arsenal législatif, réglementaire, judiciaire, pénitentiaire et militaire dont une partie est ensuite utilisée contre d'autres groupes et d'autres illégalismes politiques. La modalité d'action contestataire par attentats sanglants n'est pas née avec le terrorisme jihadiste, mais c'est bien lui qui, pour la première fois en France en tout cas, a été foncièrement dépolitisé. En effet, la lutte de l'État contre les attentats anarchistes à la fin du XIXème siècle, ou contre ceux de l'Organisation pour une Algérie française, ou du Front algérien de libération nationale, a pris à chaque fois la forme d'une *justice d'exception*. Cette dernière, a pris notamment la forme de la Cour de sûreté de l'État créée en 1963, rendait des peines plus sévères, mais reconnaissait le caractère politique – exceptionnels à ce titre – des crimes commis (Codaccioni, 2015 ; Cahn, 2016). Or, toutes les lois contre le terrorisme depuis 1986 (e.g. 1996, 2014, 2015, 2015, 2016, 2016, etc.), parfois associées à la lutte contre les « bandes organisées », les « violences urbaines », les « supporters » ou les violences en manifestation, créent des mesures dérogatoires au droit

[249] Il s'agit de l'usage, de plus en plus fréquent depuis 2016, de forces dites de « sécurité publqiue » » (BAC, BST), c'est-à-dire non spécialisées en maintien de l'ordre, mais qui sont pourtant utilisées dans des opérations de maintien de l'ordre, transformant donc ces dernières : davantage de « contact » avec les manifestants, usage moins encadré de la violence physique, autonomie accrue des agents.

commun pour ces groupes et modalités d'action, tout en déniant systématiquement l'existence d'un droit pénal politique.

De plus, ce qui m'intéresse dans le traitement législatif et judiciaire du terrorisme jihadiste, c'est la carrière de la notion de dangerosité pour justifier la création de nouvelles incriminations, et le fait que cette dangerosité associée à la personne justifie la « neutralisation du délinquant » hors de la société (Giudicelli-Delage, 2009). Tournant le regard administratif et judiciaire vers l'avenir (la menace, le risque) plutôt que vers le passé (l'acte effectivement commis), le droit pénal de l'ennemi ferait naître davantage que des « délits-obstacles » comme l'entend la doctrine juridique, puisqu'il…

> « …incrimine l'ensemble des conduites, satellites de l'acte terroriste, sans considération pour leur caractère précurseur d'une telle infraction (…) avec des éléments matériels (…) imprécis » (Cahn, 2016, p. 99).

Le juriste, Olivier Cahn, justifie ensuite sa position en listant les délits créés par les lois anti-terroristes successives depuis une vingtaine d'années :

> « Ont ainsi été progressivement incriminés, outre les comportements accessoires à toute activité de lutte armée clandestine, tous les actes appréhendés par le législateur comme susceptibles d'apporter un soutien ou de contribuer à la préparation d'un acte de terrorisme : l'association de malfaiteurs terroriste [crée par la « loi scélérate » de 1894, abrogée en 1992] ; le financement du terrorisme, l'impossibilité de justifier de ressources correspondant à son train de vie tout en étant en relations habituelles avec des personnes se livrant à des actes de terrorisme ou de financement du terrorisme ; le recrutement pour participer à une association de malfaiteurs terroriste ou commettre des actes de terrorisme ; la provocation au terrorisme et l'apologie des actes terroristes ; l'entreprise terroriste individuelle ; la diffusion de données faisant l'apologie d'actes de terrorisme ou provoquant à les commettre afin d'entraver l'efficacité des mesures administratives et judiciaires de suppression de ces contenus et la consultation habituelle de sites Internet faisant l'apologie d'actes de terrorisme consistant dans des homicides volontaires, ou provoquant à les commettre » (*ibid.,* p. 99).

L'auteur ajoute que ces conduites judiciarisées sont « des comportements (…) [qui] constituent, pour l'essentiel, des délits d'opinion ou des a*ctes préparatoires à un acte préparatoire* [souligné par moi]. » (*ibid.*, p. 99). Parmi les autres caractéristiques du droit pénal de l'ennemi, on trouve la plus grande sévérité des peines, mais aussi des contrôles administratifs et judiciaires, ou plus généralement la restriction des droits censément garantis lors de la procédure pénale. Cette dernière évolution est critiquée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme à l'occasion d'un avis sur une loi anti-terroriste de 2016 qui pousserait à…

> « …l'extension du domaine des régimes procéduraux dérogatoires et la diffusion, au sein des nouvelles dispositions de procédure pénale, d'une logique prédictive propre au droit pénal de la dangerosité »[250].

Une partie de ces dispositions légales est, encore aujourd'hui, "réservée" aux personnes suspectées de liens avec le terrorisme jihadiste. Néanmoins, les dispositions anti-terroristes mettent en œuvre et légitiment un certain nombre de transformations des principes et règles structurelles du droit pénal ; l'usage de la notion, poreuse, de dangerosité, allié à une forte dépolitisation des gestes visés, permet de mettre en équivalence des gestes pourtant pris dans des configurations et des objectifs très différents. En tant que « violents », ces gestes sont subsumés sous les mêmes catégories criminelles, sujets aux mêmes lois ainsi qu'à des pratiques de maintien de l'ordre et/ou de procédure pénale similaires. C'est pourquoi ces détours étaient nécessaires pour saisir les conditions de catégorisation et de pénalisation d'une nouvelle « menace » : la « mouvance anarcho-autonome d'ultra-gauche », à l'encontre de laquelle se retrouveront des dynamiques enclenchées dans les deux décennies précédentes : l'anticipation de la répression, et l'accroissement des pouvoirs de police administrative.

2.1.2. Des contre-sommets altermondialistes à « l'affaire Tarnac » : l'émergence d'un nouvel ennemi intérieur.

La politique de l'ennemi à l'égard de ce courant politique – et des militants qui lui sont associés – a elle-même suivi trois grandes étapes de développement : le traitement préventif des manifestations des « contre-sommets » internationaux de type altermondialistes depuis la toute fin des années 1990 (émergence médiatiquement du « black bloc ») ; l'usage de « l'association de malfaiteurs terroristes » contre des militants autonomes en 2009 et 2012 ; l'entreprise de neutralisation des occupations de type « ZAD » à partir de 2012 (dont l'étude sera prolongée en 2.2.). A chaque fois, l'appareil judiciaire n'est que l'une des institutions en jeu, puisque la police des foules et la police de l'information ont joué un rôle capital dans la politique de contrôle proactif et de judiciarisation de ces acteurs contestataires.

- **Naissance médiatique du « black bloc » : l'usage de la police préventive.**

Les premiers grands rassemblements protestataires à l'occasion des rencontres internationales d'institutions politico-économiques (FMI, OMC, Banque mondiale, G7…) ont lieu à partir de 1997. Dans la plupart de ces « contre-sommets », il s'agit pour les foules protestataires d'atteindre et souvent d'empêcher la tenue de la rencontre au sommet, pour dénoncer la globalisation du capitalisme. La plupart de ces tactiques représentent bien une menace pour les autorités politiques et policières, mais c'est sans doute celle du « black bloc »

[250] CNCDH, 2016, « Avis sur le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, » Assemblée plénière – 17 mars 2016, §.6.

qui suscite le plus de réactions, d'inventivité tactique des forces de l'ordre comme de scandale médiatique. La tactique du « black bloc » apparaît médiatiquement à Seattle en 1999. Suivant la définition du politiste québécois Francis Dupuis-Deri, le « black bloc » est une tactique de manifestation opérée par des groupes de manifestants vêtus de noir, pour déjouer l'identification policière et éventuellement attaquer des symboles du système économique et politique dont ils énoncent la critique radicale (depuis une perspective essentiellement anarchiste) (Dupuis-Deri, 2019). Lors des contre-sommets, ce *modus operandi* se lie à d'autres (fanfares, clown activisme, actions directes non-violentes), sans parler des rassemblements syndicaux, perturbant fortement les habitudes stratégiques des autorités en matière de maintien de l'ordre, les forçant à une adaptation constante. Cette inventivité tactique se retrouve depuis 1999 au moins jusqu'à la gestion du contre-sommet du G20 de Hambourg (Allemagne) en 2020. La diversité des tactiques opérée lors du contre-sommet de Prague (2000) contre les rencontres du FMI et de la Banque mondiale met en échec les forces de l'ordre au sens où l'un des groupes parvient à fortement s'approcher du lieu de la rencontre officielle et force son interruption. C'est à partir de là que sont introduites les « zones rouges » – ces larges espaces d'exclusion où tout rassemblement politique est interdit (Fillieule, Della Porta, 2006, p. 17-40) – ainsi que la « nasse » policière utilisée précédemment contre les supporters (Fillieule, Jobard, 2020, p. 76-77). Au cours de ce tout début de millénaire, les autorités politiques et policières européennes développent également le fichage de militants et groupes politiques susceptibles de troubler les sommets internationaux. A cela, il faut ajouter les opérations de contrôles aux frontières de l'État européen où se tiendra le sommet, assorti d'arrestations préventives ou de reflux massif des bus des manifestants. Ces opérations de maintien de l'ordre « préventif », avant toute manifestation ou illégalisme éventuellement constaté, sont réalisées la plupart du temps sans contrôle préalable d'un juge. Selon les deux politistes susmentionnés :

> « c'est là, bien plus que dans tout autre aspect, parfois spectaculaires, des modalités du maintien de l'ordre, que se niche une inflexion majeure, par le retour déguisé et ciblé, à un régime d'interdiction préalable » (*ibid.*, p. 89).

Pour le juriste Olivier Cahn, ces politiques de maintien de l'ordre lors des sommets internationaux procèdent bien de la formation d'un « droit pénal procédural de l'ennemi » (Cahn, 2010, p. 204). Or, on retrouvera, à Bure une quinzaine d'années plus tard, une bonne partie de ces différentes tactiques policières et modalités de répression préventive de la contestation politique, alors même qu'elle s'appliquera là à une mobilisation bien inférieure numériquement et dans des espaces apparemment bien moins stratégiques (aucune présence de hauts responsables politiques, par exemple).

Concernant l'emploi de la force physique par les forces de l'ordre durant les sommets internationaux, une étude du chercheur Mike King permet de montrer qu'on ne peut conclure à un processus de « pacification » du maintien de l'ordre. Discutant les travaux de Della Porta et Reiter, King se place en porte-à-faux d'une idée selon laquelle les État libéraux-démocratiques suivraient, en matière de maintien de l'ordre, un processus d'atténuation de la

confrontation, par le développement des pratiques de renseignement ainsi que des tactiques de « négociation » avec les organisations protestataires (Della Porta, Reiter, 1998). Reprenant les catégories d'analyse de Della Porta, King estime au contraire que la répression des contre-sommets est l'occasion d'une entreprise de « contrôle total » (Della Porta, Reiter, 1998, p. 238) de la contestation politique illégitime, c'est-à-dire leur gestion confrontationnelle et resserrée. Ainsi, les « stratégies étatiques de maintien de l'ordre public » en amont et lors de ces événements, dérouleraient bien une politique de « criminalisation » des contestataires (Brewer *et al.*, 1996 ; p. 230-232), soit leur « dépolitisation, marginalisation et délégitimation » (King, 2004, p. 9).

Concernant les campagnes de renseignement intensives menées en amont des contre-sommets, Fillieule et Jobard (2020, p. 73) puis King estiment tous trois qu'il ne s'agirait pas là d'une source de pacification, mais bien plutôt d'une stratégie d'intimidation ou de dissuasion à l'égard des manifestants potentiels dont les allégeances politiques ou les répertoires d'action collective sont considérés comme illégitimes, inadmissibles *et dangereux*.

C'est bien à l'occasion des contre-sommets altermondialistes que certaines autorités politiques et policières occidentales commencent à associer les activités et actions collectives anarchistes à du terrorisme. Dans des rapports de 2001 et 2002 (très peu de temps donc après les attentats jihadistes massifs du 11 septembre à New York), la direction du FBI états-unien estime que les militants anarchistes qui agissent lors de ces évènements protestataires sont des « terroristes intérieurs »[251]. En 2002, l'Union européenne emboîte le pas aux États-Unis. Dans sa directive-cadre contre le terrorisme, le Conseil de l'Union européenne a délibérément construit une acceptation large du phénomène terroriste, afin d'y inclure les actions directes réalisées lors des contre-sommets internationaux (Cahn, 2010, p. 191). Parmi les « infractions terroristes », on trouve en effet :

> « le fait de causer des destructions massives à (…) une installation gouvernementale ou publique, (…) à un lieu public ou une propriété privée susceptible (…) de produire des pertes économiques considérables » (article premier, 2002/475/JAI)[252].

L'analyse des dynamiques du maintien de l'ordre lors des contre-sommets internationaux, de 1997 à nos jours, ramène bien en effet à la construction d'un « ennemi intérieur » dont la vocation est d'être neutralisé, empêché d'agir – ce que King désigne comme une « incapacitation sélective des protestataires » (King, 2004, p. 20).

[251] L.-J. Freeh, directeur du FBI, Threat of terrorism to the United States, rapport déposé le 10 mai 2001 devant le comité sénatorial sur le renseignement puis D.-L. Watson, assistant exécutif au directeur du FBI, Threat of terrorism to the United States, rapport déposé le 6 avril 2002 devant le comité sénatorial sur le renseignement.
[252] Décision-cadre du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme (2002/475/JAI), article premier, consultable en ligne : https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/e6f74388-df2e-4246-b34c-b3eb992b08db, dernière consultation le 1er avril 2023.

- **La menace de l'ultra-gauche : une construction institutionnelle ?**

Après le traitement des manifestants anarchistes des contre-sommets, la seconde étape de construction de l'ennemi intérieur est à chercher dans la seconde moitié de la décennie 2000, à la suite de ce que Jobard appelle une « situation critique », pour le dépassement de laquelle (la lutte contre) l'ennemi intérieur est rendu(e) nécessaire. Dans le contexte français, il s'agit du soulèvement des banlieues (2005) ainsi que de l'agressive irruption d'une fraction de leurs jeunes habitants dans les manifestations anti-CPE (2006), deux événements non-anticipés par les services de renseignement et qui contribuent alors à provoquer une crise institutionnelle.

Les Renseignements généraux (RG), comme le reste de la police de l'information tournée vers l'intérieur, ont traditionnellement pour rôle de recueillir des informations nécessaires aux opérations de maintien de l'ordre – la surveillance et l'infiltration doivent permettre d'identifier les acteurs considérés comme dangereux et d'anticiper leurs actions (Jobard, de Maillard, 2015, p. 127-132). De plus, le traitement des « violences urbaines » était devenu, depuis les années 1990, le principal cheval de bataille et élément de justification pour les RG, dans un contexte où la fin de la guerre froide et les réformes attendues de l'État menaçaient la valeur de leur existence institutionnelle. Le politiste Laurent Bonelli l'explique bien :

> « (…) En quête de perspectives d'avenir et prêts à se saisir des opportunités susceptibles de restaurer leur crédit auprès des hommes politiques (...) les intérêts de certains policiers des RG pour les « violences urbaines » vont pouvoir se développer en interne, pour devenir une vitrine publique du service » (Bonelli, 2008a, p. 393-394).

Pour que puisse être construit et traité un « ennemi intérieur », il faut en effet, selon Cahn, une « convergence d'intérêts » entre plusieurs acteurs sociaux et institutionnels : la mise en valeur, par les acteurs policiers, de compétences ajustées au phénomène délinquant visé ; une légitimation scientifique par des « experts » (criminologues) ; la présence répétée du phénomène à l'agenda médiatique, notamment par le relais des inquiétudes policières ; enfin la confirmation de l'importance du problème par le Ministère de l'intérieur, et la possibilité de sa dépolitisation. « En conséquence, le service de police intéressé consolide sa légitimité et se voit affecter des moyens pour traiter cette forme de délinquance » (*ibid.*, p. 177). La construction de la « cible » de l'action policière joue donc en partie dans la construction de l'action et de la légitimité policière.

Du début des années 1990 à 2005, cette convergence va préserver l'existence des RG en tant que service apte à traiter la délinquance de type « violence urbaine ». Mais les évènements de 2005 et 2006, montrant précisément « l'incapacité des Renseignements généraux à anticiper et contenir un phénomène dont ils se prétendaient spécialistes » (Cahn, 2010, p. 178), remettent en question cette prérogative. L'implication des services dans un scandale politique (Clearstream) ainsi que la volonté du ministre de l'intérieur d'opérer des

changements institutionnels profonds dans le Renseignement français poussent les RG à changer de cheval de bataille et à adopter une cible mieux à même de justifier leur action : ce sera la « mouvance anarcho-autonome ». Cette mouvance rappelle par ailleurs en partie, par ses idées politiques, les actions directes menées par des groupes d'extrême-gauche en Allemagne, Italie et France dans les années 1970, et que les services de renseignement de ces pays avaient déjà, alors, pris pour cible prioritaire :

> « Aussi retrouve-t-on dans ces trois pays une culture professionnelle de l'antiterrorisme marquée par l'expérience et des agents de renseignement spécialisés sur la mouvance relativement habitués à coopérer entre eux. Ces savoir-faire se routinisent, défendent leur pré-carré et œuvrent à la reconnaissance de leur utilité dans l'organigramme administratif. » (Sommier, 2010, p. 55).

Pour démontrer l'hypothèse d'un remplacement d'une cible par une autre en contexte de crise de légitimité, Cahn déroule une analyse chronologique détaillée de différents évènements qui se sont produits entre 2006 et 2009 : lecture de *L'insurrection qui vient* (Comité invisible) par un criminologue proche de hauts responsables politiques ; distribution de l'ouvrage à des responsables policiers, dont à l'anti-terrorisme ; rédaction de plusieurs rapports et notes des services de renseignement en 2007, 2008 et 2009, dont certains sont relayés par la presse. Dans les articles, cette mouvance politique est alors désignée comme une menace très importante, voire « préterroriste », similaire aux débuts des Brigades rouges ou du groupe Action directe dans les années 1970. Quant aux actes de sabotage sur des lignes de TGV, principalement ciblés par la justice, leur caractérisation comme terroristes est en partie déterminée par la tonalité que leur donne le renseignement :

> « Eclairés à la lumière de la doctrine du groupe, [ces actions] doivent donc être envisagées comme un acte politique visant à la déstabilisation de l'État »[253].

Cette menace est rendue palpable en même temps qu'elle est censément maîtrisée par l'arrestation du « groupe de Tarnac » en fin d'année 2008. Pour la sociologue Isabelle Sommier, cette entreprise policière est « une illustration paradigmatique du processus de construction d'une panique morale en épousant de façon étroite le modèle établi en 1972 par Stanley Cohen »[254]. Reprenant en effet les critères du sociologue américain, Sommier explique qu'on a bien retrouvé, à ce moment-là : 1) la création de « figures repoussoir » (l'autonome) ; 2) une « exagération du phénomène » par la surabondance des moyens policiers déployés (150 agents déployés dans le village, et des personnes qui font jusqu'à 96 heures de garde à vue) ; 3) une forte médiatisation et enfin 4) une « émotion populaire » intense. L'incrimination des militants associés à Tarnac a mis en lumière deux dynamiques d'évolution importantes du *policing* en France contre ce type d'« ennemis » politiques. D'une

[253] Rapport de la sous-direction anti-terroriste de la direction centrale de la police judiciaire au procureur de Paris, 15 novembre 2008, disponible sur *Mediapart.fr*.
[254] Je renvoie à l'ouvrage du sociologue et juriste anglais dans lequel la notion de « panique morale » a été travaillée (Cohen, 1973).

part, (la médiatisation de) l'enquête policière révèle que le « mode de vie » des militants visés (en partie communautaire) fait partie intégrante de la caractérisation d'un groupe « à risque » ou *dangereux*. D'autre part, la tentative de *pénalisation de l'intention* politique a été poussé assez loin pour que la détention provisoire de certains des militants arrêtés soit prolongée suivant l'argument principal que ceux-ci étaient soupçonnés d'être les auteurs de l'ouvrage *L'insurrection qui vient*, et donc, qu'*à ce titre*, ils représentaient un danger pour la société. Comme le résume le sociologue Laurent Bonelli, « pour les "populations à risques", les professionnels de l'antiterrorisme français superposent en effet les figures du *suspect* et du *coupable* [souligné par l'auteur] » (Bonelli, 2008b, p. 187).

Une telle mécanique se retrouve dans une autre affaire politico-judiciaire, la même année : une autre accusation « d'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste » est créée à l'encontre de militants, dans l'affaire dite des « mauvaises intentions ». Plusieurs personnes sont arrêtées pour avoir détenu des fumigènes artisanaux (« engins explosifs ») lors d'une manifestation de soutien à des personnes sans-papiers. Une autre personne est arrêtée, soupçonnée d'avoir tenté d'incendier une dépanneuse appartenant à une préfecture de police. Accusées d'association de malfaiteurs terroriste, en tant qu'ils appartiendraient à la « mouvance anarcho-autonome », ces militants passent entre cinq et quinze mois en détention provisoire. Durant le procès (2012), la présidente du tribunal lit un procès-verbal des RG qui détaille un certain nombre d'illégalismes politiques imputés à la « mouvance anarcho-autonome » entre 2007 et 2008, bien que pour une large partie de cette période, tous les accusés étaient en prison[255].

Les années 1990 et 2000 voient le développement d'un arsenal législatif, de pouvoirs de police administrative ainsi que de techniques de maintien de l'ordre qui s'attaquent simultanément à plusieurs individus ou groupes séparés par bien des différences politiques et modalités d'action collective. Supporters sportifs, jeunes de banlieue affrontant les forces de l'ordre, jihadistes menant des attentats visant des civils, tactiques de manifestation pour déborder les dispositifs de maintien de l'ordre (dont le « black bloc »), et enfin militants anarcho-autonomes vivant en squat ou à la campagne, menant des sabotages et participant à des mobilisations transnationales. Tous ces groupes, protestataires ou non, sont en partie mis en équivalence, subsumés sous la même catégorie de « violents » et considère, à ce titre, comme des menaces pour l'ordre social, économique et politique. La mise en avant de cette menace, prise au sein d'une panique morale (certes variable), justifie un certain nombre d'évolutions normatives capables de l'anticiper par la « neutralisation judiciaire préventive » (Sommier, 2010, p. 53).

[255] Pour voir un article de presse, se reporter par exemple à *Les Inrocks*, 17 mars 2012, [en ligne] https://www.lesinrocks.com/actu/troisieme-jour-du-proces-antiterroriste-vous-avez-dit-anarcho-autonome-20779-17-05-2012/, dernière consultation le 1er avril 2023.

Anticipation de la répression, pénalisation de l'intention supposée par la cause politique qui lui est associée, importance des moyens de police administrative et du renseignement, « extension de la catégorie de terroriste (…) et des compétences de l'antiterrorisme » (*ibid.*, p. 53). Ce sont là autant de logiques qui président bien à une politique de l'ennemi appliquée aux militantes et militants de la mouvance « anarcho-autonome », au sens où c'est bien la caractérisation du sujet lui-même (sa cause, ses idées, ses intentions) qui contribue à sa « criminalisation » ainsi qu'à la mise en œuvre de moyens répressifs spéciaux ou dérogatoires au droit et à la procédure pénales conventionnels. Une partie de ces méthodes et dispositions se retrouve, sans automatisme, dans le traitement de la mobilisation anti-CIGEO à Bure, et notamment dans les moyens déployés contre sa composante autonome.

2.2. Les militants de Bure sont-ils dangereux ?

Le climat dans lequel émerge la construction des militants de Bure comme « ennemis intérieurs » est donc une constellation relativement disparate de discours, de catégories d'action publique, de dispositifs de police ou encore de normes juridiques qui ont notamment pris la mouvance anarcho-autonome[256] comme cible d'une politique de l'ennemi depuis 2007. Je montrerai, dans cette section, que la logique de développement de cette construction politique et policière n'est pas évidente. Elle dépend d'un processus ambivalent de nationalisation de la controverse autour des déchets nucléaires, de lobbying d'élus locaux et de « victoires » successives de la mobilisation anti-CIGEO au moyen d'actions collectives non conventionnelles.

Après avoir bénéficié d'une minimisation paradoxale de leur mobilisation (2.2.1.), les militants de Bure doivent développer des tactiques et contre-discours susceptibles de limiter les logiques de disqualification politique à leur encontre. Parallèlement, ils restent pris dans une tension : assumer ou dénier la position d'ennemi par rapport à l'ordre politique et social (2.2.2.).

2.2.1. Quand la mobilisation n'est pas encore (considérée comme) une menace.

Quelles sont les conditions pour qu'une mobilisation soit perçue comme une menace par l'État ? Le degré de conflictualité que mettent en jeu les acteurs protestataires est sans doute l'une des réponses possibles, mais n'est peut-être pas une condition suffisante.

Dans ses débuts, au cours des années 1990, la mobilisation anti-CIGEO n'échappe pas à la répression, qu'elle soit judiciaire ou davantage « à bas bruit », si l'on en croit les acteurs

[256] L'usage variable des guillemets autour de cette catégorie rend compte de sa forte ambivalence : une fois investie publiquement par les acteurs répressifs, elle a été constamment déniée par les militants, qui s'en réclamaient pourtant encore en 2006, durant le mouvement anti-CPE. Voir à **ce** sujet Sommier, 2010.

associatifs de Meuse et de Haute-Marne. Bien que ces derniers soient liés à d'autres mobilisations anti-nucléaires et anti-stockage radioactif, ailleurs en France (*cf. chapitre 1*), ils ne les suivent que très peu en matière d'actions collectives illégales et très conflictuelles. Je rejoindrai ici les résultats de travaux qui considèrent l'impact des styles protestataires – ou plus précisément ici de manifestation – sur les styles d'intervention policière. Une manifestation qui combine le fait d'être déclarée en préfecture, avec des organisateurs connus et considérés comme fiables et enfin, d'user de moyens très pacifiques, reproduit des critères routiniers et conventionnels. Ces derniers rassurent les agents de l'ordre sur leur capacité d'encadrement de la mobilisation (Fillieule, Della Porta, 2006 ; Fillieule, Jobard, 2020, p. 51-52). C'est sans doute ce qui peut expliquer le fait que la mobilisation de Bure n'est pas construite comme une véritable menace par les agents de l'ordre.

L'arrivée progressive des militants autonomes près de Bure, entre 2013 et 2015, ne semble pas non plus inquiéter les pouvoirs publics outre mesure. Les manifestations, bien que relativement importantes en nombre, le sont moins que deux décennies auparavant, tandis que les quelques actions directes menées par les militants autonomes restent assez peu médiatisées (e.g. l'attaque nocturne des grilles de l'ANDRA en août 2015).

Au cours de l'année 2016, la situation chance. Les militants autonomes sont de plus en plus nombreux, ils occupent de manière permanente et durable un champ et une forêt appartenant à l'ANDRA, et organisent des manifestations et autres épisodes protestataires dans l'espace public. En termes d'actions directes, des camions sont bloqués par des militants, dans le cadre de travaux préliminaires au CIGEO et des engins de chantier sont incendiés sur leur lieu de dépôt. Pourtant, les réactions nationales sont encore très rares. Il faut ajouter, comme élément de contexte, que l'État commence a déjà bien connaître les mobilisations de type « zone à défendre », puisqu'il est encore empêtré dans le conflit de Notre-Dame-des-Landes, qu'il a dû contrer la ZAD de Sivens (Tarn) et se confronter au scandale provoqué par la mort de Rémi Fraisse sous les armes de la gendarmerie[257]. A Bure, l'État n'est donc pas face à une mobilisation « inédite ».

Le peu d'intérêt manifesté par les autorités politiques nationales à l'égard de la mobilisation de Bure se voit notamment dans le type de forces et de maintien de l'ordre employés, encore à l'été 2016. Jusqu'alors, une partie des opérations de surveillance et de patrouille, voire de défense physique du bois Lejuc, ne sont pas menées par des forces spécialisées en maintien de l'ordre, comme on aurait pu s'y attendre. Il s'agit seulement de gendarmes de « tranquillité publique » et des vigiles privés de l'ANDRA (entreprise EPR). En juin 2016, lorsque de petits groupes de militants explorent le bois Lejuc où l'ANDRA commence à effectuer des travaux de défrichement, c'est aux vigiles qu'ils sont confrontés, subissant parfois quelques coups de poing ou intimidations. Le 19 juin 2016, la manifestation de 300 personnes (appelée « pique-nique interminable » par les organisateurs) ne rencontre que des vigiles (une douzaine) à son arrivée dans le bois Lejuc. Les manifestants se saisissent

[257] J'étais, à ce moment-là, en terrain de recherche sur la ZAD de Sivens, dans le cadre d'un Master de recherche.

des grilles interdisant l'accès à une plateforme défrichée et s'en servent pour entourer les vigiles et leurs voitures, sans que ceux-ci ne puissent réellement s'y opposer (*cf. chapitre 3*).

Moins de deux heures après, les vigiles s'en vont et les militants s'installent pour les deux semaines qui suivent. Ce sont alors des réservistes de la gendarmerie qui sont chargés de surveiller les allées et venues des occupants et visiteurs. Ils ne sont pas équipés en moyens défensifs ou offensifs visibles, et ont un comportement plutôt bonhomme. De fait, aucune confrontation physique n'a lieu avec eux durant les deux semaines. Certes, l'expulsion du bois, le 7 juillet, est menée par des gendarmes mobiles, qui gardent ensuite son entrée. Par ailleurs, la tentative de réoccupation du bois à la mi-juillet consacre l'installation dans ce coin de Sud Meuse de jeunes militants écologistes issus de Nuit Debout, et surtout de militants autonomes, en partie originaires de grandes villes françaises (de la région parisienne et de la moitié est de la France) (*cf. chapitre 2*). Face à cette manifestation de quelques centaines de personnes, des gendarmes mobiles sont certes présents, mais également un groupe d'une quinzaine de vigiles équipés en moyens défensifs et offensifs : munis de boucliers, de casques, de gazeuses, de gants plombés, de bâtons. Ils participent activement à l'opération de maintien de l'ordre auprès des gendarmes mobiles, poursuivant les militants qui réussissent à déborder les lignes fixes de gendarmes à l'orée du bois, pour les déloger de la forêt. L'un des militants accuse un vigile de l'avoir frappé et porte plainte.



Figure 33 : Gendarmes mobiles à gauche, vigiles privés à droite, 17 juillet 2016 – Est Républicain (Philippe Marque)[258]

Cette cogestion du maintien de l'ordre est dénoncée par les associations anti-nucléaires mais également, à demi-mot, par un média conventionnel tel que *France3 Lorraine*[259]. Sans qu'on puisse le savoir avec certitude, il semble que ce scandale local ait contribué à provoquer le départ du directeur de l'ANDRA en Meuse (Jean-Paul Baillet), et à l'absence de réemploi de ces forces privées lors des opérations suivantes de maintien de l'ordre. A partir d'août 2016,

[258] *L'Est Républicain*, « Mandres-en-Barrois : scènes de guérilla rurale dans le bois Lejuc », 18 juillet 2016, [en ligne] https://www.estrepublicain.fr/edition-de-bar-le-duc/2016/07/18/mandres-en-barrois-scenes-de-guerilla-rurale-dans-le-bois-lejuc, consulté le 12 décembre 2022.
[259] Leur reportage juste après les faits est repris par les militants et publié sur Youtube, [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=-85xAYYkjwc, dernière consultation le 1er avril 2023.

ce sont presque exclusivement des militaires de la gendarmerie mobile ainsi que du PSIG (Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, aussi appelée la « BAC des campagnes ») qui assurent ces missions. L'emploi de ces forces privées semble en tout cas témoigner, pour ce qui est de la société française contemporaine en tout cas, du faible degré de nationalisation du conflit qui oppose alors, à Bure, institutions publiques et contestataires.

Plusieurs médias nationaux tournent doucement leurs projecteurs vers ce coin du sud-Meuse, à partir de la destruction, par 400 manifestants, d'un mur en béton d'un kilomètre de long érigé par l'ANDRA autour du bois Lejuc pour « sécuriser » les chantiers à venir. Ce sabotage collectif du 14 août 2016, en pleine journée, aura un coût d'environ 2 millions d'euros pour l'ANDRA. Le lendemain, 15 août, profitant de l'absence – comme la veille – des forces de l'ordre, les manifestants terminent l'abattage systématique des pans de mur. L'événement aura attiré l'attention du *Monde*, de *France 2*, de *Reuters*, tandis que *Libération* en fait sa « Une ». Mais là encore, presque aucune réaction des autorités gouvernementales

Comment expliquer l'absence des forces de l'ordre ces jours-là, ainsi que l'absence de réactions politiques autres que « locales » (ANDRA, sénateur de Meuse, maires…) ? La cogestion du maintien de l'ordre avec des vigiles privés, ainsi que cette discrétion des réactions d'ampleur nationale pourraient s'expliquer par le fait que l'État entreprend alors de cantonner la controverse autour des déchets nucléaires à une échelle locale, quitte à minimiser des événements habituellement dénoncés avec véhémence. Et, de fait, la controverse autour des déchets nucléaires et du projet CIGEO rencontre très peu d'écho médiatique sur le plan national. Cette entreprise de minimisation et de cantonnement se place, par ailleurs, dans une narration encore en cours quant à la mise en œuvre du projet CIGEO. Pour l'Agence en charge de la création du centre d'enfouissement, il n'est pas encore question d'assumer publiquement que le projet CIGEO est en marche. L'agence justifie cette non-existence par le fait que le projet n'a pas encore passé certaines étapes légales. Une intervention des autorités de l'État aurait donc pu mettre un terme à cette longue et précieuse période de discrétion du projet, même au niveau local.

Même en février 2017, alors qu'une manifestation de 600 personnes visite le bois réoccupé avant d'attaquer les grilles d'un bâtiment de l'ANDRA (suscitant des affrontements avec les gendarmes), plusieurs médias nationaux racontent l'événement, et des dirigeants politiques réagissent, mais sans lancer pour autant d'alarme publique. Ainsi, Bruno Le Roux, ministre de l'intérieur de l'époque, ne s'exprime publiquement sur le sujet que parce qu'il est interrogé par un sénateur au parlement, et déclare : « Il n'y a pas et il n'y aura pas de ZAD à Bure car l'autorité de l'État et les lois seront respectés »[260]. Néanmoins, cet événement accentue le processus de montée en visibilité du conflit de Bure au niveau national, et rend de plus en plus inopérante la stratégie de discrétion jusqu'ici employée.

[260] Voir par exemple l'article du journal *Le Figaro*, en date du 23 février 2017 : https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/02/23/97001-20170223FILWWW00248-le-roux-il-n-y-aura-pas-de-zad-a-bure.php, dernière consultation le 1er avril 2023.

Ainsi, les rapports des agents de l'ordre aux opposants se durcissent à partir du milieu d'année 2017. En mai, un nouveau vote a lieu dans le village de Mandres-en-Barrois, sur la cession du bois Lejuc à l'ANDRA. Ce bois est d'une importance capitale pour la réalisation du centre d'enfouissement. La centaine de manifestants présents, dont une partie imagine s'attacher aux portes de la mairie pour empêcher le vote, est survolée par un hélicoptère et empêchée d'approcher la mairie par des grilles anti-émeutes qui bouchent les rues annexes. Ce village de 140 habitants est transformé, par un effectif de 110 gendarmes mobiles, en « zone rouge » sur le modèle des sommets internationaux.



Figure 34 : Grilles « anti-émeutes » installées pour la manifestation du 18 mai 2017 à Mandres-en-Barrois (Photo prise par l'auteur).

L'emploi d'un dispositif aussi massif et équipé – habituellement utilisé pour encadrer ou empêcher des rassemblements protestataires de plusieurs (dizaines de) milliers de personnes – nous apprend quelque chose de l'importance que prend alors la mobilisation anti-nucléaire aux yeux des autorités politiques et policières : le caractère préventif de cette tactique de maintien de l'ordre fait montre de l'état de *dangerosité* associé aux groupes militants de Bure. Cette évaluation politique et policière se confirme lors de tous les événements qui suivent.

A partir du cas de Bure, et sans prétendre à une montée en généralité trop importante, il est possible d'avancer quelques hypothèses quant aux causes d'augmentation du niveau de répression d'une mobilisation. J'ai pu identifier plusieurs causes qui n'ont joué qu'en se combinant les unes aux autres : d'une part, l'évolution des répertoires d'action collective vers davantage de conflictualité, et surtout moins de lisibilité et de prévisibilité (*cf. chapitre 6*) ; d'autre part, le succès d'une stratégie d'élargissement de la visibilité au niveau national, qui met en échec les efforts de discrétion des pouvoirs publics. A cela s'ajoute au moins un autre élément, à savoir, la pression exercée sur le gouvernement par des élus représentant le territoire disputé (et soutenant fortement le projet contesté) pour que des forces de l'ordre

supplémentaires soient déployées (*cf. chapitre 6*). Je rejoins donc largement le politiste Christian Davenport pour qui la perception, par l'État, d'une mobilisation comme menace, est à chercher dans des causes multidimensionnelles et ne peut se réduire au degré de conflictualité qu'amène une mobilisation (Davenport, 2005).

En plus d'armes défensives et offensives, les forces de l'ordre déployées de façon bien plus massive et proactive doivent être équipées de *justifications*. Or, ces justifications passent par des opérations de disqualification, de fragmentation de l'opposition et de dépolitisation du répertoire d'actions collectives des autonomes. Sans homogénéité ni stratégies collectivement construites, les acteurs contestataires autonomes oscillent alors entre des discours et pratiques qui épousent les étiquettes infâmantes qui leur sont accolées, et les discours et pratiques qui les dénoncent, les détournent ou les déjouent. Ces tactiques peuvent être étudiées au prisme d'une sociologie de la déviance initiée par Isabelle Sommier concernant les militants autonomes. Le cadre interactionniste permet d'identifier une lutte pour la qualification (qui est l'ennemi ?), et de saisir comment la nature et l'expressivité d'un régime 'engagement contestataire sont bien le fruit d'une coproduction avec les agents répressifs.

2.2.2. Bataille autour des catégories : les militants sont-ils des délinquants ?

> « Les gens qui attaquent les gendarmes avec des cocktails Molotov, qui planifient leurs attaques ; qui, par la terreur, veulent empêcher les agriculteurs de vivre du fruit de leur travail ; alors qu'une manifestation est interdite (…). Je crois qu'il n'y a pas d'autre mot que des gens qui veulent, par la violence, par la terreur, et donc par le terrorisme, empêcher l'État de droit de fonctionner, les agriculteurs de vivre de leur travail. N'ayons pas peur des mots. (…) Et il y a eu un certain nombre d'actes qui s'apparentent à de l'éco-terrorisme. »[261]

Ces propos d'un ministre d'État, après une manifestation contre un projet de « méga-bassine » (projet contesté de grande retenue d'eau) dans les Deux-Sèvres en 2022, ont provoqué de vives réactions désapprobatrices d'une partie de l'opposition parlementaire, de certains médias et des organisations écologistes. Ces opérations de (dis)qualification sont loin d'être inédites. Pour remonter au plus près dans le temps, au début et milieu des années 2010, on peut citer ces élus qui désignaient les occupants de la ZAD de NDDL ou de celle de Sivens (Tarn), ou encore des membres d'une opposition politique en période électorale, de « Khmers verts » ou de « jihadistes verts »[262]. Au-delà de l'outrance et de l'anathème politique, ces opérations discursives s'inscrivent dans un processus législatif et politique qui a, depuis le

[261] Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer du gouvernement Borne, 2 novembre 2022, au micro de *BFMTV*, disponible en ligne : https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/gerald-darmanin-sur-sainte-soline-il-y-a-eu-un-certain-nombre-d-actes-qui-s-apparentent-a-de-l-eco-terrorisme_VN-202211020707.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

[262] Pour une recension médiatique rapide de ces occurrences, voir *Slate*, « Des "Khmers verts" aux "jihadistes verts", histoire du point Godwin de l'écologie politique, 29 octobre 2014, [en ligne], consulté le 10 novembre 2022, https://www.slate.fr/story/94045/khmers-verts-djihadistes-verts-ecologistes-modes, dernière consultation le 1er avril 2023.

début des années 2000, associé des groupes militants anarchistes ou autonomes (et des tactiques dites de « black bloc »), avec les attentats terroristes jihadistes qui ont marqué les États occidentaux, comme je l'ai montré dans la section précédente.

L'objectif de cette section est de mettre au jour la généalogie d'une déclinaison locale de l' « ennemi intérieur », qui commence par la « criminalisation politique » (Codaccioni, 2019, p. 9) des militants de Bure et de leur cause (Danet, 2008). Par criminalisation politique, la politiste Vanessa Codaccioni désigne les dynamiques d'exclusion d'acteurs du champ légitime de la politique. Ce seraient ainsi leurs comportements qui justifieraient l'application à leur encontre d'une politique de l'ennemi, faite de mesures dérogatoires et de répression préventive. Les politistes Hélène Combes et Olivier Fillieule le résument bien :

> « la reconnaissance comme "politique" de telle ou telle forme d'opposition est en démocratie constamment l'enjeu de luttes de définition (Combes, Fillieule, 2016, p. 1056).

Or, au sein de l'État dit démocratique qu'est la France contemporaine, la mobilisation de Bure constitue peut-être, pour la dernière décennie, l'un des terrains singuliers d'expérimentation, voire l'un des cas d'école, d'un déploiement aussi complet (hors du cas du jihadisme) d'une entreprise de dépolitisation par le truchement d'une *politique de la dangerosité*.

Les militants de Bure sont d'abord désignés par des élus des territoires concernés – et partisans du projet CIGEO – comme des ennemis du territoire et de ses habitants. Le tableau qu'ils peignent dans une lettre à l'attention du Premier ministre à l'été 2017 est particulièrement frappant (et le discours de Gérald Darmanin cinq ans plus tard y fait écho) :

> « (…) Des opposants qui n'acceptent aucun débat rationnel et contradictoire et qui s'efforcent de créer un *climat de terreur* dans l'environnement immédiat du futur site. Aux manifestations épisodiques (…) succèdent désormais des *occupations légales* – achats de maisons – ou illégales – campements sauvages – de personnes décidées à *utiliser la violence (...) contre les habitants* par l'intimidation permanente de tous ceux qui à des titres divers – élus ou responsables associatifs, entrepreneurs ou commerçants, artisans – jouent un rôle dans la *vie locale* [souligné par moi] »[263].

Il faut préciser que cette lettre a vocation à provoquer l'envoi de forces de l'ordre en stationnement permanent à Bure pour assurer la bonne mise en œuvre du projet nucléaire. Il est donc attendu que cette requête soit justifiée par une menace suffisante. Contre elle, les élus auteurs de la lettre se positionnent – dans le reste de la lettre – comme protecteurs des territoires concernés, garants de leur prospérité (que le projet CIGEO est censé offrir).

[263] Gérard Longuet, Claude Léonard, Bertrand Pancher, 26 juin 2017, « Lettre à l'attention de Monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre, au sujet des derniers événements survenus sur la Zone de Bure où doit s'implanter le projet CIGEO », [en ligne] http://burestop.free.fr/spip/IMG/pdf/bure-170626-lettre-de-gerard-longuet.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

Dans la presse régionale, les militants de Bure sont alternativement qualifiés de « zadistes », « radicaux » ou « professionnels du désordre », « ultra » et « frange d'activiste radicalisés »[264]. Les opérations de catégorisation sont prioritairement utilisées pour diviser la mobilisation entre une partie qui serait légitime et l'autre non. Cependant, le régime d'action autonome, si différent soit-il du régime d'action citoyen, parvient à s'hybrider en partie avec lui, comme je l'ai montré en chapitre 3. Je fais l'hypothèse que les « assemblages » ainsi créés ont pu perturber quelque peu les cadres de l'entendement policier et, ce faisant, limiter l'effet des stratégies d'isolement et de disqualification de la mobilisation autonome.

En effet, l'opposition au projet CIGEO s'est caractérisée depuis 2015 par des mouvements successifs d'habitation du territoire, l'ouverture légale de bases d'organisation et lieux de vie, ou bien l'occupation d'espaces (forêt, champ) afin de les défendre physiquement. Il s'est alors agi pour les pouvoirs publics locaux – progressivement suivis au niveau national – d'opérer des distinctions entre les « vrais » et les « faux » habitants, invoquant l'autochtonie des Meusiennes et Meusiens contre les militants qui seraient, eux, hors-sol. (*cf. aussi chapitre 3, §3.2.2.)* Ces logiques de dissociation se retrouvent dans d'autres contextes, comme les discours de dénonciation des populations Rom, définies – notamment par des élus – comme diamétralement différentes des « riverains » – ces derniers figurant, eux, l'ordre social légitime de la propriété privée, du travail, du respect de la loi ou du paiement des impôts (Fassin *et al.*, 2014). Dans le domaine des contestations sociales et environnementales, ces stratégies de dissociation sont également courantes (Chamayou, 2018 ; Delfini *et al.,* 2021). A Bure, elles s'expriment notamment lors d'événements protestataires organisés conjointement par les associations anti-nucléaires et les militants autonomes. A la veille d'un week-end de mobilisation en juin 2018, le ministère de l'intérieur…

> « …invite les organisateurs à dénoncer et condamner les comportements de ceux qui, par leur action violente, nuisent aux revendications et aux messages que la manifestation avait pour objet de porter. »[265]

La performativité de ces discours est réalisée notamment par des agents des forces de l'ordre, comme lorsqu'ils contrôlent une habitante âgée, opposante au projet, qui essaye de se rendre à pied au bois occupé :

> « Bon, il n'y a pas grand monde, mais au moins y a quelques habitants de Mandres qui sont là… ». Paul me glisse à l'oreille ses craintes et ses espoirs. Le goûter organisé dans le bois Lejuc, à l'entrée sud, a directement pour but de "rouvrir" la forêt occupée aux habitants des environs, pour contrer l'image effrayante de marginaux et de guérilleros qui, selon les militants, leur colle à la peau. Claudine L. habitante de Mandres, arrive à la barricade, apparemment très fatiguée. Elle a plus de 80 ans et, certes, il fait très chaud pour cette fin de mai. Paul et d'autres l'accueillent. Elle s'assied, et explique : « Les gendarmes sont au carrefour [entre l'entrée sud du bois et le village, il y a 1 km environ]. Ils

[264] Voir, par exemple, l'article de l'Est républicain du 21 mars 2018, [en ligne] https://www.republicain-lorrain.fr/faits-divers/2018/03/21/la-derive-des-anti-bure-radicalises, dernière consultation le 1er avril 2023.
[265] Communiqué de presse du ministre de l'Intérieur, 15 juin 2018, consultable sur : file:///C:/Users/ces/AppData/Local/Temp/cp-journee-sapeurs-pompiers-15-juin-2018.pdf

> m'ont contrôlée, je n'avais pas mes papiers sur moi… Pensez bien ! J'ai dû faire demi-tour pour aller les chercher. Ils m'ont lâché : "Vous êtes sûre de vouloir aller là-bas Madame ? Ils sont dangereux, vous savez ?" » (Carnet de terrain, Mandres (bois Lejuc), 28 mai 2017).

L'année suivante, lors de la perquisition de la maison d'une militante associative en décembre 2018, un policier enquêteur la justifie ainsi : « Vous avez qu'à arrêter de fréquenter les gens de Bure »[266]. Volontairement ou non, l'enquêteur (un des responsables de la section criminelle de Nancy, chargée de la mobilisation de Bure) alimente une distinction entre de « bons » opposants, respectant la loi et les canaux conventionnels de négociation, et les « mauvais » opposants qui refusent compromis et normalisation. Plus encore, la militante semble ici pénalisée du fait même des alliances politiques qu'elle a contribué à nouer.

Ces stratégies de dissociation se couplent à des discours de dépolitisation et de disqualification (Talpin, 2016) dans lesquels les militants autonomes sont exclusivement qualifiés de « délinquants ». Comme l'écrit la politiste Vanessa Codaccioni :

> « la non reconnaissance du caractère politique des gestes militants et leur réduction à des atteintes aux personnes et aux biens est ainsi aujourd'hui l'un des plus puissants vecteurs de dépolitisation de l'activisme » (Codaccioni, 2019, p. 21).

Ainsi, de la part du secrétaire d'État chargé de la Transition écologiste, Sébastien Lecornu, juste après l'expulsion militaire du bois Lejuc en février 2018 :

> « On n'a pas expulsé des écologistes (…), on a expulsé des délinquants. Des gens affiliés à l'ultra-gauche, et parfois à des mouvements anarchistes, à des gens dont la violence est le mode opératoire. »[267]

Cependant, l'entreprise de dissociation a en grande partie échoué, dans la mesure où, publiquement au moins, les associations écologistes opposées au projet se sont refusées, depuis 2016, à se séparer de la composante autonome de l'opposition. A plusieurs occasions, ces associations ont plutôt dénoncé les tentatives de dissociation en réaffirmant la légitimité de toute l'opposition. En février 2017, après l'attaque des grilles de l'ANDRA lors d'une manifestation, l'ensemble des acteurs représentant l'opposition citoyenne affirme :
« […] Face à des années de ce traitement indigne d'une démocratie, il est inévitable que la colère finisse par s'exprimer hors des espaces tolérés par les autorités et autrement qu'avec la fleur aux dents. […] Et […] ce sont les grilles de « l'écothèque » de l'ANDRA, qui en ont fait les frais. »[268]

[266] Propos rapporté par la militante perquisitionnée. Voir : https://bureburebure.info/la-liste-noire-des-perquisitions-sallonge/, dernière consultation le 1er avril 2023.
[267] Voir le site du média Public Sénat : https://www.publicsenat.fr/article/politique/bure-on-a-expulse-des-delinquants-affirme-sebastien-lecornu-83144, dernière consultation le 1er avril 2023.
[268] Communiqué de presse commun au mouvement, 18 février 2017 [en ligne] http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article781, dernière consultation le 1er avril 2023.

Un an plus tard, la veille de l'expulsion du bois Lejuc, le secrétaire d'État Lecornu lance une invitation au dialogue aux associations écologistes qui donnent cette réponse le lendemain :

> « Le gouvernement envoie un signal détestable et très inquiétant quant à sa conception de la concertation. Est-ce ainsi que se pratique la démocratie ? Visites diplomatiques, (…) d'un côté, et, simultanément, brutalité et répression aveugle envers l'opposition. (…) Les opposant·e·s envoient ce jour une fin de non-recevoir à l'invitation, envoyée tout juste hier, de rencontre de M. Lecornu. Celui-ci a choisi son camp. »[269]

Ce faisant, les associations se réaffirment solidaires des militants autonomes expulsés, et dans un conflit ouvert avec l'État. Le maintien, depuis 2016, de cette solidarité publique, ainsi que le refus de la plupart des associations d'adopter les règles du « débat démocratique » telles que fixées par l'État, ont mis en échec les stratégies étatiques d'isolement et de disqualification ciblée de la mobilisation autonome. La mise en échec de cet objectif spécifique peut néanmoins expliquer le surcroît de judiciarisation de *l'ensemble* de la mobilisation, visant les militants associatifs les plus actifs : deux en procès pour la destruction du mur de l'ANDRA, une mise en examen dans le cadre d'une information judiciaire, une autre perquisitionnée, d'autres encore convoqués à la gendarmerie après une action directe anonyme. En plus de ces assemblages militants jugés dangereux, le déploiement massif de forces policières sur le territoire disputé peut également se comprendre comme la tentative de conjurer une transformation profonde du rapport de la mobilisation à l'action collective, à l'espace public, et à l'ordre politique et légal.

Pour que la solidarité publique du mouvement se maintienne, un travail de mise en lien est nécessaire (*cf. chapitre 3*), et les militants autonomes doivent justifier leurs modalités d'action collective en prônant leur légitime intégration dans l'ensemble du répertoire contestataire local. Dans un texte paru (sur le blog des militants autonomes de Bure) quelques jours après la manifestation de réoccupation (échouée) du bois Lejuc les 16 et 17 juillet 2016, un des militants autonomes cherche à déjouer ainsi les catégories et formules stigmatisantes, émergeant dans la presse régionale (telles que « guérilla rurale », « escalade de la violence »[270]) après les affrontements :

« Nous ne sommes pas des guérilleros.

> Notre objectif n'est pas l'affrontement avec les forces de police, mais la construction d'un mouvement large, ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent bloquer ce projet et refuser la résignation. Nous l'avons dit et nous le répétons : il y a les barricades physiques, politiques, juridiques et médiatiques. (…)
>
> Ce qui s'est joué ce week-end témoigne d'une intelligence prometteuse. Tandis que des centaines de personnes couraient à travers champs pour contourner les gendarmes, d'autres restaient à distance, sur la colline, pour être

[269] Voir le communiqué de presse sur le site du Réseau Sortir du Nucléaire : https://www.sortirdunucleaire.org/CIGEO-BURE-expulsion-illegale-du-Bois-Lejuc-et, dernière consultation le 1er avril 2023.
[270] *L'Est républicain*, art. cité.

> à l'abri des gaz et des grenades. Certains rampaient dans les blés pour s'infiltrer dans la forêt alors que d'autres jouaient de la musique devant la flicaille ou chantaient, d'autres encore préparaient la cuisine. Des tracteurs ouvraient des chemins dans les céréales pour acheminer le ravitaillement. Une chaîne humaine prenait la suite : pelles, pioches, gamelles, tentes, sourires. C'est ainsi que tout le monde a pu pique niquer dans la forêt. (…) Cheveux noirs, cheveux blancs, visage découvert ou masqué, violon et accordéon, jets de pierre ou banderole. Non, il n'y a pas de « guérilla zadiste » et de technique particulièrement rodée qui s'appliquerait partout mais une multiplicité de pratiques qui dans l'intensité d'un moment se complètent et s'harmonisent »[271].

Cette promotion d'une « diversité des tactiques » se retrouve très fréquemment dans les luttes écologistes où s'engagent des militants autonomes. L'auteur de l'article, lui-même engagé auparavant dans la lutte de NDDL, s'inspire directement d'imaginaires et de discours de légitimation qui y ont eu cours. Il s'agit de faire accepter le recours tactique à des formes d'actions directes ou d'illégalismes qui apparaissent à première vue peu acceptables par les acteurs associatifs locaux. Pour cela, il leur est nécessaire de s'affirmer comme des militants ordinaires, et donc de dénier les catégorisations telles que « guérilleros », « professionnels » ou même « zadistes ».

Dans cette première partie de chapitre, j'espère avoir réussi à montrer en quoi la construction de « l'ennemi intérieur » en régime libéral-démocratique, est elle-même une adaptation à un certain nombre de situations critiques dans le champ institutionnel comme dans le champ de la contestation politique. J'ai décrit les trajectoires politiques, policières et juridiques d'émergence d'une politique de l'ennemi dans la France contemporaine, avant de montrer en quoi elle concernait désormais les militants autonomes**.** Il a ensuite été vu que son application à Bure ne relevait pas d'une trajectoire évidente, mais d'un surcroît de puissance de la mobilisation qui a forcé l'État à sortir de la discrétion dont bénéficiait le projet nucléaire. La politique de l'ennemi à l'égard des militants de Bure se traduit alors par un conflit autour de leur qualification (militants écologistes, radicaux, terroristes, éco-terroristes…).

Le plus ou moins fort degré de performativité de ces éléments de langage est un enjeu majeur pour une mobilisation en quête de soutiens et d'alliances. De même, ces catégories outillent et justifient les stratégies étatiques de neutralisation de la contestation, tout en abaissant leur coût politique. Le cas de Bure permet de mettre au jour une articulation singulière, car extrêmement serrée, entre la construction politique de ces catégories, et leur reprise par l'appareil judiciaire. Cette complémentarité des appareils répressifs conduit les militants de Bure, devenus ennemis intérieurs, à faire preuve d'une inventivité tactique sous contrainte, pour échapper, d'un côté à la judiciarisation du maintien de l'ordre et, de l'autre, au processus de dépolitisation du procès pénal.

[271] Le blog ayant été clôturé, le texte est maintenant disponible sur le site militant Résistance verte : Nous ne sommes pas des guérilleros », 29 juillet 2016.

3. A Bure, la construction judiciaire d'une politique de l'ennemi.

Cette section vise à saisir l'entreprise de neutralisation policière et judiciaire de la contestation de Bure. Cette entreprise est équipée d'un certain nombre de catégories et de dispositifs qui se mettent en place au sein du territoire disputé et au travers desquels les acteurs contestataires sont confirmés dans leur statut d'ennemis du territoire. L'organisation de la mobilisation et les formes d'engagement militant sont pénalisées préventivement, en tant qu'elles seraient dangereuses ; dès lors, tout geste (de) militant(s) peut entrer dans une *trame continue de judiciarisation*. C'est ce qu'on pourrait appeler, faisant un clin d'œil au travail de Geneviève Pruvost sur la ZAD[272], une *judiciarisation du moindre geste*. Face à cette politique de l'ennemi, les militants de Bure oscillent entre épouser, rejeter, détourner ou déserter la position politique et judiciaire à laquelle ils sont assignés. Il s'agira donc ici de révéler les articulations entre la construction politique, policière et judiciaire des militants de Bure comme ennemis, et les tactiques que ces derniers déploient pour se soustraire à ce processus de pénalisation, ou s'y défendre. Tout d'abord, je montrerai en quoi les instruments de pénalisation ordinaire de la mobilisation s'inscrivent dans un mouvement général de judiciarisation du maintien de l'ordre, et mettent en œuvre une politique de l'ennemi à l'échelle territoriale (3.1.). Comment, une fois pris dans le parcours judiciaire et l'audience pénale, les militants usent-ils de tactiques – diverses et parfois contradictoires – de re-politisation du procès, de subversion radicale des normes de celui-ci, ou encore de limitation de l'emprise de la peine (3.2.) ?

3.1. De la criminalisation politique à la criminalisation judiciaire de la mobilisation.

3.1.1. Un maintien de l'ordre judiciarisé au service d'une pénalisation du territoire contestataire.

> « La volonté de prévenir et réprimer les troubles à l'ordre public avant qu'ils ne surviennent a entraîné diverses restrictions juridiques au droit de manifester et accentué le mouvement de judiciarisation du maintien de l'ordre » (Fillieule, Jobard, 2020, p. 73).

C'est d'abord dans le contexte du maintien de l'ordre en manifestation que les premières mesures de répression anticipée ont été mises en œuvre. Mais si la judiciarisation de l'engagement militant est permise par une judiciarisation du maintien de l'ordre, celle-ci est bien étendue en dehors des événements protestataires les plus spectaculaires. Pour ce qui

[272] L'auteure parle d'une « politisation du moindre geste » sur la ZAD de NDDL (Pruvost, 2015).

concerne la France, ce processus est analysé depuis plusieurs années par les sciences sociales de l'institution policière. Si l'on suit les politistes Fillieule et Jobard, il est notamment à comprendre à partir de la confusion, de plus en plus forte depuis le milieu de la décennie 2010, entre le paradigme du maintien de l'ordre conventionnel et celui dit des « violences urbaines ». Comme il a été vu plus haut, les participants des émeutes dans les banlieues ne sont pas considérés par les autorités politiques et policières comme des citoyens manifestant un désaccord politique, mais comme des foules délinquantes au sein desquelles il s'agit d'effectuer le plus d'interpellations possibles pour amener les personnes en jugement. De même, à l'issue des manifestations traditionnelles, le nombre d'interpellations (et de procès, voire de condamnations) est précisément devenu un enjeu majeur, en tant qu'indicateur censé démontrer l'efficacité des pouvoirs publics à restaurer l'ordre et à empêcher les « récidives »[273].

Et, de fait, le type de maintien de l'ordre mis en oeuvre à Bure ne relève pas seulement d'un paradigme appliqué contre les contestations politiques, mais aussi du traitement appliqué aux habitants des banlieues (et surtout les jeunes hommes racisés) : il se manifeste notamment par un déploiement très visible des forces de police ou de gendarmerie qui effectuent des patrouilles et des contrôles fréquents, sur une période prolongée. La dimension spatiale ou territoriale du travail de l'ordre est fondamentale, aussi bien dans les banlieues françaises qu'à Bure. Il faut l'y comprendre à partir des stratégies policières et judiciaires mises en œuvre pour, en somme, *pénaliser l'accès, individuel ou collectif, à des portions du territoire disputé*.

Cette stratégie, conjointement appliquée par des agents répressifs différents, est sans doute liée à la configuration particulière de l'espace de la mobilisation autonome à Bure : contrairement aux ZAD où la majeure partie des militants se concentre dans des espaces squattés, et donc expulsables *manu militari*, la majorité des militants de Bure n'habite pas dans les espaces illégalement occupés (et cela est plus vrai encore depuis la fin de l'occupation du bois Lejuc, début 2018). La neutralisation du territoire contestataire ne peut donc être réglée par une « simple » opération policière ou militaire, mais doit passer par l'interdiction de comportements et/ou l'éloignement forcé des personnes, par une logique d'intégration dans ce que j'ai appelé plus haut une trame continue de judiciarisation.

- **De la patrouille à l'outrage : quadriller pour judiciariser.**

Grâce aux patrouilles et aux contrôles généralisés des personnes et des véhicules sur le territoire (*cf. chapitre 6*), un grand nombre d'illégalismes ont été « révélés » – sinon produits – par l'interaction que constitue le contrôle lui-même. C'est en effet une situation qui produit

[273] Bien qu'observable dès 2015 avec les 317 manifestants gardés à vue à l'issue d'une manifestation écologiste interdite (anti-COP 21), ce phénomène est devenu plus évident encore lors du soulèvement des Gilets jaunes où l'on a dénombré, en un an, 10.000 gardes à vue.

souvent des tensions, les contrôlés se plaignant de l'être de façon répétée et injustifiée. Il n'est pas rare que les contrôlés soient alors poursuivis pour « outrages », « rébellion[274] » ou « menaces » à l'égard des gendarmes. Or, l'usage de ce type d'incriminations est révélateur des logiques qui président à la restauration de l'ordre public et politique dans la zone de Bure. De prime abord, ces incriminations répondent en effet à une exigence de respect de l'autorité policière, renvoyant au rôle symbolique des contrôles d'identité, traité en *chapitre 6*. Il ne faut néanmoins pas négliger leur rôle en tant qu'instruments de pénalisation ordinaire des activités, déplacements et comportements des personnes identifiées, par ailleurs, comme militantes (autonomes ou non). Car avant d'être utilisé dans des circonstances de conflit politique, les délits d' « outrages » et de « rébellion » l'étaient par les agents de police de la « sécurité urbaine », agissant notamment dans les quartiers populaires urbains. Si l'on suit certains travaux à ce sujet, la « constatation » de ces délits est alors l'occasion de discriminations raciales dans la mesure où les policiers vont plus souvent (toutes choses égales par ailleurs) se porter partie civile d'un préjudice moral lorsque le délit a été commis par des personnes issues de l'immigration maghrébine, et ainsi accroître les chances d'une condamnation pénale. Ainsi,

> « La revendication de préjudice moral est (…) un outil de personnalisation de la relation des policiers aux jeunes issus de l'immigration maghrébine, (Jobard, Névanen, 2007, p. 266).

Or, l'usage récurrent de ces plaintes à l'issue d'interactions entre policiers et population s'est fortement diffusé ces dernières années. Comme le reconnaît l'Inspection générale de l'administration, un certain nombre de fonctionnaires de police font un usage abusif des plaintes pour « menaces, violences, voies de fait, injures, diffamation ou outrages ». Selon l'un de ses rapports, entre 2006 et 2012, les prises en charge pour frais de justice pour les policiers et gendarmes ayant porté plainte pour ces motifs sont passées de 8,7 à 13,2 millions d'euros par an[275]. Sans compter que, depuis 2017 (loi n°2017-258, modifiant l'art. 433-5 du Code pénal), les peines pour « outrage », « rébellion » et « menaces » ont été alourdies, dès lors que ces actes sont commis à l'encontre d'agents dépositaires de l'autorité publique.

Mais qu'en est-il dans un contexte plus directement politique comme la mobilisation de Bure, au sein duquel les forces répressives employées sont des agents spécialisés en maintien de l'ordre et non des agents de « sécurité urbaine » ? Si l'usage de ces incriminations s'est assez diffusé pour faire à présent partie de la culture professionnelle des forces de l'ordre, cela ne signifie pourtant pas qu'il ait un rôle social ou politique identique.

[274] Le fait de résister activement à son arrestation.
[275] Inspection générale de l'administration, 2013, « Evolution et maîtrises des dépenses de contentieux à la charge du Ministère de l'Intérieur », rapport [en ligne] https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Rapports-recents/Evolution-et-maitrise-des-depenses-de-contentieux-a-la-charge-du-Ministere-de-l-nterieur, dernière consultation le 1er avril 2023.

> Une manifestation d'environ 2.000 personnes vient d'avoir lieu à Bar-le-Duc, chef-lieu du département [16 juin 2018]. Hier soir, la Maison de résistance [à Bure] a accueilli une cinquantaine de militants pour participer à une fête. Toute la soirée et jusqu'à 3h du matin, une quinzaine de gendarmes mobiles ont encerclé la Maison, disposés en ligne, boucliers sortis. Une opération de surveillance. Ordinaire. « Encore leurs coups de pression de merde » m'a dit un militant dans la cuisine, se masquant avant d'observer la situation par la fenêtre. De ce qu'on ma raconté ensuite, certains militants sont sortis dehors, à divers moments, pour parler avec les gendarmes, leur crier de « dégager », les insulter, etc. Une personne a montré ses fesses… plusieurs gendarmes se sont approchés, boucliers en main, un autre militant s'est alors placé devant eux et a donné un coup de pied dans l'un des boucliers (…). (Carnet de terrain, Bure, 17 juin 2018).

Au total, sept personnes sont interpellées, dont certaines jugées puis condamnées pour des faits d'outrages, rébellion en réunion et/ou « violences ».

> *Dans les rues de Mandres, dans l'après-midi*. Un peu moins d'une dizaine de personnes se sont rassemblées rapidement près d'Hector [un militant] en train d'être interpellé par les gendarmes mobiles. Les militants demandent des explications, les invectivent ou les huent. Les gendarmes s'en inquiètent et gazent à bout portant les personnes rassemblées. Hector subit aussi le gaz lacrymogène, crache par terre. Il est emmené à la caserne. (Carnet de terrain, Mandres-en-Barrois, 7 septembre 2018).

On apprendra ensuite qu'Hector, exaspéré d'être contrôlé « pour la neuvième fois en trois semaines », s'était énervé et avait qualifié les militaires de « nazis ». La présence insistante des militants en soutien vient qualifier l'attitude de Hector de « rébellion en réunion », tandis que le « nazis » et le crachat sont qualifiés d'outrages à agent. Durant sa garde-à-vue, il refuse la signalétique (prise de photo et d'empreintes digestibles), ce qui vaut une poursuite supplémentaire. Relaxé du motif de « rébellion », Hector sera condamné en novembre 2018 à trois mois de prison avec sursis pour les deux autres.

Les deux cas décrits ci-dessus l'ont été en tant qu'ils sont d'une extrême banalité. Je pourrais en décrire des dizaines d'autres, qui suivent un schéma récurrent qui peut se simplifier ainsi :

1/ Hors d'événements protestataires, afin de *prévenir* un risque de trouble à l'ordre public, des gendarmes mobiles contrôlent des individus, ou bien encadrent de façon très serrée (quelques mètres) les lieux de vie et d'organisation militantes, leurs activités ou leurs déplacements ;

2/ Les militants vivent ces contrôles et ces encadrements comme du harcèlement, réagissent en se masquant le visage, en dénonçant oralement la situation, ou encore en faisant des gestes d'irrespect à l'égard des forces de l'ordre ;

3/ Ces dernières interprètent ces paroles et ces gestes d'indiscipline comme relevant de catégories pénales, interpellent les militants, prélèvent leurs empreintes ou ajoutent le délit du refus de prélèvement puis, par l'intermédiaire du procureur et d'un juge, contraignent les

personnes concernées à un contrôle judiciaire, incluant fréquemment une interdiction de territoire de Meuse et de Haute-Marne.

Ces situations d'interaction sont donc les espaces-temps privilégiés où se produit l'encadrement spatial de la mobilisation. Non seulement elles produisent un espace surveillé, et policé, mais aussi un espace où les gestes relativement anodins sont pris dans une économie de la suspicion, ressemblant à celle qui s'est déployée en Allemagne de l'ouest dans les années 1970, lorsque l'État s'opposait à la Fraction armée rouge (Linhardt, 2001).

Les modalités par lesquelles les individus sont intégrés à une trame continue de judiciarisation sont donc essentiellement spatiales : à l'intérieur du territoire disputé, les personnes identifiées comme militantes sont catégorisées comme une menace perpétuelle qu'il s'agit de surveiller et, si possible, de faire entrer dans un parcours pénal, en amont ou à l'issue duquel la menace pourra être *éloignée*.

- **Interdire de territoire… la mobilisation ?**

Le 24 octobre 2017, le 12 juin 2018, le 18 juin 2018, le 16 octobre 2018… Lors de ces audiences correctionnelles à Bar-le-Duc (parmi beaucoup d'autres), des militants sont condamnés à l'issue d'accusations d'outrage et/ou de rébellion (en réunion). En général, les personnes dont le casier judiciaire est vierge écopent d'un ou deux mois de prison avec sursis, et, presque à chaque fois, d'une interdiction de territoire (de Meuse, voire de Meuse et de Haute-Marne) pendant deux ans. Au procès du 16 octobre 2018, quelques militants ont tenté d'éviter ces interdictions de territoire en fournissant des « attestations d'hébergement » rédigées par des responsables de l'association propriétaire de la Maison de résistance. Le procureur, Olivier Glady délégitime ces documents comme étant « du bidon », car, en réalité…

> « …la Maison de la résistance de Bure, que je connais pour m'y être invité plusieurs fois cette année accompagné des forces de l'ordre, est une vaste auberge de jeunesse » (Carnet de terrain, 16 octobre 2018).

Une grande partie des poursuites judiciaires font suite à des contrôles d'identité réalisés autour de Bure (*cf. chapitre 6, §3.*). Les catégorisations policiaro-judiciaires qui permettent d'engager une poursuite pénale sont d'une amplitude assez large, si bien qu'on peut parler, à l'égard des opérations de contrôle, d'instruments de pénalisation ordinaire. « Ordinaire » renvoie non seulement à leur caractère répété, mais aussi à la faible gravité des faits reprochés, ainsi qu'au fait qu'ils visent des activités prises en dehors de tout événement protestataire, voire de toute activité spécifiquement militante. En plus des contrôles d'identité, ces instruments de pénalisation ordinaire contribuent paradoxalement à construire l'identité militante radicale. Lorsqu'ils vont regarder un film ou prendre le café chez leurs voisins *tout aussi bien* que s'ils allaient préparer une action collective illégale, les militants sont

appréhendés comme dangereux, renvoyés quotidiennement à leur position d'hostilité vis-à-vis des institutions politiques.

En France, durant les périodes de forte contestation sociale, les pouvoirs publics ont pris l'habitude de contrôler les manifestants putatifs *avant* la manifestation, afin de confisquer du matériel (servant à la protection des manifestants contre les gaz), voire à les interpeller pour ces motifs. Cela s'observe surtout depuis les manifestations contre la « loi travail » (2016) puis celles des « Gilets jaunes » (2018-2019). Une première différence est à noter entre ces contextes et celui de Bure : ce genre de pratiques policières s'inscrit alors dans un cadre de police administrative (préfecture), tandis qu'à Bure, elles s'inscrivent, le plus souvent, dans un cadre de police judiciaire (sur réquisition du procureur). Mais quoi qu'il en soit, ces premières pratiques de contrôle préventif sont directement reliées à des épisodes protestataires et sont minimalement *circonscrites* aux (abords des) espaces et des temps de protestation (si l'on y ajoute les axes de circulation permettant de s'y rendre, comme les gares et les péages). Or, à Bure, le contrôle préventif des militants, au sein d'espaces très élargis et de manière permanente, dessine, en creux, la perception que les pouvoirs publics se font du type de contestation à laquelle ils font face. Parce que le « territoire » est conçu comme potentiellement contestataire et dangereux, l'*espace du soupçon* en vient à innerver le territoire et finit par épouser ses dimensions.

La pénalisation du territoire de la mobilisation de Bure est mise en œuvre par trois types d'acteurs institutionnels. Ceux-ci relèvent de trois ordres de pouvoir mais, volontairement ou non, coordonnent leur action pour former une stratégie étatique de reconquête du territoire disputé de Bure : le pouvoir de police administrative, le pouvoir du parquet et le pouvoir des juges du siège. Le tableau ci-dessous synthétise les mesures que ces pouvoirs peuvent prendre, leurs effets en termes de pénalisation des activités des individus mobilisés (que ces activités soient directement « militantes » ou non) et leurs justifications.

Tableau 4 : Trois pouvoirs pour une reconquête étatique du territoire.

	Police administrative	**Parquet**	**Tribunaux (magistrats)**[276]
Type de document / de mesure	Arrêtés préfectoraux	Réquisitions du procureur de la République	1° Ordonnances judiciaires sur requête. 2° Information judiciaire. 3° Contrôle judiciaire. 4° Condamnations pénales.
Restrictions mises en œuvre	Interdiction de circulation des véhicules voire de toute personne. Interdiction de stationnement.	Permettent le contrôle d'identité des personnes à pied, en voiture ou autre, ainsi que le contenu des véhicules, sacs, etc. Si les	1° Interdiction d'accès au bois Lejuc sous peine d'amende. 2° Pour les personnes mises

[276] Pour lire cette dernière colonne, il faut lire toutes les lignes correspondant au 1°, puis toutes les lignes correspondant au 2°, etc.

	Interdiction de manifestation. Interdiction de survol. Interdiction de transport d'armes ou de produits dangereux. Interdiction de transport de matériel d'escalade, de camping, d'accrobranche. Interdiction de transport de matériel pouvant servir à des constructions ou barricades (palettes, pneus, paille, bois, poutres, carburants…). Interdiction de tout rassemblement à caractère festif.	passagers ne peuvent justifier leur identité, ils peuvent être emmenés en « vérification » à la caserne, gardés jusqu'à quatre heures.	en examen et durant 3 à 4 ans : interdiction de rentrer en contact, interdiction de Bure et Saudron, voire de Meuse, interdiction de sortir de France, détention provisoire. 3° Interdiction de territoire de Meuse voire de Meuse et de Haute-Marne, obligation de pointer régulièrement au commissariat, parfois interdiction de manifester. 4° Enfermement, prison avec sursis, interdiction de territoire de Meuse voire de Haute-Marne, obligation de travailler, obligation de soin, amandes.
Moment d'application	Les jours où sont prévus des rassemblements et manifestations.	Renouvelées tous les jours, généralement de 6h à 22h.	1 ° (Renouvelées) tous les six mois en moyenne, s'appliquant de 2018 à 2022 au moins. 2° De l'été 2017 au printemps 2021. 3° Durent de quelques semaines à plusieurs mois.
Espace d'application	Dans toute la Meuse[277] ou, plus souvent, dans la douzaine de villages (proches de là) où habitent des militants : Bure, Mandres-en-Barrois, Saudron, Ribeaucourt, Cirfontaines, Luméville-en-Ornois, Biencour-sur-Orege, Houdelaincourt, Montiers-sur-Saulx, Gondrecourt-le-Château, Bonnet…Et bois Lejuc.	D'étendue variable, incluant plusieurs villages (proches de là) où habitent des personnes identifiées comme militants : Bure, Mandres-en-Barrois, Saudron, Ribeaucourt, Cirfontaines, Luméville-en-Ornois, Biencour-sur-Orege, Houdelaincourt, Montiers-sur-Saulx, Gondrecourt-le-Château, Bonnet… Et bois Lejuc.	1° Bois Lejuc (Mandres-en-Barrois)
Motifs / justifications des restrictions	Selon les « Considérant », l'objectif est d'empêcher « la réoccupation du Bois, haut-lieu de la lutte anti-nucléaire » (e.g. RAA	Le texte des réquisitions n'est pas identique à chaque fois mais reste très similaire. On y trouve par exemple : la menace des « liens avec la	1° Un grand nombre d'activités, de textes ou d'actions collectives (illégales ou non) imputées à la mobilisation anti-CIGEO (voir *infra*).

[277] Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Meuse, n°66, août 2019. Pour encore d'autres arrêtés préfectoraux concernant Bure, voir par exemple le RAA, n°15, 22 février 2018, ou les arrêtés n°2019-1810 et 2019-1811 du 18 juillet 2019.

	n°19, 1er mars 2018) et, plus généralement, de prévenir des troubles à l'ordre public, à craindre notamment du fait « d'appels relayés sur les réseaux sociaux contestataires (…) de l'ultra-gauche française et allemande » (RAA n°73, 3 septembre 2018).	mouvance ultra-gauche de Notre-Dame-des-Landes », celle de « représailles suite à la perquisition du 20 juin [il s'agit de 14 perquisitions en 2018, dont celle de la Maison de résistance] » ou encore la menace d'une « volonté de réoccupation du bois Lejuc »[278].	2° Plusieurs actions collectives : dégradations du rez-de-chaussée de l'hôtel-restaurant de l'ANDRA, l'organisation d'une manifestation interdite à Bure…
Pratiques policières ainsi justifiées	Contrôles des personnes et des véhicules.	Contrôles des personnes et des véhicules.	1° Contrôles des personnes et des véhicules aux abords du bois Lejuc. 2° Moyens d'enquête très élargis : écoutes, perquisitions, géo-localisaitons, saisies de matériel…

La plupart de ces mesures policières et judiciaires de restriction font l'objet de contestations par les militants anti-CIGEO, que ce soit au niveau juridique des plaintes et contentieux administratifs, ou bien « sur le terrain » où se dispute la maîtrise de l'espace. Pour ne donner qu'un exemple, l'ordonnance judiciaire, qui condamne toute personne entrant sans autorisation dans le bois Lejuc à 500€ d'amande par heure de présence, est contestée par des militants autonomes le 28 avril 2018 :

> « Vu le beau temps du printemps on a été motivé pour aller se promener dans la forêt plutôt que sur l'Internet. On s'est un peu renseigné avant de partir et on a lu que si on allait se balader sans avoir obtenu l'autorisation de l'ANDRA ça nous coûterait 500€ par heure en raison d'une ordonnance du tribunal sur requête de l'ANDRA (…) Vu qu'il faisait beau ce jour-là on a voulu partir tout de suite et ne pas attendre l'autorisation, on s'est dit que ça valait le coup pour 500€ par heure »[279].

Durant leur « balade à 7.000€ » au bois Lejuc, dont ils font ici le récit, les militants prennent en photo les différents chantiers de l'ANDRA depuis l'expulsion, pour faire de la veille et prouver qu'elle n'a pas répondu à toutes ses obligations pénales. Aidés d'un ton sarcastique et parodique, ils prétendent démontrer l'inaptitude des autorités politiques, judiciaires et policières à « tenir » véritablement l'espace disputé, puisque la surveillance des forces de l'ordre peut être déjouée et l'ordonnance ainsi rendue inopérante. Ces tentatives ont cependant des effets très limités : tendanciellement, ces ordonnances, et

[278] Réquisition du procureur de la République en date du 28 août 2018, selon les militants témoins d'une interpellation de l'un des leurs. Voir article de leur blog : https://bureburebure.info/exemple-dun-controle-routier-en-meuse/, dernière consultation le 1er avril 2023.
[279] Voir l'article du blog des militants autonomes de Bure, *Vmc.camp*, 28 avril 2018, [en ligne] https://vmc.bureburebure.info/2018/04/28/balade-au-bois-lejuc-pour-7-000e/index.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

surtout la présence policière très réactive et intransigeante, ont effectivement dégradé fortement les prises réalisées par la mobilisation autonome dans le bois Lejuc.

Les différentes mesures policières et judiciaires de restriction, détaillées dans le tableau ci-dessus, ciblent, pour une bonne partie d'entre elles, le déploiement spatial de la mobilisation anti-CIGEO. Il s'agit, non seulement d'empêcher la tenue d'événements publics, mais aussi de surveiller, contrôler, identifier, contraindre voire enfermer, et surtout *éloigner* les militants qui ont été saisis dans un parcours de judiciarisation. Pour justifier ces restrictions, d'anciennes actions collectives sont imputées à la mobilisation, et sont évoqués le risque ou la menace que ferait peser la tenue de nouvelles actions collectives. Mais pour que les différents acteurs répressifs mettent en œuvre cette politique de répression préventive, il leur faut construire une catégorie englobante de la mobilisation, une catégorie qui permette d'*interpréter une action à l'aune d'autres actions*, un risque à l'aune d'autres risques, une personne à l'aune de ses appartenances politiques, un acte à partir des intentions supposées de son auteur. Une activité, une action, une personne ou un événement sont ainsi pénalisés en tant qu'ils relèvent de la même menace, celle représentée par l'opposition au CIGEO. Ces logiques de catégorisation, marquent le déploiement d'une politique de l'ennemi, usent d'outils judiciaires (parfois récemment créés) et produisent des effets concrets sur l'organisation de la mobilisation.

3.1.2. La pénalisation de l'engagement militant.

Pour la politiste Vanessa Codaccioni, la « criminalisation judiciaire » consiste d'abord à transformer des pratiques militantes en pratiques délictueuses, par la création de nouveaux crimes ou délits (Codaccioni, 2019, p. 34). La section qui suit ambitionne d'analyser de quelle façon la mobilisation de Bure est peu à peu catégorisée comme « menace » et « criminalisée » à l'aide d'un arsenal juridique qui s'est récemment développé en France à l'égard de la contestation politique : les incriminations pour « association de malfaiteurs » et pour « groupement en vue de commettre des dégradations ou des violences ». L'enquête ethnographique permet de décrire les modalités de mise en œuvre de cet arsenal dans un contexte de gouvernement des contestataires, mais aussi de mettre au jour ses effets matériels sur l'organisation de la mobilisation. La chercheuse Pamela Oliver identifie trois mécanismes pouvant affecter les comportements des dissidents politiques autant que des « criminels » : la dissuasion, la surveillance et l'incapacitation (Oliver, 2008). Dans son étude sur l'incarcération massive des Africains-Américains aux États-Unis, elle a montré qu'il existe bel et bien des liens – structurels autant qu'analytiques – entre la répression de la dissidence politique et celle associée au « contrôle du crime ordinaire ». Le déploiement massif et durable des contrôles d'identité ainsi que la forte judiciarisation du maintien de l'ordre

conduisent à penser que la répression à Bure relève bien de ce continuum répressif analysé par Oliver. Pour reprendre les trois mécanismes :

1° La dissuasion consiste dans le fait de créer ou d'alourdir des sanctions à l'égard de certains types d'actes, afin d'éviter que les personnes visées ne se risquent à les réaliser ;

2° La surveillance « fonctionne en obtenant les informations permettant d'identifier les personnes à cibler pour les contrôles ou pour perturber ou bloquer l'organisation sociale de l'action collective [traduit par moi] » (*ibid.*, p. 14) ;

3° L'incapacitation…

> « …fonctionne en écartant les personnes du système *avant* qu'elles ne commettent l'action indésirable. L'incapacitation marche mieux si les personnes sont identifiées comme des criminels potentiels ou des dissidents avant qu'ils ne commettent effectivement un crime réel ou un réel acte de dissidence » (*ibid*., p. 14).

Or, notamment par l'application de l'association de malfaiteurs et du « groupement en vue de… », ces trois mécanismes répressifs se retrouvent à Bure pour former une politique de pénalisation de l'engagement militant.

- **Le « groupement en vue de… » : catégoriser l'intention militante.**

> « On s'adapte à cette manifestation en doublant les effectifs ce week-end. Il y aura deux fois plus de greffiers, de magistrats… Il y aura deux juges des libertés et de la détention. Les déferrements seront systématiques et immédiats. Lundi, une audience spéciale est prévue. Les réquisitions demanderont de la prison ferme assortie d'un mandat de dépôt » (Amaury Lacôte, procureur adjoint de Nancy) [280]

Ces propos sont riches d'enseignements. Tout d'abord, il est intéressant de noter qu'un procureur – dont la place dépend, en dernière instance, du gouvernement – semble organiser l'activité des magistrats du siège – en principe indépendants du pouvoir exécutif. Le parquet définit à l'avance le nombre de magistrats, le moment et l'objet de leur activité. Mais ces propos, publiés dans la presse régionale juste avant une manifestation contre le projet de « poubelle nucléaire », rendent surtout compte d'une évolution des liens entre maintien de l'ordre et pouvoir judiciaire. Plus encore qu'un maintien de l'ordre judiciarisé, c'est l'exercice de la justice lui-même qui semble directement mis au service du maintien de l'ordre – d'un maintien de l'ordre dissuasif et préventif. La cible de cette politique coordonnée de répression préventive est la mobilisation anti-nucléaire, perçue comme une menace nécessitant des moyens exceptionnels.

Elle ne se déploie pas qu'à l'occasion de grands événements protestataires, mais aussi, au sein du territoire disputé, à l'encontre d'actions collectives réalisées par un petit nombre de

[280] Propos recueillis dans *L'Est Républicain*, 27 septembre 2019, « Un important dispositif de sécurité prévue pour la manifestation de samedi », [en ligne] https://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2019/09/27/le-prefet-vent-debout-face-a-la-manifestation-antinucleaire, dernière consultation le 1er avril 2023.

militants et peu visibles dans l'espace public ou médiatique. On peut décrire par exemple ici les suites d'une action collective menée par une quinzaine de militantes et militants, le 14 mars 2018, tentant d'arrêter l'activité de machines de chantier aux abords du bois Lejuc (trois semaines après son expulsion). Six personnes sont arrêtées, placées sous un contrôle judiciaire qui les empêche, directement ou indirectement de paraître en Meuse et Haute-Marne (durant plus de deux mois). Elles passent en procès le 23 mai de la même année (en même temps que sept autres militants pour d'autres épisodes). Ces six personnes sont jugées

> « pour avoir, à Mandres en Barrois (…) participé sciemment à un attroupement, même formé de façon temporaire, *en vue de la préparation*, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, de violences volontaires contre les personnes ou de destruction ou dégradation de biens, en l'espèce en *s'intégrant à un groupe* d'une quinzaine de personnes *se portant à la rencontre* d'employés de l'Andra en *s'étant préalablement vêtus de manière tendanciellement uniforme*, munis de gants et/ou de vêtements ou accessoires *destinés à se dissimuler le visage* ainsi qu'en ayant *ramassé des pierres sur le parcours*, *dans le contexte* d'une évacuation contestée du Bois Lejuc par les forces de l'ordre et à la suite *d'appels, notamment diffusés sur les réseaux sociaux*, à la réoccupation de cette zone boisée [souligné par moi] »[281].

Le procureur, Olivier Glady, requiert, selon les cas, jusqu'à 4 mois de prison avec sursis et 2 ans d'interdiction de Meuse et de Haute-Marne pour ces intentions. Les six personnes seront finalement relaxées, essentiellement pour des motifs de nullité de procédure. Ce qu'il faut voir, c'est que les justifications et interprétations qui constituent l'accusation sont tout à fait proches des autres documents légaux traités durant l'enquête de terrain. En effet, qu'on évoque des ordonnances judiciaires, des réquisitions du procureur (permettant de mener les contrôles d'identité) ou encore des arrêtés préfectoraux, il s'agit systématiquement de réprimer un risque, un danger conçu à partir de plusieurs éléments, dont : la volonté collective (que la mobilisation de Bure manifeste ou risque de manifester) de commettre des actions illégales (occupation du bois, sabotages, blocages) et la volonté individuelle supposée (des militants arrêtés) de contribuer à ces actions. Ces « volontés » sont caractérisées par le fait d'avoir le visage dissimulé[282] ou même simplement, comme c'est le cas pour certains accusés du 14 mars, de détenir dans son sac à dos un t-shirt, dont on suppose qu'il peut permettre de se dissimuler le visage. Au-delà de la dissimulation du visage, la constitution d'un groupe de militants est elle-même plus que suspecte, puisqu'elle est censée caractériser l'intention malveillante. Même si certaines des personnes arrêtées ne détenaient pas de cailloux, le fait même qu'elles participent à un groupe où sont présentes des personnes qui en détiennent doit caractériser leur volonté propre de commettre des délits. Les avocats des militants dénoncent ces logiques par l'invocation de l' « État de droit » dans lequel seuls des actes devraient être

[281] Tiré de l'article du blog des militants autonomes, *Vmc.camp*, « Procès du 23 mai, délibéré le 26 juin, [en ligne] https://vmc.burebureb ure.info/2018/05/26/proces-du-23-mai-delibere-le-26-juin/index.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

[282] La dissimulation du visage est un délit créé par la même loi de 2010 (n°2010-201), puni de 3 ans d'emprisonnement alors qu'il n'entraînait auparavant qu'une contravention.

jugés et non des intentions. Ils estiment, de plus, que sont ainsi bafoués plusieurs principes du droit pénal moderne, à savoir le principe d'individualité et de responsabilité pénale.

Le procureur explique que l'incrimination d' « attroupement (ou de groupement) en vue de » a été créée pour juguler ce genre d'actions collectives, qui sont nombreuses à Bure. Il est en effet nécessaire de faire ici un point de contexte sur la création de ce délit.

Justifiée par la nécessité de réprimer les « supporters violents » et les « violences urbaines », c'est une loi de 2010 (n°2010-201) qui ajoute au Code pénal l'article 222-14-2 stipulant que :

> « Le fait pour une personne de participer (...) à un groupement (…), en vue de la préparation (…) de violences (…) ou de dégradations de biens est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. »

Pour les chercheurs Fabien Jobard et Olivier Fillieule, il s'agit-là, suivant la doctrine juridique, d'un « délit-obstacle », « c'est-à-dire une incrimination qui, non pas réprime ce qui est commis, mais prévient (par un moyen répressif, la peine) ce qui pourrait l'être. » (Fillieule, Jobard, p. 103). Les délits-obstacles s'inscrivent dans la tradition des « lois scélérates » contre les « menées anarchistes » à la fin du XIXème siècle (1893-1894) (Bouhey, 2008). La répression du mouvement anarchiste (dont une partie réalisait des attentats à la bombe) sert donc de base d'inspiration pour ces orientations de maintien de l'ordre et de politique pénale.

Ce nouveau délit est massivement utilisé à l'automne-hiver 2018-2019, à l'encontre du mouvement des Gilets jaunes. Le 8 décembre, plusieurs centaines de personnes sont arrêtées avant même d'avoir rejoint le point de manifestation, au prétexte d' « éléments matériels » très variés : « être en compagnie ou à proximité d'autres personnes et détenir un masque en papier, du liquide lacrymal ou, bien sûr, des armes par destination » (*ibid.*, p. 105).

> « Avec la notion d'attroupement, le droit répressif dispose d'un outil propre à un contrôle resserré de l'expression collective des idées et des opinions. (…) [Elle permet] de maintenir hors d'état de manifester des dizaines voire des centaines de personnes sur des motifs impropres à la comparution mais suffisantes à la garde-à-vue. » (Fillieule, Jobard, f2020, p. 89, p. 105).

Le Ministère de la justice prône explicitement l'usage coordonné de cette incrimination, à travers une circulaire publiée durant le mouvement des Gilets jaunes. Il explique l'utilité de ce nouveau délit qui permet de viser des actes moins graves que ceux visés par l'association de malfaiteurs[283]. L'esprit de la loi a pourtant déjà atteint le procureur de Bar-le-Duc, puisque c'est exactement six mois avant cette circulaire, durant l'audience du 23 mai que j'ai décrite plus haut, qu'il explique en son réquisitoire :

> *«* Le groupe est un moyen à la réalisation des infractions. Un peu à la manière d'une association de malfaiteurs, il y a une entente entre les membres du groupe. » (Carnet de terrain, TGI de Bar-le-Duc, 14 mars 2018)

[283] Ministère de la justice, 22 novembre 2018, circulaire « relative au traitement des infractions commises en lien avec le mouvement de contestation dit "des gilets jaunes" ».

L'usage des délits « d'attroupement » ou de « groupement en vue de… » vient donc compléter adéquatement l'arsenal de judiciarisation dans lequel se trouve déjà « l'association de malfaiteurs ». Comme je vais encore le montrer, la pénalisation de la contestation de Bure s'inscrit donc dans un contexte plus général de production normative apte à réprimer des actes militants avant qu'ils n'aient lieu, par la mise en avant de la « dangerosité » de la personne, et, surtout, de la mobilisation à laquelle elle est rattachée.

- **L'association de malfaiteurs, un outil de pénalisation préventive de l'engagement militant.**

Le délit d' « association de malfaiteurs » a été créé par la seconde « loi scélérate », en 1894. Ce n'est que récemment que son usage à des fins de répression des mouvements politiques a été remis au goût du jour. Appliquée contre les militants jihadistes accusés d'avoir participé à la préparation d'attentats meurtriers, cette incrimination est aussi mise en œuvre contre d'autres militants politiques (ainsi qu'un éventail beaucoup plus large d'actions collectives) depuis la seconde moitié des années 2000 et, de manière accélérée depuis la seconde moitié de la décennie 2010. Son utilisation comme instrument de l'action publique répressive fait partie de stratégies organisationnelles plus larges, explicitement construites pour judiciariser des contestations politiques mais aussi pour « prévenir » leur émergence. Une telle stratégie est notamment portée durant le mouvement contre la « loi travail », par une circulaire du Ministère de la justice qui vise particulièrement les mobilisations. Cette circulaire formule des « orientations de politique pénale » à destination des procureurs :

> « (…) Pour les agissements les plus complexes ou les plus contestés, des ouvertures d'information judiciaire pourront être envisagées. La saisine d'un juge d'instruction est également pertinente lorsque les premières investigations, souvent réalisées en préliminaire, permettent de suspecter que des casseurs organisés se préparent à commettre des violences ou des dégradations d'ampleur, afin de mettre en évidence le délit d'association de malfaiteurs et d'interpeller les auteurs *avant qu'ils ne passent à l'acte* [souligné par moi] »[284].

Le caractère plastique de cette incrimination y est reconnu et mis en avant pour son avantage tactique :

> « Cette qualification permet d'appréhender de nombreux comportements *avant même la commission de plusieurs infraction*s (…), s'il s'avère que des personnes se sont groupées ou entendues *en vue de préparer* un ou plusieurs crime ou un délit puni d'au moins 5 ans d'emprisonnement. Cette préparation doit être caractérisée par un ou plusieurs faits matériels. Ainsi, pourraient être placées en garde à vue pour ce chef au moins deux personnes interpellées en possession d'un récipient d'essence sur la voie publique, en pleine nuit, au sujet desquelles il existe des *raisons plausibles de soupçonne*r que, dans un *contexte* (…) de manifestations violentes, elles s'apprêtent à commettre des dégradations

[284] Circulaire du Ministère de la Justice, 20 septembre 2016 « relative à la lutte contre les infractions commises lors des manifestations et autres mouvements collectifs »

par moyen incendiaire ou à fabriquer des cocktails Molotov (…) [souligné par moi] » (*ibid.*).

On comprend que le « contexte » contestataire dans lequel doivent être interprétés les actes visés, s'il peut être relativement circonscrit dans le cadre de manifestations, prend une envergure et un degré d'imprécision bien supérieurs lorsque le « contexte » s'étend à un territoire contestataire. Mais avant d'en arriver à mon cas d'étude, il me semble pertinent d'effectuer une rapide recension des affaires impliquant « l'association de malfaiteurs » à l'égard de militants politiques. Cette recension mettra en lumière le type de justifications policières et judiciaires qui président à l'usage de cette arme juridique. En complément de la circulaire susmentionnée, cette recension laisse apparaître en quoi l'arme juridique dont il s'agit alimente une politique de l'ennemi, c'est-à-dire une pénalisation préventive : une *pénalisation de l'intention*.

Sur les 19 affaires recensées, une bonne partie concerne des militants de gauche (aidants aux migrants, étudiants impliqués dans des luttes sociales, écologistes libertaires, autonomes, antifascistes), mais un grand nombre concerne également des participants au mouvement des Gilets jaunes, et, quelques-unes, des militants d'extrême droite.

Tableau 5 : Usages de l'association de malfaiteurs.

Date et lieu	Contexte politique et incriminations
Janvier 2008 à plusieurs endroits en France. Procès en 2012.	L'affaire dite « des mauvaises intentions » : plusieurs personnes sont arrêtées pour avoir détenu des fumigènes artisanaux (« engins explosifs ») lors d'une manifestation de soutien à des personnes sans-papiers. Une autre personne, soupçonnée d'avoir tenté d'incendier une dépanneuse d'une préfecture de police. Accusées d'association de malfaiteurs terroriste, en tant qu'ils appartiendraient à la « mouvance anarcho-autonome ». Entre 5 et 15 mois de détention provisoire. Durant le procès, la présidente du tribunal lit un procès-verbal des RG qui détaille un certain nombre d'illégalismes politiques imputés à la « mouvance anarcho-autonome » entre 2007 et 2008, bien que pour une large partie de cette période, tous les accusés étaient en prison[285].
2008 à Tarnac.	Neuf militants, supposés appartenir à la « mouvance anarcho-autonome », sont arrêtés et mis en examen pour « association de malfaiteurs terroristes », soupçonnés d'avoir effectué un sabotage sur des lignes TGV. Après plusieurs années de détention provisoire puis de contrôle judiciaire, ils sont finalement relaxés.
2016, Rennes. Procès en 2019.	Pendant le mouvement contre la « loi Travail », des bornes de métro sont mises hors service grâce à de la mousse expansive. 20 personnes sont arrêtées et placées sous contrôle judiciaire. Il se trouve que, la veille, avait eu lieu une Assemblée générale à Sciences-Po Rennes : l'action (en faveur de la gratuité des transports publics) a été votée par la majorité des participants à l'AG, et c'est là que s'y sont inscrits les volontaires. Or, c'est précisément la préparation et la

[285] Voir par exemple un article de presse, [en ligne] https://www.lesinrocks.com/actu/troisieme-jour-du-proces-antiterroriste-vous-avez-dit-anarcho-autonome-20779-17-05-2012/, dernière consultation le 1er avril 2023.

	concertation en amont des actions qui a justifié, pour le tribunal de grande instance de Rennes, la condamnation au titre de l'association de malfaiteurs[286].
Septembre 2017, Bure. Procès en juin 2021 (appel en novembre 2022).	Instruction pour association de malfaiteurs contre l'opposition au centre d'enfouissement de déchets nucléaires de Bure. 11 personnes mises en examen ou sous le statut de témoins assistés.
Juillet 2018, Besançon.	Dans le cadre d'une mobilisation contre un groupe néo-fasciste à la frontière franco-italienne, plusieurs personnes sont mises en examen pour « association de malfaiteurs » en vue de l'aide à l'entrée irrégulière sur le territoire français.
13 novembre 2018, Lyon.	Les personnes interpellées sont soupçonnées d'avoir participé à une action de construction d'un mur en parpaing devant le local du groupe néo-fasciste Bastion social.
Décembre 2018, dans toute la France.	Une trentaine de militants sont arrêtés, soupçonnés d'appartenir à « l'ultra-droite » ou à « l'ultra-gauche », elles sont placées en garde-à-vue pour « association de malfaiteurs » et « incitation à la provocation d'un délit ou d'un crime ».
Janvier 2019, Drôme.	Quatre « Gilets jaunes » sont mis en examen au motif d'« association de malfaiteurs en vue de commettre des destructions par substance incendiaire et explosive, tentative de destructions aggravées et vols aggravés ».
Janvier 2019, Paris.	Six militants néo-fascistes sont accusés d' « association de malfaiteurs », de « participation à un groupement en vue de… », de vol et autres faits mineurs, lors de la manifestation insurrectionnelle du 1er décembre 2018 place de l'Étoile à Paris, durant le soulèvement des Gilets jaunes. Leur appartenance à des groupements politiques (Les Zouaves, le Bastion social) est comptée parmi les arguments des renseignements pour justifier du chef d'association de malfaiteurs. Malgré leur condamnation, ils sont relaxés du chef d'association de malfaiteurs[287].
4 février 2019, Toulouse.	Une personne est mise en examen pour association de malfaiteurs et passe 5 mois en détention provisoire. Contrôlée quelques heures avant une manifestation de Gilets jaunes, on trouve sur elle des clefs PTT (pour boîtes aux lettres). Un PV du dossier d'instruction signale que l'usage de ces clefs est « caractéristique du fonctionnement de l'ultra-gauche ». De plus, lors de la perquisition du domicile du « malfaiteur » présumé, une clef Tails (système d'exploitation sécurisé et protégeant l'anonymat) est retrouvée, ce qui est censé venir étayer les soupçons. De même, la présence de brochures anarchistes au domicile de l'inculpé prouverait son appartenance à « l'ultra-gauche ». Il est poursuivi pour « avoir à Toulouse et sur le territoire national, entre le 12 novembre 2018 et le 2 février 2019 (…) participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation (…) d'actes de destruction à moyen dangereux par moyen explosif ou incendie, caractérisés par un ou plusieurs faits matériels »[288].
12 février 2019, Nîmes.	Six Gilets jaunes sont condamnés en correctionnelle pour « association de malfaiteurs » pour avoir enflammé des pneus devant le centre des impôts.
22 février	Deux personnes sont arrêtées avec les éléments permettant de préparer des

[286] Voir par exemple un article de presse, [en ligne] https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/rennes-degradations-dans-le-metro-19-militants-condamnes-pour-association-de-malfaiteurs-6382420, dernière consultation le 1er avril 2023.
[287] Voir notamment un article de presse, [en ligne] https://www.la-croix.com/France/Justice/Gilets-jaunes-six-membres-lultra-droite-juges-violences-2019-01-10-1200994367, dernière consultation le 1er avril 2023.
[288] Voir notamment un texte de blog de militants autonome, [en ligne] https://malfaiteursassocionsnous.noblogs.org/post/2019/11/09/de-quoi-lassociation-de-malfaiteurs-est-elle-la-clef/ ; https://rebellyon.info/Les-malfaiteurs-se-ramassent-a-la-pelle-20239, dernière consultation le 1er avril 2023.

2019, Toulouse.	cocktails Molotov, et mis en examen pour « association de malfaiteurs ».
25 février 2019, Toulon.	Deux Gilets jaunes sont mis en garde-à-vue pour « association de malfaiteurs » pour avoir été en possession du matériel nécessaire à la fabrication de coktails Molotov.
28 mars 2019, Saint-Dizier.	Neuf Gilets jaunes soupçonnés d'avoir mené des actions de sabotage (notamment contre des radars) sont mis en examen pour « association de malfaiteurs » en vue de commettre des « dégradations aggravées ».
Septembre 2019, Nantes.	Cinq personnes sont arrêtées à l'issue d'une manifestation pour la justice sociale, 3 pour s'être déguisées avec un homard géant en papier mâché, 2 pour avoir détenu dans leur voiture un grand nombre de parapluies, une banderole et de la peinture. Elles sont placées sous contrôle judiciaire et « témoins assistés » d'association de malfaiteurs, puis 2 seulement sont mis en examen pour « participation à un groupement en vue de commettre des dégradations » (tandis que les 3 porteurs du homard voient leurs poursuites abandonnées par le parquet). Les arguments dans le dossier à charge de la police résident essentiellement dans l'appartenance politique supposée des militants visés (l'anarchisme), ainsi que dans le fait qu'ils se connaissent entre eux, et sont « connus » des services de police (bien qu'ils aient un casier judiciaire vierge). Les transporteurs de parapluie sont soupçonnés d'avoir eu l'intention d'imiter les manifestants de Hong Kong. Devant la faiblesse des éléments matériels, le juge d'instruction déclarera finalement un non lieu en juillet 2021, après néanmoins un an et demi de contrôle judiciaire. Le parquet fait appel[289].
7 décembre 2019, Bordeaux.	Durant le mouvement des Gilets jaunes, 16 personnes sont arrêtées, accusées de « préparer des actions violentes ». Les avocats font reconnaître la nullité de la procédure.
Septembre 2020, près de Grenoble.	Six personnes sont arrêtées de nuit près de jardins collectifs et accusées d'avoir voulu faire une Zone A Défendre, voire d'être responsables des nombreux incendies volontaires menés les années précédentes contre des infrastructures policières. Les mises en examen pour association de malfaiteurs sont annulées en avril 2021. Elles sont relaxées du motif d'association de malfaiteurs.
8 décembre 2020, plusieurs lieux simultanés en France.	Plusieurs personnes sont arrêtées, poursuivies pour « association de malfaiteurs », soupçonnées d'avoir imaginé des « actions violentes » contre les forces de l'ordre. Le profil de l'une des personnes arrêtées est jugé particulièrement inquiétant du fait qu'il « revient de Syrie » (où il était allé combattre dans les rangs Kurdes contre Daesh).
Septembre 2021. Procès en mars 2022.	Après des actions de sabotage léger contre une ou plusieurs installations de POMA (entreprise sous-traitante dans le projet CIGEO), 2 personnes sont mises en examen pour « menace », « vol en réunion et avec dégradation », « association de malfaiteurs » et placées sous contrôle judiciaire : interdiction de se rencontrer, de se rendre à Bure et sur les sites de l'entreprise POMA[290].

L'usage de cette incrimination à Bure a pris des proportions assez importantes par sa durée et le nombre de personnes qu'elle a permis de cibler. L'information judiciaire est initiée sur demande préalable du procureur de la République de Bar-le-Duc, juste après la dégradation, en juin 2017, par quelques militants autonomes, du rez-de-chaussée de hôtel-

[289] Voir par exemple le rapport de l'ONG Amnesty International, 2020 : *Arrêté.es pour avoir manifesté. La loi comme arme de répression des manifestant.es pacifiques en France.*

[290] Voir par exemple un article de presse, [en ligne] https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/grenoble/degradations-sur-une-installation-poma-deux-individus-mis-en-examen-pour-association-de-malfaiteurs-2511620.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

restaurant servant aux cadres de l'ANDRA (sur la commune de Bure). À cette action est ajoutée la manifestation interdite du 15 août 2017, puis celle de février 2017, ou encore l'expulsion du bois Lejuc le 22 février 2018. Les prérogatives du juge d'instruction, Kevin Le Fur, permettent alors de déployer des moyens d'enquête considérables, s'appliquant à l'ensemble de l'opposition au CIGEO. Le détail de ces moyens est progressivement connu, d'abord grâce à des fuites, puis grâce au procès. On sait donc qu'une « cellule Bure » à la section d'enquête criminelle de Nancy a été créée. Parmi les moyens de surveillance, on sait que :

- 29 militants ont été mis sur écoute ;
- 765 numéros de téléphone (notamment repérés lors d'événements protestataires) ont fait l'objet de demandes de vérification d'identité ;
- 85.000 conversations et messages ont été analysés, cumulant plus de 16 ans de temps de surveillance téléphonique ;
- 118 personnes ont été fichées dans un organigramme type ANACRIM (logiciel d'analyse criminelle mobilisé dans l'affaire du petit Grégory) ;
- 25 perquisitions ont été menées, permettant la saisie de plusieurs dizaines d'ordinateurs, disques durs et clefs USB, téléphones mobiles, journaux internes, comptes-rendus de réunion, etc. ;
- 1 véhicule est placé sous géo-localisation ;
- la Maison de résistance échoue à être sonorisée ;
- 11 personnes mises en examen ou placées sous le statut de témoins assistés

In fine, la procédure a duré plus de trois ans, jusqu'à cinq ans si on considère le procès en appel (novembre 2022). Le dossier d'instruction comporte plus de 10.000 pages. L'un des faits marquants de cette procédure judiciaire est la perquisition du bureau et du domicile de l'un des principaux avocats de l'opposition anti-CIGEO, la saisie de son téléphone et de son ordinateur portable. Etienne Ambroselli reste 48 heures en garde-à-vue avant d'être placé sous le statut de témoin assisté, ce qui a notamment pour conséquence de lui interdire le contact avec l'un de ses clients, un militant mis en examen dans la même affaire. L'arrestation de cet avocat militant est motivée par le fait qu'il était présent à la manifestation interdite du 15 août 2017, et qu'il aurait été vu en train de parler avec des personnes masquées, dont certaines jetaient des cailloux vers les forces de l'ordre. Dans « l'espace du soupçon » dont j'ai parlé plus haut, cette communication est donc supposée marquer une participation indirecte à des actes délictueux par « l'entente » avec leurs auteurs. Cet épisode est marquant dans la mesure où la répression des avocats dans un contexte de mobilisation était devenue rare au sein des États dits démocratiques **(**Codaccioni, 2019, p. 51), depuis au moins un demi-siècle (la guerre d'Algérie et la répression des groupes armés d'action directe).

Suivant plusieurs auteurs, l'incrimination pour association de malfaiteurs marque bien une politique de l'ennemi dans la mesure où elle permet une « anticipation de la répression »

par la pénalisation d'« actes préparatoires à un acte préparatoire » (Cahn, 2016, p. 99). En cela, elle constitue une « criminalisation des intentions, des idées ou des appartenances » des militants ciblés (Codaccioni, 2019, p. 34). Comment cela se manifeste-il dans le cas de Bure ? D'abord à travers les « éléments matériels » que les enquêteurs et agents de renseignement cherchent à mettre au jour dans leurs interrogatoires ou leur surveillance, ou encore ce qu'ils désignent comme pertinent pour justifier une mise en examen pour « association de malfaiteurs ». Pêle-mêle, quelques exemples :

- Avoir acheté de la nourriture pour nourrir des militants qui, le lendemain ont participé à une manifestation durant laquelle ont eu lieu des troubles à l'ordre public ;
- Avoir acheté du tissu pour une manifestation dans laquelle ont eu lieu des troubles à l'ordre public ;
- Avoir accompagné des journalistes durant une manifestation au cours de laquelle ont eu lieu des troubles à l'ordre public ;
- Avoir sur son ordinateur un texte parlant d'une action illégale visée par l'instruction (bien qu'*a posteriori* et pour la dénoncer) ;
- Être vu en train, semble-t-il, de parler avec des personnes qui sont masquées, dont certaines jettent des cailloux vers les forces de l'ordre ;
- Utiliser des outils numériques préservant l'anonymat (*Tails*, *Tor*, *Signal*, *Riseup*…) ;
- Faire partie d'un groupe chargé d'aider les militants à se défendre face à des institutions policières et judiciaires ;

À ces éléments peuvent être ajoutés ceux que j'ai pu relever par la recension rapide des autres affaires susmentionnées de poursuites judiciaires à l'encontre de militants, au motif de l'association de malfaiteurs :

- Détenir des journaux anarchistes ;
- Avoir visité des sites Internet anarchistes ;
- Fréquenter des personnes arrêtées ou condamnées ;
- Fréquenter des lieux considérés comme anarchistes ;
- Participer à une action collective illégale après l'avoir votée lors d'une assemblée générale de mobilisation ;
- Détenir des objets dont les forces de l'ordre supposent qu'elles pourraient servir à des dégradations (outils de bricolage, t-shirts, foulards, bouteilles, parapluies, carburants…) ;
- Détenir des objets pouvant servir à cacher des objets pouvant servir à des dégradations (clefs PTT pour accéder à des toilettes où étaient cachés des bouteilles de peinture).

Chacun de ces éléments, pris séparément, à Bure ou ailleurs, n'a pas permis de condamner ou même parfois de poursuivre la personne. Ils ont néanmoins servi à construire le « contexte » (au sens de la police judiciaire) au regard duquel est évaluée la dangerosité de la personne et/ou de sa cause. Ainsi, ces différents éléments dessinent les coordonnées du soupçon policier et les schémas de l'entendement judiciaire ; ils viennent alimenter la

qualification de la personne comme dangereuse à partir des liens idéologiques, affectifs ou matériels qu'elle est soupçonnée d'entretenir avec des personnes commettant des délits, ou avec des événements dans lesquels des délits ont été ou seront commis. Est ainsi construite une *solidarité pénale de l'engagement militant*, au sens où un acte, non délictuel en tant que tel, le devient s'il est *intégré* à une trame d'activités contestataires le long de laquelle se produisent des illégalismes.

La poursuite du délit d' « association de malfaiteurs » a donc permis que se déploient au mieux les trois mécanismes répressifs décrits par Oliver (2008) : par les moyens de surveillance qu'elle a autorisés, par l'aggravation des peines encourues qu'elle a justifiée, et par ses effets délétères multiples sur l'organisation de l'action collective.

- **« Les opposants » ou « gens de Bure » : une catégorie pré-pénale ?**

Pour caractériser, d'un point de vue politique et judiciaire, les intentions délictuelles supposées des militants, il est nécessaire aux agents répressifs de construire une catégorie générale qui démontre, par association, la dangerosité de chaque individu qui y est rattaché : « les opposants », « la mobilisation », « les gens de Bure », sont là autant de catégories, aux frontières poreuses, qui justifient la compréhension de tel ou tel *comportement* comme constitutif d'une menace. L'acte le plus significatif est tout d'abord la décision, prise en partie à l'initiative du Parquet, de regrouper lors de mêmes audiences les affaires concernant des opposants au projet nucléaire. Il n'est pas question de déterminer si le regroupement des affaires est un acte qui aurait comme objectif direct et conscient la construction d'une catégorie politique pré-pénale, mais de la constater comme un effet de ce regroupement. Selon la FIDH, lors d'une audience correctionnelle contre des opposants :

> « À propos des "audiences dédiées", la présidente [de séance] précise qu'il s'agit d'un choix concerté entre le président du TGI et le procureur de la République "pour des raisons de sécurité et non pas parce que ces dossiers seraient politiques". »[291]

Le rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), dont sont extraits ces propos, nous permet d'accéder à la suite de la conversation qui réunit de manière officieuse, avant l'audience du 5 février 2019, la présidente, les juges assesseurs, le procureur (Olivier Glady), les avocats des opposants et l'observateur de la FIDH. La discussion porte sur l'encadrement policier des « audiences dédiées », à l'extérieur et à l'intérieur du tribunal (une vingtaine d'agents dans le couloir) :

> « Un avocat pose la question de savoir si "le filtre véritable que constitue la présence des forces de l'ordre déployées dans une telle proportion n'est pas susceptible de provoquer une escalade, chacun attendant qu'une faute soit

[291] Fédération internationale des ligues de droits de l'homme (FIDH), 14 février 2019, Rapport suite à une mission d'observateur à l'audience du 5 février 2019 au Tribunal correctionnel de Bar-le-Duc, p. 5, en ligne : https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-mission-FIDH-Bar-le-Duc-2019-02-05-projet.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

> commise ?". Le procureur lui répond que c'est "la 2ème ou la 3ème fois qu'on doit évacuer la salle" et "qu'on n'est pas là pour faire de la sociologie". La présidente ajoute dans la foulée : "Ils ne se lèvent pas même quand je sors » et "certains ont des cagoules – je veux dire des capuches – ; il ne faut pas être surpris si derrière il y a des mesures qui sont prises". Selon le procureur encore : "avec les prévenus, on n'a jamais eu de souci, c'est toujours du public que les problèmes viennent". Il précise qu'à l'audience du 13 mars 2018, il a été dit dans la salle qu'on mettrait "sa tête sur une pique" »[292].

La justification donnée par la magistrate et le procureur est que les dizaines de policiers présents sont rendus nécessaires par la dangerosité des opposants (le « public »), dont témoigneraient leurs comportements et leurs paroles d'indiscipline. Il est intéressant de remarquer la confusion entre la « capuche » et la « cagoule », renvoyant à une forme de *continuité* entre la simple indiscipline et le danger de violence.

Le Parquet revendique que soit condamné sévèrement un manifestant de Bure afin de modifier le répertoire des acteurs contestataires. Ainsi, durant le procès du 6 juin 2017, la procureure requiert cinq mois de prison ferme pour un sabotage commis en manifestation :

> « Quand on voit le nombre des manifestants qui dissimulent leur visage, clairement on voit qu'ils ne sont pas là pour manifester en paix et projeter leurs idées. Non, ils sont là pour casser le matériel et casser les gendarmes. (…) Évidemment, (…) on a le droit de manifester ses idées mais en respectant les règles et surtout pas en commettant des infractions pénales. (…) Je demande [cinq mois de prison ferme] aussi à titre d'exemplarité, car il faut être exemplaire. C'est pour ça que je demande cette sévérité, *pour que ça effraie un peu nos chers manifestants meusiens* et qu'ils puissent calmer leur agressivité. Et pour qu'ils défendent leurs idées dans la pacificité, je requiers également une interdiction de séjour en Meuse pendant une période de trois ans.»[293].

Au-delà d'une simple réactivité judiciaire à des infractions, le procureur conçoit ici son rôle comme un rôle politique, aspirant à infléchir les pratiques manifestantes contre le projet nucléaire. De plus, lors de ses nombreux réquisitoires, un autre procureur de Bar-le-Duc a contribué à façonner l'imaginaire d'une solidarité pénale de fait entre les opposants. Lors de l'audience du 14 mars 2018, il a, par exemple, déclaré au président de séance :

> « Ne nous y trompons pas. Si la cour juge aujourd'hui Monsieur X pour les faits de dégradation et de violence, il n'est pas impossible qu'ils aient également été commis par des individus présents dans l'assistance aujourd'hui ». (Carnet de terrain, Bar-le-Duc, 14 mars 2018).

Moins d'un an plus tard, le même procureur utilise de nouveau le cadre de ces audiences « spéciales Bure » pour associer des actes ou comportements de tel opposant jugé avec ceux d'autres opposants jugés à d'autres moments. C'est du moins là encore le témoignage d'un observateur de la FIDH qui en rend compte :

---

[292] *ibid*., p. 5.

[293] « Sachez que je n'attends rien de votre institution », brochure tirée du compte-rendu exhaustif du procès du 6 juin 2017 au THI de Bar-le-Duc, p. 14-15, disponible en ligne : https://burebure.info/wp-content/uploads/2018/12/Sachez.cleaned.pdf, dernière consultation le 1er avril 2023.

> « Dans ses réquisitoires, à plusieurs reprises le procureur évoque d'autres dossiers connus par l'un ou l'autre membre du siège, pour avoir déjà siégé dans d'autres affaires. A trois reprises (dans trois des cinq dossiers), il va formuler de nouvelles réquisitions ou insister sur certaines qui sont relatives au dossier précédant par rapport à celui dans lequel il requiert. Nécessairement hors la présence des parties concernées par ces dossiers déjà traités. Ou il profite pour apporter des répliques à des éléments soulevés par la défense dans un dossier précédent »[294].

Un opposant, dans un texte publié sur un site autonome, faisant suite à l'un de ces procès (mars 2018), énumère des formulations qu'aurait utilisées le procureur. Elles correspondent, peu ou prou, à celles que j'ai observées durant les audiences :

> « [Le procureur utilise] des formules comme "propre à ce genre de prévenus", "ce type de comportements de groupe chez les opposants", "la convocation de X est la suite logique de la suite systématique de comportements de ce type de personnalités", "le profil de X n'est pas très étonnant", "dans ce genre d'audiences", "inscription dans les gènes de la haine du gendarme", "comportement systématique de ces individus de refuser tout" »[295].

Le représentant du ministère public n'est pas le seul acteur judiciaire à mener ces opérations de catégorisation. L'analyse des ordonnances judiciaires interdisant l'accès au bois Lejuc (sous peine d'astreintes financières considérables), prononcées de 2018 à aujourd'hui au moins, est révélatrice de ce point de vue. Tous les trois ou six mois, l'ANDRA, pour obtenir le renouvellement de ces ordonnances, fournit des pièces qui justifient que le tribunal prononce l'interdiction. Les arguments du tribunal qui valident ces pièces nous en apprennent beaucoup sur la construction de cet objet menaçant, vaste et diffus qu'est « la mobilisation » (ou « les opposants »). Cette catégorie permet de relier entre eux des comportements, opinions et actes très variés, ce qui a pour conséquence de brouiller la frontière entre l'illégalité et la légalité : l'illégalité des uns rejaillissant sur la légalité des autres. Parmi les éléments listés, on trouve évidemment les illégalismes politiques comme des sabotages ou des affrontements avec les forces de l'ordre, mais aussi, au fur et à mesure des ordonnances, une palette illimitée d'autres faits devant démontrer la dangerosité de la mobilisation. Toutes les ordonnances citées sont réunies dans le même document officiel, disponible en ligne[296].

Tableau 6 : L'appréhension de la mobilisation par les ordonnances judiciaires.

Motif caractérisant la dangerosité et justifiant la décision	Extraits des ordonnances
Appels publics à mobilisation	Motif pris de l'appel à « une semaine d'action et de mobilisation contre le défrichement du bois Lejuc, la construction de la voie ferrée et du transformateur (…) prévue par les opposants du 3 au 10 septembre 2018 à Bure et alentours » (Décision du 30 août 2018).

[294] FIDH, *op. cité*, p. 8.
[295] Anonyme, « A Bure, le procureur pyromane », [en ligne] https://expansive.info/A-Bure-le-procureur-pyromane-909 , consulté le 2 décembre 2022.
[296] Via le blog des militants autonomes de Bure : https://bureburebure.info/communique-episode-bois-lejus-du-12-octobre/, consulté le 5 décembre 2022.

	Motif pris de « l'appel à mobilisation contre les « collabos » de l'Andra » [contenant un appel au sabotage]. » (Décision du 28 novembre 2018).
Intensité de la mobilisation elle-même	Motif pris « que la mobilisation était toujours très vive à l'encontre du projet CIGEO », (Décision du 26 mars 2019) ; Que « les opposants restent mobilisés et ont toujours clairement pour objectif de faire obstacle à la mise en œuvre du projet CIGEO au besoin par des actions illicites, dégradations, manifestations, occupations » (Décision du 17 septembre 2020) ; Que « des rassemblements sont prévus (…) qui vont inévitablement générer un afflux sur le territoire de personnes opposées au projet CIGEO, que ces réunions ont toujours été l'occasion par le passé de tenter de réoccuper le bois Lejuc ». (Décision du 17 mars 2021) ; « les opposants au projet d'enfouissement de déchets nucléaires restaient mobilisés et que leur volonté d'y faire obstacle par tous moyens, y compris illégaux, était toujours présente » (Décision du 17 septembre 2021 ; « les opposants au projet d'enfouissement de déchets nucléaires restent très actifs, manifestent maintenant leur hostilité à [une entreprise sous-traitante de l'Andra] » (Décision du 16 septembre 2022) ; « regain de mobilisation suite à la clôture de la procédure de déclaration d'utilité publique » (Décision du 16 septembre 2022).
Actions collectives légales, non liées au bois Lejuc	Motif pris qu'il y a eu un « dépôt d'immondice sur une propriété de l'Andra », que « la mairie de Mandres a été ciblée ». « que de nombreuses manifestations sont annoncées ; que les Bure'lesques [festival] devraient avoir lieu (…) ainsi que l'Atomik Tour [tournée nationale de sensibilisation contre le nucléaire], que d'autres étant annoncées à Nancy (…), ces événements étant de nature à attirer des opposants en nombre et à donner prétexte à des tentatives de pénétration et de réinstallation dans le bois comme cela avait été initialement le cas. » (Décision du 26 mars 2019) ; Publication d'un appel à « construire des barricades pour faire obstacle à la procédure d'expulsion à venir » (gare de Luméville)[297] (Décision du 16 septembre 2022).
Actions collectives illégales, non liées au bois Lejuc	Motif pris « que des entreprises travaillant pour l'ANDRA sont toujours la cible de menaces ou représailles » Que des opposants ont détruit un forage de l'ANDRA. (Décision du 17 septembre 2020). Qu'un sabotage contre l'entreprise Vinci (collaboratrice du projet CIGEO) a eu lieu 6 mois avant, revendiqué anonymement sur un blog autonome nantais. (Décision du 17 mars 2021) ; Que « les opposants continuent de structurer leur combat à travers des actions illégales » dont des sabotages parfois signés de la mention « « Andra dégage résistance et sabotage », permettant d'établir un lien

[297] Je parle d'action légale dans la mesure où ces barricades seront construites sur un terrain appartenant encore légalement aux opposants. Le tribunal pointe cependant le risque d'une action illégale « à venir » (la résistance à une évacuation potentielle qu'autoriserait la Déclaration d'utilité publique, DUP).

	direct avec les opposants au projet CIGEO » (Décision du 16 septembre 2022).
Recours juridiques (concernant le bois Lejuc)	Motif pris que « les opposants (…) ont discuté la propriété de l'Andra sur le bois Lejuc devant le TGI de Bar le Duc » et que la décision est l'objet d'un appel et donc que « les opposants continuent de considérer que l'Andra n'est pas propriétaire des terres qu'ils peuvent dès lors investir comme ils l'ont fait par le passé ». (Décision du 18 mars 2020).
Opinions prononcées	Motif que les opposants dénoncent sur les réseaux sociaux la répartition de parcelles du bois Lejuc pour leur exploitation temporaire en bois de chauffage à certains habitants de Mandres[298]. (Décision du 18 mars 2020).
Avancée du projet CIGEO ou action des institutions risquant de susciter des « représailles »	Que des arrêtés préfectoraux un an auparavant ont autorisé des relevés naturalistes dans les environs de Bure, pratiques dénoncées par les opposants sur plusieurs sites Internet, rappelant des tags contre les associations naturalistes collaboratrices de l'ANDRA trois ans auparavant. Cela laisserait augurer d'un renouvellement de telles actions. Lorsque la Déclaration d'utilité publique « va être diffusée, [cela] *pourrait* provoquer des réactions et notamment une remobilisation des opposants ». (Décision du 17 mars 2021).
Difficulté d'identification des opposants	Motif pris que les « opposants dissimulent systématiquement leur visage, acceptent très rarement de décliner leur identité et expriment dans les médias leur volonté de dissimulation (…) » (Décision du 1er mars 2018). « (…) Compte tenu de la position des opposants non identifiés et non identifiables », l'ordonnance est utile puisqu'elle permet aux officiers de police judiciaire de relever les identités des personnes qui viennent au bois Lejuc. (Décision du 17 septembre 2021).
Effet dissuasif estimé des ordonnances	(Décision du 19 septembre 2019).

A la lecture de ces ordonnances, le constat est clair : les actions illégales effectivement menées par des opposants au CIGEO ne sont pas les seuls faits qui justifient l'interdiction d'accès au bois Lejuc. Ces actions sont reliées et mêlées à une très grande variété d'autres actions, discours voire comportements, recouvrant l'ensemble du spectre du répertoire contestataire. De plus, les éléments mentionnés ne sont pas seulement des actions et discours effectivement réalisés, mais aussi des ceux dont le magistrat estime qu'ils *pourraient* se réaliser dans l'avenir. Les projections, anticipations et suppositions jouent donc un rôle important dans la perception de la menace ou de la dangerosité que constituerait la mobilisation de Bure.

- **Les effets matériels sur l'organisation militante.**

Cette myriade de dispositifs répressifs complique fortement l'organisation de la mobilisation : l'accueil de soutiens, les liens entre militants et avec les autres habitants environnants, la tenue des réunions, les déplacements et les échanges. Toutes les activités les plus anodines doivent se réaliser sous contraintes, au sein de l'espace du soupçon[299].

[298] Les opposants dénoncent en effet cette répartition en raison du fait qu'elle ne bénéficierait qu'aux habitants partisans du projet nucléaire.
[299] Comme j'ai pu le montrer dans le chapitre précédent, concernant, par exemple, la projection publique d'un film ou la culture de pommes de terre dans le champ squatté.

En plus des contrôles de gendarmes, la libre circulation des personnes est limitée par les dispositifs de contrôle judiciaire et les condamnations pénales. *In fine*, tandis que cette liberté de circulation est, dans le contexte de la répression des mouvements altermondialistes, limitée aux périodes d'événements « à risque » (Fillieule, Della Porta, 2006), elle est ici permanente et structurante de presque toutes les activités, *protestataires ou non*. La tenue des « Assemblées de lutte » est rendue complexe. Depuis 2015 environ, ces réunions sont l'occasion pour les différents acteurs de la mobilisation anti-CIGEO de se retrouver, pour éventuellement, élaborer des stratégies communes. Or, entre 2017 et 2021, les interdictions de territoire des uns rentraient en contradiction avec les interdictions de territoire des autres, rendant difficile le choix d'un lieu de réunion qui n' « exclue » personne. En dehors même des réunions, ces interdictions de rentrer en contact affectent des personnes, acteurs autonomes ou associatifs, qui avaient l'habitude de s'organiser ensemble. Pour rendre compte d'une partie des effets sociaux et émotionnels de ce bouleversement, on peut citer ce moment de « rencontre » difficile :

> « Merde, y a X. qui est là… ». C'est Mistral qui me chuchote à l'oreille, inquiet. Nous sommes un groupe d'une demi-douzaine de personnes, arrivées de Bure pour assister à cette soirée de présentation d'un livre féministe, dans une librairie anarchiste de Nancy. Y., l'une des personnes inculpées pour association de malfaiteurs, est venue avec nous. Sauf que X. fait aussi partie des inculpés, ils n'ont tous les deux pas le droit de se voir ou de communiquer. S'en suivent plusieurs aller-retour, par personne interposée, pour voir ce que chacun des deux militants souhaite faire. L'un « s'en fout » [préférerait rester et prendre le risque], l'autre pas… Finalement, le premier décide de partir : « je peux venir plus facilement à Nancy moi, je me referai une autre soirée » (Carnet de terrain, Nancy, 9 avril 2018).

Ce genre de désagréments, entraînant arbitrages, « sacrifices », incertitude et changements d'itinéraires, est vécu douloureusement (mais différemment) par chacun des inculpés – et par les autres militants interdits de territoire. Ces rencontres « fortuites » et stressantes sont d'autant plus fréquentes que l'espace relativement restreint de Bure et des quelques lieux militants alentour concentre l'essentiel des sociabilités et des espaces d'organisation de l'action collective. Le coût d'un désengagement est donc plus élevé que dans d'autres contextes, puisqu'il concerne ici potentiellement l'ensemble de la vie sociale de la personne.

Par ailleurs, la multiplication des offensives judiciaires et policières conduit des militants autonomes à fermer le blog (vmc.camp) qui servait à cette composante de l'opposition à Bure, en juin 2018. La cause de cette décision est notamment à chercher du côté de la perquisition qui a eu lieu, quelques jours avant, de l'hébergeur allemand d'un autre blog qui avait publié les résultats du hack de l'une des principales entreprises sous-traitantes de l'ANDRA (INGEROP).

D'autres outils militants, logistiques pour leur part, ont été abandonnés par crainte des risques pénaux[300].

De plus, lors de la vingtaine de perquisitions subies par les acteurs contestataires (à Bure et à quelques autres endroits en France), de grandes quantités de matériel sont saisies (la plupart n'ont jamais été restituées) : des dizaines de téléphones, ordinateurs, stockages de fichiers, appareils photographiques, imprimante photocopieuse… Mais aussi un grand nombre de médicaments servant à l' « équipe médic' »[301], ou encore des supports de communication et d'organisation quotidiens de la mobilisation, comme des cahiers de compte, les journaux internes (le *Hibou express*) ou les comptes-rendus des réunions d'organisation.



Figure 35 : Perquisition de la Maison de résistance à Bure, en septembre 2017 © Jean-Noël Portmann / MaxPPP[302]

La variété du matériel saisi est grande, allant jusqu'à de l'outillage ordinaire en milieu rural, comme celui permettant de couper et fendre du bois pour le chauffage. Durant la première perquisition de la Maison de résistance, il a fallu un poids lourd à la gendarmerie pour saisir l'ensemble du matériel (*supra*).

L'incrimination pour « association de malfaiteurs » ne peut absolument pas se réduire à la tenue d'un procès et la prononciation de condamnations. Qui plus est, ce chef d'inculpation finit par être abandonné par le juge d'instruction[303]. L'impact réel de cette instruction fut, d'un côté, les contrôles judiciaires affectant non seulement la dizaine de militants visés, mais l'ensemble de l'organisation collective (et ce pendant plusieurs années), et, de l'autre côté, la justification de moyens d'enquête considérables, ayant permis d'accroître largement la *lisibilité* policière de la mobilisation, et d'entraver ses possibilités matérielles d'existence.

[300] Pour des raisons de protection des enquêtés je m'abstiendrai d'en dire plus ici.
[301] Petit groupe de personnes au sein du collectif militant, relativement spécialisé dans le soin, souvent formé sur le tard, et destiné à soigner les personnes confrontées aux forces de l'ordre (blessures causées par le gaz, l'explosion de grenades, l'impact de balles de LBD, les coups de matraques, etc.). Depuis 2015, la présence de ces équipes est systématique dans les grandes manifestations où sont présents des militants autonomes, bien qu'elles soient également visées par la répression policière (leur matériel est saisi).
[302] La photo est extraite d'un article en ligne du journal régional télévisé *France3 Lorraine*, publié le 16 janvier 2018, [en ligne] https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/meuse/bure/bure-prison-requise-contre-opposant-au-projet-enfouissement-dechets-nucleaires-1402555.htmlAutre%20photo%20du%20poids%20lourd%20: , dernière consultation le 1er avril 2023.
[303] Pour l'appel du procès, à Nancy, en novembre 2022.

Dans cette section, j'ai analysé une diversité de productions normatives issues des institutions publiques : lois, réquisitoires du parquet, décisions judiciaires, enquêtes policières. Celles-ci outillent en justifications les acteurs qui s'efforcent d'encadrer ou de neutraliser la mobilisation de Bure. Elles éclairent, à travers plusieurs dimensions, la mise en œuvre d'une politique de l'ennemi à l'encontre des opposants au projet nucléaire : d'abord la construction d'une catégorie relativement floue (« les opposants ») permettant de subsumer potentiellement toute action individuelle ou collective sous une bannière commune, et ensuite l'irruption du futur (la menace) comme justification d'une répression anticipée de cette catégorie de personnes. La politique répressive mise en œuvre à Bure est le fruit d'évolutions récentes du maintien de l'ordre : judiciarisation, renforcement de l'arsenal juridique, développement de pouvoirs proactifs de police administrative… Les stratégies de démobilisation rejoignent également celles observées dans le contexte du contrôle de la délinquance (contrôles d'identité massifs opérant une reconquête du territoire), confirmant par là la confusion grandissante des formes de répression et la force des opérations de dépolitisation.

Face au processus de pénalisation mis en œuvre par ces audiences correctionnelles qui marquent régulièrement le cours de la mobilisation, les militants déploient des tactiques de prévention, d'adaptation et de résistance que je vais décrire maintenant.

3.2. Troubler l'ordre judiciaire : « Sachez que je n'attends rien de votre institution ».

Les champs du droit, de l'audience correctionnelle, et de la peine ne sont pas exempts de rapports de force et ne relèvent donc pas d'une mise en œuvre évidente. Si « le procès n'est que l'aboutissement d'un long processus judiciaire et ne donne à voir qu'un tout petit pan de la répression » (Codaccioni, 2019, p. 64), il demeure intéressant de saisir la façon dont la mobilisation l'appréhende, l'anticipe, l'évite, s'en empare, s'en moque : en un mot, s'en défend. On se rend ainsi capable de saisir les « mouvements tactiques et les contre-mouvements » qui agitent une mobilisation en relation dynamique avec la répression qui lui est faite (Goldstone, Tilly, 2001, p. 181). L'appréhension militante des procès politiques a évolué au cours de l'histoire, et se différencie selon les régimes politiques où elle s'exprime : selon, par exemple, qu'on se situe dans les guerres d'indépendance anti-coloniales ou en temps de pacification des conflits politiques. Cela se traduit en termes de répertoire contestataire, puisque le procès est tantôt pris comme une tribune supplémentaire de la mobilisation, tantôt fui le plus possible par la clandestinité. Le type de réaction au procès (également à sa menace ou à ses conséquences) renseigne donc sur la façon dont les acteurs contestataires se positionnent par rapport au régime politique : de quelle manière ils s'y

définissent, s'y légitiment, s'y battent, et contribuent ainsi à « co-produire le procès politique » (Codaccioni, 2017).

Dans un premier temps, j'analyserai le travail militant de formation au droit et d'anticipation de la répression judiciaire, ainsi que les tactiques de défense politique employées par les acteurs contestataires pour chercher des soutiens et se défendre lors des audiences pénales (3.2.1.). Dans un second temps, il s'agira d'étudier d'autres tactiques de défense, parfois contradictoires avec les premières, par lesquelles certains militants autonomes rompent radicalement avec le cadre de légitimité posé par le procès en créant une situation de rupture, ou comment, dans d'autres cas encore, les peines prononcées sont en partie contestées et déjouées (3.2.2.).

3.2.1. Se défendre avant et pendant les procès : la « défense politique collective ».

L'anticipation, longuement décrite dans les sections précédentes, n'est pas l'apanage des politiques répressives. Les militants autonomes de Bure, forts de l'expérience de luttes précédentes, reprennent et développent un riche répertoire d'actions collectives pour se prémunir en partie de la judiciarisation : limiter préventivement ses effets, chercher des soutiens en se légitimant ou en provoquant l'indignation, constituer des tactiques de « défense collective » qui tentent de re-politiser le procès.

- **Le travail militant d'anticipation de la répression et le répertoire d'actions anti-répression.**

Face à la répression, les militants autonomes de Bure n'ont pas inventé de tactiques inédites, mais repris et renouvelé un répertoire contestataire en usage dans les autres espaces autonomes depuis au moins une quinzaine d'années (*cf. chapitre 2*). Si l'on excepte les plus jeunes d'entre eux au moment de l'enquête (à savoir, ceux qui se sont politisés durant le mouvement contre la « loi travail » et Nuit Debout de 2016), les militants ont presque tous participé, sinon eux-mêmes déployé les répertoires tactiques spécifiquement usités contre la répression. Plusieurs des militants les plus aguerris ont, par exemple, fait partie du « comité de soutien » francilien à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes dans les années précédant leur arrivée à Bure (entre 2012 et 2015). Ces comités avaient pour tâche principale de relayer, sur le territoire français, l'organisation de la lutte contre le projet d'aéroport. Cela passait en partie par l'organisation de « soirées », « concerts » et autres « soupes de soutien » pour récolter des fonds nécessaires à la lutte contre la répression judiciaire. Ces militants ont acquis des savoir-faire, aussi bien en termes d'écriture (de tracts, de tribunes, d'appels) qu'en termes logistiques : trouver les ressources matérielles et financières pour faire la cuisine pour un grand nombre de personnes ou trouver des musiciens pour animer une soirée de soutien, par exemple.

Au sein des luttes autonomes, il est presque systématique qu'une partie des militants se consacre plus spécifiquement à la construction d'actions collectives et de moyens organisationnels contre la répression. Cette spécialisation du travail militant reste de nature amateur et bénévole, ce qui la distingue en partie de celle des grandes organisations (syndicats, associations) qui disposent de moyens organisationnels et financiers pour déléguer davantage ce travail à des salariés internes ou, surtout, à des avocats. Afin d'améliorer leur puissance organisationnelle, financière et leurs savoir-faire en matière de lutte contre la répression, plusieurs groupes militants autonomes et personnes isolées ont créé une « Coordination contre la répression et les violences policières ». Créée en 2016 à l'occasion du mouvement contre la « loi travail », cette coordination s'est d'abord concentrée en région parisienne, avant de prendre une ampleur plus nationale au cours des années suivantes. Depuis, lorsque des événements « anti-rép'[ression] » récoltent des fonds, une partie d'entre eux peut être affectée à cette coordination afin qu'elle puisse les redistribuer à des mobilisations qui en ont davantage besoin. Ces caisses de solidarité n'ont rien d'inédit dans les mouvements sociaux, puisqu'elles ont été régulièrement utilisées dans l'histoire moderne, notamment en complément des « caisses de grève » (et ce depuis la seconde moitié du XIXème siècle). Comme tout « groupe anti-rép' » local, l'objectif affiché de cette coordination est d'organiser la « solidarité » afin de « briser l'isolement » des personnes réprimées à l'occasion des mouvements sociaux et luttes autonomes locales. Cette ambition est détaillée dans un texte fondateur :

> « Dans la mesure où la plupart des comportements deviennent illégaux et que de plus en plus de personnes deviennent « indésirables », la coordination tend à construire une chaîne de soutien de l'avant-interpellation jusqu'à la sortie de prison le cas échéant » [304].

En pratique, la Coordination réunit et paye des avocats militants, écrit et publie des brochures pour aider les manifestants à se préparer et limiter l'emprise de la répression, organise les liens entre les prisonniers et « l'extérieur », anime des formations pour connaître les libertés garanties lors de la procédure pénale, etc.

Au sein de la mobilisation de Bure, cette spécialisation du travail militant s'observe également. Ponctuellement en 2015, puis durablement à partir de 2016, un « groupe légal », aussi appelé « groupe anti-rép'» ou « *legal team* », est constitué par quelques militants (entre deux et cinq personnes selon les périodes). L'un des premiers objectifs de ce groupe est de diffuser les « bonnes pratiques » ou les « bons réflexes » à avoir lorsque les militants sont en interaction avec des agents de l'ordre. Cette diffusion prend d'abord la forme écrite, par l'intermédiaire de nombreuses brochures, dont l'objectif est systématiquement de préparer les

[304] Accessible sur le blog autonome francilien Paris-luttes.info : « Bienvenue à la coordination contre la répression et les vilenies policières », 2 octobre 2019, [en ligne] https://paris-luttes.info/bienvenue-a-la-coordination-contre-12654#Quels-sont-nos-moyens, dernière consultation le 1er avril 2023.

militants aux pratiques policières et judiciaires, de leur expliquer les droits à exercer ou les gestes et paroles à éviter. Parmi beaucoup d'autres, on peut citer celles qui circulent beaucoup au sein des lieux d'organisation militants de Bure : « Brief légal en contexte burien » (février 2020), un « guide de la perquisition », un « guide rapide de la manifestant.e aux urgences », « Reconnaissance faciale et fichage de police », « En garde-à-vue, je n'ai rien à déclarer », « Petit manuel de défense collective de la rue au tribunal », « Comment la police interroge et comment s'en défendre »… Ces brochures sont à fois des outils de connaissance et des outils prescriptifs. Bien qu'il n'y ait pas de « ligne » de conduite officielle (puisqu'il n'y a pas d'organisation formelle), circulent de proche en proche une multitude de lignes plus ou moins informelles, afin de nourrir une cohérence des attitudes face aux forces de l'ordre. En cas de non application de l'une de ces règles de conduite, il arrive que la personne soit tancée ou rappelée à l'ordre :

> « Bon, tout le monde est prêt ? » Au compte-goutte, les militants descendent des escaliers, sortent des pièces adjacentes et se regroupent dans la grange, un espace sombre, envahi du désordre que cause l'hébergement de plusieurs dizaines de militants. Tout le monde est masqué. Tonnerre explique encore une fois le déroulé de l'action prévue. (…). Elle demande : « Tout le monde a bien laissé ses papiers d'identité ? » Un militant écologiste, arrivé depuis quelques jours d'une grande ville régionale, répond : « Euh… non, pourquoi ? Moi je m'en fous si je me fais arrêter… ». Tonnerre : « Tu t'en fous peut-être, mais l'idée c'est que personne ne les ai et qu'on tienne ensemble la ligne de "on n'a pas nos papiers". De un, ça les dissuade parfois de s'emmerder à tous nous contrôler. De deux, ça maintient la solidarité avec celleux qui *peuvent pas* avoir leurs papiers [sous-entendu : parce qu'elles sont recherchées ou sans-papiers] » (Carnet de terrain, Bure, 28 février 2018].

Cette règle rejoint l'effort constant, pour la plupart des militants autonomes, de maintenir l'opacité de leurs pratiques – comme analysé dans le chapitre précédant. Tonnerre ne fait pas partie du « groupe légal », mais reproduit ici certaines des « recommandations » usuelles au sein des collectifs autonomes, et qui les distinguent des groupes militants de type « légaliste»[305], qui se préoccupent moins de se défendre ou de se dissimuler de la lisibilité policière.

Le « groupe légal » de Bure, comme au sein des autres collectifs autonomes, se doit néanmoins de tenir une position qui relève d'un certain relativisme tactique. Ces militants spécialisés se préservent de juger le type d'action collective envisagée ou déjà réalisée. C'est précisément cette absence de jugement qui leur permet de conserver leur statut et la confiance des autres militants, qui leur demandent conseil :

> « On va bouger vers la forêt. T'aurais des conseils à nous donner ? ». Dans une pièce légèrement à l'écart de l'activité bouillonnante de la maison, Hector vient d'interroger Coyote, qui fait partie du « binôme légal » actuellement. Elle demande un minimum de détails sur l'action envisagée. Hector reste flou : « On va se balader, et checker si l'ANDRA a pas fait des nouveaux forages » Coyote : « Ok, ben, juste, si ça vous va, laissez vos téléphones ici et prenez celui-là [tend

[305]Attachés à ne pas déroger aux règles de droit durant l'action collective.

> un téléphone anonyme]. S'il y a un souci vous nous appelez. Si quelqu'un se fait arrêter, évidemment vous venez nous prévenir » (Carnet de terrain, Bure, 2 février 2019).

La part d'anticipation et de « prévention » dans l'action des « groupes légal » est donc au moins aussi importante que sa part « réactive ». En cas d'arrestation, le groupe effectue du travail militant pour préparer et étayer celui des avocats (demander des témoignages de l'arrestation, par exemple), en partie pour nourrir le savoir militant sur les pratiques policières, les types d'incriminations, les types d'indices relevés ou les angles d'attaque d'une enquête spécifique (par exemple : demander un récit détaillé, en sortie de garde-à-vue, des questions posées durant l'interrogatoire). Ce savoir est l'une des ressources permettant au collectif de se renouveler, de s'adapter à la répression pour en diminuer quelque peu les effets. Parmi les « bonnes pratiques » que les militants se recommandent entre eux, il y a le refus de la comparution immédiate. Ce dispositif judiciaire, en fort développement ces dernières années[306], est de plus en plus appliqué aux acteurs contestataires (Codaccioni, 2019, p. 45). Or, les militants des « groupes légal » sont informés du fait que ce dispositif réduit le temps de la défense et conduit plus fréquemment la personne en prison[307],

L' « expertise » accumulée par ces militants spécialisés a donc un objectif immédiatement tactique. Elle a directement vocation à aider les militants à connaître leur adversaire, à opacifier leurs pratiques, à réguler leurs conduites, et ce afin de réduire les risques d'identification, d'arrestation et de peines lourdes. Ce groupe est considéré comme assez important par les enquêteurs policiers pour avoir fait l'objet de nombreuses questions durant des interrogatoires, et pour que son téléphone ait été mis sur écoute durant quatre mois[308].

La constitution d'un « groupe légal » n'est que l'un des éléments du répertoire d'actions collectives que les militants jouent contre la répression qui leur est faite. Une partie de ces actions sont des initiatives prises par des militants non spécialisés, s'inspirant, comme je l'ai dit, d'expériences militantes précédentes. Bien que le « groupe légal » soit chargé de distribuer les fonds de la « caisse anti-rép' » (essentiellement pour payer les avocats), son remplissage est souvent assuré par l'ensemble du collectif militant. Pour payer les avocats dans l'affaire de l' « association de malfaiteurs », les différents « comités de soutien » sont invités, sur le modèle des comités de soutien à NDDL, à organiser des « bals des malfaiteurs ».

---

[306] Elles sont passées d'un peu plus de 30.000 en 2001 à presque 50.000 en 2016, selon l'Observatoire international des prisons, 28 février 2018, « Les comparutions immédiates », [en ligne] https://oip.org/analyse/la-comparution-immediate/, dernière consultation le 1er avril 2023.

[307] Le temps moyen d'une audience de comparution immédiate en 2016 est de 29 minutes, selon un rapport publié en 2016, de l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux. Il y a en effet 8 fois plus de chances d'aller en prison à l'issue d'une audience de comparution immédiate qu'à l'issue d'une audience classique (Gautron, Rétière, 2013).

[308] Si l'on en croit les fuites du dossier d'instruction pour association de malfaiteurs, sorties dans la presse. Voir « La justice a massivement surveillé les militants antinucléaires de Bure », *Reporterre* & *Mediapart*, 27 avril 2020, disponible en ligne : https://reporterre.net/La-justice-a-massivement-surveille-les-militants-antinucleaires-de-Bure, dernière consultation le 1er avril 2023.

Ceux-ci se tiennent à Toulouse, à Lyon, à Metz… Dans d'autres cas, ce sont des ventes de crêpes durant de grands rassemblements militants (comme à la fête de la victoire contre l'aéroport de NDDL) ou les droits d'auteur d'un ouvrage anti-CIGEO, qui alimentent cette caisse.

Le répertoire « anti-répression » est protéiforme : on compte par exemple la formation « au soin et au rétablissement » physique pour des personnes très affectées par l'expulsion du bois Lejuc ou le quadrillage policier. On observe également un usage très prégnant de l'humour : la dérision et la parodie sont très utilisées par les militants autonomes pour dénoncer, en les ridiculisant, les pratiques policières et judiciaires. À l'occasion de plusieurs procès, dont celui de deux « tombeurs de murs », les militants de Bure mettent en vente des sachets souvenirs contenant des morceaux du mur de l'ANDRA « détruit avec passion » le 14 août 2016, sous le label « Murs sauvages de Bure ». L'argent récolté permettra de payer l'avocat.



Figure 36 : Morceaux de béton issus du mur de l'ANDRA dans le bois Lejuc[309]

Les audiences pénales elles-mêmes sont tournées en dérision comme des farces. Je cite ci-dessous deux textes tirés du blog des militants autonomes de Bure, narrant deux exemples pris dans la série des appels à rassemblement devant le tribunal de Bar-le-Duc où se tiennent les audiences contre les opposants :

> « Dans le cadre du festival répressif « Les Spéciales Bure » à Bar le duc, qui fêtera bientôt ses deux ans, le prochain spectacle aura lieu le 4 juin 2019 au théâtre du Tribunal de la place Saint Pierre. Petit bijou d'écrasement judiciaire sur un fond de mépris de classe et de mode de vie dans la lignée des précédents, ce spectacle abordera les thèmes du harcèlement policier, du mensonge d'État et de l'absurdité de la justice. Le casting a déjà débuté (…). Nous pouvons d'ores et déjà dévoiler qu'une personne a été retenue samedi dernier pour figurer dans ce chaud show (…). Le présentateur et procureur, Olivier Glady, a su faire de ce festival l'opportunité d'une brillante carrière (…). Réservez vite vos places, les ouvreurs sont malhonnêtes ! »[310]

[309] Photo prise par les militants, diffusée notamment sur le site de l'association BureStop 55, en août 2016.
[310] Anonyme, « Admissions Post-Bure : les inscriptions continuent ! », 11 février 2019, [en ligne] https://bureburebure.info/admission-post-bure-les-inscriptions-continuent/, dernière consultation le 1er avril 2023.

Un autre exemple, assez similaire, marque encore une fois l'indignation en même temps que le ton parodique des militants autonomes. La personne accusée dont il est question a toujours refusé de donner son identité civile : en partie pour cela, elle est emprisonnée pour trois mois (mais en ressort, du fait de cette stratégie, sans casier judiciaire ou mise à l'épreuve).



Figure 37 : Image qui accompagne l'article publié sur le blog des autonomes de Bure (cf. ci-dessous)

> « Les chefs d'inculpations étaient refus de signalétique ainsi que « outrage en réunion » (…), c'est-à-dire tapoter sur une voiture de gendarmerie alors qu'il y a des gens autour. Les gendarmes eux mêmes ont pensé intéressant de préciser qu'ils "ne se sont pas sentis particulièrement outragés". Lors d'un des contrôles quotidiens la personne se serait "*assise sur un véhicule de gendarmerie en donnant un coup de poing sans l'avoir endommagé"*. La partie civile, en l'espèce la voiture, n'est pas venue au procès. Une pétition circule pour adapter les accès du tribunal afin de ne pas discriminer les victimes des sauvages anti-Bure. Le procureur habituel Olivier Glady ainsi que ses juges associés (…), menaient la scène de théâtre »[311].

Ce texte militant reprend clairement les mêmes éléments qui tournent en ridicule les ambitions et les normes de l'ordre judiciaire. Ce cas illustre également, une fois encore, le haut degré de légalisme que revêt le maintien de l'ordre à Bure (*cf. chapitre 6, §4.*).

Un dernier exemple est celui du rassemblement pour le procès du 23 mai 2018. L'un des éléments de l'accusation, qui vise une demi-douzaine d'entre eux, comprend le fait d'avoir porté une « tenue tendanciellement uniforme ». (*cf. supra*). Les militants préparent le rassemblement de soutien à Bar-le-Duc par l'impression de slogans humoristiques sur plusieurs dizaines de t-shirts.

[311] Anonyme, « Une nouvelle copaine en prison », 15 février 2019, [en ligne] https://burebure.info/une-nouvelle-, dernière consultation le 1er avril 2023.copaine-en-prison/



Figure 38 : Photo prise par des militants : « Vêtement tendanciellement uniforme ».[312]

Ces t-shirts sont portés à l'extérieur du tribunal, mais aussi dans les rangs du public de la salle d'audience. Là encore, il s'agit de montrer le caractère prétendument absurde ou abusif des poursuites pénales, mais aussi de marquer une solidarité entre les opposants et les accusés, tout en réalisant effectivement l'action collective d'uniformiser les tenues pour réduire les risques d'identification.

- **La stratégie d'une « défense politique collective » : re-politiser le procès.**

Lors de l'audience pénale, les militants gardent mêlés deux critiques pourtant contradictoires : d'un côté, contestent l'individualisation de la peine et, de l'autre, la construction judiciaire de la mobilisation comme un continuum homogène. En un mot, ils demeurent pris dans la tension ambivalente entre solidarité militante et solidarité pénale de l'agir militant.

> « Nous ne sommes pas particulièrement surprises de nous trouver devant vous aujourd'hui. En effet, nous concevons cette procédure comme banale dans un contexte de répression accrue depuis quelques temps envers celleux que la justice désigne comme militants anti-cigéo. Vous allez juger 6 personnes parmi tant d'autres, prises au hasard. A ce titre nous ne voyons pas pourquoi nous devrions nous singulariser et répondre individuellement à vos questions. D'une façon générale, nous refusons que justice soit rendue en fonction des origines, des catégories sociales, des diplômes et/ou des situations professionnelles. Bien que nous restions des individus de sensibilités différentes et que nous ayons donc réagi de diverses manières à nos gardes à vue, nous ne voulons pas que vous nous dissociiez les uns des autres en fonction de critères racistes et classistes »[313].

Il s'agit d'une déclaration commune que six militants tentent de lire au début de l'audience correctionnelle où ils et elles sont jugés, le 23 mai 2018. La présidente de séance

[312] Photo publiée sur le blog autonome : https://vmc.bureburebure.info/2018/05/26/proces-du-23-mai-delibere-le-26-juin/index.html, dernière consultation le 1er avril 2023.
[313] Le texte est publié dans un article du blog autonome de Bure, « Procès du 23 mai » : https://vmc.bureburebure.info/2018/05/26/proces-du-23-mai-delibere-le-26-juin/index.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

empêche la lectrice de parler, en réaffirmant le principe, ici contesté, de l'individualisation du procès. Ce discours devait se substituer à toute autre déclaration des prévenus : aucun ne répondra en effet aux questions de la présidente. Cette tentative d'action collective au sein du tribunal témoigne de la volonté des militants de re-politiser le procès en refusant les « règles du jeu » qui le régissent ordinairement ; son échec témoigne, quant à lui, d'un processus abouti de dépolitisation de ces scènes de la répression judiciaire que sont les procès. Une dépolitisation qui plus est assumée par les magistrats qui traitent les illégalismes à Bure. C'est le cas, en tout cas, d'une juge qui a siégé plusieurs fois comme présidente de séance. Ses propos sont rapportés par l'observateur de la FIDH, à l'occasion d'une entrevue entre cette magistrate, les deux juges assesseurs, le procureur et plusieurs avocats de la défense, ayant pour but de fixer les « règles du jeu » :

> « (…) La présidente précise que s'il y a le moindre signe d'agitation dans le public, elle fera évacuer toute la salle, et ce, compris les prévenus (…) ; la présidente annonce que chaque partie pourra s'exprimer aussi longtemps qu'elle le souhaite mais que si les débats "dévient" vers un discours politique elle y mettra immédiatement fin dès lors qu'"il n'y a pas de place dans un tribunal pour un discours politique". La présidente précise encore : "Je ne peux pas accepter ce type de défense qui est erroné" et que "les prévenus ne sont pas jugés pour leurs idées ; ils sont jugés sur des faits, pour les infractions qu'ils ont commises" »[314].

Ce travail proactif de dépolitisation s'inscrit dans un processus historique plus ancien, que la politiste Vanessa Codaccioni, ou le juriste Olivier Cahn, situent aux années 1980 et surtout 1990. Avec la disparition de la Cour de sûreté de l'État en 1981 se termine un régime officiel d'exception à l'égard des militants politiques (Codaccioni, 2015). Cette Cour, bien que prononçant des peines lourdes à l'égard des militants jugés (de l'OAS notamment), reconnaissait, du moins, la dimension politique de leurs actes. Ce type de qualification se transforme cependant :

> « Tandis que le recours à l'exception, justifié par la dimension politique de l'infraction, est revendiqué (ou, pour le moins assumé) en 1893 et en 1963, il est systématiquement contesté depuis 1986. Deux explications peuvent être avancées. L'une est politique : depuis la fin des années 1970, les démocraties occidentales européennes se montrent rétives à concéder qu'elles conservent un droit pénal « politique », cette notion renvoyant par trop aux dérives des républiques populaires et aux juntes militaires sud-américaines ; l'autre est juridique et procède de la combinaison de la négation du caractère politique des actes perpétrés par les organisations de libération nationale durant les guerres de décolonisation (…) » (Cahn, 2016, p. 93).

Les politiques de répression judiciaire suivent, depuis, un processus de « correctionnalisation » (Codaccioni, 2019, p. 16). Les peines prononcées sont moins lourdes, mais la publicité est moindre, et les possibilités d'expression lors de l'audience sont très limitées. Un cas récent de ce phénomène est celui de l'affaire dite de Tarnac. Il était d'abord

[314] Fédération internationale des ligues de droit de l'homme, *op. cité*, p. 5.

envisagé de poursuivre les militants aux assises, avant que leurs actes ne soient requalifiés (l'appellation terroriste ayant été abandonné) et le jugement prévu déplacé en correctionnelle. Or, les militants visés ont dénoncé cette décision paradoxale, qui les privait, de fait, de la possibilité, durant l'audience, d'auditionner davantage de témoins, de tenir des discours plus étayés et de « mettre sur la place publique » les enjeux politiques du procès[315].

Durant les audiences où sont jugés des militants de Bure, les seules personnes réellement susceptibles d'opérer une politisation des actes militants et de la répression exercée sont les avocats de la défense. Disposant d'une liberté d'expression plus importante que celle des prévenus, ces avocats en usent pour dénoncer la répression, tout en traitant du procès lui-même sur le fond et sur la forme. Cependant, durant les audiences, les avocats sont, eux aussi, régulièrement interrompus (cela dépend du juge présidant la séance). Certains sont nationalement connus (comme Raphaël Kempf), la plupart sont sympathisants de la mobilisation : ils acceptent de se plier au répertoire d'actions anti-répression déployé par la « *legal team* » de Bure. La « défense politique collective » est en effet l'un des éléments du répertoire contestataire des « groupes anti-rép' » à Bure autant qu'ailleurs en France. De même que les groupes d'extrême gauche dans les années 1970, les militants autonomes de Bure ne font pas entièrement confiance aux avocats, mais cherchent néanmoins à inscrire leur action dans une stratégie collective dont les contours sont fixés par les militants eux-mêmes.

Depuis le milieu de la décennie 2010, on observe en effet « la multiplication des initiatives d'autodéfense juridique et collective » (Codaccioni, 2019, p. 58-59). Le « Réseau Anti-Rep France », qui regroupe une douzaine de groupes de ce genre, définit ainsi l'autodéfense juridique :

> « Pour faire face à la répression judiciaire, il existe donc deux enjeux majeurs : se réapproprier nos défenses (en requestionnant le rôle de l'avocat et en l'intégrant à une défense plus large) et construire des défenses collectives. C'est sur cette base que se sont construites les Legal team (…) »[316].

En de rares audiences, certains prévenus peuvent exprimer leurs idées politiques au prétoire. Durant l'une d'elles, une expression rencontre un grand « succès » militant (devant le public de l'audience et dans le milieu autonome français[317]). Loïc est jugé pour avoir, lors d'une manifestation de 400 personnes aux abords du centre Meuse/Haute-Marne de l'ANDRA (février 2017), participé à faire tomber les grilles de l'un des bâtiments, au moyen d'une pince coupante. Il est jugé le 6 juin 2017, notamment accusé de « participation, masqué, à un attroupement », et de « dégradation en réunion ». Une trentaine de militants constituent le public de l'audience au tribunal de grande instance de Bar-le-Duc. Loïc légitime son acte de

[315] Lettre au Président de la Cour de Cassation, 7 décembre 2016 , in Lundimatin papier n°2, *Textes et documents relatifs à l'affaire dite de Tarnac. 2008-2018*, Paris, La Découverte, p. 279-280.
[316] *Les invités de Mediapart*, 21 juin 2018, « Réseau Anti-Rep France : "la solidarité est notre arme" », [en ligne] https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/210718/le-reseau-antirep-france-la-solidarite-est-notre-arme, dernière consultation le 1er avril 2023.
[317] Le compte-rendu exhaustif (permis par l'enregistrement discret des échanges) est transformé en brochure puis en livre auto-édité, et circule assez largement dans les lieux militants autogérés.

sabotage en l'inscrivant dans le contexte plus large de la mobilisation, faisant référence à d'autres actions collectives détenant davantage de légitimité dans un régime libéral-démocratique, comme une pétition des Meusiennes et Meusiens réalisée en 2013 contre le projet CIGEO. Le sabotage est également relativisé et justifié, eu égard à la dangerosité que représenterait le projet CIGEO et l'industrie nucléaire en général. S'inscrivant explicitement dans l'héritage anarchiste de la désobéissance civile (citant Thoreau) et de l'action directe (citant Ravachol), Loïc revendique en tous points son action et critique la construction sociale et politique de la frontière entre illégalité et légalité :

> « Le projet d'enfouissement des déchets nucléaires doit être freiné, entravé, saboté pour la légitime défense de la santé du sol, de l'air et de l'eau. Petite parenthèse sur ce que vous pourriez répondre : "Oui mais il y a d'autres moyens de lutte !". Il faut savoir qu'il y a vingt ans de lutte, (…) de moyens légaux utilisés, (…) de mépris total. (…) Faut-il attendre que l'illégalité soit statuée pour commencer des actions ? De plus, la colonisation était légale, l'apartheid aussi. Il a fallu que les gens sortent du cadre légal pour faire évoluer la société »[318].

Enfin, le militant dénonce les modalités d'exercice d'une justice qui ne traiterait pas les « violences policières » et les « criminels en costard » :

> « Prendre autant de temps à parler de mon profil - comme on va le faire - d'où je viens, mon statut social, ne serait-ce pas révélateur d'une justice de classe ? Cela changerait-il quelque chose à la peine prononcée si j'étais un banquier ou un chômeur, un Français ou un étranger ? Nommer cela justice n'est qu'une vaste supercherie »[319].

On peut d'ores et déjà noter que le processus de catégorisation décrit plus haut – à savoir la formation de la catégorie des « opposants » ou « gens de Bure » pour justifier la judiciarisation de la mobilisation – est bien en partie alimenté par les tactiques militantes elles-mêmes. Le refus militant de la pratique judiciaire de « personnalisation de la peine » (au nom de la critique de la « justice de classe »), contribue à solidariser les opposants entre eux, à limiter le processus d'individualisation. Les militants jouent donc des cartes qui peuvent être assez contradictoires, dès lors qu'elles maintiennent une critique de l'institution judiciaire.

Par ailleurs, il faut noter qu'une telle possibilité d'expression politique au sein du prétoire ne se reproduira plus dans les audiences suivantes contre les militants. En effet, les opposants ne sont pas encore tout à fait considérés au degré de dangerosité qui leur sera associé dans les mois suivants (suite à l'instruction pour « association de malfaiteurs » en juin 2017, puis les dégradations au tribunal en mars 2018). Les applaudissements, rires et constatations des opposants présents dans la salle d'audience ne conduisent pas, alors, le président, alors, à faire évacuer la salle. De plus, celui-ci ne coupe pas la parole du prévenu comme c'est habituellement le cas, lors même qu'un avocat le représente. En effet, le militant reste toujours cordial, répond, certes avec quelque réticence, aux questions du juge, déploie

[318] « Sachez que je n'attends rien de votre institution », *op. cité*, p. 6.
[319] *ibid*., p. 2, p. 6

une grande richesse de références littéraires et politiques, en maintenant un style d'expression soutenu. Il semble que ce soit donc autant son extraction sociale (bourgeoise) que son attitude qui adoucisse le président de séance et lui ouvre droit à la parole.

Le succès relatif de cette politisation d'un procès contre des opposants de Bure rencontre rapidement de fortes limites, puisque l'appréhension de la mobilisation par les autorités politiques, policières et judiciaires se transforme au gré des actions collectives menées contre le projet nucléaire. V. Codaccioni, dans son essai récent, constate bien, en effet, « la politisation presque exclusive des procès à l'extérieur des prétoires (réunions, manifestations de soutien, prises de parole dans l'espace public, etc) » (Codaccioni, 2019, p. 58). À partir de l'été 2017, et surtout du début d'année 2018, les tentatives militantes de politiser le procès au niveau du prétoire restent vaines – du moins s'agissant des formes de politisation que sont la prise de parole publique et les propos revendicatifs. Cependant, certains militants autonomes entreprennent d'autres actions, qui sont aussi des tentatives de politisation, mais qui divergent de celles de la plupart des autres militants. Celles-ci mettent à l'épreuve – troublent – l'ordre judiciaire, jusqu'à un point qui le pousse finalement à riposter drastiquement, par l'engagement de nombreux effectifs de forces de l'ordre durant les occasions suivantes de procès d'opposants. L'analyse de ces tentatives va donc nous renseigner sur le caractère dynamique et relationnel de la répression judiciaire, en prise avec ceux qui la contestent.

3.2.2. Se moquer de l'audience, déjouer la peine.

- **La défense politique de rupture.**

La « défense politique collective » est la tactique majoritaire chez les opposants de Bure. De plus, en tant que tactique de défense, qui plus est si elle exclut la défense juridique conventionnelle (individualisée, non politique), elle peut certes avoir un coût élevé, mais cependant bien moindre que la tactique que Codaccioni appelle la « défense politique de rupture » (Codaccioni, 2019, p. 49-50). Cette tactique, plus rare que les autres donc, consiste à utiliser le silence et/ou le trouble et le désordre, pour « subvertir les normes du jugement ». Au cours des années 1970, cette pratique s'observe essentiellement lors des procès des militants maoïstes. À Bure, elle a lieu de manière relativement minime et latente, à plusieurs occasions : applaudissements, rires, huées, gestes d'indiscipline, paroles à voie haute, interruption du réquisitoire du procureur, sortie scandalisée d'un avocat de la défense… Mais cela toujours de la part des avocats ou, surtout, des opposants présents dans le public, et non des prévenus. À ce moment-là, ce sont donc essentiellement les normes du tribunal qui sont en partie déniées : normes de discipline, d'obéissance, et surtout de respect dû à l'institution et ses représentants. L'événement le plus marquant, sinon spectaculaire, de ce type de tactique militante a lieu durant l'audience correctionnelle du 19 mars 2018. Cette session de procès dure sept heures, en présence de 80 opposants. Parmi les trois militants en jugement, une

personne est accusée de « violence contre agent… » lors de l'expulsion du bois Lejuc le 22 février 2018, condamnée à 3 mois d'enfermement immédiat (ainsi que 5 avec sursis, et 18 mois d'interdiction de Meuse) ; une personne est accusée de « rébellion » lors de la perquisition de la Maison de résistance le même jour, et « refus des prélèvements de signalétique » : condamnée à 4 mois de prison avec sursis ; une personne est accusée de « participation à un groupement en vue de la préparation des violences ou de dégradations », comparait sans identité et est condamnée à 3 mois d'enfermement immédiat. Durant leur procès, les deux autres militants gardent le silence, refusent absolument de répondre aux questions des juges. Ils lisent une courte déclaration[320], s'adressant à la salle et non aux juges. La première :

> « Mes amies, ma famille que j'affectionne, Je me sens détachée de toute identité, n'en déplaise au procureur et à son « dieu », je suis un être multiforme et une réalité complexe et donc irréductible à cet artifice (…), indiscernable. Je me défends aux yeux d'une institution dont je rejette l'autorité. (…) On se retrouve réunies ici (…) parce qu'on est à la recherche permanente de source de joie et de beauté. Parce qu'on nourrit un lien intelligent, sensible et subtil au monde. Et quand ce rapport est brutal, insensé, c'est un amas d'immonde, qu'on s'acharne à étaler. Nos corps tiennent en cage uniquement par coercition. Comme a dit Ibn Arabî, bien avant les premières chasses massives aux errants et aux sorcières : "Sois toujours en vol, ne te choisis pas de nid déterminé, car c'est au nid que l'on capture l'oiseau". Quoiqu'il arrive, on continuera à partager du pain avec les compagnon-nes à plumes ».

La déclaration de la troisième personne, qui est parvenue à comparaître sans être identifiée, est relativement proche :

> « Je suis CRISTAL ANTEM, CRYZ pour les intimes. Je n'ai pas d'autres identité à donner. Je ne représente personne si ce n'est moi-même. Rien ni personne ne me représente. On va me demander si je souhaite être jugé aujourd'hui. OK, faites. Mais je ne participerais pas au procès. Je rejette les codes/normes/règles/rôles du spectacle. Je ne serais ni acteur/collaborateur – ni martyr/victime – ni coupable/innocent. (…) Je ne me soumettrai pas moi-même au contrôle de l'État. Je refuse de me défendre. »

Juste après cette déclaration, le militant commence à chantonner un chant populaire québécois (*Le phoque en Alaska*), immédiatement repris par la salle, malgré les protestations du juge. Le militant est sorti de la salle par des policiers,

Pour chacune de ces personnes, la subversion consiste à rejeter le rôle attendu d'eux dans une telle circonstance : répondre aux questions, ne pas s'adresser à la salle, décliner son identité civile… sont autant de comportements qui font le rôle de prévenu, en audience, ou tout du moins du bon prévenu. Une description de ce à quoi devrait ressembler un bon prévenu est donnée un an plus tard par le procureur du même tribunal. Ce dernier réagit à

[320] « Iels n'ont été ni acteur, ni actrices. Retours sur le procès du lundi 19 mars de 3 copaines », 21 mars 2018, [en ligne] https://web.archive.org/web/20180322094750/https://vmc.camp/, dernière consultation le 1er avril 2023.

l'attitude d'un accusé, interpellé durant une manifestation anti-CIGEO mais n'étant pas militant. La salle ayant été évacuée, ces propos sont rapportés par l'observateur de la FIDH.

> « Dans son réquisitoire, le procureur soutient : "Jusqu'ici vous n'aviez que des personnes qui ne reconnaissaient pas les règles". Le prévenu est quasiment félicité par le procureur pour s'être comporté à l'audience avec la "contrition" attendue : il s'agit d'un "bon prévenu" qui reconnaît les faits, qui se comporte enfin, toujours selon le procureur, comme on peut espérer d'un prévenu. »[321]

Concernant l'action des deux militants accusés le 19 mars 2018, il ne s'agit pas seulement d'éviter la « contrition », mais bien de décevoir toute attente de la part de l'autorité judiciaire. Dans la perspective de cette défense de rupture, « l'irrespect envers les magistrats doit primer sur toute forme de complaisance (…) ou d'acceptation des règles et des normes du tribunal » (Codaccioni, 2019, p. 49). Cette « politisation du silence » (*ibid*., p. 50) semble obtenir certains résultats, puisque l'absence de réponse de l'un des accusés met le juge dans l'embarras, l'empêchant de continuer le procès pour un problème de procédure. Les juges doivent se retirer. A la suite du délibéré, qui condamne deux des militants à l'enfermement, la salle hue et insulte les juges et le procureur. Puis, enhardis par la défense des accusés, l'absence de forces de l'ordre à proximité, et pris de colère suite à ces verdicts, des militants réalisent des dégradations légères dans le tribunal. Celles-ci provoquant un scandale dans la presse locale, au sein de laquelle sont publiées des photographies[322] :

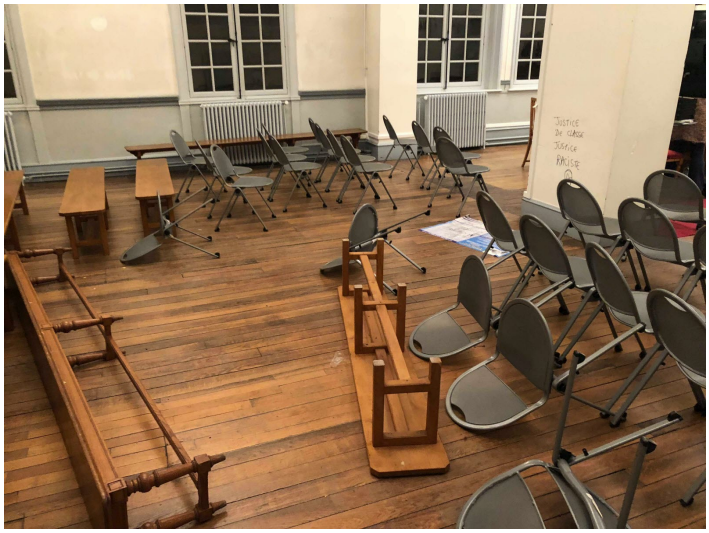

Figure 39 : Au sein de la salle d'audience du TGI de Bar-le-Duc, un tag : « Justice de classe, justice raciste ».

[321] Fédération internationale des ligues de droits de l'homme, *op. cité.*, p. 9.
[322] Est républciain, 20 mars 2018, « Le tribunal de Bar-le-Duc dégradé par des militants anti-Bure », [en ligne] https://www.estrepublicain.fr/edition-de-bar-le-duc/2018/03/20/le-tribunal-de-bar-le-duc-degrade-par-des-militants-anti-bure, dernière consultation le 1er avril 2023.



Figure 40 : Un buste de Marianne brisé.

Devant l'indiscipline des prévenus et ces actions de dégradation, les autorités policières et judiciaires accroissent fortement l'encadrement des audiences suivantes. Un siège sur deux est retiré des bancs du public, permettant de diviser fortement le nombre d'opposants autorisés à entrer dans le tribunal. Une partie des militants est donc cantonnée à l'extérieur, encerclée et surveillée par un dispositif fourni de forces de l'ordre. À l'intérieur du tribunal, la carte d'identité est exigée, puis les opposants doivent avancer dans un couloir encadré par les forces de l'ordre en tenue d'intervention.

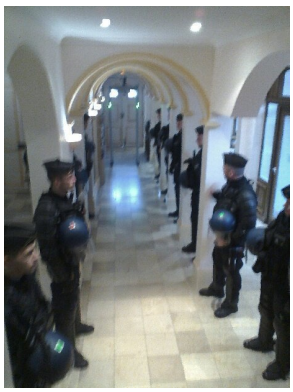
Figure 41 : L'encadrement policier d'un procès d'opposants, Bar-le-Duc, 23 mai 2018 (photo prise par l'auteur).

Il est intéressant de voir quelles sont les réactions des militants autonomes à la défense de rupture opérée par les deux accusés, dans la mesure où cela nous en apprend sur ce qu'ils considèrent comme une victoire judiciaire – un évaluation qui a évolué au cours du temps. Comme l'écrit Vanessa Codaccioni :

> « Se pose la question de ce qui est considéré comme une victoire judiciaire, et pour les avocats, et pour les personnes réprimées : publiciser une cause, des idées ou des modes de vie ? Revendiquer des illégalismes et politiser les passages à l'acte commis en dehors du droit et de la loi ? Dénoncer la criminalisation politique ? Obtenir la relaxe, le non-lieu ou l'acquittement ? Eviter la peine d'emprisonnement pour pouvoir continuer la lutte ou, tout simplement, ne pas aller en prison ? » (Codaccioni, 2019, p. 54).

En l'absence d'une théorisation dominante ou d'une ligne explicite et cohérente, ces différents objectifs existent simultanément à Bure. Lorsqu'on interroge, de manière informelle, quelques militants autonomes à propos de la « défense de rupture », plusieurs considèrent, à demi-mot, qu'il s'agit là d'une tactique « vaine » et trop « sacrificielle ». S'il est valorisé d'échapper à l'identification ou à l'arrestation, l'effet d'héroïsation que l'on attendrait d'un passage en prison reste assez faible, bien qu'on puisse entendre des propos comme : « je n'aurais jamais pu faire ça à sa place… Elle a osé aller jusqu'au bout… » (Carnet de terrain, Calamity, près de Bure, 20 mars 2018). Contrairement aux militants du Parti communiste français, jusqu'aux années 1950 du moins, ni le procès ni l'emprisonnement ne sont valorisés, encore moins recherchés comme nouvelles occasions de protester. Codaccioni estime que cette conception sacrificielle du militantisme chez des membres du PCF peut s'expliquer par le caractère totalisant de l'engagement militant (*ibid.*, p. 55). Cependant, celui des militants de Bure est bien, lui aussi, quotidien et total, intégrant l'ensemble de leur vie sociale. Mais les militants autonomes de Bure reprennent aux jeunes membres de la Ligue communiste révolutionnaire une critique du militantisme sacrificiel (Johsua, 2015, p. 161). À l'inverse du sacrifice, les dimensions de plaisir et de joie sont particulièrement valorisées, inscrites dans la vie quotidienne autant que dans les discours ou les actions collectives de type spectaculaire. Au lendemain d'une perquisition de son lieu de vie, un militant témoigne :

> « Vous, militant-es ou non, derrière vos écrans ou non, vous être censés avoir peur aussi, car il faut que vous restiez loin de ce qui se passe ici. Rien à voir. Sauf qu'ici, il y a beaucoup, beaucoup plus à voir que de la peur. Il y a, tiens, ce concert extraordinaire qui a eu lieu près de Bure il y a quelques semaines. J'y ai dansé comme un petit fou, comme dans un dédale de vagabondages. Et je n'étais pas seul. Encore avant-hier, avant que la maison où j'habite ne soit forcée, un ami en visite déclarait sa flamme au foyer où j'habite. Et je n'étais pas seul. Et un-e ami-e nous cuisinait justement un merveilleux plat, qu'iel a tenu à nous servir. Et je n'étais pas seul »[323].

Les militants dessinent ainsi une « critique artiste » de la répression judiciaire, au sens où Boltanski l'entendrait concernant la réalité sociale (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999]). Dans le sillage du romantisme puis du situationnisme, il s'agit ici d'une critique qui reprend des marqueurs émotionnels et existentiels (individuels), comme les liens d'amitié ou les plaisirs partagés, pour les opposer à « l'institution » jugée froide ou brutale.

Le refus de la prison peut, par ailleurs, s'expliquer par plusieurs évolutions historiques : d'un côté, les prisons ne sont plus des lieux de politisation à gauche (contrairement à des périodes comme la Résistance, la guerre d'Algérie ou les années 1970) ; de l'autre, l'anathème social autour de l'emprisonnement et du casier judiciaire semble plus fort qu'auparavant. À Bure, j'ai pu, en effet, entendre deux militants, par ailleurs enseignants vacataires, craindre d'autant plus le procès qui les attendait qu'il allait sans doute impliquer

[323] « Après perquisition, je me décline, exilé de l'État », 21 juin 2018, [en ligne] https://vmc.bureburebure.info/2018/06/21/apres-perquisition-je-me-decline-exile-de-letat/index.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

une inscription au casier judiciaire, rendant difficile la suite de leur vie professionnelle, déjà précaire.

- **Contester la peine.**

Une fois la condamnation prononcée, le répertoire d'actions anti-répression des militants autonomes se resserre. Assez rares sont les militants qui cherchent à échapper au jugement ou à la peine. Loïc, le militant dont il est question plus haut, a voulu échapper à un mandat d'arrêté européen, publié à son encontre pour participation au contre-sommet du G20 à Hambourg (Allemagne), en allant vivre à la ZAD de NDDL. Il sera arrêté alors qu'il visitait sa famille. Un autre militant de Bure, Kévin, est arrêté entre la Maison de résistance de Bure et le bois Lejuc occupé, tandis qu'un contrôle judiciaire lui interdisait le séjour en Meuse. Mais le cas le plus emblématique, et plus « collectif », est celui de Florent : depuis l'installation des militants autonomes en Meuse, il est le premier à subir une interdiction de territoire (de Meuse, pour deux années), à la suite de la première expulsion du bois Lejuc (juillet 2016). Le rapport de force est plus favorable, alors, aux militants de Bure, qui cherchent à contester collectivement cette peine. Une action symbolique de solidarité est organisée peu de temps après la condamnation, avec l'aide d'acteurs associatifs. Après avoir installé une rubalise au niveau de la frontière entre les départements de Haute-Marne et de Meuse (située à 2 km de Bure), Florent court vers la Meuse, suivi d'une vingtaine de militants qui l'enlacent. Cette violation volontaire de l'interdiction de territoire est réalisée en présence d'un média local, *France3 Lorraine*.



Figure 42 : Traversée de la frontière Haute-Marne / Meuse par Florent[324]

Il s'agissait ainsi de dénoncer un outil de judiciarisation, mais aussi de consolider un processus d'auto-organisation autour de ce militant, afin qu'il puisse continuer de militer en Meuse : publicisation, d'un côté, voitures-balais pour exfiltration, téléphone *ad hoc* et hébergements discrets de l'autre. Autant de dispositifs, variant opacité et exposition médiatique, qui ont leur efficacité mais aussi leurs limites. Le contrôle policier du territoire

[324] Photo extraite de l'article du blog autonome de la région, « A Bure, nous ne nous laisserons pas interdire de territoire », 27 mars 2017, [en ligne] https://manif-est.info/A-Bure-nous-ne-nous-laisserons-pas-interdire-de-territoire-180.html, dernière consultation le 1er avril 2023.

s'intensifie quelques mois après cette action collective, et les militants ne prennent pas toujours le temps d'anticiper et de monter ces dispositifs, si bien que Florent termine sa peine la plupart du temps hors de Meuse, critiquant ses camarades quant à leur faible capacité d'organisation et de suivi, en un mot de « solidarité ».

Les effets de la répression ne sont pas tous évitables ; elle contraint les possibilités d'organisation et d'action militantes, conduisant à des changements de cap de la mobilisation.

3.3. La trajectoire d'une mobilisation face au verrouillage de l'espace militant.

Cette section vise à élucider les conditions et dynamiques de transformation de la mobilisation autonome contre le projet CIGEO, essentiellement entre 2018 et 2020. Je tâcherai d'expliquer quel est le rôle – direct ou indirect – de la répression dans ces transformations. Il se trouve qu'entre la seconde moitié de l'année 2018 et l'été 2019, la mobilisation de Bure connaît très peu d'évènements protestataires visibles. Je soutiens cependant que, pour répondre aux interrogations posées, une étude de niveau macrosociologique aurait été partiellement insuffisante. Elle aurait facilement pu conclure à une quasi disparition de l'activité contestataire sur cette période. Elle aurait ainsi difficilement pu expliquer le regain initié à partir de 2020, et donc, *in fine*, n'aurait pu véritablement saisir les effets complexes de la répression sur cette mobilisation. Comme le rappellent les politistes H. Combes et O. Fillieule :

> « La seule prise en compte des formes visibles de la répression interdit de voir que, dans les phases réactives de répression, ce qui se donne de prime abord comme une disparition de la protestation correspond parfois en réalité à une mise en sommeil des réseaux organisationnels et un effacement temporaire de toute contestation ouverte au profit de formes plus discrètes ou moins visibles ». (Combes, Fillieule, 2016, p. 1059-1060).

L'expérience de terrain m'a permis d'observer à la fois les adaptations, résignations et accommodements quotidiens au sein de l'espace militant de Bure, et les itinéraires de militants qui quittent provisoirement ou définitivement ces espaces, sans arrêter pour autant de participer à la mobilisation. Je m'inscris donc dans la continuité des travaux sociologiques qui ont cherché à suivre des trajectoires sous-jacentes de réseaux militants, et non seulement la manifestation publique de la protestation. C'est le cas par exemple de M. Osa qui a étudié les transformations des réseaux militants de Solidarité, en Pologne, de 1956 à 1989, contribuant à mener, finalement, l'organisation au pouvoir (Osa, 2003).

- **Un abattement certain et quelques tentatives de délocalisation (2018-2019).**

Le quadrillage policier très serré du territoire contestataire, la longue série de procès, ainsi que les contrôles judiciaires mis en place dans le cadre de l'instruction pour association

de malfaiteurs, sont les formes les plus marquantes de la répression concernant les contraintes matérielles qu'elle fait peser sur l'organisation militante autour de Bure. La mobilisation suit alors une trajectoire de *délocalisation* partielle, qui est par ailleurs appelée par une partie des militants autonomes, sous le nom de « décentralisation ». Cette délocalisation commence aux débuts du pic de répression qui frappe le territoire contestataire de Bure : en juin 2018, quelques jours après une manifestation contre le projet CIGEO à Bar-le-Duc, une douzaine de perquisitions sont menées dans des lieux de vie et d'organisation militantes, à Bure et ailleurs. Comme après les perquisitions de septembre 2017 (et l'apparition publique de l'instruction), plusieurs dizaines de rassemblements de soutien ont lieu partout en France (avec quelques dizaines de manifestants à chaque fois). À écouter beaucoup de militants sur place alors, l'horizon d'action locale leur semble presque absolument bouché. Quelques jours avant les perquisitions, un appel était lancé par un « collectif » autonome de Bure et d'ailleurs, se désignant du même nom que la campagne d'actions qu'il veut lancer : M.O.N.S.T.R.E.S. de CIGEO : « Malfaiteureuses Organisant le Naufrage des Sous-Traitants et Soutiens de CIGEO ». Il s'agit de lancer, à divers endroits en France voire au-delà, des actions de blocage, hack, tag et sabotage contre les entreprises qui permettent la mise en œuvre du projet nucléaire[325]. Par ailleurs, dans un texte paru le lendemain des perquisitions sur le blog des autonomes de Bure (vmc.camp), un militant prône le fait que la mobilisation ne se limite pas au territoire de Bure :

> « Et vous qui habitez loin mais qui êtes scandalisé-es par ce qui se passe ici ? Que pouvez-vous faire ? Nous n'avons pas de consignes à donner. L'État nucléaire-militaire veut forcer la poubelle atomique à coups de grenades, d'argent sale et de barreaux : pour ça il doit briser et isoler les êtres-collectifs et les individus qui vivent encore là où devrait déjà pousser un désert de barbelés. Alors il faut peut-être désenclaver Bure. Ne pas les laisser croire que la lutte anti-CIGEO se fomente dans quelques maisons. (…) Si partout des comités de lutte sont entretenus, des rassemblements et des actions de types infiniment divers sont menés, alors ils ne pourront plus asphyxier Bure. (…) »[326].

Ces différents appels témoignent du sentiment, sur place, d'une certaine impuissance, et du désir de desserrer l'étau répressif en détournant la mobilisation des espaces les plus proches de l'ANDRA. Ils rencontrent un succès très relatif, bien que quelques actions de soutien (concerts, bals, projections) ou actions directes (tags, sabotages d'entreprises sous-traitantes) ont bien lieu à différents endroits (surtout dans la moitié Est de la France). De fait, au sein du territoire contesté de Bure, les activités contestataires *publiques* deviennent très rares voire inexistantes : entre juin 2018 et février 2019, aucun rassemblement ou manifestation ne se produit à Bure ou même dans les villes les plus proches. De plus, il faut attendre six mois, après la fermeture du premier blog des militants autonomes de Bure (http://vmc.camp), pour qu'un nouveau blog ne soit ouvert (https://burebure.info/).

[325] Un site Internet est créé spécialement : https://lesmonstresdecigeo.noblogs.org/quest-qui-sest-deja-passe/, dernière consultation le 1er avril 2023.
[326] « Après perquisition, je me décline, exilé de l'État », *texte cité*.

Au sein du collectif militant de Bure, les quelques instances d'organisation et de décision collectives disparaissent, les conflits interpersonnels et politiques se multiplient entre plusieurs franges des autonomes, sur des questions tactiques, de rapport aux médias ou aux autres acteurs de la mobilisation, ou encore concernant des rapports de pouvoir dénoncés au sein du collectif. On peut faire l'hypothèse que, privés de la possibilité d'agir collectivement contre l'ANDRA, les militants centrent davantage leur attention, leur énergie et leur capacité critique sur le collectif lui-même en tant qu'espace traversé par des rapports de domination (de genre, notamment). De plus, les militants, habitant divers appartements, maisons et terrains autour de Bure, sont dispersés, et surtout repliés sur leur petit groupe affinitaire (d'une demi-douzaine de personnes). Les effets cumulés de la répression et des conflits internes entretiennent des sentiments d'impuissance, d'abattement, de ressentiment, de souffrance psychique chez bon nombre de militants. Ces sentiments s'observent plus durement encore chez ceux dont les parcours de politisation ont aussi été des parcours de désaffiliation sociale (vis-à-vis des liens préexistants : amicaux, familiaux, professionnels). Le succès de la répression est donc apparemment intégral, puisqu'il conduit au verrouillage de l'action collective locale. Le territoire contesté ne constitue plus un horizon immédiat de lutte pour les militants qui demeurent néanmoins sur place.

Ce succès de la répression peut en partie s'expliquer par la forte *localisation* de la mobilisation, qui prévaut entre 2016 et 2018 : l'espace de Bure, en plus de concentrer la plupart des actions collectives, concentre, à ce moment-là, l'attention militante et les espoirs de victoire. Une telle localisation, bien qu'elle ait effectivement permis de ralentir le projet (grâce à l'occupation du bois Lejuc notamment), rend la mobilisation très vulnérable à la reconquête étatique. En effet, cette dernière a pu déterminer un champ précis d'action, engager durablement dans ce périmètre un grand nombre de forces, y identifier les effectifs militants, y déployer des normes susceptibles de contrôler voire d'empêcher un grand nombre de circulations, etc. En plus du caractère très localisé de la mobilisation de Bure, la recherche d'opacité qu'y déploient les militants autonomes limite fortement les chances de visibilisation des actes de répression. Ces derniers restent assez discrets, peu spectaculaires car avec peu de violence physique, si bien qu'il est très difficile aux militants de provoquer de réels « chocs moraux »[327] auprès de l'opinion publique.

La mobilisation contre la « poubelle nucléaire » connaît donc sans conteste, à partir de la seconde moitié de l'année 2018, un fort affaiblissement de son impact local et de son écho national. Quelques « actions décentralisées », ont cependant bien lieu : plusieurs tags, hack et

[327] Créée par le chercheur James M. Jaspers (1997), cette notion renvoie à « un type d'expérience sociale se caractérisant par quatre traits complémentaires : cette expérience sociale résulte d'un événement inattendu ou d'une modification imprévue, plus ou moins brusque, de l'environnement des individus ; elle implique une réaction très vive, viscérale, ressentie physiquement parfois même jusqu'à l'écœurement, la nausée, le vertige ; elle conduit celui qui y est confronté à jauger et juger la manière dont l'ordre présent du monde semble s'écarter des valeurs auxquelles il adhère ; enfin, cette expérience sociale suscite un sentiment d'épouvante, de colère, de nécessité de réaction immédiate, qui commande un engagement dans l'action » (Traïni, 2020, p. 105).

sabotages sont réalisés contre des sous-traitants du projet CIGEO, comme VINCI, ENEDIS ou l'entreprise POMA. Cette dernière est responsable de créer le funiculaire par lequel doivent descendre les quelques 83.000 m^3 de déchets radioactifs. Ces actions conduisent à l'ouverture d'une autre enquête pour association de malfaiteurs ainsi qu'à des arrestations. Pourtant, ces actions, réalisées par de petit groupes affinitaires, revendiqués dans des médias militants, ne suscitent qu'un effet très provisoire, et ne conduisent pas à la construction d'un mouvement organisé de lutte contre le projet nucléaire à l'échelle nationale. L'autre série d'actions menées en dehors de Bure, l'est par des « comités de lutte ». Créés en réaction aux vagues de répression judiciaire à Bure, ces « comités » fonctionnent de manière très similaire à ceux composés contre le projet d'aéroport de NDDL (*cf. supra*). En début d'année 2018, le comité de lutte de Dijon est le plus actif. Après avoir récolté 3.000 €, une vingtaine de militants dijonnais construisent une cabane (25 m²), destinée à servir de dortoir pour une douzaine de personnes au sein du bois Lejuc occupé.



Figure 43 : Militants autonomes de Dijon posant devant une cabane destinée au bois Lejuc, 6 février 2018[328].

La cabane est amenée jusqu'au bois Lejuc le 20 février 2018, prête à être remontée. Le surlendemain, la cabane est détruite par la gendarmerie durant la seconde expulsion du bois, ce qui n'est pas sans démoraliser les membres du comité de Dijon[329]. Si ces comités de soutien sont donc préexistants au pic de répression qui commence à la fin de l'hiver 2018, ils se développement davantage ensuite. En 2019, alors que le gouvernement lance un « Grand débat national sur la gestion des déchets radioactifs », certains de ces comités tentent de perturber voire de bloquer les scènes du « débat ». Le cas le plus réussi se produit à Lille en mai 2019, où l'organisatrice est contrainte de mettre fin à la séance[330]. Cependant, ces actions collectives ont des effets limités : elles sont peu nombreuses, ne parviennent pas systématiquement à interrompre les échanges, et suscitent très peu d'écho médiatique. Dès

[328] « Tremblez nucléocrates ! La cabane du comité de Dijon se monte ! », 6 février 2018, [en ligne] https://vmc.bureburebure.info/2018/02/06/tremblez-nucleocrates-la-cabane-du-comite-de-dijon-se-monte/index.html, dernière consultation le 1er avril 2023.
[329] Ils parlent, sur Facebook, de « coup dur » : https://www.facebook.com/dijondtr/posts/2109031666000603/
[330] Voir, sur le site de l'organisation *Sortir du nucléaire*, la vidéo de la conférence et de son interruption : https://www.sortirdunucleaire.org/Lille-perturbation-et-annulation-du-debat, dernière consultation le 1er avril 2023.

lors, si les quelques actions délocalisées qui ont lieu France demeurent de faible portée, et si les militants sur place sont en grande partie démobilisés et démoralisés, comment expliquer le regain de la mobilisation, *sur le territoire de Bure*, à partir de la seconde moitié de l'année 2019 ?

- **Les conditions d'un regain de la mobilisation (2019-2020).**

Malgré l'absence d'évènements protestataires et la démoralisation qui sévit parmi les militants, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'entre eux demeure sur place. Selon les moments, entre une douzaine et une petite trentaine de militants autonomes vivent toujours au quotidien dans le village de Bure et les quelques villages environnants. Grâce au faible niveau des prix du marché de l'immobilier en Meuse (de l'achat comme de la location), une demi-douzaine de maisons et d'appartements sont achetés ou loués par le collectif militant, encore en 2019, sans parler de la Maison de résistance (achetée en 2004) et du terrain dit de la Gare (acheté également à cette époque). Les autorités prennent elles aussi au sérieux l'importance de ces lieux de vie et d'organisation, puisqu'un haut gradé de la gendarmerie les envisage comme faisant partie d'une véritable « stratégie d'acquisition foncière » (*cf. chapitre 6, §3.1.*). De plus, la SAFER (agence de gestion du marché foncier agricole dont la gouvernance est départementale), qui est très liée (*cf.chapitre 1*), en Meuse, à l'ANDRA, tente de faire annuler l'achat de l'une de ces maisons dans le village de Mandres-en-Barrois, maison dans laquelle s'est installée une partie des militants expulsés du bois Lejuc en février 2018. L'absence de loyer ou leur faible niveau permet à ces militants, dont les revenus sont très modestes, de subsister autour de Bure sans avoir besoin de travailler, sinon de façon saisonnière. Ceci n'est pas propre à la configuration de Bure mais à l'ensemble du milieu autonome ou libertaire. Dans une enquête comparative sur des milieux libertaires québécois et allemands, la politiste Emeline Fourment montre en effet qu'une telle situation immobilière est l'une des conditions objectives favorisant l'émergence, et surtout le maintien, d'un milieu libertaire (Fourment, 2021, p. 42-43). Malgré la tentative susmentionnée, l'État reste donc impuissant à empêcher l'existence de ces lieux, bien que la publication de la Déclaration d'utilité publique en 2022 donne des moyens supplémentaires aux autorités pour expulser certains de ces lieux (dont la Gare). Bien qu'il n'y ait pas de réelle organisation collective, une sociabilité ordinaire demeure, faite d'activités diverses de subsistance et de divertissements. Or, le maintien de tels lieux, qui possèdent de larges espaces pour camper et des dortoirs imposants, permet d'accueillir, à n'importe quel moment, des sympathisants et militants visiteurs[331].

Pourquoi des militants sont-ils restés sur place ? Hormis la question des loyers, ils et elles ont fait de l'habitation du territoire disputé un ingrédient et un enjeu primordiaux de la contestation. C'est aussi là qu'ils ont noué leurs principaux liens sociaux, amoureux ou d'amitié, en en laissant s'amoindrir d'autres à « l'extérieur » de Bure. Le coût social de

[331] Au total, les dortoirs ont déjà pu accueillir jusqu'à 200 personnes.

l'installation sur place n'est pas négligeable. En raison de ces aspirations et de ces contraintes, « quitter la zone » n'est donc pas désirable, ou alors n'est pas facilement réalisable.

Un élément de plus peut expliquer que la mobilisation ne se soit pas véritablement éteinte – sinon dans l'espace public : la forte circulation des militants autonomes. Tout d'abord, ce sont les militants de Bure qui circulent le long de réseaux de sociabilité militante : ils se rendent à de nombreux évènements organisés dans d'autres espaces, dans d'autres luttes, dans des lieux autogérés en ville ou dans les campagnes désertées, comme au sein des ZAD ou dans des mouvements sociaux. Ce sont des festivals, des concerts, des cantines, des chantiers participatifs, des rassemblements queer… ou encore des occupations de rond-point comme à Saint-Dizier durant le mouvement des Gilets jaunes (fin 2018). C'est l'occasion pour ces militants de se « ressourcer » en s'éloignant de la présence policière de Bure, ou en vivant des actions collectives plus victorieuses, ou du moins, plus enthousiasmantes. Ces circulations sont également l'occasion de « donner des nouvelles » de Bure, et d'entretenir ainsi, dans l'esprit des autres militants autonomes, l'existence de cet enjeu et de cette lutte.

D'autres militants anti-CIGEO, dont certains sont visés par l'instruction, ont été contraints de s'éloigner de l'espace de Bure. Or, la « délocalisation » de la mobilisation de Bure est en partie imputable à cet exil de militants à quelques dizaines (parfois centaines) de kilomètres de Bure. De leur nouveau lieu de vie, ils et elles conduisent d'autres types d'actions collectives anti-CIGEO (comme une tournée nationale de sensibilisation contre le nucléaire, ou un cycle de conférences dans le Grand Est), ou bien participent à d'autres combats[332]. Ces personnes sont très dotées en ressources militantes (réseaux, savoir-faire tactiques, de communication, de récolte de fonds…) et jouent donc aussi un rôle important dans le maintien de la mobilisation anti-nucléaire dans le paysage écologiste et anarchiste.

Toutefois, un mouvement inverse s'opère progressivement entre 2019 et 2021 : deux collectifs différents, plus jeunes, passent quelques temps à Bure, et deux autres encore s'y installent durablement. Ainsi, le collectif féministe et écologiste des *Bombes atomiques* organise deux événements contestataires dans les environs de Bure, en 2019 et 2020. La presque totalité d'entre elles n'habite pas à Bure, mais dans d'autres espaces autogérés ou dans de grandes villes (comme en région parisienne) où elles subissent moins la répression quotidienne. Elles peuvent donc engager leurs forces depuis l'extérieur du territoire disputé, et ne s'investir sur place, que quelques jours avant l'événement.

[332] Je me permets, ici, de ne pas citer précisément ces combats, afin de ne pas inquiéter les personnes concernées



Figure 44 : Photo publiée sur le blog des Bombes atomiques[333].

La reprise de la mobilisation n'a rien d'évidente. En juillet 2019, une tentative de réoccupation surprise du bois Lejuc par un petit groupe de militants avait échoué très rapidement. En août, le festival Les Bure'lesques, essentiellement organisé par les associations, avait bien réuni plusieurs centaines de personnes près de Bure. Cependant, cet événement, seul, n'a pas encore provoqué de nouvelles vagues d'installation dans l'espace local de la mobilisation autonome. A l'inverse, le premier rassemblement (septembre 2019), en mixité choisie (femmes cisgenres et personnes transgenres) réunit 150 personnes durant plusieurs jours, près de Bure, ce qui constitue ainsi le rassemblement le plus important ayant eu lieu sur le territoire de Bure depuis mars 2018, parmi ceux directement organisés par les militants autonomes. Parallèlement aux *Bombes atomiques*, des membres du collectif antinucléaire *RadiAction* (anciennement *Ende Gaelende France*) contribuent également à relancer une dynamique d'organisation militante. Une « semaine antinucléaire » (de conférences et discussions) se tient en octobre 2020 à Bure, puis un camp d'été (août 2021) qui conduit à des affrontements avec les forces de l'ordre ainsi que des sabotages légers de la future voie ferrée destinée à transporter les déchets nucléaires. Des militants de Bure, installés depuis 2016 et 2017, participent à l'organisation de ces événements, retrouvant ainsi une certaine capacité d'action, tandis que le camp d'été de 2021 redonne espoir dans la possibilité d'agir localement contre le projet CIGEO.

Quelles ont été les conditions pour que les membres de ces deux collectifs prennent ainsi en main l'organisation de plusieurs évènements contestataires ? Il se trouve que l'absence d'organisation collective rend paradoxalement aisée la prise de contrôle sur le cours de la mobilisation autonome. Concrètement, la Maison de résistance, malgré le désordre qui y règne parfois, reste formellement ouverte à toute venue, à toute installation, sans aucune sélection « officielle » à l'entrée (bien qu'il vaille mieux que la personne maîtrise les codes sociaux des réseaux militants autonomes).

[333] Les militantes arborent les tissus à sequins incriminés dans l'instruction judiciaire pour avoir servi lors d'une manifestation interdite le 15 août 2017. Voir leur blog : https://bombesatomiques.noblogs.org/, dernière consultation le 1er avril 2023.

De plus, plusieurs militants *queer* s'installent à la Maison de résistance, participent à y relancer des moments de convivialité, de fête et de réflexion politique, tandis que le collectif autonome des *Semeuses* met en culture des terres prêtées par un agriculteur opposant (à 6km de Bure). Ce renouvellement militant est en grande partie permis par le fait que les personnes concernées ne vivent pas ou plus, pour la plupart, sur le territoire de Bure. En faisant régulièrement la « navette » elles subissent moins les effets de la surveillance policière, autant que le sentiment assez répandu d'un certain « enfermement », « vortex » ou « entre soi » que représente la vie militante dans cette campagne reculée.

Un dernier point mérite d'être souligné : les années 2021 et 2022 marquent une accélération du projet CIGEO vis-à-vis de ses dits « projets annexes » que sont la voie ferrée (40 km à construire ou réhabiliter), le grand transformateur électrique, la Déclaration d'utilité publique et son enquête publique préalable. Ces avancées du projet sont des leviers d'appels à mobilisation, réactivant « l'attractivité » de la lutte de Bure et la conflictualité au sein du territoire.

Que conclure des effets de la répression sur la trajectoire de la mobilisation autonome de Bure ? Durant près d'un an, de l'été 2018 à l'été 2019, elle est sans nul doute très atteinte par la répression policière et judiciaire qui contraint des militants à l'éloignement et verrouille les possibilités d'action collective dans l'environnement proche. On déconseille aux militants en visite d'aller « se balader dehors », au risque d'être contrôlé. Le territoire local, d'abord investi comme source de puissance collective et de subversion, se mue donc en un espace hostile, partiellement « bouché » – ce qui n'est pas sans nourrir des sentiments dépressifs. Les deux dernières manifestations qui avaient des objectifs de prise directe sur le territoire ont échoué (15 août 2017 et 3-4 mars 2018), ce qui décourage, pour un temps, l'organisation d'autres événements de ce genre. Les effets de neutralisation opérés par la répression sont cependant d'autant plus puissants qu'ils se réalisent durant une période de « creux » pour les travaux du vaste projet nucléaire.

Pour autant, la répression ne peut annihiler l'existence de lieux qui sont habités de façon légale. Bien qu'elle les surveille de près, elle ne peut pas non plus empêcher les circulations militantes depuis et vers ces lieux. Si bien que d'autres collectifs militants peuvent investir matériellement les espaces militants de Bure, s'en servir comme base pour « relancer » la mobilisation. Les raisons de la continuité de la mobilisation de Bure sont donc à chercher à la fois du côté des militants « exilés », qui continuent d'organiser l'action collective mais dans, et depuis, d'autres espaces que celui de Bure, et du côté de « nouveaux » militants, antinucléaires, féministes et *queer*, qui initient ou renouvellent des pratiques militantes. Grâce à des conditions matérielles et structurelles favorables, ce réinvestissement multiple de forces, de réseaux militants et donc, de visibilité, entretient la vitalité de la mobilisation.

4. Conclusion.

Ce chapitre a constitué une tentative de compréhension du processus de production de l'ennemi intérieur en régime libéral démocratique. Il s'est agi de mettre au jour la fabrication des catégories qui désignent cet ennemi et justifient sa neutralisation : ou comment la remise en cause des prérogatives de l'État provoquent sa créativité juridique. Dans une configuration répressive particulière, j'ai également montré le rôle de l'institution judiciaire dans ces opérations de neutralisation. Enfin, il s'agissait d'expliquer en quoi les tactiques et répertoires contestataires contribuent à définir les coordonnées de la position d'ennemi. Pour répondre aux questions que posait ce chapitre, j'ai commencé par remonter l'histoire de la formation des normes, des techniques et des dispositifs par lesquels l'État s'est efforcé de surmonter des épreuves : affrontements sanglants lors de rencontres sportives, révoltes urbaines de type émeutier, attentats meurtriers, contestations sociales d'ampleur affectant les rencontres des classes dirigeantes internationales… C'est dans ces épreuves qu'ont été forgés les instruments qui ont transformé, semble-t-il durablement, les équilibres du pouvoir au sein de l'appareil étatique français : extension des pouvoirs de police administrative, mesures dérogatoires au droit pénal moderne, techniques de répression anticipée contre les personnes et les groupes considérés comme allogènes à la société politique légitime, élargissement du champ du « judiciarisable » au sein de la dissidence politique. La figure du militant autonome émerge, il y a une quinzaine d'années, comme l'un des parangons de l'ennemi intérieur, devenant l'une des cibles privilégiées des instruments susmentionnés. Dans le contexte de Bure, l'entrée massive de l'institution judiciaire dans le conflit est elle-même tributaire de cette histoire. C'est bien, en effet, la production législative des dernières décennies qui a donné au maintien de l'ordre les moyens d'utiliser l'appareil judiciaire à son profit.

Enquêter sur la configuration particulière qu'est le conflit de Bure a permis de révéler en détail ce processus de construction de l'ennemi, en n'oblitérant pas le rôle joué par les acteurs contestataires eux-mêmes. En effet, les catégories politiques, policières et judiciaires qui permettent de qualifier puis de pénaliser les comportements passés et anticipés des militants antinucléaires, sont formées en interaction dynamique avec les répertoires d'actions collectives de ces militants : masquer son identité pour créer un groupe d'action anonyme, refuser de désigner des représentants, pratiquer et revendiquer la complémentarité entre les actions collectives légales et les actions directes (illégales), se déclarer solidaire de tous les illégalismes politiques commis, détourner les catégories infâmantes (e.g. de malfaiteurs) en se les réappropriant, etc. En ne respectant pas les « bonnes manières de faire de la politique », ces pratiques et tactiques militantes mettent à l'épreuve le gouvernement de la contestation, en même temps qu'elles légitiment le surcroît d'engagement de l'appareil étatique au moyen de dispositifs exceptionnels.

La configuration du conflit de Bure nous en apprend également sur l'importance de la dimension spatiale des mobilisations et de leur répression. Les groupes contestataires autonomes cherchent à arrêter le projet CIGEO en prenant prise sur les espaces où il doit s'implanter. Cependant les acteurs étatiques s'adaptent eux-mêmes à ces modalités d'action collective et prennent appui sur un contrôle démultiplié et resserré de la plupart des voies de circulation et de communication au sein du territoire disputé. Dans son pic d'activité (2018-2019), la répression parvient à verrouiller presque toute possibilité d'action collective sur un territoire conçu comme devant être reconquis. Les militants doivent ainsi vivre et agir à l'intérieur de l'espace du soupçon, ce qui rend le territoire plus hostile qu'apaisant. Néanmoins, la pression n'est pas parvenue à supprimer la plupart des espaces de vie militante sur le territoire, ni les circulations informelles au sein des réseaux autonomes, laissant la possibilité d'un renouvellement militant.

Dans ce conflit pour la maîtrise des usages de l'espace, l'institution judiciaire joue un rôle primordial, en contribuant à consolider, dans des lieux indispensables au projet CIGEO, des zones d'interdiction préalable au sein desquelles le militant doit être, *a priori*, neutralisé (identifié, interpellé ou expulsé). Une fois dans le prétoire, les acteurs judiciaires poursuivent le double mouvement de catégorisation délictueuse de la mobilisation et de dépolitisation du procès pénal, non sans rencontrer de fortes résistances de la part des opposants. Ces derniers jouent en effet un répertoire varié qui prétend alternativement investir le procès comme scène de politisation et le déserter en refusant d'appliquer ses règles du jeu.

On l'aura compris, j'ai cherché, dans ce chapitre, à mettre en œuvre une analyse de la répression qui prenne en compte sa dimension dynamique et relationnelle : il doit apparaître à présent plus clairement que les modalités d'action collective autant que les modalités de la répression politique sont inextricablement liées, puisque prises dans des jeux de force, d'adaptations mutuelles, d'affrontement et d'anticipation. Ce jeu de forces est tout autant un jeu de définition. Si la répression, en visant celui qu'elle catégorise comme ennemi, définit en creux le bon opposant politique, la mobilisation, en contestant radicalement les prérogatives de l'État, prétend révéler sa dimension « autoritaire ». Ainsi, paradoxalement, la dissidence politique et l'État contesté se justifient-ils l'un l'autre dans leur action par leur hostilité réciproque.

Conclusion générale

1. Ethnographie d'un régime d'engagement militant.

Dans la première partie de la thèse, j'ai montré en quoi le projet CIGEO, à Bure, est le fruit et l'enjeu capital d'un long processus de production de l'ordre nucléaire – qu'on ne peut véritablement comprendre qu'en connaissant les épreuves que la filière a traversées (ce qu'on a appelé la « mémoire des épreuves » d'État (Linhardt, 2012, p. 11)). En effet, les contestations des différents projets nucléaires depuis plus d'un demi-siècle ne font pas que heurter ces derniers, mais conduisent les autorités à interroger leurs techniques et stratégies de gouvernement, à intégrer la critique, à anticiper les modalités des actions protestataires : en un mot, la contestation contribue à produire le renouvellement de l'ordre nucléaire. Les pouvoirs publics ont fortement anticipé le projet CIGEO, combinant de lourds moyens financiers, une avancée très progressive des travaux et une inscription durable dans le tissu local, institutionnel comme économique. Cependant, cette entreprise de gouvernement des déchets nucléaires par la pacification préventive du territoire d'accueil, s'est confrontée à une mobilisation locale relativement importante. Ses acteurs associatifs et écologistes agissent depuis ce que j'ai désigné comme un régime d'engagement citoyen : leur répertoire d'actions collectives et leurs registres critiques admettent le Droit comme terrain d'action mais aussi comme assemblages de règles à respecter. L'État est pris comme responsable et détenteur de la solution du problème ; il est donc exhorté à arrêter le projet et mettre en œuvre une autre politique énergétique. En cela, cette mobilisation citoyenne s'inscrit dans une certaine continuité avec l'engagement environnementaliste des années 1990 et 2000 : il s'agit de déployer une « critique interne » (Lemieux, 2000), c'est-à-dire une critique qui s'adosse aux mêmes principes politiques et moraux que l'État qu'elle vise, en exigeant de ce dernier qu'il les mette davantage en œuvre (e.g. : État de droit).

Or, l'installation progressive de militants autonomes participe à remettre en cause la position de la mobilisation vis-à-vis des pouvoirs publics, contribuant d'une manière bien différente à la formation de l'État. Ces militants ont été politisés lors d'événements protestataires et au sein de lieux autogérés, mais peu ont connu les partis, syndicats ou grandes associations. Leur socialisation politique, ainsi que leur adhésion à des idées anticapitalistes, anarchistes, féministes et d'écologie radicale, les rendent réticents à construire une quelconque négociation avec les autorités. Elaborant une critique externe et radicale de

l'ordre politique institué (Linhardt, 2006, 2009), ces militants mettent autrement à l'épreuve ce dernier en même temps que les habitudes d'organisation et d'action des acteurs citoyens. Il a été montré comment, si ce n'est par des organisations formalisées, s'engagent et agissent les militants autonomes ; quelle peut être l'efficacité de leurs modes d'organisation pour se lier voire se mêler aux autres groupes protestataires, élargissant le champ des actions collectives admissibles.

Ce « nouvel » acteur contestataire, au sein des mobilisations écologistes, entend intervenir directement contre la réalisation du projet nucléaire, en obtenant des prises dans le territoire contesté. Dès lors, l'intérêt de la thèse est d'avoir mené une ethnographie politique des lieux d'une mobilisation. La composante autonome de la mobilisation cherche ainsi des lieux pour, d'un côté, opposer une résistance directe à la réalisation matérielle du projet contesté et, de l'autre côté, ancrer la mobilisation dans la durée. En effet, ces lieux offrent de concentrer et de faire circuler des ressources pour l'organisation logistique autant qu'ils constituent des espaces de sociabilité. Ils permettent de donner une consistance matérielle, ordinaire et sensible à la contestation politique, ce qui permet partiellement de se substituer aux organisations formalisées et hiérarchisées. Les lieux ne sont donc pas seulement des vecteurs de « politisation du proche » valorisés publiquement (Dechézelles, Olive, 2019) : ils sont aussi, sinon surtout, des moyens et enjeux d'une critique radicale de l'ordre social (Politix, 2017) et d'un enrayement matériel de certaines prérogatives et actions de l'État.

L'enquête fut l'occasion de mettre au jour, au sein des espaces habités, le poids des relations informelles et sociabilités ordinaires dans la constitution et l'entretien d'une mobilisation, notamment à travers des alliances entre acteurs contestataires. Cela a évité de trop se focaliser sur les signes, messages et revendications qu'une mobilisation formule pour se rendre visible et surtout lisible dans l'espace public. Dans l'informalité des échanges, il est tout autant possible de relever les significations politiques que les acteurs contestataires donnent à leurs actions, qu'il s'agisse d'actions collectives de confrontation ou d'attachements quotidiens aux êtres vivants qui peuplent l'environnement défendu. La prise en compte du niveau microsociologique évite également l'écueil d'un certain réductionnisme « stratégiste » qui tend parfois à assigner les acteurs à l'exercice d'une rationalité instrumentale. En somme, il s'est agit d'accorder du crédit aux pratiques des acteurs – leurs gestes et leurs discours – en tant qu'elles produisent la mobilisation. La politique en train de se faire ne peut, alors, se résumer à des efforts de justification et de mise en public de revendications.

L'un des apports que peut représenter l'objet de cette thèse à la sociologie des mobilisations est la mise en lumière d'un cas de justification de l'action collective sans « montée en généralité » (Lolive, 1997) : si ces opérations sont fréquentes dans de nombreux conflits d'aménagement, afin d'éloigner l'étiquette infâmante d'égoïsme local (« NIMBY »),

c'est parce qu'elles doivent permettre de justifier l'action collective et de convaincre de l'abandon du projet contesté, par l'usage de grandeurs légitimes, intelligibles par le public et les institutions (intérêt général i.e. protection de l'environnement, création d'emplois, etc.). Or j'ai pu montrer que les acteurs contestataires autonomes opèrent plutôt des *montées en particularité* dans l'environnement proche. La compréhension des significations politiques de l'action collective passe aussi par l'étude des relations ordinaires que les militants nouent avec leur environnement matériel, dans le contexte d'un mouvement d'occupation qui, par définition, rebat les cartes de l'usage de cet environnement. Le travail de thèse veut ainsi ouvrir quelques pistes de recherches ultérieures dans le champ d'une sociologie politique environnementale, encore largement à construire. De même que l'histoire environnementale entreprend d'étudier les conflits historiques qui ont forgé, détruit, transformé différentes manières de se rapporter à l'environnement (de l'habiter, de le façonner, de l'exploiter), de même la sociologie politique environnementale veut expliquer comment l'environnement est construit par des conflits pour sa maîtrise, son habitation, son évaluation. Il n'y a pas là nécessairement de rupture épistémologique, mais seulement, pour paraphraser Bruno Latour, l'extension de la question du conflit aux objets naturels (Latour, 1999, p. 24). On se demande quels en sont les différents modes de politisation, et en quoi ils définissent, chacun, des formes de conflictualité spécifique avec l'action publique ou l'ordre politique en général. Pour le dire encore autrement, la sociologie politique environnementale continuerait d'enquêter (notamment) sur la façon dont les acteurs qui font la politique (contestataire) agissent, délibèrent, protestent, critiquent pour et par l'environnement… et ce de manière récursive (les conditions environnementales habilitant ou contraignant à leur tour le militantisme). L'apport de l'objet « ZAD » est d'être un cas extrême de politisation contestataire de l'environnement, au regard duquel il devient plus aisé de qualifier les formes plus ordinaires ou moins conflictuelles de mobilisation pour les non-humains.

Agissant dans un régime de proximité radicale, les militants n'entrent dans l'espace public qu'en se protégeant de la lisibilité politique et policière. Le refus des scènes publiques de justification et la crainte de l'identification et de l'arrestation les poussent à alimenter quotidiennement des pratiques d'opacité et les contraignent dans des positions de conflictualité, de fuite ou de dissimulation permanentes. Peuvent donc être saisis les conditions et les effets de l'épreuve de lisibilité sur le militantisme : celle-ci est activement nourrie par les militants puisqu'elle leur offre des prises dans le territoire disputé et face au projet nucléaire. Les militants trouvent, par le truchement de leurs pratiques d'opacité, les moyens matériels, les leviers d'action et les capacités politiques de leur autonomie – vis-à-vis de la scène politique officielle mais aussi vis-à-vis des autres sphères de la mobilisation. Cependant, cette épreuve les limite également. Elle les pousse à adapter leurs tactiques en permanence, à revoir à la baisse certaines de leurs ambitions, à prendre des risques judiciaires importants ; surtout, elle rend difficile leur ancrage social dans le territoire en maintenant un entre soi certain. Aborder la lutte de Bure à travers l'épreuve de lisibilité qu'elle maintient a

permis de soulever les liens de structuration réciproque entre, d'un côté l'organisation du militantisme et, de l'autre, le type de relation entretenue avec l'État. En fin de compte, on peut déduire de l'analyse qu'un régime d'engagement militant est une certaine façon d'entrer en conflit autant qu'un résultat de ce conflit lui-même.

2. Saisir les conditions de transformation de la contestation écologiste.

Lors d'un rassemblement protestant contre un projet de « méga-bassine » dans les Deux-Sèvres (29 octobre 2022), la voiture de l'eurodéputé Europe-Ecologie/Les Verts Yannick Jadot, est taguée de l'inscription « crevure ». La responsable d'EELV, Sandrine Rousseau, quelques jours après, se démarque quelque peu de son camarade en aspirant au retour d'une « écologie de combat ». Les alliances entre l'écologie politique parlementaire et l'écologie contestataire sont loin d'être évidentes. Sans doute les militants autonomes sont-ils ceux qui rejettent le plus fortement, au sein des luttes écologistes, l'« ingérence » qu'ils pensent identifier de la part d'élus ou de responsables partisans de l'écologie politique. Quatre ans auparavant, c'est la figure de l'écologiste et alors ministre, Nicolas Hulot, qui était affichée sur les boucliers de fortune des militants autonomes de Bure, à l'occasion d'une manifestation tentant de réoccuper le bois Lejuc (en 2018).



Figure 45 : Affrontements entre manifestants et forces de l'ordre près du bois Lejuc. La banderole proclame : « Hulot m'a radicalisé »[334]

Comment saisir les aspects et enjeux de l'évolution des luttes écologistes depuis une douzaine d'années, à partir de l'irruption des ZAD ? Ces dernières suscitent et sont le résultat de circulations et d'hybridations des répertoires d'actions collectives, héritant de ceux de la

[334] *L'Est Républicain*, 3 mars 2018, disponible en ligne : https://www.estrepublicain.fr/actualite/2018/03/04/bure-de-nouveaux-affrontements-pres-du-site, dernière consultation le 12 mars 2023.

fin du XIXème siècle (actions directes anarchistes), ainsi que des mobilisations écologistes et anti-militariste des années 1970. Elles nourrissent également des pratiques manifestantes héritées des mouvements des squats en Allemagne de l'Ouest à la fin des années 1980, qui intègrent l'affrontement avec les forces de l'ordre comme possibilité (tactique dite du « black bloc »). Les ZAD s'inscrivent le plus souvent dans des conflits socio-environnementaux plus larges, qu'elles viennent perturber, renforcer, interroger, transformer. Elles sont donc aussi bien l'entrée en jeu d'un répertoire d'actions collectives – pris dans un territoire spécifique –, que celle d'un « nouvel » acteur contestataire, pris dans son régime d'engagement propre (les autonomes de l'écologie radicale). Les militants autonomes, en insistant sur l'inefficacité de modes d'action strictement pacifiques ou légaux à enrayer le projet d'infrastructure, convainquent d'autres franges contestataires d'accepter la « diversité des tactiques », c'est-à-dire l'usage de modes d'action illégaux ou illégitimes comme la manifestation non déclarée, l'occupation et le sabotage, Ils parviennent également, de façon moindre, à convaincre ces alliés de la nécessité de se « protéger » des pratiques de surveillance et d'identification des agents de l'ordre, rompant partiellement avec les exigences de transparence de la désobéissance civile. L'un des résultats de la recherche est d'expliquer la mise en difficulté du projet de gouvernement qu'est le CIGEO par la constitution de ces alliances et de ces complémentarités tactiques.

Les différences demeurent certes profondes entre le régime d'engagement autonome et le régime d'engagement citoyen. Ce dernier envisage la politique contestataire comme le fait de convaincre, débattre, publiciser, revendiquer. Le régime d'engagement autonome, qui se retrouve aussi bien à Bure qu'au sein d'autres ZAD, squats ou mobilisations, se caractérise par plusieurs traits essentiels : occuper (voire habiter), saboter, se confronter, bricoler, braconner (ou « perruquer »), critiquer, empêcher, jouer, opacifier. Chacune de ces pratiques véhiculent des significations politiques et des formes de conflictualité spécifiques que ma thèse s'est efforcée de relever. Les ZAD sont également des lieux de socialisation politique où les militants autonomes fréquentent de jeunes militants écologistes issus de « Nuit Debout », de grandes ONG, ou encore d'organisations de désobéissance civile comme Extinction Rébellion ou RadiAction. La thèse aura montré en quoi les caractéristiques du milieu de Bure ont des effets propres sur le type de militantisme admis et employé. Ce milieu constitue en effet un réseau dense de sociabilités, une expérience commune de conditions de vie difficiles et conflictuelles, un univers contre-normatif, une confrontation à la répression. Bure est un milieu de re-socialisation politique au sein duquel l'informalité, la promesse de désaffiliation sociale, la faiblesse de la division du travail, la densité des liens sociaux et l'intensité du conflit, transforment le rapport de chaque militant à l'ordre politique. C'est au cours de cette transformation que des modes d'action et des modes de paraître devant les autorités (dissimulation), auparavant inconnus ou rejetés de ces militants écologistes, deviennent peu à peu acceptables voire pratiqués. Cette prise de rôle au cours de la socialisation militante se déploie sur l'ensemble de la vie quotidienne de la personne : sur les façons de se déplacer, de

s'habiller, de parler, de manger, de s'approvisionner, de délibérer, d'habiter, mais aussi la façon de (se) juger ou de s'aimer (Robineau, 2018, p. 61). D'un point de vue collectif, la mobilisation développe des pratiques et des techniques de subsistance (récupérer, voler, pirater, cultiver en occupant) qui ont des effets ambivalents. Certaines participent à faire entrer davantage les personnes dans des trajectoires de « déviance », tandis que d'autres offrent des ressources de légitimation auprès des autres acteurs de la mobilisation (et donc rendent possibles des alliances). Toutes, en tout cas, relèvent d'un rejet des institutions sociales telles que la propriété privée lucrative. A la suite d'autres chercheurs en géographie ou en sociologie politique des mobilisations, la thèse a donc analysé les conditions et les effets d'une appropriation symbolique et matérielle de l'environnement proche (Norois, 2005). Dans le cas présent, ces processus et tactiques d'appropriation ont pour effet immédiat de sédimenter le conflit dans le territoire, en multipliant les besoins de discrétion ou de dissimulation, voire en suscitant des scènes d'affrontement. L'action collective en devient aussi moins circonscrite dans l'espace et le temps, et peut-être moins prévisible. La reprise en main par l'État du territoire contestataire ainsi dessiné ne peut donc pas relever d'un maintien de l'ordre « classique », au sens de la répression réactive d'épisodes protestataires circonscrits.

Les disputes, circulations et croisements que ces ZAD engendrent, ne sont pas sans mettre en difficulté les pratiques d'encadrement et de pacification qu'on observe encore aujourd'hui dans les mobilisations écologistes. Elles mettent aussi à l'épreuve les voies de régulation du conflit dans nos régimes politiques. Les diverses stratégies de cooptation ou d'institutionnalisation de la contestation, ni même celles de négociation, de concertation ou encore de dissociation (entre bons et mauvais opposants) ne parviennent tout à fait à gouverner ce type de contestation. Par l'étude empirique des dispositifs de sécurité mis en œuvre à Bure, la thèse a permis d'expliquer les causes d'une redéfinition des politiques de l'ordre à l'épreuve des échecs du gouvernement de la contestation.

3. Contribuer à une sociologie du travail de l'ordre et du conflit en régime libéral-démocratique.

Le cas de Bure constitue un cas récent d'évolution des politiques de l'ordre dans la France contemporaine. En prenant cette mobilisation comme site d'observation, la thèse a caractérisé la relation conflictuelle entre État et contestataires : en montrant à travers quels discours, pratiques et dispositifs les agents de l'ordre ont cherché à restaurer leur lisibilité sur la contestation et leur contrôle sur le territoire qui doit recevoir le projet nucléaire. Une

analyse sociologique des dispositifs sécuritaires permet aussi d'abonder dans le sens d'autres travaux récents sur les évolutions du style français de maintien de l'ordre et d'encadrement des foules protestataires en général (Fillieule, Jobard, 2020). Bien loin d'un style usant de la négociation et d'une sous-application de la loi, l'encadrement des groupes protestataires de Bure relève bien d'un style « légaliste » : grâce à l'active contribution des autorités judiciaires, les forces de l'ordre repèrent et répriment systématiquement les illégalismes politiques susceptibles de survenir sur le territoire contesté. La surveillance étroite des activités militantes conduit également à une répression anticipée de l'action collective, dans la mesure où cette dernière est préalablement interdite ou empêchée. Ainsi, les militants de Bure deviennent peu à peu la « clientèle » privilégiée de l'ensemble des agents de l'ordre actifs dans ce coin de Meuse.

Ont été lié ensemble une sociologie des mobilisations et une sociologie du travail de l'ordre (Jobard, de Maillard, 2015 ; Fillieule, Jobard, 2020 ; Favarel-Garrigues, Gayer, 2021), en prenant appui sur une analyse détaillée des dispositifs de sécurité déployés. Cela permet de comprendre que certaines mobilisations ne sont pas traitées exclusivement selon les formes conventionnelles (spécialisées) d'encadrement des foules protestataires. Dans la trame du territoire disputé, elles peuvent être surveillées, contrôlées et partiellement neutralisées par un investissement massif, permanent et presque ubiquitaire de forces de l'ordre – justifié et équipé par des moyens habituellement employés contre la criminalité de droit commun. S'il est maintenant usuel que les autorités policières déploient des contrôles d'identité en amont et en aval des manifestations de voie publique, il est plus rare qu'elles mettent en œuvre cette politique de contrôle et de lisibilité sur un territoire large comme deux fois la superficie parisienne, depuis six années et de manière presque continue.

Il est intéressant de noter que la politique de l'ordre mise en œuvre à Bure, *en dehors* de la répression des épisodes protestataires d'ampleur, n'a pas massivement utilisé la violence physique des forces de l'ordre. La fabrique du contrôle et de l'obéissance est bien davantage à chercher du côté d'une *neutralisation préventive* de l'action collective, jusque dans ses formes les plus ordinaires. L'objectif opérationnel des agents de l'ordre, au-delà de l'éloignement spatial des militants par des procédures de contrôle judiciaire ou des condamnations pénales, consiste à empêcher les groupes protestataires de prendre prise dans de nouveaux lieux qui risqueraient de leur offrir davantage de ressources d'organisation, d'accueil et d'action collective.

Cette situation ne fait pas de Bure un cas exceptionnel. En la replaçant dans une généalogie des épreuves traversées par les agents de l'ordre (notamment face aux mouvements altermondialistes), la thèse a dessiné les contours d'un style de maintien de l'ordre en pleine affirmation depuis quinze ans : il s'agit d'un style « légaliste » et judiciarisé de maintien de l'ordre, tendant à la *judiciarisation du moindre geste* ; la mise à contribution de l'institution judiciaire dans une coopération étroite avec les autorités policières. Ce maintien de l'ordre a des effets paradoxaux de politisation du territoire, dans la mesure où

l'État manifeste, par son action, *l'enjeu du conflit pour sa maîtrise*. L'étude du cas de Bure permet donc d'étudier les évolutions du maintien de l'ordre dans la France contemporaine, lorsque celui-ci doit s'adapter à des formes particulières d'action collective. Mais au-delà d'une évolution du maintien de l'ordre, la répression de la contestation de Bure participe à provoquer la redéfinition et la réaffirmation du rôle politique de l'État. L'État régalien continue de se former en ses marges, puisqu'en cherchant à rétablir l'ordre public aussi bien que la légitimité de certaines formes de protestation plutôt que d'autres, il définit bien les « bonnes manières de faire de la politique ». Le type de conflictualité en jeu le pousse également à assumer des stratégies de gouvernement direct, coercitif, accompagnées d'une pénalisation plus explicite et massive de la dissidence politique.

Depuis près de deux siècles, l'étatisation de la société, la judiciarisation des relations sociales, l'encadrement politique et légal de la contestation politique, le poids des organisations militantes formalisées et disciplinées, sont parmi les phénomènes qui permettent la tolérance de mobilisations au sein de régimes ainsi appelés libéraux-démocratiques. Depuis la fin de la décennie 1900, les organisations partisanes et syndicales acceptent d'informer les autorités politiques et policières de leurs manifestations, négociant les parcours, encadrant les foules protestataires, formulant des revendications intelligibles (par une montée en généralité). En « retour », les autorités tolèrent un désordre public minimal (sous-application de la loi) et limitent le niveau de violence des forces de l'ordre. De cette façon, la mise en lisibilité de la contestation politique doit la rendre à peu près contrôlable et donc tolérable. Sans qu'un tel processus n'ait jamais été stabilisé, on peut dire qu'un certain nombre d'épisodes protestataires récents ont quelque peu remis en cause ce « compromis » de la lisibilité : les mouvements *maidan* (d'occupation de places publiques), le soulèvement des Gilets jaunes, et les mouvements de type ZAD. Ma thèse a projeté d'expliquer, dans les limites certes circonscrites du cas de Bure, les modalités de reconfiguration du rapport de force politique : un certain franchissement des limites de ce qu'il est acceptable de contester, de comment et où il est tolérable d'agir. En comprenant le conflit de Bure comme une épreuve de lisibilité, je pense avoir mis en lumière les effets des caractéristiques propres d'un régime d'engagement militant (son organisation interne, ses registres critiques, son répertoire d'actions collectives) sur la réponse des autorités politiques, policières et judiciaires. La lutte de Bure comme celles des autres ZAD alimentent l'épreuve de lisibilité dans la mesure où elles réalisent deux opérations véritablement problématiques pour la régulation historique des conflits sociopolitiques : le rejet de la représentation politique, et le rejet de la légalité. Elles prétendent, au contraire, créer leurs propres normes et modes de prise de décision. Les collectifs militants autonomes (ainsi que les non-humains qu'ils font parler) se veulent non représentables, en partie illisibles, prétendant agir sans « médiations ». Or les médiations du Droit et de la représentation politique libérale sont parmi les principales sources de légitimation et de justification de l'ordre politique institué. Dès lors, le régime d'engagement autonome se place dans une position d'extériorité vis-à-vis des cadres légitimes de la

contestation politique, et c'est aussi ce qui explique, me semble-t-il, l'accroissement de la répression étatique, ainsi qu'une extension du domaine de l'ennemi.

Ma thèse se veut une contribution empirique à la compréhension des processus de construction sociale et politique de l'« ennemi intérieur » (Bigo, Bonelli, Deltombe, 2008). Le traitement étatique du militantisme autonome est, en effet, le fruit d'une histoire plus longue de transformation des normes juridiques et des prérogatives policières pour neutraliser des phénomènes catégorisés comme menaces, dans la mesure où ils remettraient profondément en cause l'ordre socio-économique ou encore la paix civile et la revendication du monopole étatique de la violence légitime (affrontements entre supporters sportifs, contre-sommets altermondialistes, révoltes urbaines de classes populaires non encadrées, attentats jihadistes). Au gré de crises internes à l'institution policière, mais aussi d'une plus grande exposition médiatique du militantisme autonome, ce dernier devient peu à peu, à la fin de la décennie 2000, l'un des parangons de l'« ennemi intérieur » que les régimes libéraux-démocratiques ne pourraient intégrer ni même tolérer. L'enquête à Bure fut donc l'occasion de mettre en lumière les processus de construction et d'application concrète d'une politique de l'ennemi. De fait, Bure est ainsi l'un des sites d'observation possible des évolutions du pouvoir policier. Ce dernier voit en effet s'accroître, grâce à une production normative constante, ses capacités de surveillance, d'anticipation et de « prévention » de mobilisations catégorisées comme des menaces. Dès lors, j'ai montré dans quelles conditions l'acte protestataire est requalifié en illégalisme, et pourquoi celui-ci serait à empêcher avant même qu'il ne survienne. La thèse a également mis au jour l'ancrage spatial de l'État dans un territoire particulier : en plus d'une créativité juridique, l'État a su s'adapter à ces formes de protestation en inscrivant son action au sein des espaces habités par les militants, et entre ces espaces.

4. « Tuer les institutions » : une escalade sans fin ?

Ce travail de recherche aura finalement donné à voir les formes de contestation qui, pourrait-on dire, rendent certaines des stratégies de gouvernement *inquiètes*, les poussant à s'ajuster, à se redéployer autrement. Parmi ces inquiétudes se trouve la circulation et l'hybridation des répertoires contestataires d'un bout à l'autre des mobilisations écologistes. Les mobilisations de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes ou de Bure ne sont pas les seuls espaces de la contestation écologiste où se sont récemment entremêlées de registres critiques et de répertoires d'actions collectives « citoyens » et « autonomes ». Beaucoup de militants écologistes circulent entre mobilisations, partageant leurs expériences d'organisation et les tactiques qui ont pu, ci et là, rencontrer un certain succès. Depuis 2012 environ, et dans le cadre de mouvements contre des projets d'infrastructure, il est de plus en plus fréquent que des franges des militants autonomes nouent des alliances avec, d'un côté des organisations

syndicales et partisanes issus de la gauche et de l'altermondialisme (Confédération paysanne, SUD-Solidaires, ATTAC voire parfois CGT), et, de l'autre côté, avec des réseaux militants récents constitués par de jeunes militants écologistes pratiquant la désobéissance civile (Extinction rébellion, Youth for climate) au service de l'alerte contre le changement climatique. Ces alliances ont débouché, à partir de 2021 et depuis la ZAD de NDDL, sur une coalition entre les acteurs contestataires susmentionnés, coalition nommée « Soulèvements de la terre ». Il s'agit d'une campagne nationale et coordonnée d'actions collectives venant soutenir et amplifier des luttes locales par un surcroît de forces militantes, de moyens logistiques et de médiatisation. Dans le sillon de la lutte de Bure, et dans celui de la lutte victorieuse de NDDL, les Soulèvements de la terre ont peu à peu fait accepter la coexistence entre des tactiques de désobéissance (à visage découvert, sans dégradation le plus souvent), et des « actions directes » comme l'occupation et le sabotage – protégées par des pratiques d'opacité. Ces dynamiques de coalition et de circulation des répertoires contestataires inquiètent particulièrement les agents de l'ordre, comme l'indique, par exemple, une note de la Direction centrale du renseignement territorial, que le journal *Reporterre* dit s'être procuré. Les agents y estiment que les Soulèvements de la terre constituent un « mouvement fédérateur », et que,

> « par leur inventivité, leur niveau d'organisation, leur force d'influence, leur capacité à mobiliser et à donner un retentissement national et médiatique aux luttes locales auxquelles ils s'associent, apparaissent aujourd'hui comme un acteur majeur de la contestation écologiste radicale, transmettant notamment à de nouvelles générations, plus adeptes de la désobéissance civile (…) »[335].

L'inquiétude des agents du renseignement se retrouve parmi les autorités chargées du maintien de l'ordre. Le 24 mars 2023, à Sainte-Soline, les forces de l'ordre empêchent entre 6 000 et 25 000 manifestants de s'approcher d'un trou destiné à devenir une gigantesque retenue d'eau pour l'irrigation agricole. En plus des hélicoptères, drones, *quads* et véhicules blindés, 3 200 policiers et gendarmes sont présents et lourdement armés (ce qui en fait le plus important dispositif policier des dernières décennies contre une mobilisation écologiste). Ce dispositif est justifié à l'avance par le ministre de l'Intérieur :

> « (…) Cette manifestation serait très violente. Nous verrons des images extrêmement dures, parce qu'il y a une très grande mobilisation de l'extrême gauche et de ceux qui veulent s'en prendre aux gendarmes et peut-être tuer des gendarmes et tuer les institutions. »[336]

[335] Note consultable ici : https://reporterre.net/IMG/pdf/soule_vements.pdf . Elle est publiée par le journal *Reporterre*, le 31 mars 2023 [en ligne] https://reporterre.net/Quand-une-note-des-renseignements-fait-l-eloge-des-Soulevements-de-la-Terre

[336] Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, s'exprimait le matin même de la manifestation contre les « méga bassines ». Ses propos sont rapportés ici par le journal *Ouest-France*, [en ligne] https://www.ouest-france.fr/environnement/eau/manifestation-anti-bassines-en-deux-sevres-les-mots-tres-durs-de-gerald-darmanin-44a45640-ca26-11ed-a96e-000ee1405726, consulté le 1er avril 2023.

A l'issue de la manifestation, on dénombre 47 policiers et gendarmes blessés, et 200 manifestants, dont deux sont, à ce jour, entre la vie et la mort. Quelques jours après, le président de la République, E. Macron, déclare : « Vous avez des milliers de gens qui étaient simplement venus pour faire la guerre. »[337], tandis que G. Darmanin annonce une procédure de dissolution des Soulèvements de la terre. Le ministre annonce également la création d'une « cellule anti-ZAD »[338] au Ministère de l'Intérieur, afin d'accélérer la prévention ou l'expulsion de potentielles ZAD en France. Plusieurs dizaines de contestations écologistes en France sont identifiées en « sites à risque » et classées comme « institutionnelles » ou « violentes ». Il est aussi à noter qu'au sein de ces déclarations gouvernementales, les « casseurs » sont systématiquement *politisés*, associés à « l'extrême gauche » ou à « l'ultra gauche ». Cela annonce une poursuite du processus de définition de l'ennemi intérieur, qui a fait l'objet du dernier chapitre. Une partie non négligeable de l'écologie contestataire se voit également, par glissements successifs, assimilée à cet ennemi intérieur.

L'ensemble de ces événements, déclarations, dispositifs et procédures demandera une enquête et une analyse sociologiques approfondies. A l'issue de la thèse et face à cette actualité, il est néanmoins possible de s'interroger sur l'avenir de la doctrine moderne (dite républicaine) du maintien de l'ordre français. Depuis la révolution française et surtout depuis la toute fin du XIXème siècle, les foules protestataires sont, dans cette doctrine, considérées, non comme des ennemis à neutraliser, mais comme des citoyens à canaliser. Les dispositifs déployés à Bure d'un côté, et ces propos d'un ministre et du chef de l'État de l'autre, tendent à remettre partiellement en cause cette conception de l'ordre public et de la contestation politique. Il est clair en tous les cas que le processus de pacification du maintien de l'ordre, qui semblait important au cours des années 1990, s'infléchit progressivement depuis les années 2000. Le maintien de l'ordre français ne semble pas vouloir quitter son « splendide isolement »[339] vis-à-vis de ses voisins européens.

[337] Propos recueillis le 31 mars 2023 par l'Agence France Presse, dans les Hautes-Alpes, vidéo consultable en ligne, https://www.youtube.com/watch?v=GBfsH__2UG8, consultée le 1er avril 2023.
[338] Interview du ministre d'État au *Journal du dimanche*, 1er avril 2023, [en ligne] https://www.lejdd.fr/politique/gerald-darmanin-au-jdd-plus-aucune-zad-ne-sinstallera-dans-notre-pays-134308
[339] Pour reprendre l'expression des deux politistes (Fillieule, Jobard, 2016).

Bibliographie générale

Abdallah, M., Baaloudj, S., Kawtari, T., Taalba, F., 2018, 30 ans de luttes contre les violences policières dans les quartiers populaires, présenté par Poupin, P., *Monde commun*, 1, 1, 162-184.

Actes de la recherche en sciences sociales, 2014, *Les espaces de l'entre-soi*, n°204, vol. 4, Paris, éditions du Seuil, 144p.

Agamben, G., 1990, *La Communauté qui vient. Théorie de la singularité quelconque*, Paris, Seuil.

Agrikoliansky, E., Sommier, I., Fillieule, O., 2010, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte.

Akrich, M., Callon, M., Latour, B., *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presses des Mines, 304p..

Allavena, J., 2020, *L'hypothèse autonome*, Paris, éditions Amsterdam.

Alviso-Marino, A., 2016, Faire d'un lieu un symbole politique. La photographie engagée sur la place du changement à Samaa, in Combes, H., Garibay, D., Goirand, C. (dir.), *Les lieux de la colère : occuper l'espace pour contester, de Madrid à Samaa*, Paris, Karthala.

Ancelovici, M., Dufour, P., Nez, H., 2016, *Street Politics in the Age of Austerity. From the Indignados to Occupy,* Amsterdam, Amsterdam University Press.

Auyero, J., 2005, « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°160, p. 122-132.

Avanza, M., 2016, « Le cas "Alice Goffman" et les risques d'un backlash méthodologique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n°6, p. 991-1001.

Azuela, A., 2013, « La terre ne se vend pas, elle s'aime et se défend » : la productivité sociale du conflit pour Atenco, Mexico, in Melé, P. (dir.), *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 323-351.

Baby, F., 2012, *La Guerre des demoiselles : 1829-1872*, éditions du Cairn.

Barbe, F., 2016/1-2, « La "zone à défendre" de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique », *Norois*, n°238-239, p. 109-130.

Barclay, F., 2012, Economía extractiva y seducción en la Amazonía. Ensayo sobre la continuidad de los métodos empresariales en la Amazonía peruana, in *Articulando la Amazonía. Una mirada al mundo rural amazónico*, Lima, Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo, p. 137-150.

Barthe, Y., 2000, *La mise en politique des déchets nucléaires. L'action publique aux prises avec les irréversibilités techniques*, thèse de doctorat en socio-économie de l'innovation, Callon, M. (sous la dir.), ENSMP.

Barthe, Y., 2009, « Les qualités politiques des technologies. Irréversibilité et réversibilité dans la gestion des déchets nucléaires », *Tracés*, n°16, vol. 1, p.119-137.

Bayart, J.-F., 1981, « Le politique par le bas en Afrique noire », *Politique africaine*, n°1, p. 53-82.

Bensa, A., Fassin, D. (dir.), 2008, *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 336 p.

Bensa, A., 2011, « Ethnographie et engagement politique en Nouvelle-Calédonie », in Naudier, D. *et al*., Des sociologues sans qualités ?, Paris, La Découverte, p. 44-61.

Bennholdt-Thonsen, V., Mies, M., 1999, T*he Subsistance Perspective. Beyond the Globalized Economy*, Zed Books LTD.

Berger, P., Luckmann, T., 2003, *La construction sociale de la réalité,* Paris, Armand Colin.

Bessy, C, Chateauraynaud, F., 1995, *Experts et faussaires – Pour une sociologie de la perception*, éditions Métailié, 360p.

Bidet, A., Quéré, L., Truc, G., 2011, Ce à quoi nous tenons : Dewey et la formation des valeurs, in Dewey, J., *La Formation des valeurs*. Paris, La Découverte, p. 5-64.

Bigo, D., Bonelli, L., Deltombe, T., 2008, *Au nom du 11 septembre : les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, Paris, La Découverte.

Billet, A., 2010, *Les citoyens et l'action publique : les contestations riveraines d'un grand projet d'infrastructure : les mobilisations contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes*. Mémoire de 4ème année, Le Brat, C. (dir.). Rennes, Institut d'Etudes Politiques de Rennes.

Bizeul, D., 1998, « Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause », Revue française de sociologie, n°39, vol. 4, p. 751-787.

Blanck, J., 2016, « Gouverner par le temps. Cadrages temporels du problème des déchets radioactifs et construction d'une irréversibilité technique, *Gouvernement et action publique*, n°1, vol. 1, p.91-116.

Boidy, M., 2016, « Le Black bloc, terrain visuel du global. Eléments pour une sociologie politique de l'altermondialisme », *Terrains & Théories*, n°5, [en ligne] https://journals.openedition.org/teth/834

Boltanski, L., 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.

Boltanski, L., Thévenot, L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Boltanski, L., Chiapello, E., 2011 [1999], *Le nouvel esprit du capitalisme,* Paris, Gallimard.

Bonnelli, L., 2008a, *La France a peur - Une histoire sociale de l'« insécurité*, Paris, La Découverte.

Bonelli, L., 2008b, Les caractéristiques de l'antiterrorisme français, in Bigo, D., Bonelli, L., Deltombe, T. (dir.), *Au nom du 11 septembre*, Paris, La Découverte, p. 168-187.

Bonny, Y., Ollitrault, S., Kerle, R., Le Caro, Y. (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Bouhey, V., 2008, *Les Anarchistes contre la République : contribution à l'histoire des réseaux (1880-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Bouillon, F., 2002, « A quoi servent les squats ? Compétences des acteurs et ressources des lieux », *Revue française des affaires sociales*, n°2, vol. 2, p. 45-63.

Bouillon, F., 2009, *Les mondes des squats : anthropologie d'un habitat précaire*. Paris, Presses universitaires de France/Le Monde.

Bouillon, F., Fresia, M., Tallio, V., 2005, Les terrains sensibles à l'aune de la réflexivité. in Bouillon, F., Fresia, M., Tallio, V., (dir..), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie,* Paris, EHESS.

Bourdieu, P., 1980, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit.

Bourdieu, P., 1984, *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit.

Bourdieu, P., 2000, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Editions du Seuil, 324p.

Bourgeois, P., 2013, *En quête de respect. Le crack à New York*, trad. Aubert L., Paris, Editions du Seuil.

Bourrier, M., 2013, « Embarquements », *Socio-anthropologie*, n°27, p. 21-34.

Boussard, V., Loriol, M., Caroly S., 2006. Catégorisation des usagers et rhétorique professionnelle: Le cas des policiers sur la voie publique, *Sociologie du Travail*, vol. 2, n°48, p. 209-225.

Braconnier, C., 2015, Chapitre 3 : Se battre, in Braconnier, C., Mayer, N., (dir.), *Les inaudibles : sociologie politique des précaires*. Paris, Presses de Sciences-Po.

Bradford, B., 2017, *Stop and Search and police legitimacy*, Abingdon, Routledge.

Breviglieri, M., Pattaroni, L., 2005, « Le souci de propriété. Vie privée et déclin du militantisme dans un squat genevois », in Morel A., *La société des voisins*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 275-289.

Brewer, J.D., Guelke, A., Hume, I, *et al.*, 1996, *The Police, Public Order and the State*, 2e ed., Londres, Macmillan.

Broqua, C. 2009, Observation ethnographique, in Fillieule, O., Mathieu, L., Péchu, C. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris, Presses de Sciences Po, p. 379-386.

Bruneau, I., 2004, « La Confédération paysanne et le "mouvement altermondialisation". L'international comme enjeu syndical », *Politix*, vol. 17, n°68, p. 111-134.

Bulle, S., 2014, « Faire de sa vie une enquête : le cas d'un mouvement de contestation populaire en Israël comme critique ordinaire et critique radicale », *Lien social et politique*, n°71, p. 103-123

Bulle, S., 2017, « Se réapproprier un village abandonné en Galilée : une « prise » territoriale comme forme de contestation », *Politix*, vol. 2, n°117, p. 45-69.

Bulle, S., 2020, *Irréductibles. Enquête sur des milieux de vie de Bure à la ZAD de ND. Des Landes*, Grenoble, UGA, 350 p.

Buu-Sao, D., 2013, « "Pérúpétro est ton ami" : un gouvernement des contestataires en Amazonie péruvienne », *Participations*, n°6, vol. 2, p. 119-139.

Buu-Sao, D., 2017, *« Asseoir l'État » : contester et instituer l'ordre extractif en Amazonie péruvienne*, thèse de doctorat en science politique, Mathieu, L. (sous la dir.), Institut d'études politiques de Paris.

Buu-Sao, D., 2019, « Prendre le parti de l'enquête. Positionnements ethnographiques en terrain conflictuel », *Genèses*, vol. 2, n°115, p. 123-137.

Butler, J., 2006 [1990], *Trouble dans le genre – Le féminisme et la subversion de l'identité,* Paris, La Découverte.

Cahn, O., 2010, « La répression des "Black blocs", prétexte à la domestication de la rue protestataire », *Archives de politique criminelle*, vol. 1, n°32, p. 165-218.

Cahn, O., 2016, « "Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre". Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi », *Archives de politique criminelle*, vol. 1, n°38, p. 89-121.

Caillé, A., 2001, « Une politique de la nature sans politique », *Revue du MAUSS*, n°17, p. 94-107.

Caillé, A., 2005, Esquisse d'une critique de « l'économie générale de la pratique » de Pierre Bourdieu, in *Don, intérêt et désintéressement*, Paris, La Découverte, p. 65-182.

Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil.

Cardon, D., Granjon, F., 2013, *Médiactiviste*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Carnets de géographes, 2019, *Géographie(s) des mobilisations – Explorer la dimension spatiale de l'action collective*, vol. 12, [en ligne] https://doi.org/10.4000/cdg.3958

Castoriadis, C., 2000, Pouvoir, politique, autonomie, in *Les carrefours du labyrinthe III,* 2e ed., Paris, Seuil.

Céfaï, D., 2013, « Qu'est-ce que l'ethnographie ? Débats contemporains. » [paru en espagnol comme] « Que es la etnografia ? Debates contemporaneos. Primera parte. Arraigamientos, operaciones y experiencias de la encuesta et ¿Que es la etnografía? Segunda parte. Inscripciones, extensiones y recepciones de la encuesta », Persona y sociedad, n°1, p. 101-120 et n°3, p. 11-32.

Centemeri, L., 2015a, Entre expertises et émotions : les controverses relatives à l'extension de l'aéroport de Milan Malpensa, in Traini, C., *Emotions et expertises*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 127-146.

Centemeri, L., 2015b, « L'apport d'une sociologie des attachements pour penser la catastrophe environnementale », *Raison publique,* [en ligne] https://www.raison-publique.fr/article768.html.

Ceyhan, A., Périès, G., 2001, « L'ennemi intérieur : une construction politique et discursive », *Cultures & Conflits*, vol. 3, n°43.

Cézanne-Bert, P., Chateauraynaud, F., 2009, *Les formes d'argumentation autour de la notion de réversibilité dans la gestion des déchets radioactifs – Rapport final*, GSPR, Convention andra-ehss.

Chamayou, G., 2018, *La société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, La Fabrique.

Chartier, D., Ollitrault, S., 2005, ONG et développement durable : les liaisons dangereuses in Aubertin, C., Vivien, F.-D. (dir.), *Le Développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, La Documentation française, p. 93-115.

Chateauraynaud, F., 2011, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra.

Chateauraynaud, F., 2015, « L'emprise comme expérience », *SociologiS* [en ligne] https://journals.openedition.org/sociologies/4931

Claisse, F., Jacquemain, M., 2008, Chapitre 6. Sociologie de la critique : la compétence à la justification, in Jacquemain, M., Frère, B. (dir.), *Epistémologie de la sociologie – Paradigmes pour le XXIème siècle*, De Boeck Supérieur, p. 121-141,

Codaccioni, V., 2013, Expériences répressives et (dé)radicalisation militante. La variation des effets de la répression sur les jeunes membres du Parti communiste français (1947-1962), *Cultures & Conflits*, 89, 29-52.

Codaccioni, V., 2015, *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS éditions.

Codaccioni, V., 2017, « Le procès politique comme coproduction entre l'État et ses opposants : l'exemple des affaires communistes (1947-1962) », *Histoire de la justice*, vol. 1, n°27, p. 163-175.

Codaccioni, V., 2019, *Réprimer. L'État face aux contestations politiques*, Paris, Textuel.

Cohen, S., 1973, *Folk Devils and Moral Panics : The Creation of the Mods and Rockers*, St Albans, Paladin.

Cohen, Y., 2018, « Les foules raisonnables. Notes sur les mouvements sans parti ni leader des années 2010 et leur rapport avec le XXème siècle », *Politika*, 7 novembre, [en ligne] https://www.politika.io/fr/notice/foules-raisonnables-notes-mouvements-parti-leader-annees-2010-leur-rapport-xxe-siecle

Cohen, V., Dunezat, X., 2018, *Quand des chômeurs se mobilisent*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Collins R., 2008, *Violence : a micro-sociological theory*, Princeton, Princeton University Press, 563 p.

Combes, H., Hmed, C., Mathieu, L. *et al*., 2011, « Observer les mobilisations : retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 1, n°93, p. 7-27.

Combes, H., Fillieule, O., 2016, « De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire », *Revue française de science politique*, vol. 6, n°61, p. 1047-1072.

Combes, H., Garibay, D., Goirand, C. (dir.), 2016, *Les lieux de la colère : occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*. Paris, Karthala.

Comby, J.-B., 2016, « Se battre et, dans le même geste, inventer d'autres manières d'habiter le monde, *Savoir/Agir*, vol. 4, n°38, p. 61-68.

Coquard, B., 2019, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte.

Corrêa dos Santos, M, Pedrosa, S., 2014, « Corps en mouvement: les *Black Blocs* à Rio et les représentations de la résistance », *Les Temps modernes*, vol. 2, n°678, p. 73-92.

Corroyer, P., 2016, *Tritons crêté.es contre béton armé. Du Maquis à la Forêt, des formes de cohabitations révolutionnaires sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes*, mémoire de Master II en sociologie politique comparée, Combes , H. (sous la dir.), Paris, Institut d'études politiques de Paris.

Corroyer, P., 2019, « "Faunes sauvages" en politique : tisser et mettre en scène un territoire contestataire, de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes à Bure », *Espace politique* [en ligne], vol. 1, n°37.

Corroyer, P., 2022, « Embuer l'État : une épreuve de lisibilité au sein d'un territoire contestataire (Bure, France) », *Champ Pénal* [en ligne], vol. 26.

Crenshaw, K., W., Bonis, O., 2005/2, « Cartographie des marges: intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, n°39, p. 51-82.

Cressey, P., G., 1983, « A comparison of the role of the "sociological stranger" and the "anonymous stranger" in field research" », *Urban life*, vol. 1, n°12, p. 102-120.

Dagnino, E., 2007, Participation, citizenship and democracy, Perverse confluence and displacement of meanings, in Neveu, C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives*, *Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, p. 353-370.

Danet, J., 2008, « La dangerosité, une notion criminologique, séculaire et mutante », *Champ Pénal*, [en ligne], vol. 5.

Dardot, P., Laval, C., 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXème siècle*, Paris, La Découverte.

Dardot, P., Laval, C., 2020, *Dominer. Enquête sur la souveraineté de l'État en Occident*, Paris, La Découverte.

Davenport, C., 2005, Repression and Mobilization : Insights from Political Science and Sociology, in Davenport, C., Johnston H., Mueller, C. (dir.), *Repression and Mobilization*, Minnesota, University of Minnesota Press, p. 8-12.

De Certeau, M., 1980, *L'invention du quotidien II : Arts de faire*, Paris, Gallimard.

Dechézelles S., 2019, Être du coin, défendre ses lieux : l'autochtonie protestataire dans l'engagement contre l'éolien de grande taille en France, in Dechézelles S., Olive M. (dir.), *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, PUR, Rennes, p. 239-262.

Dechézelles, S., Olive, M., 2016, « Introduction. Lieux familiers, lieux disputés – dynamiques de mobilisations localisées » in *Norois* [en ligne], n°238-239, p. 7-2.

Dechézelles, S., Olive, M., 2017, « Les mouvements d'occupation : agir, protester, critiquer », *Politix*, n°117, p. 7-34.

Dechézelles, S., Olive, M. (dir.), 2019, *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, p. 219-237, PUR, Rennes, 270p.

Delfini, A., Talpin, J., Vulbeau, J., 2021, *Démobiliser les quartiers. Enquêtes sur les pratiques de gouvernement en milieu populaire*, Presses universitaires du Septentrion.

Della Porta, D., Reiter, H. (dir.), 1998*, Policing Protest: The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Dewey, J., 2011, *La Formation des valeurs,* Paris, La Découverte.

Dietrich, J., Grim, P., 2019, « "Pour" le terrain mais "contre" la science ? Contribution au débat sur les recherches engagées dans des mobilisations », *Carnets de géographes* [en ligne], n°12.

Doidy, E., 2005, L'économie politique de la proximité. In Lebart, C., Lefebvre, R. (dir.), *La proximité en politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 33-43.

Dupuis-Deri, F., 2004, « Penser l'action directe des Black Blocs », *Politix,* vol. 4, n°68, p. 79-109.

Dupuis-Deri, F., 2018 *Les nouveaux anarchistes : de l'altermondialisme au zadisme*, Paris, Textuel.

Dupuis-Deri, F., 2019, *Les Black Blocs : la liberté et l'égalité se manifestent*, Lux, 360p.

Ecologie & politique, 2016, *Face à la catastrophe : avec ou contre l'État ?*, vol. 2, n°53, éditions du Bord de l'eau, 214 p.

Eliasoph, N., Lichtermann, P. 2011, Culture en interaction. Une ethnographie des styles de groupe de deux organisations civiques en Californie, in Berger, M., Cefaï, D., Gayet-Viaud, C. (dir.), *Du civil au politique. Ethnographie du vivre-ensemble,* Bruxelles, Peter Lang, p. 355-399.

Epp, C., Maynard-Moody, S., Haider-Markel, D., 2014, *Pulled Over*, Chicago, Chicago University Press.

Espace Politique, 2019, *Luttes de territoire*, vol. 1, n°37, [en ligne]

Fassin, D., 2008, Introduction. L'inquiétude ethnographique. in Bensa, A., Fassin, D. (dir.), *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte.

Fassin, E., Fouteau, C., Guichard, S., Windels, A., 2014, *Roms et riverains – Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique.

Favarel-Garrigues G., Gayer L., 2021, *Fiers de punir : le monde des justiciers hors-la-loi*, Paris, Seuil, 352 p.

Fillieule, O., 2001, « Proposition pour une analyse processuelle de l'engagement militant », *Revue française de science politique*, n°51, vol. 1-2, p. 199-215.

Fillieule, O., 2007, On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires, in Favre, P., Fillieule, O., Jobard, F., *L'Atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, p. 215-240.

Fillieule, O., 2010, La police des foules, in Crettiez, X., Mucchielli, M., *Les violences politiques en Europe - Un état des lieux*, Paris, La Découverte, p. 213-228.

Fillieule, O., 2020, « Carrières militantes », in Fillieule, O., Mathieu, L., Péchu, C., (dir.) *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences-Po, p. 91-98.

Fillieule, O., Della Porta, D., (dir.), 2006, *Police et manifestants : maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Fillieule, O., Jobard, F., 2016, « Un splendide isolement : les politiques françaises du maintien de l'ordre », *La Vie des idées*, 24 mai, [en ligne] https://laviedesidees.fr/Un-splendide-isolement.html, consulté le 1er avril 2023.

Fillieule, O., Jobard, F., 2020, *Politiques du désordre. La police des manifestations en France*, Paris, Seuil.

Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Foucault, M., 1982, Le sujet et le pouvoir, in *Dits et écrits*, tome IV, Paris, Gallimard, p. 222-243.

Fourment, E., 2019, « Une "dinosaure chercheuse" dans le milieu libertaire allemand. Effets d'une double casquette de chercheuse et de militante. », *Bulletins de méthodologie sociologique*, vol. 144, p. 55-75.

Fourment, E., 2020, « Femmes en noir. Stéréotypes de genre dans les black blocs », *La vie des idées*, 27 octobre, consulté le 4 juillet 2022, [en ligne] https://laviedesidees.fr/Femmes-en-noir.html

Fourment, E., 2021, *Théories en action. Appropriations des théories féministes en milieu libertaire, à Berlin et Montréal*, thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'études politiques de Paris.

Fourniau, J.-M., 2007, « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 45, n°136, p.149-179.

Fournier, J.,-M., Chourio, G., Echeveria, A., 2005, « L'appropriation socialement différenciée de l'espace urbain de Maracaibo (Venezuela) », *Norois*, vol. 2, n°195, p. 43-58.

Gagné, N., 2008, Chapitre 14. Le savoir comme enjeu de pouvoir : l'ethnologue critiquée par les autochtones, in BENSA, A. *et al*., *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, p. 277-298.

Gamson, W., 1975, *The Strategy of Social Protest*, Homewood, The Dorsey Press.

Gauthier, J., 2015, « Origines contrôlées. Polices et minorités en France et en Allemagn »e, *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n°97, p. 101-127.

Gautron, V., Rétière J.-N., 2013, « La justice pénale est-elle discriminatoire ? Une étude empirique des pratiques décisionnelles dans cinq tribunaux correctionnels ». Colloque Discriminations : état de la recherche, Alliance de Recherche sur les Discriminations (ARDIS), Université Paris Est Marne-la-Vallée, [en ligne] https://shs.hal.science/halshs-01075666/document

Gayer, L., 2020, « Les émotions des émeutiers », *La Vie des idées*, 10 février, consulté le 1er avril 2023, [en ligne] http://www.laviedesidees.fr/Romain-Huet-vertige-emeute-Zad-Gilets-jaunes.html

Geoffray, M.-L., 2016, La rue cubaine. Entre répression, médiatisation et transnationalisation, in Combes, H., Garibay, D., Goirand, C. (dir.), *Les lieux de la colère : occuper l'espace pour contester, de Madrid à Samaa*, Paris, Karthala.

Gilbert, C., Henry, E., 2012, « La définition des problèmes techniques : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, vol. 53,n°1, p.35-59.

Gilbert, P., 2019, Fragmenter la population et défaire les collectifs militants. La rénovation urbaine comme politique de désarmement des mobilisations collectives, in Dechézelles, S., Olive, M. (dir.), *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 85-104.

Giudicelli-Delage, G., 2009, « Droit pénal de la dangerosité – droit pénal de l'ennemi *», Revue de sciences criminelles,* vol. 12, p. 69-79.

Goffman, A., 2020 [2014], *L'Art de fuir. Enquête sur une jeunesse dans le ghetto*, Paris, Seuil.

Göle, N, 2018, « Maidan : un nouveau protagoniste du politique », *Politika*, 30 octobre, [en ligne] https://www.politika.io/fr/notice/maidan-nouveau-protagoniste-du-politique

Goldman, M., 2005, *Imperial Nature. The World Bank and Struggles for Social Justice in the Age of Globalization*, New Haven & London, Yale University Press.

Goldstone, J. A., Tilly, C., 2001, « Threat (and Opportunity) : Popular Action and State Response in the Dynamics of Contentious Action », in Aminzade, R., Goldstone, J. A., McAdam, D., Perry, E., Sewell, W. S., Tarrow, S., Tilly, C., (dir.), *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Gourgues, G., 2017, « Occuper son usine et produire : stratégies de lutte ou de survie ? La fragile politisation des occupations de l'usine Lip (1973-1977) », *Politix*, vol. 1, n°117, p. 117-143.

Gourgues, G., Rui, S., Topçu, S., 2013, « Gouvernementalité et participation. Lectures critiques », *Participations*, vol. 2, n°6, p. 5-33.

Gourir, M., 1998, « L'observatrice : indigène ou invitée ? Enquêter dans un univers familier », *Genèses*, n°32. p. 110-126.

Gramaglia, C., Sampaio Da Silva, D., 2011, Des mollusques pour « faire parler » les rivières ?, in Houdart, S., Thierry, O., *Humains, non-humains. Comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La Découverte, p. 221-232.

Gramsci, A., 2011, *Guerre de mouvement, guerre de position*, textes choisis et présentés par R. Keucheyan, Paris, La Fabrique.

Granjon, F., 2005, Attac-info : entre communauté d'action et espace de représentation : ethnographie d'un média "alter" lors du Forum social mondial », *Matériaux pour une histoire de notre temps*, juillet-septembre, n°79, p. 70-76.

Granjon, F., 2020, Médias, in Fillieule, O., Mathieu, L., Péchu, C., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 2e ed., Paris, Presses universitaires de Sciences-Po, p. 378-385.

Grisoni, A., 2015, « Les mouvements d'opposition contre les Grands projets inutiles imposés (GPII) à l'avant-garde de la ruralité ? Le mouvement NoTav contre la Lyon-Turin », *Mouvements*, vol. 84, n°4, p. 26-30.

Gusfield, J. R., 1981, *The Culture of Public Problems. Drinking-driving and the Symbolic order,* Chicago, University of Chicago Press.

Haapajärvi, L., 2016, « La crédibilité de l'ethnographie en question. Bilan critique de On the Run d'Alice Goffman et de sa réception publique », *Sociologie*, vol. 7, n°3, p. 301-312

Hibou, B., 2012, *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte.

Hiez, D., Villalba, B., 2008, *La désobéissance civile : approches politiques et juridiques*, Presses universitaires du Septentrion.

Hirschman, A. O., 2011, *Exit, voice, loyalty : défection et prise de parole*, Presses de l'université de Bruxelles, 158 p.

Hmed, C., 2008, « Des mouvements sociaux sur une tête d'épingle ? Le rôle de l'espace physique dans le processus contestataire à partir de l'exemple des mobilisations dans les foyers de travailleurs migrants », *Politix*, n°84, vol. 4, p. 145-165.

Hmed, C., 2012, « Réseaux dormants, contingence et structures : genèse de la révolution tunisienne », *Revue française de science politique*, vol. 25, n°62, p. 797-820.

Hough, M., 2013, « Procedural Justice and Professional Policing in Times of Austerity », *Criminology and Criminal Justice*, vol. 13 n°2, p. 181-197.

Huët, R., 2019, *Le vertige de l'émeute – De la ZAD aux Gilets jaunes*, Paris, PUF, 180 p.

Humeau, P., Rachamin, Y., 2009, « Quand le chercheur est « one of the boys » ». *Regards sociologiques*, n°37-38, p. 45-66.

Humphreys, L., 2007 [1970], *Le commerce des pissotières. Pratiques homosexuelles anonymes dans l'Amérique des années 1960*, Paris, La Découverte, 202 p.

Jakobs, G., 2009, « Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi », *Revue de science criminelle*, vol. 1, p. 7-18.

Jasper, J.-M., 1997, *The Art of Moral Protest : Culture, Biography and Creativity in Social Movements,* Chicago, University of Chicago Presse.

Jobard, F., 2001, « Le banni et l'ennemi. D'une technique policière de maintien de la tranquillité et de l'ordre publics », *Cultures & Conflits*, n°43, p. 151-182.

Jobard, F., 2010, « Le gibier de police, immuable ou changeant ? », *Archives de politique criminelle*, 32, 1, 93,110.

Jobard, F., 2014, « Mort de Rémi Fraisse : l'État mis à l'épreuve ». *La Vie des idées*, 25 novembre, [en ligne] https://laviedesidees.fr/Mort-de-Remi-Fraisse-l-État-a-l.html, consulté le 5 janvier 2021.

Jobard, F., Lévy R., Lamberth, J., Névanen, S., 2012, « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », *Population*, vol. 67, n°3, p. 423-451.

Jobard, F., Maillard, J. de, 2015, *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin.

Jobard, F., Névanen, S., 2007, « La couleur du jugement. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue française de sociologie*, n°2, vol. 48, p. 243-272.

Johsua, F., 2015, *Anticapitalistes. Une sociologie historique de l'engagement*, Paris, La Découverte.

Jounin, N., Ahmadouchi, F., Kettal, Y. *et al.*, 2015, « Le faciès du contrôle. Contrôles d'identité, apparence et modes de vie des étudiant·es en Île-de-France », *Déviance et Société*, n°5, vol. 39, p. 3-29.

Journal des anthropologues, 2019, *Devenir politique : le gilet, le rond-point et la place*, n°156-157, vol. 1-2, Association française des anthropologues.

Julliard, J., 1988, *Autonomie ouvrière. Edite sur le syndicalisme d'action directe*, Paris, Seuil, 300 p.

Jurisprudence – Revue critique, 2015, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, Université de Savoie Mont-Blanc, Lextenso.

King, M., 2004, « D'une gestion policière réactive à la gestion des manifestants ? La police et les manfiestations anti-mondialisation au Canada », *Cultures & Conflits*, vol. 4, n°56.

Kothari, U., 2001, Power, Knowledge and Social Control in Participatory Development, in Cooke, U., Kothari, U. (dir.), *Participation: the New Tyranny?*, London, Zed Books, p. 139-152.

Lafaye, C., Thévenot, L., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n°34, p. 495-524.

Lagroye, J., 2003, *La Politisation,* Paris, Belin.

Latour, B., 1994a, « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, n°4, p. 587-607.

Latour, B., 1994b, « Esquisse d'un Parlement des choses », *Ecologie politique*, n°10, p.97-107.

Latour, B., 1995, « Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la septième cité », *Ecologie & Politique*, p. 5-27.

Latour, B., 1999, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ?* Paris, La Découverte.

Latour, B., 2005, *Reassembling the Social : An Introduction to Actor-network-theory*, Oxford, Oxford University Press.

Latour, B., 2007, « La cartographie des controverses », *Technology Review*, n°0, p.82-83.

Latour, B., 2010, « L'alternative compositionnelle. Pour en finir avec l'indiscutable », *Ecologie & Politique* n°40, p. 81-93.

Latour, B., Woolgar, S., 1986, *Laboratory Life. The Construction of Scientific Facts*, Princeton, Princeton University Press.

Le Blanc, N., 2017, « "Santé ! Et que la police se tienne loin de nous !". Entretien sur le quartier d'Exarcheia à Athènes », *Mouvements*, n°92, p. 145-156.

Leclercq, C., 2011, « Engagement et construction de soi. La carrière d'émancipation d'un permanent communiste », *Sociétés contemporaines*, n°84, vol. 4, p. 127-149.

Lefebvre, H., 1974, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.

Lemieux, C., 2000, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié.

Lemieux, C., 2007, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil Neuf Cent. Revue 'histoire intellectuelle*, n°25, vol. 1, p.191-212.

Lenoire, J., 2019, Du nucléaire aux centrales. Une comparaison des trajectoires de la mobilisation antinucléaire à Gravelines et à Fessenheim (1970-1980), in Dechézelles, S., Olive, M. (dir.),

Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation, p. 219-237, Rennes. Presses universitaires de Rennes., p. 219-238.

Lévy, J., 1989, « Invitation au voyage », *Politix*, n°5, vol. 2, p. 69-73.

Linhardt, D., 2001, « Economie du soupçon. Une contribution pragmatique à la sociologie de la menace », *Genèses*, vol. 3 n°44, p. 76-98.

Linhardt, D., 2006, « *Guerilla diffusa*. Clandestinité, soupçon et provocation dans le conflit entre organisations révolutionnaires subversives et l'État ouest-allemand (années 1970) », *Politix*, vol. 2, n°74, p. 75-102.

Linhardt, D., 2009, « L'État et ses épreuves. Eléments d'une sociologie des agencements étatiques », *Clio@Thémis. Revue électronique d'histoire du droit* [en ligne].

Linhardt, D., 2012, « Epreuves d'État. Une variation sur la définition wébérienne de l'État », *Quaderni* [en ligne], n°78, [en ligne] http://journals.openedition.org/quaderni/573

Linhardt, D., Moreau de Bellaing, C., 2013, « La doctrine du droit pénal de l'ennemi et l'idée de l'antiterrorisme. Genèse et circulation d'une entreprise de dogmatique juridique. », *Droit et Société*, vol. 3, n°97, p. 615-640.

Linhardt, D., Moreau de Bellaing, C., 2017, « Ni guerre, ni paix. Dislocations de l'ordre politique et détournements de la guerre », *Politix*, vol. 4, n°104, p. 7-23.

Lolive, J., 1997, « La montée en généralité pour sortir du NIMBY, La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, vol. 3, n°39, p. 109-130

Löwy, M., Sayre, R, 2005, *Révolte et mélancolie : le romantisme à contre-courant de la modernité*, Payot et Rivage, 308 p.

Luck, S., 2008, *Sociologie de l'engagement libertaire dans la France contemporaine. Socialisations individuelles, expériences collectives et cultures politiques alternatives,* thèse de doctorat, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne.

Luck, S., 2010, « Appropriation et transgression d'une norme institutionnelle. Le cas de l'abstentionnisme électoral à la Fédération anarchiste », *Politix*, vol. 4, n° 92, p. 145-164.

Lynch, E., 2019, *Insurrections paysannes. De la terre à la rue. Usages de la violence au XXème siècle,* Vendémiaire.

Maillard, J. de, Hunold, D., Roché, S., Oberwittler, D., Zagrodzki, M., 2016, Les logiques professionnelles et politiques du contrôle. Des styles de police différents en France et en Allemagne, *Revue française de science politique*, vol. 2, n°66, p. 271-293.

Maillard, J. de, 2019, Les contrôles d'identité, entre politiques policières, pratiques professionnelles et effets sociaux. Un état critique des connaissances, *Champ Pénal*, XVI, [en ligne] https://journals.openedition.org/champpenal/10318.

Maillard, J. de, Zagrodzki, M., 2017, Styles de police et légitimité policière. La question des contrôles, *Droit et société*, 97, 3, 485-501.

Martin, J.-Y., 2006, « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », *Articulo – Journal of Urban Research*, n°2.

Maro, A., Perrin-Joly, C., 2019, Terrains et chercheurs sous surveillance : auto-contrôle, autocensure et mise en administration des sciences sociales, *Sociologies pratiques*, vol. 1, n°8, p. 107-114.

Massardier, G., 2011, Aménagement du territoire, in Cole, A., Guigner, S., Pasquier, R. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences-Po, p. 33-39.

Martin, J.-P., 2014, « Les contestations paysannes autour de 1968. Des luttes novatrices mais isolées », *Histoire & Sociétés rurales*, vol. 41, n°1, p. 89-136.

Mathieu, L., 2009, « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires. La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs, de "Nous sommes la gauche" à Occupation », *Revue française de science politique,* vol. 1, n°59.

Mathieu, L., 2010, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontières », *Sociologie*, vol. 1, n°3, p. 303-318.

Mathieu, L., 2012, *L'espace des mouvements sociaux,* Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

Melé, P., 2009, Identifier un régime de territorialité réflexive, in Vanier, M., (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, p., p. 45-55.

Melé, P., 2011, Quels territoires pour l'action ? Mobilisations locales et régime de territorialité, in Bonny, Y., Ollitrault, S., Kerle, R., Le Caro, Y. (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux*. *Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 291-300.

Melé, P. (dir.), 2013, *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Miller, B., Martin, D.G., 2000, Missing Geography: Social Movements on the Head of a Pin, in Miller B., (dir.), *Geography and Social Movements: comparing antinucclear activism in the Boston Area*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Monjardet, D., 1988, « Le maintien de l'ordre : technique et idéologie professionnelle des C.R.S. », *Déviance et société*, vol. 12, n°2, p. 101-126.

Monjardet, D., 1996. *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris, La Découverte.

Motta, A., 2016, « La bavure et l'émeute. Genèse d'un signe déclencheur type dans le Rhône (1979-2000) », *Revue française de science politique*, 66, 6, 937-961.

Mouchard, D., 2009, Expertise, in Fillieule, O., Mathieu, L., Péchu, C., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences-Po, p. 235-242.

Mouvements, 2017, *Numéro spécial : « Se protéger de la police, se protéger sans police*, vol. 4, n°92, Paris, La Découverte.

Naudier, D., Simonet, M., 2011, *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, 256 p.

Negt, O., 2007, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot.

Neveu, C., 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, n°1, p. 186-209.

Neveu, E., 1996, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.

Neveu, E., 2019, *Sociologie des mouvements sociaux* [7ème édition], Paris, La Découverte.

Nez, H., 2012, « Délibérer au sein d'un mouvement social. Ethnographique des assemblées des Indignés à Madrid », *Participations*, n°3, p. 79-102.

Nez, H., 2017, « La politisation par l'occupation. Pratiques quotidiennes et trajectoires d'empowerment dans un squat madrilène », *Politix*, vol. 1, n°117, p. 63-89.

Norois, 2005, *L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités et des rapports de pouvoir*, vol. 2, n°195, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Norois, 2016, *Conflits de lieux, lieux de conflits*, vol. 1-2, n°238-239, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Oberschall, A., 1973, *Social Conflict and Social movements*, Prentice Hall, Englewood Cliffs.

Oliver, P. E., 2008, « Repression and Crime Control : Why Social Movement Scholars Should Pay Attention to Mass Incarceration as a Form of Repression », *Mobilization : The International Quarterly*, vol. 1, n°13, p. 1-24.

Olivier de Sardan, J.-P., 1995, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, n°1, p. 71-109.

Ollitrault, S., 2008, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Ollitrault, S., 2021, Notre-Dame-des-Landes, du Larzac au Zadisme ». Quels enseignements ? », in Van Lang, A., Lomerteau, B., *L'abandon de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Quels enseignements ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Ollitrault, S., Kerle, R., Le Caro, Y. (dir.), 2012, *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Ollitrault, S., Villalba, B., 2014, Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises, in Pigenet, M., Tartakowsky, D., *Histoire des mouvements sociaux en France*, *de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, p. 716-723.

Opillard, F., 2018, "We shall not be moved - El barrio no se vende". Analyse critique des mobilisations contre la gentrification à San Francisco (États-Unis) et contre la prédation immobilière à Valparaiso (Chili), Thèse de doctorat, EHESS, 475p.

Opillard, F., 2019, « Entrer en terrain (en) militant, Enjeux de positionnalité et réflexivité dans la comparaison des entrées en terrains militants à San Francisco (États-Unis) et Valparaiso (Chili) », *Carnets de géographes* [en ligne], vol. 12, https://journals.openedition.org/cdg/4602

Osa, M., 2003, *Solidarity and Contention. Networks of Polish Opposition*, Minnesota, University of Minnesota Press.

Politix, 2009, *L'État face aux illégalismes*, vol. 3, n°87, De Boeck Supérieur.

Pagis, J., 2014, *Mai 68, un pavé dans leur histoire. Evénements et socialisation politique*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Péchu, C, 2006, « Entre résistance et contestation. La genèse du squat comme mode d'action », *Travaux inédits de science politique*, n°24, Université de Lausanne

Péchu, C., 2006, *Droit au logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz.

Péchu, C. 2007, "Laissez parler les objets !" De l'objet des mouvements sociaux aux mouvements sociaux comme objets. in Favre, P., Fillieule, O. et Jobard, F. (dir.), *L'atelier du politiste*, Paris, La Découverte, p. 59-78.

Pestre, D., 2007, « L'analyse de controverses dans l'étude des sciences depuis trente ans », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 1, n°25, p. 29-43.

Pleyers, G., 2016, « Engagement et relation à soi chez les jeunes alteractivistes », *Agora débat/jeunesse*, vol. 1, n°72, p. 107-122.

Pleyers, G., Capitain, B.(dir.), 2016, *Mouvements sociaux. Quand le sujet devient acteur*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 280p.

Politix, 2004/4, *Militants de l'altermondialisme*, n°68, Paris, De Boeck Supérieur, 206 p.

Politix, 2011, *Observer les mobilisations*, vol, n°93, 1, De Boeck Supérieur, 220 p.

Politix, 2017, *Mouvements d'occupation*, vol. 1, n°117, De Boeck Editions, 264 p.

Portilla, A., 2016, « *On the Run* : l'ethnographie en cavale ? De la controverse éthique au débat sociologique », Genèses, vol. 1, n° 102, p. 123-139.

Poupin, P., 2019, « "On est plus chaud ! Plus chaud ! Plus chaud qu'le lacrymo !". L'expérience des violences policières dans le mouvement des Gilets jaunes », *Sociologie et sociétés*, 51, 1-2.

Pourchier, E., 1994, « De la CARDE à la FARE-Sud : le mouvement de contestation du TGV de Méditerranée », in Hayot, A. (dir.), *Actes du séminaire « Villes et citoyenneté »*, Montpellier, association Villes et territoires méditerranéens, p. 13-21.

Pruvost, G., 2015, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste », *Sociologie du travail*, n°57, p. 81-103.

Pruvost, G., 2017, « Critique en acte de la vie quotidienne à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (2013-2014) », Politix, vol. 1, n°117, p. 35-62.

Pruvost, G., 2021, *Quotidien politique. Féminisme, écologie, subsistance*, Paris, La Découverte.

Quirós, J., 2016*, La politique vécue. Péronisme et mouvements sociaux dans l'Argentine contemporaine*, Paris, L'Harmattan.

Rajak, D., 2011, *In Good Company. An Anatomy of Corporate Social Responsibility*, Standford, Stanford University Press, p. 177.

Rawls, J., 2002, *Théorie de la justice,* trad. C. Audard, Paris, Seuil.

Remy Simatovic, M.-I., 2005, *Los múltiples campos de la participación ciudadana en el Perú. Un reconocimiento del terreno y algunas reflexiones*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos.

Renahy, N., 2010, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, n°40, p. 9-26.

Retière, J.-N., 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol 16, n°63, p. 2l-43

Revue française de science politique, 2001, *Devenirs militants*, vol. 51, n°1-2, Paris, Presses de Sciences-Po, 326 p.

Ripoll, F., 2005, « S'approprier l'espace ou contester son appropriation ? », *Norois*, vol. 2, n°195, p. 29-42.

Ripoll, F., 2008, « Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine », *Espaces et sociétés*, n°134.

Robineau, C., 2016, « Constituer un contre-public en marge des médias : négociations, circulations et normativités d'un discours « révolutionnaire » au sein d'une cantine de quartier. », *Etudes de communication*, n°47. p. 131-148.

Robineau, C., 2017, *La politisation en terrain militant « radical ». Ethnographie d'un squat d'activité de l'Est parisien*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Devillard, V. (dir.), Université Panthéon-Assas, 731 p.

Robineau, C., 2018, « S'engager corps et âme. Socialisations secondaires et modes de production du militant "autonome" », *Agora débats/jeunesses*, vol. 3, n°80, p. 53-69.

Roché, S., 2016, *De la police en démocratie*, Paris, Grasset.

Rolland-Diamond, C., 2011, *Chicago, le mouvement 68. Territoires de la contestation étudiante et répression politique*, Paris, Syllepse.

Roy, D. F., 1970, The Study of southern labor-union organizing campaignes, in Habenstein, R. W., (dir.), *Pathways to data, field methods for studying ongoing social organization*s, New York, Aldine, p. 216-244, cité par Bizeul, D., 1998, « Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause », *Revue française de sociologie*, n°39, vol. 4, p. 751-787.

Rui, S., 1998, « La citoyenneté à l'épreuve du débat public », *Société française*, n°10-12-13, vol. 10-12, p. 5-13.

Scott, J. C., 1985, *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasent Resistance*, New Haven et Londres, Yale University Press, 360 p.

Scott, J. C., 2021, *L'œil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire*, Paris, La Découverte, 554 p.

Schifres, S., 2008, Le *mouvement autonome en Italie et en France (1973-1984)*, Mémoire de master 2 de science politique, Université Paris 8.

Sewell, W.H., 2001, Space in Contentious Politics, in Aminzade R. *et al* (dir.), *Silence and Voice in the Study of Contentions Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Siméant-Gernanos, J., 2001, « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, p. 47-72.

Siméant-Gernanos, J., 2013, « Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain », *Revue internationale de politique comparée*, n°2, vol. 2.

Sirot, S., 2011, *Le syndicalisme, le politique et la grève. France et Europe, XIXe-XXIème siècles*, Nancy, Arbre bleu éditions.

Sommier, I., 2008, *La violence révolutionnaire*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Sommier, I., 2010, Réflexions autour de la "menace" ultra-gauche en France, in *Les violences politiques en Europe*, Paris, La Découverte, p. 45-65,

Sommier, I., 2015, *La violence politique et son deuil. L'après 68 en France et ne Italie*, 2e ed., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 253 p.

Sommier, I., Agrikoliansky, E. (dir.), 2005, *Radiographie du mouvement altermondialiste,* La Dispute.

Soulet, J.-F., 2001, *La révolte des citoyens. De la guerre des demoiselles (1830) à José Bové*, Privat.

Subra, P., 2016a, Les ZAD : une radicalisation des luttes environnementales en France ?, in *Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits*, Armand Colin, p. 85-103,

Subra, P., 2016b, *Zones à défendre : de Sivens à Notre-Dame-des-Landes,* Nouvelles éditions de l'Aube, 120 p.

Subra, P, 2017, « De Notre-Dame-des-Landes à Bure, la folle décennie des "zones à défendre" (2008(2017) », *Hérodote*, vol. 2, n°165, p. 11-30.

Talpin, J., 2016, Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations dans les quartiers populaires, *Métropolitiques* [en ligne] https://metropolitiques.eu/Une-repression-a-bas-bruit-Comment-les-elus-etouffent-les-mobilisations-dans.html.

Terrains & Travaux, 2017, *Consommer autrement*, n°31, vol. 2, ENS Paris-Saclay.

Terral, P.-M., 2011, *Larzac. De la lutte paysanne à l'altermondialisme*, Toulouse, Privat.

Thévenot, L., 1994, « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, n°17, p. 72-101.

Thévenot, L., 1996, « Mettre en valeur la nature : Disputes d'aménagements de la nature, en France et aux États-Unis », *Autre Temps, Cahiers d'éthique sociale et politique*, n°49, p. 27-50.

Tilly, C., 1984, « Les origines du répertoire d'action collective en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle – Revue d'histoire*, vol. 1, n°4, p. 89-108.

Tilly, C., 1986, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard.

Tilly, C., 1995, Contentious repertoires in Great Britain, 1758-1834, in Traugott, M., (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham et Londres, Duke University Press, p. 15-42.

Tilly, C., 2000, « Spaces of contention », *Mobilization*, vol.2, n°5, p.135-159.

Tilly, C., 2003, « Contention over space and place », *Mobilization*, vol 2, n°8, p.221.

Tilly, C., Tarrow, S., 2015 [2007], *Politique(s) du conflit* [éd. originale : *Contentious Politics*, Boulder (Colo.), Paradigm, Paris, Presses de Sciences Po.

Topçu, S., 2013, *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, Seuil.

Traïni, C., 2009, *Émotions… Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po.

Traïni, C., 2020, Choc moral, in *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 2ème ed., Paris, Presses de Sciences-Po, p. 104-110.

Trom, D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, vol. 49, n°1.

Van Maanen, J., 1978. The asshole, in Manning, P., Van Maanen, J. (dir.), *Policing. A view from the street*, Santa Monica, Goodyear Publishing Company, p. 221-238.

Verdès-Leroux, J., 1981, « Une institution totale auto-perpétuée : le parti communiste français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, p. 33-63.

Verdier, M., 2018, *La perspective de l'autonomie : la critique radicale de la représentation et la formation du commun dans l'expérience de l'occupation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes*, thèse de doctorat en sociologie, Dufoix, S. (sous la dir.), Université Paris X-Nanterre.

Veschambre, V., 2005, « La notion d'appropriation », *Norois*, n°195, vol. 2, p. 115-116.

Vidalou, J.-B., 2017, *Être forêts. Habiter des territoires en lutte*, Paris, La Découverte.

Villalba, B. (dir.), 2009, *Appropriations du développement durable. Émergences, diffusions, traductions*, Presses universitaires du Septentrion.

Wacquant, L., 2006, *Corps et âmes. Cahiers ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Marseille : Agone.

Waddington, D., Jobard, F., King M. (dir.), 2009, *Rioting in the UK and France. A Comparative Analysis,* Cullompton, Willan.

Wilson James, Q., 1973, *Varieties of Police Behavior,* Cambridge : Harvard University Press.

Wittgenstein, L, 2005, *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard.

Zauberman, R., 1998. « Gendarmerie et gens du voyage en région parisienne », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°55, p. 415-452.

Annexes

Annexe 1 - Liste (non exhaustive) des ZAD

Nom	Localisation	Période d'existence	Espaces défendus	Projet contesté	Echec ou réussite de la mobilisation
Occupations par le mouvement No TAV	Italie (Val de Suse)	2005 puis 2011	Territoire large, dont villages, terres agricoles	TGV Lyon-Turin	Projet toujours en cours
ZAD de Notre-Dame-des-Landes	Loire-Atlantique, France	2009-…	Bocage : terres agricoles non-remembrées, fermes, zone humide, forêt	Aéroport	Victorieuse
ZAD de Hambach	Allemagne	2012-2018	Forêt	Extension d'une mine de lignite	Echec
Ferme des Bouillons	Seine-Maritime	2012-2015	Ferme	Centre commercial	Victorieuse
ZAD du Morvan	Nièvre	2012-2015	Forêt	Scierie industrielle et incinérateur	Victorieuse
ZAD du Testet (Sivens)	Tarn, France	2013-2015	Zone humide, forêt	Barrage et retenue d'eau pour agriculture	Victorieuse (Mais nouveau projet étudié à partir de 2019)
ZAD de Roybon	Isère	2014-2020	Forêt	Infrastructure de tourisme et de loisir	Victorieuse
ZAD de Décines	Rhône	2013	Terres agricoles	Stade	Echec
ZAD d'Agen	Lot-et-Garonne	2014-2016	Terres agricoles	Technopole et ligne TGV	Echec

ZAD d'Allauch	Bouches-du-Rhône	2014-	Terres agricoles et habitations	Autoroute	
ZAD de Haren	Belgique (Bruxelles)	2015	Terres agricoles	Méga prison	Echec
L'Amassada	Aveyron	2015-2019	Territoire large dont terres de pâturage	Transformateur électrique et parc éolien industriel	
ZAD d'Echilais	Charente-Maritime	2014-2015		Super-incinérateur	
ZAD d'Oléron	Charente-Maritime	2015	Côte maritime.	Exploitation industrielle d'huîtres et de moule	
ZAD du golf (Villeneuve d'Ornon)	Gironde	2016	Cent hectares classés en site Natura 2000.	Extension d'un golf	
ZAD de Bure	Meuse	2016-2018	Territoire large, dont forêt et terres agricoles	Centre d'enfouissement de déchets nucléaires (aussi : voie ferrée, transformateur électrique, routes)	Projet toujours en cours
ZAD de Kollbsheim	Alsace	2017-2019	Forêts et terres agricoles	Autoroute (Grand Contournement Ouest de Strasbourg)	??
ZAD Patates			Terre agricole	Urbanisation d'une plaine	
ZAD d'Arlon / La ZADblière	Belgique	2019-2021	Sablière	Zone d'activité économique (artificialisation de sols)	
ZAD de la	Vendée	2019-2020	Dunes	Port de	Projet toujours

Dune				plaisance	en cours
ZAD de la Colline (du Mormont)	Suisse	2020-2021	Colline boisée	Extension d'une carrière de ciment	Echec
ZAD du Carnet	Loire-Atlantique	2020-2021	« île » en partie non-urbanisée	Extension d'un port maritime (artificialisation de sols)	Victorieuse
ZAD de Gonesse	Seine-et-Marne	2021	Terres agricoles	Infrastructure commerciale, de tourisme et de loisir	Victorieuse. Mais l'urbanisation reste envisagée.
ZAD de Lutzerath	Allemagne	2020-2023	Village	Extension d'une mine de lignite	Projet toujours en cours
ZAD d'Atlanta	États-Unis	2021-2023	Terrains arborées	Ville artificielle pour l'entraînement des forces de l'ordre	Projet toujours en cours
ZAD de l'Orchidée	Gers	2022-…	Prairies naturelles	Parc photovoltaique sur terres agricoles	Projet toujours en cours

Annexe 2 – Chronologie de l'enfouissement des déchets nucléaires en France et de ses oppositions.

- A partir de la fin des années 70[340], la dispersion des déchets nucléaires dans les océans est de moins en moins permise par les traités internationaux. La « solution » de l'évacuation géologique des déchets nucléaires est de plus en plus priorisée.
- 1987-1990 : fortes mobilisations dans des départements où l'Andra (filiale CEA) entreprend des recherches sur les sols (Ain, Aisne, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres). En vue d'installer un centre d'enfouissement. Moratoire d'un an décidé par Michel Rocard (février 1990).
- 1991 : loi Bataille. Elle annonce des chantiers de recherche pour la gestion des déchets radioactifs, privilégie largement l'enfouissement.
- 1993 : M. Bataille réussit à convaincre des élus locaux de se porter candidats pour l'accueil, non plus d'un « centre d'enfouissement » mais d'un « laboratoire de recherche souterrain ». Bure est l'un des trois sites retenus. Des centaines d'associations et collectifs se créent dans les territoires concernés pour s'opposer aux projets. Contrairement à ce qu'exigeait la loi de 1991, aucun autre laboratoire ne sera construit. Le site du Gard par exemple, sera abandonné, bien que géologiquement compatible, sans doute du fait de l'opposition, rapports à l'appui, des entreprises viticoles du territoire.
- 1994 : création des Groupements d'Intérêt Public (GIP), entités locales abondées par l'industrie nucléaire (essentiellement EDF, mais aussi CEA et Areva). Début des versements aux collectivités locales.
- 1999 : décret de lancement du laboratoire de Bure.
- 2000-2005 : fortes mobilisations avec manifestations, marches, camps, festivals… surtout autour de Bure.
- 2004 : fin des travaux du laboratoire de Bure. Achat de la « Maison de résistance à la poubelle nucléaire de Bure » au centre du village.
- Novembre 2004 : Mort de Sébastien Briat, 22 ans, militant écologiste percuté par un train transportant des déchets radioactifs, alors qu'il participait à une opération de blocage.
- 2005-2006 : débat public houleux auquel participent les associations d'opposition. Bilan mitigé de la Commission particulière du débat public (CPDP) ; s'ensuit une loi entérinant le choix de l'enfouissement et le projet Cigéo (votée par 19 parlementaires).
- 2008-2009 : abandon par l'Etat de prospections pour la création d'un centre d'enfouissement de déchets. Forte activité à vie longue (FAVL), dans l'Aube notamment. Il semble que l'échelon communal pour l'implantation d'un projet de ce type ne soit pas le bon.
Pour Bure, l'Andra propose la création d'une zone de 30km² de rayon autour de Bure, appelée Zone d'Intérêt pour la Reconnaissance Approfondie (ZIRA).
- 2010 : l'Andra est autorisée par l'Etat à réaliser ses investigations géologiques dans cette zone comprenant, en Meuse, les territoires de Bure, Bonnet et Mandres-en-Barrois, et celui de Saudron en Haute-Marne.
- 2012 : les réunions du second débat public sont boycottées et parfois bloquées par la plupart des associations de terrain, soutenues par les associations environnementalistes nationales. Face à ces actions, la CPDP décide d'organiser les débats sur internet.
- 2014 : accident et incendie souterrain dans le seul site d'enfouissement de déchets nucléaires du monde, aux Etats-Unis. Il est constaté l'impossibilité de récupérer les colis endommagés. L'accident continue de susciter un coût faramineux.

[340] En plus de l'enquête ethnographique, cette chronologie a été réalisée à partir de Ginet (Ginet, 2016).

- 2015 : un amendement à la « loi Macron » affirme le caractère réversible donc faisable du projet CIGEO. L'amendement est passé sans vote car la loi passe par la procédure permise par l'article 49/3 de la Constitution. Le Conseil constitutionnel le retoque.
- Août 2015 : tenue d'un « camp anti-nucléaire, anti-capitaliste, anti-autoritaire » près de Bure (1.500 personnes). Installation progressive, dans l'année qui suit, de militants à « la Gare » et dans la Maison de résistance.
- Janvier 2016 : une galerie sous le laboratoire de l'Andra à Bure s'effondre, un ouvrier est tué.
- Mai 2016 : une proposition de loi du Sénat ouvrant à la création du site CIGEO est rapportée à l'Assemblée nationale par C. Bouillon, par ailleurs membre du conseil d'administration de l'Andra. Recours des associations dénonçant un conflit d'intérêt.
- Mai-Juin 2016 : des travaux de défrichement dans le bois Lejuc, débutant le lendemain d'une manifestation (« 200.000 pas ») anti-CIGEO. Le bois est censé accueillir de futurs puits de ventilation pour évacuer l'hydrogène radioactif des galeries d'entreposage.
- 19 juin - 7 juillet 2016 : première occupation du bois Lejuc. Après l'expulsion, l'Andra entreprend de construire un mur de béton de 3 km autour du bois. Des associations d'opposants déposent des recours et plaintes.
- 1er août 2016 : les travaux de l'Andra dans le bois sont déclarés illégaux (Tribunal de grande instance de Bar-le-Duc).
- 13-14 août 2016 : Le mur est détruit à l'occasion d'une manifestation de 300 opposants déclarant vouloir « faire appliquer la décision de justice ».
- Début septembre 2016 – 22 février 2018 : seconde occupation du bois Lejuc, se terminant par son expulsion par 500 gendarmes mobiles. Le même jour, les associations d'opposants avaient été invitées à une rencontre avec le Secrétariat à la transition écologique (S. Lecornu).
- Février 2017 : actions et manifestations (600-700 personnes) dans le bois et aux alentours de l'Andra. Les grilles de l'écothèque sont arrachées.
- Mars 2017 : action de « passage de frontière » entre la Meuse et la Haute-Marne, pour soutenir Florent et dénoncer son interdiction de territoire de Meuse.
- Mai 2017 : seconde délibération du conseil municipal de Mandres-en-Barrois quant à la cession du bois à l'Andra (procédure annulée par la justice administrative pour irrégularité). Rassemblement d'opposants et quelques heurts ave les forces de l'ordre qui bloquaient une partie du village et les accès à la mairie.
- Juin 2017 : des opposants organisent une semaine d'ateliers dans le bois Lejuc. Lors d'une action directe, des dégâts sont réalisés dans l'hôtel-restaurant attenant à l'Andra. Lancement par le juge de Bar-le-Duc, Kevin Le Fuhr, de l'instruction pour « association de malfaiteurs » à l'encontre des opposants à CIGEO. Des faits précédant et suviant juin 2017 seront adoptés à l'instruction. Environ 130 militants sont placés sur écoute permanente ou ponctuelle. Le juge d'instruction confie l'enquête à la Section criminelle de gendarmerie de Nancy, baptisée « cellule Bure ». Elle compte entre 4 et 6 officiers de police judicaire à plein temps, selon les périodes, allant jusqu'à sextupler à certaines occasions.
- Eté 2017 : le gouvernement accède à la requête du Conseil général de Meuse et de certains autres élus d'installer un escadron de gendarmerie mobile (75 gendarmes) pour patrouiller sur une zone d'un rayon de 15 kilomètres, 24h/24.
- Août 2017 : manifestation d'opposants (près de 1.000 personnes) bloquée autour de Bure par les forces de l'ordre : des affrontements ont lieu. Robin Pagès a le pied en partie déchiqueté par la gendarmerie mobile (sans doute par une grenade GLI-F4).
- 20 septembre 2017 : cinq perquisitions simultanées des forces de l'ordre dans des lieux de vie et/ou d'activité d'opposants anti-nucléaires. Plus d'une vingtaine d'autres perquisitions suivront au cours de l'année 2018 : 1 en février, 14 en juin, 1 en septembre, 1 en octobre, 3 en décembre, puis 2 en mars 2019.
- 22 février 2018 : expulsion du bois Lejuc par 500 gendarmes mobiles.
- 16 Juin 2018 : manifestation dans Bar-le-Duc contre le projet CIGEO et la « nucléarisation du territoire ». Environ 1.500 personnes selon les médias et les organisateurs. Quelques heurts ont lieu avec les forces de l'ordre.

- Octobre 2018 : une convention est signée entre l'ANDRA et la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) pour financer, à hauteur d'une « dizaine de millions d'euros par an » l'installation dans l'enceinte du laboratoire, et les activités des gendarmes mobiles, jour et nuit[341].
- Juillet 2019 : tentative de réoccupation du bois Lejuc.
- Septembre 2019 : 1er rassemblement des *Bombes atomiques*.
- Novembre 2019 : fin du débat public sur le PNGMDR.
- Printemps 2020 : un jugement déclare la répétition ininterrompue des réquisitions du procureur de Bar-le-Duc irrégulières. Elles sont parmi les dispositifs qui permettent l'encadrement, le contrôle et la surveillance quasi permanente des déplacements dans les territoires concernés.
- Octobre 2020 : semaine d'actions et de conférences contre le nucléaire à Bure.
- Août 2021 : « Les Rayonnantes », un camp et une manifestation durant laquelle ont lieu des affrontements avec les forces de l'ordre (la manifestation de Sainte-Soline en 2023 s'inspire de cet épisode).
- 2021 : demande de DUP et consultation publique.
- 2022-20224 : travaux prévus de la voie ferrée, du terminal ferroviaire, du transformateur, de défrichement du bois Lejuc, des routes…
- 3 juin 2023 : rencontre anti-nucléaire à Paris.
- Août 2023 : « Rencontre des luttes paysannes » à Bure.
- 2025-2030 : début hypothétique d'exploitation de Cigéo.

[341] Source : le journal en ligne *Reporterre*, confirmée par l'ANDRA. Accessible à l'URL : https://reporterre.net/A-Bure-l-agence-des-dechets-nucleaires-se-paie-des-gendarmes

Annexe 3 – Carte de la zone (dite Zone d'intérêt pour la recherche approfondie, ZIRA), selon l'ANDRA.

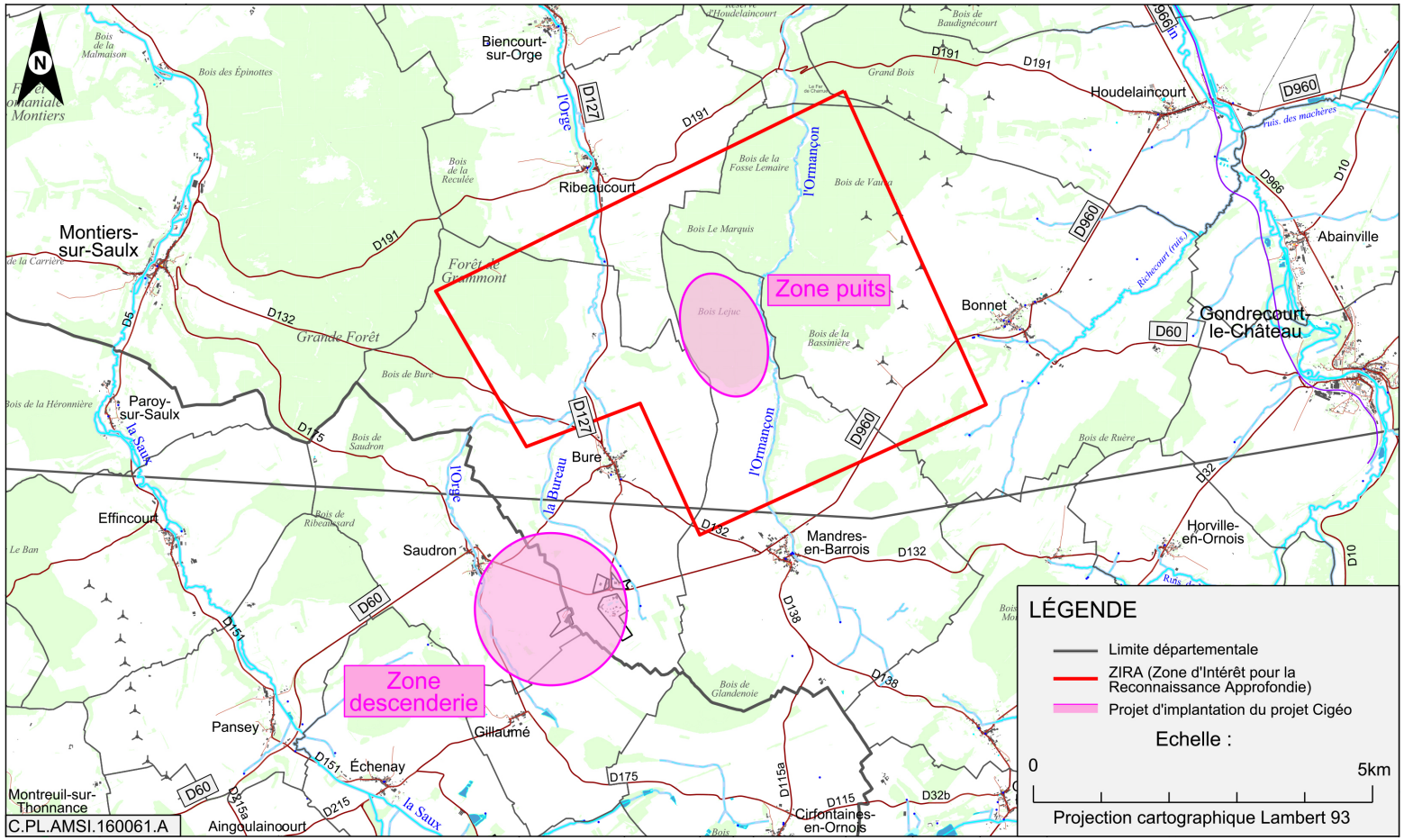

Table des matières

Table des illustrations et tableaux 7
Table des illustrations 7
Liste des tableaux 8

Introduction générale 9
1. L'entrée en lice d'un acteur contestataire : une marge « ingouvernable » de l'écologie ? 12
1.1. De la dimension spatiale de l'action collective à la fabrique quotidienne d'un territoire contestataire. 12
1.1.1. De la dimension spatiale de l'action collective… 12
1.1..2. …à la fabrication quotidienne d'un territoire contestataire 14
1.2. L'écologie redéfinie dans ses marges ? Les « ZAD » comme réagencement de la conflictualité socio-environnementale. 16
1.2.1. Les mobilisations écologistes : une histoire non linéaire. 16
1.2.2. L'irruption des autonomes dans le champ de la contestation écologiste 18
1.3. Le gouvernement des contestations et la contestation du gouvernement : la coproduction d'un régime d'engagement en contexte nucléaire. 20
1.3.1. L'État formé par sa contestation ? 21
1.3.2. Une sociologie des dispositifs sécuritaires. 23
2. Enjeux méthodologiques et éthiques d'une ethnographie en terrain militant sensible 25
2.1. La méthode ethnographique en immersion de longue durée : une nécessaire adaptation aux caractéristiques du milieu. 26
2.1.1. Une entrée sur le terrain le long d'un parcours militant. 26
2.1.2. Le protocole d'enquête face aux configurations du terrain. 28
2.1.3. *Insider* : du corps familier à la mise à distance. 34
2.2. Le travail de recherche pris dans l'épreuve de lisibilité. 37
2.2.1. Devenir anonyme : entre sécurité et promesses de désaffiliation sociale. 38
2.2.2. Les enjeux de l'anonymat des données. 40
2.2.3. Chercheur et militant : légitimités et réflexivités 41
3. Des régimes d'engagement à la politisation de l'environnement. 43

Première partie L'entrée en jeu du régime d'engagement autonome. 47

Chapitre 1 La gestion des déchets radioactifs en prise avec des mobilisations citoyennes dans une campagne en déclin. 49
1. Introduction. 50
2. Gouverner les déchets nucléaires à l'épreuve des mobilisations : fabriquer un territoire consentant. 52
2.1. Tout changer pour que rien ne change ? 52
2.2. Quand le nucléaire fait le territoire. 60
2.2.1. Le choix d'une « campagne en déclin » pour réussir un projet industriel. 60
2.2.2. Produire le consentement à l'ordre nucléaire. 62
2.2.3. « Nucléariser » le territoire. 71
3. Avec et contre l'État : le régime d'engagement citoyen contre le CIGEO (2005-2019). 74
3.1. Une critique interne de l'État. 75

3.2. Sous le régime de la Cité verte : préserver les territoires de Meuse et de Haute-Marne 78
3.3. L'échec de la domestication des oppositions citoyennes. ... 80
4. Conclusion. ... 83

Chapitre 2 Le milieu autonome comme instance de re-socialisation. ... 85
1. Introduction. ... 86
2. Socialisations politiques antérieures des militants autonomes. ... 89
2.1. Qu'est-ce que l'autonomie politique ? ... 89
2.2 D'où viennent les militants autonomes de Bure ? ... 93
3. Voies d'entrée et de re-socialisation dans un milieu de vie militant. ... 102
3.1. Sélection sociale et politique pour l'entrée dans l'espace militant. ... 102
3.2. Le milieu de vie de Bure comme instance de re-socialisation. ... 112
4. Conclusion ... 117

Chapitre 3 L'agir politique autonome, et les autres. ... 119
1. Introduction. ... 120
2. Situer l'agir autonome dans le paysage de la contestation politique. ... 121
2.1. Le *maidan* : un nouvel acteur politique ? ... 122
2.2. Quels rapports entre Bure et le *maidan* ? ... 125
3. Une mélodie à deux voies : coaliser les oppositions citoyenne et autonome ... 130
3.1. Nouer des alliances : hybridation des répertoires d'actions. ... 130
3.1.1. Les conditions de possibilité organisationnelles d'une alliance. ... 131
3.1.2. Des barricades de pneus et de papier : de l'usage du Droit au service d'illégalismes politiques. 135
3.2. Qualifier deux répertoires modernes d'actions collectives. ... 140
3.2.1. Convaincre ou prendre ? Comparaison des répertoires d'actions collectives. ... 140
3.2.2. Devant et derrière le rideau : une alliance éprouvée. ... 143
4. Conclusion. ... 149

Conclusion de la Première Partie ... 151

Seconde partie Le territoire comme acteur collectif de la mobilisation ? 153

Chapitre 4 Conflits de prises avec l'État aménageur : le geste occupant comme geste critique. ... 155
1. Introduction. ... 156
2. Quelle occupation pour quel territoire ? ... 159
2.1. Déterminants et significations du geste occupant. ... 159
2.1.1. Chronique d'une occupation. ... 159
2.1.2. Le sens du geste occupant : évolutif et différencié selon les militants ... 165
2.2. L'occupation comme critique de l'aménagement du territoire. ... 170
3. Autonomie ou autochtonie ? Comment justifier l'action collective ? ... 174
3.1. Défendre l'environnement : une montée en particularité. ... 175
3.1.1 Une montée en particularité ... 175
3.1.2. …contre l'ordre politique institué. ... 179
3.2. Autonomes ou autochtones ? Disputes internes autour de l'usage du « territoire ». ... 183
3.2.1. Se légitimer par l' « autochtonie protestataire » ? ... 183
3.2.2. Des actions collectives sans intégration locale ? ... 188
4. Conclusion. ... 191

Chapitre 5 Politiser l'environnement proche, ou le bricolage quotidien d'un milieu contestataire. 193
1. Introduction. 194
2. Braconner des ressources pour l'action collective : l'usage de la perruque à l'échelle d'un territoire. 197
2.1. Devenir militant au fond d'une poubelle : les règles de la pratique. 198
2.2. Entretenir l'action collective en piratant la propriété privée. 204
3. « Nourrir la lutte » : la subsistance en conflits. 209
3.1. Cultiver la terre pour faire la guerre ? 210
3.2. Graines de discordes : deux formes de politisation de l'environnement. 219
3.2.1. Agriculture, dans quelle mesure ? 219
3.2.2. Faire son bois : de quelle nature ? 221
4. Faire parler les vivants dans la mobilisation. 226
4.1. Les non-humains comme sources d'attachement. 227
4.2. Une mise en politique extraparlementaire. 230
5. Conclusion. 234

Conclusion de la Seconde Partie. 239

Troisième Partie Se défaire ou se défendre de l'État : les militants autonomes dans l'épreuve de lisibilité. 241

Chapitre 6 Embuer l'État : une épreuve de lisibilité entre acteurs contestataires et forces de l'ordre. 243
1. Introduction. 244
2. Opacifier la mobilisation. 247
2.1. Un manque de « bonnes manières de faire de la politique » ? 247
2.1.1. Refuser d'être représenté… 248
2.1.2. … mais accepter à reculons la représentation médiatique ? 251
2.2. Opacifier, ou se protéger de la surveillance policière. 254
2.2.1. Une lutte sans visages ? Masque, pseudo, VPN 256
2.2.2. Un rapport ambivalent à la capture d'images. 265
3. Disputer le territoire, résister à l'endiguement. 269
3.1. L'adaptation de la stratégie policière à la mobilisation autonome. 272
3.2. Se défendre des contrôles d'identité. 278
3.2.1. Les trois rôles des patrouilles et contrôles d'identité. 279
3.2.2. Contester l'emprise des contrôles d'identité. 286
3.3. En prise avec la reconquête policière du territoire. 289
4. Conclusion. 292

Chapitre 7 Devenir l'ennemi. La trajectoire judiciaire d'une mobilisation. 295
1. Introduction. 296
2. Catégoriser l'ennemi : une généalogie politique et judiciaire. 300
2.1. La généalogie d'une politique de l'ennemi à l'égard du militant autonome. 302
2.1.1. Supporters, « jeunes de banlieue », terroristes : cibles précurseurs de la politique de l'ennemi ? 302
2.1.2. Des contre-sommets altermondialistes à « l'affaire Tarnac » : l'émergence d'un nouvel ennemi intérieur. 307
2.2. Les militants de Bure sont-ils dangereux ? 313
2.2.1. Quand la mobilisation n'est pas encore (considérée comme) une menace. 313
2.2.2. Bataille autour des catégories : les militants sont-ils des délinquants ? 318

3. A Bure, la construction judiciaire d'une politique de l'ennemi. 324
3.1. De la criminalisation politique à la criminalisation judiciaire de la mobilisation... 324
3.1.1. Un maintien de l'ordre judiciarisé au service d'une pénalisation du territoire contestataire. 324
3.1.2. La pénalisation de l'engagement militant. 332
3.2. Troubler l'ordre judiciaire : « Sachez que je n'attends rien de votre institution ».. 349
3.2.1. Se défendre avant et pendant les procès : la « défense politique collective ». 350
3.2.2. Se moquer de l'audience, déjouer la peine..... 360
3.3. La trajectoire d'une mobilisation face au verrouillage de l'espace militant. 366
4. Conclusion. 374

Conclusion générale 377
1. Ethnographie d'un régime d'engagement militant. 377
2. Saisir les conditions de transformation de la contestation écologiste. 380
3. Contribuer à une sociologie du travail de l'ordre et du conflit en régime libéral-démocratique. 382
4. « Tuer les institutions » : une escalade sans fin ? 385

Bibliographie générale 389

Annexes..... 405
Annexe 1 - Liste (non exhaustive) des ZAD 406
Annexe 2 – Chronologie de l'enfouissement des déchets nucléaires en France et de ses oppositions..... 409
Annexe 3 – Carte de la zone (dite Zone d'intérêt pour la recherche approfondie, ZIRA), selon l'ANDRA. 412

Table des matières 413